



Grand-Duché  
de Luxembourg  
Ministère d'Etat

# BULLETIN

3/95  
JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE

# D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION



GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG  
Ψ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

Son ALTESSE ROYALE LA GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE  
Région de l'Etat - Service de l'Information et de la Presse  
CHÂTEAU DE MANDEN,  
le 9 septembre 1995

GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN  
D'INFORMATION ET DE  
DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse  
43, Boulevard Roosevelt - L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN  
D'INFORMATION ET DE  
DOCUMENTATION

---

IMPRESSUM



Direction de la publication:

Gast GENGLER

Rédacteur en chef:

Jean PICARD

Ont participé à la réalisation  
de ce numéro:

Jean-Claude MULLER  
Guy SCHULLER  
Marcel ERNST  
Mariette BREDIMUS

Photographies:

Jean PICARD  
Marcel ERNST  
Serge WALDBILLIG  
André WEISGERBER

Impression:

Imprimerie Hengen s.à.r.l., Luxembourg

---

# Son ALTESSE ROYALE le GRAND-DUC HÉRITIER a fêté Ses 40 ans Réception-Banquet-Soirée à l'ancestral CHÂTEAU de VIANDEN, le 9 septembre 1995

Le prestigieux Château ancestral de VIANDEN a prêté son très riche cadre à une grande Réception qu'offrirent Son Altesse Royale le Prince HENRI, Grand-Duc Héritier de LUXEMBOURG, - quadragénaire depuis le 16 avril 1955, naissance au Château de BETZDORF - et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière MARIA TERESA, entourés des jeunes Princes GUILLAUME, FELIX et LOUIS.

C'est pour la soirée d'arrière-été, du samedi, le 9 septembre 1995, - températures assez clémentes et précipitations de pluie intermittentes, modérées, - que le Couple Grand-Ducal Héritier avait convié Altesse Impériales, Royales et Princières de quelque vingt-cinq Maisons Souveraines ou d'ancienne Noblesse, essentiellement européennes, ainsi que des Hôtes luxembourgeois ou étrangers, en tout plus de 130 convives, au Château de VIANDEN.

Imposant cortège des Hôtes plus directs de la Maison grand-ducale vers le Château, jusqu'au deuxième imposant portail-donjon intérieur, où grands projecteurs et torches à l'antique assurèrent un éclairage généreusement adéquat pour la réception des premiers Hôtes par le Couple Grand-ducal Héritier, dès 20.30 heures.

Les ancestrales fortifications, dont chemins de ronde et tours d'angle, têtes de ponts et crénaux des parapets, finalement la haute-cour et les grandes salles des bâtiments seigneuriaux prêtaient le très digne cadre général au cordial accueil.

C'est par la haute-cour du château que les Invités avaient accès aux salles, accueillis d'abord qu'ils étaient par des interludes musicaux particuliers cadrant admirablement avec l'atmosphère du château, - musique du genre celtique indo-européen, originaire en l'occurrence d'Irlande -, compositions de grandes "fraîcheur" et spontanéité, admirablement interprétées par les jeunes solistes du "MANIPURA FILID", groupe de VIANDEN, constitué en 1994 seulement.

Réception-apéritif à la première Salle des Chevaliers, banquet et soirée dans la majestueuse Salle seigneuriale du "Grand Palais", toute ornée de magnifiques gobelins et de très anciens meubles, datant de diverses époques lointaines.



*A l'arrivée au Château de VIANDEN: l'Archiduchesse MARIE-CHRISTINE d'AUTRICHE, la Princesse MARIA-ANNUNCIATA de LIECHTENSTEIN, le Couple Grand-Ducal Héritier, en compagnie des Princes FELIX, GUILLAUME et LOUIS*



*Echanges entre S.A.R. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, en attendant les Hôtes*



*Cordial accueil pour S.A.R le Prince des ASTURIES, FELIPE d'ESPAGNE*

## Le CHÂTEAU de VIANDEN

On ne sait rien, sinon bien peu de choses, sur l'origine directe des Seigneurs ou Comtes de VIANDEN; elle remontera très probablement à l'époque carolingienne, le premier Comte, apparu en 1090, ayant été BERTOLP de VIANDEN, de la lignée des Comtes BERTOL ou BEZELIN, ayant vécu dans la région mosellane entre 966-, époque de genèse du LUCILINBURHUC - et 1105, Comtes de BIGAU, dépendant de la MAISON de LUXEMBOURG, cette dernière directement inféodée à l'Empire, - terre donnée par le Souverain pour qu'elle soit tenue en fief.

En 1124, on dénote le Comte FREDERIC Ier de VIANDEN, les fils de la Maison de VIANDEN devenant comtes ou seigneurs de SALM-en-Ardenne, NEUERBURG, BRANDENBOURG, CLERVAUX, CHATEAU THIERRY en Belgique, finalement SCHOENNECKEN, celle-ci englobant 56 villages et 4 hameaux, fief luxembourgeois en 1249.

Dès 1264, respectivement 1271, VIANDEN et NEUERBURG furent fiefs de la Maison de LUXEMBOURG, sous GODFROI Ier (1270-1310), puis sous le Comte OTTON II de NASSAU-DILLENBURG, époux d'ADELAIDE de VIANDEN, le 23 décembre 1331.

Jusqu'en 1795, 54 villages devaient rester au Comté de VIANDEN, après insertion de 35 villages des DASBURG, en 1380 déjà. Le Comté de VIANDEN avait été légué - testament du 15 juin 1417, - par ELISABETH de SPONHEIM-VIANDEN, restée sans enfants, à son cousin, le Comte ENGLEBERT I<sup>er</sup> de NASSAU-DILLENBURG (env. 1380 à 1442).

Depuis cette même époque, le Château est resté, - sauf pour quelques courtes interruptions - jusqu'en 1885, la propriété de la branche ottonienne des NASSAU, (ORANGE-NASSAU), puis jusqu'à nos jours, celle de la branche walramienne de NASSAU, l'actuelle MAISON GRAND-DUCALE de LUXEMBOURG.

Notons encore qu'à la Mort du Comte HENRI III de NASSAU-VIANDEN, son fils RENE de NASSAU recueillit l'héritage en 1538, RENE qui avait, dès 1530, hérité par sa mère CLAUDE de CHALON et du frère de celle-ci, du titre d'un Prince d'ORANGE. Depuis se trouve le nom de famille, d'abord "DE NASSAU-d'ORANGE", et depuis le XVII<sup>e</sup> uniquement "ORANGE-NASSAU-VIANDEN".

## Restauration du Château à partir de 1964

Depuis 1964, sur initiative du Ministre des Arts et des Sciences Pierre GREGOIRE, en accord avec l'Administration des Domaines Grand-Ducaux, la Commission des Sites et Monuments nationaux, sous l'égide de M. Fred STEINMETZER, conservateur en chef, de très importants travaux de restauration furent exécutés au Château de Vianden; ces travaux, - patients et très professionnels dans l'approche d'une configuration générale antérieure à fixer, comme par respect pour l'historique, - furent coûteux, bien sûr, mais constituaient des investissements toutefois nécessaires, autant que payants par après.

Après bien des recherches patientes, consultations de plans, dessins, gravures et

tableaux, comme encore de chroniques et de témoignages multiples recueillis, la restauration de base de l'ancestrale demeure seigneuriale put être menée à bonne fin.

L'inauguration fut célébrée le 9 avril 1983, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, du Gouvernement sous Présidence de M. Pierre WERNER, Ministre d'Etat, de tous les Corps constitués et des Chefs de l'Administration gouvernementale.

## Au fil des siècles

La tour hébergeant la Chapelle inférieure, avec son décagone intérieur, remontera très probablement à l'époque carolingienne, début IX<sup>e</sup>.

Une seconde partie avec tour d'habitation imposante-, type donjon, et qui daterait du XI<sup>e</sup>, - la cuisine, et située plus bas encore, une pièce assez vaste, supposée d'après vestiges, 15 à 18 m x 12 m, pour une hauteur de 16 (!)m, jusqu'en dessous de la toiture. La presque totalité des salles comportait, - comme de nos jours de nouveau - des voûtes écartelées par quatre puissants arcs doubleaux segmentaires s'entrecroisant sur d'énormes piliers carrés, situés à chaque fois au milieu, finalement des colonnettes accouplées, roman tardif, près des fenêtres trilobées.

De cette période daterait également le grand puits, taillé à 68 m de profondeur dans le roc, "travail tout-à-fait remarquable", conclut en 1972, Jean-Pierre KOLTZ, ingénieur, directeur du Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg dans une étude détaillée sur le château.

Une troisième période de planification et de construction, datant des années de règnes des Comtes FREDERIC III (1187-1210) et HENRI I<sup>er</sup> (1210-1252), valut le "Petit Palais", à deux salles, dont la "Poêle des Chevaliers" ("Ritterstuf"), 10m sur 6, pièce chauffable par grande cheminée et air chaud supplémentaire; la seconde, 21 m de long sur 8 m de large, se trouve située près de l'entrée principale.

La "Salle des Comtes", au premier du "Grand Palais", mesure 28m sur 10m, les chapiteaux roman tardif, tout comme ceux geminés, témoignant du savoir-faire architectural de l'époque tréviro-lotharingienne, le XII<sup>e</sup> en particulier. La voûte de la grande salle, divisée en cinq travées, dont celle du milieu est bien plus étroite, comporte des nervures et des arcs doubleaux, de taille assez rudimentaire, retombant sur 8 consoles assez lourdes, soutenues, elles, par 8 colonnettes; les imposantes clefs de voûte pèsent chacune près de 350 kg; elles sont ornées de motifs floraux ou géométriques, abstraits.

Dans le "Petit Palais", on remarquera les Ecussons NASSAU-VIANDEN et BA-



*Le grand Portrait de Famille au premier accueil par L.L.A.A.R.R. le Grand-Duc Héritier et la Grand-Duchesse Héritière, de g. à dr.: les Hôtes José Miguel Fernandez SASTRON - SAR l'Infante CHRISTINA d'ESPAGNE - SAR le Prince PHILIPPE de BELGIQUE - SAR la Princesse ALEXIA de GRECE - SAR le Prince des ASTURIES FELIPE d'ESPAGNE - L.L.A.A.R.R. les Princesses RAHMA et BADIYA de JORDANIE - SAR le Duc DUARTE de BRAGANZA - SAR la Princesse MARIA de BORBON dos SICILIAS - Mme SIMONETA SASTRON - SAR le Prince CONSTANTIJN des Pays-Bas*



*L'Archiduchesse MARIE-ASTRID, Princesse de LUXEMBOURG, et l'Archiduc CHRISTIAN de HASBOURG*

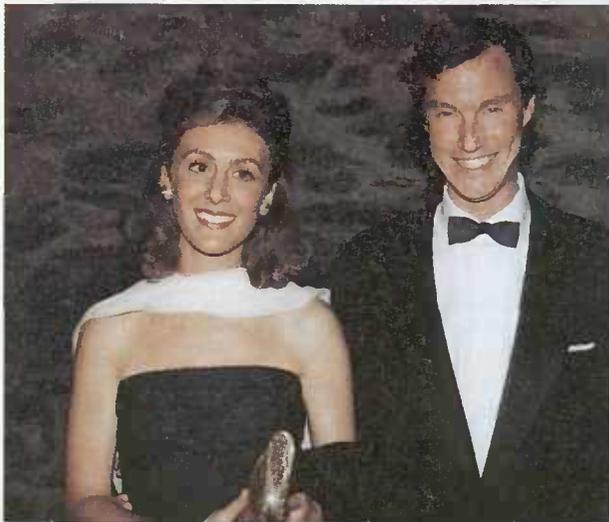
*Prince JEAN de LUXEMBOURG; Madame Olivier MORTGAT, née Princesse ANNE de LIGNE; REGINE de LIGNE et son Epoux, le Prince WAUTHIER de LIGNE*



*Le Prince NICOLAS de LIECHTENSTEIN et la Princesse MARGARETHA de Luxembourg*



*Les Comtesses TATIANA et VERONICA de HOLSTEIN-LEDREBORG*



*Le Prince GUILLAUME de LUXEMBOURG et la Princesse SIBILLA*



*Le Comte FELIX HENCKEL von DONNERSMARCK et la Comtesse ANTONIA de HOLSTEIN-LEDREBORG*



*M. Mark CUNNINGHAM, Epoux de la Princesse CHARLOTTE de LUXEMBOURG; la Princesse SOPHIE de HOHENBERG et Jean-Louis POTESTA*



*Madame Nina GRETSCH - M. Hubert et Madame Françoise CLASEN - Madame Lydie WURTH-POLFER et M. Hubert WURTH - Madame Danièle et M. Jean-Paul ZENS*

DEN-SPONHEIM notamment, ainsi que celui de VIANDEN-le-bourg; dans le chœur de la chapelle se trouvent, sculptées en 1621, les Armoiries de PHILIPPE-GUILLAUME de NASSAU (1554- 1618), Comte de VIANDEN à partir de 1604. D'autres armoiries des DE NASSAU-VIANDEN se retrouvent en divers endroits du château, dont celles de MAURICE de NASSAU, Comte de VIANDEN de 1618 à 1625, taille datée en 1621 également, relief aux abords de l'accès principal au château.

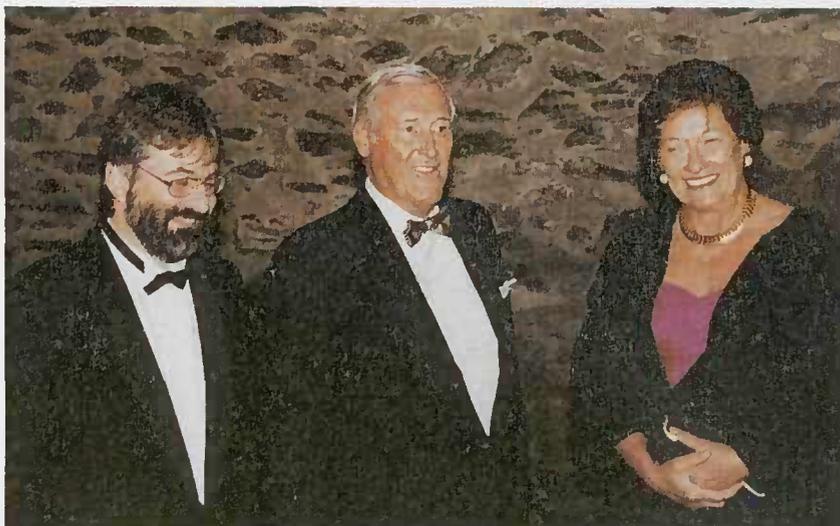
Tel qu'il se retrouve restauré, le Château de VIANDEN est un authentique joyau architectural, fidèle témoin d'époques longtemps révolues, plus récemment destination de centaines et de centaines de milliers d'estivants, de visiteurs ou de touristes depuis près d'une décennie et demie, bien géré qu'il est par un Curatoire, dont SAR le GRAND-DUC est Président, complémentaiement encore, par les "Amis du Château de VIANDEN", dont Madame Gaby FRANTZEN-HEGER reste la chevillière ouvrière, après le départ du regretté Député-Maire Vic ABENS, ancien président. Bien sûr, côtés restauration et aménagement des alentours, il reste bien des projets, moindres ou plus importants.

## La naissance d'un PRINCE

Quand le 9 avril 1953, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier JEAN épousa la Princesse JOSEPHINE CHARLOTTE, Fille aînée de LEOPOLD III, Roi des Belges et de la bien trop tôt Regrettée Souveraine ASTRID, Reine des Belges, le Couple princier choisit comme résidence le nouveau château de BETZDORF, commune du même nom, - instaurée commune à l'époque de la Révolution française, - canton de GREVENMACHER.

De cette heureuse Union princière issurent cinq Enfants princiers, tous nés au Château de BETZDORF: - SAR la Princesse MARIE-ASTRID, née le 17 février 1954, mariée à Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc CHRISTIAN d'AUTRICHE; - SAR le Prince HENRI, né le 16 avril 1955, Grand-Duc Héritier, marié le 14 février 1981 à MARIA TERESA, Grande-Duchesse Héritière; - Le 15 mai 1957 naquirent SAR le Prince JEAN, qui épousa Mademoiselle HELENE Vestur NASSAU et - SAR la Princesse MARGARETHA, mariée à Son Altesse Sérénissime le Prince NICOLAS de LIECHTENSTEIN; - SAR le Prince GUILLAUME, né le 1<sup>er</sup> mai 1963, marié à Versailles le 24 septembre 1994 à la Princesse SIBILLA de Luxembourg.

Au château de BETZDORF, le Couple Grand-Ducal Héritier JEAN et JOSEPHINE CHARLOTTE reçurent des Hôtes de marque, dont le Président de la République française René COTY, séjournant



MM. Georges SCHMIT et Lucien JUNG - Madame L. JUNG



Le 21 juin 1957: le Président de la République française René COTY, entouré par LL.AA.RR. la Grande-Duchesse et le Prince FELIX, ainsi que par le Couple Grand-Ducal Héritier, au Château de BETZDORF



Le 18 octobre 1960, LL.AA.RR. la Grande-Duchesse, le Prince FELIX, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont reçu LL.MM. le Roi et la Reine de THAILANDE, en présence des Enfants princiers ASTRID, HENRI, MARGARETHA et JEAN, - portrait de famille au Château de BETZDORF

Photos: Pol Aschman

en Visite officielle au LUXEMBOURG du 20 au 22 juin 1957; du 16 au 18 juin 1959, Sa Majesté le Roi BAUDOIN des Belges et Sa Majesté la Reine FABIOLA des Belges; finalement Leurs Majestés le Roi BHUMIBOL ADULYADE et la REINE SIRIKIT de THAÏLANDE, Visite du 17 au 19 octobre 1960 au Luxembourg.

Le jeune Prince HENRI débuta son instruction en privé avec un instituteur-proviseur au Château, avant de s'inscrire au lycée classique de DIEKIRCH pour plusieurs années, puis encore en France, où il fut bachelier de second degré, dès 1974. En 1975, SAR le PRINCE obtient le Brevet d'Officier de l'Académie Royale Militaire de SANDHURST, où SAR le Grand-Duc JEAN était déjà passé Officier, en 1942-43. Etudiant à l'Université de GENÈVE, le Prince HENRI obtient la licence ès sciences politiques en octobre 1980, ayant préalablement présenté plusieurs mémoires dans le domaine des relations internationales.

## Une Enfance à BETZDORF

Les Enfants Princiers passèrent leur première enfance au nouveau Château de BETZDORF, datant de 1912, propriété alors de près de 36ha, domaine privé de l'Etat grand-ducal.

Relevons toutefois que dès le XII<sup>e</sup>, il existait un premier château à BETZDORF, sis aux confins des grandes routes romaines venant, la première de METZ (Dividurum), la seconde d'AROLAUNUM (Arlon), faisant jonction sous les dernières pentes douces du "WIDDENBERG" (Mensdorf) pour constituer, sur des siècles, l'artère principale LUXEMBOURG-Niederanven-Betzdorf-TREVES, l'AUGUSTA TREVERORUM.

Ce vieux château, dont le Chevalier EGIIDIUS de BERBOURG fut propriétaire au XIV<sup>e</sup>, était vendu comme domaine seigneurial, le 17 janvier 1602 par JEAN d'ELTZ à JEAN de BERG-lez-BETZDORF.

A la fin du XVI<sup>e</sup>, un second Château, style renaissance à deux étages spacieux, fut érigé à BETZDORF; une grande aile d'habitation y fut jointe en 1721, époque à laquelle l'importante propriété était déjà passée aux mains de la Famille Lothar Ferdinand MOHR de WALD.

Les MOHR de WALD et d'AUTEL restaient propriétaires seigneuriaux jusqu'au 28 juin 1870, quand décéda à BETZDORF, la Baronne PHILIPPINE MOHR de WALD, fille de MARIE LOUISE Josepha Walpurga Theresia de MOHR de WALD.

L'héritière, nièce de la Baronne décédée en 1870, céda l'ensemble des archives familiales à "l'Institut Grand-Ducal" en 1905, alors que ses héritiers extériorisèrent la propriété familiale à Mgr. le Chanoine du Chapitre de la Cathédrale Notre-Dame à Luxembourg, le Rév. Professeur Frédéric LECH, le 1<sup>er</sup> février 1905.

Le Chanoine Fr. LECH céda l'ancien château et ses dépendances en location aux Révérends Soeurs de l'Ordre de Ste. ELISABETH, moyennant une indemnité annuelle. Alors qu'un Institut pour Enfants mentalement handicapés devait y être créé en 1905, la propriété fut acquise, le 17 mars 1913, par l'Association de gérance; l'Institut fut agrandi sensiblement en 1915, 1923, 1935, finalement en 1955, sans compter force restaurations et aménagements intérieurs.

## Le nouveau CHÂTEAU de BETZDORF

Le nouveau Château de BETZDORF est à considérer, à ses origines, en rapport direct avec le Château-Ferme de BERG-lès-BETZDORF, existant depuis 1307, et dont le juge de paix J.B. WEYDERT fut propriétaire en 1807, époque à laquelle BETZDORF était chef-lieu cantonal, ceci depuis 1795 jusqu'en 1831.

Une fille du juge de paix, CATHERINE, fut mariée à Vincent MULLER de LANGSUR, dont le fils Arthur MULLER épousa Marie TESCH.

De cette union naquirent quatre enfants, dont René MULLER-LAVAL qui, en 1911, céda sa propriété, - le Château de BERG - à son frère EDMOND. De ce fait, René MULLER-LAVAL fit construire le nouveau Château à BETZDORF dès 1912, en style néo-baroque, sur une propriété qui dépassait au total les 35 ha, dont 13 ha de forêts.

Les plans pour ce nouveau château avaient été dressés par l'architecte Paul SCHULTZE-NAMBURG et la construction fut déjà habitée à partir de l'automne 1913; peu à peu l'étendue de la propriété augmenta, pour atteindre de nos jours les 92 ha 63 ares...

On sait peu de choses sur la vie ou la destinée du Château de Betzdorf pour les années 20 et 30.

Dès l'automne de l'année 1940 toutefois, les bonzes nazis marquèrent un très profond intérêt pour l'imposante, belle construction; ils devaient l'occuper jusqu'à leur "sauve-qui-peut" de septembre 1944 ...

Le 21 décembre 1953, la propriété et le château passaient sur les relevés des Domaines de l'Etat grand-ducal, ceci suite aux stipulations de l'Accord de PARIS

du 21 décembre 1945, "doublé" encore par Loi grand-ducale du 20 juin 1949, sur la reconduction en main publique luxembourgeoise de propriétés ayant appartenu aux Allemands de l'occupation ou d'administration, - propriétés séquestrées.

Le domaine d'Etat - Château de BETZDORF, résidence officielle de la Famille grand-ducale héritière à partir du 9 avril 1953, englobe 13 ha de belles forêts domaniales, dont la gérance est assurée, depuis la même année, par l'Administration des Eaux et Forêts.

L'ancien château Edmond MULLER-TESCH de BERG fut cédé par testament du 27 février 1955 - à la mort du propriétaire, - à la CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE, dont S.A.R. la Grande-Duchesse est Présidente d'Honneur, en assumant encore le très Haut-Patronage. De nos jours, le Château de BERG, "Fondation Edmond MULLER-TESCH" abrite des colonies de vacances pour enfants, ceci depuis des décennies.

Quand, le 12 novembre 1964, au Palais grand-ducal, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse CHARLOTTE, après un règne de plus de 45 ans - difficile, mais admirable de plénitudes - signa l'Acte de Son Abdication, le Grand-Duc Héritier JEAN prêta serment à la succession, Chef d'Etat, serment prêté à la Chambre des Députés, avant que le Discours du Trône ne fût prononcé.

Le Château de BETZDORF, comme on a pu le dire fin des années 50, "îlot de calme, de paix et de bonheur à cause du respect des plus hautes valeurs morales qui anime ses Maîtres et que Ceux-ci ne cessent de cultiver. - C'est dans cette demeure, au milieu des allées et des pelouses fleuries, ou sur les sentiers tranquilles de la proche forêt que naissent, se développent et mûrissent, dans l'harmonie parfaite et la sérénité, les pensées, les sentiments et les inspirations qui un jour aideront à déterminer la destinée de notre pays". -

La Famille Grand-Ducale quitta le nouveau Château de BETZDORF, le 16 novembre 1964, pour l'ancestral Château familial de COLMAR-BERG, que quitta S.A.R. la Grande-Duchesse CHARLOTTE pour le Château de FISCHBACH/Mersch.

"JUBICA 1982", le grand camp international Scouts, du 21 au 30 juillet, à l'occasion du 75<sup>e</sup> Anniversaire de ce mouvement mondial des jeunes - accueillit, sur les plans verts du nouveau Château de BETZDORF, bien plus de 3000 adeptes du scoutisme, pour un nombre égal de visiteurs, en quête d'information et de découverte, sur 8 jours, caractérisés par la grande fraternité scouts et guides.

## STATION TERRESTRE "ASTRA"

Le 13 mai 1986, la Station terrestre "ASTRA" de la "SOCIÉTÉ EUROPÉENNE des SATELLITES" à BETZDORF fut initiée au château et dans ses nouvelles extensions: 1500 m<sup>2</sup> de surfaces utiles pour 9000 m<sup>3</sup> en volume bâti furent aménagés ou réalisés, suivant plans du Bureau Ingénieurs-Conseil SECOTECHNIQUE et de l'architecte Jean SCHMIT, gros-œuvre promu par les Entreprises SOLUDEC S.A.

Travaux administratifs de la SES à partir de nov. 1986, les travaux de réalisation et de planification pour la "station satellites" démarrèrent début 1987, dans l'attente du lancement d'ASTRA 1A en 1988, à mettre sur orbite par la Fusée européenne ARIANE 4.

La station terrestre bâtie revient, avec la climatisation et l'approvisionnement très complexe en électricité, à 200 millions de francs, subsidiairement 400 millions pour les réalisations techniques, dont les grands ordinateurs, les parois à multiples écrans et des antennes paraboliques, de 9 à 11 m de diamètre.

Le 5 juillet 1988, S.A.R. le Grand-Duc fit une visite officielle à la SES-BETZDORF, fondée le 1<sup>er</sup> mars 1985, alors que le lancement d'ASTRA 1A était prévu pour décembre 1988, depuis KOUROU, chef-lieu de la GUYANNE française.

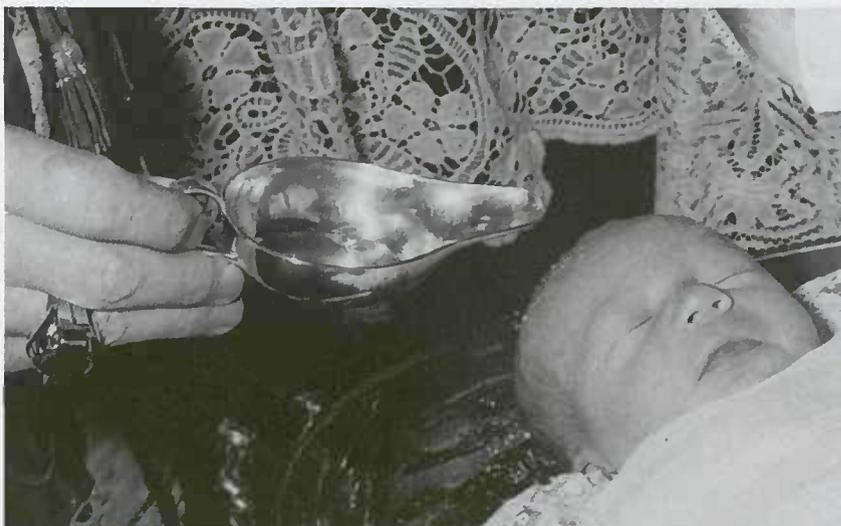
Le satellite avait été commandé en automne 1985 aux Etats-Unis, alors qu'une option de lancement par ARIANE était confirmée.

Au lancement d'ASTRA 1A, le 11 décembre 1988, le Grand-Duc Héritier, impressionné - comme des centaines d'hôtes présents, dont le Ministre d'Etat honoraire Pierre WERNER, Président, - par le spectacle extraordinaire de feu, de vapeurs et de lumière, avait formulé la très belle expression du "neie FEIERWON"...

Depuis, la SES a fait du grand chemin, les nouveaux satellites 1E, 1F, 1G, 1H...étant estimés à quelque 1,5 milliard de dollars US en dépenses au budget d'acquisition... ASTRA-1E, dont le lancement est prévu pour le 14 octobre 1995, est arrivé à KOUROU, jeudi, le 14 septembre dernier. Resteront exactement 30 jours jusqu'à l'heure H du jour J.

### Le Baptême du Prince

A la naissance du Prince HENRI, un arbre avait été planté dans l'enceinte du Château de BETZDORF; de même, une plaque particulière rappelle et rappellera l'heureux Evénement aux générations présentes et futures.



*"Ego Te baptizo...HENRICUS, Albertus, Gabriel, ...": le 19 avril 1955*

*Photo: Tony Krier*



*La Famille Grand-Ducale au Château de COLMAR-BERG, - 27 juin 1968*

"Anno Domini millesimo nongentesimo quinquagesimo quinto die mensis aprilis decima sexta natus est in castello de Betzdorf, et die mensis aprilis undevigesima baptizatus est ibidem Celsitudo Regia Henricus Albertus Gabriel Felix Maria Gulielmus Princeps de Luxemburgo...": S.A.R. le Prince HENRI, né le 16.4.1955, fut baptisé au Château de BETZDORF, le 19 avril de l'année par Mgr. Léon LOMMEL, "Episcopus-Coadjutor Luxemburgensis", assisté par le "Parochus-Decanus" Edouard HARPES, originaire de RIPPWEILER, Curé-Doyen à BETZDORF, du 22 août 1950 au 3 février 1961, Paroisse de St. MARTIN.

La paroisse betzdorfoise, constituée en 1140,- à la construction de la première

église paroissiale située à l'intérieur de l'enceinte du premier château d'alors - compte parmi les premières paroisses du pays, dites "paroisses d'origine" ou paroisses-mère", les plus anciennes...

St. MARTIN BETZDORF fit partie du "Chapitre ecclésiastique rural de MERSCH, englobant les "définitions-églises" "SYRE-", "ATTERT - ", et "SURE-définition", sous autorité alors de l'Abbaye St. MAXIMIN de TREVES: "in archiepiscopatu Trevirensis... ecclesiam de BETRESDORF..."

Le joint administratif ecclésiastique avec TREVES dura jusqu'en 1801. Par le CONCORDAT napoléonien, du 15 juillet de l'année, LUXEMBOURG fut incorporé dans l'Evêché de METZ, nouvellement

créé, dont le premier Evêque, Mgr. Pierre-François BIENAYME releva BETZDORF au rang d'un Doyenné: c'était la "stipulation 60" de l'article, dit "organique", qui conféra aux chefs-lieu cantonaux, sous l'administration française - tel était le cas pour BETZDORF précisément! - automatiquement le rang ecclésiastique de doyenné !

Séparé de l'Episcopat de METZ en 1823 pour être rattaché à celui de NAMUR, le LUXEMBOURG devint Vicariat Apostolique en 1840: le premier Evêque Jean Theodore LAURENT réorganisa les décanats du diocèse, détachant du doyenné de BETZDORF les paroisses de SCHUTTRANGE et de HOSTERT, rattachées à celui de LUXEMBOURG.

Notons qu'en date du 14 février 1967, au décès du Révérend Michel MICHAELY, dernier Curé- Doyen à St.Martin, BETZDORF cessa d'être doyenné, 5 de ses paroisses antérieures étant attachées à LUXEMBOURG, 6 autres, - dont quatre des 5 sections communales, paroisses - au décanat de GREVENMACHER, dont BETZDORF.

## Marraine et Parrain

Au baptême de Son Altesse Royale le Prince HENRI, Son Altesse Royale le Prince ALBERT de Belgique, - l'actuel Souverain Roi ALBERT II des Belges, - fut parrain, alors la Princesse MARIE-GABRIELLE de Luxembourg - de nos jours, épouse du Comte KNUD de HOLSTEIN- LEDREBORG, fut marraine. En l'absence, par empêchement de la marraine, ce fut S.A.R. la Princesse ELISABETH, épouse du regretté DUC Ferdinand de HOHENBERG - décédé le 15 août 1977 - qui signa, par procuration, l'Acte officiel du Baptême, "Testimonium Baptismatis".

A la "COMMUNIO SOLLEMNIS PUE-RORUM 1962", Parochia Sti Martini, in "Castello Betzdorf, die 19a Aprilis 1962," LL.AA.RR. la Princesse "MARIA ASTRIDES, fil. Celsitudinis Regiae Joannis et C.R. Josephae-Carolae "et" C.R. Henricus Albertus", célébrèrent leur sainte première Communion, "sic mihi relatum est a R.P. Jos PLETSCHETTE, S.J.", nota officiellement le Curé - Doyen Michel MICHAELY, le 29 avril 1962. Furent hôtes-convives le jour de la première communion, à Betzdorf, S.M. BAUDOUIN 1<sup>er</sup>, Roi des Belges et S.M. la Reine FABIOLA.

## Les HÔTES du 9 septembre 1995

Côté Hôtes Impériaux, Royaux, Princiers ou autres Invités, la soirée d'Anniversaire, le 9 septembre 1995 au Château de VIANDEN, réunit:

*Dioecesis Luxemburgensis*                      *Parochia Betzdorf*  
**Testimonium Baptismatis**

*Anno Domini millesimo nongentesimo quinquagesimo quinto die mensis aprilis decima sexta natus et in castello de Betzdorf, et die mensis aprilis undevigesima baptizatus est ibidem.*

**Celsitudo Regia**  
**Henricus Albertus Gabriel Felix Maria**  
**Gulielmus**  
**Princeps de Luxemburgo**  
**filii legitimus Celsitudinis Regiae Joannis, Magni Ducis Hereditarii de Luxemburgo, et Celsitudinis Regiae Josephae-Carolae Magnae Ducis Hereditariae de Luxemburgo abstantibus Sabini Celsitudine Regia Alberto Principe de Belgio Illustrissimo Fratre Matris, et Celsitudine Regia Maria-Gabriela Comitissa de Holstein-Ledeborg, Principe Regina de Luxemburgo Illustrissima**  
**Soree Patris**

**Baptizante** *Ex. mo ac Per. mo D.D. Léone Lommel*  
**episcopo-coadjutore Luxemburgensi**  
*Betzdorf die 19 aprilis 1955*

**In fidem**

*+ Leo Lommel*                      *Ed. Harpes*  
Episcopus-Coadjutor                      Parochus-Doyens Betzdorf

*Albert*                      *Princiers*  
Sabini                      Matris

*La Bénédiction officielle a été donnée par Mgr. Lommel le 19.4.1962 au château de Betzdorf en présence de Mgr. Pletschette*                      *per procuration*



L'Acte du Baptême princier au Registre paroissial de BETZDORF/St. MARTIN



*L'arbre rappelant la naissance du Prince HENRI, dans le parc du château: imposante "plante", quarante ans après...*

**AUTRICHE:** Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc GEORG d'AUTRICHE, Leur Altesses Impériales et Royales l'Archiduc RODOLPHE et l'Archiduchesse MARIELLA d'AUTRICHE, Son Altesse Sérénissime le Prince FRANZ-JOSEF et Son Altesse Impériale et Royale la Princesse CONSTANZA von AUERSPERG- TRAUTSON, Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc GERHARD d'AUTRICHE, Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc MARTIN d'AUTRICHE, Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduchesse ISABELLE d'AUTRICHE, Le Comte RIPRAND et Son Altesse Impériale et Royale MARIE-BEATRICE d'ARCO ZINNEBERG, Leurs Altesses Impériales et Royales l'Archiduc ISTVAN et l'Archiduchesse PAOLA d'AUTRICHE, Herrn VOLLRAD und Frau PILAR von POSCHINGER, Leurs Altesses Impériales et Royales l'Archiduc EDOUARD et l'Archiduchesse MARIE-THERESE d'AUTRICHE, Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc PHILIPPE d'AUTRICHE;

**BADE:** Son Altesse Royale le Prince BERNARD de BADE, Graf ALEXANDER und Gräfin MARIANNE STAUFENBERG;

**BELGIQUE:** Son Altesse Royale le Prince PHILIPPE de BELGIQUE, Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc LORENZ d'AUTRICHE;

**CALABRE:** Monsieur PEDRO LOPEZ QUESADA et Son Altesse Royale la Princesse CRISTINA de CALABRE, Son Altesse Royale la Princesse MARIA de BORBON DOS SICILIAS;

**BOURBON-SICILES:** Son Altesse Royale le Prince FRANCESCO de BOURBON-SICILES, Son Altesse Royale la



*"JUBICA 1982", le grand camp international Scouts a rassemblé du 21 au 30 juillet plus de 3000 adeptes du scoutisme.*



*L'accès principal au Château de BETZDORF, par la cour intérieure de la propriété*



*La façade seigneuriale du Château de BETZDORF, grands salons donnant sur le parc à très belle verdure et plan d'eau*



*Vue d'ensemble sur les installations techniques et administratives de la S.E.S. à BETZDORF - A l'avant-plan, à g.: le nouveau Centre DTF: Digital Technical Facility, projeté par concours restreint du 3.12.1993, concours aboutissant le 29 mars 1994. Mis en chantier le 1er juin 1994, DTF fut inauguré le 19 septembre 1995.*

*Photo S.E.S.*

Princesse ANNA CECILIA de BOURBON-SICILES;

ELTZ: Le Comte Georg ELTZ;

ESPAGNE: Son Altesse Royale le PRINCE des ASTURIES, Son Altesse Royale l'Infante CHRISTINA, Monsieur JOSE-MIGUEL et Madame SIMONETA FERNANDEZ SASTRON;

GRECE: Her Royal Highness Princess ALEXIA of GREECE;

HENCKEL DE DONNERSMARCK: Le Comte FELIX HENCKEL de DONNERSMARCK;

HOHENBERG: Monsieur et Madame JEAN-LOUIS de POTESTA;

HOLSTEIN-LEDREBORG: La Comtesse MONICA de HOLSTEIN-LEDREBORG, Leurs Altesses Royales le Prince ERIC et la Princesse LYDIA de BOURBON de PARME, Monsieur BRUNO et Madame VERONICA de POTTERE, Monsieur JOHN et Madame SYLVIA MUNRO OF FOULIS, La Comtesse TATIANA de HOLSTEIN-LEDREBORG, La Comtesse ANTONIA de HOLSTEIN-LEDREBORG;

JORDANIE: Son Altesse Royale la Princesse RAHMA de JORDANIE, Son Altesse Royale la Princesse BADIYA de JORDANIE;

LIECHTENSTEIN: Son Altesse Sérénissime le Prince ALEXANDRE de LIECHTENSTEIN, Son Altesse Sérénissime le Prince WENCESLAS de LIECHTENSTEIN;

LIGNE: Son Altesse le Prince MICHEL et Son Altesse Royale la Princesse ELEONORA de LIGNE, Leurs Altesses le Prince MICHEL et la Princesse REGINE de LIGNE, Leurs Altesses le Prince WAUTHIER et la Princesse REGINE de LIGNE, Madame OLIVIER MORTGAT;

LIMBURG-STIRUM: Le Comte ALBERT et la Comtesse MARIANNE de LIMBURG-STIRUM;

LUXEMBOURG: Leurs Altesses Impériales et Royales l'Archiduc CHRISTIAN et l'Archiduchesse MARIE-ASTRID d'AUTRICHE, Son Altesse Royale le Prince JEAN et Madame HELENE NASSAU, Son Altesse Sérénissime le Prince NICOLAS et Son Altesse Royale la Princesse MARGARETHA de LIECHTENSTEIN, Leurs Altesses Royales le Prince GUILLAUME et la Princesse SIBILLA de LUXEMBOURG; Mr. MARK and Mrs. CHARLOTTE CUNNINGHAM, Princesse CHARLOTTE de LUXEMBOURG;

MESTRE: Monsieur LUIS et Madame NICOLE MESTRE, Madame CATALINA ESTEVE;

NAPOLEON: Son Altesse Royale le Prince JEROME NAPOLEON;

PAYS-BAS: Son Altesse Royale le Prince CONSTANTIJN des PAYS-BAS;

PORTUGAL: Son Altesse Royale le DUC de BRAGANCE (DUARTE);

ROSSI DI MONTELERA: Le Comte MAXIMILIAN et la Comtesse LYDIA de TRAUTMANSDORFF;

SAYN-WITTGENSTEIN-SAYN: Leurs Altesses Sérénissimes le Prince ALEXANDER et la Princesse GABRIELLA de SAYN-WITTGENSTEIN-SAYN;

D'URSEL: Le Comte AURIAN et la Comtesse MARIE-CHRISTINE d'URSEL; Le Comte GHISLAIN et la Comtesse STEPHANIE d'URSEL;

WALDBURG-ZEIL: Freiherr CARL und Freiherrin BURGI von LERCHENFELD;

WREDE: Ihre Durchlaucht Prinzessin ALEXANDRA von WREDE;

### **Autres Invités:**

Lady Bruce BOOTHBY (Georgiane), Mademoiselle Isabel SAAVEDRA, Mademoiselle Barbara SAAVEDRA, Monsieur Francisco FINA, Monsieur Pedro et Madame Xi FINO, Monsieur Frederico SPINOLA, Monsieur Xavier et Madame Nennin SANZ;

## Invités Luxembourgeois:

Monsieur le Secrétaire d'Etat et Madame Georges WOHLFART, Monsieur Marc COURTE, Monsieur et Madame Paul HIPPERT, Monsieur et Madame Lucien JUNG, Monsieur Georges SCHMIT, Monsieur et Madame Nicolas SCHMIT, Madame Lydie WURTH-POLFER et Monsieur Hubert WURTH, Monsieur et Madame Jean-Donat CALMES, Monsieur et Madame Hubert CLASEN, Mademoiselle Nina GRETSCH, Monsieur et Madame François TESCH, le Docteur et Madame Daniel MART, Monsieur et Madame Michel DELLOYE, Monsieur et Madame Marc ASSA, Monsieur et Madame Jean-Paul ZENS, Monsieur et Madame Pierre GRAMEGNA, Le Colonel et Madame Egide THEIN, Le Major et Madame Robert BIWER, Monsieur et Madame Guy MAY, Mademoiselle Fran-

çoise GROBEN, Monsieur et Madame Gast WALTZING-PARKE, Monsieur Bas SCHAGEN.

La soirée d'Anniversaire de SAR le Grand-Duc Héritier s'est déroulée dans une atmosphère chaude, sympathique, familiale, à laquelle des artistes luxembourgeois contribuaient, côté musique: Françoise GROBEN, notre violoncelliste la plus appréciée loin au-delà des confins, avait choisi des compositions dans les meilleures sections de son très large répertoire.

Il appartient à Gast WALTZING et Maggie PARKE d'offrir un bouquet musical de circonstance, où l'on retrouva des succès interprétés sur bien des scènes européennes, dont des extraits de musique de films.

Bas SCHAGEN, le doué animateur à Radio-Luxembourg, présenta le choix de la musique d'ambiance, rythmes entraînants, rondes musicales joyeuses, d'aujourd'hui et d'avant-hier...

Les Invités dégustèrent l'excellent buffet, - très richement varié en cette occasion d'Année-anniversaire, finesses culinaires, réalisées par la "VEINER STUFF" et son Chef Pascale GERAETS, alors que ce furent les jeunes apprenties et apprentis du Lycée Technique Hôtelier Alexis HECK de DIEKIRCH, - une vingtaine d'experts en finesses culinaires - qui assuraient un service aux tables, aimable, efficace et comme de coutume, - discret...

Les jeunes PRINCES GUILLAUME, FELIX et LOUIS qui furent de l'événement-anniversaire, - à l'instar de tous les Convives -, en garderont un souvenir rémanent: très grande soirée dans une grande maison, à laquelle la cordialité n'avait d'égal qu'une grande sympathie, appariée et l'indéfectible attachement que les Invités portent au Couple Grand-ducal Héritier et la Maison Grand-ducale.

---

# Le Rôle des Parlements dans l'Union européenne de demain

## Rapport de M. Charles GOERENS à M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre

Monsieur Charles GOERENS, membre du Parlement européen et ancien président du parti démocratique a tenu le 3 juillet 1995 une conférence de presse relative au rapport sur le rôle des parlements nationaux dans le processus décisionnel de l'Union européenne qu'il a remis le 30 juin à Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat.

Ci-après nous publions le texte de ce rapport:

### Avant-propos

Lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays, le 4 mai 1995 devant la Chambre des Députés, le Premier Ministre, M. Jean-Claude JUNCKER a indiqué qu'il souhaitait me confier un rapport consultatif, à l'intention du Gouvernement, sur le

rôle du Parlement européen et des Parlements nationaux dans le cadre de la réforme du Traité d'Union européenne que la Conférence Intergouvernementale de 1996 sera chargée d'accomplir.

Cette méthode n'est pas habituelle, puisqu'aucun Gouvernement de l'Union n'a confié à un parlementaire le soin de réfléchir sur le rôle des Parlements dans la future Union européenne. Mais la proposition du Premier Ministre me paraît dans la ligne de l'expérience que nous avons tous tirée des débats portant sur la ratification du Traité de l'Union, débats dont l'opinion publique avait été malheureusement trop souvent absente. Le but du présent rapport est donc de donner à l'opinion publique et aux citoyens les moyens de suivre l'élaboration de la législation communautaire à travers leurs représentants librement élus, que ce soit au sein de leur Parlement national ou au Parlement

européen. Chacune des propositions ci-dessous devra être jugée à l'aune de cet objectif de transparence et de rapprochement entre les Institutions européennes et le citoyen.

En définissant le thème de ce rapport, le Premier Ministre en a aussi implicitement fixé les limites. Il ne s'agira par conséquent pas d'une quelconque tentative en vue d'harmoniser des lois constitutionnelles des différents Etats membres de l'Union, mais bien de soumettre des propositions qui puissent être opérationnelles dans le cadre de la future Conférence Intergouvernementale, et dans l'immédiat au niveau du groupe de réflexion qui a déjà commencé ses travaux de préparation à propos de la dite Conférence. C'est dire que les propositions ci-dessous se sont voulues réalistes et susceptibles de recueillir un large appui auprès d'autres Parlements et Gouvernements.

## Les principales propositions du rapport de M. GOERENS

Malgré des améliorations notables, les Parlements nationaux ne sont pas encore en mesure de contrôler efficacement l'activité communautaire de leur Gouvernement. De son côté, le Parlement européen, qui a obtenu dans le Traité de l'Union des

compétences nouvelles, ne peut pas encore exercer un contrôle satisfaisant sur la Commission et le Conseil, et notamment dans les domaines qui ont trait à l'Union économique et monétaire, à la politique étrangère et de sécurité, ainsi qu'aux af-

aires intérieures et judiciaires. Accroître l'influence des Parlements dans l'Union, et ainsi renforcer le poids de l'opinion publique, suppose:

- La nécessité d'un contrôle renforcé des Parlements nationaux sur leur Gouvernement, dans le cadre d'une obligation d'information avant la décision communautaire qui devrait s'imposer à chaque Gouvernement vis-à-vis de son Parlement et qui serait codifiée dans le Traité.
- Un renforcement de la coopération entre Parlement européen et Parlements nationaux afin d'assurer un suivi plus efficace de l'activité communautaire: réunions d'Assises thématiques sur la fraude au budget de la Communauté, ou sur les étapes de la préparation de l'Union économique et monétaire; coopération en matière de contrôle budgétaire; possibilité pour les parlementaires européens d'assister aux réunions de commissions des Parlements nationaux et inversement.
- Un renforcement du rôle du Parlement européen, notamment à travers la généralisation de la co-décision à toutes les matières législatives qui sont l'objet d'une décision de la majorité au Conseil.
- Ces réformes utiles ne seront pas suffisantes pour conférer aux Parlements nationaux les droits qui devraient leur revenir dans le cadre de la construction européenne. Il convient d'envisager désormais une innovation; la possibilité pour les Parlements nationaux de former un recours en annulation d'un acte devant le Cour de Justice des Communautés chaque fois qu'ils estimeront, au vu d'une proposition d'acte communautaire, que l'Union a dépassé ses compétences.

## Introduction

Le débat autour de la ratification du Traité de l'Union l'a montré à l'évidence, les citoyens de l'Union exigent désormais plus de transparence et de démocratie dans le fonctionnement de l'Union. C'est en ce sens que la question du contrôle parlementaire - au niveau national comme au niveau européen - est devenue essentielle dans le débat sur la réforme des Traités.

Il ne s'agit pas de faire l'impasse sur les évolutions positives et importantes du rôle des Parlements. Le Parlement européen et les Parlements nationaux ont vu - depuis 1992 - leur influence et leur pouvoir de contrôle accrues sur le processus de décision communautaire.

Il faut aller plus loin: le maintien et l'amélioration des procédures existantes ne suffisent plus face au défi posé par la réforme des Traités et l'objet de la future Conférence intergouvernementale. C'est le citoyen qui doit devenir le sujet central du nouveau Traité. Aussi les Parlements demeurent-ils un instrument essentiel pour rapprocher l'Europe et le Citoyen. C'est pourquoi, il convient d'avancer,

pour la prochaine Conférence intergouvernementale, des propositions novatrices en matière de contrôle parlementaire.

Ces propositions devront concerner à la fois le Parlement européen et les Parlements nationaux, chacun dans son champ de compétences.

Elles se donneront pour but de renforcer le poids et l'influence de chaque Parlement sur son exécutif respectif, dans toutes les matières qui sont et seront du ressort de l'Union.

C'est au prix de cet effort que seront réconciliés le citoyen et l'Union. La Conférence intergouvernementale constituera d'ailleurs un premier test pour ces pratiques novatrices: elle devra se dérouler dans la transparence, sous le contrôle de l'opinion publique. Chaque exécutif devra se sentir le devoir d'en rendre compte devant son Parlement.

Faut-il rappeler par ailleurs que l'intégration européenne s'inscrit dans la création d'un nouvel ordre paneuropéen de liberté, de paix et de justice. A cette fin, de nombreuses institutions parlementaires existent déjà en Europe: les Parlements des Etats membres, le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire de l'UEO, d'Assemblée du Conseil de l'Europe. Chacune d'entre elles a fait ses preuves dans ses domaines de compétence. Il convient d'utiliser de manière complémentaire ces diverses traditions de contrôle parlementaire, car trop souvent le double emploi entraîne le double langage.

## 1. Les parlements nationaux face aux affaires communautaires: un rôle en évolution

La naissance de la Communauté des Six en 1958 a reçu l'approbation des Parlements nationaux des pays fondateurs à travers la ratification du Traité de Rome. Celui-ci confère d'ailleurs aux Parlements nationaux un rôle important notamment en matière d'adhésion de nouveaux pays ou de modification des Traités.

Mais, dès les années 70, pour mieux suivre les affaires européennes, plusieurs Parlements commencèrent à envisager des modifications constitutionnelles ou réglementaires internes.

Enfin, dans les années 80, la conclusion de l'Acte Unique, puis du Traité d'Union européenne et l'impact de ces deux textes sur le rôle des Parlements nationaux ont conduit à une réévaluation de l'action des Parlements nationaux en matière communautaire.

### A. Avant le Traité de l'Union: un rôle essentiellement constitutionnel, accessoirement de transposition des textes communautaires en droit national.

Dès la signature du Traité de Rome, soumis d'ailleurs à ratification par les Parle-

ments des Etats membres, ces derniers obtenaient des pouvoirs non négligeables en matière de définition des compétences de la communauté, du nombre de ses membres, ainsi que du droit de ratifier toute modification du Traité.

Dès cette époque, l'article 189 du Traité prévoyait déjà implicitement le rôle des Parlements nationaux dans la transposition nationale des directives, en tout cas dans le domaine législatif.

Au fil des étapes de la construction communautaire, les Parlements nationaux se voyaient conférer également un pouvoir de ratification de toutes les décisions sur les ressources propres, ainsi que la capacité d'approuver les projets visant à uniformiser la procédure d'élection des membres du Parlement européen.

Parallèlement, dès les années 1970, dans la foulée de l'expérience britannique et danoise, nombreux furent les Parlements nationaux à s'organiser pour mieux suivre la législation communautaire, à travers notamment la création de commissions spécialisées dans les affaires communautaires, associant le cas échéant parlementaires européens et nationaux. Néanmoins, dès 1979, l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen, rompant le lien institutionnel entre les Parlements nationaux et le Parlement européen, ainsi que l'extension progressive des matières traitées au niveau communautaire, sont à l'origine d'un divorce naissant entre les Parlements nationaux et les institutions européennes. Ce mouvement fut sans aucun doute amplifié par l'Acte Unique qui confirma le transfert important de compétences au niveau de la Communauté pour toutes les matières relevant du marché intérieur, en multipliant le recours au vote majoritaire en ces domaines.

L'élaboration et la ratification du Traité de l'Union ont dès lors suscité une réaction des Parlements nationaux allant dans le sens d'un contrôle plus strict de l'action communautaire de leur Gouvernement.

### B. Le Traité d'Union européenne a marqué un accroissement justifié de leur influence

a) Une reconnaissance nouvelle dans le texte du Traité: deux déclarations annexes précisent quelques moyens nouveaux de contrôle impliquant des obligations nouvelles pour les gouvernements:

- La déclaration n° 13 reconnaît l'importance d'une plus grande participation des parlements nationaux aux activités de l'Union européenne. Les gouvernements des Etats membres doivent, aux termes de cette déclaration, veiller «entre autres à ce que les Parlements nationaux puissent disposer des propositions législatives de la Commission en temps utile pour leur information ou pour un éventuel examen».

- La déclaration n° 14 suggère la réunion, en tant que de besoin, d'Assises parlementaires.
- Enfin, en ce qui concerne la coopération entre le Parlement européen et les Parlements nationaux, ces déclarations insistent sur la multiplication des rencontres entre parlementaires nationaux et européens, ainsi que sur l'octroi de facilités réciproques.

Par ailleurs, dans le corps du Traité, des dispositions précises permettent aux Parlements nationaux d'intervenir dans les nouveaux domaines de compétences de l'Union.

Ainsi, ces derniers devront-ils ratifier, selon les règles constitutionnelles nationales, l'extension des droits des citoyens de l'Union (art. 8E), certaines conventions dans les domaines de la justice et des affaires intérieures (art. K3, alinéa 2c). Ils ont de même compétence pour autoriser, en vertu de l'article K9 du Traité, la communautarisation de certaines des actions envisageables dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Cette implication non négligeable des Parlements nationaux dans le texte même du Traité s'est doublée d'une intensification du contrôle parlementaire national sur l'activité communautaire de l'exécutif.

- b) Une amélioration des moyens concrets de contrôle parlementaire national:

Au cours du débat portant sur la ratification du Traité de l'Union de nombreux Parlements ont exprimé leur souhait d'une meilleure participation au contrôle des activités communautaires de leur Gouvernement. Plusieurs d'entre eux ont obtenu des résultats encourageants. Ainsi, le Parlement français a-t-il obtenu le droit de voter des résolutions indicatives sur les propositions communautaires; le Parlement allemand, à travers une modification constitutionnelle, a obtenu une plus grande influence sur les travaux communautaires, ainsi que, d'autre part, l'engagement politique du Gouvernement pour que le Bundestag et le Bundesrat soient consultés sur le passage à la 3<sup>e</sup> phase de l'UEM; de même le Parlement néerlandais a-t-il, à cette occasion, obtenu une procédure de suivi parlementaire de l'application des accords de Schengen. De nombreux autres exemples pourraient être utilement cités.

En ce qui concerne le Parlement luxembourgeois, la procédure adoptée par la Chambre des Députés, à partir de la rentrée parlementaire d'octobre 1994, constitue une amélioration certaine, même si elle doit encore être précisée.

Désormais, les propositions de textes communautaires en provenance des ministères sont centralisées au niveau de la Commission de travail de la Chambre qui décide du renvoi aux commissions parlementaires compétentes. Celles-ci examinent les propositions communautaires et décident de leur sort: classement, examen, rédaction d'un avis, dialogue avec le Gouvernement. Cette procédure permet à la Chambre d'examiner en priorité les projets les plus importants, et de suivre les négociations à leur sujet.

Le processus laborieux de la ratification du Traité de l'Union européenne aura provoqué une prise de conscience nouvelle des Parlements nationaux, soucieux dès lors de participer davantage au travail législatif communautaire.

- c) Un modèle danois efficace, mais difficilement généralisable.

Le Folketing (le Parlement danois) fait sans conteste figure de pionnier du contrôle parlementaire des affaires européennes. Pour ce faire, il a utilisé un instrument particulier: le mandat impératif que la Commission des affaires européennes donne au ministre danois pour chaque négociation au Conseil des Ministres. L'existence de ce mandat a donné au Parlement danois un pouvoir important sur l'ensemble de la négociation, même si une récente réforme du système, intervenue en 1994, a montré que dans plusieurs cas, selon l'avis de certains, le contrôle parlementaire restait encore trop formel, et que les commissions parlementaires spécialisées dans les différents secteurs n'étaient pas suffisamment impliquées.

Néanmoins, ce système reflète deux particularités de la situation politique et constitutionnelle danoise: la tradition de fréquents gouvernements minoritaires et la possibilité constitutionnelle du mandat impératif.

Ces deux spécificités n'existent pas dans la plupart des autres pays de l'Union, où le mandat impératif pourrait être considéré comme une atteinte au principe de la séparation des pouvoirs.

De plus l'inéluctable effet de blocage sur le processus d'intégration européenne du «modèle danois» s'opposera à sa transposition dans les autres Parlements nationaux. Nombre de ses aspects ne manqueront cependant pas, de par leur caractère exemplaire, d'inspirer les propositions qui vont suivre.

### C. Néanmoins, les déclarations annexes du Traité ne sont pas encore totalement entrées dans la pratique.

L'information des Parlements nationaux dépend trop souvent de la bonne volonté des gouvernements, quelque soit l'engagement pris par les Douze dans les déclarations annexes du Traité.

La mise en place de Conférence des Parlements soulève encore des réticences importantes dans certains Parlements nationaux, en particulier sur les questions d'organisation, de procédure et de formation d'une volonté politique commune.

Enfin, si les rencontres entre parlementaires européens et nationaux se sont fortement accrues grâce à l'initiative du Parlement européen, l'octroi de facilités réciproques n'est pas encore entré dans les faits. En effet, si les parlementaires nationaux peuvent assister à l'ensemble des commissions du Parlement européen, l'inverse n'est pas nécessairement la règle. Les mêmes remarques valent pour diverses facilités administratives.

## II. Parlements nationaux/Parlement européen: des difficultés analogues pour exercer leur fonction de contrôle

En réalité, même après la mise en oeuvre du Traité de l'Union européenne, les parlementaires européens et les parlementaires nationaux continuent à faire face à des difficultés de mise en oeuvre du contrôle parlementaire sur leur exécutif respectif.

### A. Une dépendance excessive des Parlements nationaux vis-à-vis de leur propre Gouvernement en ce qui concerne la qualité du contrôle.

Malgré le libellé de la déclaration annexe du Traité, des problèmes importants se font jour en ce qui concerne le calendrier de l'information donnée par les gouvernements aux Parlements et l'étendue de celle-ci.

En ce qui concerne la nature de l'information, il faut remarquer que si la plupart des Parlements reçoivent bien des infor-

<sup>1)</sup> Déclaration n°14: «Le Parlement européen et les Parlements nationaux sont invités à se réunir en tant que de besoin en formation de Conférence des Parlements (ou Assises). La Conférence des Parlements est consultée sur les grandes orientations de l'Union européenne, sans préjudice des compétences du Parlement européen et des droits des Parlements nationaux. Le Président du Conseil européen et le Président de la Commission font rapport à chaque session de la Conférence des Parlements sur l'état de l'Union.»

<sup>2)</sup> On trouvera annexé le tableau de l'ensemble des compétences actuelles des Parlements nationaux à l'intérieur de l'Union tel qu'indiqué dans le rapport de la Commission sur le fonctionnement du Traité.

mations complètes concernant le premier pilier communautaire, il n'en est pas de même des projets qui relèvent de la politique étrangère et de la sécurité communes, ou du troisième pilier (affaires intérieures et judiciaires). D'autre part, trop souvent, des projets communautaires ne sont accompagnés d'aucune note explicative du Gouvernement précisant le bien-fondé de la proposition communautaire, son impact sur le droit national, et les positions des différents acteurs de la procédure (Conseil, Parlement européen notamment).

Pour ce qui est du calendrier, trop souvent les délais de transmission sont tels que les Parlements reçoivent des textes de leur Gouvernement alors que les décisions afférentes ont déjà été prises par le Conseil des Ministres. Ils n'ont donc pas toujours la possibilité pratique de faire connaître leur opinion. Néanmoins, dans quelques Etats membres, notamment au Royaume-Uni et en France, la «réserve parlementaire» permet aux Parlements nationaux de demander à leur Gouvernement de différer une décision du Conseil des Ministres, leur offrant ainsi la possibilité de l'examiner.

Toutes ces difficultés contribuent fréquemment à une mauvaise transposition des directives communautaires au niveau national. Un Parlement national dûment impliqué dans le processus préparatoire, serait à même de remédier à ce malaise.

#### **B. Des réticences du Conseil des Ministres vis-à-vis du contrôle du Parlement européen notamment dans les domaines de compétences nouvelles du Traité de l'Union européenne.**

Le Parlement européen, pour améliorer son contrôle parlementaire, fait en effet face à deux types de difficultés.

Tout d'abord, la multiplication des procédures, en particulier dans les domaines qui relèvent du pilier communautaire, ne facilite ni la transparence ni la prise des décisions.

D'autre part, dans les nouveaux piliers, le droit à l'information et à la consultation du Parlement européen est loin d'être toujours respecté par le Conseil. Ainsi en matière de PESC, d'affaires intérieures et judiciaires, voire même d'Union économique et monétaire, le Parlement européen partage avec les Parlements nationaux un déficit inacceptable d'informations qui n'a cessé de rendre le processus décisionnel communautaire plus opaque.

Ces difficultés constituent une source de conflit entre parlementaires tant européens que nationaux et leur exécutif respectif, qu'il convient d'éliminer.

### **III. Les moyens d'un renforcement du rôle des parlements**

A l'instar des trois rapports soumis au groupe de réflexion (par le Parlement européen, le Conseil et la Commission), il y a lieu, après avoir analysé les dysfonctionnements du Traité en ce qui concerne les Parlements nationaux, de réfléchir sur les moyens requis pour renforcer le rôle et l'influence des Parlements de la Communauté, qu'il s'agisse du Parlement européen ou des Parlements nationaux.

Dans cette réflexion, un double principe doit nous guider à savoir celui du respect de la diversité des règles constitutionnelles dans les différents Etats membres, et celui d'une nécessaire égalité statutaire des différents Parlements, en matière de contrôle parlementaire des affaires communautaires. Il faut en quelque sorte réfléchir à une «charte» des obligations minimales que tout Gouvernement devrait désormais consentir en faveur de son Parlement en ce domaine. C'est pourquoi le moyen le plus adéquat pour réduire l'écart entre la pratique actuelle et l'instauration de l'égalité statutaire des Parlements, que nous appelons de nos vœux, ne serait-il pas celui de l'intégration dans le Traité des obligations minimales des gouvernements vis-à-vis des Parlements nationaux, ainsi qu'un renforcement des obligations – déjà présentes dans le Traité – des institutions communautaires vis-à-vis du Parlement européen.

#### **A. Une réforme décisive pour le Parlement européen: la co-décision partout où le Conseil décide à la majorité**

Le Parlement européen ne propose pas d'augmentation des compétences communautaires. Il souhaite une simplification des procédures pour aboutir à seulement trois types de procédure: la consultation, la co-décision et l'avis conforme. Une telle réforme serait déterminante pour la transparence du système décisionnel.

Quant à la co-décision, elle devrait être généralisée à tous les thèmes législatifs qui font l'objet d'une décision majoritaire au Conseil. En effet, dès lors que des décisions sont prises à la majorité qualifiée au Conseil, le contrôle de chacun des Parlements nationaux sur son Gouvernement devient imparfait: car quel que soit la volonté du Parlement, son Gouvernement peut être mis en minorité. D'où l'importance d'une participation parlementaire effective à la décision au niveau européen, de la part d'une institution qui représente directement l'ensemble des citoyens européens, le Parlement européen.

L'avis conforme, quant à lui, s'appliquerait aux accords internationaux et aux modifications des Traités. La procédure de consultation, en revanche, couvrirait es-

sentiellement les domaines de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

La réforme proposée renforcerait donc le contrôle parlementaire dans son ensemble.

Enfin, les compétences du Parlement européen en matière d'Affaires intérieures et judiciaires, de la Politique étrangère et de sécurité commune, notamment en ce qui concerne l'information et la consultation, devraient être strictement respectées par le Conseil.

#### **B. Mettre en oeuvre la déclaration du Traité de l'Union européenne sur la coopération entre les Parlements nationaux et le Parlement européen**

Trois orientations doivent être explorées:

– sans préjudice de la possibilité d'organiser des Assises globales si les Parlements de la Communauté le souhaitent, l'idée d'Assises thématiques sur des sujets précis pourrait être envisagée, par exemple sur la fraude au budget de la Communauté, sur les étapes de préparation à l'UEM, etc.

Dans le cas de la fraude au détriment du budget communautaire, ces Assises thématiques pourraient déboucher sur un système permanent de contrôle de l'utilisation des fonds communautaires par les Parlements nationaux et le Parlement européen, coopérant à travers leurs commissions de contrôle budgétaire, chacun dans le cadre de ses compétences respectives. En effet il y a lieu de rappeler que 80% des dépenses effectuées dans le cadre du budget de l'Union européenne sont versées aux administrations nationales, à qui incombe l'affectation finale.

On pourrait ainsi envisager une information réciproque sur les contrôles effectués par chacun des Parlements voire une coordination de ces contrôles, chacun des Parlements intervenant dans le cadre de ses compétences: le Parlement européen exerçant son contrôle sur la Commission, les Parlements nationaux sur leurs administrations nationales.

– Le programme législatif, conclu chaque année après négociation entre la Commission et le Parlement européen, constitue la base de l'activité législative communautaire. Les Parlements nationaux – qui le reçoivent dès sa publication, par l'intermédiaire du Parlement européen – doivent pouvoir suivre, de concert avec le Parlement européen, sa mise en oeuvre. La Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC) qui rassemble des délégations du Parlement européen et des Parlements nationaux pourrait être chargée de cette tâche. Elle devrait

tenir un débat à ce sujet à chacune de ses sessions d'automne.

– Enfin, les Parlements nationaux et le Parlement européen devraient progresser dans l'octroi de facilités réciproques. Par exemple, il conviendrait de réfléchir à la possibilité pour les parlementaires européens de pouvoir assister aux réunions des commissions parlementaires qui les concernent dans leur Parlement national, dans le cadre d'une réciprocité bien conçue. D'ores et déjà les parlementaires nationaux peuvent assister à la quasi-totalité des réunions des commissions parlementaires du Parlement européen.

### C. La nécessité d'un contrôle renforcé – et codifié dans les Traités – des Parlements nationaux sur leur Gouvernement

Il n'est plus possible de laisser aux seuls gouvernements le soin de décider de l'étendue et du moment de la transmission de l'information à leur Parlement. Le moment est venu de formaliser, dans le nouveau Traité, le droit de chaque Parlement national d'être informé de l'ensemble des propositions relevant des trois piliers du Traité de l'Union européenne, avec une note explicative gouvernementale précisant le bien-fondé de la proposition communautaire et son impact éventuel sur la législation nationale. Cette disposition permettrait de mettre sur un pied d'égalité tous les parlements. A la différence de la réserve parlementaire, cette proposition est compatible avec les diverses dispositions constitutionnelles en vigueur dans les Etats membres.

Ainsi, en matière d'Affaires intérieures et judiciaires, et de Politique étrangère et de sécurité, le Parlement européen et les Parlements nationaux pourraient exercer, en commun un réel contrôle parlementaire sur leur exécutif respectif sur la base des informations que ces derniers seraient tenus de leur fournir.

En matière de défense, il pourrait aussi être davantage fait appel aux compétences spécifiques de l'Assemblée parlementaire de l'UEO qui, dans l'article 9 du Traité de Bruxelles modifié, prévoit déjà les modalités d'un large contrôle parlementaire.

Enfin, il serait utile que les gouvernements eux-mêmes, dans le respect de leurs règles constitutionnelles réfléchissent aux moyens dont ils disposent pour améliorer l'échange d'informations entre parlementaires nationaux et parlementaires européens résidant dans le même Etat membre. Les pays, comme la Belgique, l'Allemagne ou la Grèce, où les parlementaires européens sont membres de plein droit, parfois avec droit de vote, de la commission des affaires européennes de leur Parlement national, ont démontré l'utilité de tels contacts. Je considère aussi que les gouvernements devraient auto-

## Rôle des Parlements nationaux aux termes du Traité

### 1. Ratification constitutionnelle

- \* Modification du Traité Article N
- \* Adhésion de nouveaux Etats Articlel O

### 2. Approbation d'actes

#### Dans le cadre de l'Union

- \* Ratification des conventions dans les domaines de la justice et des affaires intérieures Articlel K.J (& 2-c)
- \* «Communautarisation» de certaines des actions dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (celles prévues aux points 1 à 6 de l'article K.1) Articlel K.9

#### Dans le cadre de la Communauté

- \* Extension des droits des citoyens Article 8E
- \* Procédure de l'élection uniforme des membres du Parlement européen Article 188 (&3)
- \* Décision sur les ressources propres Article 20
- \* Ratification de conventions Article 220

### 3. La mise en oeuvre du droit communautaire

- \* Transposition des directives dans le domaine législatif Article 189

*Extrait du «Rapport sur le fonctionnement du Traité sur l'Union européenne», présenté par la Commission, Bruxelles, 10.05.1995*

riser, comme c'est le cas en Belgique, les parlementaires européens à adresser des questions à leurs ministres compétents.

### D. Une innovation majeure pour les Parlements nationaux: Le droit de recours en annulation

Mais aucune de ces mesures, pourtant importantes, ne permettra de répondre au défi que pose l'évolution du processus décisionnel et l'étendue des compétences de l'Union. L'extension des matières soumises au vote à la majorité qualifiée, ainsi que l'exercice par l'Union européenne de compétences élargies, a de facto limité le pouvoir des Parlements nationaux. Mais ceux-ci ne disposent pratiquement d'aucun moyen direct pour contrôler le respect des compétences assumées par les différentes institutions européennes en vertu du Traité de l'Union européenne.

Pour combler cette lacune, certains ont proposé l'instauration d'une Chambre des Parlements nationaux qui se prononcerait en matière de subsidiarité avec des règles de majorité analogues à celles en vigueur au Conseil des ministres. Cette solution présente cependant un inconvénient de taille: elle ajouterait une assemblée à celles qui existent déjà; elle ajouterait un stade supplémentaire au processus déjà trop complexe de décision communautaire. Pour le citoyen, elle constituerait un écran et non une garantie. Elle créerait une confusion institutionnelle là où la

transparence et l'identification des organes responsables sont réclamées par les justiciables.

Pourquoi ne pas aller plus loin et instaurer une formule plus simple, compréhensible de tous les citoyens? Pourquoi ne pas donner à chaque Parlement national le droit – dont jouissent d'ores et déjà les institutions de l'Union et les Etats membres – de saisir la Cour de justice des Communautés européennes lorsqu'il estime qu'un acte de l'Union outrepassé les compétences de cette dernière.

Il conviendrait de compléter dans ce sens l'article 173 du Traité pour autoriser la saisine de la Cour par un Parlement national pour dépassement illégal des compétences de l'Union. Cette notion de dépassement de compétence, reposant sur des critères précis, peut en effet faire l'objet d'une interprétation juridictionnelle, contrairement à la notion plus politique de subsidiarité, qui serait en l'occurrence inutilisable.

La novation juridique et politique d'une telle révision serait considérable: les Parlements nationaux deviendraient ainsi partie prenante du système juridictionnel de l'Union.

Le recours en annulation serait non suspensif, comme c'est déjà le cas pour les recours prévus dans le cadre de l'article 173 du Traité.

Pour éviter que la Cour ne soit amenée à trancher un conflit de compétence interne entre un Parlement national et son Gouvernement, il serait souhaitable qu'un Parlement ne puisse introduire un recours que dans les cas où la décision communautaire incriminée aurait été prise contre l'avis de son propre Gouvernement.

Les Parlements nationaux auraient de cette manière la possibilité de vérifier concrètement si les compétences qu'ils ont souverainement accepté de déléguer à l'Union sont bien exercées dans les limites de la délégation accordée, ou – dans le cas contraire – d'intervenir. De ce fait, ils seraient amenés à jouer le rôle de gardiens des Traités de l'Union aux cotés des autres institutions.

Ainsi, le droit de recours déjà existant d'un Etat membre, combiné au droit de re-

cours à créer pour le Parlement national, représenterait-il une garantie constitutionnelle que «la compétence de la compétence» demeurera de la responsabilité des Etats membres et de leurs institutions.

#### Conclusions

Le rôle des Parlements vis-à-vis des institutions européennes a été l'objet d'une lente évolution depuis 1958. La Conférence intergouvernementale peut être l'occasion de donner une impulsion nouvelle au contrôle parlementaire. Il n'y a pas de solution miracle à cet égard.

Mais la combinaison des trois modifications proposées dans le présent rapport – renforcement de la coopération des Parlements face à l'exécutif, renforcement des obligations des gouvernements face à leur Parlement, ouverture du droit de recours

en annulation d'un acte de l'Union aux Parlements nationaux – créerait indubitablement une profonde dynamique de l'activité parlementaire dans sa double mission de contrôle et d'impulsion politique.

Le présent rapport s'inscrit dans la volonté de rompre avec la pratique du passé qui a laissé s'accumuler les déficits démocratiques dans le cadre de la construction européenne.

Les propositions qui ont été retenues en définitive ont pour finalité de permettre aux Parlements et par voie de conséquence aux citoyens qu'ils représentent d'apporter leur contribution indispensable à la réalisation de la plus grande ambition collective de cette fin de siècle qu'est la démarche européenne.

## Monsieur le Président Jacques SANTER l'hôte de la Municipalité de STRASBOURG



*Le Maire de STRASBOURG a reçu le Président de la Commission de l'Union Européenne Jacques SANTER à la mairie de la ville-siège française, en compagnie des Députés luxembourgeois au Parlement européen Astrid LULLING, Viviane REDING, Marcel SCHLECHTER, Charles GOERENS et Jupp WEBER; du Président de l'Institut Luxembourgeois des Droits de l'Homme, conjointement Président de la Première Chambre de la Commission européenne des Droits de l'Homme Albert WEITZEL, comme du Directeur divisionnaire au Conseil de l'Europe Raymond WEBER. Après échanges et réception, Monsieur le Président Jacques SANTER a signé le Livre d'Or de la Ville de STRASBOURG.*

## Un Luxembourgeois professeur de droit agrégé nommé à NANCY

Suite à la session de juin 1995 du concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur de droit privé et sciences criminelles, Monsieur André PRÛM, né le 6 août 1961 à Luxembourg, vient d'accéder au poste de professeur agrégé de la Faculté de Nancy. Sur environ 150 candidats qui se sont présentés et sur trente reçus, M. PRÛM a été le second candidat non-français à être admis. Sur sa demande, il sera rattaché à la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de

Nancy II où il enseignera à partir de septembre 1995 le droit civil et commercial. Rappelons, entre autres, que M. PRÛM est titulaire d'un doctorat de droit privé et que sa thèse pour la préparation au doctorat «Les garanties à première demande, essai sur l'autonomie» a été soutenue avec l'appui financier du Ministère de l'Education nationale luxembourgeois sous forme d'un contrat formation-recherche.

Titulaire de nombreux diplômes délivrés par les universités de Montpellier, du Centre Universitaire du Luxembourg et de la Edina East High School du Minnesota aux Etats-Unis, M. PRÛM est l'auteur d'une série d'articles en droit bancaire, en droit des affaires et en droit de l'informa-

tique qui ont fait l'objet de conférences données par l'intéressé en France et à l'étranger.

Parmi ses activités professionnelles on notera, qu'il a été Maître de conférences de l'Université de Sceaux (Paris XI), conseil de la Banque Paribas, avocat à la Cour inscrit au barreau de Montpellier, chargé de cours au Centre de formation des avocats de Montpellier ainsi qu'à la faculté de droit et sciences économiques de l'Université de Montpellier.

Relevons ici plus particulièrement les publications consacrées au droit luxembourgeois et tout spécialement celle qui est consacrée à la protection des programmes d'ordinateurs en droit luxembourgeois.

## † Christian CALMES

Christian CALMES, l'éminent diplomate, auteur et historien, s'est éteint à l'aube du mercredi, le 5 juillet 1995, dans un hôpital de GRASSE (chef-lieu des Alpes-Maritimes), inopinément, suite à un arrêt cardiaque, peu de jours avant son 82<sup>e</sup> anniversaire.

Né dans la grande région de Francfort-s-le-Main, le 11 juillet 1913 à OBERURSEL; professeur d'Université à Francfort, le père Albert CALMES rentra au Luxembourg vers la fin de la Première Guerre mondiale.

Etudes secondaires au Lycée classique d'Echternach pour Christian CALMES, études de droit à STRASBOURG et à PARIS, carrière d'avocat entamée dès 1938; mariage, en 1939, avec Melle Anne RAUS, union dont issurent cinq enfants.

Sous le régime nazi, de 1940 à 1943, Christian CALMES fut astreint à des travaux de ferme au CARLSHOF-lès-Colmar-Berg; arrestation en 1943, condamnation pour haute trahison et collusion contre l'ennemi, Ch. CALMES devait subir les affres du camp de concentration de HINZERT pendant 18 mois; évasion du camp, vie clandestine en terre allemande, où il fut libéré par les forces armées américaines, pour rentrer au Luxembourg en avril 1945.

L'éminent avocat quitta le barreau pour entrer au service gouvernemental: sous Joseph BECH, il fut successivement attaché de Gouvernement, secrétaire, puis Conseiller de légation aux Affaires Etrangères; le jeune diplomate négocia, pour le Luxembourg, le Traité du BENELUX et celui instaurant la Haute Autorité du



M. Christian CALMES

Photo: Jean Weyrich

Charbon et de l'Acier (CECA), préfiguration de la future Union Européenne. A la CECA, Chr. CALMES prit l'importante fonction de Secrétaire général du Conseil des Ministres, assurant plus tard la même fonction au Conseil des Ministres de la Communauté Européenne. En 1973, il fit valoir ses droits à une retraite bien méritée.

Ayant eu force contacts avec les pères de l'Europe Jean MONNET, Robert SCHUMAN, Paul-Henri SPAAK, Alcide de GASPERI, Joseph BECH bien sûr, CALMES garda une vie durant la très profonde conviction quant à la création et la promotion de l'Union des Européens, véritable credo en une communauté de destin, garantie pour la paix, l'indépendance, le respect d'un chacun, la prospérité de l'Europe finalement.

Le 15 septembre 1981, il succéda, comme Maréchal de la Cour, à M. Guy de MUYSER, servant, à son habitude, fidèlement Souverain, Nation et pays, ceci jusqu'au 31 décembre 1985; à noter que Chr. CALMES fut Chambellan en service extraordinaire de S.A.R. le Grand-Duc, alors que Madame Anne CALMES est toujours Dame d'honneur honoraire à la Cour.

A l'instar de son père Albert CALMES (1881-1967), le diplomate émérite, avec une passion égale pour l'histoire, s'adonna, avec son regard critique, mais lucide et empreint d'un sain réalisme, à la publication scientifique.

S'intéressant au Luxembourg, -terre qu'il chérit entre toutes-, à l'histoire dynastique, à la genèse du pays comme aux périodes de crises majeures, au devenir de l'Europe et au rôle du Grand-Duché dans ce même contexte, Christian CALMES élargit la précieuse série des publications historiques de son père, -"Histoire contemporaine du Luxembourg"- de cinq volumes à treize, dont "1867-L'affaire du Luxembourg", -"Le Luxembourg dans la Guerre de 1870"- "1914-18: Le Luxembourg au centre de l'Annexionisme belge"- "1919-L'étrange Référendum du 28 septembre", de même que l'auteur assura de nombreux apports littéraires et historiques à la "Hémécht", finalement dans les quotidiens luxembourgeois, dont essentiellement le "Luxemburger Wort".

Notons encore que sa réelle passion pour l'histoire lui valut des adhésions à la Section historique de l'Institut Grand-Ducal, au comité de rédaction du périodique "Hémécht", du Conseil luxembourgeois pour la Recherche scientifique, du Conseil national de la Culture et d'autres.

## Premières élections pour le Conseil National pour Etrangers

En date du 1<sup>er</sup> juillet 1995 ont eu lieu en les locaux du Commissariat du Gouvernement aux étrangers auprès du Ministère de la Famille, 12-14, avenue Emile Reuter, L-2919 Luxembourg, les premières élections en vue de la désignation des représentants des étrangers au Conseil National pour Etrangers.

66 candidats, dont 18 dames, issus de 18 pays différents, ont posé leur candidature

pour les 14 postes effectifs et 14 postes suppléants à pourvoir suivant les règles de proportionnalité établies par la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers et son règlement d'application du 29 mars 1995.

72 mandataires représentant les associations inscrites auprès du Commissariat du Gouvernement aux étrangers, conformément au prédit règlement furent appelés au vote.

Lors de la réunion de l'Assemblée électorale, composée desdits mandataires, les 66 candidats ont eu individuellement la

possibilité de se présenter brièvement, avant qu'il ne soit procédé au vote dans les locaux prévus à ces fins.

Par la suite il fut passé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote par les membres du bureau de vote en présence des membres de l'assemblée électorale et des candidats intéressés.

D'après le règlement d'ordre relatif au déroulement des opérations électorales du 20 juin 1995, approuvé par règlement ministériel du 21 juin 1995, l'accès à l'assemblée électorale ne fut en principe accordé qu'aux mandataires électeurs, aux candidats et aux membres du bureau de vote.

## La coopération au développement entre le LUXEMBOURG et la République de MAURICE



Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER, M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la Coopération et Sir Anerood JUGNAUTH lors de la conférence de presse commune

### Nouveaux projets à MAURICE

#### Contexte

En date du 15 février 1995 les Gouvernements du Grand-Duché de LUXEMBOURG et de la République de MAURICE, représentés respectivement par M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et à la Coopération et M. Rama SITHANEN, Ministre des Finances, ont signé un Memorandum of Understanding définissant les grandes lignes d'un nouveau programme de coopération bilatérale entre les deux pays. Afin de concrétiser les trois volets esquissés dans cet accord et d'identifier des projets à financer dans le cadre de l'en-

veloppe budgétaire mise à disposition, LUX-DEVELOPMENT a organisé une mission à Maurice du 17 au 26 avril 1995. Lors de cette mission un certain nombre de projets ont été soumis par les interlocuteurs mauriciens à la délégation luxembourgeoise qui sont décrits dans les grandes lignes ci-après:

#### 1. Ministère des Travaux Publics

Le premier projet concerne l'élargissement du PONT DE COLVILLE sur la route M2 et s'inscrit dans le cadre d'un projet d'amélioration de l'infrastructure routière pour lequel le gouvernement luxembourgeois avait déjà financé une étude technique.

La partie mauricienne souhaite que la coopération luxembourgeoise prenne en charge les volets suivants de ce projet:

- Etude et préparation du cahier des charges pour l'appel d'offres
- Surveillance des travaux
- Fourniture de l'acier pour la structure métallique

Le montant total de l'intervention luxembourgeoise est estimé à 30 millions LUF tandis que la contribution du gouvernement mauricien serait de l'ordre de grandeur de 70 millions LUF.

#### 2. Mauritius Freeport Authority

Le Port Franc a été créé en 1992 par le gouvernement mauricien afin d'établir Maurice comme une des plateformes d'échanges commerciaux dans l'Océan Indien et de contribuer ainsi au développement économique régional.

Cet objectif a été reconnu par la Banque Mondiale qui vient d'accorder un emprunt de 8.1 millions US\$ au gouvernement mauricien pour la réalisation de travaux de viabilisation dans le Port Franc. Le démarrage de ces travaux est soumis à la réalisation d'une étude de viabilisation de la zone concernée pour laquelle le gouvernement mauricien a demandé un financement luxembourgeois. Le montant de cette étude, comprenant la surveillance des travaux, est estimé à 18 millions LUF.

Ces travaux pourraient démarrer en janvier 1996 et seraient suivis, au cours de la même année, par la construction de trois hangars métalliques de 5.000 m<sup>2</sup> chacun. L'organisme qui gère le Port Franc, la Mauritius Freeport Authority, financera l'achat au Luxembourg de ces trois hangars, totalisant environ 60 millions LUF, par un prêt mis à disposition par un consortium de banques luxembourgeoises à des conditions commerciales.

### 3. Mauritius Export Development and Investment Authority (MEDIA)

La MEDIA est un organisme para-étatique qui a comme vocation de promouvoir Maurice comme site industriel, d'attirer des investisseurs étrangers et de façon générale de contribuer au développement économique du pays.

Un projet que la MEDIA réalisera prochainement dans le cadre de sa mission est la construction d'un parc d'exposition. La MEDIA souhaite acheter auprès d'une entreprise luxembourgeoise la structure métallique du bâtiment à construire et de la financer par le biais du prêt mis à disposition par les banques luxembourgeoises.

Le montant pour la fourniture de la structure métallique est estimé à 38 millions LUF.

Parallèlement la MEDIA a sollicité une participation financière de la coopération luxembourgeoise à l'exécution de travaux de construction ainsi qu'à la préparation (études techniques) de nouveaux projets, dont notamment la construction de hangars métalliques en vue du développement économique et de la création d'emplois.

Retenons que lors de sa visite de travail à Luxembourg, le 4 juillet 1995, Sir Anerood JUGNAUTH, Premier Ministre de la République de Maurice a eu une entrevue en tête-à-tête avec Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER.

Suite à une réunion de travail en présence de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères Jacques F. Poos, une conférence de presse donnée conjointement par Sir JUGNAUTH et Monsieur le Premier Ministre JUNCKER a eu lieu au Ministère d'Etat.

Notons encore que la délégation conduite par le Premier Ministre de Maurice s'est composée de M. Ramakrishna SITHANEN, Ministre des Finances, M. Keertee Coomar RUHEE, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Naturelles, M. Parrwiz Cassim HOSSEN, Ambassadeur et de M. Jugdish RUGOGBUR, Chef de Cabinet.

## M. WOHLFART à la session de l'AGNU à GENEVE

La session 1995 du Conseil Economique et Social de l'AGNU a consacré, du 4 au 6 juillet 1995 à GENEVE, un débat ministériel sur les problèmes du développement en Afrique. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, M. Georges WOHLFART, a participé à la discussion par le biais d'une intervention, le 5 juillet. Cette contribution comportait les points suivants:

– Malgré des signes encourageants au plan de la démocratisation (Namibie, Afrique du Sud), le continent africain demeure, dans son ensemble, en crise.

– Alors que le niveau de vie des pays de l'OECD poursuit son avancée, les déficiences économiques, sociales et politiques des Etats d'Afrique s'aggravent.

– Les raisons en sont multiples. Dépendance monétaire et technologique, imprévisibilité des marchés des produits de base, sous-développement des secteurs commerciaux compétitifs comme les Services, instabilité politique, absence de libertés fondamentales notamment dans le domaine syndical, inadéquation des réseaux sanitaires, catastrophes naturelles, se conjuguent pour maintenir dans un dénuement tragique la grande majorité des Africains.

– La césure choquante entre pays riches et pays pauvres n'est cependant pas une fatalité. Tout doit être mis en oeuvre de façon urgente, coordonnée et désintéressée pour accélérer le développement de l'hémisphère sud.

– A cette fin, le Luxembourg réitère l'engagement privilégié de son aide publique au développement et à la coopération en faveur des pays africains les moins avancés.

– La communauté internationale, par l'intermédiaire notamment des Nations Unies, doit relayer en priorité cet effort dans les domaines de sa compétence.

– Enfin, les pays africains sont appelés, eux aussi, à assumer leurs responsabilités afin d'inscrire toutes perspectives de développement dans un état de droit, seul garant d'une stabilité économique et politique à long terme.

## Maladies tropicales

Du 4 au 5 juillet 1995 s'est déroulée à Luxembourg la dix-huitième session du Conseil conjoint de coordination du programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.

La session d'ouverture de la conférence a eu lieu le 4 juillet 1995 au Centre de Conférences du Kirchberg en présence de M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères.

Le programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR) est une action coordonnée sur le plan mondial afin de cibler les ressources de la science d'aujourd'hui sur la lutte contre les six principales maladies tropicales.

Près d'un demi-milliard de personnes souffrent des maladies qui font l'objet du TDR: le paludisme, la schistosomiase, la filariose, la trypanosomiase, le leishmaniose et la lèpre. Le programme s'attaque à la lutte contre ces maladies de deux manières:

\* renforcer la capacité des pays en développement où ces maladies sont endémiques à effectuer des recherches, par l'octroi de subsides pour la formation et l'amélioration des institutions de recherche;

\* coordonner et financer les activités de recherche sur les maladies cibles du programme.

Outre les trois institutions coparrainantes (PNUD, Banque mondiale et OMS), plus

de 50 pays, dont le Luxembourg, assurent le financement du programme.

La contribution luxembourgeoise financée à partir des crédits destinés à la coopération au développement s'élève annuellement à 8,5 millions de francs.

## “Garnissounsstadt DIDDELENG”

Le 6 juillet 1995, M. Erny THIEL, lieutenant-colonel en retraite, de DUDELANGE a remis à M. le Ministre Alex BODRY son livre “Garnissounsstadt Diddeleng” édité à l'occasion de la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire du 2<sup>e</sup> bataillon en 1945.

## Rencontre GOEBBELS - BONNICI

Le 6 juillet 1995, M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Economie a reçu le Profes-

seur Josef BONNICI, Ministre de l'Economie de la République de Malte.



MM: GOEBBELS et BONNICI

### Maladies diarrhéiques et infections respiratoires aiguës

Du 6 au 7 juillet 1995 s'est déroulée à Luxembourg la quinzième réunion des parties intéressées au programme de lutte contre les maladies diarrhéiques et du programme de lutte contre les infections respiratoires aiguës. La session d'ouverture de la conférence a eu lieu le 6 juillet 1995 au Centre de Conférences du Kirchberg.

Chaque année 12 millions d'enfants meurent dans les pays en développement avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans. La majorité de ces décès sont causés par des maladies comme les infections respiratoires aiguës et la diarrhée. L'Organisa-

tion Mondiale de la Santé a contribué à mettre en place un réseau de programmes nationaux de lutte contre ces maladies dans les pays en développement. L'OMS a mis au point des principes visant à traiter chaque enfant malade à peu de frais et le mieux possible. Les résultats obtenus jusqu'ici montrent que cette méthode directe permet de sauver des vies et elle permet de réduire considérablement le taux de mortalité des jeunes malades. Surtout elle permet de diminuer les coûts de traitement ce qui est d'importance capitale dans les pays les plus pauvres et démunis du monde.

La contribution luxembourgeoise aux programmes financée dans le cadre des crédits destinés à la coopération au développement, s'élève annuellement à 11,5 millions de francs.

## Réglementation des Télécommunications

Les 5 et 6 juillet 1995, le Centre de Conférences du Kirchberg a accueilli les délégations de 22 pays européens devant assister à la XVII<sup>e</sup> Assemblée plénière du Comité Européen pour la Réglementation des Télécommunications (ECTRA) de la Conférence Européenne des administrations des Postes et Télécommunications (CEPT).

La CEPT fut créée en 1959 sur l'initiative des administrations des P&T de 19 pays européens dont le Luxembourg. Entre-temps 23 autres pays ont signé l'arrangement de la CEPT de sorte que l'organisation compte aujourd'hui 42 membres. Conçue à l'origine comme une union des opérateurs en poste et télécommunications, la CEP, depuis l'assemblée plénière d'Athènes (septembre 1992) et sous l'influence de la politique communautaire en matière de P&T, ne regroupe plus que les autorités réglementaires nationales en matière de P&T des différents Etats membres, les opérateurs ayant fondé leurs propres organisations - l'ETNO (European Public Telecommunications Network Operations' Association) pour les télécommunications et POSTEUROPE pour les opérateurs postaux.

A l'Assemblée plénière d'Athènes, la CEPT a entrepris une réforme en profondeur de ses activités. Sa nouvelle structure comprend une Assemblée plénière et trois comités, dont l'un est le Comité Européen pour la Réglementation des Télécommunications (ECTRA). Les deux autres comités sont le Comité Européen de Radiocommunications (ERC) et le Comité Européen de Réglementation Postale (CERP).

Le comité ECTRA s'occupe principalement de questions réglementaires et techniques dans le domaine des télécommunications.

L'Assemblée plénière fut précédée d'une réunion du Conseil d'administration de l'ETO (European Telecommunications Office), organe permanent de l'ECTRA. Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Communications a souhaité la bienvenue aux participants de ce conseil le 4 juillet 1995.

# Visite officielle de Monsieur Federico MAYOR, Directeur général de l'UNESCO, à l'occasion de l'inscription des vieux quartiers et fortifications de la Ville de Luxembourg sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Vendredi, le 7 juillet 1995

Le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO, lors de sa 18e session de PHUKET, Thaïlande, en décembre 1994, avait décidé à l'unanimité d'inscrire la vieille ville et les fortifications de LUXEMBOURG sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Comité avait justifié sa décision par les considérations suivantes: «Les vieux quartiers et les fortifications de la ville de Luxembourg montrent, dans un environnement naturel saisissant, des vestiges impressionnants de l'ancienne cité. Luxembourg, dont la fondation date de 963, a joué un rôle important dans l'histoire européenne, des siècles durant».

L'honneur qui revint ainsi à la capitale du Grand-Duché à la veille de l'«Année culturelle 1995» constitue un événement d'une haute portée symbolique et un engagement pour une politique continue de valorisation et de restauration compétente de ce patrimoine. Le vendredi 7 juillet 1995, Monsieur Federico MAYOR, Directeur Général de l'UNESCO s'est rendu en visite officielle à Luxembourg pour marquer officiellement cette inscription de LUXEMBOURG sur la liste du patrimoine mondial et dévoiler une plaque commémorant cette inscription.

## Notices biographiques de M. Federico MAYOR

M. Federico MAYOR naquit à BARCELONE (Espagne), le 27 janvier 1934. En 1958, il passa son doctorat en pharmacie, avec félicitations du jury, à l'Universidad Complutense de MADRID avant de devenir titulaire de la chaire de biochimie de la Faculté de pharmacie de l'Université de GRENADE (Espagne). Il fut recteur de cette même université de 1968 à 1972, après avoir passé les années 1967-1968 comme professeur invité à l'université d'OXFORD, où il fut nommé «Senior Fellow» du Trinity College.

De 1974 à 1978, M. MAYOR dirigeait le centre de biologie moléculaire «Severo Ochoa» du Conseil supérieur de la recherche scientifique, Université Autonome de MADRID et présidait en même temps la Commission consultative de la re-



S.A.R. le Grand-Duc a reçu en audience M. MAYOR au Palais grand-ducal.



M. MAYOR a visité l'exposition "Swinging Sixties, Sparkling Nineties".

cherche scientifique et technique de la Présidence du gouvernement Espagnol.

Son association avec l'UNESCO remonte à 1976, quand il devint membre du Comité consultatif de l'UNESCO sur la Recherche scientifique et les besoins humains. Député au Parlement espagnol de 1977 à 1978, il y présidait la Commission de l'éducation et des sciences. En 1978, il fut nommé Directeur général adjoint de l'UNESCO.

Ministre de l'éducation et des sciences du Gouvernement espagnol de 1981 à 1982, M. MAYOR dirigeait ensuite, de 1983 à 1987, l'Institut des sciences de l'homme à MADRID. A noter qu'il fut aussi brièvement député espagnol au Parlement européen à STRASBOURG en 1987. En cette même année 1987, il fut nommé Directeur général de l'UNESCO et réélu pour un deuxième mandat le 6 novembre 1993.

#### Visite d'un jour à Luxembourg, Ville-forteresse, patrimoine mondial de l'UNESCO

La visite officielle de M. MAYOR, qui fut accompagné par M. Horst GÖDICKE, chef de la Section Europe et Amérique du Nord au Bureau des relations extérieures de l'UNESCO, débutait par des entretiens avec Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, au Ministère de la Culture.

S.A.R. le Grand-Duc reçut ensuite en audience M. MAYOR au Palais grand-ducal. Une visite guidée de l'exposition «Swinging Sixties, Sparkling Nineties», collection d'art contemporain de la Banque Bruxelles Lambert au CASINO s'en suivait. Les organisateurs de l'exposition étaient représentés par MM. Bernard TREMPONT, Directeur général et Jean GROSGES, Directeur adjoint du Crédit Européen, S.A.

A midi, le collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Luxembourg accueillit chaleureusement M. MAYOR et sa délégation à l'Hôtel de Ville de la Place Guillaume. Madame Lydie WURTH-POLFER, bourgmestre de la ville, remit à M. MAYOR un splendide livre-souvenir sur l'histoire plus que millénaire de la ville de Luxembourg.

Après un déjeuner, offert par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur du Directeur Général de l'UNESCO au restaurant Léa LINSTER à Frisange, eut lieu sur la «Corniche», haut-lieu symbolique de la vieille ville, la cérémonie de dévoilement d'une plaque commémorative de l'inscription des vieux quartiers et fortifications de la Ville de Luxembourg sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Participaient à cette cérémonie Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, Madame Lydie WURTH-POLFER, Bourgmestre de la Ville; M. l'ambassadeur Paul MERTZ, Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'UNESCO à Paris; M. l'ambassadeur Jean WELTER, chef du protocole au Ministère des Affaires étrangères; MM. Jean-Pierre KRAEMER et Marc TURPEL, Président resp. secrétaire de la commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO; M. Georges CALTEUX, Directeur du Service des Sites et Monuments nationaux et d'autres personnalités ayant oeuvré à la préparation du dossier d'inscription au Patrimoine mondial du Luxembourg. Ce fut le bourgmestre de la Ville, Madame Lydie WURTH-POLFER, qui prit la parole en premier lieu:

### Allocution de Madame Lydie WURTH-POLFER, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

«Madame le Ministre,  
Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames, Messieurs,

Il y a des moments où les mots paraissent insuffisants et pâles, où le sentiment excède les ressources de la parole. C'est pourquoi je me limiterai à dire, avec Sophocle, qu'il n'y a pas de plus grande joie que celle que l'on n'attend pas et à exprimer, au nom de tous mes concitoyens, ma gratitude envers l'UNESCO qui a jugé des parties de notre ville dignes d'appartenir au patrimoine mondial. Le regard du monde et de ses peuples nous est une aide précieuse pour nous regarder nous-mêmes. Notre capitale est un élément de poids de notre identité et notre ville fait partie de notre âme.

D'une certaine manière, les Luxembourgeois ont depuis longtemps conscience que leur capitale a le subtil et magique pouvoir d'émerveiller ses visiteurs. Mais nous n'aurions osé penser qu'elle pourrait être considérée comme unique, et faire partie de cette précieuse collection regroupant plus de 400 sites, les plus remarquables sur cette terre, situation à laquelle notre esprit a dû se faire et heureusement nos hésitations ont été écartées. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont accompagné cette prise de conscience.

Cette ville, nous la portons au plus profond de notre coeur. Ses spectaculaires rochers, ses murs imposants, ses vertes vallées et ses ponts, son aspect à la fois âpre et placide ont imprégné notre caractère, et si d'aucuns nous considèrent comme têtus, nous ne sommes que profondément attachés à notre terroir.

Nombreux sont ceux qui au cours du dernier millénaire ont déferlé sur le Luxembourg et ont cherché à accaparer le château et sa forteresse, ainsi que la ville qui s'y est rattachée: Bourguignons, Habsbourg, Espagnols, Français, Autrichiens, Hollandais et je n'irai pas plus loin dans cette énumération... Ils convoitèrent cette citadelle, réputée être le «Gibraltar du Nord», ils en ont fait un théâtre de redoutables déchirements et en même temps y ont laissé leurs traces, inscrites à même la pierre. Au rythme des prédatations, la citadelle se fortifiait, devenait plus imposante encore, jusqu'au moment où, en 1867, les grandes puissances décrétèrent qu'elle ne serait plus sous la domination ni des unes ni des autres et que pour cette raison il fallait la démolir.

Les ouvrages fortifiés couvraient alors 180 hectares environ, il fallut 16 ans pour les démanteler. Le travail accompli, il ne restait en apparence que peu des constructions de cet ensemble jadis si impressionnant, beaucoup furent soit détruites, soit ensevelies sous terre. Demeurait toutefois l'essentiel, puisque ce qui est visible aujourd'hui encore porte l'empreinte des différentes époques, des différents maîtres des lieux, de dix siècles d'architecture militaire et civile en Europe.

La parfaite intégration au site naturel de ces structures nées de la main des hommes a donné naissance à un flair bien particulier, voire plus: à l'âme de la ville, et nul passant qui ouvre non seulement ses yeux mais également son coeur ne peut se soustraire au sentiment qu'il se trouve en présence d'un paysage d'une ineffable beauté.

Aux temps de la forteresse la ville ne changeait que lentement et au rythme de la construction des enceintes et fortifications successives. La vie évoluait à l'intérieur des murs, profondément marquée par l'exiguïté des lieux. Appartenir à la population citadine impliquait depuis le 13<sup>e</sup> siècle une vie d'homme libre, mais cette appartenance engendrait par ailleurs une existence scandée par des guerres imposées par les puissances européennes, à la merci de l'histoire et de ceux qui prétendaient à la mainmise sur la citadelle.

Ce ne fut qu'après le démantèlement de la forteresse que la ville connut une véritable extension et que sa forme changea comme le disait si bien Charles BAUDELAIRE – plus vite que le coeur d'un mortel. La ville abritait en 1867 1.082 maisons et 13.000 habitants. Libérée de son carcan de pierres et du joug des garnisons étrangères successives, elle explosa littéralement. Elle grandit à vue d'oeil, s'étendant sur le champs du Glacis, puis sur les terres rurales pour incorporer dans les années '20 les quatre communes limitrophes. D'innombrables arbres et arbustes poussèrent aux alentours des anciennes fortifications, ayant fait de Luxembourg une ville riante et verte.

Quant au GRUND, à PFAFFENTHAL et à CLAUSEN, qui à l'époque de la citadelle pouvaient seuls être bâtis, la liaison directe du chemin de fer avec la ville haute par le viaduc leur fit connaître un lent processus de dépérissement. Ce ne fut que dans les années '70 que leur attractivité et leur charme ont, en quelque sorte, été redécouverts et qu'ont été prises des initiatives privées et publiques pour restaurer et mettre en valeur cette précieuse partie de la ville ancienne.

Tel est de rythme de la vie et celle des villes subit les répercussions de la vie des hommes et des femmes qui la façonnent tout en s'y abritant.

Sans passer sous silence les problèmes qu'a suscité le délabrement des maisons, j'aimerais souligner que ce fut d'une certaine manière une chance que pendant les années '60, période de boom immobilier en ville, ces faubourgs furent épargnés par la rage de démolition qui fit prospérer les constructions nouvelles et qui fut fatale à l'habitat dans la ville haute. Heureusement que l'atmosphère bien particulière des faubourgs en amont de l'ancienne forteresse fut préservée.

Ainsi la ville, par le jeu du destin ou de la providence, a su conserver une grande partie de son caractère authentique, et est restée, selon les mots du rapporteur de la «International Commission for Monuments and Sites», Jan TANGHE, «cohérent dans sa simplicité et diverse dans l'unité», l'authenticité étant, toujours d'après JAN TANGHE, «le fruit d'une collectivité militaire et d'une société bourgeoise, dans le temps et dans l'espace, constituant ainsi un Gesamtkunstwerk, un véritable monument à la mémoire collective».

La ville de Luxembourg se voit aujourd'hui plus que jamais confrontée à d'autres pressions que celles, militaires, de jadis. Le progrès ne s'est pas arrêté à ses portes, le nombre d'habitants s'est accru en même temps que les besoins en logement et en voies et moyens de communication. LUXEMBOURG est une ville cosmopolite où se côtoient aujourd'hui 113 nationalités; elle procure du travail à plus de cent mille personnes, elle est le siège administratif de notre pays; elle est aussi le siège de nombreuses institutions européennes, de même qu'elle est devenue une place financière de notoriété internationale. Les pressions immobilières y sont fortes, le trafic est dense, et même si les problèmes ne prennent pas les mêmes dimensions que dans d'autres capitales, le noyau de la ville court le risque de se dépeupler. Au courant des dernières années, les autorités publiques ont tenté d'enrayer ce processus et de faire en sorte que la vieille ville de LUXEMBOURG demeure une ville habitable et habitée.

Aussi les tentatives de concilier passé, présent et avenir, sont-elles palpables et



*Le Directeur général de l'UNESCO s'inscrit dans le Livre d'or de la Ville de LUXEMBOURG.*

très concluantes. J'attire l'attention sur le circuit WENCESLAS, déjà reconnu comme «itinéraire culturel exemplaire» par le Conseil de l'Europe et sur l'aménagement d'un musée de l'histoire de la ville dans

trois anciennes maisons de la vieille cité, deux illustrations exemplaires d'une prise de conscience en devenir.

Encouragés, rassurés par l'éminente distinction qui nous fut attribuée par



*Le Gouvernement luxembourgeois, représenté par M. Jacques F. POOS et Mme HENNICOT-SCHOEPGES, a offert un déjeuner en l'honneur du Directeur général de l'UNESCO au restaurant Léa LINSTER.*

l'UNESCO en décembre dernier, nous savons que nous devons redoubler nos efforts et ne plus accepter les sacrifices injustifiables. Arrêtons de défigurer, de dénaturer la ville. Les tentatives de porter atteinte à certaines parties de la substance historique, doivent être reconnues pour ce qu'elles sont. Elles sont de nature à soustraire à la ville son caractère unique aujourd'hui universellement reconnu. Elles sont aussi l'illustration d'une certaine ignorance, aussi bien intentionnés que soient par ailleurs leurs inspireurs, et elles sont ainsi l'illustration de la méconnaissance du savoir, du fait que toute nouvelle forme de culture devrait se construire sur le respect de celles qui l'ont précédée, guidée et en fin de compte engendrée.

Notre ville, fille du génie européen, a formé la conscience que nous, Luxembourgeois, avons de nous-même. Elle nous donne la force d'aborder notre avenir en toute confiance, puisque chaque jour elle nous remémore que le temps nous formera, mais que nous n'avons pas à craindre d'être déformés.

Les Luxembourgeois aiment leur capitale et ils sont infiniment heureux de voir ses quartiers les plus enchanteurs reconnus partie dans un patrimoine appartenant au monde entier. C'est là le cadeau le plus précieux que l'année culturelle pouvait nous apporter et nous sommes infiniment reconnaissants à tous ceux qui n'ont pas seulement osé rêver, mais qui se sont mis assidûment au travail pour que le dossier aboutisse. Aussi aimerais-je adresser du fond du coeur mes plus chaleureux remerciements à l'UNESCO et à ses membres ainsi qu'à son directeur général ici présent, Monsieur Federico MAYOR.

A la Ville de LUXEMBOURG incombe aujourd'hui l'agréable responsabilité de se montrer digne de l'honneur qui lui revient en tant que gestionnaire d'un patrimoine mondial. Sauvegarder à la ville ses traits les plus précieux et les plus singuliers, tout en évitant la muséification et l'aliénation, c'est là notre objectif. C'est le défi que nous devons assumer, désormais face au monde entier. Car nous voulons rester fidèles à nous-mêmes et à LUXEMBOURG, ceci veut dire être multiple, participer à plusieurs cultures, les accepter et en tirer profit. Le fondement de notre identité est notre capacité de nous ouvrir. Nous nous devons de réussir, nous le devons à nos visiteurs ainsi qu'à nous-mêmes, mais surtout aux générations futures. Car ce n'est qu'à travers son patrimoine qu'une société peut prendre conscience de ses racines, qu'elle peut comprendre son passé et préparer son avenir, et celui des Luxembourgeois devra forcément être, en toute sérénité, ouvert sur un monde qui n'arrête pas de changer.»

Le deuxième orateur fut Madame ERNA HENNICOT-SCHOEPGES, parlant en sa qualité de Ministre de la Culture:

## Allocution de Madame ERNA HENNICOT- SCHOEPGES, Ministre de la Culture

«Monsieur le Directeur général de l'UNESCO,

C'est au nom du Gouvernement luxembourgeois, et en ma qualité de Ministre de la Culture, de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle que j'ai le grand honneur de vous souhaiter la bienvenue en ce lieu choisi pour célébrer solennellement l'inscription de la «Ville de Luxembourg: vieux quartiers et fortifications», sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Depuis 1987, vous dirigez avec éclat cette Organisation qui, cinquante ans après sa création, demeure plus nécessaire que jamais. Le mandat intellectuel et éthique que ses pères fondateurs ont confié à l'Unesco prend même une actualité nouvelle, et dramatique, hélas, dans certaines régions du monde, menacées par une recrudescence des nationalismes, des intégrismes religieux ou des conflits ethniques.

Aussi ne méditera-t-on jamais assez cette phrase, si souvent citée de l'Acte constitutif de l'Unesco: «Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être érigées les défenses de la paix».

Depuis votre élection en 1983, et votre brillante réélection en 1987 à la tête de l'Unesco, vous n'avez cessé de mener ce combat pour la paix. Ou, pour employer vos propres termes, d'oeuvrer pour cette «culture de la paix» dont vous avez fait l'axe central de votre action et le point de convergence des programmes Unesco.

Or, oeuvrer pour la paix, c'est promouvoir l'éducation dans le monde, combattre l'analphabétisme et son cortège de fléaux. C'est favoriser un développement durable et respecter la dimension culturelle du développement. C'est lutter pour une répartition plus équitable des ressources de la terre, un meilleur partage du savoir et de l'information. C'est également préserver le patrimoine culturel de l'humanité et le patrimoine naturel de la terre. Oeuvrer pour la paix, c'est mettre en pratique les politiques conjointes que vous préconisez dans votre récent ouvrage: «La mémoire de l'avenir», véritable somme sur l'état de la planète.

La lecture de «La mémoire de l'avenir» m'a convaincue, Monsieur le Directeur

général, que vous êtes une de ces vigies dont l'humanité a besoin au seuil du troisième millénaire. Scientifique par votre formation universitaire, vous êtes également capable d'épouser le point de vue de l'homme politique, du philosophe, voire du poète. Intellectuel doublé d'un homme d'action, «optimiste actif» d'après votre propre définition, vous tentez constamment d'anticiper les événements afin de mieux les maîtriser.

Votre visite officielle à LUXEMBOURG revêt à nos yeux une double signification:

Elle honore tout d'abord la Ville européenne de la Culture, ou plutôt, comme nous préférons dire: de toutes les cultures. Nous savons à quel point vous êtes attaché à la fois à la notion d'identité culturelle et au dialogue entre toutes les cultures de la terre, condition de rapprochement entre les peuples. En définissant notre capitale comme une Ville ouverte à toutes les cultures, nous croyons aussi apporter notre modeste tribut à l'Année Internationale de la Tolérance.

Cette visite consacre également, par la remise solennelle du certificat, l'inscription de «Luxembourg: vieux quartiers et fortifications» sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Cette inscription constitue une reconnaissance, par la communauté internationale, du patrimoine architectural de notre capitale, exemple éminent d'une ville fortifiée pendant plusieurs siècles de l'histoire européenne. Elle constitue également, pour nous, un engagement de préserver un patrimoine qui désormais appartient à l'humanité tout entière. Un site qui a suscité l'admiration de grands écrivains comme RACINE, GOETHE et Victor HUGO. Et qui a séduit tant d'artistes, dont le plus célèbre est sans doute J.M.W. TURNER, qui lui a consacré une vingtaine d'aquarelles visionnaires.

L'endroit choisi pour la plaque commémorative est situé aux abords immédiats de l'ancien château comtal érigé par Sigefroi, berceau de la Ville de Luxembourg. Il offre une vue panoramique sur la partie la plus ancienne du périmètre inscrit et se situe sur le chemin de la Corniche qu'un écrivain luxembourgeois a appelé «le balcon de l'Europe».

Soyez-y le bienvenu, Monsieur le Directeur général, comme l'un des plus illustres hôtes de notre capitale à qui je m'empresse de donner la parole.»

Ce fut ensuite au tour de M. Federico MAYOR, Directeur Général de l'UNESCO, de s'adresser à l'assemblée avec ce discours très applaudi, au cours duquel il procédait au dévoilement de la plaque en bronze, commémorant pour les générations futures l'inscription de Luxembourg sur la liste du patrimoine mondial.

## Allocution de M. Federico MAYOR, Directeur Général de l'UNESCO

«Madame le Ministre de la Culture,  
Madame le Bourgmestre de la Ville de  
Luxembourg,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur et un grand plaisir pour moi de me trouver aujourd'hui dans la Ville de Luxembourg pour célébrer l'inscription de ses quartiers anciens et de ses fortifications sur la Liste du Patrimoine mondial, alors même que cette ville a été désignée comme la «Ville européenne de la culture» pour 1995.

L'inscription de la Ville de LUXEMBOURG sur la liste du patrimoine mondial confirme la valeur «universelle exceptionnelle» de cette ancienne cité, où l'ensemble urbain s'insère avec audace et harmonie dans le paysage. Le passé militaire de la ville, qui a joué un rôle majeur dans sa configuration, se reflète dans les vestiges impressionnants d'une ancienne ville européenne. Exemple éminent de place fortifiée d'une grande importance stratégique, la ville de LUXEMBOURG illustre une longue période de l'histoire occidentale et appartient à ce titre au patrimoine commun de l'humanité.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, l'instrument qui régit l'action de l'UNESCO en matière de préservation et de réhabilitation du Patrimoine mondial est la Convention pour la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 1972. A ce jour, 142 Etats adhèrent à la Convention. La liste du patrimoine mondial compte à présent 440 sites, dont 326 sites culturels, 97 sites naturels et 17 sites «mixtes».

Parmi les tâches prioritaires à mener au titre de la Convention, je voudrais mentionner tout particulièrement celle-ci:

- assurer une intervention rapide en cas de catastrophe d'origine naturelle ou provoquée par l'homme;
- mobiliser la communauté internationale en faveur des opérations de sauvegarde;
- développer les mesures préventives, en vue de la protection des sites dans les Etats-parties;
- renforcer sur le terrain la formation d'experts en matière de conservation;
- assurer un suivi systématique et continu des sites couverts par la Convention;
- identifier les mesures destinées à assurer leur conservation et mobiliser les ressources nécessaires à cette fin; enfin,



Mme Lydie WURTH-POLFER, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, pendant son allocution



Le deuxième orateur fut Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture.



M. Federico MAYOR, Directeur Général de l'UNESCO, a prononcé un discours très applaudi.

# PETITE HISTOIRE D'UNE GRANDE VILLE

963

SIGEFROI ACQUIERT LE CASTEL LUCILINBURHUC ET ÉRIGE UN CHÂTEAU-FORT SUR LE ROCHER DU BOCK



XV<sup>es</sup>

CONSTRUCTION DE LA 3<sup>e</sup> ENCEINTE AVEC INTÉGRATION DE LA VILLE-BASSE DU GRUND ET FORTIFICATION DE LA VILLE-BASSE DU PFAFFENTHAL



LA VILLE DE LUXEMBOURG EST PRISE PAR LES BOURGUIGNONS...



1443

...LES HABSBOURGEOIS...



1477

...LES ESPAGNOLS!



1555

BOMBARDEMENT DE LA VILLE PAR LES TROUPES DE LOUIS XIV



1683...

1684-1697: SOUVERAINETÉ FRANÇAISE





Bande dessinée réalisée par M. Roger Leiner et figurant dans le dossier d'inscription de «Luxembourg: vieux quartiers et fortifications». Un exemplaire agrandi en couleur de cette bande dessinée a été remis en cadeau au directeur général de l'UNESCO à la fin du déjeuner offert en son honneur, le 7 juillet 1995, lors de la visite officielle à Luxembourg.



Lors de la cérémonie de dévoilement de la plaque commémorative



M. MAYOR et sa délégation ont visité le Circuit WENCESLAS, guidés par M. Georges CALTEUX, Directeur du Service des Sites et Monuments nationaux.

– promouvoir la Convention du patrimoine mondial dans les Etats membres ainsi qu'auprès du public en général.

Cette convention du Patrimoine mondial vise à garantir la conservation des biens culturels et naturels d'une «valeur universelle». Les éléments les plus représentatifs de l'identité culturelle de chaque peuple doivent, du fait de leur diversité et de leur intérêt exceptionnel pour l'humanité, être préservés pour les générations présentes et futures. Le patrimoine mondial est, à cet égard, un concept essentiellement culturel et non économique.

Pour assurer une mise en oeuvre efficace de la Convention, l'UNESCO s'appuie très largement sur les Etats-parties, et en particulier sur les communautés locales.

L'inclusion d'un site sur la Liste du Patrimoine mondial lui confère un prestige ac-

cru, mais elle comporte également l'obligation pour l'Etat-partie de préserver ce bien en conformité avec la Convention. Chaque Etat doit, en effet, fournir sa propre contribution et prendre part aux activités de conservation. Par ailleurs, on ne soulignera jamais assez, combien il est important de sensibiliser le grand public et tous les acteurs locaux à la nécessité de préserver un patrimoine naturel et culturel, dont la perte serait irréparable. Le patrimoine mondial doit être un «héritage» commun, dans tous les sens du terme.

Malgré les résultats très encourageants obtenus depuis l'adoption de la Convention du Patrimoine mondial en 1972, d'immenses efforts restent à faire sur le plan intellectuel, opérationnel et financier. Pendant cette «Année de la culture» tout à fait exceptionnelle pour le Luxembourg, et alors que les Nations

Unies célèbrent le Cinquantième Anniversaire de leur fondation, il nous faut plus que jamais rappeler, Mesdames et Messieurs, que les politiques culturelles constituent la clé d'un grand nombre des problèmes du monde à l'approche du troisième millénaire.

Préserver la mémoire du passé, sauvegarder le patrimoine culturel de l'humanité toute entière, tel est l'un de nos grands défis pour l'avenir.

C'est une grande joie pour moi, Madame le Bourgmestre et Madame le Ministre, de vous remettre à présent le certificat, par lequel, à la proposition du Grand-Duché de Luxembourg, le Comité du Patrimoine mondial m'a recommandé d'inscrire cette merveilleuse cité sur la liste du patrimoine mondial et de la consacrer ainsi comme un des sites exceptionnels de l'humanité.

Ce n'est pas seulement par la beauté et la splendeur de ses fortifications, c'est surtout parce que Luxembourg est déjà un symbole de cet avenir que nous souhaitons pacifique, un futur, où toutes les cultures se côtoieront dans cet esprit de convivialité, que vous venez de caractériser, Madame le Ministre.

Vous êtes effectivement ce creuset, ce carrefour pacifique de toutes les cultures et vous montrez par là-même une option solide et durable contre toutes les guerres ou conflits. Nous venons de visiter cette exposition impressionnante sur «la survie de l'art, l'art de la survie» à SARAJEVO. Parce que cette réalité inhumaine et cruelle nous déchire chaque jour, nous savons jusqu'à quel point nous devons avoir des points de repère, de bons exemples de tolérance, précisément pour éviter la guerre. Ce ne sera ni l'indulgence, ni la docilité, mais au contraire la rébellion contre la guerre qui doit chaque jour guider notre action. C'est ce message de tolérance que je recommande, depuis le haut de ces fortifications, de poursuivre au Luxembourg. *Fortificare*, cela signifie rendre fort. Nous savons aujourd'hui que la meilleure forteresse, ce n'est pas l'isolement par rapport aux autres, mais se mettre tous ensemble, au même niveau. Voilà la meilleure manière de nous fortifier. Du haut de ce «balcon de l'Europe» – quelle expression juste – on voit tout ce mélange de culture si productif, cette Roumanie qui finit, cette culture germanique qui commence; de ce balcon de l'Europe, à l'avenir, on ne verra plus un abîme, un fossé, une séparation, mais on se rendra compte que tous les citoyens, femmes et hommes, ont les mêmes capacités, les mêmes accès à la connaissance et à la culture. Ainsi nous pouvons tous faire un dessein différent de notre avenir commun.

C'est dans cet esprit, Mesdames, que j'ai l'honneur de vous présenter le certificat de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture qui inscrit les vieux quartiers et fortifications

de la Ville de Luxembourg sur la liste du Patrimoine mondial. Cette inscription consacre la valeur universelle exceptionnelle d'un bien culturel ou naturel, afin qu'il soit protégé au bénéfice de l'humanité. Je suis persuadé que l'inscription de LUXEMBOURG, ce «balcon de l'Europe», constitue vraiment un pas en avant, une action au bénéfice de l'humanité, tâche suprême de l'UNESCO.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de votre attention.»

M. MAYOR et sa délégation ont ensuite brièvement visité le Circuit Wenceslas, Itinéraire du Conseil de l'Europe, au rocher du Bock, guidés qu'ils furent par M. Georges CALTEUX, Directeur du Service des Sites et Monuments nationaux. La crypte archéologique, l'audiovisuel, qui retrace l'histoire mouvementée du site de LUXEMBOURG de l'an 50 avant J.-Chr. à 1443, et les casemates du Bock offrirent une fraîcheur d'autant plus appréciée que le 7 juillet était une des journées les plus chaudes de l'été 1995.

Avant de rentrer à Paris, M. Federico MAYOR eut un bref échange de vues avec M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat au Salon VIP de l'aéroport de LUXEMBOURG-FINDEL.



*Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER a brièvement rencontré M. Federico MAYOR au Salon VIP de l'aéroport de LUXEMBOURG-FINDEL.*

## Zukunft Luxemburgs in der Informationsgesellschaft

Am 7. Juli 1995 kamen die Parlamentskommissionen für Medien und Kommunikation unter der geteilten Präsidentschaft der Abgeordneten Lydia MUTSCH und François COLLING mit Vertretern des «Centre informatique de l'Etat» und des «Centre de recherche public Henri TUDOR» zusammen, um mit ihnen über die Zukunft Luxemburgs in der Informationsgesellschaft zu diskutieren. Dies geschah im Hinblick auf die Orientierungsdebatte, die im Herbst im Parlament stattfinden soll.

Der Direktor des staatlichen Informatikzentrums wies unter anderem auf mögliche Initiativen hin, die der Staat zusätzlich ergreifen kann, um die Informationsgesellschaft voranzutreiben: Stimulierung der privaten Wirtschaft, Sicherstellung moderner Telekommunikationsinfrastrukturen, weitreichende Initiativen im Erziehungsbereich.... Auch in der öffentlichen Verwaltung kann der Staat den Zugang zu staatlichen Informationen sowie das Anfragen administrativer Dokumente ermöglichen mit Hilfe eines staatlichen Informatiknetzes....

Das öffentliche Forschungszentrum «Henri TUDOR» ist massgeblich an öffentlichen Pilotprojekten beteiligt, wie zum Beispiel «Restena» für das Schulwesen, «Healthnet» für die Krankenhäuser, «Citizenet» für die Gemeinden.... Bei der Vorstellung

ihres zweiten Entwicklungsplanes 1993-1998 konnte das Forschungszentrum hervorstreichen, daß seine Mitarbeiter an bedeutenden europäischen Programmen mitwirken und im Bereich der Informationstechnologien entscheidende Impulse geben. Darüberhinaus leistet das CRP-Henri TUDOR einen direkten Beitrag im Ausbildungs- und Fortbildungsbereich im Hinblick auf eine bestmögliche Vorbereitung auf bevorstehende Herausforderungen in der multimedialen Zukunft unseres Landes.

Die mit der Vorbereitung der Orientierungsdebatte befassten Parlamentskommissionen werden im frühen Herbst die Auswertung der bereits erfolgten Gespräche sowie die Planung der noch ausstehenden Informationssitzungen fortsetzen.

\*\*\*

Im Hinblick auf die für kommenden Herbst geplante Orientierungsdebatte über die Zukunft Luxemburgs in der Informationsgesellschaft setzen die zuständigen Parlamentskommissionen für Medien und Kommunikation ihre Anhörungen mit Entscheidungsträgern im Multimedia-Bereich weiter fort.

Während einer gemeinsamen Sitzung, die von den zuständigen Präsidenten Lydia MUTSCH und Fränz COLLING geleitet wurde, fand am 11. Juli eine Unter-

redung mit Vertretern der CLT sowie des ASTRA-Satellitenbetreibers SES statt.

Im Mittelpunkt der Diskussionen mit der CLT stand die zukünftige Positionierung der Televisionsgesellschaft auf dem in- und ausländischen Markt, besonders im Bereich der digitalen Kommunikation.

Speziell im Hinblick auf Programmgestaltung und Technik wurde auf die wichtige Rolle des Medienstandortes Luxemburg hingewiesen.

Aufschluss bekamen die Kommissionsmitglieder ebenfalls über laufende Verhandlungen mit ausländischen Medienanbietern in Bezug auf Programmangebot sowie auf spezielle Ausstattungen für digitales Fernsehen.

In der zukünftigen Informationsgesellschaft wird auch die SES eine wichtige Rolle spielen. Im Laufe der mehrstündigen Diskussionen wurde deutlich, dass der ASTRA-Satellitenbetreiber weiter bedeutende Investitionen tätigen will, um einen Ausbau der Sendekapazitäten über Satellit sowie eine Interaktivität zu garantieren. Desweiteren wurde auf eine Reihe von möglichen Dienstleistungen im Bereich der neuen Programmangebote hingewiesen, welche das Aktivitätsfeld der SES in der Zukunft bereichern könnten.

Die für die Vorbereitung der Orientierungsdebatte zusammengeschlossenen Parlamentskommissionen werden im frühen Herbst ihre Arbeiten wieder aufnehmen.



## Smog estival

Le 10 juillet 1995, Monsieur Johny LAHURE, Ministre de l'Environnement a tenu une conférence de presse concernant la situation et les mesures relatives au smog estival (ozone troposphérique).

*Le Ministre de l'Environnement, M. Johny LAHURE, entouré de ses collaborateurs*

## 125<sup>e</sup> Anniversaire de la Société Paul WURTH

Le 10 juillet 1995, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté au Théâtre Municipal de Luxembourg, au concert donné par les Solistes Européens, à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Société Paul WURTH.

## Treffen JUNCKER-LAMERS

Herr Premierminister Jean-Claude JUNCKER traf am 11. Juli 1995 mit Herrn Karl LAMERS zu einem Gespräch über die Regierungskonferenz 1996 zusammen.

Herr Lamers ist Vorsitzender der Arbeitsgruppe Außenpolitik der CDU/CSU-Bundestagsfraktion und außenpolitischer Sprecher der CDU/CSU-Bundestagsfraktion.

Er ist außerdem Verfasser des Schäubler-Lamers-Papiers.



*Premierminister Jean-Claude JUNCKER und Herr Karl LAMERS*

## «L'Europe contre le Sida»

La campagne européenne de prévention du Sida, organisée par «L'Europe contre le Sida» et à laquelle le Luxembourg, comme 16 autres pays européens a participé, comprenait les actions suivantes:

**11.07.1995**

«Concert Mac Solar», aux Foires du Kirchberg, Distribution de matériel d'information et de «passeports contre le Sida» avec préservatifs.

**14.07.1995**

«Side walk painting», place Boltgen, Esch/Alzette, distribution de matériels et de préservatifs, avec déguisements.

«Les Rita Mitsouko», Zeltstad, Luxembourg, distribution de matériels avec déguisements.

«Missechekebay», une Houseparty am «Paerdsstal-Zelstad»: Intervention de «l'Onofhängeg Aidshëllef»

**15.07.1995**

«Side walk painting», place d'Armes, Luxembourg, distribution de matériels d'information et de préservatifs.

«Missechekebay», une Houseparty am «Paerdsstal-Zelstad», Intervention de l'«Onofhängeg Aidshëllef».

## Convergence néerlando-luxembourgeoise renforcée

M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg s'est rendu le 10 juillet 1995 à La Haye pour une visite de travail.

Il a été reçu par MM. Wim KOK, Premier Ministre, et Hans van MIERLO, Ministre des Affaires Etrangères, avec lesquels il a eu un large échange de vues sur l'UE, la CIG, le Benelux, la convention EUROPOL et les derniers développements dramatiques en ex-Yougoslavie.

L'entrevue avec M. van MIERLO à porté sur la concertation entre les pays du Benelux dans le cadre de l'UE.

Cette concertation a conduit a un renouveau politique de cette enceinte de coopération. La cohésion des 3 Etats du Benelux dans leur engagement pour une convention EUROPOL qui prévoit des

compétences de la Cour de Justice Européenne en est un bon exemple. Les deux ministres ont évoqué dans ce contexte l'ordre du jour du prochain sommet Benelux qui se tiendra à Luxembourg le 12 septembre prochain.

MM. POOS et van MIERLO ont également parlé du trafic de drogues qui s'est développé entre les Pays-Bas et le Luxembourg. Ils ont convenu de renforcer la coopération des deux pays dans la lutte contre ce fléau.

Abordant les questions relatives à la CIG de 1996, les deux ministres ont constaté leur convergence de vues, notamment sur l'approfondissement de la politique étrangère et de sécurité commune et les progrès à faire dans la coopération en matière de «Justice et Affaires Intérieures».

## Pose d'une table d'orientation au Rocher du Bock

Une première table fut inaugurée le 1<sup>er</sup> juin 1990 et constitue déjà un attrait touristique indéniable.

L'auteur, le Colonel Hon. E.T. MELCHERS a eu l'idée de compléter cet exposé panoramique par une deuxième table, orientée vers le nord, qui reprend un demi-tour d'horizon qui s'étend depuis le

bâtiment du Conseil d'Etat en passant par le Pont Grand-Duchesse Charlotte et le Plateau du Kirchberg et s'arrête à la Dent-Creusé.

L'inauguration de la deuxième table a eu lieu le 8 juillet en présence de Madame le Ministre de la Culture et d'un représentant du Ministère des Travaux Publics.

# Bilan du Conseil européen de CANNES

## Discours de M. Jacques SANTER

### devant le Parlement européen

Strasbourg, le 11 juillet 1995

Lors de mon intervention du 13 juin dernier, j'ai pu vous faire part des priorités de la Commission en vue du Conseil européen de CANNES. Il s'agissait, en un mot, d'obtenir qu'au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement, nous clarifions la situation en réaffirmant, avec toute la vigueur requise, notre attachement aux objectifs fixés par le Traité sur l'Union européenne.

Je constate avec satisfaction que le Conseil européen a pleinement répondu à notre attente.

Il a donné les impulsions nécessaires pour faire progresser les grands dossiers qui engagent l'avenir de la construction européenne, à savoir :

1. la préparation de l'Union économique et monétaire
2. le renforcement de la lutte pour l'emploi
3. une vision cohérente de nos relations extérieures et
4. la réforme de l'Union dans la perspective de la Conférence intergouvernementale et du futur élargissement.

Tous ces dossiers sont indissociables; ils déterminent dans quelle mesure l'Union pourra contribuer à la stabilité et à la prospérité pour l'ensemble de nos citoyens.

S'agissant de l'Union économique et monétaire, le Conseil européen a réitéré sa détermination à préparer le passage à la monnaie unique au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 1999, et ceci dans le strict respect des critères de convergence, du calendrier, des protocoles, et des procédures prévus par le Traité.

Vous comprendrez que chaque mot de cet engagement est pesé. Le Conseil européen a donc donné tort aux sceptiques et aux prophètes de malheur qui font feu de tout bois pour entraver la marche en avant de l'Europe en tentant de la priver de la perspective d'une monnaie unique, forte et stable.

À l'opposé de ces cassandres, le Conseil européen a appelé les États membres à maintenir le cap de la convergence. Il les a invités à mettre à profit la reprise économique pour intensifier l'assainissement économique et budgétaire au lieu de relâcher l'effort et de favoriser ainsi les

déséquilibres qui risquent d'entraver une croissance pourtant prometteuse.

C'est dans cet esprit qu'il a donné son aval aux grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté définies par le Conseil ECOFIN en vertu de l'article 103 du Traité. Ces orientations demandent, je le rappelle, que chacun mette en ordre sa propre maison économique en s'attaquant aux faiblesses, distorsions et déséquilibres structurels, qui sont autant de forces centrifuges.

Je saisis cette occasion pour éliminer tout malentendu au sujet de la date du début de la troisième phase cruciale pour l'U.E.M. - 1997 ou 1999.

Le Conseil européen décidera, le moment venu, quelle sera la date retenue. Que ce soit 1997 ou 1999, je le répète, l'échéance est proche. Car, si l'on retient l'hypothèse d'un passage au 1<sup>er</sup> janvier 1999, il faut garder à l'esprit que cette décision devra être prise au plus tard un an avant cette date, et ceci sur base des données disponibles pour l'année 1997.

En tout état de cause, un État membre devra donc répondre aux critères de convergence en 1997 s'il veut participer à l'Union monétaire dès 1999.

Il faut que tous prennent conscience de la proximité de ces échéances afin d'éviter des décisions mal préparées.

Vous conviendrez avec moi que le Conseil européen de CANNES a dissipé tout malentendu sur la procédure de passage à la troisième phase, en saluant notamment le Livre vert de la Commission qui présente les travaux techniques préparatoires à l'introduction de la monnaie unique.

Conformément aux orientations du Conseil européen, la Commission entend maintenant recueillir l'avis de l'ensemble des partenaires concernés en vue de proposer, de concert avec l'Institut Monétaire européen, un scénario de référence qui traduise l'irréversibilité nécessaire à l'entrée dans la troisième phase.

L'ensemble de ces travaux devrait permettre au Conseil européen de Madrid de décider et sur le scénario d'introduction de la monnaie unique et sur le nom de cette monnaie.

En réduisant ainsi l'incertitude, et en se rapprochant des soucis et des questions posées par les citoyens, ils réaliseront que la monnaie unique sera un atout pour une croissance durable et créatrice d'emplois.

C'est à juste titre que le Conseil européen a insisté sur le lien indissoluble entre l'Union économique et monétaire et le renforcement de notre stratégie globale pour l'emploi.

L'emploi, aujourd'hui plus que jamais, doit être au centre de nos préoccupations. La situation actuelle est, en effet, préoccupante et intolérable : près de 11% de chômage au niveau de l'UE, un taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans de 22%; 45% de chômeurs de longue durée. Si nous n'y prenons garde, il y aura, en fin de course, des explosions sociales.

Mais comment faire? Il n'y a, hélas, pas de recettes miracles. Il n'y a pas non plus de solution unique. Pour combattre le chômage, il faut d'abord la croissance et une économie qui marche.

Ce qui présuppose deux choses: une politique macroéconomique saine et des entreprises compétitives.

Mais cela n'est pas suffisant. Nous constatons, en effet, que la croissance, qui est de nouveau au rendez-vous, ne génère pas assez d'emplois: avec 3% de croissance cette année, nous ne créerons pas plus de 1% d'emplois supplémentaires. D'où la nécessité de développer une politique de l'emploi active.

Grâce aux efforts de la Commission, le Conseil s'est mis d'accord afin que les États membres présentent dès cet automne leurs programmes pluriannuels de lutte pour l'emploi, comme le Conseil européen d'Essen l'avait déjà demandé en décembre 1994. Pour sa part, la Commission ne manquera pas de contribuer à la préparation du premier rapport sur l'application de ces programmes pour le Conseil européen de Madrid.

Je ne doute pas que ce rapport permettra de confirmer l'importance d'une véritable politique structurelle de l'emploi qui amplifie les effets de la croissance à l'échelle de l'Union. J'insiste dès lors sur l'importance du mécanisme de surveillance proposé par la Commission.

Lors de mon intervention à la veille du Conseil européen, je vous ai présenté les propositions que la Commission entendait lui soumettre en vue de susciter la création d'emplois. Je note avec satisfaction que le Conseil européen a enteriné la plupart de ces mesures.

Je citerai dans ce contexte les progrès dans les initiatives locales d'emplois, les politiques encourageant les PME, la société de l'information, l'éducation, la formation, toutes choses essentielles pour améliorer notre capacité à créer des emplois durables. Le rapport CIAMPI, bien accueilli par le Conseil Européen, a identifié les mêmes priorités.

Les réseaux transeuropéens représentent également un exemple type où une meilleure coordination peut apporter ses fruits. Les montants prévus permettront de dégager un effet de levier important; les réduire serait dès lors contre-productif.

Toutes ces initiatives témoignent de notre ferme volonté à poursuivre sans relâche la mise en oeuvre de la stratégie globale préconisée par le Livre blanc sur la compétitivité, la croissance et l'emploi.

Concernant les PME, il faut établir une véritable stratégie en leur faveur. Les PME représentent 60% du PIB et plus de 70% de l'emploi dans l'Union. 80% des nouveaux postes de travail créés dans l'UE l'ont été par les PME.

L'UE a, ces derniers temps, pris des mesures spécifiques pour aider les PME. Il faut faire plus, et cela selon quatre axes :

- faciliter la création et le développement des PME
- alléger la charge administrative imposée aux PME
- améliorer les possibilités de financement
- mieux intégrer les PME dans le marché intérieur et les politiques communautaires.

J'ai proposé au Conseil Européen de soumettre un plan d'ensemble au prochain Conseil européen. Mais je voudrais également connaître le point de vue du Parlement. C'est maintenant une priorité.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, l'Europe a un atout formidable: c'est sa créativité, sa diversité, ses cerveaux. Il faut tout faire pour les développer davantage encore. La Commission élaborera un livre blanc sur ces questions cruciales.

Les avancées de la Société de l'information peuvent également contribuer à nos efforts, comme elles peuvent aider à

améliorer les systèmes de santé, la communication, la compétitivité des entreprises. Nous devons maintenant passer rapidement au stade de démonstration et d'expérimentation. Nous devons montrer à tous nos citoyens que la Société de l'Information pourrait vraiment enrichir nos vies et le bien-être de l'Europe.

Les entreprises, et surtout les PME, ont besoin d'un environnement réglementaire clair et cohérent qui, plutôt que de leur imposer des charges inutiles, leur permette de travailler et de prospérer.

Nous venons de recevoir le rapport du groupe MOLITOR créé pour examiner dans cet esprit les législations communautaire et nationales; il se limite malheureusement à ne passer que la première sous sa loupe critique. La Commission l'examinera avec soin et en tirera des conclusions opérationnelles avant MADRID. Je vous donne un chiffre révélateur: en 1994, dans le domaine de la réglementation des produits industriels, les Etats membres ont fait 442 propositions (10.000 pages) contre 13 (200 pages) provenant de la Commission. Qui, dans ce cas, est responsable de la surcharge de la législation?

Une dernière remarque: simplifier oui, démanteler l'acquis social ou la protection de l'environnement, non.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, le Conseil européen a également permis de faire le point sur les perspectives d'élargissement de l'Union et sur les enjeux de la Conférence intergouvernementale de 1996.

En rencontrant les Chefs d'Etat et de gouvernement et les Ministres des pays associés d'Europe centrale et orientale, y compris des pays baltes, ainsi que de CHYPRE et de MALTE, le Conseil a dressé un premier bilan positif du dialogue structuré et des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie de préparation à l'adhésion. Il a placé ces adhésions dans la perspective d'un renforcement de la stabilité sur l'ensemble du continent européen et du pourtour méditerranéen.

Je me félicite à cet égard que le Conseil européen ait pu établir un cadre stable à moyen terme pour le financement de nos politiques vis-à-vis des pays tiers, que ce soient ceux de l'Europe centrale et orientale, de la région méditerranéenne, ou de la région Afrique, Caraïbes, Pacifique, en trouvant un compromis sur le montant du 8<sup>e</sup> FED.

Ce n'était pas facile. Les restrictions budgétaires dans tous les Etats membres réduisaient la marge de manoeuvre dont nous disposions. Il s'agissait pourtant de

maintenir la crédibilité de nos politiques à l'égard des pays concernés. Le Conseil européen n'a pas reculé devant la difficulté et je suis satisfait de sa détermination.

Le Conseil européen a enfin donné une indication importante quant aux priorités pour la Conférence intergouvernementale. La Commission y reconnaît les points forts de sa contribution au Groupe de Réflexion: renforcement de la PESC, amélioration du troisième pilier, accroissement de l'efficacité, de la démocratie et de la transparence, raffermissement du soutien des opinions publiques, amélioration des institutions, etc.

En ce qui concerne plus précisément le troisième pilier, le Conseil européen a pu faire avancer les dossiers relatifs à Europol, à la coopération douanière et à la protection des intérêts financiers de l'Union.

Je ne cache pas que j'aurais souhaité des progrès plus significatifs dans ces domaines qui touchent directement à la sécurité de nos concitoyens.

Il faut en effet garder à l'esprit que tant la sécurité que la libre circulation des personnes constituent des objectifs primordiaux pour le citoyen européen.

La prochaine Conférence Intergouvernementale devrait prendre en compte ces aspirations en renforçant l'efficacité du dispositif communautaire dans ces domaines.

Le Conseil européen a remis les pendules à l'heure. Il a permis de recentrer notre action en confirmant nos objectifs prioritaires: l'emploi, la monnaie unique, la politique extérieure de l'Union, l'élargissement, les perspectives institutionnelles.

La Commission remercie la Présidence française qui a permis d'obtenir ce résultat. Elle salue la Présidence espagnole et l'assure de son entière coopération au cours de la période cruciale qui s'ouvre. Le Conseil européen de Madrid sera en effet appelé à prendre des décisions importantes qui devront concrétiser les orientations générales dégagées à Cannes.

Sachez que, pour sa part, la Commission est à pied d'oeuvre. L'attente des citoyens est grande. Notre action doit y répondre. Quelles sont les leçons à tirer? Nous devons tous et toutes continuer à travailler pour insuffler à nouveau la passion dans cette Union, regagner la confiance de nos citoyens, inciter nos peuples à la créativité, convaincre et prouver que l'Union est véritablement la source de la réussite économique, de la solidarité sociale et de la richesse culturelle.

# ENERGIE:

## Entrevue GOEBBELS-PRIDDLE

**Objet: Entrevue du 11 juillet 1995 de MM. Robert PRIDDLE, Directeur exécutif de l'Agence Internationale de l'Energie et Robert GOEBBELS, Ministre de l'Energie du Luxembourg.**

### 1. Agence Internationale de l'Energie

L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a été constituée en 1974 en vue d'intensifier la collaboration entre les principaux pays consommateurs d'énergie et d'assurer notamment la sécurité de l'approvisionnement en pétrole. Les données des marchés mondiaux de l'énergie ont certes subi des changements importants depuis cette date, mais contribuer à assurer l'approvisionnement en énergie reste aujourd'hui la mission principale de l'AIE. Elle regroupe aujourd'hui 23 pays Membres (voir annexe).

L'AIE passe tous les ans en revue les politiques énergétiques de ses pays Membres, et rend compte des faits nouveaux intervenus dans la conjoncture énergétique internationale. Les politiques énergétiques sont examinées de manière approfondie à tour de rôle à des intervalles réguliers. C'est dans ce contexte qu'un examen approfondi du Luxembourg a eu lieu en 1994.

Un tel examen approfondi de la politique énergétique porte notamment sur les tendances de l'offre et de la demande d'énergie, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique, ainsi que sur l'évolution de la technologie de l'énergie et les activités de recherche et de développement. En dehors de ces thèmes traditionnellement traités concernant l'offre et la demande d'énergie, une attention particulière est accordée au cours des dernières années à l'interdépendance des politiques d'énergie et d'environnement et à la question du changement climatique mondial. Les politiques énergétiques de chaque pays sont étudiées dans l'esprit de principes adoptés par le Conseil de Direction de l'AIE depuis la création de l'Agence en 1974, et en particulier des conclusions formulées lors des réunions des Ministres des pays de l'AIE qui se tiennent à intervalles réguliers.

### 2. La politique énergétique du Luxembourg

Les points-clés de la politique énergétique du Luxembourg sont:



MM. PRIDDLE et GOEBBELS

- \* la sécurité de l'approvisionnement;
- \* la diversification des ressources d'énergie;
- \* le développement de l'autoproduction d'électricité par le recours à des techniques à haut rendement énergétique;
- \* l'utilisation rationnelle de l'énergie dans tous les secteurs;
- \* le recours accru aux sources d'énergie renouvelables.

A titre d'exemple il y a lieu de citer les initiatives suivantes développées par le Ministère de l'Energie:

#### Energie électrique:

- étude de projets de type cycle combiné turbine gaz-vapeur (TGV);
- accord Gouvernement-CEGEDEL du 26 avril 1995 comprenant une diversification des activités de CEGEDEL et un engagement accru pour les économies d'énergie, la cogénération, les énergies renouvelables et la protection de l'environnement;

#### Cogénération:

- projets utilisant des turbines à gaz dans le secteur industriel (exemple CEDU-CO)

- projets utilisant des moteurs à gaz (LUXENERGIE, SURRE, etc.):

- \* 10 installations réalisées au cours des dernières années;

- \* nombreux projets en cours;

- objectif: contribution de 15 % des besoins en énergie électrique en 2005;

#### Gaz naturel:

- renforcement de l'infrastructure d'approvisionnement;

- extension du réseau vers le nord, l'est et l'ouest du pays;

- constitution de LUXGAZ Distribution pour la distribution de gaz au niveau local dans les régions nouvellement desservies;

#### Loi concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie:

- règlement grand-ducal sur la rémunération de l'électricité produite par cogénération et les énergies renouvelables;

- projet de règlement grand-ducal sur l'isolation thermique;

- 3 nouveaux projets de règlements grand-ducaux approuvés par le Conseil de Gouvernement le 22 juin 1995;

#### Subventions:

- règlement ministériel du 6 décembre 1994 en faveur de la cogénération et des énergies renouvelables;

- amortissement spécial pour les entreprises;

- loi-cadre du Ministre de l'Economie;

#### Energies renouvelables:

- initiatives de l'Agence de l'Energie en faveur de

- \* énergie éolienne;

- \* énergie hydraulique (mini-centrales);

- \* énergie solaire;

- \* biomasse et biocarburants.

De plus amples renseignements sur ces différentes initiatives se trouvent dans le rapport d'activité du Ministère de l'Energie (édition mars 1995).

### 3. Examen de l'AIE

Une équipe d'examineurs de l'AIE était en visite au Luxembourg en novembre 1994 pour soumettre la politique du Luxembourg à un examen critique. Il est à noter que le rapport de l'AIE ne tient pas compte des faits nouveaux intervenus après cette date.

Ce rapport comprend en premier lieu une partie descriptive de la situation énergétique du Luxembourg. On souligne la situation très particulière du Luxembourg due à une dotation très limitée en ressources énergétiques, d'une part, et une consommation d'énergie élevée en raison de plusieurs faits comme une forte densité d'implantations industrielles, la prédominance de la sidérurgie et la différence des prix des carburants par rapport aux pays voisins, d'autre part. Ces faits expliquent les niveaux élevés de consommation d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub> par tête d'habitant dans les comparaisons internationales.

Le chapitre "CRITIQUE" conclut que "la politique énergétique luxembourgeoise est généralement conforme aux objectifs communs aux pays de l'AIE. En particulier, le gouvernement, en collaboration avec les principales entreprises énergétiques nationales, a mis en place un ensemble diversifié d'importations d'électricité et de gaz naturel par le biais de contrats à long terme. Le charbon est acheté sur le marché international et les produits pétroliers nécessaires sont importés en provenance des pays voisins. Dans ce contexte, la forte dépendance du Luxembourg à l'égard de l'énergie importée ne pose pas de problèmes particuliers en ce qui concerne la diversité et la sécurité des approvisionnements. Par ailleurs, le gouvernement est très attaché à la construction d'une centrale électrique à turbine à gaz/vapeur sur son territoire, car il s'agit d'un élément important pour accroître encore ses approvisionnements de manière écologiquement rationnelle." (fin de citation)

Le rapport salue également "l'action dynamique du Gouvernement en faveur de la cogénération". D'un côté il souligne, à juste titre, que l'amélioration de l'efficacité énergétique doit être un élément primordial de la politique énergétique globale et émet un certain nombre de recommandations à ce sujet. Dans ce contexte il y a lieu de signaler des progrès en ce qui concerne les deux règlements mentionnés dans le rapport de l'AIE et dont l'adoption avait été reportée en 1994. L'un concerne l'introduction de normes d'isolation thermique pour les constructions nouvelles. L'entrée en vigueur de ce règlement est maintenant prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1996. L'autre règlement, concernant la réalisation d'audits énergétiques, a été modifié pour tenir compte d'un certain

nombre d'objections des milieux concernés. Il figure parmi un deuxième train de mesures que le Gouvernement vient d'approuver en date du 22 juin 1995 en application de la loi du 5 août 1993 sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

D'autres recommandations concernent les aspects suivants:

- \* l'extension du réseau de gaz naturel;
- \* l'étude d'une éventuelle intégration des réseaux électriques;
- \* la politique des prix de l'énergie;
- \* la protection de l'environnement;
- \* la participation à des programmes internationaux de recherche et de développement.

En matière de politique des prix des carburants il y a lieu de noter que les taxes appliquées au Luxembourg sont conformes aux décisions de l'Union Européenne sur l'harmonisation de ces taxes. Par ailleurs les pays limitrophes du Luxembourg pratiquent une politique fiscale différente de celle du Luxembourg et figurent parmi les pays de l'AIE ayant les prix de carburants les plus élevés. La Suisse est dans une situation similaire, mais l'effet de gonflement des ventes est moins prononcé en raison du volume plus important de la demande interne. Un tel commerce transfrontalier existe à chaque frontière, mais dans le cas du Luxembourg l'effet est plus spectaculaire en raison de la taille du pays et de son économie.

Quant aux autres recommandations, elles coïncident dans une large mesure avec les initiatives déjà développées ou envisagées par le département de l'énergie. Par conséquent il n'y a pas de problèmes majeurs à intégrer ces suggestions résultant de l'examen de l'AIE dans les lignes directrices de la politique énergétique du Luxembourg.

#### Agence internationale de l'Energie

L'Agence internationale de l'Energie (AIE) est un organe autonome institué en novembre 1974 dans le cadre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) afin de mettre en oeuvre un programme international de l'énergie.

Elle applique un programme général de coopération entre vingt-trois des vingt-quatre pays Membres de l'OCDE. Les objectifs fondamentaux de l'AIE sont les suivants:

- i) réaliser une coopération entre les pays participants de l'AIE, en vue de réduire leur dépendance excessive à

l'égard du pétrole grâce à des économies d'énergie, le développement de sources d'énergie de remplacement, ainsi que la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie;

- ii) l'établissement d'un système d'information sur le marché international du pétrole, ainsi que des consultations avec les compagnies pétrolières;
- iii) une coopération avec les pays producteurs de pétrole et les autres pays consommateurs de pétrole en vue de développer un commerce international stable de l'énergie et de réaliser une gestion et une utilisation rationnelle des ressources énergétiques dans le monde, dans l'intérêt de tous les pays;
- iv) l'élaboration d'un plan destiné à préparer les pays participants à l'éventualité d'un bouleversement important des approvisionnements pétroliers et de partager le pétrole disponible en cas de crise.

#### Pays participants de l'AIE:

Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'AIE.

### L'AIE se félicite des résultats obtenus par le Luxembourg

Dans un examen approfondi du secteur énergétique du Luxembourg, présenté le 11 juillet 1995 dans ce pays, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) fait l'éloge des progrès accomplis par le Luxembourg en ce qui concerne la diversification de ses sources d'approvisionnement en électricité et en gaz naturel.

Le Luxembourg importe près de 100 pour cent de ses besoins en énergie, ce qui fait le pays de l'AIE le plus tributaire des importations. Néanmoins, il est admis dans ce rapport qu'il a fait face à cette dépendance importante à l'égard des importations et aux préoccupations qui s'y rattachent en matière de sécurité des approvisionnements grâce à la diversité des sources et des combustibles importés. Lors de la présentation de ce rapport, M. Robert PRIDDLE, Directeur exécutif de l'AIE, a affirmé: "Les objectifs de la politique énergétique luxembourgeoise sont généralement conformes aux objectifs communs aux pays de l'AIE, et les efforts déployés en permanence par le gouvernement, afin de renforcer la sécurité des approvisionnements grâce à la diversifi-

cation d'énergie, méritent d'être salués." Il est signalé dans ce rapport que la politique énergétique du LUXEMBOURG est fortement déterminée par la structure spécifique de l'économie de ce pays – en particulier, l'importance de l'industrie sidérurgique à forte intensité énergétique luxembourgeoise.

Le rapport recommande d'accroître la concurrence dans le secteur de l'électricité au bénéfice des consommateurs et d'en améliorer l'efficacité globale.

Cet examen souligne les mérites des mesures prises en faveur des installations de cogénération de chaleur/électricité, qui ont été couronnées de succès. S'agissant des aides financières allouées pour encourager la production d'électricité au moyen de la cogénération, il admet le caractère incitatif de ce système de primes, mais il conseille au Gouvernement de garder à l'esprit l'objectif à long terme d'éliminer les subventions.

L'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs de consommation constitue un volet majeur de la politique énergétique luxembourgeoise. La création de l'Agence de l'Energie et l'adoption de la loi concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie sont, d'après ce rapport, des étapes constructives dans cette voie, mais une action gouvernementale plus vigoureuse s'avère indispensable. Selon M. PRIDDLE, "le cadre institutionnel et juridique pour la mise en oeuvre d'une po-

litique dynamique favorisant l'efficacité énergétique est d'ores et déjà en place, mais le rôle actuel de l'Agence de l'Energie de LUXEMBOURG pourrait être sensiblement élargi. Malheureusement, l'adoption définitive de deux règlements importants rendant obligatoires dans les grands immeubles à usage résidentiel et public ainsi que dans les entreprises industrielles/commerciales a, jusqu'ici, été reportée pour une durée indéterminée".

Le rapport souligne également la nécessité de créer un mécanisme de suivi, de mesures et d'évaluation des effets produits par les politiques et les programmes visant l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Pour ce qui a trait aux objectifs environnementaux, ce rapport félicite le LUXEMBOURG parce qu'il escompte atteindre son objectif de stabilisation des émissions anthropiques de CO<sub>2</sub> au niveau de 1990 d'ici à l'an 2000. Par suite du processus de restructuration de l'industrie sidérurgique, le Luxembourg est également bien placé pour atteindre son objectif déclaré concernant une réduction de 20 pour cent de ces émissions à l'horizon 2005. L'AIE invite le gouvernement à définir une stratégie globale et cohérente de protection de l'environnement dans tous les secteurs de consommation d'énergie.

Enfin, le rapport encourage le LUXEMBOURG à étudier les possibilités d'intensifier sa participation à des activités de

R&D menées en coopération à l'échelon international.

Vingt-trois pays industrialisés, dont le Luxembourg, coopèrent par l'entremise de l'AIE afin de garantir la sécurité énergétique par les moyens suivants: l'incitation à la diversification des approvisionnements énergétiques; l'accroissement de l'efficacité énergétique; l'intégration des objectifs en matière de politique énergétique et de protection de l'environnement; et l'engagement dans des activités de recherche, de développement et de démonstration menées en coopération dans le domaine de l'énergie. L'un des piliers des travaux de l'AIE est la réalisation, par des homologues, d'examen des politiques énergétiques des pays Membres de l'AIE et de certains pays non membres. Des examens approfondis, comme la présente analyse des politiques énergétiques du LUXEMBOURG, sont effectués tous les quatre ans. Le cycle d'examen approfondis de cette année comprenait également ceux de la Finlande, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon et de la Suisse. Avec la mise à jour annuelle des examens concernant les politiques énergétiques des autres pays de l'AIE et un rapport d'ensemble sur l'évolution de la situation énergétique, ces examens approfondis sont publiés tous les ans sous le titre Politiques énergétiques des pays de l'AIE.

## Abenteurpädagogik

Du 11 au 12 juillet 1995, le SNJ en collaboration avec le Centre de prévention des toxicomanies et la Centrale des Auberges de Jeunesse luxembourgeoises a organisé au Centre Marienthal un stage de "Survie" pour 8 jeunes de la Commune de ROESER et 8 jeunes du Centre Socio-éducatif de DREIBORN. Cette activité s'insère dans l'approche active de la prévention primaire avec des jeunes et qui connaît de nouveaux aspects dans les futures activités du Centre Marienthal.

Erfahrungs- und Lernprozesse ermöglichen und damit die Chance zu persönlichem Wachstum eröffnen, das ist ein vorrangiges Ziel der Abenteurpädagogik. In den Out-door-Aktivitäten werden die Jugendlichen mit Aufgaben konfrontiert, die für sie neu und herausfordernd sind oder einen Risikocharakter haben.

Für die Suchtprävention sind diese Aktivitäten interessant, weil sie den Bedürf-

nissen nach Freiheit, Abenteuer und Risiko entgegenkommen, Bedürfnisse, welche im Entwicklungsprozeß von Jugendlichen eine wichtige Rolle spielen.

Die Auseinandersetzung mit herausfordernden Situationen dient dazu, persönliche Grenzen zu erproben. Dadurch werden ihre Belastungsfähigkeiten und ihr Zutrauen, mit schwierigen Situationen fertig zu werden, gestärkt. Solche Erfahrungen helfen Jugendlichen dabei, ihr Selbstvertrauen zu stärken und ein realistisches Selbstbild zu entwickeln.

Diese Survival-Aktivität beinhaltet außerdem die Besonderheit, daß Jugendliche aus einer Gemeinde (Roeser, wo auch das europäische Projekt zur kommunalen Suchtprävention läuft) mit Jugendlichen aus dem Erziehungszentrum Dreibern zusammenleben, und die Möglichkeit haben ihre verschiedensten Lebenserfahrungen auszutauschen.

## Remplacement du régime des semestres

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que, dans l'enseignement secondaire technique, le régime des semestres sera remplacé, à partir de l'année scolaire 1995/96, par le régime des trimestres.

Seules les classes à régime concomitant et les classes de treizième fonctionneront selon le régime semestriel.

Tel est également le cas pour les classes de première de l'enseignement secondaire.

Pour les classes de première et de treizième, le premier semestre se termine à Noël.

(Communiqué du MEN, 12.7.1995)

## Visite de M. Bazoum MOHAMED à LUXEMBOURG

Le 12 juillet 1995, M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères et M. Bazoum MOHAMED, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération de la République du NIGER ont signé trois accords en matière de coopération au développement entre le LUXEMBOURG et le NIGER.

Il s'agissait premièrement d'un accord bilatéral concernant un projet de renforcement de la chaîne médicale du froid, qui porte sur un montant financier de 10,22 millions de francs luxembourgeois. L'objectif de ce projet s'inscrit dans la politique de la santé du Gouvernement de la République du NIGER visant à éradiquer un certain nombre de maladies sur le territoire de la République du NIGER et à améliorer le système de transfusion sanguine de la République du NIGER.

L'exécution du projet comprendra les volets suivants:

- fourniture d'équipements et de matériel, ainsi que de pièces de rechange de la chaîne médicale du froid;
- formation pour la prise en charge, l'utilisation et la maintenance des équipements et du matériel de la chaîne médicale du froid.



MM. Jacques F. POOS et Bazoum MOHAMED

La deuxième signature a porté sur l'accord général de coopération entre le LUXEMBOURG et le NIGER. Cet accord définit le cadre général de l'activité de coopération dans les domaines culturel, scientifique, technique, financier et économique entre les deux pays.



La coopération visée entre les deux pays peut revêtir les formes suivantes:

- a) soutien financier à des organisations publiques ou privées pour la réalisation de projets déterminés;
- b) mise à disposition de personnel qualifié;
- c) octroi de bourses d'études ou de stages de formation professionnelle;
- d) toute autre forme, arrêtée d'un commun accord par les Parties contractantes.

Finally, l'accord relatif au projet DANI – Développement de l'Artisanat au Niger a été signé. Ce projet vise de façon globale à contribuer au développement de l'artisanat au Niger, en intervenant à Niamey dans le Village Artisanal de Wadata, dans la tannerie de Gamkallé, à Dosso, dans les tanneries du département de Tahoua, à Dakoro, à Maradi et à Zinder. L'objectif du projet, qui se déroulera sur 4 ans, est d'améliorer les conditions de travail, les performances économiques et les qualifications des artisans et d'apporter un appui institutionnel à la Direction de la Promotion de l'Artisanat. La contribution financière du Grand-Duché de Luxembourg sera de 125 millions de francs luxembourgeois.

Le programme de la visite à Luxembourg de M. Bazoum Mohamed comprenait en outre une entrevue avec Monsieur Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, une rencontre au siège de la Chambre des Métiers, où SEM BAZOUM MOHAMED fut reçu par Monsieur ENSCH, Directeur de la Chambre des Métiers et Monsieur SCHWARTZ de LuxDevelopment et enfin une visite de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT), où SEM BAZOUM MOHAMED fut reçu par Monsieur Michel DELLOYE, Administrateur Délégué de la CLT.

MM. WOHLFART et MOHAMED signent les accords de coopération au développement entre le LUXEMBOURG et le NIGER.

## Visite à LUXEMBOURG de M. Bruce JENKS

M. Bruce JENKS, qui a été nommé en février 1995 directeur du bureau des Nations Unies à Bruxelles et représentant du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) auprès de l'Union européenne, a effectué le 13 juillet 1995 une visite à Luxembourg.

Au cours de cette visite, M. Jenks a eu une entrevue avec M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Etrangères. Il a rencontré ensuite M. Georges WOHLFART, en sa qualité de Secrétaire d'Etat à la Coopération et au Développement, et ses collaborateurs dans le cadre d'une réunion de travail.

Cette visite a donné à M. JENKS la possibilité de présenter les activités de son bureau à Bruxelles, d'évoquer les besoins de l'ONU et d'explorer avec ses interlocuteurs de nouvelles possibilités de coopération avec le Luxembourg dans le cadre de l'aide au développement sous les auspices des Nations Unies et de ses agences.

M. JENKS a rencontré également le comité national pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ONG engagés dans l'aide au développement de l'ONU dans le cadre d'organisations comme le PNUD ou le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population).

## Les priorités de la Présidence espagnole

Le 17 juillet 1995 a eu lieu à Bruxelles le premier Conseil «Affaires générales» des ministres des affaires étrangères sous la nouvelle Présidence espagnole du Conseil. Le Luxembourg fut représenté par M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères.

A l'ordre du jour a figuré un débat sur les priorités de la Présidence espagnole.

Ces priorités sont l'emploi et la croissance, le rapprochement avec les pays d'Europe centrale et orientale, le partenariat entre l'Europe et les pays de la Méditerranée qui sera l'objet de la Conférence de Barcelone en novembre 1995, les relations transatlantiques, tant avec les Etats-Unis qu'avec l'Amérique latine, le conflit en ex-Yougoslavie et la préparation de la Conférence intergouvernementale de 1996.

Les ministres ont eu un entretien avec le médiateur de l'UE en ex-Yougoslavie, M. Carl BILDT. Ils ont discuté également de la situation en ex-Yougoslavie avec M. Andreï KOZYREV, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, qui a signé l'accord intérimaire avec l'UE.

La procédure concernant les demandes d'adhésion de la Roumanie et la Slovaquie déposées au Conseil européen de Cannes fut mise en oeuvre. Elle prévoit une décision à l'unanimité du Conseil après consultation de la Commission et après avis conforme du Parlement européen.

Deux conseils d'association avec la Hongrie et la Pologne ont eu lieu dans la soirée.

## Entrevue BODEN-ATIENZA SERNA

Le 18 juillet 1995, Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, a reçu pour une visite de travail Monsieur Luis ATIENZA SERNA, Ministre de l'agriculture d'Espagne, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Agriculture de l'Union européenne.

Les entretiens des deux ministres ont eu pour thème principal l'évolution de la politique agricole commune et particulièrement certains problèmes urgents auxquels la Présidence espagnole voudra apporter une solution dans les prochains mois.



MM. BODEN et ATIENZA SERNA

## Entrevue JUNCKER-BÖHR

Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat, a reçu le 14 juillet 1995 Monsieur Christoph BÖHR, Président du groupe parlementaire de la CDU en Rhénanie-Palatinat.



MM. JUNCKER et BÖHR

## “D'Ackerbauverwaltung am Dengscht vun der Landwirtschaft”

Le 13 juillet 1995 fut présenté, en présence de Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, la nouvelle brochure de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture “D'Ackerbauverwaltung am Dengscht vun der Landwirtschaft”.

# Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat, à l'occasion de la séance inaugurale de la Session 1995 de l'Institut Universitaire International

LUXEMBOURG, le 17 juillet 1995

## L'Europe sociale – une nécessité

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ambassadeurs,  
Monsieur le Vice-Président de la  
Chambre,

Mesdames et Messieurs,

Je commencerai une fois n'est pas coutume par un aveu: j'ai l'impression, très souvent, de tout ignorer de l'Europe sociale tellement elle est difficile à appréhender, difficile à expliquer, à scruter, difficile à plaider. Ce n'est pas faute d'en avoir parlé souvent et souvent différemment!

Mais la notion d'Europe sociale reste diffuse, ses contours peu clairs, son relief invisible à vue d'oeil, son périmètre incertain.

Cette incertitude de périmètre et d'ambition sans doute à dû inspirer ceux que j'avais chargé il y a quinze jours de me préparer un discours, parce que à la lecture de ce discours à l'heure du midi j'ai dû constater que vraiment les convictions que vous m'attribuez n'ont pas trouvé leur cheminot naturel du Ministère du Travail au Ministère d'Etat et comme j'avais demandé à quelqu'un de la présidence du Gouvernement de rédiger ce discours et que sans doute il ne s'est pas aperçue de la profondeur de mes convictions j'ai dû me repencher sur l'ordinaire pendant l'heure du déjeuner et redicter un discours qui correspond un peu plus à ce qu'on pourrait appeler des convictions sociales. Je disais donc la notion d'Europe social restait diffuse, mais je sens, je sais qu'elle n'est pas un luxe qui permettrait comment dirais-je de meubler politiquement quelques appartements de la Maison Europe, appartement sentimentalement aseptique elle n'est pas une lubie par laquelle quelques excités dont bien sûr je ferais partie, chercheraient à se donner une visibilité politique qui leur servirait de preuve d'existence politique.

La dimension sociale européenne relève à mes yeux, du domaine du nécessaire.

Je vous dirais pourquoi, j'essayerais de vous dire jusqu'où, après avoir montré puisque nous sommes en académie, que la

prise de conscience sociale de l'Europe fut lente avant d'avoir atteint un stade de maturation que je qualifierai d'incomplète.

Les hommes politiques européens dans leur immense majorité n'ont de cesse de clamer haut et fort à qui veut l'entendre que les aspects sociaux de la construction européenne doivent avoir la même importance que ses aspects économiques. Ils le disent, ils le crient quotidiennement. Quotidiennement oui, mais ce n'est qu'aujourd'hui qui le disent quotidiennement.

A vrai dire, la dimension sociale de l'Europe n'a trouvé ses avocats et ses plaideurs que depuis quelques années à peine.

Ceux que les convenus d'appeler les pères fondateurs de l'Europe ont avoué avec une belle franchise qui dont ces milieux là était de mise de l'époque, que leur objectif premier était d'abord de nature économique. Le préambule du traité de Rome les dit: «soucieux de renforcer l'unité de leurs économies» et «désireux de contribuer, grâce à une politique commerciale commune, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux». En toute logique «les signataires ont décidé comme dit le préambule de créer une Communauté économique européenne».

Nous sommes donc bien loin des envolées lyriques d'un Jacques DELORS parlant en 1993 de l'Europe sociale comme du «talon d'Achille» de la Communauté et ajouter que la dimension sociale «fait partie intégrante de notre personnalité européenne».

Puis il faut dire que la préoccupation sociale ne fut pas totalement absente nos textes fondateurs. Le traité de base engage la Communauté à créer un fonds social européen «en vue de améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs et de contribuer au relèvement de leur niveau de vie».

Or, les auteurs du traité ont envisagé le social surtout comme une conséquence naturelle, logique automatique de la réalisation du marché commun. Le traité initial renferme néanmoins des éléments de po-

litique sociale et des éléments de droit social.

Son article 117 dispose que les «États membres conviennent de la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main d'oeuvre permettant leur égalisation dans le progrès». A l'époque on n'appelait pas les travailleurs des travailleurs on parlait de main-d'oeuvre.

L'article 118 énonce je cite: «la collaboration étroite entre les Etats membres dans le domaine social, notamment dans les matières relatives à l'emploi, au droit du travail et aux conditions de travail, à la protection contre les accidents, à l'hygiène du travail, au droit syndical et aux négociations collectives.»

«À cet effet», dit le traité, «la Commission agit en contact étroit avec les Etats membres, par des études, par des avis et par l'organisation de consultations.»

L'article 119 lui invite les Etats membres à assurer et à maintenir «l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail» et l'article 120 constate qu'ils «s'attachent les Etats membres à maintenir l'équivalence des régimes des congés payés.»

Nous pouvons donc lire aisément entre les lignes que les compétences sociales restent en principe réservées aux Etats membres et qu'il n'y a pas transfert de compétence substantielle aux organes communautaires. On collabore, on collabore même étroitement, on fait des études, des avis, on procède à des consultations, mais on intègre pas vraiment le social.

Vient ensuite le Conseil européen de LA HAYE en décembre 69 où les chefs d'Etat et de Gouvernement, pour la première fois, font référence à la nécessité, je cite de «coordonner véritablement la politique sociale au niveau européen.»

Du stade de la simple coopération, la politique sociale passe à celui de la «coordination véritable». Premier résultat tangible de ce saut déjà qualitatif: le Conseil adopte en juin 74 une résolution sur un programme d'action sociale.

Le programme d'action conduit à un train de directives qui donnent naissance à un premier corps européen de droits sociaux. Je mentionnerai la directive sur les licenciements collectifs, adoptée en 75, la directive sur les droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprises, adoptée en 77 et celle relative à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'entreprise, adoptée en 80. Quatre autres directives ont trait à l'égalité de traitement entre hommes et femmes, directives qui ont fortement influencé l'évolution des droits sociaux internes dans tout les pays membres de l'Union Européenne, cette directive adoptée vers la fin des années 70 et au début des années 80 concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail (elle porte sur la signalisation de sécurité sur le lieu du travail, sur la protection contre les risques liés à l'exposition aux agents chimiques, physiques, et biologiques, et la directive Seveso, elle plus connue, date aussi de cette époque).

L'aggravation de la crise économique au début des années 80, la montée du chômage, l'élargissement enfin de la communauté inaugurent un cycle d'années creuses en matière sociale. La Commission, la Commission de Monsieur Thorn d'ailleurs, fait des propositions dont de ce fait méritoire sur le travail à temps partiel, le travail temporaire, le contrat à durée déterminée, sur les formes atypique du travail, dont forme atypique très souvent voulu le plus souvent subi par ceux qui sont concernés la Commission propose un texte sur l'information et la consultation des travailleurs. Mais il n'y a ni ambition ni souffle. Il y a par contre l'exigence de l'unanimité. L'article 100 du Traité de Rome exige en effet, l'unanimité pour arrêter des directives portant je cite «rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives ayant une incidence directe sur l'établissement ou le fonctionnement du marché commun.»

Trente ans après sa ratification le traité de Rome fait – au milieu des années 80 – l'objet d'une première réforme substantielle pour fournir à l'Europe les moyens pour atteindre la réalisation d'un marché intérieur sans frontières au premier janvier 1993.

La finalité de l'Acte Unique, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1987, il ne faut pas s'en cacher reste avant tout économique. Le livre blanc sur le marché intérieur, que la Commission non plus celle de Monsieur THORN mais déjà celle de Monsieur DELORS donc moins méritoire établit à la veille des négociations menant à l'Acte Unique parle des seuls enjeux économiques. Nouvelle croissance, compétitivité européenne, rôle européen dans les échanges économiques: tels sont les lignes de forces et les mots d'ordres de la stratégie communautaire. Dans son docu-

ment la Commission néglige le social, pas une phrase ne lui est en faite consacrée.

Mais, en toile de fond, déjà apparaît la préoccupation du chômage et le souci de la «cohésions économique et social». Le Conseil européen de Hanovre, en juin 1988 souligne que la dimension sociale est une condition décisive pour la réussite du marché intérieur.

C'est le coup d'envoi de la dimension sociale! À Madrid, une année plus tard, les Chefs d'État et de Gouvernement mettent l'économique et le social sur un pied d'égalité en disant qu'il «convient de donner aux aspects sociaux la même importance qu'aux aspects économiques» et qu'ils «doivent être développés de façon équilibrée».

L'Acte unique a lui, procédé aux réaménagements procédurales indispensables pour mettre les mécanismes décisionnels en diapason de la nouvelle ambition sociale. Il a étendu le champ d'application de la prise de décision à majorité qualifiée et a renforcé par le billet de procédure de coopération le rôle du Parlement Européen. Le nouvel article 100 A stipule que le Conseil statue à majorité qualifiée pour rapprocher les dispositions législatives, réglementaires et administratives ayant pour objet l'établissement et le fonctionnement du marché intérieur. L'unanimité disparaît, la majorité qualifiée prend sa place, mais elle ne prend pas toute sa place puisque l'article 118A la limite, en matière sociale, aux prescriptions relatives aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité des travailleurs sur les lieux du travail. Restent exclus les dispositions relatives à la libre circulation des personnes et celles relatives aux droits et intérêts des travailleurs. S'y ajoute une deuxième limitation puisque l'article 118A2 alinéa 2 précise que les directives doivent éviter d'imposer des contraintes administratives, financières ou juridiques qui contrarieraient les PME. En outre, les prescriptions minimales tiendront comptes dit le traité des conditions et réglementations nationales. En faite, elle ne doivent entretenir compte de rien du tout.

En dépit de ces limitations et de ces précautions d'inspirations nationales, l'Europe sociale progresse. Elle progresse difficilement, mais elle progresse.

Le Conseil Européen de Strasbourg, en décembre 89, adopte la charte communautaire des droits sociaux, sous forme d'une déclaration solennelle à laquelle déjà ne font que souscrire 11 Etats. Les Ministres du Travail en avaient arrêté la version définitive dans une réunion mémorable du 30.10.89., réunion mémorable de laquelle je n'ai gardé aucun souvenir, puisque suite à un accident de voiture le 28 octobre je me trouvais dans un coma profond, le 30 octobre on me dit que la séance fut mémorable. Mon collègue

français d'alors, M. SOISSON, y a vu «une étape décisive de la construction européenne.»

La Charte Européenne n'a aucun caractère juridiquement contraignant, mais elle amène la Commission à proposer 47 initiatives pour garantir sa mise en oeuvre. Le Conseil adopte en juin 89 la directive-cadre sur l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail ainsi que 11 directives particulières qui en découlent et qui entrées à l'équipement de travail, aux écrans de visualisation, aux chantiers mobiles, aux femmes enceintes, etc..). Le 24 juin 1991 sous ma présidence, j'étais sorti du coma, le Conseil adopte la première directive relevant directement du droit du travail: je parle de la directive sur la preuve écrite de la relation de travail, première véritable directive en matière du droit du travail dans le cadre de l'Union Européenne qui s'appelait à l'époque Communauté Européenne.

J'ai dit qu'après l'Acte unique l'Europe social avançait, mais qu'elle avançait lentement.

En décembre 91, nous concluons dans la ville du même nom, le traité de MAASTRICHT, qui me doit d'ailleurs toujours puisque je suis un de ses signataires un abandon courrier de tous ceux qui n'arrivent pas à comprendre le traité de MAASTRICHT. Les Douze se sont donné à MAASTRICHT rendez-vous avec l'histoire en instituant entre eux une Union européenne, nouvelle et grande étape de la construction européenne qui se voulait être une réponse solidaire à la nouvelle donne continentale après l'écroulement du totalitarisme communiste. MAASTRICHT, ce n'est pas seulement la monnaie unique et la politique de défense commune. MAASTRICHT, c'est aussi la renaissance de l'ambition sociale puisque le traité lui donne de nouvelles lettres de noblesse en décidant d'accélérer son rythme pour la maintenir à la cadence de l'Europe économique.

Le champ d'application de la majorité qualifiée est une nouvelle fois étendu. Elle affectera désormais les conditions de travail – elle formule qui conduit à des interprétations de plus en plus large –, l'information et la consultation des travailleurs, l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail, l'intégration des personnes exclus du marché du travail.

Restent soumis à l'unanimité la sécurité sociale, la protection sociale, le droit de licenciement, tout ce qui concerne les conventions collectives et les conditions d'emploi des ressortissants des pays tiers.

Les partenaires sociaux, au vœux se voit attribuer un droit d'initiative conviendrait d'ailleurs avec celui de la Commission en toute matière.

Je note que l'avancé de MAASTRICHT est de taille: il y a extension de la majorité qualifiée, il y a compétence communautaire généralisée, même si l'exigence de l'unanimité est parfois retenu. Seuls sont exclus de la compétence générale communautaire, les rémunérations, le droit d'association et le droit de grève.

L'Union Européenne dispose, depuis MAASTRICHT, de tous les instruments nécessaires. Le traité ne fait pas obstacle à la réussite de l'ambition sociale. Il ferme toutes les potentialités. Il est parfois ambigu, quel texte politique ne l'est pas, mais il n'exclut aucune initiative à priori.

Il y a certes l'exception britannique, le fameux "opting out". Cet "opting out" fait injure non seulement à l'esthétique, mais également à l'efficacité. Les britanniques, en prenant congé d'une grande ambition de l'Europe, en faite affaiblissent la volonté de ceux qui y restent attachés. Les 11 – les 14 aujourd'hui – hésitent d'avancer, parce que le 12ième ou le 15ième d'aujourd'hui n'ose pas et ne veut pas avancer. Même à 14, l'Union Européenne réagit à 15!

En dépit de cette réserve britannique, qui empêche l'Europe sociale, de prendre de l'altitude, nous avons progressé. Nous avons adopté des directives sur l'aménagement du temps de travail, sur la sécurité et la santé des travailleurs temporaires, sur l'information des travailleurs, sur la protection des personnes au travail, sur la protection des jeunes au travail et j'en passe.

Mais les débats qui ont précédé l'adoption de ces directives furent longs et pénibles. Le résultat, le produit final est bien souvent médiocre.

La lenteur des travaux, le faible contenu des directives et l'absence totale de nouvelles propositions hardies font dire à certains – également à votre humble serviteur – que l'Europe sociale est en panne.

Pourquoi?

Elle est en panne, parce qu'elle n'est pas perçue comme une même nécessité par tous!

Pourquoi est-ce que le TUE, qui introduit tant de virtualités et qui permet tant d'inclusions, ne fait-il pas décoller la politique sociale?

Parce que les Gouvernements des Etats manquent de volonté politique!

Ce manque de volonté politique est attribuable à l'absence d'analyses et de convictions communes!

Le Traité - là où il a l'avantage de la majorité qualifiée et même là où il maintient la nécessité de l'unanimité devrait en fait nous permettre de nous mettre d'accord sur un socle des droits sociaux minimaux, sur des minimaux sociaux à atteindre pro-

gressivement. Le traité n'interdit pas une telle démarche. Au contraire: c'est la méthode du traité. Mais la méthode ne fonctionne pas.

Nous sommes aujourd'hui interpellés par le problème du chômage, mais il n'y a pas de consensus pour y remédier. Les uns prétendent pouvoir combattre efficacement ce fléau en réduisant le niveau de protection sociale en s'adonnant à une frénésie dérégulatrice sans borne, en mettant en pièce le droit du travail en réinstaurant l'anarchie sur le marché de l'emploi, en préconisant des segments entiers voués à la précaution. Ils prennent en fait exemple sur les Etats-Unis, le Japon, sur le Sud-Est-Asiatique, sur d'autres pays. Ils franchissent le modèle européen. Les autres, eux résistent à ce qu'ils appellent la dérive libre-échangiste, à ce retour en arrière, à cet mode comparative qui compare l'incomparable pour pouvoir tirer des conclusions à mes yeux les fastes.

Voilà le fond du problème: les uns veulent éliminer ce qu'ils appellent «les rigidités du marché du travail». Les autres veulent bétonner ces mêmes rigidités parce qu'elles répondraient à la finalité même du droit du travail qui consisterait dans la protection des droits élémentaires des travailleurs.

Nous ne sommes en faite d'accord sur rien. Nous ne sommes même pas d'accord sur l'organisation du travail, ce qui me fera depuis l'adoption du traité de Maastricht ce que lors des réunions des Ministres des Finances, les Ministres parlent des problèmes qui se posent sur les marchés de l'emploi et de l'élimination des rigidités sur le marché de l'emploi. Lorsque je passe de l'autre côté de l'étagère je retrouve mes collègues Ministres du Travail, j'entend des discours et de belles envolées viriques sur la politique monétaire et sur la politique des taux de change. Les Ministres des Finances estiment que la croissance serait plus durable et plus fertile en emploi que les rigidités du marché du travail disparaissent, les Ministres du Travail estiment que la politique de passage connaîtrait plus de succès si les Ministres des Finances feraient mieux leur travail en matière de politique de change et en politique d'intérêt. Admirer d'ailleurs le talent organisateur du Premier Ministre luxembourgeois qui l'a de ses différences circulaient entre les Ministres du Travail et des Finances à décider de réunir dans une même main, les deux compétences et il est d'ailleurs le seul des Premiers Ministres de l'Union Européenne à ne pas devoir à longueur de journées départer son Ministère du Travail et son Ministère des Finances. Je disais que nous ne sommes d'accord sur rien. Les débats qui entourent la proposition des directives sur le détachement des travailleurs le montre à suffisance: je fais partie de ceux qui pense que le droit du

travail légal et conventionnel doit rester d'application territoriale: à même salaire pour le même travail effectué sur un même lieu. D'autres y voient une entorse à la libre prestation de service qui voudrait que sur un même lieu de travail pour un travail de même nature en connaisse des salaires différents suivant le pays d'origine des travailleurs. Si on les suivait, les salaires resteraient bas là où ils sont peu élevés et diminueraient là où ils sont convenables.

Ce ne serait pas l'harmonisation dans le progrès dont par le traité, ce serait le dumping progressif.

Le fait que nous soyons en manque d'une analyse identique m'inquiète parce qu'elle occulte un véritable débat.

Beaucoup d'hommes politiques, de parlementaires et de syndicalistes sont d'avis que l'Europe sociale est en panne parce que les mécanismes décisionnels seraient imparfaits. Il suffirait, disent-ils, de généraliser le recours à la prise de décision par majorité qualifiée pour avancer. D'autres ajoutent qu'il suffirait d'abolir l'opting out britannique. En faite cette impression est fautive, si on aboli l'opting out des jurés des britanniques, nous découvririons des opting out de facteur de tant d'autres, sa brite derrière l'opting out des Britanniques.

Non: il s'agit d'abord de porter au même niveau les analyses et les convictions., au moins de rapprocher autant que faire se peut les analyses et les convictions.

Si nous étions d'accord, tous, pour considérer que le modèle européen mérite respect et défense, nous pourrions ériger un socle solide de droit minimaux, même là où l'unanimité reste de mise.

Si nous étions d'accord pour considérer que les différentiels sociaux sera demain le seul différentiel compétitif d'envergure, nous pourrions nous mettre d'accord sur des règles minimales en matière de licenciement de travail dominicale, de salaire minimal, de droit des travailleurs dans le cadre de relations du travail atypiques même à l'unanimité nous devrions être à même de nous mettre d'accord sur ce socle de droits minimaux.

L'Union monétaire, qui verra le jour avant la fin du siècle s'accompagnera elle de rapprochement de toute sorte, et donc elle amplifiera de différentiel sociale. L'importance aussi du différentiel social, la compétitivité sera en grand partie fonction des règles sociales et des niveaux sociaux.

Il nous faut, je persiste à le croire pour des raisons vitales dans ce pays, pour des raisons évidentes dans d'autres, l'Union monétaire. Mais elle conduira à l'implosion sociale, si les travailleurs devaient garder l'impression qu'elle tue l'emploi et qu'elle mène à l'abaissement des ni-

veaux sociaux. Déjà aujourd'hui les deux finalités de la construction européenne sont ressenties comme étant contradictoire entre elle-même, l'Union Monétaire d'un côté qui tuera l'emploi, la politique sociale européenne qui empêcherait les Etats membres de repandre présent au moment où il s'agira de montrer que les Etats membres rencontrent les critères de convergence du traité de Maastricht qui

ne sont pas tellement stricte comme le dit, puisque le Luxembourg a plus les atteintes.

Je me résume: de la simple coopération, la politique sociale européenne est passée au stade de coordination pour atteindre le niveau de l'intégration. Le traité de l'Union permet l'intégration sociale, mais l'absence de volonté politique commune l'empêche.

En matière sociale, entièrement à d'autres matière je ne plaide pas pour une révision des traités. Je plaide pour une révision des politiques.

Resaisissons-nous et appliquons le traité après l'avoir précisé. Mais précisons d'abord notre pensée. Précisons d'abord nos idées.

Merci.

## Energie/CEGEDEL

Le 19 juillet 1995, le ministère de l'Energie a organisé une conférence de presse sur les thèmes suivants:

### 1. Loi du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie:

- deuxième train de mesures

### 2. Accord Gouvernement-CEGEDEL du 26 avril 1995:

- aspects concernant les Communes

## CARGOLUX: Seconde fréquence vers la THAILANDE

En date du 25 juillet 1995, la délégation gouvernementale du Royaume de Thaïlande, présidée par le Directeur Général adjoint, Mr. Sittiwong SAWAT et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le Directeur de l'Aviation Civile, Mr Henri KLEIN, ont signé à LUXEMBOURG, un accord de développement des services aériens entre leurs deux pays.

Grâce à cet accord, CARGOLUX Airlines International S.A. est autorisé à opérer un second vol hebdomadaire vers BANGKOK, qui sera mis en place dans les semaines à venir. Ceci est justifié par le développement positif des marchés, plus particulièrement dans le domaine informatique, depuis l'introduction en 1988 des services vers la Thaïlande.

## M. BODEN visite l'Agrocenter

Le 25 juillet 1995 Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a fait une visite à l'Agrocenter de MERSCH pour se rendre compte sur place des résultats de la récolte de céréales de 1995.

## Des Parlementaires de l'UE à MADRID

Réunis à MADRID les 19 et 20 juillet 1995, les Présidents des Commissions des Affaires étrangères des Parlements des Etats membres de l'Union européenne ont fait part dans un communiqué final de leur profonde inquiétude au sujet de l'évolution de la situation en BOSNIE-HERZÉGOVINE.

Ils ont par la même occasion exprimé leur espoir qu'au cours de la réunion de LONDRES du 21 juillet les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense du groupe de contact ainsi que les représentants de l'ONU et de l'OTAN prendront des mesures pratiques aptes

- à arrêter l'offensive serbe-bosniaque contre les enclaves des Nations-Unies;
- à mettre en oeuvre un cessez-le-feu
- et à créer des circonstances permettant de reprendre et de mener à bonne fin les négociations en vue d'une solution politique du conflit.

Au cours de cette réunion la Chambre des Députés a été représentée par Mme Lydie ERR, Présidente de la Commission des Affaires étrangères et européennes.

## Décoration à M. HOLLAND-LETZ

Le 20 juillet 1995, Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre du Budget, a remis les insignes de Commandeur dans l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne à Monsieur Kurt HOLLAND-LETZ, Directeur de la Caisse d'Epargne - Logement BHW (Beamtenheimstättenwerk).

## «Journée de la Musique»

Le Service National de la Jeunesse en collaboration avec diverses sociétés a organisé le 22 juillet 1995 au Pensionnat Ste Anne à ETTTELBRUCK une «Journée de la Musique», à laquelle Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse, a assisté.

Le programme de cette «Journée de la Musique» a été le suivant:

- un concert de musique instrumentale et chant choral par les participants de la 21<sup>e</sup> Semaine nationale de musique
- avec l'orchestre symphonique et choeurs par les jeunes participants de la 11<sup>e</sup> Semaine internationale de Musique
- Animation: rythmes et danses par les participants de la 21<sup>e</sup> Semaine nationale de Musique
- orchestre symphonique, choeurs, ensembles de musique de chambre par les participants de la 11<sup>e</sup> Semaine internationale de Musique
- Choeur Européen de la Jeunesse (construction d'instruments, atelier de percussion etc.)

## Message de condoléances

Le message de condoléances suivant a été envoyé par le Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, à S.E.M. Hervé de Charette, Ministre français des Affaires étrangères, à l'occasion de l'attentat de la station de métro Saint-Michel qui a endeuillé la France (25 juillet 1995):

Monsieur le Ministre et cher collègue,

Très ému et très choqué par la terrible nouvelle de l'attentat qui vient d'avoir lieu à la station de métro Saint-Michel à Paris, je tiens à vous assurer que je partage l'affliction qui est la vôtre. Ma pensée va à ceux qui ce soir sont frappés par le deuil. Avec mes sentiments très cordiaux!

Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères

## Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a reçu le Conseil de Presse



Le Premier Ministre J.-Claude JUNCKER entouré de MM. Guy LUDIG, Romain DURLET, Pierre LEYDER, Joseph LORENT et Mme Joy MAJERUS-CROLLA

Photo Fr. Aussems

Le bureau du Conseil de Presse, composé de MM. Joseph LORENT, Président; Guy LUDIG, Vice-Président; Romain DURLET, secrétaire; Pierre LEYDER, trésorier, ainsi que de la secrétaire administrative Joy MAJERUS-CROLLA, a été reçu le 25 juillet 1995 par Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, compétent pour le département des médias, en vue l'exposé et l'analyse succincte des desiderata particuliers de la presse luxembourgeoise, de même que certaines propositions relatives à des réformes jugées utiles, sinon indispensables.

Pour le Conseil de Presse, l'objectif majeur semble rester la réforme de la Loi concernant la Presse, datant de 1869, jugée purement répressive, par ailleurs largement dépassée, en bien des points, du fait du développement effectif de la presse sur de nombreuses décennies. Aussi juridiction et jurisprudence n'appliqueraient-elles plus guère une réglementation périmée, les textes par ailleurs ne donnant ni réglementation adéquate, ni encore des indications claires ou obligatoires quant aux droits et devoirs de la Presse, eu égard au rôle de celle-ci dans le développement de la société d'aujourd'hui.

On se souvient que le Conseil de Presse avait déjà présenté ses attentes et propositions sommaires aux différents partis

politiques avant les élections législatives du 12 juin 1994, de même que lors des pourparlers que le formateur gouvernemental avait eus à l'époque.

Le Conseil de Presse préconise une réforme-refonte complète de la législation «vétuste» et la création d'une législation emphatique et cohérente en matière presse, suivant un modèle que les responsables du Conseil semblent avoir découvert côté autrichien; complémentaiement, certaines réglementations resteraient à adapter et à inclure dans la législation afférente.

Le Premier Ministre JUNCKER reconnut l'absolue nécessité quant à la création d'une nouvelle législation, compacte et cohérente, tout en mettant en évidence le procédé pratique pour la mise en oeuvre du projet.

La Liberté de la Presse constituant toujours un pilier majeur du meilleur fonctionnement possible de nos institutions démocratiques, en considération également la décision du Parlement Européen, datant du 18 janvier 1994, relative au secret couvrant les «sources d'information» des journalistes, complémentaiement l'autorisation impartie aux fonctionnaires quant à l'information à fournir par eux à la Presse, le Conseil de Presse renouvela ses exigences, quant à l'introduction, au Luxembourg, du secret professionnel sous

l'aspect du refus possible de la «fourniture de sources».

Ce serait à regret que le Conseil de Presse aurait appris que l'ancien «Foyer Européen», antérieurement «Casino des Bourgeois», Rue Notre-Dame, connaîtrait, suite à une décision du Ministre des Travaux Publics, une nouvelle affectation, culturelle en l'occurrence; de ce fait la création d'un centre de presse-point de rencontre national et international, serait reculée vers un plus lointain avenir, la nécessité toutefois de créer ledit centre à LUXEMBOURG, – ville-siège d'institutions européennes – restant patente, d'autant plus que le Luxembourg est appelé à assumer la Présidence à l'Union Européenne au second semestre 1997. Le Premier Ministre, persuadé du bien-fondé de la requête, avança de faire trouver des locaux adéquats au centre-ville.

D'autres interventions du Conseil de Presse à cette séance furent: le financement du Conseil de Presse, créé par Loi du 20 décembre 1979 relative à la reconnaissance et la protection du titre de journaliste; la situation de droit des journalistes professionnels au Luxembourg, à la lueur d'un arrêt du Contentieux près le Conseil d'Etat daté au 27 juin 1995, le financement de l'action «Presse à l'Ecole» et le rôle de la Commission consultative des Médias, à laquelle 4 délégués du Conseil de Presse sont membres.

À l'occasion du 15<sup>e</sup> Anniversaire du Conseil de Presse, le Premier Ministre offrirait une réception officielle, à laquelle tous les journalistes et les éditeurs seront conviés, réception programmée pour l'automne 1995.

### Le Conseil de Gouvernement stipule

Selon le Premier Ministre, le Service des Médias auprès le Ministère d'Etat présenterait, d'ici la fin de l'année 1995, un bilan relatif à la libéralisation des radios, intervenue suite à la Loi du 27 juillet 1991, avec égard particulier quant aux incidences sur la presse écrite.

Le Premier Ministre envisagerait, début 1996, une révision de la législation concernant l'Aide publique à la Presse, contexte général dans lequel s'inscrirait également la réforme globale de la législation concernant la presse, Loi datant de 1869. La réforme-refonte de ladite législation, à laquelle d'aucuns pourraient se montrer réticents, resterait une nécessité de fait, d'ailleurs clairement reconnue comme telle, eu égard aux exigences et à la sauvegarde des principes démocratiques.

## Les "quotas laitiers"

Le 26 juillet 1995, M. Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a donné une conférence de presse au sujet des "quotas laitiers".

*M. Fernand BODEN et deux de ses collaborateurs lors de la conférence de presse sur les «quotas laitiers»*



## Mme SCHOTT-SCHARTZ à l'honneur

Le 31 juillet 1995, Madame Maisy SCHOTT-SCHARTZ, secrétaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur a quitté le Ministère pour faire valoir ses droits à la retraite.

Afin de la remercier du grand engagement qu'elle a toujours montré, une réception a eu lieu en son honneur le 28 juillet 1995 en présence des anciens Ministres de l'Intérieur Joseph WOHLFART et Jean SPAUTZ et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER.

*Mme SCHOTT-SCHARTZ entourée des anciens Ministres de l'Intérieur Joseph WOHLFART et Jean SPAUTZ et de l'actuel Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER*



## «Summerakademie»

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, a visité les cours de la 15<sup>e</sup> Académie d'Eté (Summerakademie), le 4 août 1995 au Lycée technique des Arts et Métiers à LUXEMBOURG-LIMPERTSBERG.

*Madame HENNICOT-SCHOEPGES au cours de la visite de la "Summerakademie"*



# Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER officiellement reçu par le Président des Etats-Unis M. Bill CLINTON

## Visite à TREFILARBED dans l'Etat d'ARKANSAS Cérémonie commémorative au Cimetière d'ARLINGTON

Envol à FINDEL-Airport à 7.25 heures, samedi, le 5 août 1995, du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et de sa délégation pour FRANCFORT, d'où la LUFTHANSA, par une traversée atlantique assura, - vol de plus de 8 heures - l'arrivée à ATLANTA à 13.45 h., heure locale américaine.

Transfert par avion d'ATLANTA à LITTLE ROCK, capitale de l'Etat d'ARKANSAS, 35 minutes de vol supplémentaires, avec atterrissage à 16.15 heures. L'accueil fut assuré par M. Alphonse BERNS, Ambassadeur du Luxembourg à Washington; Clay CONSTANTINO, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg et M. Edouard

ard FEIPEL, Président de la "TREFILARBED Arkansas Inc."

### Visite de travail officielle

Ce fut la réelle première fois qu'un Premier Ministre luxembourgeois fut invité et reçu officiellement par un Président des Etats-Unis d'Amérique, en l'occurrence Bill CLINTON, assermenté à sa haute charge le 20 janvier 1993. Le Président Bill CLINTON naquit à HOPE, en ARKANSAS, le 19 août 1946, trois mois après que son père mourut par suite d'un accident de la circulation. Licencié en droit à la GEORGETOWN University en 1968, il conclut ses études de droit à la YALE University Law School en 1973, après avoir absolvé, en tant que boursier de RHODES, les années d'études 1968-70 à l'Université d'OXFORD.

Après une campagne sans succès pour l'accès au Congrès en 1974, Bill CLINTON fut Avocat général en ARKANSAS, en 1976, avant d'être élu Gouverneur de l'Etat d'ARKANSAS en 1978. Le futur Président américain assumait la charge de Gouverneur jusqu'à son élection présidentielle, en 1992. De son mariage avec Hillary RODHAM CLINTON est issue une fille, CHELSEA, actuellement âgée de dix ans. On notera encore que le Président Bill CLINTON assumait la présidence du "Democratic Leadership Council" en 1990-91, de la "National Governor's Association" en 1986-87, de la Commission des Etats à l'Education en 1986-87, finalement de la "Lower Mississippi Delta Development Commission" en 1989-90.

La visite de travail officielle du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER aux Etats-Unis à LITTLE ROCK, capitale de l'ARKANSAS, débuta au "Governor's Mansion", par un dîner d'échange et de travail offert par le Gouverneur de l'Etat, M. Jim G. TUCKER; furent convives encore les membres de la délégation luxembourgeoise, à savoir le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce extérieur, à la Coopération ainsi qu'aux Travaux Publics M. Georges WOHLFART; Monsieur Alphonse BERNS, Ambassadeur du Grand-Duché à Washington; Gast



Entretiens entre le Premier Ministre J.-Claude JUNCKER et le Gouverneur de l'Etat fédéral d'ARKANSAS, Jim G. Tucker



Le Président-Directeur général Edouard FEIPEL fournit les explications techniques à "TREFILARBED Arkansas Inc." au JEFFERSON Industrial Park à PINE BLUFF.

REINISCH, Administrateur général au Ministère des Finances et Martine SCHOMMER, Conseiller diplomatique au Ministère d'Etat. Il convient de souligner que l'Ambassadeur des Etats-Unis au Luxembourg M. Clay CONSTANTINO fut du nombre des hôtes de Jim TUCKER, de même que le diplomate américain fut présent tout au long de la visite ministérielle aux Etats-Unis.

## Ambassadeur d'honneur d'ARKANSAS

L'Etat d'ARKANSAS, ancien fief de l'actuel Président américain était établi en 1686, ayant eu ses délimitations d'Etat en 1815, est l'un des états historiques des Etats-Unis, connu également pour ses étés arides; situé à l'Ouest du Mississippi-River, drainé par la rivière Arkansas (2.333 km), affluent du Mississippi, rive droite. La superficie de l'Etat est de 137.539 km<sup>2</sup>. - soit plus de 53 fois celle de notre pays-, avec une population qui avoisine les 2,5 millions d'habitants, dont près de 83% de blancs, quelque 16% de Noirs, pour une autre minorité latino-américaine. Le 15 juin 1839, l'Etat d'ARKANSAS devint le 25<sup>me</sup> des Etats-Unis d'Amérique, sous la présidence de Andrew JACKSON, grand promoteur de la "Jeune Amérique". Les principales ressources de l'ARKANSAS sont la bauxite, ce précieux minerai d'aluminium, les céréales, des mines de houille, peu exploitées, finalement le coton dans les plaines de l'Est.

Honneur particulier et délicate attention réservés au Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER: sa nomination au rang d'un Ambassadeur d'honneur de l'Etat d'ARKANSAS.

## TREFILARBED à PINE BLUFF

Dimanche matin, le 6 août, les hôtes luxembourgeois eurent une heure de déplacement en limousines de LITTLE ROCK à PINE BLUFF, où, au "JEFFERSON Industrial Park", ils devaient procéder à une visite des imposantes installations de "TREFILARBED Arkansas Incorporated", une fabrique productrice et manufacturière de câbles d'acier pour confection de pneus, ainsi que de fil d'acier spécial pour armer les chambres à air d'automobile ou autres puissants engins automoteurs. M Edouard FEIPEL, Président de "TREFILARBED Arkansas", en présence du secrétaire-trésorier et des chefs de production, conduisit la délégation ministérielle par les installations, fonctionnelles, efficaces et salubres.

On se souviendra que Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier HENRI et le



*Appréciation admirative pour "steelcord" et "hose wire", produits de très haute finition ...*



*L'imposante limousine, frappée aux couleurs nationales américaine et luxembourgeoise, arrive devant la Maison Blanche.*



45 minutes d'entretiens et d'échange entre le Président Bill CLINTON et son Hôte luxembourgeois, à la Maison Blanche



Un bref tête-à-tête encore sur le parvis du siège présidentiel

Gouverneur d'ARKANSAS d'alors, BILL CLINTON, avaient coupé, le 9 mai 1991, le fil métallique symbolique à l'inauguration de l'entreprise; celle-ci range au cinquième rang mondial de la "TREFILARBED Steelcord Division".

"Steelcord", - fil d'acier spécial pour pneus- et "Hose Wire"- fil métallique d'armature pour chambres à air pneumatiques - sont exclusivement destinés à la confection de pneus en tout genre; renforcés jusqu'après la Seconde Guerre mondiale par des clayonnages de textiles, incorporés dans les caoutchoucs, les pneus, de nouvelles conception et constitution radiale de nos jours, sont exclusivement armés de fils métalliques spéciaux de très grande qualité. L'établissement de PINE BLUFF, occupant près de 400 ingénieurs, techniciens ou ouvrières et ouvriers, représente en lui-même un point d'attrait- côté emplois - certain, avec actuellement une capacité de production annuelle de 17.500 tonnes, répondant à l'importante demande sur le marché américain. Notons que PINE BLUFF, situé à proximité de plus de 60% des entreprises manufacturières américaines de pneus pour toutes sortes d'engins, privés ou industriels, délivre la presque totalité des entreprises des environs, jusqu'à 400 miles, la rivière ARKANSAS offrant d'excellentes possibilités de transport. C'est ARBED SCHIFFLANGE qui pourvoit l'établissement de PINE BLUFF en matière première, entendons le fil d'acier spécial brut. "Steelcord", ce fil magique est nécessité, au niveau mondial, pour 860.000 tonnes à l'année, estimation prudente, mais qui semble en augmentation encore!

ARBED a investi 70 millions de dollars américains à la réalisation de cette seule l'entreprise américaine, dont 5% des investissements destinés aux seuls aménagements protecteurs ou conservateurs de l'environnement.

## Accueil à WASHINGTON

M. Edouard FEIPEL, entouré d'une partie de son Conseil d'administration, offrit le déjeuner à ses hôtes à PINE BLUFF. L'envol de l'Etat d'ARKANSAS, à LITTLE ROCK, eut lieu plus tard l'après-midi du dimanche, 6 août, pour WASHINGTON, où l'atterrissage était prévu peu avant 20 h. heure locale, au "WASHINGTON National Airport".

Lundi, le 7 août, à 11 heures (US), - 17 heures/Europe centrale-, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, accompagné par les Ambassadeurs CONSTANTINO et BERNS ainsi que par la délégation, fut reçu par le Président américain Bill CLINTON, à la Maison Blanche à WASHINGTON.

Hautement intéressé aux avis de son interlocuteur luxembourgeois et avide de connaître approche, opinion et jugements de son hôte ministériel, le Président Bill CLINTON eut des échanges sur la situation belluqueuse en Ex-Yougoslavie et la position U.E. y relative, dans une approche "solution diplomatique" à meilleure échéance notamment; sur cette autre situation générale et l'évolution au sein de l'Union Européenne -, entendons: les accords intervenus et leurs applications, dont l'Union monétaire, la politique de sécurité ou l'élargissement-, la position vis-à-vis de la Turquie, finalement aussi la question WSA.

On notera que l'échange en délégation et l'entretien en tête-à-tête à la Maison Blanche ne prirent pas moins de 45 minutes, la "norme" d'une réception par le Président à son siège gouvernemental étant de 15 minutes; le détail en fut relaté par le Premier Ministre à sa Conférence de Presse du mardi, le 8 août, depuis WASHINGTON, avec exposé complémentaire par le Secrétaire d'Etat Georges WOHLFART.

## L'Economie au centre

Après l'échange à la Maison Blanche, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Secrétaire d'Etat Georges WOHLFART rencontrèrent, à midi du lundi, 7 août, le Secrétaire d'Etat au Commerce M. Ronald H.BROWN, un très proche collaborateur de Bill CLINTON, à un déjeuner d'échange et d'analyse. Au nombre des convives, on remarquait notamment les Ambassadeurs CONSTANTINOU et BERNIS, M. GERSON, Président de "Guardian"; le Sénateur PELL, ainsi que Mrs Mary FRENCH, Department of State, Services protocolaires, hôtes qui allaient se retrouver au dîner qu'offrit le Premier Ministre JUNCKER, en soirée du 7 août, à la résidence de notre Ambassadeur.

On se souviendra que le Secrétaire d'Etat Ronald H.BROWN avait représenté le Président BILL CLINTON aux cérémonies de commémoration pour la "Battle of the Bulge", le 17 décembre 1994 à HAMM, accompagné qu'il fut par le Secrétaire aux Armées Togo WEST jr.

Ronald H.BROWN, duquel le Président CLINTON avait dit à la désignation au commerce qu'il ferait dudit département "a powerhouse", naquit en 1941 à WASHINGTON D.C., pour passer sa jeunesse à HARLEM, New York, où son père géra le HARLEM'S THERESA HOTEL.

Etudes au MIDDLEBURY COLLEGE de VERMONT, étudiant encore à la ST. JOHN'S UNIVERSITY, Ronald BROWN passa quatre ans en Allemagne et en Corée en tant que militaire, avant de s'orienter plus purement vers l'économie. Directeur exécutif adjoint, Conseiller général, puis Vice-Président pour les opérations à "URBAN LEAGUE'S WASHINGTON", il



*Cordial "shake-hands" au moment où le Premier Ministre quitte...*



*Dans les jardins du "White House", en attendant la rencontre avec la First Lady, Madame Hillary CLINTON*



*Signature ministérielle au Livre d'or du "White House"...*



Après les entretiens avec Madame Hillary CLINTON: la photo-souvenir



Le Secrétaire d'Etat Georges WOHLFART prend congé de Madame Hillary CLINTON

assista le Sénateur Edward M. KENNEDY en 1979, dont il devint chef de cabinet, oeuvrant essentiellement pour la réforme dans le domaine de la santé et de l'emploi. Il fut également, dès 1981, Membre-conseil des Barreaux de NEW YORK, du District de COLUMBIA et de la Cour Suprême des Etats-Unis.

Entré au parti démocratique en 1971 en tant que chef de district, il devient membre du Comité national démocrate (DNC), tout en s'occupant intensément de législation et de réformes en matière droit de vote.

Il coopéra, en 1988, à une réunification totale de son parti, pour être élu Président du DNC, en février 1989. Il est père de deux enfants, MICHAEL, 27 ans et TRACY, 25 ans, avocats tous les deux.

Le Premier Ministre luxembourgeois rencontra encore, en ce lundi, 7 août M. STEFANOPOULOS, Conseiller à la Maison Blanche, Assistant Chief of State Department, pour des échanges de vue techniques.

## ARLINGTON NATIONAL MEMORIAL

Imposante garde d'honneur militaire, haies de drapeaux de bien nombreuses unités des forces armées américaines, - toutes armes, - cérémonies pour lesquelles le Premier Ministre, le Secrétaire d'Etat, les Ambassadeurs et la délégation luxembourgeoise furent accueillis par le Général d'Armée Fred GORTEN, au Cimetière national d'ARLINGTON.

Escorte militaire pour nos couleurs nationales au "Arlington National Cemetery", le plus connu des cimetières d'honneur américains, vers le Mémorial central, auquel on accède par des escaliers imposants autant qu'impressionnants.

Ce furent certes des moments particulièrement émouvants, quand le Premier Ministre Jean- Claude JUNCKER, - toutes les troupes au présentez-armes et les drapeaux hissés - déposa la couronne commémorative luxembourgeoise. Sonnerie et hymnes, à l'instar de ce qui se fait lors de visites de tous les Chefs d'Etats et de grands Hôtes, en ces acres de terre nationale que les Américains respectent et honorent tout particulièrement.

Au Cimetière d'ARLINGTON, situé du côté VIRGINIA du PONTOMAC River, reposent quelque 190.000 défunts militaires, civils ou politiciens importants, mais surtout encore, depuis la Guerre de l'Indépendance (1775-1783), - dirigée par l'éminent Président George WASHINGTON, - des militaires, dont ceux de la Guerre de Sécession (1861-65), des Première et Seconde Guerres mondiales. On y retrouve les victimes qui trépassèrent en Europe, en Afrique, dans les meurtrières batailles du Pacifique, finalement un bien important nombre d'officiers et de soldats qui combattirent en Corée (1950-53) ou au Vietnam, conflit ayant débuté fin des années 60 sous Présidence Lyndon B. JOHNSON et dont se retira le Président républicain Richard NIXON, en 1973.

On notera qu'au Cimetière national d'ARLINGTON, une plaque d'honneur particulière fut appliquée, commémorant les quelques dizaines de milliers de militaires américains qui sacrifièrent leur vie à la bien trop sanglante et brutale "Battle of the Bulge", hiver 1944-45, quatre mois avant l'Armistice du 8 mai 1945.

Au "Trophy Room" de l'ARLINGTON MEMORIAL, on conserve grand nombre de distinctions honorifiques que d'éminents Hôtes étrangers ont dédiées aux Soldats Inconnus américains reposant dans l'enceinte.

Après s'être incliné longuement à la stèle du Soldat Inconnu, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et la délégation sont allés s'incliner aux tombes de l'ancien Président John F. KENNEDY, assassiné surnoisement le 22 novembre 1963, et de son épouse Jackie BOUVIER KENNEDY, avant un autre bref passage à la sépulture modeste, mais impressionnante du regretté ancien Ministre américain de la Justice Robert dit Bob KENNEDY, lui également lâchement assassiné, le 6 juin 1968. Bob KENNEDY né en 1925, fut candidat à la Présidence américaine, en 1968.

## Dîner à l'Ambassade

En soirée, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER reçut un plus grand nombre d'hôtes, dont les responsables d'entreprises américaines établies au Luxembourg, le Conseil de Direction de TREFIL-ARBED Arkansas, parmi lesquels le Président Edouard FEIPEL, M. LAMESCH, Chambre de Commerce; le Président GERSON de la "GUARDIAN Inc.", Jean STOCK, de RTL/CLT; divers représentants du State Department US, des Gouverneurs émérites ou en poste, finalement encore l'architecte sino-américain Ieoh Ming PEI, qui est toujours en charge de l'établissement des plans, - à aménager et à réduire, suite à une décision gouvernementale plus récente - relatifs à la réalisation d'un Musée d'Art contemporain, vraisemblablement à "Trois Glands" - Fort THUNGEN.

## Autres entretiens

Après la Conférence de Presse que fit, depuis son hôtel à WASHINGTON, le Premier Ministre - nous y reviendrons dans le contexte de la présente - à 8 heures locales / 14 heures au Luxembourg - , deux autres entrevues eurent lieu dans la capitale américaine.

Lors de la première, le Premier Ministre JUNCKER, Ministre des Finances également, eut des entretiens avec le Secrétaire d'Etat au Trésor US, M. Robert E. RUBIN. Il y retournait essentiellement de questions "finances", de l'Union monétaire européenne, comme encore de problèmes ou aspects économiques généraux, bi-latéraux.

Robert E. RUBIN, né à NEW YORK City, le 29 août 1938, est le 70e Secrétaire américain préposé à la Trésorerie nationale, y entré en service le 10 janvier dernier, après avoir été l'assistant du Président au White House, du 20 janvier 1993 jusqu'à sa nouvelle nomination, essentiellement en matière "politique économique", au poste du Directeur-Président du Conseil Economique National.

Chez GOLDMAN-SACHS & Co à NEW-YORK City, il fut, pendant 26 ans, d'abord associé, puis partenaire général et membre du Comité de gestion, en 1980, avant d'être Président jusqu'en 1990. En 1960, il avait promu "sumum cum laude" au HARVARD COLLEGE, avant d'entamer des études complémentaires à la YALE LAW SCHOOL en 1964, finalement à la LONDON SCHOOL of ECONOMICS.

Entrevue encore avec le Sous-Secrétaire au US State Department, Political Affairs, Peter TARNOFF, assermenté à ses responsabilités, le 11 mars 1993, et plus particulièrement aussi compétent pour les questions européennes.



*A la sortie de la Maison Blanche, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER eut son face-à-face avec la presse locale.*



*Le Premier Ministre avec Ronald H. BROWN, Secrétaire au State Department, Ministre de l'Economie*

Peter TARNOFF, né le 19 avril 1937 à NEW YORK City, est depuis plus de vingt ans au service des Affaires Etrangères, notamment comme secrétaire exécutif et assistant spécial d'Edmund MUSKIE et de Cyrus VANCE; même fonction encore auprès de l'Ambassadeur Henri CABOT LODGE à SAIGON, BONN, PARIS et WASHINGTON D.C., de même qu'à la Conférence-pourparlers sur le Vietnam en 1969 à PARIS, avant d'occuper différentes charges diplomatiques au NIGERIA, au VIETNAM, en FRANCE, en ALLEMAGNE FEDERALE et au LUXEMBOURG.

Bachelier, en 1958, de la COLGATE UNIVERSITY, il fit des études complémentaires aux universités de CHICAGO et de PARIS.

Il fut membre de diverses associations pour relations internationales, ainsi l'INTER-AMERICAIN DIALOGUE, le Conseil de Développement Outre-mer et la TRILATERAL COMMISSION. Il est père de trois fils, Nicholas, Alexander et Benjamin.

## Entrevue avec Mrs. Hillary CLINTON...

C'est à très brève échéance qu'une entrevue, - au pavillon particulier, où travaille la Première Dame des Etats-Unis au White House-, avec Madame Hillary RODHAM CLINTON avait été fixée au programme de l'importante visite.

Les principaux sujets entamés auraient été les problèmes liés au système américain de l'assurance sociale, pour lesquels la First Lady se serait montrée particulièrement intéressée et finement informée. Madame H. CLINTON, avec beaucoup d'à-propos et par une vision large des thèmes et problèmes y relatifs, se serait intérimairement montrée inquiète par un "collapsus social", voire économique toujours possible.

Madame CLINTON, à l'instar du Président lui-même, serait bien informée sur divers systèmes et autres pratiques luxembourgeoises, notamment en ce qui concernerait le système des assurances sociales.

On notera que le Luxembourg, du fait qu'elle y séjourna du temps de ses études, n'est nullement une terre inconnue à la First Lady, qui, tout comme son mari, s'est montrée très intéressée à toutes les questions sociales et les solutions qu'on y apporterait, en Europe, comme au Luxembourg, occupant de tous ces faits ou des approches pratiques et intérêts multiples qu'elle porte aux questions nationales, une position forte au sein de la société américaine.



*Lors de l'entrevue avec M. le Conseiller à la Maison Blanche STEFANOPOULOS, Assistant Chief of State Department*



*Grandes émotions aux moments du dépôt de la couronne de fleurs au ARLINGTON National Cemetery*

## Avec le Sénateur Ted KENNEDY

Grande motorcade - pour une entrevue de plus, initialement non prévue au programme - vers le Sénat, résidence et lieu de travail du Sénateur démocrate Edward, dit Ted KENNEDY, le cadet des huit enfants KENNEDY, né en 1932; en 1979, Ted KENNEDY fut candidat aux primaires présidentielles contre Jimmy CARTER, par lequel il se fit battre au scrutin en 1980, CARTER lui-même battu aux élections de novembre 1980 par Ronald REAGAN, qui sera encore réélu en 1984.

Le Sénateur Ted KENNEDY se serait montré bien informé sur le Luxembourg; insistant sur les multiples aspects des problèmes d'ordre social aux États-Unis, le Sénateur aurait hautement apprécié les efforts conséquents et les réalisations du Grand-Duché dans cet important secteur sociologique.

## CONFÉRENCES de PRESSE

Mardi, le 6 août, - première conférence de Presse du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et du Secrétaire d'Etat Georges WOHLFART, depuis leur hôtel à WASHINGTON, à 8 heures (US).

Le Service Information et Presse du Gouvernement en avait fait - à 14.00 h. heure locale/Luxembourg, - une authentique première sur le plan technique, une installation de transmission acoustique de conférence, -" type 2000 Teleconference Terminal "- récepteur et émetteur simultanés, connectés sur une ligne téléphonique intercontinentale directe - se trouvant à la base. Premier Ministre, Secrétaire d'Etat et journalistes se sont déclarés très satisfaits de la qualité de cette connexion technique sur une distance de quelque 7000 km, rendant possible une conférence de presse interactive; belle première, procédé pouvant être institutionnalisé.

Depuis WASHINGTON, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER se dit très impressionné du très vif intérêt qu'aurait montré le Président Bill CLINTON quant à toutes les questions relatives aux processus d'intégration et de construction européens, dans ce qu'il comportent en aspects politiques, économiques et monétaires, de sécurité, de l'élargissement finalement, avec considération particulière vis-à-vis du Luxembourg. Celui-ci aurait, plus d'une fois, assumé le rôle de catalyseur-conciliateur parmi les membres communautaires plus "grands", intérimairement joint au fait des excellentes connexions avec la France et l'Allemagne en particulier, ayant notamment aussi contri-



*Le Général d'Armée Fred GORTEN et le Premier Ministre luxembourgeois pendant l'intonation des hymnes nationaux*



*Aux sépultures du regretté Président John F. KENNEDY et de son Epouse Jackie KENNEDY-BOUVIER*

bué largement à promouvoir, lors de "ses" présidences, la chaîne causale progressive - entendons: le processus d'initiation et d'expansion, dans les limites de ses potentialités, et parfois même au-delà de ses propres moyens courants." Certaines pages européennes portent la griffe indélébile luxembourgeoise", conclut le Premier Ministre.

Le Président se montrant très proche des développements, aurait fait paraître les dons de l'écoute patiente. d'un intérêt certain, même vis-à-vis de pays partenaires plus modestes, finalement celui de mettre ses interlocuteurs parfaitement à l'aise.

Dans l'ensemble, Président et Premier Ministre auraient procédé à une analyse assez large des événements et préoccupations se trouvant, actuellement, au centre de l'actualité internationale, voire mondiale.

Quant à la situation en Bosnie-Herzégovine - août 95 -, les interlocuteurs, tout en regrettant l'escalade militaire, - finalement compréhensible, sinon à attendre - seraient tombés d'accord pour penser, après que les armes eussent récemment créé une situation largement nouvelle, voire un nouvel équilibre de situation, le moment d'actions diplomatiques consé-



*Imposante haie d'honneur formée par les drapeaux américains, à la sortie des Hôtes du Mémorial national*



*Lors de la réception-dîner à notre Ambassade à WASHINGTON: le Président GERSON de la "GUARDIAN Inc.", avec le Premier Ministre et l'Ambassadeur Alphonse BERNIS*

quentes paraîtrait être venu; les partis belligérants en lice devraient pouvoir faire "mouvement vers une réglementation par voie diplomatique", les chances dans cette approche étant les meilleures depuis longtemps.

Les Américains, -Gouvernement et le Président en particulier -, seraient intensément fixés sur les thèmes et problèmes de la Turquie, une grande urgence revenant à la signature et la réalisation d'un accord d'union douanière Turquie - Union Européenne, sans quoi des forces turques proches de l'intégrisme islamique et du fondamentalisme risqueraient de gagner influence croissante vis-à-vis des valeurs orientées démocratiquement. Cette vue correspondrait parfaitement à celle du Gouvernement luxembourgeois, le Ministre des Affaires Etrangères y ayant récemment marqué son accord de principe, dans le respect toutefois également des positions avancées par le Parlement Européen, notamment sur le plan des Droits de l'Homme, où des progrès à réaliser seraient indispensables.

Complémentairement, le Président CLINTON se serait montré intéressé aux développements dans l'Union Européenne, plus particulièrement dans l'optique de la Conférence Intergouvernementale de 1996, pour laquelle le Luxembourg, - au second semestre 1997 à "sa" Présidence à l'U.E., "risquerait" encore de devoir assumer rôle et responsabilités accrus, en vue des solutions visées. Dans le contexte Union monétaire, le choix, - à la même période présidentielle - resterait probablement à faire, quant à la qualification des pays membres pour la 3<sup>me</sup> phase, choix pouvant s'avérer très difficile, du fait encore de la nécessité simultanée d'établir le nouveau traité, d'où "énormes risque de téléscopes".

En ce qui concernerait l'extension - élargissement U.E., le Premier Ministre exposa les vues gouvernementales contenues au mémorandum ad hoc: adhésion différenciée et échelonnée dans le temps pour plus d'une dizaine de pays du Centre-Europe, du Sud et de l'Est, qui devenus progressivement membres à part entière de l'U.E., seraient à terme admissibles au sein de l'OTAN.

Au cas, où les forces ONU/OTAN devraient envisager leur retrait de la Bosnie, des troupes d'infanterie US américaines seraient mises à la disposition, précisa Bill CLINTON, le Congrès US devant, en principe et ce suite à sa parole donnée à l'OTAN, se rallier à cette approche, de même que le Congrès américain pourrait faire révision de sa position, quant à l'embargo, en considération l'actuelle situation militaire et politique sur le terrain balkanique.

## Les dépôts WSA au Luxembourg

Lors d'échanges en tête-à-tête, côté questions bilatérales, le Premier Ministre s'est entretenu avec le Président B. CLINTON, quant au maintien des dépôts WSA (Warehouse Services Agency) à DUDELANGE-BETTEMBOURG et à SANEM.

Jean-Claude JUNCKER expliqua que cette implantation maintenue en territoire ami, serait essentiellement à considérer comme une présence atlantique, par laquelle le Luxembourg assumerait un apport bien concret à l'Alliance, bien plus qu'un problème d'ordre économique pour le Luxembourg. Le Président, visiblement au courant du dossier, se serait déclaré prêt "à y jeter un coup d'oeil nouveau".

## Relations économiques extensibles

Le Premier Ministre parla de ses entretiens avec le Ministre au Commerce américain Ronald H. BROWN, notamment sur des questions économiques internationales, dont une appréciation sur les accords du GATT, qui ne font pas "en tout point le bonheur des Américains". Il y retournait également des perspectives quant à la croissance économique américaine et celle de l'U.E., avec des regrets que celle-là n'impliquerait pas nécessairement une amélioration sensible sur le plan "emplois". Il fut encore question des dépôts WSA, tout comme de l'équipement militaire supplémentaire à acquérir pour les forces armées luxembourgeoises.

Le Secrétaire d'Etat Georges WOHLFART insista sur les vues identiques américaines et luxembourgeoises, en ce qui concerne l'importance de la réunion au sommet entre les USA et l'U.E., fin 1995: ce meeting, à préparer au "senior high level"- entendons, un niveau diplomatique très élevé - serait appelé à définir clairement sujets et thèmes à analyser et à élucider ultérieurement, dont des "différents" existants entre les Etats-Unis et l'Union Européenne, en matière prestations et services dans les secteurs financiers notamment, l'offre faite par les Etats ASEAN étant jugée insuffisante également.

Georges WOHLFART dit le Ministre américain BROWN, Président du Parti démocratique, bien informé sur les investissements luxembourgeois opérés aux USA par TREFILARBED, CERAMETAL, EURO-Composites, ROTAREX, Paul WURTH finalement; les Etats-Unis seraient, hors de l'Union Européenne, le premier partenaire économique du Luxembourg. Le Secrétaire d'Etat WOHLFART se montra, vis-à-vis de M. Ronald BROWN, très satisfait du fait de l'établissement de 26 firmes américaines au



*D'excellente humeur: le Président Edouard FEIPEL, "TrefilArbed Arkansas" en échange avec le Premier Ministre*



*Entretien entre l'Architecte I. Ming PEI et M. Jean-Claude JUNCKER*



*Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER porte un toast à l'intention de ses Hôtes, au dîner à l'Ambassade.*



*Le Secrétaire d'Etat, Ministre américain des Finances Robert E. RUBIN accueille le Premier Ministre J.-Cl. JUNCKER, en présence de M. l'Ambassadeur Clay CONSTANTINO.*



*Le Premier Ministre J.-Cl. JUNCKER au Sénat, aux bureaux du Sénateur Ted KENNEDY*



*L'imposante motorcade quitte la cour du Sénat à WASHINGTON.*

Grand-Duché, dont la première GOOD-YEAR, en 1949, et RUBBERMAID EUROPE S.A. en 1994, occupant aujourd'hui en tout quelque 8.300 collaborateurs, dont 800 pour les seules dix banques U.S.. Les relations économiques bilatérales pourraient encore être élargies ou améliorées, dont notamment avec GUARDIAN, LUXAIR ayant décidé de l'acquisition de deux nouveaux avions BOEING 737. Par ailleurs, tous les satellites ASTRA, au nombre de huit, lancés ou à mettre sur orbites, -, ont été conçus et acquis aux Etats-Unis, pour une contre-valeur de 1,5 milliards de dollars US.

Furent encore élucidées des questions en matière "procédures anti-dumping", de même que celles relatives au service maritime, où les Américains ont un rôle absolument mineur. Aussi les Américains monteraient-ils une certaine réticence quant à la pratique d'une ouverture, dans ce secteur, vis-à-vis de sociétés étrangères; un autre domaine, auquel les Américains sont très intéressés, est celui des télécommunications, où, tout comme le Luxembourg, ils aimeraient voir "les choses bouger"; le commerce au niveau mondial devrait faire l'objet d'un accord aussi rapidement que possible, accord que Georges WOHLFART estime possible avec les Américains, une zone de "libre-échange" US-UE à créer, étant faite pour donner satisfaction économique aux partenaires américains également.

## Retour à Luxembourg

Retour du BALTIMORE AIRPORT à FINDEL, où - mercredi, le 9 août, peu avant 13 heures par ICELANDAIR-, la délégation luxembourgeoise, en compagnie de l'Ambassadeur américain Clay CONSTANTINO, était ramenée pour une dernière prise de position: conférence de presse aux Salons VIP de l'aéroport encore, moins d'un quart d'heure après l'atterrissage.

Monsieur l'Ambassadeur Clay CONSTANTINO mit en évidence qu'à sa visite officielle de travail de près de quatre jours, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER aurait réussi davantage que d'autres visiteurs, ayant séjourné une quinzaine de jours aux Etats-Unis...

Les excellentes relations bilatérales existantes seraient, suite encore aux échanges avec le Président Bill CLINTON à la Maison Blanche, susceptibles d'amélioration, d'approfondissements notables-, voire de multiplication. Ceci resterait notamment vrai pour l'important investissement opéré par TREFILARBED en ARKANSAS. L'Ambassadeur souligna péremptoirement l'excellente atmosphère dans laquelle tous les entretiens se sont déroulés.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Secrétaire d'Etat résumèrent à

leur tour les "high lights" de la visite; les échanges, longs riches et très informatifs avec le Président Bill CLINTON, avec le Secrétaire d'Etat au Commerce Ronald H.BROWN, avec la First Lady Hillary CLINTON, qui à l'instar des Américains, prudents et conscients de carences apparentes ou d'insuffisances sur le plan social ou celui de l'emploi, réaliseraient le réel danger d'une "implosion" possible des systèmes économique et social, ou de leur société.

Emotions particulièrement fortes encore à la cérémonie de commémoration et au dépôt de fleurs au "ARLINGTON NATIONAL CEMETERY"; intérêts et satisfactions à TREFILARBED ARKANSAS où, à défaut de syndicats, les responsables auraient réussi à créer et à maintenir une excellente atmosphère de travail; dîner à l'Ambassade à WASHINGTON avec des



Authentique première dans les locaux du S.I.P.: l'installation "Conférence 2000"



convives de marque, dont l'architecte J.M. PEI, avec lequel le Ministre Robert GOEBBELS aurait, - en ce mois d'août 1995 encore - des contacts particuliers, relatifs à la planification et la réalisation du nouveau Musée, tout comme avec la "Guardian Industries Corp.; échanges avec le Gouverneur Jim G.TUCKER et le Sénateur Ted KENNEDY, des responsables du STATE Department, dont Peter TARNOFF, Robert E. RUBIN ou STEFANOPOULOS, autant de "rendez-vous" de valeur, prolifiques en somme.

De retour des Etats-Unis d'Amérique

Conférence de presse de Messieurs JUNCKER et WOHLFART et de l'Ambassadeur américain M. Clay CONSTANTINOU aux Salons VIP de l'aéroport



# Le Ministre Alex BODRY en visite dans la ville divisée de MOSTAR, les 24 et 25 août 1995

## “Impressions ambiguës” sur une situation précaire

Le 23 juillet 1994, l'Union Européenne a repris l'administration et la surveillance-sécurité sur la ville de MOSTAR, en Bosnie-Herzégovine, située entre SARAJEVO et DUBROVNIK, ville pittoresque avant les hostilités, une fondation turque remontant vers 1450.

Le pont mono-arc et “bossu” sur la NERETVA, passage mondialement connu, fut

détruit en 1993. Sous l'égide de l'ancien maire de BREME, Hans KOSCHNIK, PSD allemand, l'administration et de multiples contrôles de sécurité furent instaurés, ces derniers par 174 agents de gendarmerie et de police de l'UEO, dont 65 Allemands, 9 Britanniques, 3 Finlandais, 20 Français, 10 Grecs, 20 Italiens, 2 Luxembourgeois, 15 Néerlandais, 10 Autrichiens, 10 Portugais et 10 autres Espagnols.

Le Luxembourg y délègue, pour chaque période de service, un fonctionnaire de la Gendarmerie grand-ducale et un autre du corps de la Police. Depuis décembre 1994, ce furent le maréchal des logis Patrick KARIER, Brigade de LAROCHE, et le brigadier de police Florent ALLARD, du Commissariat de DUDANGE, suivis en mars respectivement en juin de cette année, par le brigadier de Gendarmerie Pascal BERTEMES, Brigade de BASCHARAGE, et le brigadier de Police Claude JACOBY du Commissariat d'Esch-sur-Alzette, le premier étant remplacé fin juin par le maréchal des logis-chef Serge JANS, de la Brigade de Gendarmerie de la capitale, qui, avec ledit agent de Police, restera en poste jusqu'en janvier 1996; sont prévus jusqu'à la fin juillet 1996 - expiration du mandat UEO, le maréchal des logis Ralph NEUENS, de la Brigade de TROISVIERGES et le brigadier de Police Nicolas GRISIUS, du Commissariat de DIFFERDANGE.

Jusqu'au jour, ni les efforts consentis par l'ONU, ni encore les interventions diplomatiques de l'UEO ne furent couronnés de quelque succès durable. Pour avoir une meilleure vue d'ensemble des problèmes et situations étriquées, M. le Ministre Alex BODRY, accompagné par le Conseiller de direction 1<sup>er</sup> cl. Fernand KIRCH, Force Publique, se sont rendus sur les lieux, et plus particulièrement à MOSTAR, jeudi, le 24 et vendredi, le 25 août derniers, notamment pour rencontrer Hans KOSCHNIK et les forces de sécurité y oeuvrant.



M. le Ministre Alex BODRY et le Conseiller de direction 1<sup>er</sup> cl. Fernand KIRCH



Destruction - désolation à MOSTAR

### MOSTAR, ville martyre, partagée en deux

MOSTAR, symbole pour le Luxembourg en ce qui concerne l'apport à la restauration d'une paix durable dans la très grande région, devenue ville martyre, presque entièrement détruite, essentiellement en son centre; occupée qu'elle était par les Serbes, reconquise par les Croates, elle est à l'heure actuelle partagée en deux, subsidiairement sous menace permanente serbe. Croates et Bosniaques musulmans essaient d'y cohabiter tant bien que mal, sous surveillance des unités de Police UEO, les musulmans bosniaques confinés dans la partie orientale de la ville, les confins de la partie occidentale étant occupés et sévèrement contrôlés par les Croates; aussi la mobilité des Bosniaques se trouve-t-elle limitée au passage de 250 personnes par jour, à l'exclusion toutefois

des éléments masculins en âge de servir militairement.

Considérée par les Croates comme le propre symbole de leur identité, ceux-ci se montrent intransigeants à MOSTAR vis-à-vis d'une communauté bosniaque, de laquelle ils redoutent un avènement politique intégriste, craintes en somme fondées, après l'appel au "djihad", prôné à la déclaration islamique d'Alija IZETBEGOVIC, président bosniaque, dont les principes sont nettement en contradiction avec la laïcité et la tolérance; l'interventionisme de l'intégrisme iranien n'est subsidiairement pas fait pour faciliter ou éclaircir une situation difficile dans son ensemble, celle-ci s'avérant précaire également pour les forces de Police UEO; l'action des forces de l'ordre toutefois paraît être des plus utiles jusque-là.

A une conférence de Presse que le Ministre Alex BODRY tint lundi, le 28 août passé, le membre du Gouvernement mit en évidence les réels services rendus par les agents luxembourgeois, du fait déjà qu'ils sont polyglottes, avantages au service d'interprète, de l'échange inter-corps et dans l'approche de la population même de la ville.

Le Ministre mit en évidence que la présentation et l'analyse générale, par la presse tout court, ne seraient pas toujours conformes à la réalité et à la vérité de situation, l'aspect complexe de celle-ci ne permettant pas d'en brosser des vues "noir et blanc", où tout le mal et le tort seraient d'un côté, alors que d'autres seraient innocents, type veste blanche. La situation serait difficile dans ce sens que les interlocuteurs sur place n'auraient guère de pouvoirs décisionnels, ceux-ci étant tenus par des membres du bureau politique, "à l'arrière-plan".

Les entretiens que le Ministre A. BODRY eut des deux côtés auraient appert qu'une "paix seule ne saurait suffire, mais que l'on s'attendrait à une justice, réelle et stable".

Certains aspects humains et techniques seraient toutefois en voie d'amélioration sensible, dont la provision en eau, en électricité et, assez largement, en vivres également, alors que la reconstruction avan-



Le Ministre Alex BODRY en compagnie du très dévoué Hans KOSCHNIK

cerait lentement, mais visiblement tout de même. La CARITAS internationale envisagerait l'établissement d'une école commune, un montant-soldes de 5 mio Flux, y relatif, pouvant être garanti par le Luxembourg.

Comme les groupes politiques à vues "pluralistes et multi-éthniques" auraient sombré aux derniers scrutins, les interlocuteurs du Ministre BODRY craindraient qu'une approche d'extrémisme religieux ne puisse s'instaurer, les Croates, en tout

cas, voulant éviter à tout prix la formation d'une République islamique en Bosnie-Herzégovine.

Rappelons que l'apport antérieur du Luxembourg en Ex-Yougoslavie, en 1992-93, était constitué de deux contingents militaires de surveillance au BANAT/ Slavonie orientale, de même que le Gouvernement luxembourgeois envisagerait une aide concrète pour le cas d'un retrait éventuel des troupes militaires de l'Union Européenne.

## Coopération transfrontalière

Le mardi 29 août 1995 des délégations gouvernementales du Luxembourg, de l'Allemagne et de la France se sont réunies à Luxembourg en vue de discuter de la conclusion éventuelle d'un accord entre les trois Etats sur la coopération trans-

frontalière des collectivités locales ou organismes publics locaux. La délégation luxembourgeoise était présidée par le ministre de l'aménagement du territoire, Alex BODRY. Les délégations allemande et française étaient conduites par les Ambassadeurs MM. JUNG et LECLERC. Elles comprenaient également des représentants des Ministères des Affaires Etrangères.

Les parties se sont mis d'accord sur le principe de procéder dans les semaines à venir à l'élaboration d'un accord international entre les trois Etats afin de donner un cadre juridique approprié à la coopération transfrontalière entre les communes et les syndicats de communes. Il existe à l'heure actuelle un certain décalage entre la volonté commune de coopérer et les difficultés techniques ou juridiques de



*Le Ministre Alex BODRY entouré des membres des différentes délégations*

mettre pratiquement en oeuvre cette volonté politique. Les parties ont constaté la persistance d'un besoin d'instruments juridiques nouveaux. Le ministre luxem-

bourgeois de l'aménagement du territoire, chargé de la coordination de la politique transfrontalière au sein du Gouvernement, a insisté sur la nécessité de construire

l'Europe le plus près possible du citoyen. D'où l'importance accordée par le Luxembourg à associer les communes à la politique de la Grande Région (Saar-Lor-Lux) et de promouvoir la concertation et la collaboration des communes au-delà des frontières nationales.

L'essentiel de l'accord à conclure consistera dans la définition d'une norme juridique commune pour créer un organisme chargé de la maîtrise d'ouvrage: le groupement local de coopération transfrontalière.

Les délégations ont fixé une nouvelle réunion de travail pour fin septembre 1995.

Relevons que le Conseil de Gouvernement a chargé le Ministre de l'Aménagement du Territoire M. Alex BODRY, responsable de la politique gouvernementale dans la Grande Région (Sarrelorraine-Luxembourg), de négocier l'adhésion du Luxembourg à l'accord conclu entre la France et l'Allemagne sur la coopération transfrontalière des collectivités territoriales ou organismes publics locaux.

## Conseil de l'Union Interparlementaire

Suite à l'invitation du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies une session spéciale du Conseil de l'Union Interparlementaire a eu lieu au siège de l'ONU à New-York du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 1995, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Organisation mondiale.

La Chambre des Députés y était représentée par Monsieur Jos SCHEUER, Vice-Président.

Le thème général de la conférence était:

- un projet pour la démocratie, la paix et le développement durable,
- renforcer et démocratiser les structures de la coopération internationale.

Ainsi, en se fondant sur l'expérience passée et présente de la coopération internationale, la conférence a identifié les grands défis auxquels sera confrontée la communauté internationale à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle et défini les grandes orientations de la politique à suivre pour les relever dans les domaines de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme et du développement durable.

Par ailleurs, elle s'est employée à déterminer comment, d'une part, dynamiser le

système des Nations Unies et, d'autre part, renforcer l'engagement parlementaire - au niveau tant national qu'international - dans les activités de l'organisation mondiale, en particulier par le resserrement des liens de celle-ci avec l'Union Interparlementaire.

Le débat avait été introduit par Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI, Secrétaire Général de l'ONU.

La déclaration finale est déposée au Greffe de la Chambre des Députés où il peut en être pris connaissance.

Des représentants parlementaires de 80 pays et des représentants de 40 organisations internationales ont pris part à la Conférence.

## M. Hans JÖTTEN à l'honneur

Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports, a remis les insig-

nes de l'officier de l'Ordre de Mérite à Monsieur Hans JÖTTEN, Regierungs-

oberinspektor beim Wasser- und Schiffsamt Trier.

La remise a eu lieu le 8 août 1995, au Service de la Navigation à Grevenmacher.

# Le LUXEMBOURG commémore les Victimes de la GRÈVE GÉNÉRALE de 1942, le 30 août 1995

Le 10 mai 1940, le LUXEMBOURG fut envahi par les armées nazies; dès juillet de la même année, le Gauleiter G. SIMON, de sinistre mémoire, instaura son régime administratif répressif, oppresseur, de concert avec les "Kreisleiter", "Amtsbürgermeister", "Blockleiter" et autres "Zellenleiter", tous agents serviles du régime, appelés à faire des "Volksdeutsche" luxembourgeois des "Reichsdeutsche". Mais cette équation ne valut pas aux yeux et dans les coeurs ou esprits de plus de 97% des Luxembourgeois, quand, le 10 octobre 1941, jour du fameux référendum allemand, ils répondirent, à trois fois par "luxembourgeois", à trois questions surnoises, traîtreusement formulées...

Le Gauleiter rongea son frein, mais le 30 août 1942, par le décret stipulant l'annexion du Grand-Duché au "Gross-Deutsches-Reich" d'un côté, et l'enrôlement de force de grand nombre de Luxembourgeois dans les armées nazies, le Luxembourg, par le biais de la Résistance, décréta la Grève générale, générale par le fait qu'elle fut suivie dans toutes les parties du pays, comme elle fut suivie dans toutes les couches également de la population luxembourgeoise. La Grève démarra dès le 31 août 1942, - elle dura peu de jours, il est vrai-, la répression par le régime allemand s'annonçant directe, brutale, sanglante.

Le monde fut surpris par cette attitude courageuse d'une petite Nation, démunie de toute force physique, voire militaire. À NEW YORK, au CANADA, à LONDRES comme à MOSCOU, la presse en parla en des termes élogieux autant qu'admiratifs...

## À WILTZ: à l'"IDEAL" et dans les écoles

Dans les Ardennes, à côté de bien des agriculteurs ou fonctionnaires de toute administration, ce furent essentiellement les ouvriers et cadres de l'important établissement "Tanneries IDEAL", ainsi que les instituteurs qui lancèrent le mot d'ordre à la Grève. Aux tanneries "IDEAL" tout travail cessa, les magasins fermèrent leurs portes, les écoliers rentraient chez eux. Le même jour, - 31 août 1942 -, quatre instituteurs wiltzois, le secrétaire communal de la Ville de WILTZ, finalement le Préposé à l'Office du Ravitaillement de la Ville, furent arrêtés, trois furent passés par les armes le 2 septembre, quatre autres le lendemain du 3, au Camp de Concentration de HINZERT.

## À SCHIFFLANGE : aux Usines ARBED

Quelques heures après le début de la Grève à WILTZ, - à ETTTELBRUCK, les commerçants avaient déjà clos leurs unités de commerce, alors qu'à KEHLEN, une action concertée des cultivateurs aboutit au déversement du lait de la journée dans les caniveaux -, à 18 heures exactement, aux Usines sidérurgiques de ARBED-SCHIFFLANGE, Hans ADAM, d'origine allemande, actionna la sirène d'usine, en signe de début pour la Grève. Massivement, les ouvriers quittèrent les installations techniques, pour rentrer chez eux. Enquêtes et recherches prirent quelques jours: Hans ADAM, arrêté seulement le 10 septembre, n'eut - traître particulièrement odieux aux yeux des Allemands - pas la "faveur" des balles du peloton d'exécution; il fut décapité à la Prison de COLOGNE-KLINGELPÜTZ, le lendemain, 11 septembre.

Le Schiffflangeois Eugène BIREN, arrêté une première fois le 1<sup>er</sup> septembre, puis le 5 du mois, fut condamné à mort le 8, pour être fusillé à HINZERT, le 9 septembre 1942.

Pour ETTTELBRUCK-DIEKIRCH furent fusillés, le 5 septembre à HINZERT: Michel DAX et Jean THULL, pour DIEKIRCH Emile HEIDERSCHIED, ainsi que le Professeur Dr. Math. Alphonse SCHMIT d'ECHTERNACH. SCHIFFLANGE, aux USINES ARBED et à la Stèle Eugène BIREN, s'en est souvenue lors de cérémonies, le 31 août 1995, lors desquelles le Député-Maire Nelly STEIN a rappelé les sacrifices des Héros.

## À DIFFERDANGE : HADIR

Le mouvement majeur de la Grève, à HADIR-DIFFERDANGE, se déclencha après que les ouvriers surent qu'à SCHIFFLANGE-ARBED, on avait arrêté le travail. Presque spontanément, les occupés à HADIR, en un plus grand nombre, se joignirent au mouvement. Les représailles nazies ne se firent pas attendre longtemps: arrêtés le 3 septembre et condamnés à mort le même jour, Robert MISCHO et René ANGELSBERG furent passés par les armes, le 4 septembre 1942 à HINZERT.

Subirent le même sort, le même jour: Léon ZEIMES d'ITZIG et Jean SCHROEDER, employé au P. & T., LUXEMBOURG.

Au Monument national de la GRÈVE à WILTZ, une plaque de bronze renseigne les 21 Luxembourgeois Grévistes qui furent tués par le régime nazi, du 3 au 11 septembre 1942.

Les victimes de la grève de 1942, exécutées

1. Adam Henri, ouvrier d'usine, Schifflange né le 23.2.1894 à Ansbach (D) Arrêté le 10 septembre 1942 Condamné à mort Décapité à Cologne-Klingelputz le 11 septembre 1942.
2. Angelsberg René-Emile, serrurier d'usine, Differdange né le 15.7.1923 à Differdange Arrêté le 3 septembre 1942 Condamné à mort le 3 septembre Fusillé le 4 septembre 1942 à Hinzert.
3. Betz Nicolas, serrurier d'usine, Kahler né le 2. 2.1914 à Kahler Arrêté le 2 septembre 1942 Condamné à mort le 2/3 septembre Fusillé le 3 septembre 1942 à Hinzert.
4. Biren Eugène, ouvrier d'usine, Schifflange né le 6.4.1919 à Schifflange Arrêté d'abord le 1<sup>er</sup> septembre, puis le 5 septembre Condamné à mort le 8 septembre Fusillé le 9 septembre 1942 à Hinzert.
5. Bruck Alfred, instituteur, Wiltz né le 28.11. 1896 à Epernay Arrêté d'abord le 31 août, puis le 2 septembre Condamné à mort le 2 septembre Fusillé le 3 septembre 1942 à Hinzert.
6. Dax Michel-Marie-Joseph, employé des CFL, Ettelbruck né le 15.8.1920 à Ettelbruck Arrêté le 31 août 1942 Condamné à mort le 4 septembre Fusillé le 5 septembre 1942 à Hinzert.
7. Ewen Joseph, instituteur, Wiltz né le 1.10.1900 à Wiltz Arrêté le 31 août 1942 Condamné à mort le 1<sup>er</sup> septembre Fusillé le 3 septembre 1942 à Hinzert.
8. Heiderscheid Emile, maître-couvreux, Diekirch né le 19.9.1919 à Diekirch Arrêté le 1<sup>er</sup> septembre 1942 Condamné à mort le 4/5 septembre Fusillé le 5 septembre 1942 à Hinzert.
9. Konz Nicolas-Jean, commis des PTT, Luxembourg né le 27.1.1914 à Mersch Arrêté le 1<sup>er</sup> septembre 1942 Condamné à mort le 2 septembre Fusillé le 3 septembre 1942 à Hinzert.

10. Lommel Célestin,  
instituteur, Wiltz  
né le 28.9.1890 à Eischen  
Arrêté le 31 août 1942  
Condamné à mort le 1<sup>er</sup> septembre  
Fusillé le 3 septembre 1942 à Hinzert.
11. Meiers Charles,  
instituteur, Wiltz  
né le 20.8.1886 à Brouch  
Arrêté le 31 août 1942  
Condamné à mort le 1<sup>er</sup> septembre  
Fusillé le 3 septembre 1942 à Hinzert.
12. Mischo Robert,  
serrurier d'usine, Differdange  
né le 29.12.1920 à Differdange  
Arrêté le 3 septembre 1942  
Condamné à mort le 3 septembre  
Fusillé le 4 septembre 1942 à Hinzert.
13. Muller Nicolas,  
secrétaire de la Ville de Wiltz  
né le 7.12.1893 à Wiltz  
Arrêté le 31 août 1942  
Condamné à mort le 1<sup>er</sup> septembre  
Fusillé le 2 septembre 1942 à Hinzert.
14. Schmit Alphonse,  
professeur, Echternach  
né le 23.9.1908 à Braidweiler  
Arrêté le 1<sup>er</sup> septembre 1942  
Condamné à mort le 4 septembre  
Fusillé le 5 septembre 1942 à Hinzert.
15. Schneider Jean-Pierre,  
serrurier d'usine, Differdange  
né le 14.1.1909 à Hautcharage  
Arrêté le 2 septembre 1942  
Condamné à mort le 2/3 septembre  
Fusillé le 3 septembre 1942 à Hinzert.
16. Schroeder Jean,  
facteur des PTT, Luxembourg  
né le 1.4.1914 à Luxembourg  
Arrêté le 1<sup>er</sup> septembre 1942  
Condamné à mort le 3 septembre  
Fusillé le 4 septembre 1942 à Hinzert.
17. Thull Jean,  
employé des CFL, Ettelbruck  
né le 30.1.1919 à Ettelbruck  
Arrêté le 31 août 1942  
Condamné à mort le 4 septembre  
Fusillé le 5 septembre 1942 à Hinzert.
18. Toussaint Ernest,  
ouvrier d'usine, Differdange  
né le 6.3.1908 à Rumelange  
Arrêté le 2 septembre 1942  
Condamné à mort le 2/3 septembre  
Fusillé le 3 septembre 1942 à Hinzert.
19. Weets Alphonse,  
ouvrier d'usine, Differdange  
né le 10.4.1889 à Seraing  
Arrêté le 2 septembre 1942  
Condamné à mort le 2/3 septembre  
Fusillé le 3 septembre 1942 à Hinzert.
20. Worré Michel,  
préposé de l'Office du Ravitaillement  
à Wiltz  
né le 22.4.1893 à Clausen  
Arrêté d'abord le 31 août,  
puis le 1<sup>er</sup> septembre  
Condamné à mort le 1<sup>er</sup> septembre  
Fusillé le 2 septembre 1942 à Hinzert.
21. Zeimes Léon,  
typographe, Itzig  
né le 24. 2.1916 à Itzig  
Arrêté le 3 septembre 1942  
Condamné à mort le 3 septembre  
Fusillé le 4 septembre 1942 à Hinzert.

## XVII<sup>es</sup> Championnats d'Europe de Dressage à MONDORF-les-Bains :

Concours hippiques du 30 août au 3 septembre 1995

Terrains et tribunes admirablement arrangés à MONDORF-les-Bains, où les équipes technique et de planification, autour du Président Paul KAYSER et de Menn RODESCH, Directeur technique, ont fait

du beau travail, répondant en tout point aux champions-cavaliers en selle, ainsi qu'aux spectateurs, fins connaisseurs et de plus en plus nombreux. Le temps, pour ces XVII<sup>e</sup> Championnats d'Europe de

Dressage fut mi-figue, mi-raison, mais les organisateurs s'en sont déclarés satisfaits; le sport pur, offert pendant ces 5 jours de compétition fut excellent, satisfaisant même les plus exigeants ou les plus gâtés en la matière.



*Leurs Altesses Royales à l'écoute des informations fournies par le Président Paul KAYSER*

Il faut dire encore que la brochette des championnes et champions inscrits fut de tout premier ordre, avec une Nicole UPHOFF, double Championne olympique –, sur REMBRANDT qui, à 18 ans, reste extraordinaire, – en tête aux premières épreuves du Grand-Prix de DRESSAGE, devant Martin SCHAUDT, Allemagne également, qui devait confirmer.

### ALLEMAGNE Championne

Le deuxième jour des concours valut confirmation éclatante: avec 4 placements dans les 5 premiers, l'ALLEMAGNE s'assura, une fois de plus, le titre tant convoité du Champion d'Europe en Dressage, notamment:

1 - ALLEMAGNE avec 5.483 points, les PAYS-BAS, à plus de 100 points s'assurant l'accessit, par l'excellente prestation d'une Anky Van GRUNSVEN, deuxième au classement individuel, devant la FRANCE et la SUÈDE; quatorze Nations

furent classées, dont 11 pays européens aux premières places, l'AUSTRALIE se classant 12<sup>e</sup>, devant la POLOGNE et le JAPON.

On notera qu'après les compétitions internationales olympiques en 1992, les Championnats Européens à LIPIZZA en 1993, finalement les Championnats du Monde de 1994 à LA HAYE, l'ALLEMAGNE passe encore en tête, avec la même équipe, changée seulement pour la position Martin SCHAUDT, pour Monica THEODORESCU, absente.

#### Isabell WERT (D) Championne

Les concours devaient être tranchés entre les prestations de la très expérimentée Isabell WERT, Allemagne, et la Championne du Monde en titre, la Néerlandaise Anky Van GRUNSVEN, sur BONFIRE; la bagatelle de 4,2 points sépara les deux antagonistes méritantes, avec finalement, une première place à I. WERTH. Le cavalier Sven ROTHENBERGER, sur OLYMPIC se classa troisième, devançant, dans l'ordre Martin SCHAUDT (D), Nicole UPHOFF-BECKER (D) et Klaus BALKENHOL (D), sur GOLDSTERN, 6<sup>e</sup>.

Ce fut Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière qui remit la superbe Coupe du Grand-Prix à Isabelle WERTH, radieuse gagnante, ayant de même remporté le Concours «Grand-Prix MUSIK-KÜR», devant Van GRUNSVEN, Sven ROTHENBERGER, Nicole UPHOFF-BECKER, Klaus BLANKENHOL, Martin SCHAUDT et la Française Margit OTTO-CREPIN, sur LUCKY LORD.

#### PRIX ST.-GEORGES

Beaucoup d'entrain encore, belles prestations sportives d'ensemble pour l'attribution du PRIX ST.GEORGES, où, comme par hasard, Anky Van GRUNSVEN, la Néerlandaise et Championne du Monde en titre, l'emporta devant Dominique d'ESMÉE (F) sur ULTIMAT, toutefois à plus de 200 points déjà; se classèrent encore dans l'ordre Dominique BIEUSSEL (F) sur WALZERTAKT, les Britanniques Carl HESTER et Vicky THOMPSON, Christa MASSINGWINCKEL (A), Mariko BJOERS (FIN) et la Luxembourgeoise Tanja KAYSER, sur MAGELLAN, devant son compatriote Pierre ROSSY.

En conclusion on retiendra que la cavalière allemande Isabell WERTH reste l'amazone «du moment», difficile à battre, imbattable peut-être dans les longs mois à venir pour tout ce qui est dressage et programme imposé dans cette discipline.

Les organisateurs luxembourgeois sont passés maître-ès organisation, car ce ne seront pas les milliers d'adeptes, – avec le Couple Grand-Ducal Héritier comme Hôtes d'honneur – qui contrediraient; ce fut proprement du grand spectacle sportif, très bien mis en scène. Côté des sportifs



*En spectateurs intéressés: le Directeur WICKERT, CASINO 2000; Mme Paul KAYSER: Mme WICKERT; Mme Maggy NAGEL, échevin de MONDORF-les-Bains, et la Directrice à la Commission Européenne Colette FLESCH*



*Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière remet la splendide Coupe à la Championne européenne Isabelle WERTH, en présence du Président Paul KAYSER; à dr., Sven ROTHENBERGER (NL), Médaille de bronze.*

autochtones, il y lieu de se réjouir des très belles performances réalisées par les cavaliers luxembourgeois: étonnante la très belle 8e place que remporta de haute lutte Tanja KAYSER, sur son cheval danois MAGELLAN, d'autant plus que Tanja KAYSER dut prêter main forte à l'organisation.

Le Champion national luxembourgeois en titre, Pierre ROSSY, répondit en tout aux attentes que d'aucuns avaient placées en lui, se classant à une belle 9e place. L'en-

traîneur national, après des périodes d'essais concluants, Jochen HIPPENSTIEL se montra très satisfait de la prestation de ses «élèves». La cadette des Luxembourgeoises, Sandra NEUMANN sur CHICAGO, devrait progresser également dans les mois à venir, Fernand WETZ étant, en fin de compte, le seul à devoir être déçu quelque peu.

Le Suédois Eric LETTE, Président du Comité international en dressage, présidant le Conseil des Juges, se dit ravi par

le «Championnat nouvelle formule», qui aurait vécu une première consécration à MONDORF-les-Bains, formule en somme qui était seulement prévue pour SIDNEY 2000. Christine STÜCKELBERGER (D), Présidente des cavaliers actifs, se dit elle aussi adepte de cette nouvelle formule, celle-ci devant toutefois être réservée aux seuls tournois de championnats, sans pouvoir être généralisée à tous les concours à venir.

## Die Wende im früheren JUGOSLAWIEN

In einem Radiointerview des "Deutschlandfunks" (Freitag, 1.9.95-7.20 Uhr) erklärte Aussenminister Jacques F. POOS, nach dem Monat August 1995 "sehe die Welt im früheren JUGOSLAWIEN anders aus": Die Kräina sei von TUDJMAN zurückerobert, der Belagerungsring um SARAJEVO gelockert und eine ernsthafte Friedensinitiative des amerikanischen Unterhändlers HOLBROOKE sei im Gange. "Aus der Vergeltungsaktion zum Massaker von SARAJEVO wurde ein Be-

freigungsschlag. Aus dem Papiertiger NATO wurde ein richtiger Tiger."

Auf die Frage "Warum erst jetzt?" antwortete Poos: Die Bedingungen für eine erfolgreiche Militäraktion seien erst kürzlich erfüllt worden. Man brauchte Zusicherungen über die Zurückhaltung Belgrads... und Moskaus. Man mußte die Blauhelme in Schutz bringen und die schnelle Eingreiftruppe einsatzfähig machen.

Die Dauer des Militäreinsatzes der NATO, unterstrich Aussenminister POOS, hänge von der schriftlichen Annahme der drei Bedingungen ab, die der UNO-Oberkommandeur General JANVIER an Ge-

neral Ratko MLADIC in PALE stellte: 1. Die Aufhebung der Bedrohung der UNO-Schutzzonen. 2. Der Rückzug der schweren Waffen aus einem Umkreis von 20 km um Sarajevo und 3. Die Einhaltung des am 31.12.1994 ausgehandelten Waffenstillstands.

Zwei Lehren könne man bereits heute aus den Ereignissen der letzten Tage ziehen, meinte POOS: Erstens: um glaubwürdig zu sein, braucht die gemeinsame europäische Aussenpolitik eine sicherheitspolitische Dimension und zweitens: Auch in diesem Fall ist die E.U. auf die Atlantische Allianz angewiesen.

## Les pays baltes aimeraient accélérer le processus d'adhésion

Le Ministre des Affaires Etrangères, Jacques F. POOS, a effectué du 3 au 6 septembre 1995 une visite officielle en LITUANIE, en LETTONIE ainsi qu'en ESTONIE.

L'objet de ce voyage était de développer les excellentes relations bilatérales que le Grand-Duché entretient avec les § et de procéder à un tour d'horizon des questions d'actualité d'un intérêt commun.

Le Ministre POOS a pu mesurer à cette occasion les progrès accomplis par ces pays dans la mise en place d'une démocratie véritable et d'une économie de marché depuis qu'ils ont retrouvé leur indépendance.

Lors de ses entretiens, le Ministre a examiné les possibilités d'approfondir les relations bilatérales; il a souligné sa disponibilité à recevoir à LUXEMBOURG des délégations économiques de ces pays en vue d'un accroissement des échanges commerciaux encore peu développés à ce jour.

Etant donné l'intérêt marqué par ses interlocuteurs pour l'établissement d'un système bancaire performant, M. POOS a également invité de jeunes banquiers lituaniens à venir approfondir leur expérience dans notre pays.

Les entretiens ont également porté sur une adhésion future de ces pays à l'Union européenne, ainsi que sur des questions de

sécurité, notamment la perspective d'une éventuelle adhésion à l'OTAN.

Il est rappelé que l'Accord qui a donné à ces pays le statut d'Associé partenaire dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale et les Accords européens qui leur ouvrent la perspective d'une future adhésion à l'U.E. ont été signés à LUXEMBOURG.

Le Ministre POOS a rappelé son souhait de voir ces pays prendre la place qui leur est due au sein de la famille européenne, tant dans l'Union européenne que dans les enceintes de sécurité et ceci en toute indépendance et sans intimidation d'un pays tiers.

Le Ministre a de même mis à profit sa visite pour évoquer des questions à caractère plus régional, telles que les relations de ces pays avec leurs voisins, ainsi que la coopération entre Etats baltes dans le cadre du «Baltic Council».

# 4<sup>e</sup> Conférence Mondiale sur les Femmes à PÉKIN du 4 au 15 septembre 1995

## La délégation luxembourgeoise satisfaite

Sous les égides des Nations Unies, la capitale chinoise, PÉKIN, accueillait quelques 14.000 délégués provenant de 181 pays pour la 4<sup>e</sup> Conférence Mondiale sur les Femmes. Parallèlement se tenait à HUAIROU du 30 août au 8 septembre un Forum des ONG sur les femmes auquel participaient 31.000 délégués représentant 2.500 ONG du monde entier. La conférence ainsi que le Forum étaient placés sous les thèmes «Développement, Paix, Egalité». Le Grand-Duché de LUXEMBOURG y était représenté par une délégation de 8 femmes, présidée par Madame le Ministre de la Promotion Féminine, Marie-Josée JACOBS.

Lors d'une conférence de presse le 20 septembre Madame le Ministre de la Promotion Féminine, a dressé le bilan de la conférence, un bilan, qui selon elle, se soldait par un résultat nettement plus positif que l'on était en droit de s'attendre. L'équation entre les droits des femmes et les droits de l'homme, formule acceptée après de longues délibérations, en fut la preuve.

Madame le Ministre Marie-Josée JACOBS a aussi tenu à féliciter Madame Hillary Rodham CLINTON pour son discours remarquablement courageux devant l'assemblée générale, au cours duquel la Première Dame des Etats-Unis d'Amérique n'a pas hésité à épingle la Chine sur quelques questions délicates concernant le traitement réservé aux femmes dans la société chinoise.

Dans son intervention devant l'assemblée générale, dont nous reproduisons ci-dessous le texte intégral, Madame Marie-Josée JACOBS a surtout plaidé en faveur d'une éducation permettant aux adultes de demain de concevoir l'égalité entre hommes et femmes comme une normalité.

### **Discours de Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Promotion Féminine, prononcé devant l'Assemblée générale de la 4<sup>e</sup> Conférence Mondiale sur les Femmes à PÉKIN, le 6 septembre 1995**

Madame la Présidente,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le monde actuel connaît des mutations profondes. L'évolution de la démocratie



Le 20 septembre 1995, Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Promotion féminine, a informé la presse sur les résultats de la Conférence. A cette occasion elle fut entourée du Député Lydie ERR, de Mme Maddy MULHEIMS, Chargée de Direction au Ministère de la Promotion féminine et de Mmes Viviane ECKER, Nicole ROTH et Mady MOLITOR, déléguées d'ONG.

n'affecte pas seulement les structures et le fonctionnement des institutions, mais aussi les relations entre les femmes et les hommes. Les femmes réclament à juste titre l'égalité de droit et de fait aussi bien que leur pleine participation dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale, culturelle et civile.

L'évolution vers l'égalité est souvent considérée, à tort, comme un problème de femme. En réalité il implique aussi un changement de comportement et de mentalité des hommes qui doivent abandonner leur rôle traditionnel.

Or, l'égalité entre femmes et hommes est une question de société qui concerne les uns et les autres au même titre.

Au Luxembourg, où l'aisance matérielle est la règle, l'alphabétisation, la formation et le droit de vote des femmes sont des acquis de longue date, sans avoir abouti à la réalisation de l'égalité de fait.

Les fléaux comme la prostitution, la toxicomanie, le Sida ou le phénomène des sans-abri, n'épargnent pas nos femmes.

Des mécanismes pour la promotion de l'égalité s'avèrent indispensables. Ainsi mon Gouvernement a institué en janvier 95 un Ministère de la Promotion Féminine dont je suis la responsable.

Tout d'abord j'estime qu'une attention toute particulière doit être portée à l'éducation. Il faut prévoir dès l'enseignement préscolaire l'apprentissage à l'égalité entre hommes et femmes à travers d'activités ludiques d'initiation à la technique et aux tâches domestiques et ceci indépendamment du sexe des enfants. De cette façon les adultes de demain seront conscients de leurs responsabilités partagées dans les divers domaines de la vie de tous les jours.

Le principe de l'égalité entre femmes et hommes doit être partie intégrante non seulement des programmes scolaires, mais aussi de la sensibilisation et de la formation des enseignants.

Il est pour moi très important que les jeunes soient élevés dans l'esprit de l'égalité et reçoivent la formation et qualification professionnelle correspondant à leurs talents et aspirations profondes.

Par ailleurs, la formation des agents professionnels, syndicaux et politiques m'importe au même titre.

L'Etat luxembourgeois, conscient de son rôle de précurseur, initiera un programme d'actions positives dans la fonction publique.

Une politique de la promotion de la femme exige l'inscription du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans la constitution, voire dans les traités internationaux. Mais je suis bien consciente que la reconnaissance d'un droit risque de rester lettre morte si elle ne va pas de paire avec des mécanismes de contrôle appropriés.

Comme le Luxembourg est un pays à population immigrée élevée, il me tient à coeur d'offrir aux femmes immigrées des formations et des mises à niveau, afin de mieux les intégrer au marché du travail, étant entendu que l'indépendance économique est un facteur important de l'égalité de fait.

Je voudrais cependant souligner que le travail non rémunéré des femmes devrait être pris en considération à sa juste valeur inestimable. Dans ce contexte il nous reste à résoudre le problème épineux de l'individualisation des droits à la retraite des femmes luxembourgeoises et des femmes résidentes.

La lutte contre la violence à l'égard des femmes retient également toute mon attention. La violence domestique est un fléau de société qu'il faut éradiquer, qu'il s'agisse de violence physique, psychique ou sexuelle. Des refuges pour femmes en détresse existent. L'ouverture d'un foyer pour jeunes filles victimes de violence et d'abus sexuels, est prévue pour l'année prochaine. Nous restons cependant à la recherche de mesures plus efficaces de prévention et d'élimination de la violence domestique. Toute suggestion à cet égard sera la bienvenue.

Par ailleurs, je voudrais relever que le gouvernement luxembourgeois s'apprête à légiférer en matière de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Mesdames, Messieurs,

Regardons aussi au-delà de nos frontières respectives. Nombreuses sont les femmes qui souffrent des conséquences de conflits armés, sont prises en otage, violées, déplacées et déportées. Leurs situations spécifiques devraient nous amener à reconsidérer le statut des réfugiés.

En matière de coopération au développement le Luxembourg a la prétention de réaliser l'objectif de 0,7% du Produit National Brut en l'an 2000. J'insisterai pour que préférence soit accordée au financement de projets privilégiant les droits des femmes et des filles.

Les droits des femmes sont des droits de l'homme, aussi bien en Chine qu'ailleurs au monde, et en tant que tels inaliénables et indivisibles. Il faut pourtant les respecter indépendamment de toutes considérations culturelles, religieuses et traditionnelles.

Les violations des droits des femmes sont trop souvent passées sous silence, et je

pense aux mutilations génitales, aux avortements sélectifs, au contrôle forcé de la maternité et à l'infanticide féminin. Contre toutes ces violations nous nous devons de lutter ensemble.

Mesdames, Messieurs,

En guise de conclusion je lance un appel aux femmes du monde entier:

Que notre solidarité nous donne la force pour lutter afin d'atteindre dans tous les coins du monde nos objectifs communs:

## DEVELOPPEMENT, PAIX, EGALITE

\*\*\*

En guise de préparation et de documentation pour la Conférence mondiale, le Ministère de la Promotion Féminine avait élaboré en collaboration avec le Comité interministériel pour la préparation de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes à Pékin, des représentantes d'organisations non gouvernementales et des experts en matière d'égalité entre hommes et femmes, un rapport national sur la situation des femmes au Grand-Duché de Luxembourg, rapport que nous reproduisons ci-dessous.

### GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

#### MINISTERE DE LA PROMOTION FEMININE

#### RAPPORT NATIONAL DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

#### QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES-PEKIN, 1995

#### AVANT-PROPOS

Le monde a connu des mutations profondes et l'évolution de la démocratie n'a pas seulement affecté les structures institutionnelles, mais elle a aussi fortement influencé les relations entre les femmes et les hommes. Les femmes ont réclamé l'égalité dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale, culturelle et civile. Elles demandent aujourd'hui la participation sans discrimination au pouvoir décisionnel à tous les niveaux.

Au cours des dernières décennies l'émancipation des femmes était plus importante que celle des hommes. Nombreuses sont les femmes qui ont quitté leur rôle traditionnel de responsable de la reproduction pour participer activement aux domaines de la production, généralement réservés aux hommes. Certes le double fardeau est lourd pour beaucoup d'entre elles. Elles montrent pourtant que le rôle leur assigné traditionnellement n'était qu'une norme fixée par la société.

Les hommes ont pensé que la lutte pour l'égalité signifiait seulement une lutte des femmes pour partager les activités des hommes à forces égales et y obtenir les mêmes privilèges qu'eux. Peu d'entre eux ont voulu prendre part égale dans les obli-

gations de service: ménage, nourriture, réconfort et soins. L'émancipation des hommes passe par la reconnaissance de leur rôle dans le partage des responsabilités sociales et familiales.

L'absence de stabilité et de sécurité des modèles de vie actuelle provoque des climats dans les relations entre les femmes et les hommes. Les mentalités n'ont pas évoluées au même rythme que les structures démocratiques.

Le présent rapport national sur les femmes dresse un constat sur la situation actuelle des femmes. Si le taux de présence des femmes augmente à tous les niveaux, on remarque pourtant leur sous-représentation dans beaucoup de domaines.

La question féminine est en fait une question de changement de société concernant femmes et hommes à part égale.

Il doit être possible que les femmes et les hommes communiquent entre eux au sujet de la forme de la société qu'ils veulent construire.

#### Marie-Josée JACOBS Ministre de la Promotion Féminine

#### SOMMAIRE

Nations Unies et Promotion de la Femme

#### I. INÉGALITÉ DANS LE PARTAGE DU POUVOIR ET DE LA PRISE DE DÉCISION

1. Au niveau politique
2. Au niveau administratif
3. Statut et profession
4. Au niveau des médias

#### II. MÉCANISMES NATIONAUX CHARGÉS DE LA PROMOTION FÉMININE

1. Mécanismes gouvernementaux
2. Mécanismes non-gouvernementaux

#### III. CONDITIONS JURIDIQUES DE L'ÉGALITÉ DES DROITS

1. Constitution
2. Droits politiques
3. Nationalité
4. Droit civil
5. Droit pénal
6. Droit fiscal
7. Droit social

#### IV. PAUVRETÉ - REVENU - EXCLUSION

1. Protection sociale et dispositifs d'aide et de garanties de ressources
2. Bénéficiaires du revenu minimum garanti
3. Femmes en situation de détresse
4. Programmes communautaires

#### V. ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT, AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET AUX SOINS DE SANTÉ

1. Accès à l'enseignement
2. Accès au marché du travail
3. Accès aux soins de santé

## VI. VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

1. Définitions et dispositions légales
2. Moyens de répondre à la violence

## VII. FEMMES ET AIDE AU DÉVELOPPEMENT

## VIII. FEMMES IMMIGRÉES ET REFUGIÉES

## X. OPTIONS ET STRATÉGIES POUR LE FUTUR

1. Politique d'égalité des chances
2. Programme d'action

## NATIONS UNIES ET PROMOTION DE LA FEMME

L'ONU défend l'égalité des chances entre hommes et femmes depuis sa création en 1945 à San Francisco. Les 50 pays fondateurs ont souligné dès le début l'égalité des droits entre hommes et femmes. La Commission du Statut de la Femme a été créée en 1946, afin d'intégrer cet objectif dans les domaines politique, économique, social et éducatif.

En 1952, la Convention sur les droits politiques de la femme est signée.

En 1962, la Convention sur le mariage est adoptée.

En 1979, l'Assemblée générale adopte la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Un comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), chargé de contrôler l'exécution de la Convention, fonctionne depuis 1982.

### 1975 Mexico City

#### Année Internationale de la Femme Décennie des Nations Unies pour la Femme

Les discriminations envers les femmes persistaient partout dans le monde. C'est la raison pour laquelle l'ONU proclamait l'année 1975 comme Année Internationale de la Femme. Un premier objectif était de définir un cadre dans lequel les femmes pourraient participer pleinement à la vie économique, sociale et politique de leur pays. Il s'agissait de formuler des stratégies permettant de promouvoir une société de liberté et de paix.

La conférence mondiale des femmes qui se tenait au cours de la même année à Mexico City, devait marquer l'Année Internationale de la Femme de son empreinte. Plus de 1000 représentant(e)s de 133 pays y étaient réuni(e)s. Un plan d'action mondial pour la réalisation des objectifs fut adopté, dont le point central proposait la proclamation des années

1975-1985 comme Décennie des Nations Unies pour la Femme. Les thèmes de la décennie étaient: Egalité, Développement et Paix. Les objectifs visaient la coopération internationale, la participation au processus décisionnel politique, l'enseignement et la formation, l'emploi, la santé et l'hygiène, la famille, la population, le logement, la recherche et les médias.

### 1980 Copenhague

Une seconde Conférence mondiale fut organisée à Copenhague. Plus de 2000 délégué(e)s provenant de 145 Etats et d'organisations non gouvernementales (ONG) adoptaient un programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie de la Femme, programme qui centrait le débat non seulement sur les thèmes déjà approuvés pour la décennie, mais également sur les sous-thèmes de l'emploi, de la santé et de l'éducation.

### 1985 Nairobi

La Décennie de la Femme se clôturait en 1985 par la 3<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes à Nairobi, qui devait

- examiner et évaluer les progrès réalisés et les obstacles rencontrés pendant la décennie,
- adopter un ensemble cohérent de stratégies pour l'avenir en vue de la promotion de la femme jusqu'en 2000.

La conférence rassemblait 5000 délégué(e)s nationaux/ales de 157 Etats, environ 12.000 personnes de 160 ONG, ainsi que 1.400 journalistes. Il faut noter que le Forum des ONG était organisé officiellement par l'ONU, contrairement à ce qui s'était passé pour les forums précédents à Mexico City et à Copenhague. Un nombre incalculable de comités, groupes de travail, groupes de négociation et groupes de rédaction furent mis sur pied au sein des trois principaux blocs d'Etats:

- le groupe occidental
- le groupe de l'Europe de l'Est
- le groupe des 77.

Vingt assemblées plénières furent organisées. Les points 7 et 8 de l'ordre du jour étaient les plus importants.

\* point 7: Examen critique et évaluation des progrès réalisés et des obstacles rencontrés

\* point 8: Stratégies pour l'avenir en vue de la réalisation de la promotion de la femme pendant la période allant jusqu'en l'an 2000 et mesures concrètes destinées à surmonter les obstacles à la réalisation des buts et objectifs de la Décennie de la Femme.

L'adoption finale des stratégies prise à l'unanimité par l'assemblée plénière fut un remarquable succès pour la Conférence de Nairobi.

Les «Stratégies pour l'avenir en vue de la promotion de la femme» constituent le

document final qui définit les obstacles barrant la route à la réalisation de cette promotion. Suivent les stratégies et les mesures permettant de surmonter ces obstacles. Le document comprend 371 alinéas et est divisé en cinq chapitres traitant des 3 thèmes de la décennie: Egalité, Développement, Paix. Il traite aussi de la coopération internationale et régionale.

### 1995 Pékin

#### Actions pour l'égalité, le développement et la paix

Un nouveau bilan était programmé pour 1995. En 1992 la Commission du statut de la femme fixait la date et le lieu de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale pour septembre 1995 à Pékin. La conférence préparatoire régionale de la Commission Economique pour l'Europe (CEE) se tenait à Vienne du 17 au 21 octobre 1994. Elle fut précédée par un forum des ONG, auquel participaient environ 1.700 personnes. Au cours d'ateliers et de séances plénières un document final a été rédigé et adopté par les participant(e)s à ce Forum. Les recommandations ont été remises aux membres des délégations nationales discutant de la plate-forme régionale.

Il est attendu que chaque pays jette les bases pour réagir par des actions concrètes dans le but de déclencher un processus de changement aux niveaux politique, économique et social. Ainsi l'égalité, le développement et la paix pourront devenir une réalité pour les femmes. Chaque Etat est invité à réunir un comité national de coordination ayant pour mission la préparation de la conférence mondiale, sa promotion, ainsi que la rédaction d'un rapport national. Celui-ci doit comporter une analyse nationale des progrès de la femme depuis la conférence de Nairobi. Il doit aussi montrer les obstacles concernant l'application des stratégies. De nouvelles actions prioritaires pour l'avenir peuvent être définies pour chaque pays.

Au cours de ces dernières années l'ONU a organisé d'importantes conférences sur différents sujets, qui ont montré le rôle toujours grandissant des femmes dans le monde d'aujourd'hui. Il s'agit:

- de la conférence mondiale sur l'environnement et le développement à Rio en 1992;
- de la conférence mondiale sur les Droits de l'Homme à Vienne en 1993;
- de la conférence internationale sur la population et le développement au Caire en 1994;
- du sommet mondial pour le développement social à Copenhague en 1995.

La conférence mondiale sur les femmes se déroulera à Pékin du 4 au 15 septembre 1995. Apportera-t-elle aux femmes l'égalité espérée?

# I. INEGALITE DANS LE PARTAGE DU POUVOIR ET DE LA PRISE DE DECISION

## 1. Au niveau politique

### 1.1. Participation aux assemblées parlementaires

Année	Candidat(e)s			Elu(e)s		
	Total	F	%F	H	F	%F
1979	447	58	13	55	5	8
1984	390	70	18	51	9	15
1989	546	134	25	50	10	17
1994	511	141	28	48	12	20

(Source: Ministère d'Etat, Décompte CEPS.)

La première femme membre de la Chambre des Députés fut élue en 1919, l'année de l'extension du droit de vote aux citoyennes. Puis, il fallut attendre 1965, pour voir une femme siéger à nouveau parmi les parlementaires.

Depuis le début des années 1980, le nombre des candidates au Parlement a augmenté de 15 points en 15 ans. On dénombre ainsi une candidate pour dix candidats en 1979 et trois pour dix en 1994.

Le nombre de femmes élues diffère de celui des femmes siégeant à la Chambre des Députés du fait de l'incompatibilité entre la fonction de membre du Gouvernement et celle de député national. En règle générale, les candidats élus qui acceptent un mandat au Parlement européen, cèdent leur place au candidat suivant sur la liste. Ils se désistent de leur mandat à la Chambre des Députés quoiqu'il n'existe pas d'incompatibilité de droit entre parlementaire européen et parlementaire appelé aux fonctions de membre du Gouvernement. Le nombre de femmes élues ou siégeant à la Chambre des Députés est en augmentation croissante. En 1994, elles étaient 10 à siéger, contre 7 en 1989 sur les 60 hommes députés.

L'intérêt des femmes pour la politique est manifeste et leur volonté d'assumer un rôle au sein du pays va croissant, même si les résultats aux élections évoluent plus lentement. On peut noter cependant qu'au cours de la législature 1989-1994, la présidence de la Chambre des Députés fut exercée par une femme.

Quant au Parlement européen, le Luxembourg y dispose de six représentants. Suite aux élections au suffrage universel direct de 1979 et de 1984, une femme siégeait au Parlement européen pour le compte du Luxembourg, alors que de 1989 à 1994 et après les élections de juin 1994 jusqu'en octobre 1994, 3 femmes luxembourgeoises furent membres du Parlement européen.

### 1.2 Participation aux gouvernements

Une femme entra pour la première fois à un gouvernement en 1967 pour y rester jusqu'en 1972. La fonction de vice-président(e) du Gouvernement était de 1980 à 1984, occupée par une femme, qui avait également en charge des portefeuilles à haute responsabilité: les Affaires Etran-

### 1.3. Participation aux organes représentatifs locaux

Niveau	1981			1987			1993		
	T	F	%F	T	F	%F	T	F	%F
Maire	118	2	1,6	118	5	4,2	118	12	10,0
Echevins	243	6	2,4	244	13	5,3	246	20	8,1
Conseillers	705	42	5,9	726	64	8,8	741	82	11,0
Membres des conseils communaux	1066	50	4,6	1088	82	7,5	1015	114	10,0

Source: Les femmes dans les conseils communaux au Luxembourg, Laroche-Reff M.

Le nombre de communes (118), où des femmes siègent au conseil communal est passé de 39 en 1981 (33%) à 75 en 1993 (63%). Le nombre des femmes, membres d'un conseil communal a été multiplié par deux également, passant de 5 à 114 conseillères, soit de 4,6% à 10,3%. La proportion reste faible et n'est pas représentative de la population en âge de voter.

Le nombre de femmes-échevins a triplé pendant la période, tandis que six fois plus de femmes sont mairies en 1993.

Le taux de femmes mairies équivaut à celui des membres des conseils communaux, soit 10%. On peut remarquer que le poste de bourgmestre de la capitale est occupé par des femmes depuis 1970, avec une interruption de moins d'un an en 1980-81.

gères, le Commerce extérieur, l'Economie, la Justice.

Les deux gouvernements suivants comptaient une femme ministre de l'Agriculture et une femme Secrétaire d'Etat à la Santé et à la Sécurité Sociale.

Le Gouvernement actuel est composé pour un quart de femmes, soit trois femmes sur les douze membres du Gouvernement. Elles ont dans leurs attributions les Ministères de la Famille, de la Promotion Féminine, des Handicapés et des Accidentés de la Vie, les Ministères de la Sécurité Sociale, des Transports et de la Communication, les Ministères de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, de la Culture et des Cultes.

La dernière décennie a ainsi vu augmenter la présence des femmes au sein des gouvernements. Cette situation peut avoir valeur d'exemple comparée à la faible représentation des femmes à la Chambre des Députés et dans les conseils communaux. Par ailleurs, signe de la préoccupation grandissante du gouvernement quant à la place des femmes dans la société, en 1995 est créé pour la première fois un Ministère de la Promotion Féminine.

### 1.4. Le Conseil d'Etat

Une femme seulement est membre du Conseil d'Etat qui compte 21 personnes.

### 1.5 Conclusion

Les femmes restent encore largement sous-représentées dans les organes politiques. Cette sous-représentation ne correspond pas à la réalité sociologique. En effet, les femmes en âge de voter composaient le corps électoral à 52% (Recensement de Population 1991) en 1991, alors qu'elles n'enregistrent que 10% des suffrages aux élections communales de 1989 et 1994, et de 10 à 17% aux élections législatives pour la même période.

La difficulté des femmes à s'imposer sur la scène politique s'explique conjointement par la lourdeur du système et la len-

teur des changements de mentalités (manque de partage des responsabilités familiales). Le type du scrutin retenu favorise l'émergence de personnalités placées en tête de la liste, en général des hommes, bien que cet état de fait tende à évoluer en faveur des femmes.

Par ailleurs, la population dans son ensemble éprouve des difficultés à accorder ses voix à des candidat(e)s. Le poids des traditions reste bien ancré dans la menta-

lité des électeurs. De plus, la comparaison entre le nombre de femmes électrices et celui de femmes élues fait clairement apparaître que les femmes, dans leur majorité, ne votent pas pour des femmes. Aussi, la plus grande prise de conscience est à promouvoir auprès des femmes elles-mêmes, afin qu'elles reconnaissent leur droit et leur capacité à participer à tous les niveaux de responsabilité de la vie politique de leur pays.

## 2. Au niveau administratif

### 2.1. Fonction Publique

La fonction publique comptait 38 % de femmes en 1992, soit une proportion de femmes supérieure à la moyenne de l'emploi féminin (30 %). Cependant, la répartition des effectifs par statut demeure discriminatoire puisque les femmes représentent 25 % des fonctionnaires contre 72 % des employés et 63 % des ouvriers.

## Répartition des fonctionnaires par sexe et par fonction 1985-1994

Fonctionnaires	1985			1990			1992			1994		
	H	F	%F									
Administration générale	4713	697	13	4701	1037	18	4567	1173	20	3137	1166	27
Magistrature	72	27	27	69	33	32	74	44	37	74	50	40
Force Publique	1017	40	4	1131	44	4	1195	48	4	1242	48	4
Cultes	219	6	3	202	25	11	195	34	15	179	40	18
Fonctions spéciales	13	0	0	12	1	8	12	1	8	11	2	15
Douanes	/	/		234	3	1	485	8	2	450	8	2
Enseignement	2181	1485	41	2451	1773	42	2515	1869	43	2525	2025	45
Total	8215	2255	22	8800	2916	25	9043	3177	26	7618	3366	31

Source: Administration du Personnel de l'Etat

Le nombre des femmes ayant le statut de fonctionnaire a augmenté de 50 % en 10 ans, tandis que celui des hommes a baissé de 7 %. Néanmoins leur présence ne dépasse pas un tiers des effectifs. La plus forte progression s'est opérée dans la magistrature, où la part des femmes est passée de 27 à 40 %, soit une augmentation moyenne par an de 2 points. Après l'enseignement, c'est le secteur où les femmes sont le mieux représentées.

Les autres fonctions montrent une sous-représentation évidente: Force Publique, Cultes, Douanes.

Les femmes sont admises à l'armée à la suite de la modification de la loi militaire du 17 novembre 1986.

Le recrutement féminin pour l'armée, la gendarmerie et la police a évolué de la façon suivante:

- en 1980 un fonctionnaire féminin est au service de la police dans le cadre de l'officier;
- un sous-officier féminin est engagé dans l'armée proprement dite depuis 1988;

- un deuxième fonctionnaire est sous contrat à la musique militaire;

- 23 gendarmettes et 18 politesses sont engagées dans les forces de l'ordre, ce qui représente 3,2% de l'effectif total de la gendarmerie et 5,7% de l'effectif total de la police;

- sur les 479 volontaires de l'armée, 26 sont de sexe féminin.

La rubrique «Fonctions spéciales» répertorie les membres du Gouvernement et le président de la Chambre des Comptes.

## Répartition des fonctionnaires par sexe et par carrière 1985-1992

Carrière	1985			1990			1992			1994		
	H	F	%F	H	F	%F	H	F	%F	H	F	%F
Inférieure	4181	348	7,7	4434	506	10	4537	558	11	3258	541	14
Moyenne	2201	1378	39,0	2278	1658	42	2345	1789	43	2219	1927	46
Supérieure	1614	523	24,0	1886	727	28	1966	796	29	1962	858	30
Cultes	219	6	2,7	202	25	11	195	34	15	179	40	18
Total	8215	2255	22,0	8800	2916	25	9043	3177	26	7618	3366	31

Source: Administration du Personnel de l'Etat

La position des femmes dans la fonction publique a évolué de façon similaire dans les carrières inférieure, supérieure (+ 6 points) et moyenne (+ 7 points).

La main d'oeuvre féminine reste peu importante dans la carrière inférieure, bien que ses effectifs aient augmenté de moitié en dix ans. Les professions du corps paramédical mises à part (infirmier, infirmier psychiatre, aide-soignant, assistant technique médical), les autres fonctions, telles que cantonnier, brigadier, gendarme, sont plus souvent exercés par des hommes.

La carrière moyenne reste la plus féminisée avec 45 % de femmes, ce qui est dû

aux fonctions de l'enseignement (institutrices) et, dans une moindre importance, à celles de l'administration générale. Dans la carrière supérieure les femmes occupent essentiellement les fonctions de professeur, des fonctions diverses dans l'administration générale et enfin dans la magistrature.

## 2.2. Affaires Etrangères: Ambassadeurs / Ambassadrices

La diplomatie reste un domaine largement acquis aux hommes. Sur les cinquante-cinq diplomates en poste à l'étranger, six sont des femmes. Une seule femme est ambassadrice, Chef de Mission auprès du

Conseil de l'Europe à Strasbourg, et ce depuis novembre 1992.

Cependant, on remarque actuellement une augmentation du nombre de jeunes femmes universitaires pour les inscriptions aux concours, qui donnent accès à la carrière diplomatique.

## 3. Statut et profession

### 3.1 «Salariée et employée privée»

La légère progression de la participation des femmes au marché de l'emploi (+ 8,5 %) est équilibrée par la diminution des hommes actifs. Cependant, les femmes ne représentent encore qu'un tiers des actifs.

Statut	Population							
	1981				1991			
	Total	H	F	%F	Total	H	F	%F
Personnes ayant un emploi	105561	71205	34356	32,5	105121	67871	37250	35,4
Non salariés	16994	10263	6731	39,6	13069	8598	4471	34,2
Aidants	4800	1146	3654	76,1	1380	131	1249	90,5
Exploitants agricoles	3392	2981	411	12,1	3398	2616	782	23,0
Travailleurs intellectuels	1271	1090	181	14,2	2152	1659	493	22,9
Autres indépendants	7531	5046	2485	33,0	6139	4192	1947	31,7
Salariés	88567	60942	27625	31,2	90779	58483	32296	35,6
Apprentis	3504	2105	949	31,1	994	648	346	34,8
Ouvriers	35101	27206	7895	22,5	31107	23996	7111	22,9
Fonctionnaires internationaux	903	440	463	51,3	1105	612	493	44,6
Employés publics et fonction.	49509	31191	18318	37,0	18966	14269	4697	24,8
Employés privés	s.i.				38607	18958	19649	50,9
Sans indications	s.i.				1273	790	483	37,9

Source: Recensement de la Population 1981 et 1991

Les femmes sont moins nombreuses dans le secteur de non salariés et la répartition des emplois s'est modifiée.

Dans le secteur d'aidant familial les femmes occupent 90,5% des emplois. La stabilisation du nombre d'agriculteurs cache la progression de la part des femmes, qui double en dix ans.

On peut y déceler en partie un transfert du statut d'aidant à celui d'exploitant agricole. Le nombre des travailleurs intellectuels a doublé et celui des femmes a triplé dans le même temps, résultant de l'arrivée sur le marché du travail de plus de femmes diplômées.

Le chiffre global des salariés augmente (+ 2,5 %) du fait de l'augmentation du

nombre de femmes (+ 17 %), tandis que la présence des hommes baisse de 4 %. Parmi les salariés, la répartition des emplois a peu évolué, sauf pour les employés publics et fonctionnaires, où la présence des femmes a baissé, de 37 % à 25 %.

En 1991, neuf femmes sur dix avaient le statut de salariée dont une sur deux exerçait la profession d'employée privée. La concentration féminine qui existe dans certains secteurs d'activité est encore plus forte par type de profession : une femme active sur quatre est employée de bureau, une sur cinq est ouvrière non qualifiée du commerce et des services et une sur dix est agent de services aux particuliers. 50% des femmes salariées se concentrent dans ces trois domaines professionnels.

## 4. Au niveau des médias

### 4.1. Position des femmes dans les organisations de radiodiffusion et de radiotélévision de service public

L'Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle est le seul établissement public de radiodiffusion. Il occupe en permanence 12 personnes dont 6 femmes: 3 journalistes, 1 animatrice et 2 secrétaires (mi-temps).

L'emploi à la CLT, Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion, est majoritairement masculin, les femmes n'occupant qu'un emploi sur quatre. Leur statut est celui de «free-lance», d'où il résulte que la précarité de l'emploi touche indifféremment hommes et femmes.

# Evolution de l'emploi à la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion 1985-1994

CLT	1985		1990		1991		1992		1993		1994	
	Nbre	%										
Hommes	417	75	419	73	393	75	385	75	364	76	353	75
Femmes	139	25	155	27	131	25	128	25	115	24	117	25
Total	556	100	574	100	524	100	513	100	479	100	470	100

Source: CLT

La répartition des femmes dans les différents secteurs est très inégale. En 1994, l'administration compte 57 femmes, dont 44 secrétaires, 2 hôtesse d'accueil, 9 assistantes de direction et 2 juristes. La production, T.V. et radio, ne compte que 26 femmes; le secteur de l'information et des actualités en occupe 12. La direction comp-

te 13 personnes, et une seule femme occupe le poste de directrice.

Deux secteurs sont encore répertoriés, les services généraux qui occupent 5 femmes, généralement des femmes de charge, et l'Orchestre symphonique qui compte 16 femmes.

Secteurs	Hommes	Femmes	% Femmes
Direction	12	1	8
Administration	35	57	62
Service généraux	40	5	11
Production TV et Radio	161	26	14
Informations et actualités TV et Radio	39	12	24
Orchestre symphonique	66	16	20
Total	353	117	25

Source: CLT

Ce tableau ne représente pas la situation des femmes dans l'ensemble des médias luxembourgeois.

## II. MECANISMES NATIONAUX CHARGES DE LA PROMOTION FEMININE

### 1. Mécanismes gouvernementaux

#### 1.1. Service de la Promotion de la condition féminine

Création en juillet 1989 comme département du Ministère de la Famille et de la Solidarité.

\* Objectifs:

- promouvoir au niveau du département de la famille des actions visant à améliorer la situation de la femme dans la société et à développer, souvent avec l'aide d'organismes privés, un éventail d'institutions qui ont pour but d'accompagner les femmes dans des situations spécifiques;

- stimuler et, le cas échéant, appuyer et harmoniser des initiatives en faveur des femmes, mises en oeuvre par d'autres acteurs concernés par l'égalité des chances. Il vise ainsi à renforcer le partenariat et la complémentarité des actions réalisées par les différents départements ministériels, les partenaires sociaux, les associations de femmes, les associations privées,...

\* Compétences:

- assurer la mise en oeuvre de l'égalité des chances entre hommes et femmes par l'information et la sensibilisation;
- soutenir les différentes associations oeuvrant en faveur des femmes: femmes en situation de détresse, femmes subissant des violences, femmes ayant des problèmes sociaux, femmes rentrantes;
- réaliser et diffuser le matériel d'information à la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes;
- élaborer des études sur la situation de la femme au Luxembourg;

- organiser des campagnes de sensibilisation sur certains aspects de la problématique de l'égalité entre homme et femme;

#### 1.2. Ministère de la Promotion Féminine

Création en janvier 1995, fonctionnant en ministère autonome.

\* Objectifs de l'action politique

L'action politique du Ministère de la Promotion Féminine se concentrera sur deux objectifs prioritaires:

- promouvoir le statut de la femme pour aboutir à un concept de véritable partenariat entre les deux sexes
- promulguer l'égalité de chances et de droits entre les deux sexes pour développer des modèles de culture d'équivalence intégrant féminité et masculinité comme composante indispensable à l'évolution de la société.

Les orientations pour l'avenir s'adressent aux hommes et aux femmes. Il s'agit d'établir des structures et des stratégies appropriées au changement des comportements et des aspirations des personnes humaines, permettant aux deux sexes d'assurer leurs responsabilités aussi bien dans la vie privée que dans la vie publique.

\* Concept d'action politique générale

Le Ministère de la Promotion Féminine est la plate-forme de promotion du statut de la femme dans la société. Sa dimension politique s'étend à tous les secteurs et domaines de gouvernement et recherche la perspective égalitaire dans toutes les mesures initiées et adoptées.

La politique de l'égalité des chances et de la promotion féminine portera sur tous les domaines ayant des implications directes sur la condition féminine, notamment l'éducation, la formation et l'emploi, la sécurité sociale. Le Ministère de la Promotion Féminine avisera les mesures législatives touchant les intérêts des femmes et veillera au respect de la législation. Par ses initiatives, le Ministère de la Promotion Féminine entend promouvoir l'encadrement social (écoles, garde d'enfants, flexibilité de l'horaire du travail,

etc.), afin d'adapter l'environnement à l'évolution de la société.

L'orientation philosophique du Ministère de la Promotion Féminine ciblera la création d'un partenariat constructif entre les femmes et les hommes de notre société, vivant dans un climat de compréhension, de dignité et de respect mutuels.

La création du Ministère de la Promotion Féminine met en évidence la volonté politique d'agir en direction d'une prise de conscience du changement du rôle des femmes et des hommes et d'arriver à un partage égal des responsabilités dans la société et dans tous les autres domaines de la vie.

#### \* Stratégies d'action

Le principe fondamental des stratégies d'action sous-entend la promotion de l'égalité en général.

Le Ministère de la Promotion Féminine constitue:

- un centre de liaison pour toutes les femmes, pour tous les organismes féminins, pour tous les organes propageant le principe de l'égalité, pour les associations d'aide et d'assistance aux femmes et aux filles en situation de détresse
- un centre d'élaboration et/ou de mise en oeuvre de stratégies politiques en faveur de l'égalité entre femmes et hommes
- un centre de discussion et de propagation des changements de mentalité et de société
- un centre de coopération, de collaboration avec les associations, les administrations communales et nationales
- un centre d'information sur l'évolution internationale en matière d'égalité entre femmes et hommes.

Le Ministère de la Promotion Féminine constitue l'antenne et l'émetteur de la politique de l'égalité entre les deux sexes. La politique crée les conditions, l'encadrement aux structures permettant aux femmes de mener une vie autonome.

Le Ministère de la Promotion Féminine ne constitue pas seulement un mécanisme de défense d'intérêts féministes, mais sert surtout de structure stratégique de participation au développement global de la société.

#### 1.3. Evolution du budget

Service de la Promotion de la Condition Féminine

1989 intégré dans le budget du Ministère de la Famille

1990 intégré dans le budget du Ministère de la Famille

1991 47.662.000.-

1992 76.728.000.-

1993 107.307.000.-

1994 122.243.000.-

Ministère de la Promotion Féminine

1995 139.450.000.-

#### 1.4. Comité du travail féminin

Le comité est un organe consultatif qui se réunit depuis l'année 1989 sous la tutelle du Ministre de la Famille et de la Solidarité. Le comité du travail féminin agit soit à sa propre initiative, soit à la demande du gouvernement.

Le comité est chargé d'étudier toutes les questions relatives à l'activité, à la formation et à la promotion professionnelle des femmes. Il émet également des avis concernant l'application des directives, des recommandations, des résolutions et des programmes d'action de l'Union Européenne en matière d'égalité, ainsi que des avis sur les projets de loi qui intéressent particulièrement les femmes. Les avis du comité figurent dans les documents parlementaires et sont largement diffusés.

Cinq commissions spécialisées fonctionnent dans le cadre du comité. Il s'agit des commissions suivantes:

- Egalité de traitement en matière de sécurité sociale;
- Egalité de rémunération;
- Egalité de traitement en matière de travail et d'emploi;
- Egalité de traitement en matière de formation professionnelle, de promotion professionnelle et d'éducation;
- Egalité de traitement en matière de responsabilités familiales.

#### 1.5. Prix Féminin de l'Entreprise

Le Prix Féminin de l'Entreprise, initié en 1993 par le Ministère du Travail, a pour objectif de récompenser l'entreprise ayant pris des mesures novatrices dans l'intérêt des femmes en vue d'un accroissement de leur participation au marché du travail, notamment par des actions destinées à concilier les responsabilités familiales et professionnelles des femmes, aussi bien que des hommes. Les mesures sont destinées à la valorisation du potentiel des femmes, au renforcement d'actions en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle et à l'élimination ou à la compensation des effets préjudiciables au travail des femmes.

## 2. Mécanismes non gouvernementaux

De nombreuses organisations non gouvernementales oeuvrent dans l'intérêt de la promotion féminine et de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Le Gouvernement a eu souvent recours à l'avis du Conseil National des Femmes Luxembourgeoises, qui a été fondé en 1975 lorsque, à l'occasion de la déclaration de l'Année internationale de la Femme, plusieurs associations féminines ont décidé de se constituer en organe consultatif.

Selon ses statuts, il a comme objet la défense et la promotion des intérêts des femmes. Pour devenir membre, l'organisation féminine doit

- ou bien être constituée d'après le droit luxembourgeois,
- ou bien être l'organisation féminine d'un parti politique représenté à la Chambre
- ou bien être la section luxembourgeoise d'une organisation internationale, reconnue par l'ONU ou le Conseil de l'Europe.

Les associations membres sont représentées par deux déléguées effectives et deux déléguées suppléantes. Le CNFL regroupe onze associations de femmes.

Le CNFL s'occupe de l'actualité politique, économique et sociale afin d'y défendre les droits et intérêts des femmes dans le domaine légal, professionnel et privé. Il élabore des avis sur les projets de loi visant à changer la condition féminine et se préoccupe des problèmes sociaux graves, tels que la violence envers les femmes.

Le groupe LIDIA (Liaison, Discussion, Action), constitue une organisation féminine parallèle. LIDIA se définit comme une structure flexible au sein de laquelle des femmes se retrouvent pour débattre de thèmes sociaux, politiques, économiques, et plus particulièrement du travail des femmes, d'un point de vue féministe. Sur base de ces débats ou d'autres points d'actualité, LIDIA élabore des prises de position et organise des actions afin de sensibiliser l'opinion publique à l'égalité des chances. Les femmes peuvent s'engager dans le groupe LIDIA en leur propre nom ou comme représentantes d'une organisation de femmes.

L'Association de l'Action Catholique des Femmes du Luxembourg et le Foyer de la Femme comptent parmi les organisations féminines ayant un nombre élevé de membres.

Il s'agit d'intensifier la coordination entre tous les mécanismes institués, afin de renforcer l'impact de l'action de chacun.

### III. CONDITIONS JURIDIQUES DE L'ÉGALITÉ DES DROITS

#### 1. Constitution

L'égalité des femmes et des hommes devant la loi n'a pas été expressément inscrite dans la Constitution. L'article 11 alinéa 2 de la Constitution disposant que «Les Luxembourgeois sont égaux devant la loi» est toutefois interprété dans ce sens que le terme Luxembourgeois est neutre et qu'il s'applique indifféremment et sans distinction aucune tant aux Luxembourgeoises qu'aux Luxembourgeois.

L'actuelle Chambre des Députés, étant une constituante, et l'article 11 ayant parmi d'autres été déclaré révisable, des courants politiques ont plaidé en faveur de l'inscription formelle de l'égalité des femmes et des hommes devant la loi. Il y a lieu de relever que, déjà lors de la précédente législature la Chambre des Députés, également constituante, avait mis en oeuvre une large consultation de toutes les forces vives de la nation au sujet des dispositions actuelles de la Constitution.

La Ministre de la Promotion féminine a pour sa part encouragé la Chambre constituante à aller dans le sens d'une inscription formelle dudit principe d'égalité dans le cadre de l'article 11 précité, qui pourrait être libellé comme suit: «Les femmes et les hommes sont égaux devant la loi».

Il y a lieu de relever encore que, déjà lors de la révision de la Constitution de 1956, les constituants de l'époque avaient voté une motion libellée comme suit: «La Constituante constate que la Constitution luxembourgeoise ne connaît aucune disparité de sexe devant la loi entre l'homme et la femme; elle invite le Gouvernement et le législateur à assurer sur le terrain législatif la parfaite égalité des sexes».

Dès les années 50 le législateur s'est mis à réaliser l'égalité juridique des femmes et des hommes au niveau des textes de loi. Les réalisations essentielles ayant eu lieu à partir du début des années 70 dans la foulée des revendications des mouvements engagés en la matière et du contexte sociologique international, ainsi que de l'évolution des moeurs afférentes. C'est ainsi qu'aujourd'hui en 1995, les textes de loi tendent en général vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, quelques exceptions subsistent encore.

#### 2. Droits politiques

Le suffrage universel a été introduit au Luxembourg en 1919 et toutes les femmes majeures ont eu le droit de vote actif et passif. Il faut dire que le Luxembourg a été un des premiers pays à introduire le suffrage universel. Il est vrai qu'en fait le droit de vote des femmes s'inscrivait sur une toile de fond d'inégalité juridique,

alors que l'homme restait le chef de famille et le maître de la communauté des biens de sorte que l'idée était proche pour certains de croire qu'en votant, les femmes, d'ailleurs juridiquement incapables, ne faisaient qu'exprimer l'opinion des hommes. Il n'en reste pas moins que dès la législature de 1919 la première femme députée a siégé à la Chambre des Députés.

«La femme est citoyenne au même degré que l'homme est citoyen. L'incapacité politique de la femme due à son sexe est une flagrante injustice que nous devons nous hâter de rayer de nos institutions...» Ces propos tenus à la Chambre des Députés en 1919 lors de la discussion en vue de l'introduction du suffrage universel des femmes et des hommes ont marqué également la direction vers l'introduction de l'égalité des droits civils.

Actuellement, en 1995, la Chambre des Députés est saisie de plusieurs propositions et projets de loi visant à changer la loi électorale du 31 juin 1924 sur une question apparaissant en fait comme un point de détail: l'inscription des femmes mariées et des veuves sur les listes électorales. L'article 9 de la loi électorale précitée stipule en son alinéa 2: «les femmes mariées et les veuves sont inscrites sous le nom de famille de leur mari suivi du nom de famille et du prénom de l'épouse.» Si cette disposition est conforme à un usage courant, voulant que la femme mariée ou la veuve puissent porter le nom de leur mari, il ne fait aucun doute qu'en droit strict cette disposition est contraire à la loi (décret) du 6 fructidor en II, stipulant que «aucun citoyen ne pourra porter de nom, ni de prénoms, autres que ceux exprimés dans son acte de naissance», sans parler de la Convention de New York sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes du 18 décembre 1979.

Actuellement toute cette problématique est assidûment débattue au Luxembourg. Un consensus semble toutefois se dégager, car la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle a proposé un amendement à la proposition de loi portant modification de la loi électorale, qui sera soumis au vote de la Chambre des Députés en juillet 1995.

#### Texte de l'amendement:

«Article unique.- Le second alinéa de l'article 9 de la loi électorale du 31 juillet 1924, telle qu'elle a été modifiée par la suite, est supprimé et remplacé par le texte suivant:

«Les électeurs mariés ou veufs sont inscrits sous leur nom patronymique et leurs prénoms, suivis, s'ils le désirent, de l'adjonction: époux ou épouse (veuf ou veuve) de...(nom et prénoms du conjoint). Les demandes afférentes sont à adresser par simple lettre au collège des bourgmestre et échevins et ce avant le 10 mai de chaque année.»»

Cet amendement complète l'amendement subsidiaire proposé par le Conseil d'Etat dans son avis du 22.2.1994 sur le projet de loi No 3868 portant modification de certaines dispositions de la loi électorale. En effet, par son texte le Conseil d'Etat voulait faire appliquer cette disposition uniquement aux femmes. De l'avis de la Commission cette disposition serait alors en contradiction avec la convention de New York sur la non-discrimination. Par contre le texte proposée par la Commission se réfère indistinctement aux deux sexes, de sorte qu'aucune violation du principe de l'égalité ne pourra être invoquée.

#### 3. Nationalité

Au bénéfice d'itératives réformes de la législation en matière de nationalité, dont la dernière est intervenue par la loi du 11 décembre 1986, l'égalité parfaite entre femmes et hommes a été consacrée à un double niveau:

- La femme et l'homme, sans distinction, sont désormais appelés à conférer la nationalité luxembourgeoise à leur enfant, lequel est Luxembourgeois, si l'un de ses père ou mère l'est également
- la Luxembourgeoise ne perd plus, par le fait même de son mariage avec un non Luxembourgeois sa propre nationalité, dans le cas où la nationalité de son mari lui est acquise en vertu de la loi étrangère. Si elle a perdu sa nationalité luxembourgeoise, elle peut désormais la recouvrer par une déclaration afférente.

#### 4. Droit civil

Le droit civil luxembourgeois actuel ne fait en principe plus aucune distinction entre la femme et l'homme, voire l'épouse ou le mari. Il est vrai que jusque dans les années 1970 les anciens principes patriarcaux ont subsisté, voulant que l'homme mari fût le chef de la famille, maître de la communauté des biens, réunissant entre ses mains tous les droits et tous les pouvoirs, tant sur son épouse que sur leurs enfants, sans parler des biens de l'une et des autres.

Au regard du droit civil la femme mariée était jusqu'en 1972 juridiquement incapable. Il est vrai que déjà en 1908, 1910 et 1920 des propositions de loi ont été déposées au bureau de la Chambre des Députés tendant à accorder à la femme mariée au moins le droit de disposer de son propre salaire, mais aucun changement des dispositions afférentes du Code civil n'a eu lieu à l'époque. D'autres propositions de loi ont suivi et le Gouvernement a chargé au début des années 1950 une Commission spéciale en vue de réexaminer le statut légal de la femme mariée.

Des changements mineurs proposés au début, les travaux aboutirent à l'institution d'une parfaite égalité par la loi du 12 décembre 1972 sous l'influence du contexte

sociologique et de l'évolution des moeurs en mutation, ainsi que des revendications insistantes du mouvement associatif féminin.

Il échet de noter que déjà sous l'empire de l'ancienne législation des faits avaient souvent devancé le droit et que du moins d'un point de vue de facto, il y avait des épouses jouissant d'une certaine autonomie, notamment du fait de plus en plus fréquent de l'exercice d'une profession.

C'est donc la loi du 12 décembre 1972 sur les droits et devoirs des époux qui est venue installer en Droit l'égalité entre les femmes et les hommes et conférer aux femmes la pleine capacité juridique.

La loi du 4 février 1974 portant réforme des régimes matrimoniaux a institué une égalité des droits et obligations absolument parfaite entre les femmes et les hommes. C'est une chose tout à fait remarquable, alors que les législations des pays voisins, prises comme modèle, n'offraient à l'époque aux femmes mariées qu'une égalité imparfaite, ce qui a amené des commentateurs éminents à considérer la législation luxembourgeoise en la matière comme «modèle du modèle».

La loi du 6 février 1975 est venue instaurer l'égalité des droits entre femmes et hommes en matière d'administration de la personne et des biens de leurs enfants. L'ancienne puissance paternelle a été remplacée par l'autorité parentale exercée désormais en principe conjointement.

La loi du 26 avril 1979 a consacré l'égalité des filiations en matière de succession. Le conjoint survivant est devenu un héritier régulier, sans distinction de sexe, et a vu sa situation particulièrement améliorée.

Une loi du 5 décembre 1978 est venue réformer la législation en matière de divorce. Ici encore l'égalité juridique est parfaite. De fait on constate que les femmes sont plus nombreuses à l'heure actuelle à demander le divorce que les hommes. On constate également qu'à priori c'est la femme qui se voit attribuer la garde des enfants communs en cas de divorce.

Comparés au nombre de mariages célébrés durant les années considérées, les divorces prononcés représentent presque un tiers en nombre.

Ainsi, en 1993, il y a eu 2.379 mariages et 754 divorces, soit 31,7 %. En 1994 le nombre des mariages a reculé de 1,1 %, soit 2.352, et celui des divorces fut en régression de 6,8%, soit 700, soit 29,8 %.

Le tableau des divorces des deux dernières décennies s'agence comme suit:

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
%	27,1	25,9	29,6	28,7	32,0	33,9	35,9	37,7	37,5	38,9	32,8	29,4	28,5	31,7

Source: «Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg – Démographie, Famille – » CEPS/INSTEAD).

## 5. Droit pénal

– L'adultère a été aboli en tant que délit, de façon indistincte pour les hommes et pour les femmes. Il subsiste cependant comme cause éventuelle du divorce au niveau civil. Sous l'ancienne législation le Code pénal punissait plus sévèrement la femme reconnue coupable d'adultère.

– En matière d'avortement la loi du 15 novembre 1978 a modifié les articles 348 - 353-1 du Code pénal. Cette loi maintient l'avortement comme infraction dans des situations clairement définies et constitue ainsi un compromis articulé autour des différentes tendances fortes en la matière. Ainsi l'interruption volontaire de grossesse pratiquée dans les 12 premières semaines à compter de la conception est en principe autorisée sous de strictes indications. De même il n'y a en principe plus d'infraction dans l'hypothèse, où la femme agit sous l'empire d'une situation de détresse particulière.

Hors les cas limitativement autorisés par la législation, la femme qui avorte, ainsi que la personne qui pratique l'interruption de grossesse, sont passibles de peines d'amendes, voire d'emprisonnement.

D'après la même loi, l'information et l'éducation sexuelles doivent se faire à tous les niveaux d'enseignement, être adaptées à l'âge des élèves et compléter l'éducation sexuelle de la famille.

Cette éducation est intégrée dans toutes les disciplines et ne fait pas l'objet d'une branche spéciale.

C'est dans l'esprit de prévention que la loi permet la création et la subvention de Centres Régionaux de Consultation et d'Information familiales.

Ces Centres sont appelés à aider, à conseiller et à informer les personnes qui le demandent sur:

- les différents moyens de contraception et de stérilisation volontaire,
- les droits, aides et avantages garantis par la loi aux familles, aux mères célibataires ou non,
- les possibilités offertes par l'adoption,
- les possibilités légales d'interruption volontaire de grossesse en soulignant les risques encourus.

\* Il est renvoyé pour un complément d'informations (violences, viol) au chapitre VI Violences à l'égard des femmes.

## 6. Droit fiscal

L'imposition collective a été introduite au Luxembourg en 1913 et existe toujours.

Pour mieux tenir compte du ménage familial et lui éviter une trop forte progression de l'imposition par rapport aux autres formes de vie commune, le système du fractionnement (ou quotient conjugal) a été adopté en 1967.

La loi du 6 décembre 1990 a profondément modifié le système fiscal luxembourgeois et particulièrement la loi de 1967.

Ces modifications ont été apportées pour des raisons précises concernant la famille.

Entre autres:

- 1) le mariage ne devait plus être pénalisé ni discriminé par rapport aux autres formes de vie commune;
- 2) le travail féminin devait être encouragé;

La nouvelle législation répartit les contribuables en deux classes selon la situation maritale et la charge d'enfants.

L'impôt est progressif. Les sommes déductibles ou les exemptions d'impôt sont plus élevées pour les couples mariés que pour les célibataires ou les personnes qui ne sont plus mariées.

Pour éviter de trop imposer les familles à deux revenus par rapport à celles à un seul revenu, le montant de l'abattement extra-professionnel a été relevé.

Il n'y a aucun abattement pour le conjoint à charge (par exemple le conjoint qui reste au foyer pour élever les enfants), mais des réductions importantes pour enfant à charge.

Le montant élevé de ces abattement entraîne souvent une exonération complète de la charge d'impôt pour les familles nombreuses et celles à revenu modéré. Ces abattements jouent jusqu'à un certain seuil de revenu, seuil différent pour les familles monoparentales et les familles conjugales.

– La famille monoparentale bénéficie d'abattements spéciaux plus importants que la famille conjugale.

– Le concubinage n'est pas reconnu au Luxembourg.

## 7. Droit social

### 7.1. Assurance chômage

D'après le Ministère de la Sécurité Sociale, le chômage, en tant que risque couvert par la sécurité sociale, est la situation du travailleur / de la travailleuse qui se trouve sans emploi pour des raisons indépendantes de sa volonté et qui est ainsi privé de gain.

Au Luxembourg, le chômage touche davantage les femmes que les hommes. En 1994, l'augmentation a été plus sensible pour les femmes.

De décembre 1993 à décembre 1994, le taux de chômage pour les hommes est passé de 2.4% à 2.7%, alors que pour les femmes, dans la même période, il passe de 4.0% à 5.0%.

La loi du 30 juin 1976 accorde le bénéfice de l'indemnisation, sans distinction de sexe ou de nationalité, sous réserve du respect des conditions d'ouverture du droit à l'octroi à l'indemnité de chômage complet.

Une de ces conditions prévoit l'inscription comme demandeur d'emploi et être prêt à accepter tout emploi approprié.

Il faut noter que les considérations d'ordre familial et notamment les charges d'enfant ne peuvent être prises en considération pour l'appréciation de l'emploi approprié. Cependant le règlement fait exception à cette règle, lorsque les considérations d'ordre familial constituent un empêchement grave dans le chef du demandeur d'emploi.

Le taux d'indemnisation fixé par la loi est identique pour tous les chômeurs. Néanmoins certains cumuls ont pour conséquence la diminution de l'indemnité suite au cumul avec les revenus du conjoint, du concubin, des personnes faisant ménage commun.

### 7.2. Assurance maladie et invalidité

La loi portant réforme de l'assurance maladie (votée le 27 juillet 1992 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994) accorde au couple marié dont le partenaire ne travaille pas le profit d'un droit dérivé, droit gratuit, qui discrimine les couples où les deux partenaires suivent une occupation professionnelle et contribuent individuellement aux assurances sociales.

### 7.3. Pensions

La loi du 15.2.1986 a posé de façon définitive le principe selon lequel il ne peut plus subsister dans le cadre des régimes légaux de sécurité sociale, de discrimination directe ou indirecte, basée sur le sexe, notamment par référence à l'état matrimonial ou familial.

Les prestations de survie avaient été conçues, à l'origine, en fonction d'un mode de vie familial dans lequel la femme



*Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Promotion féminine, prononce son discours devant l'Assemblée générale de la 4<sup>e</sup> Conférence Mondiale sur les Femmes à PEKIN.*



*... toutes les nations - tous les continents*

mariée restait au foyer pour s'occuper des tâches ménagères et des enfants, pendant que le mari suivait une occupation salariée. S'il décédait, la veuve et les orphelins seraient privés de revenus, d'où la nécessité d'octroyer des prestations sociales.

De nouveaux modes de vie se sont développés et la notion de dépendance économique de la femme ne cadre plus avec la réalité. Il est de plus en plus fréquent que les deux parents travaillent en dehors du foyer. En matière de sécurité sociale, cette évolution s'est traduite par l'abandon de l'idée d'un droit inconditionnel pour la femme de toucher une pension au décès de son mari et par l'extension de ce droit au profit de l'homme.

Ce droit à une pension de survie au veuf ou à la veuve d'un assuré a entraîné l'introduction de dispositions anti-cumul avec les revenus professionnels.

La loi du 21 juillet 1987, portant modification des dispositions concernant les droits à pension de la femme divorcée dans les régimes de pension contributifs permet: «en cas de divorce d'un assuré, l'épouse divorcée bénéficie du droit à la pension de veuve à partir de la date du décès de son époux divorcé, à condition de ne pas avoir contracté elle-même un nouveau mariage avant le décès de son époux divorcé». Cette pension est calculée en fonction de la durée du mariage.

#### 7.4. Protection de la maternité

En ce qui concerne le droit du travail (Protection contre le licenciement, santé et sécurité au travail), la protection de la femme enceinte au Luxembourg est une des plus poussées de l'Union Européenne. Le Ministère du Travail et de l'Emploi est par ailleurs en train de finaliser un projet de loi portant modification de la loi du 3 juillet 1975 concernant la protection de la femme au travail. Le projet en question a pour but de transposer en droit national les dispositions de la directive 92/85/CEE, concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

La protection de la maternité est régie par la loi du 3 juillet 1975 modifiée par celles du 30 avril 1980, du 24 mai 1989 sur le contrat de travail et du 23 décembre 1992.

Elle s'applique aux femmes salariées qui sont affiliées à un régime de sécurité sociale, sans limitation d'âge, de nationalité ou d'état civil. Elles ne s'appliquent donc pas aux femmes qui ne sont pas liées par un contrat de louage de service, notamment celles qui exercent une profession libérale, artisanale, commerciale ou qui n'exercent aucune profession.

La loi du 23 février 1993 garantit une stricte égalité de traitement et de protec-

tion sociale entre salarié(e)s à temps plein et à temps partiel.

En matière de sécurité sociale, la législation, complètement modifiée et réformée en matière d'indemnité pécuniaire de maladie-maternité par la loi du 27 juillet 1992, a été mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et assure à toute femme salariée ou non salariée, une indemnité pécuniaire de maladie-maternité.

Les prestations de maternité ont pour but d'assurer à la femme pendant la période du congé de maternité un revenu de remplacement et les frais médicaux en relation avec l'accouchement.

De plus les assurées bénéficient des soins d'une sage-femme lors de l'accouchement dans une maternité ou clinique, ainsi que de fournitures pharmaceutiques, de produits diététiques pour nourrissons et du matériel auxiliaire pour l'allaitement maternel.

Les femmes ayant le statut d'indépendant bénéficient des mêmes prestations en cas de maternité. Elles perçoivent une indemnité pécuniaire de maternité calculée par rapport à l'assiette cotisable applicable au moment du congé légal de maternité.

#### 7.5. Prestations familiales

Les prestations familiales peuvent être définies comme une aide financière accordée aux familles, afin de compenser, du moins en partie, le déséquilibre du budget familial provoqué par l'arrivée d'enfants par rapport au budget d'un ménage sans enfant.

Elles sont versées, sous réserve des conditions d'attribution, à chaque famille établie au Grand-Duché de Luxembourg, sans distinction de nationalité, et quelle que soit la situation sociale des intéressés.

##### a) Allocation de maternité

L'allocation de maternité est principalement accordée aux femmes au foyer. Elle évite partiellement une discrimination entre les femmes au foyer et les femmes salariées, en faveur desquelles, elle peut être versée le cas échéant à titre de complément.

Elle est forfaitaire et due pendant 16 semaines. Elle ne peut pas être cumulée avec les indemnités pécuniaires de maternité.

##### b) Allocation de naissance

Cette allocation se divise en trois tranches et est liée au contrôle médical de la femme enceinte et de l'enfant en bas âge. Elle prévoit qu'au cours de la grossesse, la femme doit se soumettre à cinq examens médicaux, un examen dentaire et un examen postnatal. L'enfant doit être soumis à six examens médicaux avant son deuxième anniversaire.

Le 10 mars 1993, le Cour de Justice des CE a condamné le Luxembourg en retenant:

«Par les conditions de résidence qu'il a imposées pour l'octroi des allocations de naissance et de maternité, le Grand-Duché de Luxembourg a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de l'art. 7 § 2 du règlement CEE n° 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968, relatif à la circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, de l'art. 18 § 1 du règlement CEE n° 1408/71 du Conseil du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté tel que modifié et mis à jour par règlement CEE n° 2001/83 du Conseil du 2 juin 1983 ainsi que de l'art. 52 du traité CEE.»

En conséquence, le Luxembourg a été obligé de suivre la jurisprudence en la matière et de mettre sa législation en concordance avec les dispositions de la législation communautaire sous peine de sanction.

Un projet de loi a été déposé le 20 janvier 1995. Il sera soumis au vote de l'assemblée parlementaire dans la semaine du 12 au 15 juillet 1995.

##### c) Allocation familiale

Le droit à l'allocation familiale est un droit personnel de l'enfant. Il s'agit d'une allocation mensuelle versée en faveur de tout enfant remplissant les conditions d'octroi.

Des majorations d'âge, qui ont été introduites progressivement, sont accordées automatiquement à partir de 6 et 12 ans.

##### d) Allocation d'éducation

L'allocation d'éducation constitue une indemnité allouée à l'un des parents qui s'occupe principalement de l'éducation de l'enfant.

Il s'agit d'une allocation mensuelle versée aux parents qui ont un enfant en dessous de deux ans, bénéficiaires de l'allocation familiale. La période (2 baby years), pendant laquelle cette allocation est accordée, est mise en compte pour le calcul de la pension.

##### e) Allocation de rentrée scolaire

Elle a pour but de parer aux dépenses importantes occasionnées par la rentrée scolaire. Il s'agit d'une allocation annuelle versée à l'occasion de la rentrée scolaire en faveur de tout enfant, depuis sa première année d'études primaires et ayant droit à l'allocation familiale.

##### f) Allocation spéciale supplémentaire pour enfants handicapés

Cette allocation constitue une aide financière visant de façon spécifique les dé-

penses supplémentaires occasionnées aux parents par le handicap de l'enfant.

Elle est versée à partir de la reconnaissance médicale du handicap.

#### 7.6. Egalité de traitement

Le règlement grand-ducal du 10 juillet 1974, puis la loi du 8 décembre 1981 relatifs à l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes et l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle et les conditions de travail consacrent, du moins en principe, l'égalité des sexes en ce qui concerne les rémunérations.

De plus, la loi interdit de faire référence au sexe du travailleur dans les conditions d'accès et des critères de sélection à l'emploi, ainsi qu'aux annonces relatives à l'emploi.

Par la loi du 15 décembre 1986, la mise en oeuvre progressive du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale est engendrée.

Par la loi du 23 février 1993, la stricte égalité de traitement entre salariés à temps plein et à temps partiel est garantie sauf en ce qui concerne le bénéfice des allocations de chômage. Comme le travail à temps partiel est beaucoup plus répandu chez les femmes que chez les hommes, cette législation bénéficie surtout aux femmes.

De même, beaucoup de femmes étant cantonnées dans les emplois précaires, la réglementation du travail intérimaire et du prêt temporaire de main-d'oeuvre (L.19.5.94) fournit plus de garanties à la main d'oeuvre féminine.

Si les discriminations en droit de travail ont été abolies en large mesure de iure, elles subsistent souvent encore de facto.

#### 7.7. Sécurité sociale pour les femmes indépendantes

La directive du Conseil de l'Europe accordant 16 semaines de congé légal ainsi qu'une indemnité pécuniaire de maternité était déjà respectée pour les femmes salariées, mais elle a néanmoins permis d'améliorer le sort des femmes indépendantes et a été mise en oeuvre dans la législation luxembourgeoise par la loi du 27 juillet 1992, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

Depuis lors, toutes les femmes actives ayant un emploi rémunéré, quel que soit leur statut professionnel, peuvent prétendre à une compensation de la perte de revenu subie pendant le congé de maternité sous forme d'indemnité pécuniaire de maternité. Les femmes qui ne sont pas affiliées à titre personnel à l'assurance maladie, perçoivent, sous condition de rési-

dence au Grand-Duché de Luxembourg, une allocation de maternité forfaitaire.

## IV. PAUVRETE - REVENU - EXCLUSION

### I. Protection sociale et dispositifs d'aide et de garanties de ressources

La protection sociale comprend trois volets:

- la sécurité sociale qui vise à assurer soit un revenu de remplacement, soit un revenu de complément;
- l'assistance sociale est l'expression de la solidarité nationale, non la contrepartie d'un apport professionnel. Elle commence avec la création du Fonds National de Solidarité en 1960 et celle d'un droit à des prestations;
- l'aide sociale est constituée par des secours publics alloués par les collectivités publiques locales aux personnes dans le besoin. Elle date du 19<sup>e</sup> siècle et représente une aide discrétionnaire.

Dans l'évolution de l'aide et de l'assistance sociale, nous reprendrons les aspects qui concernent particulièrement les femmes:

- La loi du 26 juillet 1980 sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires.

D'après cette loi, toute pension alimentaire due à un conjoint, un ascendant ou un descendant est payée, sur demande et sous certaines conditions par le Fonds National de Solidarité et recouvrée par celui-ci.

Cette garantie concerne un nombre de bénéficiaires peu important, mais en constante augmentation. Il est passé de 102 en 1987 à 125 en 1992.

- La loi du 26 juillet 1986 portant

- création du droit à un revenu minimum garanti (RMG);

- création d'un service d'action sociale;
- modification de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds National de Solidarité.

Cette loi prévoit une garantie généralisée du niveau de vie minimum à toute personne, en faisant abstraction de toute cause qui est à la base de l'insuffisance de ressources.

Cette loi a déjà été modifiée à trois reprises (1989 - 1991 - 1993).

Sous l'aspect du droit communautaire européen, le revenu minimum garanti est un avantage social et non une prestation de sécurité sociale.

Il s'agit d'une garantie générale, qui est censée être une protection efficace contre la pauvreté.

Suivant la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, «la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale représente une des préoccupations majeures du Gouvernement, qui entend étoffer l'arsenal dont il dispose, en apportant diverses améliorations à la loi sur le RMG.»

Les principales modifications à apporter sont:

- faciliter l'accès au RMG en allégeant les conditions d'octroi;
- simplifier l'application de la loi;
- développer les mesures sociales complémentaires.

Parallèlement aux modifications de la loi de base, d'autres mesures seront prises. Il est ainsi prévu d'augmenter les moyens financiers mis à la disposition des services qui assurent l'accompagnement social des bénéficiaires du RMG, notamment pour éviter la perte du logement et prévenir des situations de détresse matérielle particulièrement graves.

En collaboration avec les administrations communales concernées, le réseau des foyers pour sans abri sera étendu.

Types de ménages	Nombre	%
un adulte sans enfant	3256	67,8
un adulte avec un ou plusieurs enfants	656	13,6
deux adultes sans enfant	345	7,2
deux adultes avec un ou plusieurs enfants	355	7,4
trois adultes et plus sans enfant	13	0,3
trois adultes et plus avec enfants	17	0,3
orphelins	163	3,4
TOTAL	4805	100 %

Source: rapport d'activité 1994 du Ministère de la Sécurité Sociale – mars 1994

## 2. Bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG)

### 2.1. Données générales

Les données statistiques disponibles nous indiquent que:

\* le nombre de ménages bénéficiaires est de plus de 4.800, soit plus de 3% des ménages résidant au Grand-Duché de Luxembourg;

\* le nombre de personnes bénéficiaires est de plus ou moins 6.000, soit 1,5% de la population totale du pays;

\* 60% des bénéficiaires sont de sexe féminin.

(«Dispositifs de garantie de ressources» rapport sur le Luxembourg 1993 - A. Wagner- CEPS/INSTEAD document de recherche n° 93/22).

### 2.2. Types de ménage bénéficiaires du RMG - 1994

Comme les années précédentes, une nette prédominance des ménages à une seule personne est constatée.

En deuxième position, suivent les familles monoparentales, avec plus de 13%. 80% de familles monoparentales sont formées de femmes avec enfants.

## 2.3. Répartition des ménages suivant le nombre d'enfants bénéficiaires

	Nombre	%	TOTAL
Titulaires de pension personnelle	1034	66,8%	21,5%
Titulaires de pension de veuve	350	22,6%	7,3%
Titulaires de pension d'orphelin	163	10,6%	3,4%
Total des ménages bénéficiaires d'une pension	1547	100%	32,2%
Total des ménages	4805		

Source: rapport d'activité 1994 du Ministère de la Sécurité Sociale - mars 1995

Il est intéressant de retenir que les ménages avec enfants représentent moins de

22% de l'ensemble des ménages bénéficiaires.

### 2.4. Nombre et types de ménages de personnes bénéficiaires d'un complément RMG

Parmi les ménages bénéficiaires d'un complément au RMG, les ménages de pensionnés représentent 32.2%.

Le tableau qui suit, met en rapport le nombre de ménages comptés (bénéficiaires du

complément RMG) pour les différents types de pension avec d'un côté la population des pensionnés et de l'autre, la totalité des ménages bénéficiaires.

	Nombre	%
sans enfant	3776	78,6
un enfant	424	8,9
deux enfants	314	6,5
trois enfants	187	3,9
quatre enfants	68	1,4
cinq enfants et plus	36	0,7
TOTAL	4805	100,00

Source: rapport d'activité 1994 du Ministère de la Sécurité Sociale - mars 1995

La catégorie des titulaires de pension personnelle est, avec 66.8 %, de loin la plus importante des catégories de ménages bé-

néficiaires d'une pension.

Les veuves représentent 22.6 %.

### 2.5. Age et sexe des membres des ménages bénéficiaires du RMG

	FEMMES	%	HOMMES	%	TOTAL	%
Agés de >60 ans	1262	17,4%	451	6,2%	1713	23,6%
Adultes de <60 ans	2022	27,9%	1821	25,1%	3843	53,0%
Mineurs	801	11,0%	899	12,4%	1700	23,4%
TOTAUX	4085	56,3%	3171	43,7%	7256	100,0%

Source: rapport d'activité 1994 du Ministère de la Sécurité Sociale - mars 1995

Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes dans la catégorie des plus de 60 ans.

### 3. Femmes en situation de détresse

On distingue plusieurs groupes:

- \* Les femmes accueillies avec leurs enfants suite à une rupture de ménage ou du couple.
- \* Les femmes avec des difficultés familiales qui ont des enfants, mais qui ne vivent pas/ plus avec leur famille au moment de l'hébergement.
- \* Les jeunes femmes sans enfant ayant quitté le domicile suite à des problèmes avec les parents.
- \* Les femmes accueillies suite à des problèmes d'ordre personnel.

### 4. Programmes communautaires

a) Programme de lutte contre la pauvreté concernant les femmes

Le 2<sup>e</sup> programme de lutte contre la pauvreté de 1986-1989 incluait à Luxembourg la mise sur pied du Centre de Formation pour Femmes, Familles et Familles Monoparentales (CFFM), sous la tutelle de l'a.s.b.l. Femmes en Détresse, avec comme groupe-cible les familles monoparentales.

Les objectifs:

- aide aux femmes désireuses de se réintégrer dans le marché de l'emploi,
- travail d'information et campagnes de sensibilisation sur les problèmes spécifiques des femmes rentrantes.

Cette initiative visant surtout les femmes rentrantes, demanderesse d'emploi, met l'accent sur la formation, notamment par la mise à disposition, dans une approche intégrée, de mesures personnalisées et flexibles de formation et d'autres mesures d'accompagnement. Celles-ci comprennent: l'information, l'orientation, le conseil, la préformation, le développement personnel, la revalorisation des compétences de base, la formation qualifiante, la requalification, l'aide à la recherche d'emploi, l'organisation de stages en entreprise et l'accompagnement d'emploi.

b) Programmes de promotion de la femme

- \* Dans le cadre de l'Initiative communautaire pour la promotion de l'égalité des chances pour les femmes dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle «New Opportunities for Women (NOW)» deux projets ont été initiés.
- Le projet de formation dans le domaine de la garde d'enfants et de développement de nouveaux profils professionnels avec l'atelier textile Naxi et l'atelier informatique, fonctionnant au CFFM d'octobre 1991 à décembre 1993, offre aux femmes des formations dans le domaine de la couture et de la bureautique

- En 1995 le projet «Chance 2000», offrant des possibilités de formations facilitant la réinsertion professionnelle des femmes rentrantes / désirant rentrer sur le marché de l'emploi après une interruption de travail pour cause de la prise en charge de l'éducation de leurs enfants, fonctionne sous la responsabilité de l'«Initiativ Rëm Schaffen» a.s.b.l.

\* Dans le cadre du Fond structurel européen un projet visant l'amélioration de l'égalité des chances dans les domaines de l'emploi et de la formation, fonctionne au CFFM pour la durée de 1994 à 1999 avec les objectifs suivants:

- faciliter l'insertion professionnelle de personnes au chômage, exposés au chômage de longue durée, notamment par:
- la formation professionnelle, la préformation, y compris la mise à niveau des connaissances, l'orientation et le conseil
- les aides à l'emploi limitées dans le temps
- le développement de structures appropriées de formation, d'emploi et de soutien, y compris la formation du personnel nécessaire et la mise à disposition de services de garde de personnes à charge
- promouvoir l'égalité des chances pour les hommes et les femmes sur le marché du travail, notamment dans les domaines d'emploi dans lesquels les femmes sont sous-représentées, en particulier pour les femmes qui ne disposent pas de qualifications professionnelles ou réintègrent le marché du travail après une période d'absence.

De plus en plus de femmes se trouvent dans des situations financières difficiles, suite à des procédures de divorce. Ayant diminué ou arrêté leur activité professionnelle pendant le mariage, de nombreuses femmes n'obtiendront une pension raisonnable qu'au décès de leur époux. Elles ne bénéficient souvent que

d'une pension alimentaire restreinte, complétée le cas échéant par le RMG, dont le montant est en fonction de la situation familiale et financière de l'époux débiteur.

Etant donné que le RMG est une allocation en principe remboursable, qui n'est pas prise en compte pour les cotisations à la sécurité sociale, les femmes sont encouragées à réintégrer le marché de l'emploi par des mises au travail temporaires et par des cours spéciaux pour femmes rentrantes, afin de leur éviter des situations de grande précarité à l'âge de vieillesse.

Il s'agit de leur éviter le sort d'une personne assistée tout au long de leur vie.

## V. ACCES A L'ENSEIGNEMENT, AU MARCHE DU TRAVAIL ET AUX SOINS DE SANTÉ

### 1. Accès à l'enseignement

La coéducation des filles et des garçons est généralisée depuis 1968. Certains établissements de l'enseignement privé offrent un enseignement réservé aux filles.

La loi sur l'égalité pour l'accès à la formation professionnelle date seulement de 1981.

#### 1.1. Niveau de formation de la population

Dans l'ensemble de la population, les femmes sont moins diplômées que les hommes: environ 53% de l'ensemble des femmes de plus de 25 ans ont terminé le Primaire et seulement 7% disposent d'un diplôme d'études supérieures contre 14% chez les hommes (cf. tableau 1). Mais ces écarts sont nettement moins importants pour les plus jeunes. Si 16% des hommes de 25 à 44 ans ont suivi des études supérieures, ce pourcentage est de 11,5% chez les femmes. Les femmes de 50-59 ans sont moins souvent sans diplôme que les femmes de 30-39 ans.

Tableau 1: Niveau de formation en 1992

Niveau de formation	Ensemble de plus de 25 ans		Ensemble des 25-44 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau primaire	42,0	53,5	35,5	39,0
Secondaire inférieur	30,1	26,6	33,3	32,4
Secondaire supérieur	10,8	10,2	12,4	14,5
Etudes supérieures	14,2	6,9	16,1	11,5
Autre enseignement	2,8	2,7	2,8	2,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête Forces de Travail 1992

Les étrangers sont proportionnellement plus représentés dans les niveaux de formation inférieurs et dans les niveaux supérieurs.

## 1.2. Enseignement secondaire

Depuis 1984, on constate une inversion de tendance par rapport aux années précédentes dans l'enseignement secondaire classique: les filles sont devenues plus nombreuses que les garçons. Le pourcentage de filles candidates à l'examen de fin d'études secondaires (c'est-à-dire le baccalauréat) est passé de 18,5% en 1961 à 49% en 1980. Aujourd'hui le taux de réussite des filles au baccalauréat est plus important que celui des garçons (53% en 1993).

Dans l'enseignement secondaire technique, elles sont aussi de plus en plus nombreuses à suivre des cursus comprenant des périodes d'apprentissage. Ainsi elles représentaient 43,1% des apprentis en 1987 et 47,2% en 1989. Mais se diversifiant peu, elles se concentrent dans des formations de type tertiaire: la bureautique (33% de l'ensemble des filles en apprentissage), la coiffure (29%) et la vente (33%) suffisent à occuper 85,3% d'entre elles. Cette forte concentration dans certaines activités est un handicap pour ces jeunes filles, car ce sont aussi des secteurs, où les débouchés sont de plus en

plus rares et les possibilités d'évolution de carrières limitées.

## 1.3. Enseignement supérieur

L'équilibre observé dans l'enseignement secondaire n'est pas encore visible dans l'enseignement supérieur. Pour l'année universitaire 1984-85, les filles poursuivant des études supérieures ne représentaient que 37% des effectifs totaux. En 1990-91, ce pourcentage a fortement augmenté. Par filières on observe des disparités non négligeables. Si pour le Centre Universitaire de Luxembourg, les filles sont quasiment à égalité avec les garçons, dans les formations d'ingénieurs, elles sont à peine 8%, alors qu'elles sont 69% dans l'enseignement (Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques - ISERP). Il y a à la fois augmentation des filles dans les filières à tendance masculines, mais aussi renforcement dans les formations déjà fortement féminisées.

Globalement un nombre équivalent de filles et de garçons entament des études universitaires, mais de grandes différences apparaissent en ce qui concerne le type d'études choisies et le nombre de candidats qui terminent avec succès les études universitaires.

Les statistiques de l'ISERP montrent bien la féminisation de la profession d'enseignant.

## 1.4. Egalité des chances dans l'enseignement

La coéducation est pratiquée à tous les niveaux de l'enseignement. Les branches d'enseignement général et professionnel, inscrites au programme des différents ordres d'enseignement, sont obligatoires pour filles et garçons. La liberté du choix fait que malgré des efforts considérables à tout niveau, les filles continuent à fréquenter des voies de formation traditionnelles.

### 1.4.1. Au niveau de l'enseignement préscolaire et primaire

Avec la mise en place du nouveau plan d'études, les recommandations au sujet de l'égalité des chances ont été respectées par:

- l'élimination des stéréotypes sexistes dans les nouveaux manuels
- la promotion d'attitudes et de comportements égalitaires
- le développement de la compétence de communication
- l'introduction des nouvelles technologies de l'information.

La mixité du personnel enseignant dans l'enseignement primaire a été maintenue jusqu'en 1989 par un numerus clausus séparé pour les candidats féminins ou masculins. Depuis 1989, avec la suppression de cette réglementation une féminisation de la profession se fait sentir. Pour le préscolaire le nombre de candidats masculins reste très faible.

### 1.4.2. Au niveau de l'enseignement secondaire classique et secondaire technique

Dans les deux ordres d'enseignement des cours d'initiation aux nouvelles technologies (N.T.I.) sont obligatoires pour tous depuis 1986/87.

La spécialisation plus tardive dans l'enseignement secondaire classique, ainsi que les options de préspecialisation, favorisent l'orientation des jeunes filles vers les secteurs traditionnellement moins fréquentés par les candidats féminins.

Au niveau de l'enseignement secondaire technique des cours d'éducation technologique sensibilisent dès le cycle inférieur les filles pour les formations professionnelles moins traditionnelles.

La loi du 1.4.87 sur le «Centre de psychologie et d'orientation scolaire» (CPOS) définit les attributions de celui-ci dans les relations à établir entre l'enseignement, l'orientation, le monde du travail et de l'économie. Une commission spéciale s'occupe au sein du CPOS de la diversification des choix professionnels des filles.

Tableau 2: Evolution du nombre d'instituteurs/institutrices

		Hommes	Femmes	Total
1990	primaire	20	21	41
	préscolaire	3	15	18
1991	primaire	25	20	45
	préscolaire	2	12	14
1992	primaire	26	58	84
	préscolaire	1	21	22
1993	primaire	19	34	53
	préscolaire		19	19
1994	primaire	19	40	59
	préscolaire		22	22

Source: ISERP

Par contre les enseignants de l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques (ISERP) sont encore masculins dans une forte proportion.

Dans l'enseignement préscolaire et primaire, la profession d'enseignant est fortement féminisée, alors que les postes plus importants sont presque entièrement occupés par des hommes. Seulement 13% des inspecteurs d'école sont des femmes. 11% des directeurs de lycées secondaire,

classique et technique, sont des femmes.

L'évolution sur 20 ans, des étudiants luxembourgeois inscrits dans les universités étrangères et le pourcentage de filles parmi eux, annonce une tendance différente, car si le nombre des garçons a doublé, le nombre de filles a été multiplié par 5. Globalement, si la situation s'améliore donc pour les jeunes filles, on observe une diminution de leur part au fur et à mesure que l'on progresse dans le cursus universitaire:

Tableau 3: Part des filles selon les années d'études universitaires en 1993

1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>
46,4	43,2	38,4	46,9	33,3	30,5	34,2	1,6	1,8

Source: Ministère de l'Education Nationale - 1993

### 1.4.3. Actions spécifiques

#### \* ORIKA

Le projet Orika s'adresse aux élèves, filles et garçons, de la 6<sup>e</sup> année d'études primaires.

Le projet Orika veut atteindre les objectifs suivants:

- intéresser les enfants aux matières scientifiques et techniques,
- favoriser l'égalité des chances en familiarisant les filles et les garçons avec les technologies modernes,
- valoriser les aptitudes manuelles des enfants.
- améliorer l'orientation des élèves de l'école primaire vers l'enseignement secondaire.

Afin de promouvoir la pensée scientifique et technique, des sujets sont traités dans le domaine des sciences naturelles, de l'électrotechnique, de la mécanique, des techniques du bâtiment et des nouvelles technologies.

Ce projet, qui a débuté en 1990 avec une seule classe de 6<sup>e</sup> année d'études primaires, s'adresse à toutes les classes de cet âge depuis l'année scolaire 1994/1995.

#### \* PETRA

Le projet Petra L7, qui porte le titre «Technik fir Medercher – Firwat nêt?» («La technique pour les filles, pourquoi-pas?») est né du souci d'améliorer la situation des jeunes filles sur le marché du travail en les sensibilisant pour des professions d'avenir de haute technicité et pour éviter que, par manque d'information, elles ne se lancent que dans des professions traditionnellement féminines.

Le plan d'action du projet prévoyait:

- une sensibilisation des groupes concernés: les filles, les parents, le milieu scolaire, les employeurs,
- une formation des filles avec un soutien et un suivi avant, durant et après la formation.

Ce projet a été réalisé en partenariat avec la France, l'Allemagne et l'Irlande. Des modules de formation spécifiques ont été élaborés et un projet commun a été exécuté sous forme de la construction d'un «Solarmobilé» conçu, élaboré et réalisé uniquement par des filles des quatre pays participants. Cette réalisation a été subventionnée en outre par le Parlement européen. Le projet a débuté en mai 1990 et se termine en décembre 1995.

#### \* COMETT

Dans le cadre de Comett, une action positive en faveur des femmes a été initiée à partir de 1989/90 chez RTL-Productions et le Centre Européen de recherche d'images de synthèse (Cerise). Sur les 16 stagiaires qui ont suivi le programme de formation dans le cadre de Comett, il y avait 7 femmes. Ces stages ont comme objet e.a. l'organisation de la recherche et du développement technologique et la coopération scientifique et technique entre les entreprises et le secteur public.

L'enjeu de cette action positive est d'introduire des femmes dans des domaines technologiques nouveaux, dès la conception des stratégies de développement pour la maîtrise de la création et de la production audiovisuelle.

#### \* EUROTENET

Le Luxembourg participe au projet Eurotenet et a créé une «Unité Nationale d'Animation et de Diffusion».

Une des innovations dans le système de formation professionnelle a abouti dans la création d'une nouvelle formation dans l'enseignement secondaire technique: le technicien en informatique. Cette formation prend en considération la promotion de l'égalité des chances entre filles et garçons en favorisant l'accès des filles à cette filière de formation à fort contenu technologique.

Dans le cadre du projet Petra, décrit ci-dessus, la sensibilisation et l'orientation des filles vers cette formation sont particulièrement appuyées.

#### \* Autres activités

- Dans le cadre des projets Petra et Iris (Réseau européen de programmes de formation pour les femmes), des journées de sensibilisation «Femmes et technologie» sont organisées pour les femmes (ateliers, discussion, sensibilisation).
- Le centre de formation professionnelle continue (CFPC) offre des formations théoriques et des stages pratiques pour faciliter la réinsertion des femmes revenant sur le marché du travail. Il s'agit de cours dans les domaines de bureau-tique (3-4 mois) et de formation d'aide-senior (8 mois).

## 2. Accès au marché du travail

### 2.1. Evolution de l'emploi féminin

Au cours des 15 dernières années le taux d'activité féminin n'a cessé d'augmenter.

#### 2.1.1. Evolution de l'emploi par sexe

Au 31 mars 1994, la population active au Luxembourg comptait 190.559 travailleurs, dont 36,2% de femmes. Depuis 1988 l'emploi féminin accuse une progression annuelle moyenne de 4,6%, tandis que l'emploi masculin n'a évolué en moyenne qu'à raison de 3,1% par an.

Tableau 1: Evolution de l'emploi par sexe

Année	Hommes		Femmes	
	Nombre	Var. en %	Nombre	Var. en %
1988	101 446		52 650	
1989	105 504	4,0%	55 439	5,3%
1990	109 370	3,7%	58 506	5,5%
1991	114 203	4,4%	61 542	5,2%
1992	117 972	3,3%	64 445	4,7%
1993	120 150	1,8%	66 812	3,7%
1994	121 574	1,2%	68 985	3,3%
Variation moyenne entre 1988 et 1994		3,1%		4,6%

#### 2.1.2. Nombre de salarié(e)s par âge

Le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 44 ans a doublé au cours de la période 1975-1994. Mais entre 25 et 34 ans, on observe encore de nombreuses sorties de la vie professionnelle et après 30 ans, le taux d'activité est toujours décroissant.

Entre 35 et 44 ans, le taux d'activité semble stabilisé grâce au phénomène des

femmes «retrayantes» qui réintègrent le marché du travail après une interruption de carrière pour des raisons familiales.

#### 2.1.3. Classes socioprofessionnelles

L'emploi au Luxembourg comporte des statuts ou encore classes socioprofessionnelles, dont la répartition en nombres absolus, est la suivante:

	1988		1994	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	57 873	22 098	66 793	26 118
Employés	28 922	27 080	39 512	38 358
Fonctionnaires	14 645	3 470	15 269	4 509
Total	101 440	52 648	121 574	68 985

La répartition par sexe n'est pas la même pour les trois catégories. Pour les travailleurs du statut de l'employé, on compte presque autant de femmes que d'hommes, alors que pour les deux autres groupes, la proportion de femmes est de 28% pour les ouvriers et de 22% pour les fon-

ctionnaires. En ce qui concerne cette dernière proportion, il faut remarquer que les salariées travaillant dans les administrations publiques ne sont de loin pas toutes fonctionnarisées et que le nombre de celles qui travaillent sous le régime d'employée privée est assez élevé.

#### 2.1.4. Différentes branches d'activité

L'économie luxembourgeoise a subi des changements de structure aux cours des dernières années.

D'une économie à caractère industriel, elle a évolué vers une économie, où prédomine le secteur tertiaire.

L'emploi féminin se concentre dans les secteurs du commerce, des banques, ainsi que des autres services, les administrations publiques comprises.

Pour les hommes, on note des proportions élevées dans le secteur du bâtiment, de l'industrie, dans le commerce ainsi qu'au près des banques.

#### 2.1.5. Temps de travail

Tableau 3: Temps de travail d'après statut et sexe

Heures de travail	1988						1994						
	Ouvriers		Employés		Fonctionnaires		Ouvriers		Employés		Fonctionnaires		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
<64	2,1	13,3	0,4	2,9	0,0	0,1	<64	2,6	11,8	0,9	3,6	0,0	0,0
64-92	2,4	12,3	0,8	7,1	0,1	7,2	64-92	1,5	13,7	0,9	10,1	0,2	12,4
93-120	4,6	8,4	0,4	2,7	0,0	0,2	93-120	2,6	12,6	0,5	3,2	0,0	0,0
>120	90,9	66,0	98,4	87,4	99,9	92,5	>120	93,3	59,3	97,7	83,1	99,8	87,4

On remarque une nette différence entre le comportement des hommes et des femmes: environ un tiers des femmes travaillent à temps partiel, tandis que la proportion des hommes travaillant à temps partiel est insignifiante.

talier augmente annuellement de 12,5% entre 1988 et 1994.

La population active au Luxembourg est caractérisée par un pourcentage élevé de travailleurs de nationalités différentes. En 1994, les Luxembourgeois ne représentent plus que 46% de la population active, alors qu'en 1988 leur proportion s'élevait encore à 59%.

sant, gagnent environ 30% de la masse salariale totale, alors qu'aux dix derniers pour cent de cette population rangée, c'est-à-dire à ceux qui gagnent les salaires les plus élevés, reviennent presque 25% de cette même masse salariale.

On s'aperçoit que la courbe de Lorenz nous donne une indication sur l'inégalité entre salaires existant dans une population:

#### 2.1.6. Résidence et nationalité de la population active

L'emploi résidentiel progresse en moyenne de 1,4% par année, l'emploi salarié fron-

– si la courbe de Lorenz coïncide avec la diagonale, alors la distribution des salaires est parfaitement égale, c'est-à-dire que tout le monde est rémunéré de la même façon;

– si la courbe de Lorenz se situe en-dessous de la diagonale, la distribution des salaires présente des inégalités; plus l'écart entre la courbe et la diagonale est grand, plus grande est l'inégalité entre les salaires.

Tableau 4: Répartition de l'emploi salarié par sexe et par résidence

	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	en %	Nombre	en %	
Résidents	87 594	62%	53 285	38%	140 879
dont					
Luxembourgeois	55 355	63%	31 993	37%	87 348
Etrangers	32 239	60%	21 292	40%	53 531
Frontaliers	33 980	68%	15 700	32%	49 680
Total	121 574	64%	68 985	36%	190 559

#### 2.1.7. Distribution des salaires

La courbe de Lorenz (graphique 3) indique sur l'axe vertical le pourcentage de la masse totale des salaires déclarés, ga-

gné par le pourcentage correspondant de salariés (rangés par ordre croissant selon leur salaire) sur l'axe horizontal. Ainsi au Luxembourg, les 50% de la population active salariée rangée par salaire crois-

#### 2.1.8. Salaire social minimum

Notons encore qu'au 31.03.94, 16% des salarié(e)s touchent le salaire social minimum.

Presqu'un tiers des femmes salariées travaillent contre une rémunération aux alentours du salaire social minimum, alors que pour les hommes cette même proportion se chiffre aux environs de 10%.

**Tableau 5: Salarié(e) rémunéré(e) au salaire social minimum en pour cent du nombre de salarié(e) par sexe et par branche économique (au 31 mars 1994)**

Secteur	Hommes	En % du nombre total d'hommes salariés dans la branche en question	Femmes	En % du nombre total de femmes salariés dans la branche en question	Total
Agriculture, viticulture	382	39%	70	33%	452
Energie et eau	1	0%	1	1%	2
Extraction et transformation de minéraux non énergétiques, ind. chimique	169	1%	275	19%	444
Industrie transformatrice de métaux, mécanique de précision	499	8%	647	47%	1146
Autres industries manufacturières	653	7%	994	39%	1647
Bâtiment et génie civil	2574	12%	289	23%	2863
Commerce, restauration et hébergement, réparations	4890	25%	9488	54%	14378
Transports et communications	431	4%	211	9%	642
Institutions de crédit, assurances, services fournis aux entreprises	731	4%	869	6%	1600
Autres services	1105	5%	5388	20%	6493
Tous les secteurs	11434	9%	18232	26%	29666

### 2.1.9. Rémunération

Le salaire horaire est une fonction croissante de l'âge. Pour les femmes au-delà de trente ans, le salaire moyen est pratiquement constant, et se situe toujours en dessous de celui des salariés masculins. Ce phénomène s'explique en partie par les nombreuses ruptures de carrières de salariées qui décident de se consacrer à l'éducation de leurs enfants.

### 2.1.10. Activité des femmes étrangères

Le taux d'activité des femmes de nationalité portugaise s'élève à 65%. Les Portugaises représentent 40% des femmes étrangères.

Les étrangères sont plus présentes que les Luxembourgeoises dans les secteurs masculins, particulièrement dans les secteurs de l'industrie, à l'exception du secteur du bâtiment. Elles occupent des postes dans la restauration et l'hébergement. On les retrouve nombreuses dans les services d'hygiène publique: 94% d'étrangères, dont les trois quarts sont de nationalité portugaise, et dans les services divers: 77% d'étrangères, dont presque les deux tiers sont de nationalité portugaise. Une forte proportion de femmes de nationalité danoise, allemande, française et d'étrangères de pays ne faisant pas partie de l'Union européenne travaillent dans les institutions de crédit.

### 2.2. Niveau scolaire encore insuffisant

La montée de l'activité des jeunes femmes s'explique en partie par l'élévation de leur niveau scolaire: 12% des femmes de 25 à 34 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur contre seulement 6% chez les femmes de 20 ans leurs aînées. Aussi bien diplômées que les hommes, les femmes sont aujourd'hui plus motivées que leurs aînées à rentabiliser leur investissement dans les études en intégrant le marché du travail. Les femmes ayant suivi des études dans l'enseignement supérieur sont les plus actives (cf. graphique 1), alors que les moins actives ont tout au plus un diplôme de l'enseignement primaire.

### 2.3. Chômage

Les femmes ont plus de difficultés à trouver un emploi, qu'elles soient à la re-

cherche d'un premier emploi ou qu'elles tentent de réintégrer le marché du travail après une interruption d'activité. Ainsi, en 1992, elles représentaient 55% des personnes au chômage<sup>1</sup>, alors qu'elles ne constituaient que 37% de la population active totale.

D'après les données du Ministère du travail et de l'emploi, la part des femmes dans l'ensemble des demandes d'emploi non satisfaites était de 42% en mars 1995 (cf. tableau 5). Ce pourcentage est inférieur au précédent, car ici seules les femmes inscrites à l'agence nationale pour l'emploi sont prises en compte et, sachant qu'elles s'inscrivent moins systématiquement que les hommes, elles peuvent déclarer être au chômage sans être inscrites.

**Tableau 5: Demandes d'emploi non satisfaites en Mars 1993, 1994 et 1995**

	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes
Mars 1993	1895	1434	3329	43,1%
Mars 1994	2819	1882	4701	40,0%
Mars 1995	3135	2241	5376	41,7%
Mai 1995	2719	2049	4765	43,0%

Source: Ministère du Travail et de l'Emploi

<sup>1</sup> D'après la définition de l'Enquête Force de Travail, est considéré comme chômeur tout individu ne travaillant pas, recherchant un emploi en tant qu'indépendant ou en tant que salarié, étant disponible dans les 15 jours et effectuant une recherche active.

## 2.4. Conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle

En dépit des campagnes d'une plus grande responsabilisation des hommes pour le domaine familial, ils continuent en très grande partie à se décharger de l'éducation des enfants et des obligations du ménage sur leur conjointe. C'est en fonction du nombre des enfants et de la situation conjugale que les femmes choisissent une activité professionnelle ou restent au foyer. 20% d'entre elles âgées de 15 à 64 ans, ayant à charge deux enfants en dessous de 6 ans, exercent une profession.

Tableau 6: Evolution du nombre de places dans les foyers de jour conventionnés

Type de foyers de jour	1993	1994
Foyer de jour classique	722	889
Foyer de jour «porte ouverte»	65	71
Garderies	31	26
Total	818	986

Source: Entente des Foyers de Jour A.S.B.L.

Une fois scolarisés, le problème de la garde des enfants en dehors des heures scolaires subsiste. Les administrations communales sont incitées par le Ministère de l'Education Nationale à créer des structures d'accueil pour prendre en charge les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire en dehors des heures de cours. 13 communes de 118 offrent actuellement des services d'accueil divers: cantines scolaires pour l'accueil entre midi, activités de loisirs, service d'aide pour enfants à problèmes scolaires et autres offres de garde. Des services de cantine scolaire devraient se généraliser localement pour faire office de structure d'accueil entre midi.

Une des situations qui pose le plus de problèmes aux femmes et aux hommes exerçant une activité professionnelle, est la situation d'un enfant malade. Un projet de loi portant sur l'octroi d'un congé parental pour l'un des parents, lorsque l'enfant est malade, et si les deux parents travaillent, est en voie d'élaboration. Il prévoit le partage égal du congé pour raisons familiales entre la mère et le père.

Depuis 1988 le service «Krank Kanner Doheim» (enfants malades à la maison)

Espérance de vie à la naissance	1980-82	1985-87	1990-92
Hommes	70,0	70,6	72,6
Femmes	76,7	77,9	78,8

Source: STATEC

## 2.4.1. Modalités de garde d'enfants

Malgré de gros efforts entrepris pour augmenter le nombre de places dans des infrastructures de garde d'enfants extérieures au domicile (cf. tableau 6), la demande reste encore élevée. Et ceci d'autant plus que les enfants ne sont pris en charge par le système scolaire qu'à partir de 4 ans. Par exemple, en 1994, pour la seule ville de Luxembourg, il existe une liste d'attente de 123 enfants, uniquement pour les foyers conventionnés.

offre aux parents un service de garde, qui prend en charge l'enfant malade pendant le travail des parents, moyennant une indemnité proportionnelle aux revenus des parents.

Dans le secteur public, les femmes et les hommes ont droit à un congé sans solde pendant deux ans avec la garantie de réembauche suite à la naissance d'un enfant.

## 3. ACCES AUX SOINS DE SANTE

### 3.1. Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La différence dépasse régulièrement six ans, même si une évolution un peu plus favorable est observée chez les hommes au cours de la dernière période quinquennale.

### 3.2. Couverture générale de la population par l'assurance maladie

En 1983, la loi introduit l'assurance volontaire pour toutes les personnes qui ne peuvent pas bénéficier autrement d'une protection en matière d'assurance maladie. En cas d'assurance volontaire, le droit aux prestations n'est ouvert toutefois qu'après un stage de trois mois.

Le bénéficiaire de l'assurance obligatoire et de l'assurance volontaire s'étend au conjoint, aux enfants et éventuellement à d'autres parents et alliés, qui font partie du ménage de l'assuré principal.

La loi de 1974 avait déjà prévu, que l'épouse et les enfants co-assurés gardent le bénéfice de l'assurance maladie en cas d'abandon de famille; une dispense de résidence et de ménage commun pouvant être accordée. Cette disposition est maintenue par la nouvelle loi de 1992 portant réforme de l'assurance maladie.

## 3.3. Surveillance médicale systématique pendant la grossesse et en période postnatale

La surveillance médicale systématique de la femme enceinte fut introduite en 1977. Toute future mère bénéficie pendant la grossesse de cinq examens médicaux au moins et d'un examen dentaire, ainsi que d'un examen médical postnatal. Le médecin traitant peut demander l'intervention d'un travailleur social, s'il estime que la future mère nécessite une aide ou une protection particulière.

La surveillance médicale n'est pas obligatoire, elle est cependant liée au bénéfice de l'allocation prénatale et de l'allocation postnatale. Un projet de loi soumis au vote de la Chambre des Députés en juillet 1995 prévoit le bénéfice de l'allocation prénatale après consultations complémentaires pouvant être prestées par des sage-femmes.

Toutes les prestations en relation avec la maternité sont couvertes par l'Etat.

Plus de 99% des naissances ont lieu dans une maternité avec la présence d'un médecin et d'une sage-femme.

## 3.4. Mortalité maternelle

Tableau 2: Taux de mortalité maternelle

Taux pour 100.000 naissances vivantes (1)	
1970-1979	46,6
1983-1992	3,4

Source: Direction de la Santé

(1) En raison du faible nombre de décès maternels, les taux ont été calculés sur des périodes de 10 ans.

Ces taux correspondent à 19 décès maternels pour 40.765 naissances vivantes pendant la période de 1970 à 1979 et à 2 décès maternels pour 58.250 naissances vivantes pendant la période de 1983 à 1992 (bibl.1).

### 3.5. Mortalité infantile

**Tableau 3: Taux de mortalité infantile (Décès de moins d'un an)**

Taux pour 1000 naissances vivantes (1)			
	Garçons	Filles	Taux général
1980-1982	13,8	11,1	12,5
1991-1993	8,4	7,3	7,9

Source: STATEC/Direction de la Santé

(1) En raison des variations annuelles considérables dues aux faibles nombres, les taux ont été calculés sur des périodes de trois ans.

Ces taux moyens ne traduisent pas encore la baisse sensible intervenue à partir de 1993, où le taux général de mortalité infantile est tombé à 6 %.

Le taux de mortalité infantile diminue de façon constante. Il reste plus favorable chez les filles, même si la différence entre

les garçons et les filles tend à s'estomper. La surmortalité masculine peut être attribuée en partie à l'incidence plus élevée de la mort subite du nourrisson chez les garçons avec un rapport garçons/filles de 1,47 (valeur moyenne pour la période de 1979 à 1993) (bibl.1). La mortalité accidentelle chez les enfants de moins d'un an a diminué considérablement. Elle intervient pour moins de cinq pour cent des décès (1986-1990) et touche de façon sensiblement égale les garçons et les filles (bibl.2).

### 3.6. Mortalité de 1 à 4 ans

**Tableau 4: Mortalité de 1 à 4 ans**

Taux pour 1000 (1)			
	Garçons	Filles	Taux général
1980-1982	0,6	0,7	0,6
1991-1993	0,4	0,3	0,4

Source: STATEC

(1) Taux moyens calculés sur des périodes de 3 ans. Ces taux correspondent à une moyenne de 7 décès par an.

Dans le groupe d'âge de 1 à 4 ans, le taux de mortalité a moins diminué chez les garçons que chez les filles, qui étaient plus exposées au départ.

Les accidents sont responsables de près de 50% des décès dans cette tranche d'âge avec un risque égal pour les garçons et pour les filles (bibl.2).

### 3.7. Taux de fécondité

**Tableau 5: Taux de fécondité**

1980	1985	1992
52,4	49,8	59,1

Source: STATEC

Une hausse du taux de fécondité est enregistrée à partir de 1985, elle intervient chez les mères âgées entre 25 et 39 ans. Depuis les années 80, le sommet de la courbe de fécondité se situe dans le groupe d'âge de 25 à 29 ans. Chez les mères de plus de 42 ans, le taux de fécondité est

voisin de 0,0%. La baisse la plus importante du nombre de naissances est observée chez les mères de moins de 20 ans où la proportion des naissances est passée de 7,8% (1969-1971) à 2,8% (1989-1991) (bibl.1).

### 3.8. Couverture vaccinale

**Tableau 6: Pourcentage des enfants vaccinés (bibl. 3)**

Type de vaccination	% des enfants vaccinés*
diphtérie	95
tétanos	95
coqueluche	95
rougeole	77 (au moins)
poliomyélite	>90
tuberculose	72

Source: Direction de la Santé, (\*) vaccination complète

Les résultats n'ont pas été ventilés par sexe; il n'y a pas de raison de penser qu'il existe une différence dans la couverture vaccinale entre les garçons et les filles.

### 3.9. Contraception

Les moyens de contraception, à l'exception du préservatif, tombent sous la même législation que les produits pharmaceutiques. Ils sont soumis à prescription médicale et la publicité est interdite. Ils ne sont pas remboursés par l'assurance maladie.

La prescription de contraceptifs est largement assurée par les médecins dans leur cabinet privé ou par des centres de consultation et de planification familiales, qui fonctionnent dans les différentes régions du pays. Ces centres peuvent dispenser tous les soins médicaux en relation avec l'hygiène sexuelle pour autant que ceux-ci puissent être donnés en milieu extra-hospitalier. Les activités de consultation et d'information sont gratuites et les centres peuvent délivrer des médicaments gratuitement à certains consultants, notamment les jeunes.

### 3.10. Dépistages systématiques de certains cancers proposés aux femmes

Grâce au dépistage précoce du cancer du col de l'utérus, organisé à partir des années soixante, une réduction significative de la mortalité par ce type de cancer a pu être enregistrée. Dans sa publication «Santé pour Tous», le Ministère de la Santé fixe l'objectif d'améliorer la participation des femmes âgées de 20 à 65 ans au dépistage afin d'arriver à réduire l'incidence des cancers invasifs, ainsi qu'à réduire et à maintenir la mortalité par cancer du col de l'utérus à moins de 3 pour 100 000 en 2002.

Depuis 1992, un programme national de dépistage précoce du cancer du sein par mammographie, s'adressant aux femmes de 50 à 65 ans, est organisé conjointement par la Direction de la Santé, l'Union des Caisses de Maladie et la Fondation Luxembourgeoise contre le Cancer.

Le but de ce programme est de réduire la mortalité par cancer du sein dans le groupe cible de 25% au moins endéans dix ans.

### 3.11. Infection au HIV

Le dépistage de l'infection au HIV est fait sur base volontaire. Les résultats sont strictement confidentiels et ils sont communiqués seulement aux personnes mêmes et aux médecins. Les tests de dépistage sont gratuits.

L'infection au HIV et le SIDA sont moins répandus dans la population féminine que dans la population masculine. Sur le total des personnes chez lesquelles une infection au HIV a été dépistée entre 1984 et

1993, 21.1% sont des femmes, tandis que 13% seulement des cas de SIDA enregistrés au cours de la même période concernent des femmes. Le nombre des infections dépistées chez les femmes a augmenté sensiblement à partir de 1991 (bibl.4).

## VI. VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

### 1. Définitions et dispositions légales

Par violence on comprend en principe l'atteinte portée volontairement à l'intégrité corporelle des particuliers et réalisée par un acte positif.

Il a été décidé par nos tribunaux «qu'un choc psychique constitue une blessure au sens de l'article 420 du code pénal, alors que les mots coups et blessures, comprennent dans leur généralité toutes les atteintes portées à l'intégrité corporelle ou à la santé d'une personne et visent par conséquent non seulement les lésions externes, mais encore les lésions internes, les maladies et même les troubles internes».

Les sévices physiques contre les femmes s'accompagnent souvent d'abus sexuels sanctionnés par les articles 372-378 du code pénal.

Une définition du viol a été introduite dans notre code pénal par la loi du 10 août 1992. Avant cette date la loi ne définissait pas le viol et la jurisprudence considérait que la copulation était l'élément caractéristique et essentiel du viol. Cette loi facilite la charge de la preuve à la victime.

Dans le passé la jurisprudence a refusé de considérer comme viol le fait du mari de contraindre son épouse légitime par l'emploi de la force à des relations sexuelles sous prétexte que ces relations n'étaient pas illicites, alors qu'elles tendaient aux fins normales du mariage.

Une sanction pénale est prévue pour quiconque aura embauché, entraîné ou détourné par fraude ou à l'aide de violences, menaces, abus d'autorité ou tout autre moyen de contrainte une autre personne ou si elle l'a effectivement livrée à la prostitution ou à la débauche.

La violence peut également se traduire par des attaques verbales qui peuvent constituer des injures et être réprimées comme telles (art 448 et 561).

Le harcèlement sexuel au lieu du travail ne constitue pas une infraction à part: il sera sanctionné pénalement lorsqu'il revêt la forme d'une des infractions décrites ci-avant.

### 2. Moyens de répondre à la violence

Toute femme victime de violences peut invoquer la législation pénale, peu im-

porte que les formes d'actes de violence physique ou sexuelle aient été commises dans le cadre familial.

Il faut cependant noter que le rôle du système judiciaire en matière pénale est avant tout d'établir la culpabilité de l'auteur du délit et de réunir à cet effet les preuves de sa culpabilité. Lors de violences familiales l'unique témoin est la victime elle-même et son témoignage est déterminant, lorsqu'il s'agit d'établir la culpabilité de l'auteur des faits. Beaucoup de femmes renoncent à porter plainte ou retirent peu après leur plainte, surtout lorsqu'elles continuent à vivre sous le même toit que leur mari. Le parquet hésite de poursuivre une affaire, si la victime souhaite arrêter les poursuites pour ne pas perturber encore plus la vie familiale.

Dans le passé les autorités judiciaires ont souvent été réticentes à intervenir dans les affaires qu'on appelle couramment les affaires de famille, et la violence dans la famille était par trop souvent passée sous silence ou banalisée par crainte de porter atteinte au caractère privé de la famille.

Les premiers à avoir tenté de briser le silence et l'indifférence de la société vis-à-vis du problème de la violence ont été les associations de femmes, à l'origine du mouvement des refuges pour femmes battues.

En 1980 le premier refuge pour femmes en détresse a ouvert ses portes à Luxembourg dans le but de fournir aux femmes maltraitées une protection efficace contre la violence, dont elles étaient les victimes.

En portant le sujet de la violence et surtout de la violence domestique au grand public, les associations ont réussi à attirer l'attention sur l'existence d'un réel problème social.

Actuellement 5 associations gèrent différents foyers d'accueil pour femmes en détresse.

Le Ministère de la Famille a passé des conventions avec ces associations privées. Actuellement le Ministère de la Promotion Féminine en assure la gestion.

En 1994, 140 lits ont été conventionnés et l'Etat a participé avec un montant de 81 millions de francs luxembourgeois aux frais de gestion des centres d'accueil.

Très vite les associations avaient compris qu'à long terme les refuges seuls ne changeraient rien aux mentalités des gens ni à la problématique. Pour combattre efficacement les racines de la violence, l'action se tourna vers l'extérieur.

Pour atteindre le public, des services d'information et de consultation furent créés dans tout le pays. Grâce à ces bureaux, un contact a pu être établi avec un grand nombre de femmes et a permis une meilleur

leur information. La plupart des centres de consultation ont une permanence téléphonique. L'Info-Viol a été fondé par le Planning Familial, afin de répondre aux appels d'aide des femmes et filles agressées sexuellement.

L'école de Gendarmerie et de Police offre depuis 1991 des formations aux futurs agents concernant l'intervention lors de violences familiales. De concert avec les associations de femmes, des cours de sensibilisation et d'information concernant la violence à l'égard des femmes, ont été organisés pour les agents des forces de l'ordre.

Il importe en effet de faire comprendre aux agents que la violence à l'égard des femmes ne représente pas un acte banal et que, si l'intervention de la police peut constituer dans certains cas une tentative de conciliation, le devoir primordial reste celui de faire appliquer la loi et de ce fait garantir une protection efficace aux victimes.

Des actions parallèles ont été menées pour sensibiliser les agents des professions de santé et des services sociaux. Ce sont eux qui accueillent la victime avec la capacité d'écoute et de compréhension nécessaire pour l'assister dans les démarches à entreprendre.

Des efforts supplémentaires devront être faits pour sensibiliser le personnel judiciaire.

Pour combattre la violence à l'égard des femmes et assurer aux victimes une aide efficace, une coordination entre les différents services concernés par la problématique de la violence est indispensable.

Une des stratégies pour combattre la violence à l'égard des femmes et pour modifier les comportements consiste à sensibiliser le grand public.

En 1993 le Ministère de la Famille a organisé en collaboration avec différentes associations une campagne d'information sur la violence à l'égard des femmes, qui avait pour but d'une part d'informer le public sur la problématique de la violence et d'autre part d'aider les victimes de la violence.

Une brochure d'information sur l'assistance en cas de violence envers les femmes s'intitulant «Rompre le silence» a été éditée en 1993 par le Service de la Promotion de la Condition Féminine en collaboration avec d'autres services.

Cette campagne avait largement impliqué les médias et avait déclenché toute une série d'émissions de radio et de télévision sur la question de la violence. Pendant une durée de 2 mois, des spots destinés à combattre la violence à l'égard des femmes ont été présentés plusieurs fois par jour par les chaînes de radio- et de télédiffusion.

En mars 1993 une campagne contre le harcèlement sexuel avait été cofinancée par le Ministère du Travail luxembourgeois et la Commission des Communautés Européennes. Un sondage réalisé par l'Institut Luxembourgeois de Recherches Sociales et d'Etude de Marché (ILRES) sur le phénomène du harcèlement sexuel sur le lieu du travail était à la base de cette campagne qui connut une grande résonance dans la presse écrite et parlée.

Une autre stratégie pour combattre le phénomène de la violence à long terme et pour agir préventivement consiste certainement dans l'éducation des jeunes.

En janvier 1993, une vaste campagne contre l'abus sexuel comprenant des expositions, des conférences et des représentations de théâtre devait sensibiliser surtout les jeunes.

Finalement il faut relever que la situation économique inférieure des femmes les met dans une position vulnérable et engendre la violence. La violence envers les femmes s'analyse comme un phénomène structurel.

Pour combattre à long terme les racines de la violence, il faut s'attaquer à l'inégalité des statuts de la femme et de l'homme. La violence à l'égard de la femme ne saura être définitivement éliminée, si des mesures ne sont pas prises pour garantir l'égalité de la femme dans tous les domaines.

## VII. FEMMES ET AIDE AU DEVELOPPEMENT

### Femmes et aide au développement

La répartition de l'aide bilatérale du Luxembourg montre la volonté du Gouvernement de financer avant tout les programmes et projets qui ont un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie des populations des pays concernés. 63% des programmes ou des projets bilatéraux visaient en 1993 le secteur social, plus particulièrement les infrastructures, la santé, l'éducation et l'eau. Ainsi, la coopération bilatérale bénéficie directement à la population la plus pauvre et la plus démunie.

Bien que la plupart de ces programmes et projets de développement ne soient pas liés à une catégorie spécifique de personnes, il est indéniable qu'ils profitent proportionnellement plus aux femmes, qui dans de nombreuses sociétés font partie des couches socialement défavorisées et/ou marginalisées.

Une meilleure prise en compte du rôle des femmes aux différents stades de la mise en oeuvre des programmes et projets, no-

tamment lors de l'identification, des études de faisabilité, du suivi interne et de l'évaluation, est importante, afin de promouvoir une participation plus active des femmes dans les pays en développement.

Le Ministère des Affaires Etrangères constate que les organisations non gouvernementales agréées, avec lesquelles il collabore, ont une grande expérience en ce qui concerne la prise en compte de la situation de la femme dans le développement.

Les projets spécifiques «femmes et développement» étaient au nombre de 8 sur 180 projets cofinancés en 1993, et de 11 sur 197 demandes de cofinancement en 1994. Le Ministère a cofinancé ces projets pour un montant de 9.058.521 francs luxembourgeois en 1993 et pour un montant de 5.237.701 francs luxembourgeois en 1994. Le montant financier contribué par le Ministère est proportionnel au montant que l'organisation non gouvernementale investit dans un projet. Celle-ci est libre de choisir le pays ainsi que le secteur de son intervention.

Le fait que les organisations non gouvernementales doivent pour chaque projet cofinancé indiquer un partenaire local avec lequel elles collaborent, facilite la réalisation de tels projets et garantit leur reprise par les populations bénéficiaires.

La Chambre des Députés avait demandé le 11 mars 1993 au Gouvernement luxembourgeois de consacrer dans le cadre de l'aide au développement des moyens à la planification familiale et à des politiques nationales et internationales en matière de population. Il s'agira d'encourager des initiatives favorisant la mise sur pied de systèmes sanitaires et de sécurité sociale, ainsi que des stratégies aptes à renforcer le statut et l'éducation des femmes pour les aider à maîtriser les naissances en accord avec la reconnaissance de leurs droits et de leur dignité.

Suite à cette invitation, le Gouvernement luxembourgeois a décidé de contribuer au cofinancement d'un certain nombre de projets du Programme des Nations Unies pour les Activités en matière de population (FNUAP) et du Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM) en plus de sa contribution budgétaire annuelle.

Les deux premiers projets ont été réalisés avec le FNUAP. Le premier projet consiste en un appui à l'Institut de la condition féminine pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes au Cap Vert, afin de contribuer à l'insertion socio-économique des femmes et à l'amélioration de leur bien-être familial. Il a été cofinancé pour un montant de 13.676.112 francs luxembourgeois.

Le deuxième projet se situe en Namibie et concerne le soutien au programme de santé maternelle et infantile, ainsi qu'à la

planification familiale. L'objectif est de renforcer et d'étendre un service de santé maternelle et infantile et un service d'information sur le programme familial par le biais de centres spécialisés. Le coût est de 6.573.000 francs luxembourgeois.

Le Luxembourg avait aussi marqué son accord à cofinancer en 1995 le projet du FNUAP intitulé «Amélioration des conditions économiques et sanitaires des femmes/enfants de Bir Heddi» pour un montant de 5,4 millions de francs luxembourgeois. Le projet consiste à augmenter le niveau de vie des communautés de femmes touchées, en combinant activités de création de revenus et amélioration de la couverture médicale.

En 1994 un accord de cofinancement d'un montant de 4.354.800 francs luxembourgeois a été conclu avec l'UNIFEM pour le projet «Femmes et développement / traitement des poissons à Haiphong». Le but du projet, qui est exécuté par l'UNIFEM en commun avec l'Association des femmes d'Haiphong au Vietnam, est de permettre au secteur non officiel de la pêche de devenir un élément déterminant dans l'industrie de la pêche, réduisant par là la vulnérabilité des femmes y travaillant tout en augmentant leur statut social et économique.

Le Luxembourg souhaite approfondir sa collaboration avec l'UNIFEM en 1995 par l'exécution conjointe de deux nouveaux projets.

Le premier de ces projets, intitulé «Integrated Approach to Community-based Reproductive Health Care, Trauma Management and Quality of Life Improvement Project for Displaced Rwandese Women», vise la population féminine ruandaise, traumatisée par les événements récents dans son pays natal et qui vit actuellement dans des camps de réfugiés. Les activités comprennent la construction d'installations sanitaires, la fourniture de services de consultation individuelle et collective, ainsi que l'organisation d'activités de formation et de création de revenus. La contribution du Luxembourg sera d'environ 6,6 millions de francs luxembourgeois.

Le deuxième projet, intitulé «Women, Technology and Food Security Contest», consiste dans l'organisation d'un concours pour le «Prix andin des femmes, de la technologique et de la sécurité alimentaire». Les responsables espèrent grâce à ce concours accroître la production alimentaire locale, ainsi que de faire la promotion de ces produits auprès des populations. Le projet couvre l'Equateur, le Pérou, la Bolivie, le Venezuela et la Colombie. La contribution luxembourgeoise est estimée à 5 millions de francs luxembourgeois.

## VIII. FEMMES IMMIGREES ET REFUGIEES

### Femmes immigrées et réfugiées

«Sur l'ensemble de l'après-guerre, l'immigration nette contribue, à elle seule, pour les 3/4, à la croissance démographique du pays. Dépourvue d'apport migratoire, la population du Luxembourg serait inférieure à 280.000 et analogue à ce qu'elle était dans les années 1920».

L'immigration est ainsi devenue «la composante principale, et même tout à fait exclusive de la vitalité démographique du pays».

(Extraits du rapport Calot: «L'évolution démographique au Grand-Duché de Luxembourg», Paris, avril 1991.

Les étrangers représentant 30% de la population totale du pays en mars 1991, forment:

- 33,2% de la population de 0 à 9 ans
- 35,8% de la population de 10 à 19 ans
- 35,5% de la population de 20 à 49 ans.

L'immigration des femmes au Luxembourg n'a jamais été un phénomène numériquement important et indépendant de l'immigration, qui était essentiellement masculine jusqu'aux dernières décennies. Elle se situait dans le cadre de l'immigration familiale; c'est-à-dire le regroupement familial.

On a pu constater ce phénomène pour l'immigration italienne, aussi bien que pour celle des Portugais et des Capverdiens.

On oublie souvent le rôle joué par les femmes dans le processus d'intégration des enfants et des familles et dans la contribution à l'économie nationale, lorsqu'on parle de la main-d'oeuvre étrangère, surtout de celle des travailleurs migrants.

Traditionnellement la mère apprend au jeune enfant sa langue maternelle. Elle est la gardienne des traditions et de la culture du pays d'origine. Les mères immigrées ont par conséquent une double tâche dans l'éducation des enfants: tout en leur transmettant les valeurs et coutumes du pays d'origine, elles sont généralement en

même temps les premières à entrer en contact avec les administrations et institutions.

A côté des femmes immigrées, essentiellement du Sud de l'Europe, un certain nombre de femmes réfugiées se sont installées dans notre pays au cours des 30 dernières années.

Dans le cadre de l'accueil, soit de demandeurs d'asile isolés, soit de contingents de réfugiés, il n'y avait classiquement que des cas isolés de femmes seules ou de familles monoparentales, dont une femme était le chef de famille.

Ce n'est qu'avec la vague la plus récente de réfugiés, à savoir ceux en provenance de l'ex-Yougoslavie, que quelque 80 femmes seules, accompagnées d'enfants, ont obtenu le statut ad hoc au Luxembourg.

A l'heure actuelle, il reste encore environ 30 de ces cas au Luxembourg. Au sujet des autres 50 femmes, une minorité a quitté le Luxembourg pour un autre pays, notamment pour rejoindre leurs familles. La majorité a été rejointe au Luxembourg par leur conjoint.

Dès leur arrivée au Luxembourg, les femmes seules, ayant charge de famille, ont bénéficié d'une attention particulière et d'aides spécifiques.

En effet, les femmes se trouvant en situation de fuite dans les pays de premier accueil ou dans les pays de réinstallation, constituent un groupe particulièrement vulnérable.

Très souvent ces réfugiées sont originaires de pays, où la femme joue un rôle secondaire dans la société, où les filles ne bénéficient pas de la même instruction que les garçons, où leurs responsabilités s'exercent exclusivement dans le cadre familial.

Les femmes immigrées ou réfugiées, ayant quitté leur pays pour des motifs économiques ou autres, à la recherche d'un meilleur avenir pour elles-mêmes et pour leurs familles, jouent un rôle important en matière d'intégration dans notre société.

## IX. OPTIONS ET STRATEGIES POUR LE FUTUR

### 1. Politique d'égalité des chances

\* Extrait de la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994

Afin de veiller à l'égalité des chances entre femmes et hommes, le Gouvernement entend renforcer les mesures qui permettent aux femmes et aux hommes de mieux harmoniser la vie professionnelle et la vie familiale et qui donnent aux deux sexes les mêmes chances de développer leurs ressources dans tous les secteurs de la vie professionnelle, familiale, culturelle et politique.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les efforts seront intensifiés afin d'inciter les jeunes filles et les femmes à s'orienter dans le choix d'études et d'une profession vers un éventail de professions qui sont davantage axées sur l'avenir.

L'opportunité d'introduire l'obligation, pour les entreprises d'une certaine envergure, de désigner un chargé du travail féminin dans les entreprises en question sera étudiée.

Par des campagnes de sensibilisation et un programme de création d'emplois, le Gouvernement accentuera ses efforts pour encourager le retour sur le marché du travail des femmes qui ont interrompu leur carrière professionnelle pour élever leurs enfants. L'offre de formation de réinsertion professionnelle sera renforcée, les cours de recyclage seront diversifiés. Un congé parental sera introduit, afin de garantir une priorité à réemploi à celui des parents, qui a temporairement cessé son activité professionnelle pour s'occuper de l'éducation des enfants.

De même un congé pour raisons familiales, permettant à un des deux parents de s'occuper d'un enfant malade, sera introduit et financé par le budget de l'Etat.

Le Gouvernement continuera ses efforts afin d'élargir et de régionaliser les infrastructures de garde d'enfants, de cantines

Date	Population de résidence habituelle	Population resp. présente et de résidence habituelle selon le sexe et la nationalité					
		Sex masculin			Sexe féminin		
		Total	Luxembourg	Etrangers	Total	Luxembourg	Etrangers
31.12.70	339 841	166 550	135 045	31 505	173 291	142 292	30 999
31.03.81	364 602	177 869	129 797	48 072	186 733	139 016	47 717
01.03.91	384 634	188 573	130 593	57 366	196 061	138 675	56 787

Source: STATEC

scolaires et l'offre en internats pour permettre aux parents notamment de travailler hors du foyer.

Le Gouvernement s'attachera à renforcer par des mesures ciblées les droits des femmes en matière d'assurance-pension, notamment par le biais du projet de loi introduisant le partage des pensions entre époux en cas de divorce. A cette occasion il résoudra également le problème de la computation du travail à temps partiel en matière d'assurance-pension. Des possibilités de rachat de périodes d'assurance seront accordées aux personnes ayant abandonné leur occupation professionnelle pour se consacrer à leur famille et à l'éducation des enfants.

La possibilité de faire profiter les femmes du régime d'assurance des "baby-years" pour les enfants nés avant 1988 sera examinée. Les périodes d'éducation seront mises en compte pour les pensions échues avant le 1<sup>er</sup> janvier 1988.

Dans le cadre de l'assurance-dépendance, les périodes de soins accordées à des personnes dépendantes seront mises en compte au titre des majorations proportionnelles.

D'autre part, il importe de développer les mesures destinées à combattre la violence envers les femmes et les enfants.

Les modifications nécessaires seront apportées à la loi électorale afin que les femmes restent dorénavant inscrites sous leur propre nom sur les listes électorales, à moins qu'elles n'optent pour l'inscription sous le nom de leur mari. Des solutions transitoires seront apportées au régime existant.

Enfin, il sera créé un service chargé de coordonner les différentes actions concernant les femmes et promouvant l'égalité des chances entre femmes et hommes, travaillant en concertation étroite avec les organisations représentant les femmes et avec tous les Ministères.

\* Extrait de la déclaration sur l'état de la nation du 4 mai 1995 portant sur la promotion féminine

Le Gouvernement détermine les actions prioritaires:

- invitation à la Chambre de se prononcer sur la question du nom sous lequel les femmes mariées ou veuves sont inscrites sur les listes électorales
- présentation d'un projet de loi avant les vacances d'été sur le congé pour raisons familiales
- négociations en cours sur l'agencement du temps de travail dans le secteur public dans le sens d'une meilleure prise en compte de la situation familiale des agents
- projet de loi relatif à la création d'un

poste de délégué(e) pour le travail féminin dans les grandes entreprises

- présentation d'une loi sur les conséquences du harcèlement sexuel sur le plan du droit du travail
- présentation en 1996 d'une conception globale concernant la promotion des femmes dans le secteur public.

## 2. Programme d'action

La pleine participation des femmes à tous les niveaux de la société dépend de l'adaptation des modèles et choix collectifs aux transformations sociales et économiques. La politique de promotion féminine intègre les approches et les aspirations différentes qui sont portées par les femmes. Elle reconnaît les spécificités des sexes en tant que facteur de richesse pour la société toute entière.

Il incombe au gouvernement de promouvoir le respect et la dignité de la femme. Le Gouvernement doit mettre en oeuvre des mesures positives pour assurer une participation équilibrée des femmes dans tous les organes publics, politiques, économiques et sociaux, et surtout dans les organes de prise de décision.

Le programme d'action s'orientera sur 3 axes socio-politiques.

### 2.1. Domaine de la politique de la promotion féminine

L'objectif politique se concentrera avant tout sur la revalorisation des activités féminines dans tous les domaines de la vie. Il importe qu'une jeune femme, élevée dans l'esprit de l'égalité, ayant reçue la formation et la qualification répondant à ses propres potentialités et à ses aspirations individuelles, puisse construire un projet de vie intégrant vie professionnelle et vie familiale, dont les responsabilités seraient à partager entre partenaires, femmes et hommes.

Le principe de l'égalité entre femmes et hommes doit être partie intégrante non seulement des curricula scolaires, mais aussi de la formation et de la sensibilisation des enseignants. Tout message tendant à donner une image de supériorité de l'homme sur la femme est à éliminer du matériel et des programmes éducatifs. Dès le préscolaire il faudrait instituer des cours pratiques pour donner aux filles et garçons un accès égal aux activités techniques, domaine réservé traditionnellement aux garçons, et aux activités ménagères, domaine réservé traditionnellement aux filles. Il faut promouvoir la représentation des femmes dans les fonctions dirigeantes de l'enseignement, ainsi que dans les commissions d'élaboration des programmes.

L'enseignement doit être attentif à ne pas reproduire les rôles traditionnels discriminant les filles. La formation profes-

sionnelle doit offrir aux filles un choix équivalent et diversifié de filières de formation et de profession, leur assurant des postes de responsabilité avec l'indépendance économique y afférente.

Un changement des mesures structurelles par un programme d'actions positives permettra de parvenir à une répartition paritaire des femmes et des hommes dans les secteurs professionnels publics et privés. La présence des femmes aux postes de prise de décision est une condition fondamentale d'une société démocratique.

Une plus grande présence des femmes dans les médias, leur participation à la conception et à la réalisation de programmes, ainsi qu'une présence accrue des femmes dans tous les domaines culturels, avec mise en valeur de leurs activités et réalisations, véhiculera l'image de la femme comme citoyenne à part entière. Le choix du mode de vie des femmes est à respecter.

### 2.2. Domaine de la politique sociale

Il importe au gouvernement de changer le cadre législatif et réglementaire afin de provoquer les changements indispensables à l'organisation de la vie du travail et dans les structures d'encadrement, notamment les services de garde d'enfants, et d'arriver à un partage réel et égal des responsabilités professionnelles et familiales entre les hommes et les femmes, permettant aux deux sexes un engagement égalitaire dans la vie privée et publique.

Les femmes doivent bénéficier d'une égalité d'accès au travail et à la promotion professionnelle, d'une égalité de traitement en matière de rémunération, de conditions de travail et de sécurité sociale. Elles doivent pouvoir profiter des mêmes programmes de promotion et de formation.

L'accès sans discrimination au monde du travail doit leur assurer une indépendance économique. L'application du principe d'égalité est à assurer par un mécanisme efficace de contrôle.

Il est nécessaire de développer un système de cotisation individuelle à la sécurité sociale et de garantir ainsi une pension individuelle.

Il s'agit de lutter contre toute forme d'exclusion en préservant la protection sociale des femmes dans des travaux atypiques et celle des femmes sans emploi, sans formation, mères seules en leur offrant des formations, des mises à niveau et des formations professionnelles continues, afin qu'elles puissent réintégrer le marché de l'emploi ou retrouver leur autonomie économique.

Vu l'hétérogénéité de la population féminine il est nécessaire de développer des stratégies politiques adaptées aux différents besoins des femmes et de respecter leur culture différente.

Il convient aussi de soutenir des mesures en faveur des femmes à besoins spécifiques qui se heurtent à des obstacles en raison de leur sexe, de leur race, de leur statut socio-économique ou de leur âge.

Il faut soutenir les femmes migrantes, les réfugiées et les marginalisées par des actions promouvant leur indépendance économique, leur autonomie et leur intégration sociale.

Tout acte de violence physique et psychique à l'encontre des femmes aussi bien dans la vie privée que dans la vie professionnelle est à ériger en infraction. L'information et la sensibilisation de la population sont encore à accentuer.

Des programmes de promotion de santé préserveront les femmes de maladies spécifiquement féminines et attacheront une attention particulière à leurs besoins en relation avec la maternité et la reproduction.

### 2.3. Domaine des droits légaux

L'égalité des droits n'est pas encore devenue une réalité de faits de tous les jours. Les femmes doivent être informées de façon claire de leurs droits formels et des moyens de les faire valoir.

Tout acte à la pudeur et de harcèlement sexuel, dénigrant la dignité de la femme, est à punir et les femmes ne doivent plus devoir prouver l'existence des discriminations.

Le Gouvernement doit instituer des mécanismes de contrôle approprié mettant les femmes en mesure de se prévaloir de leurs droits.

La reconnaissance du droit de la femme et de l'homme à l'égalité en tant que droit fondamental est une priorité absolue.

La recherche approfondie sur la situation des femmes, par des études et des données statistiques, permettra de détecter les blocages de comportement et de relation encore existants entre les femmes et les hommes.

La politique luxembourgeoise de promotion féminine s'inscrit dans le cadre de la politique d'égalité entre femmes et hommes établie par l'Union européenne.

Le Gouvernement luxembourgeois préconise une référence explicite, dans le préambule du nouveau Traité de Maastricht, à la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du citoyen européen, à l'égalité entre hommes et femmes et à la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Les actions ayant pour but la participation sans discrimination des femmes à tous les domaines de la vie constituent une stratégie à améliorer le statut de la femme. Un futur différent réclame pourtant encore d'autres changements. Hommes et femmes devraient communiquer entre eux au sujet de la forme de société qu'ils veulent construire.

### Bibliographie

AUBRUN A. «Budget temps des femmes. L'opinion des femmes» PSELL n° 62, 1994

AUBRUN A., HAUSMAN P. «Les modes de gardes des jeunes enfants» PSELL n° 20 1990

BORSENBURGER M. «Protection sociale des indépendants» CEPS/I. janvier 1995

(4) COMITE DE SURVEILLANCE DU SIDA. Rapport d'activité 1993

DE WEVER R., GALLY B., HAUSMAN P. «L'emploi flexible» CEPS/I. document de recherche n° 9313

(2) DIRECTION DE LA SANTE. Statistiques des causes de décès

(3) DIRECTION DE LA SANTE. Division de la médecine scolaire. Enquête retrospective. 1992

EUROSTAT - chômage - 2 - 1995

GALLY B. «Les conditions de travail des personnes actives» PSELL n° 71, 1995

(1) HANSEN-KOENIG D. Dr, Les naissances au Luxembourg. Rapport non publié. 1994

HAUSMAN P. «Situation des parents isolés au Luxembourg» CEPS/I. rapport statistique. Document de recherche n°1988

HAUSMAN P. avec la collaboration de LANGERS J. (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité «Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: I Démographie - Famille» PSELL n° 46, 1992

HAUSMAN P. en collaboration avec J. VECERNIK et le Ministère de la Famille et de la Solidarité «Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: III Revenus - Conditions de vie» PSELL n° 74 1995

HAUSMAN P. «Les indicateurs sociaux de pauvreté» PSELL

LAROCHE-REEF, M. : «Les femmes dans les conseils communaux au Luxembourg»

LEJEALLE B. «Actives, mais à quel prix?» PSELL n° 69, 1994

LEJEALLE B. «Les Luxembourgeoises, moins actives que leurs homologues européennes» PSELL n° 70, 1994

LEJEALLE B. «Etre au chômage au Luxembourg» PSELL n° 72, 1995.

LEJEALLE B. «Les famille monoparentales dans la politique familiale et sociale» document de recherche n° 9514

LEJEALLE B. «Les familles monoparentales en 1992» document de recherche n° 9515

MINISTERE DE LA JUSTICE, «La nationalité luxembourgeoise» édition 1993

MINISTERE DE LA SEURITE SOCIALE, «Rapport d'activité 1994» mars 1995

MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE - INSPECTION GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE, «Rapport général sur la sécurité sociale 1993» novembre 1994

NEYENS M. «Politique Familiale» rapport 1990-1994

PELS M. «Situation des femmes au Luxembourg. Conditions juridiques, politique familiale, formation et emploi, services d'aide» CEPS/I. document de recherche n° 9221

(1) ROULLEAUX M., Les naissances au Luxembourg. Rapport non publié. 1994

WAGNER A. «Dispositifs de garanti de ressources» rapport 1993 CEPS/I.. document de recherche n° 9322

WAGNER A. PELS M. «Enquête auprès des Foyers d'Accueil pour personnes sans abri» CEPS/I. document de recherche 9505

## Entrevue JUNCKER - DEHAENE à BRUXELLES

Le Premier Ministre, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, a rencontré le 5 septembre 1995 à Bruxelles le Premier Ministre belge, Monsieur Jean-Luc DEHAENE. Les deux Premiers Ministres ont préparé le sommet Benelux qui a lieu le 12 septembre à LUXEMBOURG et la réunion informelle des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne convoquée pour les 22 et 23 septembre à MAJORQUE.

## Le Colonel-Attaché de la défense française

### Jacques de LAFORCADE décoré



Félicitations du Ministre Alex BODRY au Colonel-Attaché Jacques de LAFORCADE

C'est dans le cadre d'une réception en la salle des conférences du Ministère de la Force publique, Plateau du St.-Esprit à LUXEMBOURG, que le Colonel Jacques de LAFORCADE, Attaché de la défense auprès l'Ambassade de FRANCE à LUXEMBOURG, s'est vu remettre le 5 septembre 1995 les insignes de Commandeur dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg par M. le Ministre de la Force publique Alex BODRY.

Le Ministre a souligné la très longue tradition d'amitié, de bon voisinage, finalement de coopération également dans le

domaine militaire entre la France et le Luxembourg, fraternité d'armes, sur divers plans, au cours de deux Guerres mondiales en Europe. Le Luxembourg, après la Seconde Guerre à l'abandon de sa neutralité, aurait, de concert avec la France, oeuvré pour l'établissement de bases pour une défense commune au sein de l'OTAN et de l'UEO.

Au niveau bilatéral, des relations furent multipliées entre les deux pays, notamment en ce qui concerne la formation des officiers des corps de la Force publique luxembourgeoise en France.

Et même, conclut le Ministre, si l'on n'avait pas exactement les mêmes vues en tout point ou problème, – allusions aux essais nucléaires à reprendre par la France –, les liens étroits et la solide amitié entre les deux Nations subsisteront.

Aux rangs des hôtes d'honneur, on remarqua en l'occurrence: S.Exc. Monsieur Jacques LECLERC, Ambassadeur de la République française;

le Lt.-Colonel René ALZIN, Commandant adjoint des Forces armées luxembourgeoises;

le Lt.Colonel Fernand GUTH, Officier des Relations publiques;

le Lt.-Colonel Charles BOURG, Commandant adjoint des Forces de la Gendarmerie grand-ducale;

le Lt.-Colonel Donny DONVEN, représentant le Colonel-Directeur de la Police nationale Marcel REITER,

finalement le Colonel Bernard GALLAIS, nouvel Attaché militaire français pour la Belgique et le Luxembourg.

Le Colonel Jacques de LAFORCADE, diplômé de l'École spéciale militaire de SAINT-CYR, a interprété les honneurs lui revenus surtout comme une reconnaissance pour les bonnes relations militaires franco-luxembourgeoises, relevant que les deux pays avaient encore devant eux un long chemin commun dans le coprs européen, mais encore dans les domaines de la coopération en général, de la formation et peut-être dans l'équipement. L'orateur, à la conclusion, exprima les vœux que des armes nucléaires ne soient jamais employées en cas de guerre, mais qu'elles puissent contribuer uniquement par leurs effets dissuasifs à un développement pacifique.

## Essais nucléaires français

### Déclaration du président Jacques SANTER devant la commission des Affaires étrangères du Parlement européen

Bruxelles, le 6 septembre 1995

Vous avez convoqué aujourd'hui la commission des Affaires étrangères pour discuter de la décision du Président de la République française de reprendre une série d'essais nucléaires Mururoa. C'est un sujet extrêmement important comme toutes les questions nucléaires.

Cette décision a suscité un vif débat public en Europe et ailleurs dans le monde et – la séance plénière de Strasbourg en a été un exemple – de fortes réactions parfois très émotives, favorables ou défavorables.

Je comprends parfaitement les sentiments, les inquiétudes et les préoccupations de beaucoup d'entre vous et de certains de nos concitoyens. Et je puis vous assurer que la Commission et moi-même avons suivi cette affaire, dès le début, avec la plus grande attention.

Le premier essai a eu lieu cette nuit. Je ne peux que le regretter. Mais ce ne sont pas les sentiments personnels qui priment.

Ces dernières semaines, la discussion s'est concentrée, plus spécialement sur

le rôle de la Commission. Il faut donc tout d'abord parler des compétences de notre institution.

Permettez-moi d'abord de faire quelques remarques sur le cadre juridique.

1. Le Traité Euratom s'applique la différence du traité CEE, aux pays et territoires d'Outre Mer et par conséquent la Polynésie française.

2. Il existe une compétence de la Commission veiller au respect des normes

de radioprotection quelle que soit la nature civile ou militaire des activités l'origine des radiations.

3. Il ne s'agit pas d'un droit de contrôle direct, mais d'un «contrôle des contrôles» effectués par les Etats membres dans les installations spécialisées qu'ils sont tenus d'établir, et dont l'accès doit être assuré à la Commission.

Sur le fond j'aimerais faire deux remarques:

1. Je tiens souligner que la Commission n'a aucune compétence pour se prononcer sur l'opportunité politique ou militaire de la décision française. Il va de soi que la Commission, en tant que gardienne du traité, ne se prononce pas sur des questions qui sont de la compétence exclusive d'un Etat membre. Donc je n'ai pas l'intention d'entrer dans ce débat. Certains peuvent regretter que les traités ne prévoient pas l'intervention de la Commission en la matière, mais c'est la réalité, même si cela paraît insatisfaisant pour les uns ou les autres.
2. Dans le cadre du chapitre III du traité Euratom, la Commission a en revanche des responsabilités concernant la protection sanitaire. C'est dans le cadre de cette responsabilité que la Commission a demandé dès le 20 juin aux autorités françaises de fournir toutes les informations nécessaires pour répondre aux inquiétudes concernant l'impact éventuel de ces essais sur la santé des populations, ainsi que les taux de radioactivité constatés actuellement et qui pourraient en résulter.

Le 19 juillet, une seconde lettre a été adressée aux autorités françaises qui contenait une demande d'un échange de vues avec les autorités compétentes françaises.

Le 28 juillet, le dernier rapport spécifique disponible sur la radioactivité du Commissariat à l'énergie atomique et de la Direction des Centres d'expérimentation nucléaire a été adressé à la Commission.

Le 1<sup>er</sup> août, Mme BJERREGAARD a envoyé une lettre au Ministre délégué aux Affaires européennes, M. BARNIER, réitérant notre offre d'organiser dès que possible une réunion entre experts et évoquant la possibilité d'une participation de la Commission aux missions de vérification organisées par les autorités françaises sur le site nucléaire.

Le 1<sup>er</sup> août, M. BARNIER a répondu en confirmant que le gouvernement français continuerait de transmettre la Commission un rapport mensuel sur le niveau de radioactivité. Il marquait son accord sur la réunion d'experts demandée par la Commission, et il acceptait la participation de la Commission une mission scien-

tifique internationale chargée de s'assurer de l'innocuité des essais nucléaires.

Le 14 août, M. LIKANEN, au nom de la Commission, à propos M. BARNIER une rencontre à bref délai. Il indiquait qu'à cette occasion, toutes les questions en suspens devraient être examinées, y compris les modalités de la participation de la Commission aux missions de vérification.

Cette réunion a effectivement eu lieu le 24 août. À cette occasion, les autorités françaises nous ont transmis un rapport de plusieurs centaines de pages. Cette réunion a également donné lieu un échange d'informations très utile. Les autorités françaises ont notamment fourni la Commission une série de rapports complémentaires décrivant le système de surveillance radiologique en Polynésie française et comportant de nombreuses données sur les niveaux de radioactivité de l'air, du sol et des eaux dans cette région.

Si ces informations reçues ne sont pas complètes à tous points de vue, il est néanmoins possible de faire les constatations suivantes.

À la lumière des discussions et d'une première évaluation du contenu des documents remis la Commission il ressort que:

- Les autorités françaises déploient un vaste réseau de surveillance de la radioactivité ambiante en Polynésie française.
- L'exposition laquelle est soumise la population polynésienne n'est pas significative d'un point de vue sanitaire et se situe largement en dessous de la limite de dose pour la population fixée par les normes de base dans la Directive du Conseil 80/836 Euratom du 15 juillet 1980.

Pour compléter nos informations, une mission de la Commission est prête à se rendre en Polynésie française pour vérifier sur place l'efficacité des dispositifs de mesure et de contrôle de la radioactivité, conformément au Traité Euratom.

Dans ce contexte, une première visite de vérification a été effectuée le 1<sup>er</sup> septembre dans les laboratoires de l'Office pour la protection contre les rayonnements ionisants et de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire Paris. Ces instituts sont chargés d'effectuer les analyses d'une partie des échantillons collectés dans le cadre des programmes de surveillance de la radioactivité en Polynésie française.

Enfin, indépendamment de sa propre mission de vérification, il est dans les intentions de la Commission de s'associer une mission scientifique portant sur l'ensemble des aspects environnementaux liés aux essais nucléaires en Polynésie française. Cette mission sera organisée ulté-

rieurement, la demande du gouvernement français, par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Il est clair que tout essai nucléaire comprend des risques particuliers. Tout le monde en est conscient, et c'est l'une des raisons pour laquelle un traité d'interdiction des essais nucléaires doit être conclu l'année prochaine.

S'agissant de l'article 34 du Traité qui a été invoqué par certains, il est parfaitement clair que cet article ne devient applicable qu'à partir du moment où on se trouve en présence d'une «expérience particulièrement dangereuse».

Ce critère doit être à son tour apprécié par rapport au seul objet des articles 30 et suivants, à savoir de la protection de la population et des travailleurs contre les radiations ionisantes.

Jusqu'à maintenant, la Commission n'a pas été saisie au titre de l'article 34 par la France pour ce qui concerne les essais nucléaires. Néanmoins, le 24 août elle a demandé la France de lui faire savoir sa position sur une plainte que la Commission a reçue cet égard. La réponse est encore attendue.

A ce stade la Commission n'est pas en mesure d'affirmer si l'article 34 s'applique ou non, ne disposant pas de toutes les informations nécessaires. Elle va demander aux autorités françaises des informations complémentaires notamment sur l'impact des essais nucléaires, et cela avant que les essais continuent.

Elle va se former sa propre opinion sur la base des informations reçues par les autorités françaises et elle va pleinement exercer les responsabilités qui lui sont conférées par le Traité Euratom.

J'aimerais éviter ici tout malentendu. La Commission n'est pas compétente pour donner un «feu vert» ou un «feu rouge» un essai nucléaire. Mais la Commission a une compétence concernant les mesures de protection de la population et des travailleurs contre les radiations ionisantes.

J'aimerais conclure sur quelques remarques de nature plus générale.

- Comme vous le savez, l'Union européenne s'est engagée unanimement pour la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires avant la fin 1996. La proposition faite par le Président Chirac en août 1995 d'un seuil zéro dans le cadre du Traité d'Interdiction complète des essais nucléaires, supprimant même la possibilité des mini-tests, est un élément extrêmement positif.

J'aimerais également saisir l'occasion qui m'est offerte de faire une seconde remarque sur quelques aspects de la discussion publique. Je comprends parfaitement les sentiments et les émotions qui accompa-

gnent toute discussion sur les essais nucléaires. Mais je regrette beaucoup que cette discussion ait pris parfois des formes inacceptables. Lancer des appels au boycott des marchandises en provenance d'un Etat membre de la Communauté est intolérable. Ces actions sont inconciliables avec l'esprit européen, qui implique une certaine manière de régler nos différends. Elles doivent être condamnées par nous tous.

La discussion de ces dernières semaines a enfin fait ressortir une autre question très importante, celle de la politique étrangère et de défense commune.

Je me réjouis que cette question fondamentale se place de plus en plus au centre de la discussion sur l'avenir de l'Union.

Dans ce contexte, le Président de la République française a déclaré: «A mesure qu'elle construira sa défense, l'Union européenne pourrait souhaiter que la dissuasion française joue un rôle dans sa sécurité. La France, qui a engagé un dialogue

avec la Grande Bretagne, prendra le moment venu une initiative sur ce sujet avec ses principaux partenaires.»

Ces dernières déclarations du Président CHIRAC sont des éléments que la Commission a noté avec intérêt.

Pour conclure:

1. Je ne peux que regretter que le premier essai nucléaire ait eu lieu avant que la Commission n'ait reçu l'ensemble des informations nécessaires.
2. La Commission, dans l'exercice de ses responsabilités au titre du Traité Euratom a pris toutes les initiatives nécessaires. Je rejette donc énergiquement toute critique infondée sur une prétendue inactivité de la Commission.
3. Elle a obtenu, des autorités françaises:  
- des renseignements complets sur le niveau de radioactivité des zones concernées,

- la possibilité d'accéder aux installations de contrôle, au titre de l'article 35 du Traité.

Elle participera en dehors de sa mission propre de vérification la mission de l'Agence de Vienne invitée à vérifier l'impact de ces essais.

4. Dans le cadre de ses compétences la Commission insistera auprès des autorités françaises pour obtenir tous les renseignements complémentaires lui permettant de se forger sa propre opinion sur l'applicabilité de l'article 34.

Dans ces conditions, je considère que je suis en mesure de rassurer le Parlement sur l'action que nous avons menée durant ces deux derniers mois.

J'espère vous en avoir convaincus, je vous remercie de votre attention.

## Premiers Jeux Mondiaux Militaires à ROME

Le CISM (Conseil International du Sport Militaire), organisation dont le LUXEMBOURG est membre fondateur (1948) et dont le but est d'établir des liens amicaux entre les militaires du monde entier par la pratique du sport de haut niveau, entend prouver grâce à ces Jeux Mondiaux Militaires, qu'il appartient désormais au cercle restreint des toutes grandes fédérations sportives.

C'est à l'Italie qu'est revenu l'honneur d'accueillir ces Premiers Jeux qui furent gérés par un Comité d'Organisation qui a travaillé en étroite collaboration avec le Comité Olympique National Italien.

Les compétitions se sont déroulées principalement à ROME et dans ses environs, dans les provinces de LAZIO et de l'ABRUZZO. Plus de 5000 athlètes accompagnés de près de 2000 officiels de près de 100 pays du monde entier ont pris part aux 17 compétitions prévues au programme des Jeux.

Du côté luxembourgeois, la participation d'une équipe TRIATHLON avec Dan DE-THIER, Steve THULL, Martin BAUMLER et Claude GUDEN a relevé un certain intérêt.

A part au TRIATHLON, le Luxembourg a participé avec une équipe de Tir Fusil (Léon CORDIER- Marc FEINEN - Remy EIFFES) et Pistolet (Louis MARIUTTO - Patrick DE PAOLI - Paul MATHIAS - Carlo MICHELS) ainsi qu'en Athlétisme avec le Champion National Junior de saut en hauteur Marc HERMES.



La délégation luxembourgeoise aux Jeux Mondiaux Militaires à ROME et l'Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg à ROME, Monsieur Edouard MOLITOR

Le Chef de Délégation a été le Lieutenant-Colonel Pierre FREICHEL, Chef de la Délégation Luxembourgeoise auprès du CISM.

La cérémonie d'ouverture a eu lieu dans la soirée du 6 septembre au Stade Olympique à ROME. La cérémonie de clôture s'est tenue le 15 septembre au même endroit.



## Rencontre JUNCKER-LONGUET

Le 7 septembre 1995, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a eu une rencontre de travail avec Monsieur Gérard LONGUET, Président du Conseil Régional de LORRAINE. Elle a servi à mettre en évidence les relations bilatérales entre le LUXEMBOURG et la LORRAINE et s'est inscrite dans le cadre des entrevues préparatoires au Sommet de la Grande Région qui a lieu le 20 septembre à MONDORF-LES-BAINS.

MM. JUNCKER et LONGUET

## Les Ministres des Affaires étrangères de l'UE à SANTANDER

Les 9 et 10 septembre 1995 a eu lieu à SANTANDER la réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères de l'Union Européenne sous présidence espagnole. Le LUXEMBOURG y fut représenté par M. Jacques F. POOS.

Les réunions informelles se distinguent des autres rencontres ministérielles par le fait que les ministres s'y rencontrent pour discuter librement et dans un cadre restreint, sans être accompagnés d'une grande délégation ni être tenus à un ordre du jour contraignant, des grands problèmes qui se posent à l'Union européenne.

Certains sujets furent cependant susceptibles d'être évoqués à SANTANDER. Parmi eux ont figuré la conférence euro-

méditerranéenne qui se tiendra en novembre à BARCELONE, le conflit en ex-YOUGOSLAVIE, le processus de paix au PROCHE-ORIENT, les relations de l'UE avec les ETATS-UNIS et l'évolution de l'architecture européenne de sécurité.

M. POOS a soulevé à SANTANDER le problème de la reprise des essais nucléaires par la FRANCE, décision difficilement compatible avec l'esprit de la politique étrangère et de sécurité commune.

«...afin que les sacrifices d'antan ne soient pas vains!»:

## Les ENRÔLÉS de FORCE VICTIMES du NAZISME se sont souvenus, le 10 septembre 1995

En fraternelle et civile mémoire de leurs camarades des années 1920 à 1927, enrôlés de force dans les unités nazies à la Seconde Guerre mondiale, la «Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force» du Grand-Duché vit annuellement sa Journée de commémoration, de concert avec les Associations affiliées, qui sont «Les Parents des Déportés Militaires luxembourgeois», «L'Association des Survivants des Enrôlés de Force», «L'Amicale des Anciens de TAMBOW», finalement l'Association proprement dite des anciennes Victimes des nazis, étant passées par le «Reichsarbeitsdienst» (RAD) à la «Wehrmacht».

Dimanche, le 10 septembre 1995, - jour pour jour 51 ans après la première Libération du Luxembourg par les unités américaines -, la manifestation, vécue par un très grand nombre d'hôtes, d'anciens Enrôlés et de membres de leurs familles, revêtit un caractère tout à fait particulier,

digne. Se souvenant en particulier des souffrances qui durèrent encore bien après la Libération de la patrie, le Président Joseph WEIRICH souligna que pas moins de 2.000 Enrôlés se sont toujours trouvés en terre étrangère au Nouvel An 1946, alors que le dernier d'eux ne retourna pas plus tôt de Russie qu'en 1949.

### À HOLLERICH-Gare

Place «Ons Jongen» à HOLLERICH-Gare, les cérémonies commémoratives débutèrent: c'est de là que partirent, le 18 octobre 1942, les 2.000 premiers Enrôlés pour TRÈVES et le «Reich», raison pour laquelle le «Musée de la Déportation» sera aménagé en Gare de HOLLERICH, après la nouvelle affectation d'une partie de l'imposante construction. On pense que ce Musée pourrait encore ouvrir ses portes dès cet automne.

À la stèle de HOLLERICH, des dépôts de fleurs furent assurés par «l'Association

des Déportés Politiques», par le «Consistoire Israélite de LUXEMBOURG», par la Direction des C.F.L., «l'Amicale des Volontaires de Guerre en Grande-Bretagne» et la «Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force», alors que les Clairons d'honneur Johny SCHMIDT et Edmond FABER exécutèrent «Eise gefalenen a vermësste Jongen zum Gedenken», ainsi que la Sonnerie aux Morts, la cérémonie se clôturant sur l'intonation de la «Heemecht».

En Gare de LUXEMBOURG, les responsables fédéraux se sont réunis devant le Monument érigé en mémoire des Victimes 1940-45, anciens fonctionnaires des Chemins de Fer luxembourgeois, pour un dépôt de fleurs encore, aux sons de la «Sonnerie aux Morts».

### Messe commémorative

En l'Eglise Sacré-Coeur de LUXEMBOURG-Gare, le service religieux, célé-

bré par le Chanoine André HEIDERSCHIED, concélébration par MM. les Abbés Robert BROSIUS et François REDING, fut chanté par la Chorale des Enrôlés, sous la direction de Paul NILLES, avec Patrick COLOMBO aux grandes orgues. On notait encore la présence de Mgr. l'Archevêque Fernand FRANCK. Bienvenue par M. le Chanoine André HEIDERSCHIED à une assistance particulièrement nombreuse, dont M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés.

Mettant en évidence le prix particulièrement élevé que les Enrôlés durent payer au régime et nazisme, André HEIDERSCHIED, dans son homélie, rappela le décès, pour la presque totalité, brutal et sans culpabilité aucune, de quelque 60 millions de victimes de guerre.

Le prix, indiciblement élevé, se saisisrait tant soi peu également à SLONSK/Sonnenburg en Pologne, où 91 jeunes Enrôlés luxembourgeois furent surnoisement, brutalement passés par les armes, peu d'heures avant leur libération possible par les unités soviétiques.

Aussi ne serait-ce que justice et un devoir réel, ressenti comme tel d'ailleurs depuis la fin des hostilités, que, le 30 avril 1995, les Enrôlés de Force, en présence de nombreuses autorités civiles et militaires, polonaises et luxembourgeoises, se soient acquittés d'un devoir en souvenir éternel, en faisant créer et en inaugurant la splendide grille, – réelle oeuvre d'art – qui donne accès au Cimetière des Martyrs de SLONSK. Aussi SLONSK, telle fut une des conclusions de M. HEIDERSCHIED, resterait à jamais une «fontaine de jouvence» pour tous ceux qui furent de la «Jeunesse sacrifiée», mais par-delà également, pour tout Luxembourgeois bien pensant; ces mêmes pensées et souhaits se trouveraient également à la base du Message que S.A.R. le GRAND-DUC avait transmis à SLONSK, le 30 avril dernier.

#### Au Monument de la Solidarité

Imposant cortège – police et drapeaux en tête – de l'Église Sacré-Coeur vers le Monument national de la Solidarité luxembourgeoise, où le Secrétaire fédéral, M. Jim BOLMER souhaita la bienvenue à de nombreux hôtes d'honneur, dont le Président de la Chambre des Députés M. Jean SPAUTZ, le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER, le Ministre Alex BODRY; Mgr. l'Archevêque Fernand FRANCK et le Rév. Joseph SAYAGH, Grand Rabbî; le Député-Maire de la Ville Mme Lydie WÜRTH-POLFER, l'Attaché Michel PARMLY de l'Ambassade américaine; le Président et le Commissaire du «Conseil national de la Résistance», les Présidents et Délégués de nombreuses Associations patriotiques luxembourgeoises.

Par dérogation à la tradition, ce fut le Président fédéral Jos WEIRICH lui-même qui fit le discours de circonstance, 51



De nombreuses personnalités ont assisté aux différentes cérémonies de commémoration.

ans après la Libération. Au 10 septembre 1944, 7.500 Enrôlés, sur les 12.000, auraient encore été portés manquant à l'appel de la Patrie: portés disparus, blessés,



M. Jos WEIRICH



M. Jim BOLMER

incarcérés, concentrationnaires ou déportés. 2.200 des Enrôlés seraient encore tombés après le 10 septembre 1944 jusqu'au jour de l'Armistice, le 8 mai 1945, ou alors portés disparus.

Le Président expliqua, qu'au sentiment des Enrôlés concernés, le Gouvernement ex exil n'aurait pas «fait assez pour les infortunés camarades s'étant encore trouvés hors des confins nationaux», ceci, pense-t-on, pour renforcer la position gouvernementale vis-à-vis de la Résistance, les deux instances citées ayant plutôt pensé à réorganiser la vie politique qu'au rapatriement de bien nombreux Luxembourgeois 'dehors'. C'est par cette situation de fait que seraient nés la 'Ligue ONS JONGEN' et l'Association des Parents d'Enrôlés, aux fins de la création d'un service particulier de rapatriement ou d'actions de rapatriement, sur propre initiative. De même, les mutilés de guerre auraient souvent dû être traités à l'étranger, l'infrastructure luxembourgeoise s'étant avérée insuffisante, voire inadéquate. Le Président, en fin de compte, souligna également que le Gouvernement, à cette époque-là, n'avait point la tâche facile, ni civilement, ni encore vis-à-vis de l'Autorité militaire compétente sur le territoire national.

Il serait du devoir d'un chacun, conclut le Président, de présenter à la Jeunesse d'aujourd'hui les faits historiques et véridiquement rapportés, présentés, dont bien sûr également, la magnifique solidarité nationale qui a fonctionné pour le plus grand bien d'un grand nombre, les événements de 1933, de 1939 et 1940, devant nous inciter à une vigilance constante, citant encore les déplorables faits de situation de guerre en Bosnie, complémentaiement à l'appui de cette thèse.

#### La Flamme éternelle

Encadrement musical au Monument par la «Musique militaire de Garnison», DIEKIRCH, dirigée par Alfred KAYSER, qui



*Moment de recueillement après le dépôt de gerbe devant le Monument de la Solidarité*

exécuta le chant choral «Les Sacrifiés», avant que Mgr. l'Archevêque et le Grand Rabbín ne prononcent les prières oecuméniques. Aux sons de la «Sonnerie aux Morts», des fleurs furent déposées devant la Flamme éternelle, avant que l'assistance eût l'occasion de s'inscrire au Livre d'Or du Mémorial national, la «Heemecht» ayant clôturé la commémoration.

Courte, mais impressionnante cérémonie encore Place de CLAIREFONTAINE, où des délégations de Mouvements nationaux déposèrent des fleurs au Monument Grande-Duchesse CHARLOTTE, la grande Dame qui, après 45 années d'un règne difficile mais particulièrement heureux pour le Luxembourg, – Symbole de notre Résistance et de notre Identité nationale de surcroît –, nous a quittés le 9 juillet 1985.

## **Les anciens Concentrationnaires de NATZWEILER- STRUTHOF se souviennent – Cérémonies en présence du Premier Ministre français Alain JUPPÉ**

Plus de 50 ans après la Libération du Camp de concentration de NATZWEILER-STRUTHOF, les anciens Concentrationnaires «Nuit et Brouillard» – Nacht und Nebel – NN – se sont souvenus en Alsace, anciens lieux de leur souffrance spirituelle et d'un martyr physique.

Manifestation sobre et émouvante, sans discours officiels, dont le seul dessein était d'honorer la mémoire des quelque 45.000 détenus infortunés, qui, à l'instar d'une cinquantaine de Luxembourgeois, ont payé lourd tribut à la folie et aux agissements cruels nazis.

Comme l'avaient souhaité les initiateurs, la cérémonie s'est déroulée dans une atmosphère marquée par un profond recueillement; contrairement à ce qu'on peut vivre à l'occasion d'autres cérémonies officielles, aucun applaudissement n'est venu saluer l'arrivée des membres du Gouvernement français, en l'occurrence Monsieur le Premier Ministre Alain JUPPÉ et M. Pierre PASQUINI, Ministre des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre.

La délégation luxembourgeoise, avec à sa tête le Président de l'Amicale luxembourgeoise des Anciens de NATZWEILER-STRUTHOF, M. Germain LUTZ, comptait une bonne cinquantaine de personnes, dont des anciens Concentrationnaires.

Après avoir reçu les honneurs militaires et passé la troupe d'honneur en revue, le Premier Ministre Alain JUPPÉ s'est rendu au pied du Gisant, où il a déposé une première gerbe, puis a rejoint le Mémorial central, où s'étaient regroupées les personnes venues pour rendre pieux et poignant hommage aux Victimes du nazisme.

Foule compacte, silencieuse et grave, comprenant anciens détenus, déportés et résistants, anciens combattants, membres des familles si cruellement éprouvées, mais encore les délégations des Associations patriotiques nationales qui connurent genèse après la Guerre; les pays représentés furent la France, la Norvège, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Slovénie et l'Allemagne.

Ému autant qu'un chacun dans l'assistance, le Premier Ministre Alain JUPPÉ, accompagné par le Dr. Léon BOUTBIEN, ancien Déporté et Président de la Commission exécutive du Camp de STRUTHOF, a gravi les quelques marches du Monument pour aller raviver la Flamme du Souvenir, pas moins de cinquante por-

te-drapeaux présentant leurs oriflammes toutes couleurs. La Sonnerie aux Morts retentit, de même le Chant des Partisans, puis la «Marseillaise» vint percer un silence religieux pesant sur le site: paroxysme d'émotion, et bien des larmes, aux yeux des Anciens, coulèrent, plus de 50 ans après, en ces lieux... actuellement si paisibles, mais toujours engendrés de méchants souvenirs...

Les plaies du Camp ne se fermeront jamais complètement.

Les différentes délégations nationales ou régionales, aux dépôts de leurs gerbes se succédèrent, dans le calme, graves, 26 en tout...

Silence rompu une fois encore à la clameur spontanée de quelques personnes dans l'assistance: «Plus jamais ça!», cri d'âmes toujours blessées, mots monitoires incitant à une prudence continuelle, à une vigilance sans faille. S'associant à ces sages paroles, spontanément issues de la foule recueillie, un prêtre, un rabbin et un pasteur récitèrent, en commun, une prière oecuménique, déplorant qu'«hélas, la haine, le racisme, le génocide en puissance, la violence, les attentats fassent leur réapparition».

Le Premier Ministre A. JUPPÉ visita le camp de lugubre mémoire, s'arrêtant à la Fosse des Cendres, au bâtiment du Four crématoire, finalement devant la Croix de Lorraine.

### **Les Luxembourgeois**

Forte de quelque 50 personnes, nous l'avons dit, la délégation luxembourgeoise, dans laquelle se trouvaient 10 «Anciens de STRUTHOF», avait tenu à s'associer à cette commémoration, conduite par son Président Germain LUTZ; en firent encore partie, le Secrétaire de l'Amicale André SCHMITZ, l'ancien Secrétaire Marius PAULY, le Trésorier Joseph THEISEN, Louis HUBERT, porte-drapeau. Notons que la délégation s'était donné rendez-vous, en ce jour, à 9.30 heures précises à l'ancienne Sablière du Camp, lieux chargés de souvenirs, – de travail de forçat, comme encore lieu d'exécution par fusillade.

Au dépôt de la gerbe luxembourgeoise, on remarqua Madame Arlette CONZEMIUS-PACCOUD, Ambassadeur permanent du Luxembourg au Conseil de l'Europe, entourée par MM. Germain LUTZ, Président, et Jos. HAMMELMANN, Président des anciens Concentrationnaires de MAUTHAUSEN; on se souviendra dans ce contexte, que le Camp de NATZWEILER-STRUTHOF avait été évacué par les nazis, après le débarquement des Alliés en Normandie, le 6 juin 1944, les malheureux détenus ayant été répartis sur d'autres camps plus à l'Est, dont ceux de DACHAU et de MAUTHAUSEN, notamment.

## Séminaire régional PHARE

Monsieur le Ministre Johny LAHURE a fait une allocution à l'occasion du deuxième séminaire régional PHARE (Projet pour la réduction de la demande de drogues) organisé conjointement avec la direction Santé publique et sécurité du travail de la Commission Européenne.

Cette allocution s'est inscrite dans la session d'ouverture du 11 septembre 1995 dans le bâtiment Jean MONNET à LUXEMBOURG-KIRCHBERG.

## Guide de la coopération transfrontalière

A ce moment important du développement régional dans l'Union européenne, la coopération transfrontalière va prendre de plus en plus de signification. Sur la base de cette idée, Monika WULFMATHIES, membre de la Commission européenne chargée du développement régional, et l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) ont présenté le 12 septembre un «Guide pratique de la coopération transfrontalière», manuel destiné aux opérateurs comportant des informations pratiques en vue de la programmation et de la mise en oeuvre efficaces de projets transfrontaliers.

La Commission européenne encourage l'échange d'expériences entre les régions et a fourni une aide financière et des services de conseil au projet pilote LACE (Linkage Assistance and Cooperation for the European Border Regions) de l'ARFE. Ce projet est centré sur la fourniture de services aux régions frontalières, notamment des services de conseil, des séminaires et des avis d'experts.

S'appuyant sur les expériences concrètes du projet LACE, le guide contient des informations pratiques, fournit des exemples et offre des enseignements qui favoriseront la transposition de bonnes pratiques à d'autres.

Le calendrier de publication de ce guide est particulièrement important car la coopération transfrontalière dans l'Union européenne va jouer un rôle de plus en plus central notamment en raison de la participation des régions dans et avec les nouveaux Etats membres. De nouveaux projets de coopération pourront également être développés avec les régions d'Europe centrale et orientale et du Bassin méditerranéen, l'initiative INTERREG II de l'UE s'appliquant également aux régions frontalières de pays appartenant à ces zones.

Ce guide peut être obtenu à l'adresse suivante: LACE, «Observatoire de la coopération transfrontalière», Secrétariat Euregio, Enscheder Straße 362, D-48599 GRONAU.

## Sommet BENELUX le 12 septembre 1995 à LUXEMBOURG

Le Premier Ministre des Pays-Bas, M. Wim KOK, le Premier Ministre de Belgique, M. Jean-Luc DEHAENE et le Premier Ministre luxembourgeois M. Jean-Claude JUNCKER, se sont réunis le 12 septembre au Château de SENNINGEN à LUXEMBOURG pour le Sommet Benelux. Les Ministres des Affaires étrangères des trois pays du BENELUX ont également participé à cette réunion.

La coopération BENELUX au niveau des Chefs de Gouvernement a été réactivée depuis le premier Sommet en juin à BRUXELLES. Son objectif essentiel est de préparer en commun et de façon adéquate les grandes échéances européennes.

La rencontre du 12 septembre a été consacrée en grande partie à la préparation de la réunion informelle des Chefs d'Etat et de Gouvernement à laquelle le Premier

Ministre espagnol a convié les 22 et 23 septembre à MAJORQUE.

Les pays du Benelux ont examiné l'état de préparation des travaux en vue de la CIG de 1996 et le calendrier des prochains grands rendez-vous européens.

Les trois pays du BENELUX ont présenté des aides-mémoires en vue de la prochaine CIG. Ils se sont félicités de ce que les positions exprimées par les trois Gouvernements montrent une grande convergence de vues tant sur l'approfondissement de l'Union européenne que sur le processus d'élargissement.

Sur cette base les pays du BENELUX poursuivent activement leur concertation et envisagent de finaliser un memorandum commun en vue du début de la Conférence intergouvernementale de 1996.



*M. JUNCKER entouré de MM. KOK et DEHAENE lors du point de presse commun*



*Les Ministres des Affaires étrangères du BENELUX*

## CARGOLUX : 3<sup>e</sup> BOEING 747-400F

La Compagnie luxembourgeoise CARGOLUX, après cette nouvelle acquisition, sillonnera désormais les airs intercontinentaux avec trois BOEING 747-200F et un même nombre d'appareils du type 747-

400F, avec complémentirement une machine volante du premier type, louée à la Compagnie américaine ATLAS.

Nette amélioration encore du bilan: le kilométrage-vol/cargo qui fut de 1.261 millions de km en 1993, est passé à 1.734 millions de tonnes/cargo-kilomètres en 1994, pour un tonnage global mû de

181.868 tonnes (+ 39 %), le bénéfice net se chiffrant à 102,4 millions de Flux.

Ayant occupé le 6<sup>e</sup> rang européen au bilan "cargo" en 1993, CARGOLUX est avancée à la 5<sup>e</sup> position, devancée par LUFTHANSA, AIR FRANCE, KLM et BRITISH AIRWAYS. Aux assises annuelles-bilan, le Manager aux Finances à CARGOLUX Jean-Donat CALMES a fait état de liquidités de l'ordre de 45,66 millions de \$ US en 1994, pour 28,73 mio \$ US en 1993.

Le BOEING 747-400 F, livré le 12 septembre 1995 à SEATTLE pour CARGOLUX, est financé moyennant un crédit de 106 millions de \$ US auprès la "Deutsche Kreditanstalt für Wiederaufbau" (KfW) à FRANCFORT, crédits remboursables endéans les 12 années, l'imposant appareil ayant une "attente de vie" de 20 ans; la charge utile de l'appareil "400F" est accrue, son rayon d'action majoré, le poids maximal au décollage étant de 396,9 tonnes, dont 129 t de fret; on insiste, côté constructeur, sur des améliorations de l'ordre de 40 % quant au bruit et aux émissions nocives de matières-gaz toxiques par les réacteurs.



*CARGOLUX sillonne les airs intercontinentaux.*

## Le LUXEMBOURG salue l'accord intervenu entre la GRECE et l'ex- République yougoslave de MACÉDOINE (FYROM)

Le LUXEMBOURG salue l'accord intérimaire qui est intervenu mercredi 13 septembre 1995 entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de MACÉDOINE et qui entrera en vigueur dans un mois.

Par cet accord, la GRECE reconnaît la

FYROM comme un Etat indépendant et souverain. Les deux Etats, qui envisagent d'établir des relations diplomatiques, se sont engagés à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'autre. L'accord confirme également l'inviolabilité des frontières communes internationales des deux pays. Les deux Etats s'abstiendront de soutenir une force tierce qui viserait à mettre en cause la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'Indépendance politique de l'autre signataire et interdiront les activités hostiles et de propagande dirigées contre l'autre Etat signataire. La FYROM n'utilisera plus le symbole du soleil de

VERGINA sur son drapeau et changera à terme son nom. Les relations économiques et les mouvements de personnes entre les deux Etats seront rétablis. Finalement, les deux pays se sont engagés à régler leurs litiges d'une façon pacifique selon les principes de la Charte des Nations Unies, et le cas échéant, devant les instances internationales compétentes.

Cet accord signé entre la GRECE et la FYROM constitue un compromis équitable qui met un terme à de graves tensions et contribue d'une façon significative aux efforts qui visent à un règlement global devant déboucher sur la paix et la stabilité régionale dans les Balkans.

## Exercice «Coopérative Détermination 95»

Du 10 au 15 septembre 1995, s'est déroulé à SIBIU en ROUMANIE, l'exercice «COOPERATIVE DETERMINATION (CD) 95»

Il s'agit du premier exercice sur terre entre pays membres de l'OTAN et pays partenaires au «Partnership for Peace» (PfP) qui se déroule dans la région sud et auquel participe l'Armée luxembourgeoise.

Les nations membres de l'OTAN qui participent sont la République Fédérale d'ALLEMAGNE, les PAYS-BAS, la TURQUIE, les ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE et le Grand-Duché de LUXEMBOURG. Le détachement luxembourgeois est composé de 2 officiers, de 6 sous-officiers et de 29 volontaires, soit en total 37 militaires.

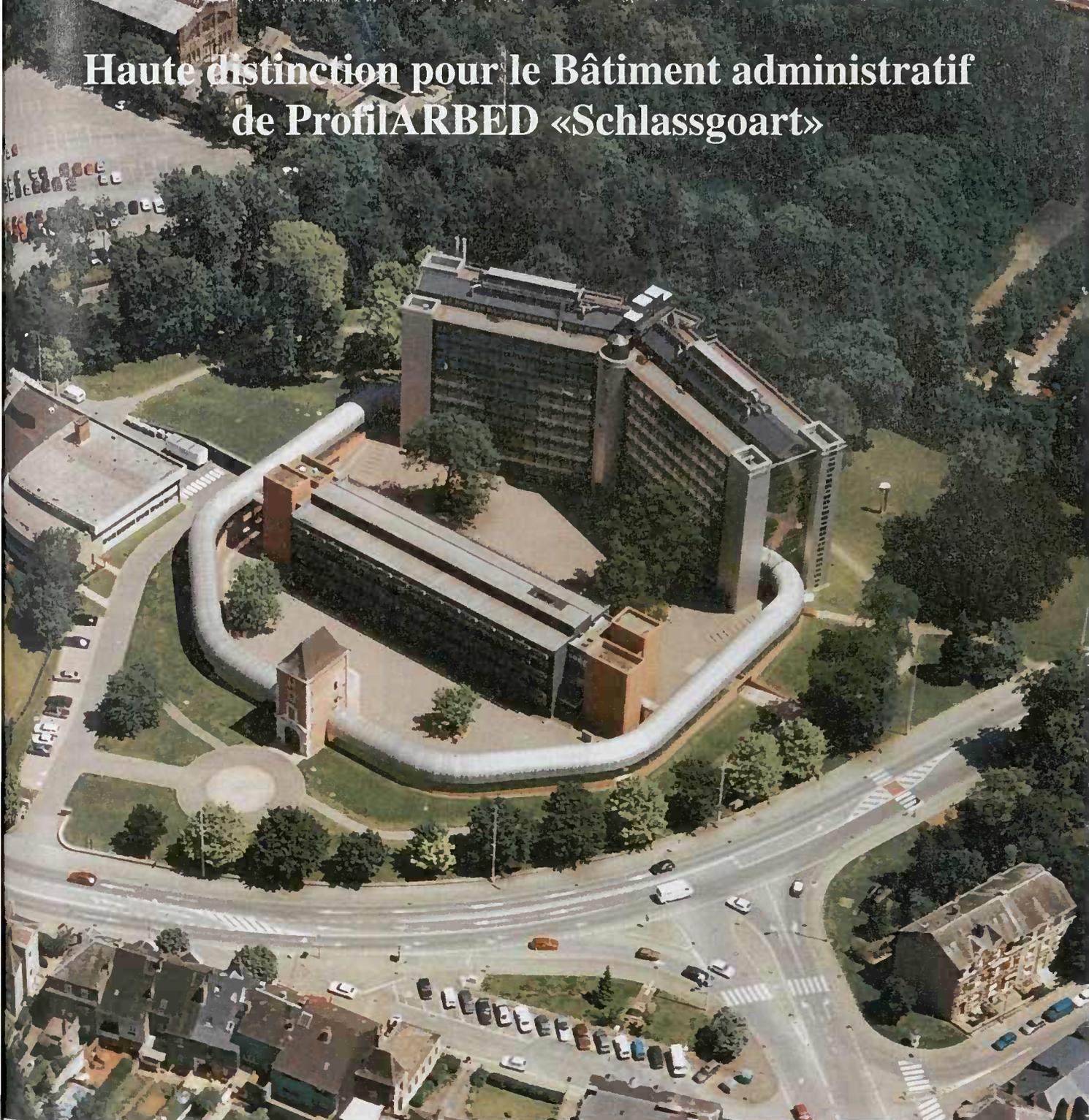
Les nations participantes, partenaires du PfP, sont la BULGARIE, la HONGRIE, la ROUMANIE (nation hôte) et la SLOVAQUIE.

Le Partenariat pour la paix est une initiative majeure de l'OTAN visant à accroître la confiance et les efforts de coopération

afin de renforcer la sécurité. Il constitue un cadre dans lequel l'OTAN et les partenaires qui y participent mènent des activités concrètes de coopération destinées à permettre la réalisation de ces objectifs. Il offre aux états participants la possibilité de consolider leurs liens avec l'OTAN selon les intérêts et les capacités de chacun d'entre eux.

Le but de l'exercice «COOPERATIVE DETERMINATION 95» est de permettre aux contingents participants de s'entraîner en commun dans les domaines des opérations de maintien de la paix et d'opérations humanitaires.

# Haute distinction pour le Bâtiment administratif de ProfilARBED «Schlassgoart»



Le bâtiment administratif de ProfilARBED «Schlassgoart» à ESCH-SUR-ALZETTE

Le 13 septembre, le Prix Européen de la Construction Métallique 1995, par lequel la Convention Européenne de la Construction Métallique (CECM) honore chaque année un ouvrage hors du commun dans la construction métallique, a été remis aux sociétés engagées dans la réalisation du Bâtiment administratif de ProfilARBED «Schlassgoart», situé à ESCH-sur-Alzette. Le jury européen comprenait e.a. les architectes Jacopo GARDILLA, MILAN, Erich ROSSMANN, Karlsruhe et Karlheinz SCHMIEDEL, Cologne.

La conclusion du jury concernant le bâtiment «SCHLASSGOART» se trouve consignée dans la laudatio suivante:

*«Pour ce bâtiment administratif, on a choisi une solution hors du commun, basée sur une structure acier entièrement visible à l'intérieur. Le concept global de sécurité incendie donne non seulement à ce bâtiment un niveau élevé de sécurité, mais a permis de réaliser également un espace intérieur qui, libre sur toute la hauteur du bâtiment à travers les planchers, permet aux occupants d'apprécier*

*un environnement propice à la communication».*

## Un prix prestigieux

C'est au cours d'une cérémonie regroupant trois cents architectes et constructeurs, que Wilfried BÄRSCH, Président en exercice de la Convention Européenne de la Construction Métallique (CECM), a remis à COLOGNE, le 13 septembre passé, le Prix Européen de la Construction Métallique 1995 aux réalisateurs du Bâ-

timent administratif de ProfilARBED «SCHLASSGOART». Les lauréats sont:

- le propriétaire: l'immobilière SCHLASSGOART (Groupe ARBED) s.e.n.c.,
- les architectes: Prof. G. BÖHM et J. MINKUS, Cologne,
- les bureaux d'études: SCHROEDER & Associés/Luxembourg et ARNEHILL/PARIS,
- les constructeurs: ProfilARBED/Echs-sur-Alzette et ACOMÉ/Dudelange.
- les ingénieurs en sécurité incendie: D. KARLSCH/Cologne et J.B. SCHLEICH/ProfilARBED.

M. Jean de la HAMETTE, Administrateur-Délégué Europrofil, ayant accepté le prix des mains du Président BÄRSCH, a remercié le jury et la CECM au nom de tous les lauréats pour cette reconnaissance. Dans son allocution, M. de la HAMETTE a mis en évidence que ce bâtiment n'est pensable dans sa forme actuelle que grâce aux efforts intenses et continus en matière de Recherche et Développement que l'ARBED a entrepris ces 10 dernières années. C'est ainsi que des solutions plus compétitives et plus économiques ont pu être élaborées pour les charpentes en acier grâce, entre autres, à la mise sur le marché d'acier à haute limite d'élasticité telle 460 N/mm<sup>2</sup> et à la mise au point d'un concept global de sécurité incendie, réaliste et efficace.

## La CECM

La Convention Européenne de la Construction Métallique (CECM) existe depuis 1955. Elle a été créée à ZÜRICH par les Associations Nationales de Constructeurs Métalliques de huit pays européens. De nos jours, la CECM regroupe les constructeurs métalliques de dix-huit pays européens ainsi que des membres associés du Canada, des Etats-Unis et du Japon.

Le but principal de la CECM est la promotion de la construction métallique, ce qui comporte la promotion par échange des expériences nationales, la publication de documents de nature promotionnelle, l'organisation de conférences, séminaires ou symposia, et la défense des intérêts des constructeurs métalliques ainsi que la coordination au niveau européen des développements techniques tels que la recherche proprement dite dans le domaine des constructions en acier, l'élaboration des recommandations pratiques communes, la création de Normes européennes unifiées pour la construction.

Quant à ce dernier point, il est sans doute intéressant de constater que les Eurocodes actuellement issus par le CEN, à savoir l'Eurocode 1. Principes de calcul et charges sur les constructions, l'Eurocode 3, Calcul des structures en acier, et l'Euro-

code 4, Calcul des structures mixtes acier-béton, se basent tous sur les travaux techniques préparatoires entrepris par la CECM dès 1970.

Depuis deux ans, il existe un partenariat avec l'Association européenne des Producteurs d'Acier, EUROFER, qui est ainsi devenue membre associé (supporting member) de la Convention. Avec son aide, la CECM a pu démarrer un très large programme dans le but d'accroître les parts de marché de la construction métallique en Europe.

Rappelons que la construction métallique constitue l'épine dorsale de la plupart des secteurs du B.T.P. européen. Elle structure, en effet – au sens premier du terme – beaucoup d'ouvrages européens importants, aussi bien les grands ponts suspendus que les ponts routiers ou ferroviaires traditionnels, les centrales et pylônes électriques, les immeubles de grande hauteur ou encore les innombrables bâtiments agricoles, industriels et commerciaux. Sa production annuelle supérieure à 6 millions de t en 1994 confirme bien l'importance de ce secteur.

## L'architecture

Suite au concours international de février 1990, le cabinet d'architecture Gottfried BÖHM de COLOGNE a été chargé de concevoir le projet définitif – basé sur une structure en acier – pour le Bâtiment administratif «SCHLASSGOART» en respectant les impératifs d'économie, d'esthétique et d'utilisation pratique.

Finalement, le nouvel édifice, ainsi que le bâtiment existant d'ARBED Recherches et la Tour BERWART, reste de l'ancien château, constituent une unité grâce à une galerie de liaison en forme de fer à cheval. Depuis l'inauguration, de ce complexe le 27 mai 1994, en présence du Grand-Duc JEAN, cette galerie qui abrite la Galerie d'Art «Schlassgoart» et sert de façon continue à des expositions d'oeuvres d'art, permet une communication facile entre les différents volumes de l'ensemble. Notons que l'ancienne Tour BERWART a été aménagée par ailleurs comme entrée principale. D'autre part, tout a été entrepris pour sauvegarder l'aspect naturel de parc des alentours.

Le nouveau bâtiment proprement dit, d'un volume total de 50.000 m<sup>3</sup>, se compose de deux ailes égales à huit niveaux plus sous-sol, inclinées l'une par rapport à l'autre de 40°. La structure portante est une charpente en poutrelles d'acier, partiellement mixte, mais ne nécessitant pas de noyau central en béton armé. Les dalles sont constituées d'éléments préfabriqués et précontraints, cependant renforcés par une couche de béton armé, et constituent un exemple particulièrement réussi de la construction, dite «Slim Floor».

Notons encore que le maillage constructif vaut 6,00 m x 7,2 m.

Une des caractéristiques principales de ce bâtiment est représentée par les quatre cours intérieures grandioses qui s'étirent sur toute la hauteur de l'édifice, permettant à une lumière diffuse de passer jusqu'au rez-de-chaussée. Chaque aile du bâtiment est ainsi percée deux fois par une ouverture de 60 m<sup>2</sup>, à partir du rez-de-chaussée jusqu'en dessous de la toiture. Au beau milieu de ces «atriums», se profilent les poteaux en acier et les poutrelles diagonales et horizontales des treillis en acier, qui confèrent la stabilité latérale au bâtiment et qui sont complètement visibles sur une hauteur de 30 m!

Une deuxième caractéristique consiste dans l'application du principe des «bureaux Combi». Ainsi par aile et par étage, 24 bureaux individuels, avec leur zone de communication commune, sont prévus. C'est en bout des deux ailes que se trouvent les groupes d'ascenseurs et de WC, alors que les salles de conférence et les cuisines pour café et thé se situent à l'intersection des mêmes ailes.

Les couleurs dominantes dans le nouveau bâtiment de ProfilARBED sont une troisième caractéristique: le rouge comme la minette en poudre, le gris comme l'acier brut. Alors que le rouge fut appliqué à tout élément en béton, le gris se retrouve dans les pièces en acier, que ce soit les poutrelles, les grilles autour des atriums, les cages d'ascenseur, les portes d'entrée etc. Il vaut d'ailleurs la peine d'observer avec quel amour pour le détail Gottfried BÖHM et son collaborateur très dynamique Jürgen MINKUS ont conçu et fait réaliser la ferronnerie en général, les garde-corps, les fixations de la façade et des luminaires, la cheminée extérieure etc.

Il est évident que la réalisation d'une pareille architecture, qui laisse l'acier des poutrelles apparents, n'a été possible que grâce au Concept global de sécurité incendie, développé par ARBED Recherches. Ces développements ont permis, en effet, de se passer de toutes mesures conventionnelles de protection de l'acier, montrant ainsi l'élégance et la légèreté réelle de cette structure. Ainsi a pu se réaliser le rêve de l'architecte, à savoir de construire un bâtiment communiquant un sentiment de travail en équipe, d'ouverture et de transparence.

## Concept global de sécurité incendie

Il s'agit en fait de procéder à un dimensionnement réaliste au feu, tout en considérant l'effet des mesures de lutte anti-feu sur le développement d'un incendie naturel.

Le dimensionnement réaliste au feu consiste tout d'abord à tenir compte d'une

combinaison réaliste des charges, ce qui revient, p.ex., à dire qu'en cas d'incendie, la structure n'ait pas aussi à supporter l'effet d'une tempête. Ensuite faut-il établir un calcul d'ensemble de la structure, considérée dans son entièreté sur les 8 étages, et ceci dans les conditions d'échauffement réalistes pouvant s'installer.

L'évolution de ce feu naturel a été estimé en considérant la charge réelle au feu, c'est-à-dire tout ce qui peut brûler, les conditions d'amener d'air et l'influence des sprinklers, selon l'Eurocode 1. Ceci a permis de prévoir que la température

maximale ne saurait dépasser 400°C et, qu'en voie de conséquence, la stabilité du bâtiment est assurée, sans qu'on doive protéger ou cacher les poutrelles en acier.

Parallèlement, un set complet de mesures de sécurité actives fut installé, garantissant la protection des personnes, à savoir:

- l'alarme acoustique déclenché, par les détecteurs de fumée ou de chaleur,
- chemins de fuite assurés par les trois cages d'escalier,
- avertissement automatique des pompiers,

- fermeture automatique des portes coupes-feu,

- ouverture automatique des fenêtres dans la partie supérieure des atriums, afin d'évacuer toute fumée.

En conclusion, alors qu'il est vrai que le bâtiment «Schlassgoart» symbolise la foi dans l'avenir du groupe ARBED, cette construction en acier témoigne des avantages des poutrelles en tant que matériau de construction et sert donc de promotion vivante pour les produits de ProfilARBED S.A.

(Source: ARBED NEWS, Septembre 1995)

## Visite des ambassadeurs des pays de l'ASEAN

Le 14 septembre 1995, une délégation des pays membres de l'ASEAN a effectué une visite au LUXEMBOURG pour faire avec les représentants du gouvernement luxembourgeois le point annuel des relations entre le LUXEMBOURG et leur organisation.

Après avoir été reçue par le Premier ministre, M. Jean-Claude JUNCKER, elle s'est réunie avec M. Jacques F. POOS, ministre des affaires étrangères, pour une réunion de travail.

M. POOS a salué l'admission du VIETNAM comme septième pays de l'Association des Etats de l'Asie du Sud-Est. Les deux délégations ont examiné l'état de préparation de la réunion au sommet EUROPE-ASIE qui se tiendra fin mars 1996 à BANGKOK. Cette rencontre, ont convenu les deux délégations, devra donner des impulsions nouvelles et importantes aux deux régions.

M. POOS a présenté ses vues sur les développements récents en EUROPE, notamment sur la situation en ex-YUGOSLAVIE, y compris à la lumière des entretiens au cours de la réunion infor-



M. Jacques F. POOS entouré des ambassadeurs des pays de l'ASEAN

melle des chefs des diplomaties de l'UE à SANTANDER.

Les deux parties ont manifesté leur opposition aux essais nucléaires en formulant le voeu qu'ils puissent être arrêtés sans délai.

Nos partenaires ont fait état des efforts en cours pour la création d'une zone de libre-échange dans la région du Sud-Est asia-

tique pour 2003 ainsi que des perspectives d'un élargissement de l'ASEAN à de nouveaux Etats comme le LAOS et le CAMBODGE.

M. POOS a enfin rappelé l'importance que le LUXEMBOURG attache aux droits de l'Homme, en insistant sur les progrès qui restent à faire au MYANMAR et au TIMOR-ORIENTAL.

## Mme HENNICOT à CHYPRE

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture a séjourné à Chypre où elle a assisté à l'inauguration officielle du mois culturel européen, qui s'est tenu du 15 septembre au 15 octobre 1995. La ville de NICOSIE a été désignée en novembre 1993 par les Ministres de la Culture de la Communauté européenne pour organiser ce mois culturel, dans le

cadre de LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995.

Elle a inauguré près de FAMAGUSTA GATE, le diaramashow, un spectacle multimédia sur le LUXEMBOURG, son passé et son présent. Profitant de son séjour à NICOSIE, le Ministre luxembourgeois a rencontré son homologue chypriote, Mme Claire ANGELIDES, comme elle Ministre de l'Education et de la Culture: les deux Ministres ont signé le texte d'un accord bilatéral concernant la

coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences et de l'échange de jeunes.

Au mois de novembre de cette année, Luxembourg accueillera au TUTESALL une exposition historique appelée «Nicosie, 5.000 ans d'histoire» racontant le passé et le présent de cette dernière ville européenne à être partagée par une ligne de démarcation.

# Visite à LUXEMBOURG du Comité Militaire de l'OTAN

Les 15 et 16 septembre 1995 le Comité Militaire de l'OTAN a effectué une visite officielle au Grand-Duché de LUXEMBOURG.

Le programme débuta par une cérémonie d'accueil avec honneurs militaires et un dépôt de fleurs au monument du SOUVENIR. Les représentants furent reçus

en audience par LL.AA.RR. au Palais Grand-Ducal et ils furent les hôtes de Monsieur Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères pour un dîner officiel.



Lors du dépôt de fleurs au monument du SOUVENIR



Les représentants du Comité Militaire de l'OTAN furent reçus en audience par LL.AA.RR. au Palais Grand-Ducal.

Leur programme a prévu en outre une visite de la ville de LUXEMBOURG et de la galerie d'art contemporain à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat.

## Le Comité militaire

Le Comité militaire est la plus haute instance militaire de l'Alliance, placée sous l'autorité politique du Conseil de l'Atlantique Nord et du Comité des plans de défense ou, s'il s'agit de questions nucléaires, du Groupe des plans nucléaires. Il se compose des chefs d'état-major de chacun des pays membres, à l'exception de la FRANCE, qui est représentée par une mission militaire. L'ISLANDE, qui ne possède pas de forces armées, peut se faire représenter au Comité militaire par une personnalité civile. Les chefs d'état-major se réunissent au moins deux fois par an. Le reste du temps, les pays membres sont représentés par des représentants militaires nationaux nommés par les chefs d'état-major.

Le Comité militaire est chargé de recommander aux autorités politiques de l'OTAN les mesures jugées nécessaires à la défense commune de la zone de l'OTAN et d'établir des directives sur les questions militaires à l'intention des Grands commandements de l'OTAN. Aux réunions du Conseil de l'Atlantique Nord, du Comité des plans de défense et du Groupe des plans nucléaires, le Comité militaire est représenté par son Président ou son délégué.

La présidence du Comité militaire est assurée à tour de rôle et pour un an, par chacun des pays, dans l'ordre alphabétique anglais. Le Président du Comité militaire est le représentant du Comité dans d'autres enceintes et son porte-parole; il en dirige les activités courantes.

### Président d'honneur du Comité Militaire

Général A. SOLLI (Norvège)

### Président du Comité Militaire

Field Marshal Sir Richard VINCENT (Grande-Bretagne)

### Commandant de l'Armée luxembourgeoise

Colonel Michel GRETSCH

Représentant militaire du Luxembourg auprès de l'OTAN  
Lieutenant-Colonel Guy LENZ

## Des représentants de l'Assemblée parlementaire balte en visite dans le BENELUX

Une délégation de la Commission des Communications de l'Assemblée balte a été en visite dans le BENELUX les 14, 15 et 16 septembre. L'Assemblée balte créée en 1992 est composée de représentants parlementaires d'ESTONIE, de LETTONIE et de LITUANIE. La délégation était accompagnée de représentants du Conseil interparlementaire consultatif de BENELUX, le Parlement BENELUX.

La délégation a visité les ports de ROTTERDAM, de ZEEBRUGGE et d'ANVERS. Les contacts avec des représentants des ports maritimes et entreprises portuaires, ainsi que des Chambres de Commerce et des organisations de promotion du commerce ont été l'occasion

d'échanges de vues sur la mise en place de relations durables entre les ports maritimes et les trois Etats baltes.

Le 15 septembre, une réunion commune s'est déroulée entre la délégation parlementaire balte et les Commissions de l'Infrastructure et des Affaires économiques du Parlement BENELUX. Il a été constaté que l'échange d'informations entre les parlementaires BENELUX et baltes était très utile et devrait être poursuivi. Il offre l'occasion de rechercher d'une manière mieux fondée et en commun les possibilités de développer les équipements nécessaires en matière de transport et de communications dans les Etats baltes. Le développement des activités portuaires est prioritaire. L'absence des moyens financiers requis est le principal problème. Les informations recueillies lors de la visite de travail ainsi que les nombreux contacts nouveaux contribueront à une affectation optimale des moyens financiers peu élevés.

Au cours de l'examen parlementaire, le Secrétariat général de l'Union économique BENELUX a communiqué les résultats de la réunion administrative BENELUX-Etats baltes sur les transports routiers qui s'est déroulée à LA HAYE les 14 et 15 septembre.

Cette concertation administrative fixe chaque année le nombre des autorisations de transports routiers qui sont nécessaires aux transports entre le BENELUX et les Etats baltes. Ces réunions annuelles sont aussi l'occasion d'un échange d'informations et d'un examen des développements actuels dans les transports routiers. Il a été constaté au cours de la réunion administrative du 14 septembre que les transports entre le BENELUX et les Etats baltes avaient enregistré de nouveaux progrès. Il a été tenu compte de cette croissance pour la fixation des contingents de transport en 1996.

## «Journées européennes du Patrimoine» les 16 et 17 septembre 1995

Thème choisi par le Grand-Duché du Luxembourg:  
les nouvelles affectations de bâtiments anciens

Au mois de septembre, le patrimoine est à l'honneur en Europe: dans de nombreux pays, sous l'impulsion du Conseil de l'Europe et avec l'appui de la CEE, des «Journées Européennes du Patrimoine» sont organisées durant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> week-end du mois pour faire découvrir au public les richesses du patrimoine culturel, qu'il s'agisse de bâtiments, d'œuvres d'art, de fouilles, de sites archéologiques ou industriels, de jardins.

Cette initiative avait été lancée en 1985 à Grenade par les ministres responsables du patrimoine architectural qui s'inspiraient de l'expérience des Journées Portes Ouvertes que la France venait d'inaugurer un an auparavant.

L'ouverture exceptionnelle de monuments, la gratuité des visites, l'organisation d'événements considérables et variés rassemblent durant ces manifestations érudits et public non averti.

Ces rendez-vous ont une forte signification en termes de mobilisation et de cohésion collective pour la protection et la mise en valeur du patrimoine; non seule-

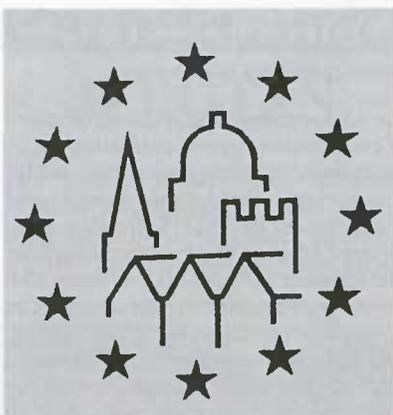


Mme HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, assistée de M. Georges CALTEUX, Directeur du Service des Sites et Monuments et M. Roland PINNEL, Directeur du Syndicat d'Initiative, lors de la présentation à la presse des "Journées européennes du Patrimoine"

ment le visiteur regarde et découvre mais il réfléchit et prend conscience de la nécessaire participation de chacun à la sauvegarde du patrimoine.

Au delà de la découverte, au delà de l'attitude de responsabilité que doivent susciter ces manifestations, le Conseil de l'Europe souhaite cependant que les Journées Européennes du Patrimoine révèlent également aux Européens leur identité culturelle dans le respect des diversités nationales ou régionales.

Ainsi, tout en restant libres de l'organisation des Journées, les divers pays sont encouragés à adopter un schéma de participation qui prévoit un certain nombre de mesures communes soulignant le caractère européen de ces manifestations: il s'agit, entre autres, de la nécessité de respecter la période fixée au mois de septembre, de l'utilisation de l'emblème des Journées européennes qui devra figurer sur tout le matériel d'information, sur les drapeaux hissés sur les monuments à visiter, ou encore de l'adoption de thèmes communs. Si cette dernière proposition s'avère compliquée à mettre en oeuvre sur



l'ensemble du continent, la coopération entre pays et villes choisissant des thèmes semblables ainsi que le développement d'activités transfrontalières sont encouragés et facilités par la mise en contact des responsables de l'organisation de ces Journées qui se réunissent annuellement au Conseil de l'Europe.

L'expression la plus tangible de cette coopération qui peu à peu se met en place,

est le lancement officiel des Journées Européennes du Patrimoine effectué chaque année dans un pays différent. Après les Pays-Bas, la Tchécoslovaquie, et la Belgique, le Portugal a été le cadre de cette fête européenne du patrimoine en 1994. L'événement s'est déroulé à Lisbonne, capitale européenne de la culture cette année.

A l'occasion de ce lancement, des campagnes de presse, la communication audio-visuelle, la réalisation d'une série de films et d'émissions sur le patrimoine européen et sa mise en valeur seront développées, mettant l'accent sur la dimension européenne de ces manifestations.

Tradition désormais bien établie dans de nombreux pays, les Journées Européennes connaissent un succès grandissant: 11 pays participaient en 1991; ils sont 22 désormais à rappeler que la cause du patrimoine est l'affaire de tous et qu'il convient d'entretenir, et de compléter harmonieusement ce qui nous a été légué et que nous léguerons aux générations de demain.

## Journées Européennes du Patrimoine 1995: nouvelles affectations de bâtiments anciens



1800<sup>e</sup> maison restaurée: Maison WEIERS à Brouch/Wecker

Partant de l'idée que le patrimoine se subdivise en deux grandes catégories: celle des monuments culturels et celle des monuments artistiques, on peut en déduire qu'il faut également traiter ces deux catégories de façon différente en ce qui concerne leur mise en valeur.

Le monument artistique est le produit d'une intention artistique. Très souvent il

répond aux critères de «l'art pour l'art» et il est évident qu'il faut chercher à conserver ces monuments au maximum. Un changement d'affectation est difficile et peut, le cas échéant, nuire à leur substance.

Il en est cependant tout à fait autrement du monument culturel qui est né dans un élan de spontanéité et basé sur le fonctionnalisme. Très souvent, ce genre de

monument se retrouve en milieu rural et dans un contexte industriel.

Avec les changements de structures, ces fonctions peuvent changer et il est évident que les formes architecturales changent à leur tour. Plus concrètement, d'une trentaine de fermiers, il n'en reste généralement que deux ou trois en activité et il est évident que si nous voulons sauvegarder l'architecture, parfois très intéressante, il faut trouver de nouvelles affectations aux bâtiments.

Dans le cadre de la campagne pour l'architecture rurale, qui a commencé vers 1980 au Grand-Duché de Luxembourg, environ 8000 maisons ont été restaurées jusqu'à ce jour grâce aux subventions de l'Etat. Parallèlement, les communes développent très souvent à leur tour des programmes dans des bâtiments généralement désaffectés. Une centaine de projets a été réalisée de cette façon avec des subventions de l'Etat allant de 25 à 65 %.

Nous nous sommes souvent laissés guider par la philosophie de la Charte de Venise qui dit *expressis verbis* que «la conservation des monuments est toujours favorisée par la nouvelle affectation de ceux-ci et une fonction utile à la société».

Les auteurs de la Charte précisent cependant qu'à cause de ce changement d'affectation, on ne peut altérer l'ordonnance et le décor des édifices.

Dans d'autres articles toutefois, on insiste sur l'intervention contemporaine qui doit se distinguer, d'une façon claire et sans équivoque, des formes traditionnelles «greffe contemporaine» est donc admise sinon souhaitée. Dans la majorité des cas, le Service des Sites et Monuments nationaux invite, architectes, promoteurs et pouvoirs locaux à rendre cette intervention contemporaine lisible sur les façades des immeubles à l'aide de formes et de matériaux propres à notre époque et généralement discrets mais perceptibles.

L'expérience nous montre que le public, donc le contribuable, accepte volontiers des changements d'affectations et que, dans tous les cas, nous vivons une vie culturelle intense dans les milieux traditionnels avec un équipement contemporain.

Très souvent également la vie culturelle commence à être réorganisée dans le site rural.

Pour être complet, il faut dire que certains puristes, ils sont réellement très peu nombreux, désapprouvent la politique des nouvelles affectations sans toutefois proposer d'autre alternative. Il nous paraît, quant à nous, évident que si nous voulons garder cette architecture rurale ou industrielle, que nous ne pouvons pas «geler» ces bâtiments. Cela signifie en d'autres termes de les laisser purement et simplement à l'abandon car nous ne pouvons pas non plus faire de chaque ferme un musée.

Il faut procéder avec beaucoup de sensibilité mais aussi avec beaucoup de courage pour redonner une nouvelle vie à nos villages, tout en leur attribuant la qualité de vie qu'ils méritent. Ainsi, nous avons préparé le chemin aux futures générations et nous avons en même temps suivi la philosophie du Conseil de l'Europe qui veut un avenir (vivant) pour notre passé.

Pour faire passer ce message, nous avons conçu un dépliant qui peut servir en même temps d'affiche.

Sur une centaine d'objets, nous en proposons une trentaine de bien significatifs au public dont vous trouverez la liste en annexe.

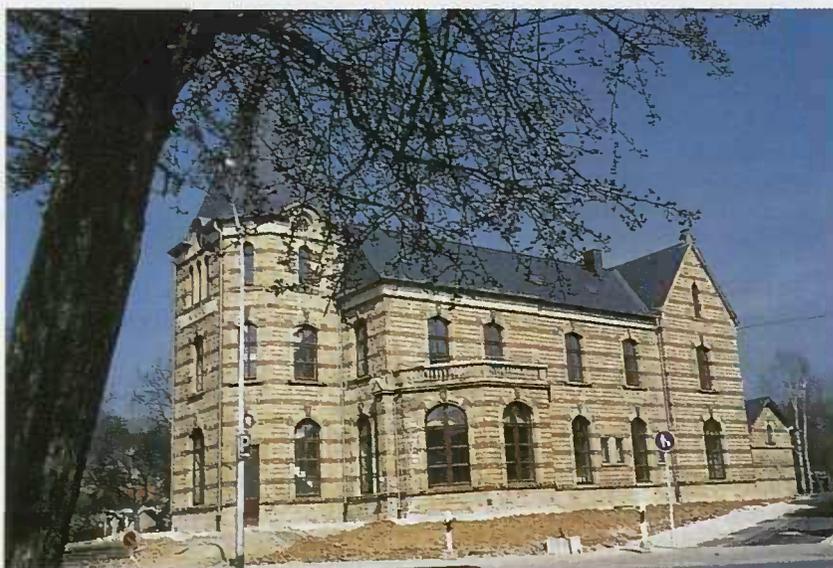
*WASSERBILLIG: ce bâtiment majestueux servit pendant près d'un siècle de terminus au réseau ferroviaire Prince Henri pour devenir maison communale, il y a de cela 7 ans.*



*FEULEN: Moulin à écorce et tannerie datant de 1827; réaménagés en centre culturel et en café-restaurant au début des années 80*



*KAYL/TETANGE: Fabrique de chaussures désaffectée, transformée et réaménagée en centre culturel avec de spacieuses salles pour fêtes et réunions*



# Les fouilles dans le complexe du Neumünster (Johnny De Meulemeester)

Les fouilles couvrent différentes zones de fouilles à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments de l'ancienne prison des hommes. Les résultats provisoires – les fouil-

les sont toujours en cours – nous permettent de dresser une image de l'évolution du quartier St-Jean au Grund.

## Le quartier avant la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle

L'hospice St-Jean au Grund fut fondé en 1308. En 1321, l'église obtient les droits paroissiaux dont les revenus devaient permettre de soigner les maladies. La topographie urbaine du quartier et ses bâtiments figurent sur le plan de la ville de Jacob Van Deventer, célèbre et fiable géographe du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Le quartier se développe entre la rivière et le plateau du Rham, le long des rues qui mènent à Trèves soit par la rive droite de l'Alzette et la Kruedelspforte, soit par le plateau et la tour Jacob. L'église St-Jean forme le bâtiment principal. Des données de fouilles indiquent que l'église actuelle ne correspond pas au bâtiment de l'église primitive, dont la façade se situe probablement vers le centre du parking devant l'église actuelle. La carte de Deventer permet de situer des îlots de construction, mais elle n'autorise pas à les analyser. Les fouilles ont révélé l'existence de ces bâtisses à trois endroits: sous la cour devant le Tutesall, sous la deuxième cour – la «Cour 1720» – du Neumünster et sous le bâtiment actuel et son cloître.

La route de Trèves menant à la Kruedelspforte constitue l'élément central de la première zone. La montée de la nappe phréatique a nécessité le rehaussement de l'empierrement de la route à cinq reprises. Entre l'Alzette et la route, fut implanté un cimetière où plusieurs inhumations en cercueils en bon état de conservation sont attribuées provisoirement aux années trente du XVII<sup>e</sup> siècles, grâce à la trouvaille d'un petit trésor monétaire enfoui parmi les tombes.

Entre la route et le plateau du Rham, se situe un grand bâtiment qui date probablement du XIV<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle qui fut occupé, jusqu'à sa destruction par le feu, lors du bombardement de 1684. Les quelque cinquante mètres qui séparent ce bâtiment de la Kruedelspforte du mur de Wenceslas sont vides d'habitations; il s'agit d'une zone militarisée où l'habitat civil ne représente qu'un danger. Une terrasse y fut aménagée au XV<sup>e</sup> siècle -les terres de terrassement contiennent une importante majorité de matériel des XVI<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> siècles provenant vraisemblablement du plateau du Rham.

Les fouilles de la «Cour 1720» dégagèrent elles aussi une série de bâtiments des XIV<sup>e</sup> et XV siècles, dont il est pour l'instant difficile de définir s'ils appartiennent à l'hospice St Jean ou à des habitations civiles. Les constructeurs de ces bâtisses ont travaillé d'après un plan urbanistique conçu

## 30 Réaffectations de bâtiments historiques

Centres culturels		
Localité	Ancienne fonction	Nouvelle affectation
Arsdorf	ferme "A Possen"	centre culturel
Bech	grange "Hanner Bra"	centre culturel
Bettembourg	château Collart	adm communale et centre culturel
Buschdorf	grange "Monnier"	salle culturelle
Contern	ferme du 18 <sup>e</sup> siècle	centre culturel
Feulen	tannerie, moulin à écorce	centre culturel et café
Grosbous	ferme "A Prommen"	centre culturel et sociétaire
Larochette	fabrique "Ginter"	centre culturel
Noertrange	grange "Paalsbau "	centre culturel
Reisdorf	ancienne ferme "Gillen"	adm communale et centre culturel
Roodt/Syre	ancienne église	salle culturelle et galerie d'art
Useldange	complexe moulin et tannerie	centre communal et sociétaire

Services publics		
Localité	Ancienne fonction	Nouvelle affectation
Lullange	ferme "Lambert" (18 <sup>e</sup> siècle)	centre pour handicapés
Mertzijg	tannerie "Weis"	adm communale
Mompach	presbytère	adm communale
Schiffflange	moulin "Bestgen"	centre pour jeunes

Installations touristiques		
Localité	Ancienne fonction	Nouvelle affectation
Behlenhaf (Junglinster)	grande ferme du 18 <sup>e</sup> siècle	club house golf
Bourglinster	ancienne ferme	auberge de jeunesse
Buschdorf	ferme "Ollinger"	auberge pour écoles de la ville
Echternach	3 tours de l'enceinte	appartements pour touristes
Esch/Sure	fabrique "Demuth"	programme touristique
Hollenfels	château	auberge de jeunes et école écologique
Schengen	maison "Koch"	café-restaurant
Schleif	ancienne gare	réception camping
Vianden	maison 18 <sup>e</sup> siècle	auberge de jeunesse
Wellenstein	3 maisons de vigneron	appartements pour touristes
Stadtbredimus	commices agricoles	appartements

Musées		
Localité	Ancienne fonction	Nouvelle affectation
Binsfeld	ferme "A Schiewesch"	musée rural
Clervaux	château	musée de maquettes de châteaux
Echternach	Hihof	musée archéologique
Echternach	pavillon du parc	musée 'architecture rurale
Ehnen	domaine viticole "Wurth"	musée du vin
Munshausen	grange "Robbesscheier"	musée du cheval de trait ardennais
Niederpallen	gare	musée "Jhangeli"

d'avance. Ils ont commencé par tailler le rocher afin d'y aménager des surfaces horizontales. Ensuite, les cinq maisons dégagées furent construites suivant un plan qui leur attribuait chacune une surface de 3 m sur 7 m.

### L'arrivée des bénédictins du Altmünster

L'hospice St-Jean fut occupé par les bénédictins du Altmünster à partir de 1542. Entre 1561 et 1595, les bâtiments ont été adaptés aux besoins des moines et devinrent le Neumünster – la nouvelle abbaye – en opposition avec l'Altmünster dont le site devant le château venait d'être détruit.

Des bâtiments, construits le long de la route de Trèves – dont le pavé est parfaitement conservé – et fouillés sous le bâtiment actuel du Neumünster montrent des réaménagements par le rehaussement des sols intérieurs de plus d'un mètre ce qui obligea les aménageurs à introduire des escaliers comme ce fut le cas dans les maisons de la «Cour de 1720»: les rez-de-chaussées devinrent des caves semi-enterrées. Les fouilles dans l'abbaye dégagèrent, entre autres, les restes de ce qui fut probablement la «sallette abbatiale» représentée sur un document iconographique de 1604. Ses débris comprennent des produits de luxe comme des majoliques des premières productions anversoises (1550-1610), et les restes d'une cheminée Renaissance: la statuette d'une lionne et un foyer dont le pavé nous est parvenu intact.

### La deuxième et la troisième abbaye de Neumünster

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Pierre de Roberti (1602-1639) décida la construction d'une abbaye d'après un plan classique, c'est-à-dire les bâtiments autour d'un cloître accolé à l'église. Les travaux débutèrent en 1606, un tableau d'époque nous donne une idée du plan de masse de cette abbaye. En 1684, cette abbaye fut rasée par le bombardement des troupes fran-



*USELDANGE: Après restauration, le moulin a été réaffecté en centre communal et sociétaire avec école maternelle et centre pour pompiers.*



*SCHENGEN: Maison de maître faisant jadis partie d'un domaine viticole. Actuellement centre européen de rencontre géré par la commune qui en est le propriétaire*

çaises. Les bâtiments actuels ont été érigés 4 ans plus tard seulement. En 1720,

une nouvelle aile fut ajoutée au sud des bâtiments existants.

## Les fouilles du cimetière St-Jean (Johnny De Meulemeester & Maya d'Hollosy)

L'obtention des droits paroissiaux en 1321, autorisa l'église St-Jean à enterrer les morts. Les fouilles du cimetière paroissial dans le cloître du Neumünster et sous le bâtiment ont permis d'entamer des recherches anthropologiques sur la population du Grund aux XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. Cette étude s'effectue en collaboration avec l'université d'Amsterdam et le Centre Interuniversitaire d'Histoire et d'Archéologie Médiévale (Université de Lyon

II). Environ 850 tombes ont été fouillées, dont au moins 300 devront être étudiées en laboratoire pour étayer l'étude démographique, unique pour nos régions .

L'absence presque totale d'objets dans les tombes rend la définition d'une chronologie des enterrements très difficile. Pour l'instant, nous distinguons quatre catégories de tombes, qui permettent d'établir une chronologie relative: dans un premier

groupe, les tombes sont caractérisées par une orientation qui suit l'axe de l'église primitive, parallèle à l'ancienne route de Trèves; un deuxième groupe de squelettes à la même orientation fut enterré dans une extension du cimetière; un troisième groupe de tombes est implanté en parallèle avec la nouvelle église St-Jean, conçu lors de la construction du Neumünster au début du XVII<sup>e</sup> siècle; enfin, les couloirs du cloître conservent quelques tombes des

moines ayant occupés l'abbaye au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles.

### L'étude des squelettes

La fouille forme le premier pas – difficile et de longue haleine – dans la recherche anthropologique. Sur le terrain l'archéologue/anthropologue fait des constatations qui lui permettront de mieux analyser et interpréter les données anthropologiques et archéologiques: la position générale du corps – les personnes civiles, qui regardent en direction de l'autel de l'église, sont enterrées avec la tête à l'ouest, les prêtres, qui regardent les croyants, avec la tête à l'est – celle des membres et de la tête. Une fouille minutieuse par des fouilleurs qualifiés en la matière s'impose pour rassembler tous ces détails.

Puis commence le travail lent et de longue durée en laboratoire: les squelettes sont lavés, numérotés et reconstruits. La détermination du sexe se fait à partir d'un nombre de caractéristiques de la boîte crânienne et du bassin, qui diffèrent chez les hommes et chez les femmes. L'évaluation de l'âge se fait facilement jusqu'à l'âge de

24 ans, puis elle devient plus problématique. Le processus de croissance se lit chez des jeunes gens à travers la dentition permanente et l'éruption des dents. Chez des personnes plus âgées, l'âge est estimé à partir de l'évolution de l'os même.

Un nombre restreint de maladies est reconnaissable à partir du squelette: syphilis, tuberculose, certains cancers, inflammations de l'os, scorbut, affections articulaires et hémorragies et naturellement les fractures. Parfois certaines personnes naissent avec des déformations. Certaines maladies nous informent aussi au sujet des déformations. Certaines maladies nous informent également sur les circonstances de vie. Le rachitisme par exemple indique un manque de vitamines D, qui est assimilée par la nourriture ou produit par la peau sous l'influence du soleil. En général, les efforts physiques étaient plus grands et plus fréquents qu'à l'heure actuelle. L'usure se constate surtout sur les articulations et la colonne vertébrale. La mauvaise hygiène dentaire est connue. La fréquence des caries et la défection de l'émail peuvent nous renseigner

sur le régime alimentaire et indirectement sur le milieu social de la personne étudiée. Ainsi, il y a une relation entre l'alimentation et la longueur du corps: les gens de noblesse sont mieux nourris et en conséquence souvent plus grands.

Le traitement statistique des données résout un tas de questions. Quelle est la proportion hommes-femmes dans le cimetière? Quelle était leur durée de vie? Les femmes vivaient-elles plus longtemps que les hommes? Quelle était le taux de mortalité infantile? Les deux sexes connaissaient-ils les mêmes maladies et dans quel pourcentage? Si non, quelles en étaient les raisons?

Au stade actuel de la recherche, il est encore beaucoup trop tôt pour arriver déjà à des conclusions générales, mais il est évident que la recherche anthropologique offre beaucoup de possibilités. D'ailleurs, sans cette recherche, la fouille du cimetière ne porte aucun intérêt. Par contre, la multitude de squelettes à étudier permettra d'évaluer la population médiévale du Grund dans un contexte très large.

## Réunion constitutive du Conseil National pour Étrangers, le 18 septembre 1995



Mme Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, pendant son discours

Le 18 septembre 1995 a eu lieu au Ministère de la Famille, la réunion constitutive du Conseil National pour Étrangers. Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille a assisté à cette réunion.

En date du 25.9.1995, le Conseil National pour Étrangers s'est réuni au même en-

droit pour entamer les missions lui confiées. A l'ordre du jour de la première séance de travail a figuré notamment la discussion, avec élaboration d'un avis, sur le projet de loi No 4051 fixant les modalités de participation aux élections communales des citoyens non luxembourgeois de l'Union Européenne et modifiant

- 1) la Loi électorale modifiée du 31 juillet 1924
- 2) la Loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

### Discours de Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille

Mesdames,  
Messieurs,  
Chers membres du Conseil National pour Étrangers

Par la présente, je déclare définitivement institué le Conseil National pour Étrangers. La première séance est ainsi ouverte. Voilà un pas important que nous ve-

nons, ensemble, de franchir dans cette longue épopée qu'est la vie en commun de tous les habitants du Grand-Duché de Luxembourg. C'est dans une Europe en pleine construction, à travers d'innombrables mutations, sans différence quant à la nationalité, la race, l'appartenance philosophique, politique ou religieuse que nous entendons nous avancer.

Le Conseil National pour étrangers constitue le seul organe représentant directement tous les habitants du Grand-Duché de Luxembourg, au niveau national. Il prend la relève du Conseil National de l'Immigration, par rapport auquel il marque une avancée importante:

Ne citons que sa composition paritaire: 30 membres, dont 15 représentants des étrangers et 15 représentants les autres forces vives du pays. Contrairement à ce que d'aucuns ont bien cru écrire, le président du Conseil National pour Étrangers – lequel – il est vrai, est d'office le Commissaire du Gouvernement aux Étrangers – n'a pas de voix prépondérante.

Parmi ses membres, 14 représentants effectifs et autant de titulaires suppléants ont été désignés au suffrage secret et officiel.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1995, les mandataires de toutes les associations d'étrangers, voire des associations oeuvrant à titre principal en faveur des étrangers inscrits auprès d'un Commissariat du Gouvernement aux Étrangers ont procédé au vote:

Résultat significatif également pour la Ministre de la Promotion Féminine: sur 14 membres effectifs, il y a 7 femmes et 7 hommes. Sur 14 suppléants: 6 femmes et 8 hommes. Un exemple à suivre!

Ainsi, vous, les représentants des étrangers, avez aussi obtenu un mandat direct des forces vives de vos communautés respectives. Vous avez été désignés par toutes les associations confondues comme représentants des étrangers, quelle que soit votre nationalité, quelle que soit celle de ceux que vous représentez.

Je suis consciente qu'on n'en est pas – encore – au suffrage universel, mais le processus d'intégration est essentiellement évolutif: si l'on veut préférer une vie en commun harmonieuse, il n'échet pas de brûler les étapes.

Comme par le passé, mais dans une mesure plus élargie, les représentants des organisations syndicales les plus représentatives, des organisations patronales, du Syndicat des Villes et Communes et des administrations éminemment concernées, via le Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers, vous tous êtes les garants que tous les aspects majeurs de la société luxembourgeoise puissent être pris en considération suivant leur juste valeur.

Côté attributions, le Conseil National pour étrangers s'est vu confier des compétences considérablement élargies, si on les compare par rapport à celles de l'ancien Conseil national de l'Immigration.

Vu l'importance de l'article 21 de la Loi du 27 juillet 1993, concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers, j'estime devoir en citer encore une fois le contenu ici même.

Ledit article devrait servir d'axe fondamental pour tous les membres du Conseil National pour Étrangers dans l'accomplissement de leur mission future. Je cite:

«Le conseil est un organe consultatif chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, tous les problèmes concernant les étrangers et leur intégration. Il donne son avis dans les délais fixés par le Gouvernement sur tous les projets législatifs et réglementaires relatifs à la politique pour étrangers ainsi que sur tous les projets que le Gouvernement juge utile de lui soumettre.

Il a le droit de présenter au Gouvernement toute proposition qu'il juge utile à l'amélioration de la situation des étrangers et de leur famille.

Il remettra au Gouvernement, qui le rendra public, un rapport annuel sur l'intégration des étrangers au Luxembourg».

Votre conseil sera consulté régulièrement par le Gouvernement et, dès cette séance, vous serez amenés à émettre votre avis sur le projet de loi no 4051, fixant les modalités de participation aux élections communales des citoyens non luxembourgeois de l'Union Européenne. Ce projet constitue, outre son impact symbolique, l'un des piliers de l'intégration des non luxembourgeois au niveau politique via la citoyenneté européenne, par le droit de vote au niveau communal.

Mais une nouveauté de taille est constituée par votre prérogative de pouvoir – à votre propre initiative – étudier tous les problèmes concernant les étrangers et leur intégration. Vous pourrez ainsi formuler tous avis et propositions y relatifs.

Par la nature des choses, votre organe est consultatif et ne prendra pas de décisions définitives, sinon il se substituerait au Gouvernement.

Mais à travers des propositions et avis bien formulés, votre conseil aura la possibilité de jouer un rôle important dans la dynamique garantissant à l'avenir la vie harmonieuse en commun de tous les habitants de ce pays. La clef de votre succès et par là-même, de celui de ce pays et de ses habitants, résidera dans cette dynamique que saura justement inspirer votre conseil à travers ses prérogatives ci-avant citées.

Il n'y sera pas seul.

Déjà en votre sein vous constituerez incessamment, je le pense, les commissions spéciales permanentes prévues par la loi, à savoir

- une commission spéciale permanente chargée d'étudier les questions relatives aux travailleurs transfrontaliers;
- une commission spéciale permanente chargée de traiter les sujets relatifs aux commissions consultatives communales pour étrangers;
- une commission spéciale permanente contre la discrimination raciale.

Rien ne vous empêche de voir constituer, en cas de besoin, d'autres commissions spéciales permanentes ou ad hoc.

Toutes ces commissions peuvent comprendre des personnes non membres du Conseil. Elles constitueront autant de relais vers l'extérieur, via les forces vives de la population.

Ainsi, ensemble avec

- les responsables du Commissariat du Gouvernement aux Étrangers,
- les membres du Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des Étrangers,

- les membres des commissions consultatives communales pour étrangers,
- les instances gouvernementales et communales,
- les organisations patronales et syndicales,
- les associations d'étrangers et celles oeuvrant à titre principal en faveur des étrangers,
- ainsi qu'avec toute personne intéressée par un processus harmonieux de la vie en commun en ce pays,

vous serez amenés à collaborer et à fournir votre contribution. Celle-ci, je viens de le dire, connaît toutes les prédispositions pour être éminente et fondamentale.

Vous me direz peut-être comme d'aucuns:

Si le rôle du Conseil National pour Étrangers est tellement important, pourquoi a-t-il fallu près de 2 ans, à partir de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers, pour le constituer?

Celui qui analysera de plus près la situation, verra que c'est le processus de réglementation qui a nécessité le temps qu'on connaît, afin de rendre opérationnel le Conseil National pour Étrangers. Dès le second semestre 1993, le Gouvernement a pris ses dispositions. En consultation étroite avec le Conseil National de l'Immigration, il a élaboré le projet de Règlement grand-ducal, portant détermination des modalités de désignation des représentants des Étrangers au Conseil National pour Étrangers, ainsi que leur répartition par nationalités, lequel a abouti au Règlement grand-ducal du 29 mars 1995.

Vous êtes en possession de ce texte et vous aurez pu vous rendre compte de la complexité de la matière, dictée par les dispositions de la Loi du 27 juillet 1993.

Les élections du 1<sup>er</sup> juillet 1995 ont eu lieu dans les plus brefs délais imaginables, de sorte que de même le Gouvernement a été critiqué: il aurait procédé trop rapidement et n'aurait pas laissé le temps aux associations pour s'inscrire utilement.

On peut critiquer tous azimuts, mais l'essentiel n'est pas là:

La situation luxembourgeoise requiert un organe consultatif représentatif, compétent et actif. Celui-ci doit être en mesure de développer une dynamique propre à faire avancer utilement le processus d'intégration des ressortissants non luxembourgeois de façon harmonieuse et efficace à la fois, ensemble avec tous les autres acteurs du terrain.

Quel est le processus d'intégration?

Vers quel but nous dirigeons-nous?

Que chacun ayant décidé de vivre en ce pays et pouvant le faire légalement, puisse trouver ici un vrai chez-soi, où il se sentira chez lui. Qu'il accepte et respecte les spécificités du pays, tout en y apportant les siennes. Que tout cela agisse non pas comme un facteur de discorde, mais comme enrichissement et comme stimulant vers une meilleure vie en commun, des uns avec les autres, bien plus que des uns à côté des autres.

La vue est optimiste. Mais finalement l'intégration, c'est cela. Il est vrai que chacun conçoit la question subjectivement, de son point de vue. Il y a partant autant de définitions, voire de descriptions de l'intégration qu'il y a de personnes qui en parlent.

Mais par essence, il ne s'agit point de passer une couleur unie. La caractéristique au Luxembourg, comme dans les autres pays voisins, est que le processus d'intégration est évolutif et varie dans le temps. La spécificité du Luxembourg est qu'avec les apports massifs en nouveaux arrivants – solde migratoire positif de plus de 5.000 par an depuis 1991 – et le fort pourcentage de non nationaux – 32%, cette évolution est de loin plus accentuée.

C'est cette situation unique en Europe qui nous interpelle! Depuis toujours notre pays s'est trouvé dans le rayon d'influences cumulées des cultures romane et germanique. Notre système linguistique trilingue et la situation géographique du pays sont autant de prédispositions favorables vers l'ouverture et la communication.

A partir de là, c'est la volonté bien réfléchie de tous les habitants du pays, de même que de ceux traversant quotidiennement les frontières (ou ce qu'il en reste) pour y prester leur travail ou leurs services, de bâtir une société, où la compréhension et l'entendement l'emportent sur

la différenciation, l'intolérance ou simplement l'indifférence, où tous se sentent chez eux et pourront considérer et soutenir le Luxembourg comme étant leur pays!

Les questions et problèmes précis sont multiples. Énoncer ici les débuts de solution, voire réponses données mènerait trop loin. Je serais entre autres amenée à décrire toutes les activités de tous les acteurs du terrain. Permettez-moi toutefois d'énoncer ici quelques projets d'intégration récents et moins connus encore:

– Une des retombées concrètes de la Conférence de Pékin sur les Femmes consiste à voir instituer au Luxembourg des programmes spéciaux d'insertion ou de réinsertion dans le marché du travail de femmes immigrantes, dont les enfants ne requièrent plus une présence continue au foyer.

Ces mesures passeraient entre autres par des cours d'initiation et de perfectionnement aux langues du pays. Le Gouvernement agira ici en collaboration avec les autorités nationales des pays d'origine concernés.

– Des mesures parallèles ont déjà été expérimentées par la Fédération Caritas et le Commissariat du Gouvernement aux Étrangers cet été pour des femmes ex-yougoslaves. Un relai en sera donné par le Centre de Langues.

– Suite à une proposition du Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers, des cours d'information et de formation destinés aux primo-arrivants seront organisés par le Commissariat du Gouvernement aux Étrangers dès cet automne. Il s'agit de présenter officiellement les spécificités du pays aux nouveaux-venus.

– Des projets se concrétisent concernant la présentation d'émissions destinées à

la formation et à l'information des résidents non Luxembourgeois à travers les programmes audiovisuels et radio-phoniques.

– Nous venons de dégager à travers les impératifs des calendriers la date du samedi, 2 mars 1996, pour accueillir au Centre Européen à Kirchberg une nouvelle Conférence nationale des Étrangers. Celle-ci sera notamment destinée à la préparation efficace des citoyens non Luxembourgeois au droit de vote communal. Le rôle et le fonctionnement des commissions communales consultatives pour étrangers y seront également à l'ordre du jour. Des modes de formation et d'intérêts de tous les citoyens à la chose commune y seront dégagés, afin de préparer mieux encore l'avenir en commun.

Voilà quelques projets seulement, cités en raison de leur éclosion récente dans un domaine, où votre rôle est appelé à prendre de l'envergure.

Votre charge ne sera nullement aisée, mais elle sera d'autant plus gratifiante!

Il va de soi que je soutiendrai, dans la mesure du possible, tous les efforts et revendications pour une qualité de travail optimale.

Je songe ici à la question du secrétariat, à vos locaux de réunion, à votre documentation de base etc.

D'ores et déjà je vous remercie toutes et tous de votre engagement pour la bonne cause et vous souhaite cette énergie indispensable pour s'acquitter d'une noble, mais lourde tâche qu'est la vôtre. Mes meilleurs vœux de plein succès vous accompagnent.

Merci de votre attention.

\*\*\*

# Dépôt du Projet de Budget de l'État pour 1996 à la Chambre des Députés, le 19 septembre 1995

Monsieur le Ministre du Budget Marc FISCHBACH a déposé en date du 19 septembre 1995, le Projet de Budget de l'État pour l'année 1996 à la Chambre des Députés.

Selon la procédure d'usage, le Ministre du Budget Marc FISCHBACH, remet le Projet de Budget au Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, qui le transmet au Président de la Commission du Budget et des Finances François COLLING; ce dernier le confia à Monsieur Jeannot KRECKE, Rapporteur.

Dans leurs présentations respectives, Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER ainsi que Monsieur le Ministre du Budget, ont souligné que le projet en question s'inscrirait dans la politique budgétaire de ces dernières années, c'est-à-dire une politique de rigueur budgétaire et de solidarité sociale.

Partant d'une estimation de progression du PIB de 3,5% à moyen terme et de la hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires entre 1995 et 1996 de 2,51% et en y incluant la correction de la prévision initiale concernant l'année 1995 de -1%, la norme budgétaire pour 1996 se situe à 5,1%.

Cette norme est toutefois dépassée de 0,55 point dans le projet pour 1996 avec des dépenses estimées à 155,16 milliards de Flux, soit une augmentation de 5,65% par rapport aux dépenses prévues pour l'exercice en cours. Afin de pouvoir apprécier en pleine connaissance de cause ce taux de progression des dépenses de l'État, comme l'a expliqué Monsieur le Ministre du Budget, «il y a tout d'abord lieu de relever qu'en chiffres absolus le dépassement de la norme budgétaire correspond globalement au crédit de 910 millions de Flux inscrit au projet de budget comme dotation supplémentaire au profit de la caisse nationale des prestations familiales.»

Du côté des recettes le Gouvernement prévoit 154,8 milliards de Flux, une variation de +6,67% par rapport à l'exercice en cours.

Le projet de budget de l'État pour l'année 1996 devrait donc se solder par un déficit de 363 millions de Flux.

Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de la présentation du projet de budget de l'État pour 1996 par Monsieur le Ministre du Budget Marc FISCHBACH:



Les grandes lignes du Projet de Budget de l'Etat pour 1996 furent déjà présentées à la presse le 1<sup>er</sup> août par MM. J.Cl. JUNCKER, Premier Ministre, Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Marc FISCHBACH, Ministre du Budget, assistés de M. Jeannot WARINGO, Directeur de l'Inspection des Finances. Le dépôt à la Chambre a eu lieu le 19 septembre 1995.

## 1. Le contexte économique et social

Le budget de l'Etat constitue un instrument essentiel de notre politique économique et sociale. Il s'avère donc opportun de brosser, en guise d'introduction, le tableau des tendances récentes et des perspectives de développement. De ce diagnostic découlent les impératifs qui s'imposeront à l'action publique et qui se trouvent à la base des choix inhérents au projet de budget pour 1996.

En ce début de 1995, la reprise de l'économie européenne est soutenue et les mouvements conjoncturels se montrent de plus en plus synchronisés. Selon les dernières prévisions de la Commission de l'Union Européenne (U.E.), le produit intérieur brut (P.I.B.) s'est accru de 2,7% en 1994, et augmenterait même de 3,1% en 1995 pour se stabiliser en 1996 au taux de 2,9%.

Les exportations en dehors de l'Union européenne continueront de croître fortement et elles seront secourues par les investissements dans le soutien du processus de croissance. La croissance de l'investissement a été de 2,4% en 1994 mais montera à 6,3% en 1995 pour se stabiliser en 1996.

Les dépenses de consommation des ménages devraient augmenter parallèlement à une remontée des salaires réels et une reprise de l'emploi. Les dépenses publiques continueront à être contrôlées sévèrement, dans la tentative d'approcher les normes de convergence. Après un taux moyen de 2% entre 1986 et 1990, la croissance en volume des dépenses publiques de l'ensemble des pays est revenue à 0,5% entre 1993 et 1995.

Le chômage devrait baisser pour se situer à 9,5% en 1996, reflétant la création nette de 3 millions d'emplois en 1995-1996 au total.

Etant donné les évolutions antérieures, l'inflation restera faible en Europe, légèrement supérieure à 3% en 1995 et en 1996; néanmoins le cycle de baisse de l'inflation est révolu.

L'économie américaine connaîtrait un ralentissement progressif qui s'est amorcé dans le courant du premier trimestre de 1995, et se prolongerait en 1996. Il s'expliquerait par les effets retardés de la politique monétaire, et, d'un autre côté, un retournement cyclique de certaines composantes de l'activité (consommation pri-

vée, dont l'achat d'automobiles, l'investissement résidentiel, et l'investissement en biens d'équipement des firmes). Il y aurait une moindre progression du P.I.B. en 1995 (3,2%) et de 2,4% en 1996. Le spectre de l'inflation restera éloigné: 2,2% en 1995 et 2,9% en 1996, ce qui permettrait à la Federal Reserve de négocier facilement le desserrement de la politique monétaire, entamé dès le début du mois de juillet.

Les séquelles du tremblement de terre de Kôbé ne devraient pas empêcher l'économie japonaise de renouer avec une croissance économique plus soutenue en 1996. Les investissements des entreprises (+ 1,5% en 1995, et + 3,8% en 1996 après les reculs successifs de 1992, 1993 et 1994) apporteraient du soutien à la demande intérieure, à côté d'une croissance toujours modérée de la consommation privée et d'une certaine fermeté de la construction résidentielle et des dépenses publiques.

En raison de la surévaluation du Yen, la contribution des échanges extérieurs à la croissance resterait négative, les importations progresseraient nettement plus (de l'ordre de 9 à 10% en termes réels) que les exportations (de 4 à 5%). L'inflation et le chômage resteraient, comme par le passé, faibles en comparaison internationale.

Dans ce contexte conjoncturel international favorable, les perspectives de l'économie luxembourgeoise resteront très bonnes. Ainsi, le P.I.B. s'accroîtrait de 3,4% en 1996 en version S.E.C., malgré une certaine décélération de la croissance pour les trois principaux partenaires du Luxembourg en 1996 dont la croissance resterait en dessous de la moyenne communautaire (3%) d'un demi point de pour cent environ.

La croissance de l'industrie restera soutenue, supérieure à 3%, surtout grâce à la sidérurgie, où la reprise devait enfin se faire sentir. L'activité des autres industries restera forte tout en étant temporairement affectée en 1996 par un freinage de l'activité économique dans les pays de la zone DM. Dans le secteur de la construction, l'on s'attend à une reprise graduelle, dont témoignent actuellement les indicateurs conjoncturels «précurseurs». En ce qui concerne les services, la croissance restera supérieure à 3% au cours des deux années prochaines, le commerce suivant cette évolution. En effet, l'activité économique accrue dans notre pays aura également une influence favorable sur le commerce de détail et de gros.

Dans le secteur bancaire, un certain ralentissement est probable en 1995, à l'origine duquel se trouve un recul général des taux d'intérêts et un rétrécissement du «spread» sur le dollar US.

Dans les autres services marchands, les perspectives de croissance resteront for-

tes: le transport aérien, le secteur des communications et les autres services aux entreprises connaîtront un dynamisme similaire à celui des années passées.

Les investissements des firmes connaîtront prévisiblement une croissance plus modérée en 1995 et 1996 qu'en 1993. La continuation des investissements dans la sidérurgie (aciérie électrique) et dans les télécommunications (société de satellites Astra) évitera une chute de l'investissement, qui se situe à un niveau relatif élevé, par rapport au P.I.B. dans la comparaison européenne. L'investissement industriel, quant à lui, a progressé de 5% en termes réels en 1994; la dernière enquête du STATEC signale des intentions d'investissement des chefs d'entreprises industrielles en hausse de 12,4% en termes nominaux pour 1995.

L'évolution de la consommation des administrations publiques est marquée par un souci de contrôle des dépenses de l'Etat, dont une part importante est constituée de rémunérations et évolue donc selon certains automatismes.

Les exportations de biens ont fortement progressé en 1994, grâce à une industrie exportatrice dynamique, dans le domaine des céramiques du verre et du textile notamment. Comme les importations de biens n'ont pas suivi ce rythme, on a constaté une amélioration notable de la balance commerciale en 1995. Rappelons que cette faible progression des importations est due en partie à l'augmentation exceptionnelle des importations en 1993 (acquisition d'aéronefs par la société d'aviation nationale LUXAIR).

Du côté des exportations de services, on constate l'influence de la bonne conjoncture dans les télécommunications et le transport aérien. S'y ajoutent dans l'optique nationale, les exportations de services bancaires (qui ne sont pas considérées dans la version S.E.C. du P.I.B.). Les importations de services ont, en 1994, progressé plus vite que les exportations, faisant perdurer une période de croissance élevée, 12% en moyenne annuelle et en valeur entre 1985 et 1993. Cette forte croissance des importations de services est évidemment liée aux «autres services marchands» et restera dynamique à l'avenir.

Quant à l'emploi intérieur, il progresserait de façon soutenue en 1996 parallèlement à une forte croissance du P.I.B. (2,9%) légèrement inférieure à 3%, de l'ordre de 2,7% en 1995 et 1996. Notre économie continuera par ailleurs à faire un appel à la main-d'oeuvre frontalière; le nombre de frontaliers pourrait ainsi dépasser les 60.000 personnes en 1996.

En ce qui concerne le taux de chômage, il se situait à 2,7% en moyenne annuelle en 1994. Mais le nombre de nouveaux emplois créés ne pourra contribuer de ma-

nière significative à l'absorption des chômeurs en 1995; ceci est dû en particulier à l'inadéquation de la main-d'oeuvre résidente à la recherche d'un emploi face à l'offre de travail résidente et à une situation de concurrence accrue due à la demande de travail frontalière. En conséquence, le taux de chômage continuerait à monter en 1995 pour atteindre 2,9% ou 4.900 chômeurs en moyenne annuelle. Une baisse est attendue au plus tôt pour 1996, en raison des mesures prises suite à la réunion Tripartite au printemps 1995.

Quant à l'inflation, elle avait baissé significativement entre 1993 et 1994 pour passer à 2,2%. Pour 1995, l'on prévoit un léger accroissement du taux d'inflation à 2,3% notamment parce qu'on s'attend à une hausse des prix des matières premières et des biens industriels au cours de la phase ascendante du cycle conjoncturel européen. L'année 1996 devrait connaître une légère accélération de l'inflation, pouvant se porter à 2,5%.

## 2. Les lignes de conduite de la politique budgétaire

Au moment de la mise au point globale du projet de budget pour 1996 et de son insertion dans le contexte économique et social prédéfini, le Gouvernement a tenu compte des deux éléments fondamentaux de la politique budgétaire que sont les orientations communautaires et les principes de politique budgétaire pluriannuel figurant au programme gouvernemental.

Rappelons que le passage à la deuxième phase de l'Union économique et monétaire (U.E.M.) a été réalisé le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et que les Etats membres s'emprescent d'éviter les déficits publics excessifs tout en veillant au maintien de la stabilité des prix au moyen d'une plus grande convergence des performances économiques.

La convergence progressive des politiques et des performances économiques à réaliser pendant la deuxième phase de l'U.E.M. passe notamment par une meilleure cohérence des performances budgétaires des Etats membres.

Au chapitre de la comparaison des performances et politiques budgétaires et de l'évaluation des perspectives de la Communauté, il peut être intéressant de dresser le cadre communautaire pour la coordination des politiques budgétaires des Etats membres et de rappeler les principes sur lesquels les politiques budgétaires nationales devraient être fondées. Ces principes sont les suivants:

\* éviter le financement monétaire des déficits budgétaires, ce qui signifie que les gouvernements ne doivent pas avoir

d'accès automatique au financement de la banque centrale ni d'accès privilégié aux institutions financières;

- \* éviter ou au moins réduire les déficits budgétaires excessifs;
- \* réduire les niveaux excessifs de dette publique;
- \* améliorer la structure des recettes et dépenses budgétaires, et
- \* réduire les parts excessives des dépenses publiques dans le P.I.B.

Quant au caractère excessif ou non d'un déficit budgétaire, il doit être apprécié par rapport à plusieurs critères, tels que la stabilité des prix, la soutenabilité du solde extérieur, le niveau satisfaisant ou non de l'épargne et de l'investissement, la contribution des finances publiques à la formation de niveaux de taux d'intérêt appropriés et l'évolution acceptable ou non du ratio dette publique/P.I.B. Avec la réalisation progressive du marché unique et de l'U.E.M., les politiques budgétaires doivent contribuer plus activement à assurer le respect de ces critères.

Pour ce qui est plus particulièrement de la situation budgétaire de l'exercice 1995 et des perspectives pour 1996, il y a lieu de relever qu'au mois de juin 1995, le Conseil de l'U.E. a adopté une recommandation concernant les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté conformément à l'article 103 paragraphe 2 du Traité de Maastricht.

D'après cette étude, des efforts d'ajustement supplémentaires seront nécessaires en 1996 afin que les Etats membres atteignent les objectifs fixés dans les programmes de convergence. Seuls sept Etats auront un déficit inférieur à 3% du P.I.B. Mais les situations dans les différents Etats membres sont fort divergentes. Si la Grèce, l'Italie et la Suède connaîtront en 1996 un déficit supérieur à 6% du P.I.B., le Luxembourg devrait atteindre un solde budgétaire excédentaire en 1995 et 1996 d'après les calculs de la Commission.

Rappelons que sur le plan de la politique budgétaire un mécanisme très strict a été mis en place au début de la deuxième phase de l'Union économique et monétaire qui a pour but de contraindre les politiques budgétaires nationales à une grande discipline, dont la principale obligation est de respecter, à partir de sa mise en vigueur, tout déficit public excessif.

Dans un protocole annexe (protocole n°5), le caractère excessif des déficits a été fixé dans les termes suivants:

- la dette publique est excessive si le rapport entre dette et P.I.B. est supérieur à 60%;



*Selon la procédure d'usage, le Ministre du Budget Marc FISCHBACH remet le Projet de Budget de l'Etat au Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ.*

- le déficit budgétaire est excessif si le rapport entre ce déficit et le P.I.B. est supérieur à 3%.

Non seulement les tendances globales du projet de budget pour 1996 respectent-elles les recommandations formulées au niveau communautaire, mais encore sont-elles entièrement conformes aux principes de politique budgétaire pluriannuelle énoncée dans le programme gouvernemental.

Dans la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 devant la Chambre des Députés, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de mener une politique budgétaire prudente en veillant plus particulièrement à ce que la progression des dépenses de l'Etat soit liée à l'évolution de la crois-

sance économique. A cette fin, la progression des dépenses de l'Etat devra donc être contenue dans les limites de la croissance du produit intérieur durant la prochaine période quinquennale.

Conformément à ces principes, la politique budgétaire du Gouvernement se situe donc primordialement au-delà du conjoncturel et se fonde essentiellement sur le structurel.

Les potentialités de croissance à moyen terme de notre économie continuent à être évaluées sur une base réaliste.

En ce qui concerne d'abord les possibilités de croissance à moyen terme du produit intérieur brut en volume, il y a lieu de relever que la croissance pour 1994 se si-



*M. SPAUTZ transmet le Projet de Budget à M. François COLLING, Président de la Commission du Budget et des Finances*

tuait à 4,1%, tandis que les prévisions pour 1995 et 1996 tablent sur une croissance de respectivement 3,3 et 3,5% du P.I.B. en volume.

Les principaux déterminants d'un processus de croissance sain et durable sont par ailleurs beaucoup moins affectés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au lendemain des deux chocs pétroliers, de sorte qu'ils devraient jouer pleinement, à condition que les politiques économiques restent fidèles à leurs orientations à moyen terme, axées sur la stabilité tout en ne mettant pas en péril la crédibilité péniblement acquise au cours des années précédentes.

En considération des observations qui précèdent un taux d'accroissement à moyen terme de notre produit intérieur brut en volume de 3,5% a été considéré comme une hypothèse réaliste pour la définition des normes budgétaires de la présente législature.

Le second élément à prendre en considération – conformément aux principes de politique budgétaire – en vue de fixer un taux nominatif pour l'accroissement annuel des dépenses publiques est formé par la hausse probable de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires. Le montant purement nominal d'une proportion importante des charges de l'Etat (environ les deux tiers du budget ordinaire) est en effet lié directement à l'échelle mobile des salaires, de sorte que – quelques soient les principes de politique budgétaire – la détermination d'un plafond d'augmentation annuelle des dépenses publiques ne peut pas ne pas tenir compte de la hausse des prix.

Rappelons que l'estimation des crédits inscrits au budget définitif de 1995 a été basée sur un niveau moyen de l'échelle mobile des salaires de 536,40 points pour l'année en cours. Or, la hausse réelle de l'indice des prix à la consommation s'est révélée en 1995 moins rapide que prévue au milieu de l'année passée.

Sur la base des prévisions les plus récentes effectuées par le STATEC, il y a lieu d'admettre les hypothèses suivantes en matière d'évolution de l'indice des prix à la consommation et de l'échelle mobile des salaires:

	1995	1996
Indice des prix		
– Variation annuelle moyenne	+ 2,30%	+ 2,50%
Echelle mobile des salaires: (cotes d'application)		
– Variation annuelle moyenne	+ 1,90%	+ 2,51%
– Moyenne annuelle	530,90	544,21



Table-ronde sur le Projet de Budget de l'Etat à Radio Luxembourg 92,5, avec la participation de M. Marc FISCHBACH, Ministre du Budget; M. Jeannot KRECKE (POSL), Rapporteur; M. Henri GRETHEN, Président du Groupe parlementaire du PD; M. Jacques-Yves HENCKES, (ADR); M. Camille GIRA (déi Gréng) et le modérateur Roby RAUCHS, rédacteur-en-chef

D'après cette hypothèse, la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires atteindrait donc un niveau de quelque 530,90 points pour l'année en cours – ce qui représente, par rapport à la prévision initiale de 536,40 points retenue au budget de 1995, un écart en moins de quelque 1,0% – et un niveau de l'ordre de 544,21 points pour l'année à venir.

Tous les crédits concernant les dépenses qui sont adaptés automatiquement à l'évolution de l'indice des prix à la consommation ont dès lors été évalués pour 1996 en fonction de l'hypothèse d'un niveau moyen de l'échelle mobile des salaires de 544,21 points.

Par rapport à l'hypothèse mise en compte au budget définitif pour 1995, les crédits proposés au projet de budget pour 1996 ont donc été majorés – sans préjudice de l'incidence d'autres facteurs de variation – de quelque 2,1% bien qu'en réalité l'écart entre les moyennes annuelles des cotes d'application de 1995 et de 1996 s'élève à 2,5%.

En vertu de ces règles de politique budgétaire, la norme de croissance annuelle des dépenses de l'Etat a été arrêtée comme suit par le Gouvernement pour l'exercice budgétaire 1996:

– Croissance escomptée à moyen terme du produit intérieur brut en volume (à prix constants)	+ 3,50%
– Hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires:	
* Correction de la prévision initiale concernant l'année 1995 (530,90 points au lieu de 536,40 points)	-1,00%
* Hausse probable entre 1995 et 1996 (544,21 points au lieu de 530,90 points)	+ 2,51%
<b>Total (multiplicatif)</b>	<b>+ 5,1%</b>

### 3. Présentation et commentaires des principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1996

Notes: Les montants sont indiqués en millions de francs.

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 1996 en comparaison avec le budget définitif pour 1995.

	Compte provisoire 1994	Budget définitif 1995	Projet de budget 1996	Variation	
				en millions	en %
<b>Budget ordinaire</b>					
Recettes	145.279,7	143.867,9	153.550,0	+ 9.682,1	+ 6,73
Dépenses	126.375,3	132.508,8	140.098,0	+ 7.589,2	+ 5,73
Excédents	+ 18.904,4	+ 11.359,1	+ 13.452,0	+ 2.092,9	...
<b>Budget extraordinaire</b>					
Recettes	45,7	1.250,0	1.250,0	+ 0,0	+0,00
Dépenses	18.457,4	14.354,5	15.065,0	+ 710,5	- 4,95
Excédents	- 18.411,7	- 13.104,5	- 13.815,0	- 710,5	...
<b>Budget total</b>					
Recettes	145.325,4	145.117,9	154.800,0	9.682,1	+ 6,67
Dépenses	144.832,7	146.863,3	155.163,0	8.299,7	+ 5,65
Excédents	+ 492,7	- 1.745,4	- 363,0	+ 1.382,4	...

Notes: Les montants sont indiqués en millions de francs.

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 1996 en comparaison avec le budget définitif pour 1995.

Avec un montant de 155,1 milliards, les dépenses proposées progressent au total de plus de 8,3 milliards ou de 5,65% par rapport aux crédits inscrits au budget définitif pour l'année en cours. Sur la base de ces données brutes, la progression des dépenses ordinaires et extraordinaires s'avère donc légèrement supérieure à celle admissible sur la base de la norme d'augmentation de 5,1%.

- Afin de pouvoir apprécier en pleine connaissance de cause ce taux de progression des dépenses de l'Etat, il y a tout d'abord lieu de relever qu'en chiffres absolus le dépassement de la norme budgétaire correspond globalement au crédit de 910,0 millions inscrit au projet de budget comme dotation supplémentaire au profit de la Caisse nationale des prestations familiales.
- Rappelons également à cet égard que la politique budgétaire énoncée par le Gouvernement dans sa déclaration du 22 juillet 1994 a été conçue dans le but d'ajuster l'augmentation des dépenses publiques sur la croissance du produit intérieur brut dans une optique du moyen terme.

Relevons également que, compte tenu notamment de l'interférence de l'évolution conjoncturelle sur l'évolution budgétaire, cette norme de politique budgétaire ne peut être considérée comme un cadre rigide, le mouvement effectif des dépenses totales de même que celui des recettes fiscales étant inévitablement déviés de l'évolution tendancielle par suite notamment de l'incidence de la conjoncture sur le budget.



Le Rapporteur du Projet de Budget, M. Jeannot KRECKE

Dans ces conditions, la norme d'accroissement réelle des dépenses, correspondant au rythme d'expansion à moyen terme du produit intérieur brut, n'est susceptible d'être observée rigoureusement qu'en l'absence d'événements exceptionnels.

En présence de la très grande rigidité de nos dépenses publiques, une politique budgétaire visant à établir dans une optique annuelle un parallélisme absolu entre l'évolution du budget des dépenses de l'Etat et celle du produit intérieur brut s'avérerait impossible.

Dans ce contexte, il importe de relever que dans le cadre de l'élaboration du budget de l'exercice 1995, le Gouvernement avait tablé sur un accroissement de 3,0% du produit intérieur brut. Or, d'après les dernières estimations du STATEC la croissance de cet agrégat macroéconomique s'élèverait à 3,3% pour l'exercice en cours.

- A cet égard, il convient également de relever que les propositions initiales présentées par les départements ministériels se présentaient comme suit par rapport aux chiffres du budget définitif de 1995:

	Budget définitif 1995	Propos. budgét. 1996	Variation (en %)
Dépenses ordinaires	132,5	148,7	+ 12,2
Dépenses extraordinaires	14,4	16,8	+ 16,7
Dépenses totales	146,9	165,5	+ 12,7

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliards de francs.

Par conséquent, les réductions opérées au cours de la procédure budgétaire s'élèvent au total à plus de 10,3 milliards et témoignent dès lors incontestablement de la volonté du Gouvernement de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de l'Etat.

— A cela, il y a lieu d'ajouter que la structure de notre budget se caractérise par une rigidité très grande, qui provient du fait qu'une proportion de plus en plus élevée des dépenses publiques est fixée

par ou en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles.

Qui plus est, la rigidité découlant de ce caractère obligatoire et difficilement compressible de la plupart des dépenses se trouve encore accentuée par suite de la dynamique inhérente aux charges en cause. D'une part, le volume de ces dépenses est animé d'un mouvement ascendant qui découle directement ou indirectement de leurs facteurs d'évolution respectifs. D'autre part, cette croissance réelle des dé-

penses publiques est renforcée par le fait qu'environ les deux tiers des dépenses courantes du budget de l'Etat sont liées directement, par le biais de l'échelle mobile des salaires, à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Une partie très importante de l'accroissement de 8,3 milliards des dépenses inscrites au projet de budget pour 1996 s'explique par l'incidence des facteurs de hausses précités, ainsi qu'en témoigne le relevé non exhaustif suivant:

— Traitements et pensions des fonctionnaires	+ 1.084,2 mio
— Participation des communes dans le produit de certains impôts de l'Etat	+ 544,7 mio
— Versement du produit des impôts de solidarité	+ 206,5 mio
— Participations dans le financement de l'assurance-pension	+ 918,0 mio
— Participation dans le financement de l'assurance-maladie	+ 383,0 mio
— Participation dans le financement des allocations familiales:	+ 217,0 mio
* Mesures anciennes	+ 394,0 mio
* Mesures nouvelles	+ 470,0 mio
— Prise en charge des cotisations à la CNPF au titre des salariés du secteur privé	+ 177,0 mio
— Revenu minimum garanti	+ 92,0 mio
<b>Total</b>	<b>+ 4.486,4 mio</b>

Le restant de l'accroissement du total des dépenses inscrites au projet de budget pour 1996 résulte dans une mesure prépondérante de l'adaptation d'un très grand nombre de crédits dont l'évolution est dictée par des dispositions législatives ou réglementaires. A cet égard on peut notamment relever l'accroissement de plus de 700,0 millions des dépenses extraordinaires de l'Etat, ainsi que l'évolution des crédits dans l'intérêt du logement social (+ 224,0 millions), des transports publics (+ 393,6 millions) et de la dette publique. Il s'ensuit qu'un niveau acceptable des

crédits prévus pour 1996 n'a pu être atteint que grâce à la réduction, ou du moins, à la stabilisation des dépenses dans l'un ou l'autre domaine.

Ces freinages ou compressions de certaines catégories de dépenses se sont en effet avérés inévitables afin de permettre au Gouvernement de mettre en oeuvre certaines mesures nouvelles dans le domaine notamment de la protection de l'environnement et afin de pouvoir maintenir à leur niveau élevé les dépenses d'investissement de l'Etat.

Le niveau élevé des investissements publics prévu pour 1996 témoigne de la volonté du Gouvernement de poursuivre le développement et la modernisation des infrastructures publiques et en particulier celles qui sont indispensables pour assurer le développement du potentiel de production de notre économie.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'importance des dépenses d'investissements tant par rapport au total des dépenses de l'Etat que par rapport au produit intérieur.

Nature des travaux	1995 Budget voté	1996 Projet de budget
<b>A) Dépenses d'investissement</b>		
Achat de terrains et de bâtiments	328,0	345,9
Construction de bâtiments dans le pays	1.604,6	1.658,6
Construction de routes/travaux hydrauliques	2.525,6	2.644,9
Achat de biens meubles durables	1.589,9	1.500,7
Sous-total	6.048,1	6.150,1
Dépenses des fonds spéciaux d'investissements:		
— Travaux publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux, fonds des routes)	5.813,6	6.965,0
— Environnement	1.700,6	2.188,4
— Fonds du rail	978,3	1.096,9
Sous-total	8.492,5	10.250,3
<b>Total des dépenses d'investissements</b>	<b>14.540,6</b>	<b>16.400,4</b>

B) Dépenses totales		
Total des dépenses de l'Etat	146.863,3	155.162,4
A déduire:		
Alimentation des fonds spéciaux d'investissements	4.500,0	4.550,0
A ajouter:		
Dépenses des fonds spéciaux	8.492,5	10.250,3
Total des dépenses de l'Etat comparables	150.855,8	160.862,7
Dépenses d'investissements/dépenses budgétaires	9,6%	10,2%
Dépenses d'investissements/P.I.B. national	3,2%	3,4%

Note: Les montants sont indiqués en millions de francs

Globalement la progression des dépenses d'investissements est avec 12,8% en 1996 nettement supérieure à celle des autres dépenses de l'Etat.

En 1996 les dépenses d'investissements dépasseront prévisiblement 10% du total des dépenses de l'Etat et représenteront 3,4% du P.I.B. contre 3,2% en 1995. Un niveau aussi élevé en termes relatifs des

dépenses d'investissements publiques n'est observé dans aucun autre pays de la Communauté.

Dans sa déclaration du 22 juillet 1994, le Gouvernement rappelle que la consolidation des finances publiques constitue l'un des objectifs majeurs de la politique budgétaire de la présente législature. Elle se traduit notamment dans la définition plu-

riannuelle de la norme budgétaire mais également dans la volonté clairement affichée de limiter le recours à l'emprunt et de poursuivre sur la voie de la reconstitution des différents fonds de réserves de l'Etat.

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses budgétaires des principaux fonds d'investissements:

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
- Administratif	1.396,5	1.033,3	1.125,0	1.203,5	1.513,5	1.927,1
- Scolaire	481,3	684,9	934,3	807,5	772,8	1.690,6
- Sanitaire	258,1	217,1	216,4	116,5	332,0	490,6
- Fonds des routes	3.388,4	4.385,0	4.647,1	4.019,9	3.195,3	2.856,7
- Protection de l'environnement	731,8	961,0	1.501,9	1.554,6	1.700,6	2.188,4
Total général	6.256,1	7.281,4	8.424,7	7.702,0	7.514,2	9.153,4
Variation en %	-	+ 16,4	+ 15,7	- 8,6	- 2,4	+ 21,8

Note: Les montants de ce tableau sont indiqués en millions de francs.

La régression des dépenses en 1994 et 1995 est imputable à la baisse prévisible des dépenses du Fonds des routes qui ont atteint un point culminant en 1993 avec plus de 4,6 milliards. Si ces dépenses diminueront encore en 1996 en raison de l'achèvement de la collectrice du Sud et du contournement Est de la Ville de Luxembourg, elles devraient en revanche augmenter à nouveau à partir de 1997 avec la mise en chantier progressive de la liaison autoroutière avec la Sarre et de l'autoroute du Nord (tronçon Kirchberg - Mersch).

Les investissements à charge des crédits des fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux) qui ont doublé entre 1990 (1.154,4 millions) et 1994 (2.127,5 millions) accuseront une progression très soutenue au cours des exercices à venir pour vraisemblablement dépasser 4 milliards en 1996. La croissance la plus importante sera enregistrée par le fonds d'investissements publics scolaires dont les dépenses doubleront en 1996 suite à la mise en chantier de nombreux projets d'envergure (modernisation du Lycée de garçons à

Luxembourg, agrandissement du Lycée technique des Arts et Métiers, construction du Centre national de formation professionnelle à Esch-sur-Alzette, construction d'un nouvel Institut pour I.M.C. et agrandissement de l'Ecole européenne primaire et secondaire).

Les dépenses du fonds pour la protection de l'environnement ont connu depuis 1990 un accroissement fulgurant: de 337,7 millions en 1990 à 961,0 millions en 1992 et 1.554,6 millions en 1994. Cette progression devrait d'ailleurs se pour-

suivre en 1995 et 1996 pour atteindre quelque 2,2 milliards au cours de ce dernier exercice.

C'est dans le cadre du chapitre suivant relatif aux priorités politiques du projet de budget 1996 que les accents du projet de budget seront développés plus en avant.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, le montant total des recettes ordinaires prévues au budget pour 1996 (153.550 millions) fait apparaître une progression de 9.682,1 millions ou de 6,73% par rapport au chiffre correspondant du budget définitif pour 1995 (143.867,9 millions).

Pour ce qui est des tendances de l'évolution des recettes au cours de la nouvelle législature, il convient de rappeler tout d'abord qu'à partir de l'année 1991 le Gouvernement avait mis en oeuvre une réforme fiscale dont les répercussions budgétaires se sont chiffrées globalement à quelque 14 milliards par an. Ces allègements fiscaux qui ont profité tant aux ménages qu'aux entreprises ont notamment

pour effet d'accroître le pouvoir d'achat des ménages et de renforcer la compétitivité des entreprises.

Pour ce qui est des adaptations du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, il convient de rappeler que dans sa version actuelle l'article 125 L.I.R. a créé pour le Gouvernement l'obligation de proposer, en conformité avec les besoins budgétaires, un nouveau tarif d'impôt à appliquer à partir de l'année d'imposition suivante, chaque fois que l'indice du coût de la vie a enregistré une variation de cinq pour cent au moins. La variation s'établit en raison de la moyenne de l'indice des prix des six premiers mois d'une année par rapport à celle de l'année ayant précédé l'entrée en application du tarif en vigueur.

Par rapport à la période correspondante de l'année 1994, la moyenne mensuelle de l'indice pondéré des prix à la consommation a progressé de 2,07%. Dès lors, l'article 125 L.I.R. ne crée pas pour le Gouvernement une obligation de proposer dans

le présent projet de loi une adaptation du tarif à l'évolution de l'indice du coût de la vie.

Dans ce cadre, il convient de rappeler que dans sa déclaration du 22 juillet 1994, le Gouvernement a retenu qu'il y a lieu de modifier cette disposition de façon à ce que cette «adaptation intervienne automatiquement à partir du moment où la moyenne des indices pondérés des prix à la consommation des six premiers mois d'une année accuse par rapport à la même moyenne de l'année précédente une variation de 3,5% au moins».

Le projet de modification de cette mesure fiscale fait partie intégrante des adaptations qui sont prévues dans le projet de loi portant réforme de certaines dispositions en matière des impôts directs, projet de loi que le Gouvernement vient de déposer à la Chambre des Députés.

Par catégorie économique, les recettes ordinaires se présentent de la manière suivante:

	Compte provisoire 1994	Budget définitif 1995	Projet de Budget 1996
1. Impôts directs	75.599,1	73.199,3	80.201,1
2. Impôts indirects	57.294,9	58.563,7	60.178,2
3. Autres recettes	12.385,7	12.104,9	13.170,7
Recettes ordinaires au total	145.279,7	143.867,9	153.550,0

Note: Les chiffres sont exprimés en millions de francs.

A relever tout d'abord que le projet de budget pour 1996 est structuré de telle façon que 89,4% du total des dépenses extraordinaires sont couverts par l'excédent du budget ordinaire, c'est-à-dire au moyen de l'épargne de l'Etat.

Grâce à cet effort d'épargne de l'Etat, le solde budgétaire est maintenu à un niveau relativement modeste, à savoir à un mon-

tant représentant quelque 0,2% (1,4% pour le budget de 1994 et 0,9% pour le projet de budget pour 1995) seulement du total des dépenses ordinaires et extraordinaires.

Enfin, le solde à financer sera couvert en grande partie par l'émission d'un emprunt à long terme sur le marché des capitaux luxembourgeois, c'est-à-dire par le

cours à l'épargne de la collectivité nationale.

Pour ce qui est de l'évolution de la dette de l'Etat à long et à moyen terme, il faut constater qu'elle a atteint actuellement un niveau très bas. Le tableau ci-après présente l'évolution de la dette consolidée par rapport au P.I.B. aux prix du marché (version S.E.C. prix courants):

Exercice	Dette consolidée <sup>1)</sup>	P.I.B. <sup>2)</sup>	Dette/P.I.B.
1970	9.305,0	55,0	16,92%
1980	8.290,7	132,9	6,24%
1983	12.764,6	174,7	7,31%
1986	17.084,2	223,3	7,65%
1989	10.353,3	282,8	3,66%
1990	7.706,4	300,4	2,57%
1991	6.007,2	318,8	1,88%
1992	7.544,7	339,3	2,22%
1993	10.512,3	353,0	2,98%
1994	11.201,3	370,0	3,03%
1995	15.130,7	395,0	3,83%

Notes: 1) Ces montants sont indiqués en millions de francs.

2) Ces montants sont indiqués en milliards de francs.

Etant donné que le déficit budgétaire est défini comptablement comme le solde net à financer du secteur public, il échet d'accorder à cet indicateur une importance certaine pour l'appréciation des politiques budgétaires des Etats membres. Dans l'acception communautaire, la notion de solde net à financer se réfère à l'ensemble du secteur public, c'est-à-dire qu'il englobe l'Etat proprement dit ainsi que le secteur communal et le secteur de la sécurité sociale. A cet égard, il importe de relever que dans le contexte européen, le Luxembourg est le seul pays qui peut se prévaloir pour l'ensemble du secteur public d'un solde net à financer positif.

L'évolution de la capacité de financement des administrations publiques, telle qu'elle résulte des définitions du règlement CE 3605/93 du 22 novembre 1993 relatif aux déficits excessifs (article 104c du Traité), se présente actuellement comme suit:

1993 . . . . . + 7.456 mio (1,7% du P.I.B.)  
 1994 . . . . . + 8.578 mio (1,9% du P.I.B.)  
 1995 . . . . . + 3.047 mio (0,6% du P.I.B.)

#### 4. Les priorités politiques du projet de budget pour 1996

##### 4.1. Le développement des activités économiques

Rappelons que d'après la déclaration du 22 juillet 1994 le Gouvernement s'est assigné comme objectif fondamental la restructuration et la diversification des structures économiques et l'adaptation de l'appareil de production national aux exigences de la concurrence internationale.

D'après les termes mêmes de cette déclaration gouvernementale «la restructuration permanente de notre tissu industriel et l'objectif d'équilibre inter- et intrasectoriel motivent la poursuite d'une politique de développement et de diversification industrielles active par la création et l'implantation d'entreprises et d'activités nouvelles».

A cet effet, le projet de budget des dépenses ordinaires et extraordinaires prévoit un ensemble de crédits d'un montant élevé dans l'intérêt de l'allocation d'aides directes et indirectes pour la consolidation et la diversification de l'industrie, ainsi que pour l'aménagement de zones industrielles.

##### 4.2. Le développement des investissements de l'Etat

Le niveau élevé des investissements publics prévu pour 1996 témoigne de la volonté du Gouvernement de poursuivre le développement et la modernisation des infrastructures publiques et en particulier celles qui sont indispensables pour assurer le développement du potentiel de production de notre économie.

En 1996 les dépenses d'investissements dépasseront prévisiblement 10% du total des dépenses de l'Etat et représenteront 3,4% du P.I.B. contre 3,2% en 1995. Un niveau aussi élevé en termes relatifs des dépenses d'investissements publiques n'est observé dans aucun autre pays de la Communauté.

Notons qu'à partir de 1995, suite à la mise en oeuvre de la directive 91/440/CEE par la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire, les dépenses relatives à la remise en état, à la modernisation et à l'extension du réseau ferroviaire national, dont la pleine propriété appartient à l'Etat, sont prises en charge par les crédits du Fonds du rail. Ces investissements qui s'établissent à 1 milliard en 1995 et 1,1 milliard en 1996 (chiffres ronds) sont réalisés par la S.N. des C.F.L. pour compte de l'Etat conformément à un programme quinquennal soumis à l'approbation du Gouvernement en conseil.

Il importe de rappeler que les dépenses d'investissements réalisées à charge des principaux fonds spéciaux et qui représentent plus de 60% du total des investissements ont considérablement progressé au cours des années antérieures pour ne décroître que très légèrement en 1994: + 74% en 1991, + 16,4% en 1992 et + 15,7% en 1993.

##### 4.3. La coopération au développement

Aux termes de la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, le Gouvernement s'est fixé comme objectif d'augmenter de façon continue l'aide publique luxembourgeoise au développement en vue de se rapprocher du taux de 0,7% du P.N.B. à la fin de la décennie.

Aussi le projet de budget pour 1996 prévoit-il les crédits nécessaires pour faire passer le taux d'aide luxembourgeoise à 0,42% du P.N.B., contre 0,35% du P.N.B. atteints en 1995.

En chiffres absolus, l'aide publique luxembourgeoise atteindra ainsi en 1996 le montant de 2,6 milliards de francs, soit une augmentation de 28% par rapport à l'exercice précédent.

##### 4.4. Le renforcement du budget pour la promotion culturelle

Soucieux de tirer pleinement parti de l'intérêt dont le public a fait preuve au cours de l'année culturelle 1995, le Gouvernement se propose de renforcer sensiblement les moyens financiers du Ministère de la Culture.

Ainsi, le total des crédits inscrits au projet de budget au profit de ce département ministériel passe de 1,142 milliard en 1995 à 1,311 milliard en 1996, soit une progression de 14,76%. Si l'on fait abstraction des crédits d'un montant global de 212 millions qui sont inscrits au budget voté de 1995 pour le financement de l'année culturelle, le total des crédits de ce département passe de 930,8 millions à 1.311,4 millions, ce qui correspond à une progression de 40,9%.

Dans ce cadre, il convient de noter en particulier l'inscription d'un crédit de 35 millions en vue de couvrir une partie des frais d'exploitation du nouvel espace d'exposition aménagé au Casino de Luxembourg destiné à accueillir les expositions d'art moderne en attendant la réalisation – par le biais de la loi de garantie – du nouveau musée d'art moderne.

En outre, l'Etat entend participer aux frais de fonctionnement de l'orchestre symphonique du Luxembourg avec un montant de 225.000.000 francs. Au delà de cette participation, l'Etat n'est disposé à assurer une garantie de bonne fin que dans la mesure où d'autres fonds nécessaires au financement de la future fondation seront apportés par des sponsors publics ou privés.

Relevons finalement la hausse très substantielle de 65.000.000 francs ou de 25% des crédits destinés au financement des dépenses extraordinaires permettant la mise en place d'un fonds d'acquisition d'oeuvres d'art doté d'un premier crédit de 35 millions.

##### 4.5. La revalorisation du rôle de l'agriculture

Le programme gouvernemental prévoit une reconnaissance accrue du rôle de l'agriculture non seulement dans la production de denrées alimentaires, mais également dans la protection de l'environnement. Au budget pour 1996, cette volonté se traduit à travers l'inscription d'un crédit de 200 millions au titre de primes à l'entretien de l'espace naturel et du paysage.

Outre cette mesure particulière, il convient encore de noter que les crédits globaux ordinaires et extraordinaires du Ministère de l'Agriculture progressent de 325,6 millions, soit + 11,1 % entre 1995 et 1996. A part les 200 millions au titre de la prime pour l'entretien du paysage, cette hausse trouve son origine essentiellement dans les mesures suivantes:

– compensation agri-monnaire:	39,1 millions
– primes à l'abandon de la production laitière:	20,0 millions
– subsides pour réduire les effets des inondations:	50,0 millions
– paquet agri-environnemental	50,0 millions

#### 4.6. La protection de l'environnement

D'après la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 la protection de l'environnement naturel et humain constitue une priorité fondamentale de la politique gouvernementale et sera intégrée dans l'ensemble des politiques sectorielles de l'Etat et des collectivités locales.

Dans ce cadre, le Gouvernement s'est notamment fixé comme objectif d'intervenir prioritairement dans le financement des investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité des eaux (extension et modernisation du réseau de collecte et de traitement des eaux urbaines résiduaires) et à la mise en place des infrastructures de réduction, de valorisation et d'élimination des déchets et à la préservation des richesses naturelles du pays.

Les crédits ordinaires et extraordinaires inscrits au projet du budget pour 1996 traduisent pleinement la volonté du Gouvernement d'accorder à ce domaine-clé de l'activité politique une importance de premier plan.

Ainsi, le projet de budget du Ministère de l'Environnement progresse au total de 10,4% entre 1995 et 1996 c'est-à-dire plus rapidement que le total des dépenses de l'Etat.

#### 4.7. L'évolution des crédits au profit de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents et de l'assurance-pension

La progression globale des crédits dans l'intérêt de la couverture des prestations relevant des différentes branches de la sécurité sociale est avec + 5,0% (ou + 1,5 milliard) approximativement équivalente, voire légèrement inférieure, à la norme de croissance annuelle des dépenses de l'Etat, évaluée à + 5,1%.

Cette évolution est en fait la résultante des facteurs suivants:

- Comme cela a déjà itérativement été relevé, une grande partie des contributions de l'Etat au financement de la sécurité sociale est désormais fixée par référence à l'évolution de la masse des rémunérations cotisables. Alors que l'hypothèse indiciaire sous-jacente à l'évaluation de celle-ci est évidemment la même que celle prise en compte pour la détermination de la norme budgétaire, la croissance en valeur réelle de la masse des revenus cotisables, notamment du secteur privé, évolue également avec un certain parallélisme avec la croissance escomptée du produit intérieur brut à prix constants; le fait que la première est estimée à un niveau légèrement inférieur à la seconde témoigne d'une approche prudente de l'évolution des revenus cotisables.
- Alors qu'aucun ajustement des rentes et pensions n'est prévu pour l'exercice 1996, l'accroissement de la masse des pensions cotisables au titre de l'assurance-maladie devrait être inférieur à la progression de la masse des revenus des actifs.

- Cette relative diminution de la croissance des contributions de l'Etat à l'assurance-maladie se trouve toutefois plus que compensée par l'inscription d'un crédit nouveau de 250 millions, qui constitue la 1<sup>re</sup> tranche du solde forfaitaire de 780 millions que l'Etat a accepté de verser, aux termes de l'article 42 de la loi du 23 décembre 1994 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 1995, pour solde de tout compte au titre de sa participation en application des anciens articles 67 et 68 du Code des assurances sociales.

#### 4.8. L'effort soutenu pour le développement des infrastructures en matière sociale, familiale, médicale et sanitaire

Le projet de budget pour 1996 poursuit l'effort engagé au cours des exercices précédents en vue de développer les infrastructures collectives destinées aux familles, aux personnes âgées ou dépendantes ainsi qu'aux personnes socialement défavorisées.

A noter en particulier que les crédits destinés à mettre en oeuvre le programme national pour personnes âgées et relevant essentiellement du Ministère de la Famille s'élèvent globalement à 2,25 milliards de francs, soit une augmentation de 10% par rapport au budget de 1995. Parmi ces crédits, un montant de 1,1 milliard de francs correspond à des crédits d'investissements destinés principalement à développer le nombre et la qualité des lits disponibles dans des centres intégrés et maisons de retraite.

Les crédits prévus en faveur des personnes handicapées connaissent pareillement une augmentation substantielle et atteindront en 1996 le montant global de 2,8 milliards de francs, soit + 16% par rapport aux crédits correspondants de l'exercice 1995.

D'autre part, l'année 1996 verra l'ouverture de la maison de soins de Bettembourg, d'une capacité de 144 lits de soins. Au cours de cette même année sera également achevée la modernisation/extension de l'Hôpital de Steinfort qui comportera désormais 30 lits de soins, ainsi qu'à partir de l'automne 1996, 52 lits de soins conventionnés par le Ministère de la Santé, ce qui correspondra pratiquement au doublement des lits actuellement réservés à l'hébergement des cas de soins dans cet hôpital.

Par ailleurs, le Ministère de la Santé prévoit de développer, en partenariat avec l'Union des caisses de maladie, la vaccination systématique notamment des enfants en bas âge.

Seront également accrus dans une mesure adéquate les moyens de différents services conventionnés oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique.

#### 4.9. Majoration de la participation de l'Etat dans le financement des prestations familiales

A la suite notamment de l'augmentation considérable du nombre d'enfants bénéfici-

aires des prestations familiales, la C.N.P.F. accuse depuis 1993 des excédents de dépenses sur les recettes de l'ordre de 800 à 900 millions de francs par an. Ces découverts ayant été couverts moyennant recours à la réserve, cette dernière se trouvera épuisée en 1996 de sorte qu'une intervention supplémentaire de l'Etat dans le financement des allocations familiales s'avère nécessaire dès l'exercice à venir.

Le projet du budget pour 1996 prévoit dès lors pour la première fois un crédit pour la prise en charge par l'Etat de l'excédent des dépenses sur les recettes de la C.N.P.F. estimé à 910 millions francs pour l'exercice en question.

Compte tenu de ce crédit nouvellement introduit, la contribution totale de l'Etat au financement des prestations de la C.N.P.F. se chiffrera en 1996 à 11,3 milliards de francs, soit + 9,7% par rapport à l'exercice précédent.

#### Conclusion

1. Une politique budgétaire rigoureuse respectant par ailleurs la norme de croissance qui continue de représenter l'élément clé de finances publiques saines permet d'entrevoir en toute sérénité la troisième phase de l'U.E.M. Cette politique fait donc bien mieux que de satisfaire les seuls critères restrictifs établis par le Traité de Maastricht. En effet, le Luxembourg reste le seul pays dont la dette publique, avec un niveau de 6,5% du P.I.B., se situe largement en dessous de celui des autres Etats membres dont la dette s'élève à au moins 50% du P.I.B. Finalement, le Luxembourg connaît en matière budgétaire un solde positif net depuis 1993.

2. Le budget de l'exercice 1996 s'inscrit logiquement dans l'ordre de priorité arrêté par le Gouvernement dans sa déclaration sur l'état de la nation en mai 1995.

En effet, malgré un certain nombre d'hypothèques grevant l'exercice 1996, l'équilibre budgétaire est assuré. La politique d'investissements à haut niveau soutenue par le Gouvernement met celui-ci au défi d'aménager ses priorités de sorte à garder les marges suffisantes pour le financement d'autres projets ambitieux tels que l'assurance dépendance et d'autres mesures tendant à renforcer la compétitivité de nos entreprises.

Par une politique d'intensification des dépenses productives flanquée par une bonne maîtrise des dépenses de consommation courante, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts de développement économique et assurer le progrès social. Il est persuadé que cette politique - qui ne pourra qu'accompagner l'action des autres agents économiques - est de nature à assurer adéquatement l'avenir du pays à moyen et à long terme.

# La "SOCIETE EUROPEENNE des SATELLITES" a démarré dans l'ère digitale Inauguration du nouveau Centre de contrôle et d'antenne, le 19 septembre 1995

C'est en quelque sorte comme cadeau-anniversaire que la SES à BETZDORF s'est donné un nouveau Centre de contrôle, – le "Digital Network Operation Center" (DINO), ainsi qu'un parc d'antennes paraboliques élargi à neuf unités opérationnelles, imposantes installations de très haute technicité, inaugurées à BETZDORF, mardi, le 19 septembre 1995, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Côté hôtes d'honneur, on remarquait encore les Vice-Présidents de la Chambre des Députés Jos SCHEUER et Carlo MEINTZ, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS, le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS, le Ministre des Communications Mady DELVAUX-STEHRES; Paul BEGHIN, Président du Conseil d'État; LL. Exc. les Ambassadeurs Constantin IV-RAKIS, doyen, Grèce; Alonso ALVAREZ de TOLEDO, Espagne; Michael BENDIX, Danemark; Franz BIRRER, Suisse; John Nicholas ELAM, Royaume-Uni; Leopoldo FORMICHELLA, Italie; Alexei GLOUKHOV, Russie; Johann LEGTMANN, Autriche; Allegeon NIERMAN, Pays-Bas; Tudorel POSTOLACHE, Roumanie et Géraldine SKINNER, Irlande; des Députés, le Commissaire gouvernemental Jean-Paul ZENS, le Bourgmestre de BETZDORF Rhett SINNER, l'architecte Georges REUTER.

## Dans la logique économique et politique

Il appartient à Monsieur Pierre WERNER, initiateur politique du Système ASTRA/SES en tant que Président du Gouvernement d'alors, de prononcer le discours de bienvenue et d'analyse générale, en tant que Président du Conseil d'Administration de la SES, allocution ci-après reproduite:

«Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance solennelle d'inauguration d'un ensemble immobilier devant permettre à notre société de jouer son rôle à plein dès l'entrée de la télévision par satellite dans une nouvelle étape importante de développement technologique, plus précisément de la télévision numérique.



*Les hôtes d'honneur se rendent à l'intérieur du site de la SES à BETZDORF.*



*Un petit cadeau-souvenir pour les invités*

J'exprime la profonde gratitude de la Société que vous ayez accepté notre invitation et je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Monseigneur, Madame,

L'horizon de Betzdorf vous est particulièrement familier. Ce château et son environnement ont constitué jadis le cadre de l'épanouissement de Votre jeune famille et on peut imaginer que les années

passées en ces lieux comptent parmi les plus radieuses de Votre vie. Depuis que notre société s'est installée à Betzdorf, nous avons eu itérativement l'honneur de Votre visite, en veillant de notre part avec soin que les nécessaires transformations que le site et le Château devraient subir, n'en altèrent pas trop le charme de refuge agreste.

Toutefois, ce souvenir familial ne me semble pas être le seul motif de Votre at-



*Une partie de l'assistance dans la nouvelle salle d'accueil*

tachement à ce lieu. Le très vif intérêt avec lequel S.A.R. le Grand-Duc a suivi, depuis les débuts les plus préliminaires, l'engagement du Grand-Duché dans un projet de satellite au cours des années 80, et l'encouragement qui en découlait pour Ses Gouvernements, constituent un autre facteur de bienveillance que je me plais d'évoquer avec gratitude en ce jour. Et pourtant, au début tous les commentaires sur le projet à l'intérieur et à l'extérieur n'étaient pas amènes.

Mesdames, Messieurs,

Cette troisième implantation immobilière dans le parc du château, dont vous pourrez tout à l'heure mesurer la sophistication, s'est réalisée en l'année où la Société célèbre son dixième anniversaire de constitution. Elle traduit à la fois les remarquables performances de la Société depuis qu'elle est opérationnelle en 1989, tout comme elle témoigne de la préparation offensive à une nouvelle étape du fulgurant développement technologique dans les branches d'activités dans lesquelles la Société est impliquée.

Dans les années 80, on projetait pour l'opération de 2 satellites. Aujourd'hui, la Société a quatre satellites en orbite, un cinquième sera lancé le mois prochain et trois autres, en construction, vont suivre au cours des 24 prochains mois.

Sous la pression de la forte demande médiatique, la Société Européenne des Satellites a su se tailler une remarquable position sur le marché des répéteurs de télévision, c.-à-d. des programmes, position que l'on n'hésite pas à qualifier de dominante. Ce terme qui a parfois un relent péjoratif, mériterait une analyse plus profonde. Notre forte position actuelle n'est pas le résultat d'un appétit incoercible de puissance. Elle découle essentiellement d'une bonne vision anticipative et d'une adéquation de l'offre à la demande pressante et souvent très spécifique de l'opérateur de programmes, pour lequel la sé-

curité du système que nous assurons constitue également une exigence impérieuse.

60 millions de ménages en Europe reçoivent en ce moment des programmes de télévision par ASTRA, dont 22 millions par réception directe, les autres par câble.

Pour être bien préparés à l'ère de la transmission numérique, nous avons investi, depuis 2 ans, quelque 40 milliards de francs dans les 4 satellites qui vont se joindre aux 4 existants sur la même position orbitale à 19,2° Est. Cette deuxième série de satellites offre 56 répéteurs, capables de diffuser quelque 500 programmes. Ceci vous donne une idée de l'ordre de grandeur de la révolution technologique et commerciale qui est en cours et dont les premières applications débiteront à partir de cette année.

Il n'est d'ailleurs pas sûr, si finalement le progrès de la technologie numérique se fera par révolution ou par évolution rapide, mais progressive. Le numérique est aussi à la base de la fameuse notion des "autoroutes de l'information", qui comporte bien sûr d'autres applications de la transmission par satellite auxquelles, un jour, nous aussi devons peut-être songer. La précipitation actuelle peut se heurter au début aux réalités du goût des consommateurs du produit.

Nous envisageons l'avenir avec un sobre optimisme.

Nos projets d'avenir comportent une extension de notre diffusion sur des régions linguistiques européennes actuellement trop peu servies.

A cet effet, nous nous devons d'obtenir encore une autre position sur orbite. Avec les 8 satellites de notre première phase de développement, la position à 19,2° Est est saturée. Grâce à l'ingéniosité de nos ingénieurs et consultants, le copositionnement de plusieurs satellites sur une seule position orbitale est d'ailleurs un des éléments importants de la réussite d'ASTRA. Il a permis de constituer ces bou-

quets de programmes, dont la réception se fait par un même et simple équipement.

L'effort d'investissement considérable a été financé au cours des années par l'apport initial des actionnaires et par une politique d'emprunts dans la limite d'une saine orthodoxie financière.

La structure qui a été donnée à la Société par l'Etat concédant et les statuts approuvés par les actionnaires fondateurs garantissent à celle-ci une indépendance qui a été bénéfique pour atteindre les objectifs sociaux dans les meilleures conditions. Le Gouvernement exerce un contrôle par un commissaire, à propos de l'observation des conditions du cahier des charges, mais l'Etat ne s'immisce d'aucune façon dans la gestion commerciale et journalière de l'entreprise.

Cette autonomie assure aux opérateurs de programmes notre neutralité dans les luttes compétitives entre groupes, qui permet à ceux-ci de cohabiter sur un même satellite. Dans les limites des capacités de nos satellites, nous avons pu par ailleurs rester ouverts sans discrimination à toutes les catégories d'opérateurs, privés et publics.

La Société Européenne des Satellites constitue dès lors le solide pilier de la politique du Grand-Duché dans la radiodiffusion et la télévision au-delà des frontières, juxtaposé à l'autre qui a débuté dès 1932 avec une radiodiffusion multilingue, prisee à travers toute l'Europe (Radio Luxembourg) et une télévision déjà timidement transfrontalière depuis 1954, la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion.

On me demande parfois, mais pourquoi est-ce le Grand-Duché qui a entrepris une initiative innovatrice, quelque peu audacieuse, qui exploite aujourd'hui un créneau que d'autres auraient pu occuper avec des moyens plus considérables. Je réponds que cette réalisation s'insère tout naturellement dans la politique de diversification de son économie, qui a été menée avec constance et énergie depuis le lendemain de la Libération en 1944. Le caractère monolithique de l'économie se fondant sur la sidérurgie, qui avait été la première source de richesse du pays depuis les dernières décennies du 19<sup>e</sup> siècle, lui conférait une périodique fragilité et une certaine irrégularité de la croissance générale. La diversification pouvait être menée en développant l'industrie par des entreprises petites et moyennes d'une part, en promouvant le secteur tertiaire ou des services d'autre part. Dans ce secteur, le pays disposait déjà de deux branches avec vocation d'avenir, un bon début de place financière internationale et une expérience éprouvée dans l'audiovisuel tourné vers l'Europe.

Le projet correspondait donc à une certaine logique économique et politique. Les autorités luxembourgeoises ont jugé qu'on pouvait tenter de courir ses chances. Je crois qu'elles n'ont pas à le regretter!

Je voudrais conclure en rendant un hommage de grande reconnaissance à tout ceux qui, au fil des années, ont oeuvré dans les différents organes et services de la société pour la promotion et le succès de SES, portés sans doute par l'ardeur enthousiaste que peut inspirer un grand défi».

## Hommage à M. Pierre WERNER

Dans son allocution, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER rendit chaleureux hommages à M. Pierre WERNER, Ministre d'État et Président du Gouvernement il y a un peu plus de dix ans, époque de genèse du projet ASTRA; M. Pierre WERNER, en effet, aurait par une ampleur de vues peu commune ainsi que par les grandes options et décisions politiques de 1983-84, jeté et assuré les bases solides qui valurent le développement extraordinaire que connut la SES par après et les succès et rayonnements actuels.

Il aurait appartenu à l'actuel Président du Conseil d'Administration seul de prendre les décisions difficiles et fécondes en suites d'importance, ceci contre des positions françaises, voire celles qui se manifestaient au Luxembourg même. Il serait hors de tout doute que le succès ASTRA-SES serait bien, et en premier, celui du Ministre d'État honoraire, mérites et succès qui, succédemment, reviendraient également au Premier Ministre honoraire Jacques SANTER, pour avoir maintenu le grandiose projet sur la bonne voie.

Monsieur J.-Claude JUNCKER félicita et remercia ensuite la Direction et le Personnel technique et administratif de la SES, qui ont réussi à faire de leur entreprise une société européenne de très grande envergure; aussi le Gouvernement suivrait-il, avec grand intérêt, évolution et projets, présents ou futurs, futur qu'il conviendrait «d'aborder dans la bonne tradition luxembourgeoise»; pour terminer, l'orateur félicita les responsables à tous les niveaux, avant de transmettre les très chaleureux vœux de prospérité à «cette grande aventure européenne».

## Investissements importants

Le Directeur général de la SES Romain BAUSCH, – en poste depuis le 2 mai dernier – présenta, dans son discours, les détails techniques et les très importants investissements au nouveau Centre, le "Digital Technical Facility" (DTF) de BETZDORF, tout comme ceux relatifs aux satellites à lancer. Le Directeur général Romain BAUSCH déclara en substance:

«Altesse Royale,  
Excellences,  
Messdames, Messieurs,

Ce sera encore au courant de l'année 1995 que l'Europe va entrer dans l'ère de la dif-



M. Pierre WERNER, initiateur politique du Système ASTRA/SES



Le Premier Ministre J.C.I. JUNCKER rend un chaleureux hommage à M. Pierre WERNER



M. Romain BAUSCH, Directeur général de la SES

fusion numérique au moyen de la réception directe par le système de satellites ASTRA.

Si le lancement, en l'espace de 24 mois seulement, de quatre satellites nouveaux entièrement dédiés aux transmissions numériques constitue sans doute l'expression la plus spectaculaire de cette ère nouvelle, l'investissement au sol ne doit pas être négligé pour autant.

L'immeuble abritant les installations techniques pour les transmissions numériques, qui sera inauguré aujourd'hui, constitue en fait une extension de la station de contrôle terrestre existante. Les équipements permettront de gérer et de contrôler les signaux numériques transmis par les satellites à lancer, à commencer par ceux qui seront encore co-positionnés sur la position orbitale de 19,2° Est.

Le coût global du nouvel investissement au sol s'élève à quelque 1,5 milliards de francs. Les travaux ont démarré en juin 1994, ils ont ainsi été réalisés en l'espace de 13 mois environ, et je voudrais dans ce contexte remercier les bureaux d'architectes et d'études ainsi que tous les corps de métier pour leur remarquable travail.

L'investissement comporte en fait les trois éléments essentiels suivants:

- Le "Digital Technical Facility" (DTF) proprement dit.
- Avec un volume bâti de 46.000 m3 et une surface utilisable de 6000 m2, dont 2400 m2 pour les bureaux et 3.600 m2 pour les exploitations techniques, le DTF constitue un accroissement de 174 % du volume bâti existant et de 145 % de la surface utilisable de la station de contrôle actuelle.
- La station de production d'énergie.
- La "power plant" abrite les nouvelles installations de cogénération qui permettent, de manière rationnelle et respectueuse de l'environnement, de produire l'énergie électrique requise et de fournir les énergies calorifiques et frigorifiques nécessaires pour l'ensemble des bâtiments et installations d'exploitation. La station est conçue pour fonctionner de manière autonome 24 heures sur 24, sans interruptions pour quelque raison que ce soit.
- L'impressionnant parc d'antennes.
- Son extension porte à 9 le nombre de paraboles de 9 mètres ou plus, pointées vers la position orbitale luxembourgeoise de 19,2° Est. Trois antennes additionnelles peuvent encore être érigées sans travaux supplémentaires, les dalles de toitures-terrasses du DTF, d'une épaisseur de 70 cm, comportant d'ores et déjà les fixations requises pour l'installation d'antennes, dont le poids dépasse 4 tonnes chacune. Pour le surplus, toute extension pourra se faire sur le toit du DTF.



*La plaque commémorative rappelant l'inauguration du 19 septembre 1995*



*Pendant la visite des installations techniques pour les transmissions numériques*



*Une partie du nouvel immeuble*

Le coeur du DTF est formé par le DINO "Digital Network Operation Centre" – qui constitue en quelque sorte le centre de contrôle et de guidage de l'ensemble du trafic des signaux numériques. Le nombre fortement accru de services, dû à la technique de la compression numérique, – quelque 500 programmes par rapport à 64 aujourd'hui –, exige un système de surveillance performant, permettant de détecter sans délai la moindre anomalie dans la transmission des signaux. Il ne suffira cependant pas de coordonner et de contrôler les signaux, dont la liaison montante sera assurée ailleurs qu'à Betzdorf, mais encore faudra-t-il assumer et surveiller la compression et le façonnage des services numériques, dont la liaison montante sera assurée à partir de Betzdorf.

Vous pouvez constater que l'investissement au sol permet non seulement de préparer l'entrée de la SES dans l'ère du numérique, mais qu'il a été conçu de façon à assurer la consolidation et le développement de la position de marché que nous avons acquise dans le domaine traditionnel de la transmission de programmes de télévision et de radio, de même que l'extension des activités d'opérateur de satellites vers des services à valeur ajoutée, répondant aux exigences d'une industrie multi-média naissante.

Les installations techniques font ainsi partie intégrante d'une stratégie d'ensemble qui ne table pas sur une révolution du numérique, mais qui permet d'adapter de manière flexible l'offre de capacités satellitaires à l'évolution réelle de la demande.

Altesses Royales,

Le Président Werner vient de rappeler la manière, dont Vous avez suivi depuis les débuts l'engagement du Grand-Duché dans son projet de satellites. Vous avez accompagné la Société Européenne des Satellites lors des étapes décisives de son développement, notamment en nous rendant l'honneur d'assister personnellement au lancement d'ASTRA 1B à Kourou, et Vous l'avez toujours encouragé dans son entreprise. Permettez-moi de Vous en remercier chaleureusement au nom de tout le personnel de notre société.

En inaugurant le DTF et en dévoilant la plaque commémorative que nous avons apposé pour marquer ce jour, Vous ouvrirez les portes d'une étape nouvelle, celle de l'ère du numérique en matière de transmission directe par satellite en Europe. Que cette ère nouvelle soit porteuse d'avenir et pour la Société Européenne des Satellites et pour le Grand-Duché de Luxembourg».

### **La tricolore**

Son Altesse Royale le Grand-Duc procéda au dévoilement de la plaque commémorative. Entourés de S.A.R. la Grande-Duchesse, de M. le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, de M. le Président du

Conseil d'Administration Pierre WERNER et de M. Romain BAUSCH, Directeur général, Son Altesse Royale le Grand-Duc coupa ensuite le ruban tricolore; inauguration officielle et visite du Centre qui étend les nouvelles installations de contrôle de 145 % ; visite du DINO, - nouveau concept de la SES, - où sur une paroi visuelle, 72 écrans permettent la surveillance et le contrôle d'un nombre égal de répéteurs, établis sur les satellites ASTRA, d'ores et déjà positionnés à 19,2° EST...

## SES : personnel dynamique

Régie par un Conseil d'Administration sous la présidence de M. Pierre WERNER et un Conseil de Direction, à la tête duquel on trouve le Directeur général Romain BAUSCH, la Société Européenne des Satellites compte 165 personnes en effectifs, pour 10 qui avaient débuté en 1985; le développement côté "personnel" fut de l'ordre de 17 % par année.

L'ensemble des 165 cadres et employés de la SES englobe la station directrice et de contrôle de BETZDORF, la succursale technique à LOS ANGELES, de même que les trois filiales en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Espagne.

Originaire de 15 pays différents, le personnel provient en majeure partie du LUXEMBOURG, soit un effectif de 45 personnes, la part des employés en provenance des pays de l'U.E. se chiffrant à 154 personnes. Les Luxembourgeois et les Allemands représentent près de la moitié du personnel, les citoyens britanniques constituant un autre sixième des effectifs.

Hautement qualifiés pour leurs tâches respectives, les membres de l'équipe multinationale SES se caractérisent encore par un profil très jeune, la moyenne d'âge s'élevant à 35,5 ans, universitaires en majorité - le plus grand nombre s'appliquant aux aspects techniques. De toute évidence, le début de "l'ère numérique" à BETZDORF vaudra-t-il la création de nouveaux emplois encore.

## Où il est question "crédits"

La Société Européenne des Satellites a signé une convention d'eurocrédit syndiqué de 175 millions d'ECU.

L'emprunt, qui a été arrangé par la DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., est assuré par un consortium de seize institutions financières, à savoir: ABN AMRO Bank, Deutschland, AG; Banque et Caisse d'Épargne, Luxembourg; Banque Générale du LUXEMBOURG, S.A.; Banque Internationale à LUXEMBOURG, S.A.; Banque Nationale de PARIS, à LUXEMBOURG, S.A.; Banque PARIBAS, LUXEMBOURG; BfG BANK LUXEMBOURG, S.A.; Deutsche Bank



*Les paraboles sont pointées vers la position orbitale luxembourgeoise de 19,2°.*



*Photo-souvenir devant les nouvelles installations*

LUXEMBOURG, S.A.; DRESDNER BANK Luxembourg, S.A.; Hypobank International LUXEMBOURG, S.A.; ING Lease Structures Finance; Kredietbank LUXEMBOURG; MIDLAND Bank Plc;

Société Générale Alsacienne de banque, - Succursale de LUXEMBOURG; Société Nationale de Crédit et d'Investissement (S.N.C.I.) et l'Union des Banques Suisses LUXEMBOURG, S.A.

# Quand la Ville de LUXEMBOURG se met à l'heure du BUS-HYBRIDE

Présentation en présence de S.A.R. le PRINCE HENRI, le 19 septembre 1995



Le nouveau bus-hybride

C'est comme "pierre angulaire dans l'histoire contemporaine en matière politique du transport et de l'énergie au Luxembourg" que le Ministre de l'Énergie Robert GOEBBELS a caractérisé l'introduction du nouveau bus-hybride au parc roulant de la Ville de LUXEMBOURG, lors d'une présentation et d'une démonstration qui en furent faites, mardi, le 19 septembre 1995 sur les grandes pistes d'essais de GOODYEAR à COLMAR-BERG.

C'est en des termes élogieux et admiratifs que "le nouveau joyau sur quatre roues" a été qualifié de "révolution technique, servant l'environnement tout autant que le transport, - silencieux et confortable", alors que d'aucuns ont avancé "une première mondiale".

Le fait est que les responsables des transports, aux niveaux Ville comme encore Gouvernement, tiennent à offrir confort et liaisons nettement améliorés, partant également la qualité de vie de tous les intéressés, ceci en particulier depuis l'instauration du service "Park & Ride", méritoirement promu par les autorités de la capitale.

Le bus-hybride est un développement technique conjoint de l'AGENCE ÉNERGÉTIQUE luxembourgeoise, de la Firme danoise SCANIA DAB, des DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS, de CITELEC BRUXELLES finalement.

De nombreux Hôtes ont assisté, à COLMAR-BERG, à cette présentation intéressante, dont Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, le Ministre de l'Énergie Robert GOEBBELS, le Député-

Maire de la Ville de LUXEMBOURG Lydie WURTH-POLFER, entourée des ses échevins et de chefs de services, les concepteurs et constructeurs de ce type admirable de véhicules, la presse nationale et internationale, intéressée au système énergétique, dont les nouveaux bus sont dotés.

Madame le Député-Maire Lydie POLFER expliqua les efforts multiples consentis par les responsables politiques et techniques, en matière amélioration des transports sur le territoire direct de la capitale, tout comme en ce qui concerne les services assurés comme limitrophes, se montrant, en fin de compte, satisfaite de cet aboutissement qualifié "d'heureux".

Le Ministre de l'Énergie Robert GOEBBELS se dit également satisfait du projet mené à excellent terme, soulignant possibilités et avantages certains de ce développement technique prometteur pour l'avenir, projet qui a bénéficié de l'apport financier substantiel de la Commission de l'Union Européenne. Terminant sur les félicitations et les remerciements à l'adresse de tous ceux qui intervinrent avec succès dans le projet, le Ministre souligna que finalement tous les problèmes, propres aux transports et à l'environnement, pouvaient trouver solutions adéquates.

M. Carlo HASTERT, Président de l'Agence énergétique luxembourgeoise, qualifia le nouveau bus de "moyen de transport d'une ère essentiellement nouvelle", transports écologiquement par-

faits, sans servitudes particulières vis-à-vis de caténaires ou de rails, alors que Stephan PETTERSON, Marketing-Manager de la Firme SCANIA présenta les transports écologiquement parfaits comme l'exigence majeure du 21<sup>e</sup> siècle.

## Le développement technique

Après que la Société DELPHI à BASCHARAGE eût présenté, dès 1993, ses recherches et développements les plus récents dans le domaine du système de propulsion hybride, l'Agence énergétique luxembourgeoise se mit à coopérer à la promotion et à la généralisation de ce système, époque à laquelle la Ville de LUXEMBOURG se trouvait à la recherche d'un nouveau moyen de transport qui serait propre, silencieux, économe et commode.

Le projet commun naquit, SCANIA DAB y intervenant comme constructeur de la carrosserie des bus, de même que CITELEC, avant que le projet comme tel ne fût soumis à la Commission de l'Union Européenne, dans le cadre particulier du Programme "Thermie". Celui-ci vise plus spécialement la garantie en énergies de divers ordres, s'employant également à la réduction systématique de la consommation d'énergies, à la protection de l'environnement, finalement surtout à la réduction optimale d'expulsion en gaz nocifs CO<sub>2</sub>.

En mai 1994, la Commission à BRUXELLES marqua son adhésion au projet, de sorte qu'un prototype d'expérimentation pût être développé de juillet 1994 à août 1995, développement qui conduisit droit au "bus-hybride", soumis à de nombreux essais, concluants. On expliqua qu'à partir de ce prototype, - admiré et admirable - de nouveaux développements pourront encore naître.

## Au distributeur d'électricité

La "première mondiale" consisterait dans le fait qu'avec ce bus une génération absolument nouvelle serait née : alors que jusque-là, les électro-bus devaient être immobilisés pendant un laps de temps assez signifiant pour rechargement des batteries, le MIDI-CITY-BUS s'arrêtera au distributeur d'électricité, - à l'instar d'une auto faisant le "plein" à sa station -, installation particulière aménagée au quartier de la Gare de la Ville; en douze minutes, le rechargement en électricité peut être opéré, donnant un surplus en énergie de l'ordre de 40 %, le rechargement de nuit, pour un courant meilleur marché, aug-

mentant encore la rentabilité. Pour des déplacements en quartiers limitrophes de la Ville, un modèle réduit "moteur-essence-catalyseur", – enclenché par ordinateur-pourvoit le véhicule de l'énergie nécessaire, rendant complémentaiement possible le rechargement en électricité par générateur: ce système "hybride" assure une autonomie de 300 km de route "non-stop" à une vitesse horaire de 65km, un reflux d'énergie vers les accumulateurs étant automatiquement assuré pour des tronçons de route en déclivité ou alors lors de freinages prolongés.

### Confort

Le bus hybride SCANIA émet un strict minimum de gaz nocifs, alors qu'intérieurement, il offre un confort optimal, avec plancher plan sur toute sa surface, situé à 23 cm au-dessus du sol-stations de halte, le niveau de débarquement pouvant être abaissé à 16 cm seulement. Livré en type standard, le bus offre 16 places assises, pour 50 voyageurs admissibles par trajet, un emplacement spécial étant prévu pour une chaise roulante.

Silencieux par rapport aux véhicules classiques, le nouveau bus ne développe que 52/46 décibels en bruit, à peine perceptible à l'intérieur de la carrosserie-coque en aluminium, habitacle, dont les structures en renforcement et de sécurité sont incorporées dans le toit. Avec la longévité escomptée, le nouveau développement devrait supporter favorablement toute concurrence sur le marché. Les frais, pour trois bus à la première série, sont de l'ordre de 37 Millions de Flux, les infrastructures complémentaires y comprises. Le développement-recherche se chiffre au total à 2,5 millions d'ECU, l'apport public luxembourgeois se résumant à 3,5 millions de Flux.

### Le PRINCE conducteur

Différentes "rondes" d'essais furent exécutées sur les pistes de GOODYEAR à COLMAR-BERG, tous les hôtes se déclarant surpris par la qualité du "produit", de même que par les possibilités et les innovations qu'il offre.

*S.A.R. le PRINCE HENRI, le Ministre de l'Energie Robert GOEBBELS et Mme Lydie WURTH-POLFER, Bourgmestre de la Ville de LUXEMBOURG prêts pour l'inspection du "nouveau joyau sur quatre roues"*



*"HENK OF LUXBG." S.A.R. le Grand-Duc Hérédier au briefing-Etat Major, avant le vol.*

*Photo: "REVUE"*

Son Altesse Royale le Grand-Duc Hérédier fit un grand tour de piste lors de ladite présentation, – visiblement à l'aise, tout comme les hôtes embarqués qui ne le furent pas moins. Il ne fait plus aucun doute que le Prince Se retrouve dans toutes les configurations des nouvelles technologies de pointe, ayant accompli la mission du "copilote" – HENK of LUX" au "Air Force Wing" de BITBURG-SPANGDAHLEM en été 1986, sur un F-15 "EAGLE", développement spécial de cet avion de chasse américain; on notera que S.A.R. le

Grand-Duc Hérédier est Pilote d'honneur de ladite unité d'aviation.

Samedi, le 23 septembre, le nouveau bus-hybride fit l'objet d'une présentation en Ville de LUXEMBOURG, où des "navettes inaugurales" pour le grand public furent organisées entre le Centre HAMILIUS et la Gare centrale, occasion rêvée et mise à profit pour l'édition de tickets commémoratifs spéciaux. Il fallait y penser, et les collectionneurs s'en trouvent enrichis d'une pièce rare...



## Etudes aux Etats-Unis d'Amérique

En collaboration avec la «Commission for Educational Exchange between the United States of AMERICA, BELGIUM and LUXEMBOURG» l'American Stu-

dies Center a organisé le 19 septembre une séance d'information sur les études universitaires et post-universitaires aux Etats-Unis d'Amérique. Mme Margaret

NICHOLSON, directeur exécutif de la Commission, a donné un aperçu du système universitaire américain et évoqué les diverses possibilités qui s'offrent aux ressortissants luxembourgeois concernant des bourses d'études aux ETATS-UNIS.

# Sommet de la Grande Région à MONDORF-les-BAINS le 20 septembre 1995

Sur invitation du Premier Ministre, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, le premier Sommet de la Grande Région s'est tenu le 20 septembre 1995 à MONDORF-LES-BAINS, lieu symbolique, puisque le parc du domaine thermal de MONDORF se situe des deux côtés de la frontière franco-luxembourgeoise.

Le Premier Ministre luxembourgeois avait invité les responsables politiques des régions limitrophes du Luxembourg, Monsieur Oskar LAFONTAINE, Ministre Président de la Sarre, Monsieur Kurt BECK, Ministre Président de la Rhénanie-Palatinat, Monsieur Peter WINTER, Landrat Saarlouis, Monsieur Robert COLLIGNON, Premier Ministre de la Région Wallonne, Monsieur Joseph MARAITE, Premier Ministre de la Communauté germanophone de Belgique, Monsieur Roger BENMEBAREK, Préfet de la Région Lorraine, Monsieur Gérard LONGUET, Président du Conseil Régional de Lorraine, Monsieur Philippe LEROY, Président du Conseil Général de la Moselle, et Monsieur Jacques BAUDOT, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. Madame Laurette ONKELINX, Premier Ministre de la communauté francophone de Belgique s'était fait excuser.

Assistait également à ce sommet, Monsieur Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du Territoire. Monsieur Roger BENMEBAREK, Préfet de la Région Lorraine, assistait en tant qu'observateur, mais ne prenait pas part aux votes.

Ce premier Sommet du genre devait permettre aux participants de se faire une idée plus tangible sur ce qu'est la Grande Région, dont le noyau est et restera, comme s'exprimait Monsieur

LEROY, la Région Saarlorlux. Toutefois, les responsables politiques étaient unanimes à saluer l'initiative de Monsieur JUNCKER d'inviter toutes les régions limitrophes du Luxembourg. Les citoyens vivant dans les différentes régions, ont déclaré les politiciens, ne connaissent pas de frontières les séparant. Au contraire, dans la vie des citoyens, la Grande Région existe depuis longtemps, aussi bien dans les contacts professionnels que privés, ainsi que dans le sentiment de partager le même héritage culturel.

Le premier message qui s'est dégagé de ce sommet est la volonté commune de concrétiser, au niveau politique, la conception quelque peu théorique de la Grande Région, en analysant les différentes opportunités de concertation et de collaboration au sein de la région. Dans ce but, les participants se sont mis d'accord pour créer une «commission de perspective commune» qui accueillera à côté des personnalités politiques, des représentants de la culture, des médias, des syndicats et des entrepreneurs. Elle a pour mission principale de coordonner de façon plus rigoureuse les institutions et les compétences dans les différents domaines intéressant la grande région, comme l'économie, l'emploi, les infrastructures ou encore les communications. La commission devra également examiner les possibilités de réduction d'entraves administratives.

Les mandataires politiques se sont donné rendez-vous pour le deuxième Sommet de la Grande Région en 1996 à Sarrebruck.

Le sommet s'est terminé par l'adoption d'une déclaration commune, dont nous reproduisons l'intégralité ci-dessous:

## Sommet de la Grande Région

Septembre 1995

### Déclaration de principe commune

#### I

L'idée européenne gagne en réalité. Jamais la chance de réaliser une union de plus en plus étroite entre les peuples européens n'a été aussi présente. Dans le cadre de ce processus d'intégration, les territoires le long des frontières internes jouent un rôle particulier: c'est surtout ici que l'Europe se construit. Partant de cette conviction, les participants suivants ont décidé de se réunir le 20 septembre 1995 à Mondorf-les-Bains (Luxembourg) lors d'un premier «Sommet de la Grande Région»:

- Le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg
- Le Ministre Président du Land de Rhénanie-Palatinat
- Le Ministre Président de la Sarre
- Le Préfet de Région représentant l'Etat en région Lorraine
- Le Président du Conseil Régional de Lorraine
- Le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
- Le Président du Conseil Général de Moselle
- Le Ministre Président de la Région wallonne
- Le Ministre Président de la Communauté germanophone de Belgique.

## Gipfel der Großregion

September 1995

### Gemeinsame Grundsatzerklärung

#### I

Die europäische Idee gewinnt an Realität. Greifbarer als je zuvor ist heute die Chance, eine immer engere Union der Völker Europas zu verwirklichen. Im Rahmen dieses Integrationsprozesses kommt den Gebieten an den Binnengrenzen eine besondere Rolle zu: Gerade hier wächst Europa zusammen.

In dieser Überzeugung haben folgende Teilnehmer am 20. September 1995 anlässlich eines ersten "Gipfels der Großregion" in Bad Mondorf (Luxemburg) getagt:

- Der Premierminister des Grossherzogtums Luxemburg
- Der Ministerpräsident des Landes Rheinland-Pfalz
- Der Ministerpräsident des Saarlandes
- Der Präfekt der Region Lothringen
- Der Präsident des Regionalrates von Lothringen
- Der Präsident des Generalrates der Meurthe-et-Moselle
- Der Präsident des Generalrates der Moselle
- Der Ministerpräsident der Wallonischen Region
- Der Minister-Präsident der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens



*Les personnalités ayant participé au premier Sommet de la Grande Région à MONDORF-les-Bains.*

*1<sup>re</sup> rangée de g. à dr.: M. Philippe LEROY, M. Gérard LONGUET, M. Jean-Claude JUNCKER, M. Kurt BECK, M. Joseph MARAITE;*

*2<sup>e</sup> rangée, de g. à dr.: M. Roger BENMEBAREK, M. COLLIGNON, M. Alex BODRY;*

*3<sup>e</sup> rangée de g. à dr.: M. Peter Winter, M. Oskar LAFONTAINE, M. Jacques BAUDOT*

Le Préfet de la région Lorraine participe aux délibérations à raison de ses compétences étatiques et communautaires, mais ne prend pas part à l'adoption des résolutions.

Ils constatent unanimement qu'un sentiment d'appartenance commune s'est développé au sein des populations de la Grande Région européenne, qui trouve son expression quotidienne dans un grand nombre de décisions et de projets transfrontaliers. Cette situation ne résulte pas d'une seule volonté actuelle, mais d'un héritage largement partagé. Les racines culturelles communes remontent à plus d'un millénaire depuis l'ancienne Lotharingie. A l'époque de l'industrialisation, ce territoire est devenu une Grande Région économique. A ces traditions se réfère depuis plusieurs décennies, sous le signe de l'idée européenne, la coopération dans la région «Saar-Lor-Lux», qui comprend également la Rhénanie-Palatinat, la Région wallonne ainsi que les Communautés française et germanophone de Belgique.

«Saar-Lor-Lux» est considérée aujourd'hui comme une région modèle en Europe. Il convient d'optimiser et de renforcer ce rôle de précurseur d'une Europe unifiée.

## II

Le besoin d'agir concerne notamment les domaines suivants:

### Economie

Les participants insistent sur le fait que la poursuite de la croissance commune des territoires frontaliers vers une forte inter-pénétration de l'espace économique pour toutes les régions augmente considérablement leur chance de renforcer avec succès la restructuration économique indispensable. Pour ce faire, il est nécessaire d'accélérer la croissance commune des régions par l'échange d'expériences en matière de marché du travail régio-

Der Präfekt der Region Lothringen nimmt an den Beratungen teil, aufgrund seiner staatlichen und gemeinschaftlichen Kompetenzen, allerdings enthält er sich bei den Beschlussfassungen.

Sie stellen gemeinsam fest, daß sich unter den Bewohnern der europäischen Kernregion ein Zusammengehörigkeitsgefühl entwickelt hat, das sich in vielen grenzüberschreitenden Maßnahmen und Projekten täglich bewährt. Dieses erwächst nicht nur aus dem Willen der Gegenwart, sondern auch aus dem Erbe einer vielfältigen gemeinsamen, historischen Erfahrung. Über ein Jahrtausend – bis in das einstige Zwischenreich Lotharingia – reichen die gemeinsamen kulturellen Wurzeln zurück. Während der Hochindustrialisierung formierte sich der betreffende Raum zu einem zusammenhängenden Wirtschaftsgebiet. An diese Traditionen knüpft seit einigen Jahrzehnten die Zusammenarbeit in der «Saar-Lor-Lux»-Region im Zeichen der Europa-Idee an. Hierzu gehören auch Rheinland-Pfalz, die Wallonische Region, sowie die Deutschsprachige und die Französische Gemeinschaft Belgiens.

Schon jetzt wird von «Saar-Lor-Lux» als einer europäischen Modellregion gesprochen. Diese Vorreiterrolle auf dem Weg zu einem vereinten Europa gilt es weiter auszubauen und zu festigen. Im kleineren Maßstab der Region sollen Grenzen aufgehoben und neue Formen des Zusammenlebens vorweggenommen werden, die sich in Gesamt Europa erst in längerfristigen Prozessen herausbilden können.

## II

Handlungsbedarf gibt es insbesondere in folgenden Bereichen:

### Wirtschaft

Die Teilnehmer betonen, daß die Förderung des Zusammenwachsens der Grenzräume zu einem eng verflochtenen Wirtschaftsraum für alle Teilregionen die Chance erheblich verbes-

nal, le développement d'équipements transfrontaliers communs, le développement des nouveaux outils de communication, le développement et le transfert vers l'économie de nouvelles technologies, la suppression des entraves administratives, la poursuite des initiatives visant à structurer et à développer l'espace transfrontalier. Dans ce contexte, l'initiative du Pôle Européen de Développement (PED) et le consortium bancaire «Saar-Lor-Lux» revêtent une grande importance.

### **Liaisons ferroviaires**

Les participants soulignent l'importance de la réalisation rapide et complète de la liaison à grande vitesse TGV-Est Européen de Paris-Nancy-Metz, avec la mise en oeuvre équivalente des branches vers Sarrebruck-Kaiserslautern-Mannheim, vers Strasbourg-Stuttgart et vers Luxembourg. Il s'agit là d'un projet européen qui relie plusieurs Etats membres de l'Union Européenne et constitue un exemple modèle de coopération transfrontalière. Concernant le financement de ce projet de vraie coopération européenne, les participants demandent que lors du prochain Conseil Européen une décision définitive soit enfin prise.

Les participants soulignent également l'importance que revêt pour la Grande Région la réalisation rapide de la branche Est du TGV-Nord (Bruxelles-Liège-Köln), complémentaire à la liaison ferroviaire TGV-Est.

Il convient par ailleurs d'améliorer les lignes existantes, comme celles en direction de Bruxelles et Liège.

### **Liaisons routières**

L'insertion de la Grande Région «Saar-Lor-Lux» dans le réseau routier transeuropéen est d'une importance majeure pour garantir les possibilités de développement économiques dans l'espace économique de l'Union Européenne. Outre la construction de l'autoroute A8 (Sarrebruck - Luxembourg) et son prolongement jusqu'au raccordement au réseau autoroutier entre le Luxembourg et la Belgique, le doublement de l'autoroute A31bis (Toul-frontière luxembourgeoise), ainsi que la poursuite des travaux de construction de l'autoroute A1 (Mehren-Tondorf), de l'A60/B50 (Liège-Bitburg-Wittlich-Rheinböllen) ainsi que la nouvelle construction de la B269/RN33 (Saarlouis-St Avold) avec raccordement à l'A4 (Paris-Strasbourg) sont d'une importance capitale.

### **Télécommunications / Autoroutes de l'information**

Les participants approuvent les coopérations qui existent entre les entreprises publiques de télécommunication. Ils souhaitent renforcer le poids économique de la Grande Région en améliorant l'accès des entreprises, des universités, etc, aux autoroutes de l'information, et plus généralement souhaitent encourager toutes les initiatives qui permettent d'inscrire la Grande Région dans les grands projets de la Société de l'information.

En particulier, ils entendent soutenir l'utilisation de réseaux tels INTERNET, qui pourraient notamment favoriser le développement des petites et moyennes entreprises dans une économie à l'échelle mondiale, la mise en réseau des universités de la Grande Région, le développement de programmes de télé-enseignement.

L'amélioration des communications entre les populations de la Grande Région, en particulier les agents économiques, apparaît aux participants comme un moyen privilégié d'intensification des échanges et, à ce titre, ils demandent une nécessaire évolution des systèmes de télécommunication; ils se proposent d'intervenir en ce sens auprès des Etats de l'Union Européenne pour faire remplacer les tarifications internationales par un système transfrontalier qui prend en compte les caractères de proximité des populations d'une même région.

sert, die notwendige wirtschaftliche Umstrukturierung erfolgreich zu bewältigen. Daher gilt es, durch den Erfahrungsaustausch im regionalen Arbeitsmarkt, durch den gemeinsamen Ausbau der grenzüberschreitenden Infrastruktur, durch die Verbesserung der Kommunikation, durch die Entwicklung und wirtschaftliche Umsetzung neuer Technologien, durch den Abbau von Verwaltungshemmnissen sowie durch die Weiterentwicklung von Ansätzen zu grenzüberschreitender Entwicklungs- und Infrastrukturplanung das Zusammenwachsen der Regionen zu beschleunigen. Hierbei kommt dem Europäischen Entwicklungspol (PED) und dem Bankenconsortium "Saar-Lor-Lux" große Bedeutung zu.

### **Eisenbahnverbindungen**

Die Teilnehmer unterstreichen die Bedeutung einer schnellen Verwirklichung der Hochgeschwindigkeits-Schienenverbindung TGV-Est Européen von Paris-Nancy-Metz, mit gleichwertigen Verbindungen nach Saarbrücken-Kaiserslautern-Mannheim, nach Straßburg-Stuttgart, sowie nach Luxemburg. Dabei handelt es sich um ein europäisches Projekt, das mehrere Mitgliedstaaten der EU verbindet und ein Modellbeispiel grenzüberschreitender Zusammenarbeit darstellt. Im Hinblick auf die Finanzierung dieses Projektes fordern die Gipfelteilnehmer, daß eine endgültige Entscheidung während des nächsten Europäischen Rates getroffen wird.

Die Teilnehmer unterstreichen auch die Bedeutung, für die Großregion, einer schnellen Verwirklichung der östlichen Trasse des TGV-Nord (Brüssel-Lüttich-Köln), welche die TGV-Est-Verbindung ergänzt.

Daneben gilt es, die bestehenden Verbindungen weiter zu verbessern, auch die in Richtung Brüssel und Lüttich.

### **Straßenverbindungen**

Die Einbindung der Großregion "Saar-Lor-Lux" in die transeuropäischen Strassennetze ist von zentraler Bedeutung für die Sicherung wirtschaftlicher Entwicklungsmöglichkeiten im einheitlichen europäischen Wirtschaftsraum. Neben dem weiteren Ausbau der A 8 (Saarbrücken-Luxemburg) und deren Weiterführung bis hin zum Anschluss an das luxemburgisch-belgische Autobahnnetz kommt der A 31bis (Toul-luxemburgische Grenze), sowie dem Weiterbau der A1 (Mehren-Tondorf), der A60/B50 (Lüttich-Bitburg-Wittlich-Rheinböllen) und dem Neubau der B 269/RN 33 (Saarlouis-St. Avold) mit Anschluß an die E 12/A4 (Paris-Straßburg) große Bedeutung zu.

### **Telekommunikation / Datenautobahnen**

Die Teilnehmer begrüßen die derzeitigen grenzüberschreitenden Kooperationen zwischen den jeweiligen nationalen Telekommunikationsunternehmen. Sie wünschen eine Verstärkung des wirtschaftlichen Gewichtes der Großregion durch einen besseren Zugang der Unternehmen, Universitäten und Hochschulen auf die Datenautobahnen. Im allgemeinen unterstützen sie alle Initiativen, die es der Großregion ermöglichen, Zugang in die großen Projekte der Informationsgesellschaft zu verschaffen.

Insbesondere möchten sie die Nutzung von INTERNET und ähnlichen Netzen unterstützen, dies im Hinblick auf die Förderung der kleinen und mittleren Unternehmen in der Weltwirtschaft, die Vernetzung der Universitäten und Hochschulen der Großregion und die Entwicklung von TV-Bildungsprogrammen.

Die Optimierung der Kommunikationsmittel zwischen den Bevölkerungen der Großregion, insbesondere ihren Wirtschaftsträgern, erscheint den Teilnehmern als ein privilegiertes Mittel, um die Beziehungen zu intensivieren. In dieser Hinsicht wollen sie die notwendige Verbesserung der bestehenden Telekommunikationssysteme ermöglicht sehen. In diesem Sinne werden sie bei den Mitgliedstaaten der Europäischen Union intervenieren, um die internationalen Tarife durch ein grenzüberschreitendes System zu ersetzen, das dem Charakter der Nähe der Bevölkerungen einer gemeinsamen Region Rechnung trägt.



*Bonne humeur et entente entre MM. JUNCKER et LAFONTAINE*



*Bref divertissement au Parc thermal*

### Recherche/Transfert de technologies

Les participants approuvent les projets de coopération des Centres de recherche de la Grande Région, notamment dans les domaines des matériaux, de l'informatique et de l'environnement. Ils souhaitent que les responsables visent une plus grande complémentarité entre les actions de recherche dans ces secteurs et plus particulièrement que cette recherche soit mise au service du développement économique de la Grande Région.

A ce titre, ils demandent un renforcement des partenariats entre les centres de transfert de technologie des différentes régions, notamment par le rapprochement des Centres Relais que l'Union Européenne a mis en place.

### Tourisme

Le potentiel touristique doit être davantage exploité. Les participants invitent les institutions compétentes et encouragent les promoteurs privés à développer davantage la commercialisation touristique y compris les événements culturels ainsi que la collaboration locale dans le domaine de la promotion touristique. Ils vont soutenir ces efforts. Dans ce contexte, la mise en oeuvre par exemple du concept de tourisme «Vallée européenne de la Moselle» revêt une importance certaine ainsi que la route du patrimoine industriel «Saar-Lor-Lux».

### Projets de développements communs

Les participants soutiennent le développement de coopérations existantes et s'efforcent d'améliorer les conditions permettant la poursuite de la planification en matière de développement transfrontalier, comme par exemple le PED.

A ce titre, ils approuvent en particulier les efforts entrepris dans le sens d'une planification transfrontalière, la possibilité de créer

### Entwicklung neuer Technologien / Technologietransfer

Die Teilnehmer unterstützen die Kooperationsprojekte der Forschungszentren der Großregion, besonders im Bereich der Materialien, der Informatik und der Umwelt. Sie wünschen sich eine größere Komplementarität in diesen Bereichen. Auch sollte sich die Forschung verstärkt in den Dienst der wirtschaftlichen Entwicklung der Großregion stellen.

In diesem Zusammenhang sollte es zu einer Verstärkung der Partnerschaften zwischen Technologietransferzentren in der Großregion kommen, dies insbesondere durch die Knotenpunkte, welche die Europäische Union eingerichtet hat.

### Tourismus

Die vielfältigen touristischen Potentiale gilt es verstärkt zu nutzen. Die Teilnehmer appellieren an die zuständigen Institutionen und die privaten Promotoren, die gemeinsame touristische Vermarktung der Großregion einschließlich relevanter kultureller Ereignisse, sowie die lokale Zusammenarbeit im Bereich der Tourismusförderung weiter auszubauen. Sie werden diese Bemühungen unterstützen. Dabei kommt z.B. der Umsetzung des Tourismuskonzeptes "Europäisches Tal der Mosel" große Bedeutung zu, ebenso wie der Saar-Lor-Lux-Industriedenkmalstraße.

### Gemeinsame Entwicklungsplanung

Die Teilnehmer unterstützen den Ausbau bestehender Kooperationen und sind bemüht, die Voraussetzungen für weitergehende, grenzüberschreitende Entwicklungsplanungen zu verbessern, wie zum Beispiel für den Europäischen Entwicklungspol (PED).

In diesem Zusammenhang begrüßen sie insbesondere die Bestrebungen, zu einer grenzüberschreitenden Planung, Erschlies-

et de promouvoir des zones d'activités industrielles, comme Eurozone.

Ils recommandent l'élaboration d'un schéma de développement des réseaux urbains, des infrastructures et du patrimoine naturel et culturel en conformité avec les travaux de l'Union Européenne.

### **Initiative communautaire INTERREG II**

Les participants soulignent l'importance de l'initiative communautaire INTERREG II dans le financement de projets concrets, en vue du renforcement de la coopération transfrontalière. Ils remercient l'Union Européenne pour la mise à disposition de *moyens financiers*.

La multitude de projets à promouvoir montre qu'il existe de nombreuses initiatives, en vue d'un développement progressif du tissu transfrontalier au sein de la Grande Région qu'il convient de continuer à promouvoir.

Les participants expriment le souhait que les débuts prometteurs de l'initiative communautaire INTERREG II soient poursuivis par l'Union Européenne en matière de financement à court et long terme.

### **Education et Formation**

Les langues étrangères permettent un enseignement pluriculturel et l'acquisition d'une «compétence européenne». Tous les efforts seront entrepris de manière à ce que les générations présentes et futures d'élèves parviennent à maîtriser la langue du voisin. Chaque école devrait organiser sous forme de partenariats, avec au moins une école de la Grande Région, des échanges et des collaborations. Le patrimoine culturel commun devrait y occuper une place prépondérante.

Des compétitions interrégionales doivent être organisées pour les jeunes dans les domaines de la musique, des sports et de la recherche, tels par exemple «Jugend musiziert», «Jugend forscht», «Jugend trainiert für Olympia».

Les universités et grandes écoles qui travaillent ensemble au sein de la Charte de Coopération sont appelées à renforcer leur coopération, en vue d'une plus grande complémentarité et d'un transfert de résultats des recherches auprès des entreprises industrielles et/ou commerciales de la Grande Région.

Il importe de promouvoir l'accès à l'enseignement à distance, de soutenir des actions permettant de renforcer et de développer les compétences des chercheurs ainsi que de développer la formation continue.

### **Culture et Sports**

Il convient de développer les échanges culturels dans les domaines des musées, du théâtre, de la musique, des arts plastiques et de la littérature ainsi que dans le domaine des sports, soulignant dans ce contexte l'importance du Parc Archéologique de Bliesbrück-Reinheim et la promotion de grandes manifestations culturelles dans la Grande Région, comme par exemple «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture» de l'année 1995.

Le patrimoine industriel (p.ex. Völklinger Hütte, Fond de Gras, Puits Wendel) doit être ancré davantage dans la conscience collective des populations de la Grande Région.

Les participants appellent aux clubs et associations sportives d'intensifier les contacts déjà existants entre voisins et d'organiser davantage de manifestations communes. Ils envisagent de soutenir de tels projets.

sung und Vermarktung von Industrie- und Gewerbeflächen zu gelangen, wie bei der Eurozone.

Sie empfehlen die Erstellung eines Entwicklungsplanes der städtischen Netze, der Infrastrukturen, des natürlichen und kulturellen Erbes, im Einklang mit den Arbeiten der Europäischen Union.

### **Gemeinschaftsinitiative INTERREG II**

Die Teilnehmer unterstreichen die Bedeutung, die der Gemeinschaftsinitiative INTERREG II durch die Finanzierung konkreter Projekte zur Stärkung der grenzüberschreitenden Kooperation zukommt. Sie danken der EU für die Bereitstellung finanzieller Mittel.

Die Vielzahl von der zur Förderung vorgeschlagenen Projekte zeigt, dass es zahlreiche Ansätze zum schrittweisen Ausbau der grenzüberschreitenden Verflechtung in der Großregion gibt, die weiter voranzutreiben sind.

Die Teilnehmer bringen ihre Hoffnung zum Ausdruck, daß der erfolgreiche Ansatz der Gemeinschaftsinitiative INTERREG II, seitens der EU auch mittel- und langfristig finanziell fortgeführt wird.

### **Bildung**

Durch die Vermittlung von Fremdsprachen wird interkulturelles Lernen ermöglicht und "europäische Kompetenz" erreicht. Alle Anstrengungen werden unternommen, um die jetzigen und künftigen Schülergenerationen zur aktiven und passiven Beherrschung der Sprache des Nachbarn zu führen. Jede Schule sollte mit mindestens einer Partnerschule in einem anderen Teil der Großregion Austausch und Zusammenarbeit pflegen, wobei insbesondere das gemeinsame kulturelle Erbe im Mittelpunkt stehen sollte.

In der Musik, im Sport, in der Forschung sollen interregionale Wettbewerbe für Jugendliche durchgeführt werden, wie zum Beispiel "Jugend musiziert", "Jugend forscht", "Jugend trainiert für Olympia".

Die Hochschulen und Hochschuleinrichtungen, die im Rahmen der "Charte de Coopération" zusammenarbeiten, werden aufgefordert, ihre Beziehungen auch mit dem Ziel der Arbeitsteilung und des Transfers von Forschungsergebnissen in Wirtschaftsunternehmen der Großregion zu intensivieren.

Die Schaffung von Zugangsmöglichkeiten zu Fernstudium und wissenschaftlicher Weiterbildung, sowie die Entwicklung von Weiterbildungsangeboten, sind zu fördern.

### **Kultur und Sport**

Der kulturelle Austausch soll in den Bereichen Museen, Theater, Musik, bildende Kunst, und Literatur und Sport weiter verstärkt und ausgebaut werden. Erwähnt sei in diesem Zusammenhang u.a. der Europäische Kulturpark in Bliesbrück-Reinheim.

Angestrebt werden auch kulturelle Großveranstaltungen in der Großregion, wie z.B., die im Jahre 1995, als Luxemburg "Europäische Kulturstadt" war.

Das industriekulturelle Erbe soll verstärkt in das Bewußtsein der Bevölkerung der Region gerückt werden, wie z.B. die Völklinger Hütte, der Fond de Gras, der Puits Wendel.

Die Teilnehmer appellieren an Vereine und Verbände, die bereits bestehenden Kontakte zu den Nachbarn zu erweitern, und zu vertiefen und vermehrt gemeinsame Veranstaltungen durchzuführen. Sie stellen in Aussicht, solche Projekte zu unterstützen.



Conférence de presse commune au "Wasserhaus"

### III

Les participants du Sommet sont déterminés à optimiser la coopération politique à tous les niveaux dans la Grande Région.

- Ils organiseront régulièrement un «Sommet de la Grande Région». A l'invitation du Ministre-Président Oskar LAFONTAINE le prochain Sommet se déroulera en 1996 en Sarre. Il portera plus particulièrement sur l'environnement, la protection de la nature, les questions sociales ainsi que la coopération entre universités et le transfert de technologies.
- Ils créent une commission de perspective commune, chargée de préparer des propositions visant à renforcer la coopération pour le prochain sommet. La commission est composée de représentants personnels des participants au sommet et peut être complétée par des personnalités indépendantes, issues des domaines politique, culturel et du monde des médias. La Présidence est assurée par la région chargée de l'organisation du Sommet suivant.
- Lorsque des projets ou des propositions communautaires présentent un intérêt commun, les participants au Sommet conviennent de coordonner à l'avance leurs efforts, en vue de présenter autant que possible des positions communes aux institutions de l'Union Européenne.
- Ils se félicitent que les négociations contractuelles sur la coopération transfrontalière des collectivités territoriales ou organismes publics locaux entre la République Française, la République Fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg, aient abouti de façon satisfaisante. Ils espèrent que les procédures de ratification seront rapidement achevées. Ils en appellent aux collectivités territoriales, afin qu'elles profitent alors pleinement de ces nouvelles possibilités juridiques.

### III

Die Gipfelteilnehmer sind entschlossen, die politische Zusammenarbeit in der Großregion auf allen Ebenen weiter zu entwickeln.

- Sie werden regelmäßig Gipfeltreffen der Großregion durchführen. Ministerpräsident Oskar LAFONTAINE hat zum nächsten Gipfel 1996 in das Saarland eingeladen. Dort sollen Umwelt- und Naturschutz, soziale Fragen und die Zusammenarbeit zwischen den Hochschulen, sowie beim Transfer von Technologien eingehend behandelt werden.
- Sie setzen eine gemeinsame Perspektivkommission ein, die bis zum nächsten Gipfel Vorschläge für eine weitere Vertiefung der Zusammenarbeit vorbereiten soll. Die Kommission besteht aus persönlich Beauftragten der Gipfelteilnehmer und kann ergänzt werden durch unabhängige Persönlichkeiten aus den Bereichen Politik, Publizistik und Kultur. Die Geschäftsführung liegt bei der Partnerregion, die mit der Veranstaltung des nächsten Gipfels betraut ist.
- Im Falle von EU-Projekten oder Vorschlägen, die ein gemeinsames Interesse darstellen, stimmen die Gipfelteilnehmer überein, ihre Anstrengungen im Vorfeld abzustimmen, um, soweit möglich, gemeinsame Positionen gegenüber den Institutionen der Europäischen Union zu vertreten.
- Sie begrüßen, daß die Vertragsverhandlungen zwischen der Französischen Republik, der Bundesrepublik Deutschland und dem Großherzogtum Luxemburg über die grenzüberschreitende Zusammenarbeit zwischen Gebietskörperschaften und örtlichen öffentlichen Stellen zum Abschluss gebracht werden. Sie erwarten, daß das Ratifizierungsverfahren rasch abgeschlossen wird. Sie appellieren an diese, die neuen rechtlichen Möglichkeiten dann intensiv zu nutzen.

## **Déclaration de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER concernant RTL-Television, le 20 septembre 1995**

C'est avec consternation que je viens de prendre connaissance des efforts de circonscrire le rôle et l'influence de la CLT en tant qu'actionnaire de RTL-Television.

La CLT a fourni un effort important pour le succès de RTL-Plus. Elle a joué un rôle déterminant dans le développement de RTL-Television et, de ce chef, a contribué de façon décisive à la libéralisation du paysage médiatique en Allemagne.

Le Gouvernement luxembourgeois, qui a signé un contrat de concession à long terme avec la CLT, lequel lui impose une programmation politiquement neutre, a toujours encouragé la CLT d'allier des partenaires allemands à l'entreprise RTL-Plus.

De ce fait la tentative de circonscrire l'influence de la CLT chez RTL-Television est complètement incompréhensible et va à l'encontre des bonnes relations écono-

miques entre la République Fédérale d'Allemagne et le Luxembourg.

## **Nouvelles de la Cour**

Le Maréchalat de la Cour communique:

Son Altesse Royale le GRAND-DUC a reçu successivement en audience, pour la remise de leurs lettres de créance

Son Excellence Monsieur Johannes BÄCKSTRÖM, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de FINLANDE,

Son Excellence Monsieur Baudouin de la KETHULLE de RYHOVE, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume de BELGIQUE,

Son Excellence Monsieur Chang-Hwa MOON, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de CORÉE, et

Son Excellence Monsieur Philip Maingi MWANZIA, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du KENYA.

LUXEMBOURG, le 20 septembre 1995.

## **Message de condoléances pour**

### **les casques bleus danois tués en CROATIE**

M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, a envoyé le 20 septembre 1995 un message de condoléances à son homologue danois, M. Nils Helveg PETERSEN, dont voici le texte:

«Nous venons d'apprendre que deux casques bleus danois viennent d'être tués à DVOR en CROATIE, pris entre le feu des parties belligérantes.

Le Luxembourg déplore profondément que de nouveau des soldats de la paix aient payé de leur vie leur engagement pour faire cesser les tueries en ex-Yougoslavie. Nous espérons que vos deux soldats auront été les derniers morts de la FORPRONU qui a déjà payé un trop lourd tribut à sa mission de maintien de la paix. Nous vous prions de transmettre nos condoléances et nos sympathies aux familles des soldats danois tombés en Croatie.»

# **La République de SLOVÉNIE vise l'adhésion à l'Union Européenne**

## **Visite du Ministre des Affaires Etrangères Zoran THALER à LUXEMBOURG, le 21.9.1995**



*S.A.R. le Grand-Duc a reçu en audience M. Zoran THALER.*

Au centre de la visite à LUXEMBOURG du Ministre des Affaires Étrangères de la République de SLOVÉNIE, Zoran THALER, se trouvaient une audience auprès de S.A.R. le Grand-Duc, ainsi que diverses rencontres-échanges, dont celle avec M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS.

Les thèmes essentiels abordés furent les relations bilatérales entre le LUXEMBOURG et la SLOVÉNIE, celles avec l'Union Européenne, le conflit en EX-YOUGOSLAVIE, les structures européennes de sécurité, finalement un partenariat bien plus étroit, possible et visé par la SLOVÉNIE avec l'U.E.

### **Relations bilatérales approfondies**

Lors d'une conférence de presse, les Ministres Zoran THALER et Jacques F. POOS fournirent des informations rela-

tives aux consultations et des sujets abordés complémentirement. Si les relations bilatérales étaient, – selon les deux Ministres – bonnes, harmonieuses, voire constructives entre les deux pays, elles se trouveraient approfondies par les échanges et analyses du jour, notamment en ce qui concernerait le commerce et les finances, l'économie et la culture.

Au centre des discussions toutefois se serait trouvé l'état des pourparlers d'association et de coopération entre la SLOVÉNIE et l'U.E. Le Ministre Z. THALER, se montrant satisfait des développements économiques, politiques et sociaux dans son pays, expliqua qu'une adhésion complète, à part entière, serait la visée directe de sa patrie, bien que des réserves puissent être formulées, un cheminement difficile vers les standards souhaités en SLOVÉNIE restant toujours à faire. En ce qui concernerait les pourparlers d'association avec l'U.E., ceux-ci seraient d'ores et déjà très bien et très loin avancés, un litige bilatéral avec l'ITALIE, non résolu au jour, relatif aux droits d'achat de terrains et d'immeubles, restant à résoudre; dans ce contexte, le LUXEMBOURG aurait proposé de soumettre la délicate question, pour analyse fondamentale et solution, à un juge indépendant, à un commissaire, voie qui selon Monsieur le Ministre J. POOS, pourrait garantir progrès et solution dans cette affaire épineuse.

#### Membre à l'OTAN

Ayant souligné, à diverses reprises, l'importance d'une très large et excellente co-



*M. Jacques F. POOS et le Ministre des Affaires étrangères de la République de SLOVENIE*



*M. Jean SPAUTZ et M. THALER à la Chambre des Députés*



*Rencontre entre MM. JUNCKER et THALER à la Présidence du Gouvernement*

opération entre l'U.E. et son pays, le Ministre Zoran THALER insista sur la nécessité de voir les accords intervenus sensiblement élargis et approfondis, l'accord d'association constituant, sous ce rapport, un élément essentiel. Quant à une adhésion à l'OTAN, la République slovène aurait une position très ouverte, la sécurité du pays restant un souci permanent de la SLOVÉNIE.

Courte analyse sur la situation de conflit

aux Balkans, vis-à-vis de laquelle les Ministres se montraient assez confiants, vu l'actuelle situation de fait, où une solution pacifique et diplomatique de tous les problèmes secouant cette grande région, resterait probable, possible. La SLOVÉNIE, ayant déjà accueilli un nombre majeur de fugitifs et de réfugiés en provenance des aires de conflit, resterait prête à contribuer encore efficacement à toute solution équitable et pacifique.

## Déclaration du Président SANTER sur l'UEM, le 21 septembre 1995

Le Président est convaincu que le projet de l'UEM est fermement sur les rails. Il s'attend à ce que le Conseil Européen de MADRID prenne des décisions sur le scénario de passage à la monnaie unique, comme convenu lors du Conseil Européen de CANNES qui a solennellement confirmé que l'UEM sera réalisée selon les critères et le calendrier arrêtés. Il souhaite, en outre, que les incertitudes sur la dénomination de la monnaie unique soient levées.

Les critères à respecter pour le passage à la troisième phase de l'UEM sont fixés. Le Traité de MAASTRICHT, négocié pendant des années et formellement ratifié par tous les Etats membres, est clair à ce sujet. Il prévoit les procédures de décisions pour ce passage et pour déterminer les pays qui en feront partie dès son démarrage. Il stipule, dans son article 109j, que les décisions seront prises par le Conseil Européen sur la base des opinions et recommandations de la Commission, de l'Institut Monétaire Européen, du Parlement Européen et du Conseil des Ministres.

Le Président estime que rouvrir le débat serait incohérent avec les perspectives de mise en oeuvre de l'UEM qui sont satisfaisantes. Sur le plan économique, on consta-

te, pour 1995, un taux d'inflation inférieur à 3% pour dix sur quinze Etats membres. En 1991, onze sur quinze Etats membres avaient encore un taux d'inflation supérieur à 3%. En outre, la réduction des déficits publics va dans la bonne direction: pour 1996, on s'attend à une réduction du déficit moyen vers 3,9% avec sept pays en-dessous de 3%. En 1993, le déficit moyen était encore de 6,3%, avec seulement deux pays en-dessous de 3%. Enfin, la perspective de croissance permettra d'accélérer les ajustements structurels encore nécessaires. Sur le plan technique, les travaux vont bon train en vue de la préparation du Conseil Européen de MADRID. Le Président se félicite de l'excellent travail en cours au sein de l'Institut Monétaire Européen et des très bonnes relations entre la Commission et cet Institut.

Le Président souligne que la convergence parmi les Etats membres devra être durable. Il est convaincu que cette nécessité, clairement stipulée par le Traité de MAASTRICHT, est reconnue par tous les Etats membres. En effet, ceux-ci, lors de l'adoption des grandes orientations économiques au Conseil Européen de CANNES, se sont engagés à s'acheminer vers l'équilibre budgétaire dans le moyen terme.

## Budgets familiaux



Le Ministre de l'Economie M. Robert GOEBBELS et le Directeur du STATEC, M. Robert WEIDES

Le Ministre de l'Economie, M. Robert GOEBBELS, a tenu une conférence de presse le 22 septembre pour la présentation par le STATEC du résultat de l'enquête sur les budgets familiaux. Cette enquête servira de base pour la prochaine révision du règlement grand-ducal du 28 décembre 1995 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation.

## Deuxième Réseau GSM pour le LUXEMBOURG

À sa séance du jeudi, le 21 septembre 1995, le Gouvernement en conseil a décidé de libérer et d'accorder une seconde licence quant à la création d'un deuxième réseau téléphonique sans fil-G.S.M. au Grand-Duché.

Des frais supplémentaires seraient, pense-t-on, causés de ce fait à l'Entreprise des Postes et Télécommunications luxembourgeoises, créatrice et gestionnaire du premier réseau GSM au pays. C'est suite aux stipulations réglementaires en matière de télécommunications au niveau de l'U.E., que le LUXEMBOURG se verrait dans l'obligation de créer une nouvelle loi,

admettant obligatoirement un second réseau GSM, décision qui, selon certaines voix de presse, serait faite pour surprendre en ce moment. La libération de la nouvelle licence sera postérieure à la nouvelle législation ad hoc, celle-ci devant préciser diverses bases de droit.

Néanmoins, selon le Premier Ministre, l'offre publique y relative serait déjà insérée, d'ici la quinzaine, au Mémorial/Communications officielles de l'U.E., ce second réseau étant, en puissance, générateur de nouveaux emplois, comme d'investissements non négligeables.

Actuellement – fin septembre '95 – le LUXEMBOURG compterait 15.000 abonnés GSM, ce qui représenterait 8 à 9 % de la clientèle en puissance toujours, ce secteur de service restant perfectible et extensible surtout, comme le documentaient les situations, en ce domaine, aux Etats-Unis et dans les Pays scandinaves.

Quelques points d'ordre de pratique resteraient à définir: licence libérée par voie d'adjudication aux enchères, ou alors par tirage au sort pur et simple, ou alors l'accord-licence s'accompagnerait-il de diverses conditions à préciser? Frais supplémentaires pour les P & T luxembourgeoises?, à l'instar de ce que BELGACOM connut – paiement de 9 milliards de FB supplémentaires pour une seconde licence – On le saura!

# Sommet informel de l'UE à MAJORQUE



Une réunion informelle des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne a eu lieu les 22 et 23 septembre 1995 à MAJORQUE. Le Grand-Duché de LUXEMBOURG y fut représenté par Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER.

## Le Luxembourg salue le nouvel accord entre ISRAEL et l'OLP (24.9.1995)

Le Luxembourg salue l'accord qui vient d'être finalisé entre ISRAEL et l'OLP sur l'extension de l'autonomie palestinienne. Cet accord, qui prévoit un redéploiement des forces israéliennes, l'organisation d'élections palestiniennes à un Conseil de l'autonomie ainsi qu'un transfert des pouvoirs civils en CISJORDANIE, constitue un grand pas en avant sur la voie de la paix au Proche-Orient.

Le LUXEMBOURG, qui s'est toujours engagé pour une solution pacifique et équitable du conflit israélo-palestinien, réitère sa disponibilité à contribuer à la mise en oeuvre de cet accord par l'envoi d'observateurs aux élections palestiniennes dans le cadre d'une mission de l'Union européenne. Le Ministre des Affaires Etrangères rappelle que le LUXEMBOURG finance également la construction de deux centres médicaux à GAZA ainsi qu'un projet d'utilisation agricole d'eaux salines dans le cadre du processus multilatéral de paix au Proche-Orient.

## Les Sapeurs-Pompiers à l'honneur

Le 23 septembre 1995, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier a reçu en audience, au Palais grand-ducal, les Mem-

bres du Comité Exécutif de la Fédération Nationale des Corps de Sapeurs-Pompiers du Grand-Duché de LUXEMBOURG ainsi que les Membres du Comité Exécutif du Comité Technique International de Prévention et d'Extinction du Feu.



S.A.R. le Grand-Duc Héritier entouré des Membres des Comités Exécutifs des Sapeurs-Pompiers

Conférence mondiale de l'Énergie:  
**Speech by Robert GOEBBELS**  
**Minister of Energy of Luxembourg**

Puerto La Cruz, September, 25-27, 1995

The famous Danish physicist Niels BOHR once said: «Prediction is very difficult, especially when you are talking about the future.»

What do we know about the prospect of the world energy market?

We know for sure that there will be an important increase in oil and gas consumption, with at least a 30% growth up to the year 2010.

That means, among others, that the emissions of carbon dioxide will steadily grow.

Everybody agrees upon these two facts: more consumption and more emissions.

But here terminates the consensus, as nobody is able to demonstrate:

- that producers will be able to meet the demand for energy in 10 to 15 years from now;
- that the increase of carbon dioxide emissions will really result into dramatic climate changes.

A lot of scientists tend to be pessimistic, and media generally add darkness to it.

But the history of the last 30 years has shown that the worst case is never certain.

Remember the report of the Club of ROME, who in the 60's predicted that the world would run out of oil in the 90's.

The fact is that we have now proven reserves for at least 40 years for oil and for some 60 years for natural gas.

Of course these proven reserves will have to meet an increasing demand, mainly from newly industrialised countries and from developing countries.

This increased world oil demand could easily lead in some 5 to 10 years to a situation, where demand exceeds supply, and hence, to a sharp increase in prices.

But, as the evolution of the price for oil and gas has shown in the last 20 years, a rise in price will act to slow down the growth of demand and will pave the way

to substitutes, to other forms of energy production, to renewed efforts in energy savings and – in my opinion even more important – to a more efficient use of energy.

Energy efficiency can be increased dramatically, if we focus on developments in technology.

Technological progress leads to higher productivity for all energy producers.

Technological progress leads to additional supply, as presently proven reserves are those that have been worth winning at given prices and at expected demand and cost of exploration.

Technological development has for example driven down the cost of extracting crude oil in the North Sea for an average of one dollar per barrel every 2 years during the last decade.

If we want a sustainable development for our common world, we have to invest in research and technology in order to meet both the rising demand for energy and the growing concern about possible dramatic climate changes. I insist on the word «dramatic», as climate changes have occurred throughout the centuries.

Even if the use of fossil fuels will continue to grow during the next decades, in absolute terms, their relative importance will fall, as other sources of energy, and mainly renewable ones are bound to get a larger share.

World Bank data show that the cost of electricity generation from photovoltaics has fallen from nearly 10 dollars per kilowatt-hour in 1970 to about 20 cents per kilowatt-hour in 1990 and is likely to fall to about 5-6 cents per kilowatt-hour in the next 10 years.

To say it in a nut-shell: Research and development is the name of the game.

Unfortunately governments of many developed countries have to face the emergence of an irrational ideology which is opposed to scientific and industrial progress.

In my humble opinion it is rather inconsistent to be terribly concerned about the welfare of future generations without seeing the problems of the people of today, and refusing to admit, that the problems of today and tomorrow can only be solved through technological progress.

The concern about limited resources is a real one.

But the only way to assure that limited resources last for ever, would consist in stopping to use them.

We all know that it is impossible.

It is therefore important to not confuse «non-renewable» resources with «non-replaceable» ones.

To find new resources or to replace progressively non-renewable ones, we need time, investment in science, research and technology-development, and therefore we need a constructive dialogue between producers and consumers.

Producers need a fair price in order to invest and to meet the challenges of the future.

Consumers need stability, that means only predictable increases in prices, as our common welfare depends on economic growth.

Economic growth works best if there is as little instability and uncertainty as possible.

In order to avoid instability and uncertainty we need this kind of dialogue.

My country, Luxembourg, is therefore very grateful to Venezuela for organizing this conference in Puerto La Cruz. In fact it was Venezuela which first had the idea of such a dialogue some 15 years ago. Minister Arrieta and the people of Venezuela deserve therefore our honest thanks, both for their warm hospitality and this inspiring dialogue.

## Assermentation de M. WENNER

Le 26 septembre 1995, Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique, a procédé à l'assermentation de Monsieur Nicolas WENNER, nommé aumônier général adjoint de la Force publique par arrêté ministériel du 19 septembre 1995, sur proposition de Monseigneur l'Archevêque de Luxembourg, l'intéressé est autorisé à porter le titre de capitaine. La cérémonie d'assermentation a eu lieu au Mi-

nistère de la Force publique.

Monsieur l'abbé WENNER est né à Luxembourg, le 26 avril 1962 et a été ordonné prêtre le 6 juillet 1991.

Monsieur l'abbé WENNER continuera à assurer son ministère dans les paroisses de CHRISTNACH et de WALDBILLIG. Il exercera sa fonction d'aumônier général adjoint à temps partiel.



Pendant l'assermentation de M. WENNER

## Mme HENNICOT-SCHOEPGES à la réunion ministérielle de l'O.C.D.E.

En sa qualité de ministre chargé de la recherche et du développement technologique, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES a assisté les 26 et 27 septembre 1995 à la réunion ministérielle du Comité de la politique scientifique et technologique de l'O.C.D.E. à Paris.

Les débats ont porté sur les orientations futures à donner aux politiques scientifiques et technologiques nationales dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires accrues, ainsi que par la mondialisation des économies et notamment des systèmes nationaux de science, de technologie et d'innovation. Les discussions ont été centrées sur les moyens de stimuler la coopération internationale en vue de conférer le plus d'efficacité possible aux investissements nationaux en matière de science et de technologie.

Les ministres ont décidé la continuation d'une initiative de coopération en matière de mégascience (installations coûteuses et programmes scientifiques à grande échelle). Suite aux interventions des délégations suédoise et luxembourgeoise, il a été convenu d'attribuer désormais une plus gran-

de attention aux considérations d'éthique et d'environnement lors de la mise en oeuvre de tels programmes de recherche.

Les ministres ont aussi discuté des moyens de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la technologie, en y associant l'industrie, afin de procurer à tous le maximum d'avantages sociaux et économiques. Les débats ont porté également sur les institutions scientifiques, notamment les universités, qui sont confrontées à de nouvelles tâches. Non seulement elles sont appelées à mener des travaux de recherche scientifique fondamentale et à dispenser un enseignement à un nombre toujours croissant d'étudiants, mais elles doivent également créer des liens, notamment avec l'industrie, afin de transférer les connaissances pouvant être utilisées pour accroître la productivité, créer ou améliorer des produits et stimuler la croissance économique.

Les débats ont en outre souligné l'importance de la sensibilisation du public – notamment des jeunes – à la contribution que la science et la technologie peuvent apporter à la vie de chacun.

## Entrevue JUNCKER – MÜLLER

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a reçu le 26 septembre 1995 au Ministère d'Etat, Monsieur Peter MÜLLER, Président du groupe parlementaire CDU au Landtag de la SARRE.



Le Premier Ministre JUNCKER et M. Peter MÜLLER

## M. BODEN au Conseil «Agriculture» de l'UE à BRUXELLES

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne «Agriculture» s'est réuni à BRUXELLES, les 25 et 26 septembre 1995.

Le Gouvernement y fut représenté par Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural.

La réunion fut consacrée principalement à la discussion:

- d'une proposition modifiant divers règlements dans le secteur de la banane;
- d'une proposition de règlement portant organisation commune du marché du riz et fixant la qualité type du riz;
- d'une proposition de règlement portant modification notamment de l'obligation de gel des terres dans le cadre du régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables;
- d'une proposition de règlement prévoyant la possibilité d'octroyer une aide de compensation des pertes de revenus agricoles causées par des mouvements monétaires dans d'autres Etats membres.

## Le Grand-Duc Héritier et le Ministre F. BODEN à la Chambre des Métiers

Le 27 septembre 1995, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, accompagné de M. Fernand BODEN, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, a rendu visite à la Chambre des Métiers.

*S.A.R. le Grand-Duc Héritier et M. Fernand BODEN lors de la visite de la Chambre des Métiers*



## “Partenariat pour la Paix”: projet luxembourgeois

Mercredi, le 27 septembre 1995, le Ministre de la Force publique Alex BODRY a reçu le Général Jonas ANDRISKEVICIUS, Chef d'État Major des Forces armées de LITUANIE, en présence du Lt-Colonel Pierre FREICHEL, Officier responsable pour l'Instruction et la Sécurité à l'Armée luxembourgeoise, ainsi que René OLLINGER, Conseiller au Ministère de la Force publique.

Après le Sommet OTAN, le 10 janvier 1994 à BRUXELLES, une nouvelle ouverture vers la politique de sécurité se créa, essentiellement vis-à-vis des pays de l'Europe centrale et de l'Est, visant par-delà les mesures de coopération déjà existantes, une interaction élargie aux plans politique, économique, social et écologique, programmations ou actions s'inscrivant dans le projet général “Partenariat pour la Paix”; jusque-là, pas moins de 20 pays de l'ancien “Pacte de l'Est” rangent au nombre des signataires de cet accord de base.

Comme le LUXEMBOURG ne saurait pas servir, dans ce contexte général, avec des expériences militaires spectaculaires ou importantes à échanger, une initiative heureuse autant qu'utile fut décidée, se trouvant en passe d'être réalisée.

Concrètement: huit Officiers d'États Majors de LETTONIE, de LITUANIE, de POLOGNE, de la République tchèque et de SLOVAQUIE, n'ayant que le russe comme deuxième langue, seront initiés et formés dans les deux langues officielles de l'OTAN, à savoir l'anglais et le fran-

çais, ceci dans le cadre de cours de langues organisés à l'intention desdits officiers, du 10 septembre au 22 octobre de l'année, au Camp militaire du “Herrenberg” à DIEKIRCH.

Au nombre des “élèves”, se trouve également le Général lituanien Jonas ANDRISKEVICIUS, avec lequel le Ministre Alex BODRY eut des échanges sur la politique de sécurité en Europe, à la réunion que nous évoquions. On notera que les trois pays baltes ont, depuis de longs mois déjà, posé leur candidature quant à une adhésion-incorporation dans le Traité OTAN, demande qui n'a pas été pour plaire aux politiciens russes.

À ce stade de fait et des pourparlers, le LUXEMBOURG s'est prononcé pour une intensification des relations avec les organisations militaires des pays d'Europe centrale et de l'Est, tel qu'elle se trouve souhaitée et définie dans le cadre du “Partenariat pour la Paix”, le LUXEMBOURG considérant l'Union ouest-européenne comme le pilier européen de l'OTAN, en charge de tous les aspects de sécurité de l'Union. Lors de l'échange Ministre BODRY-Général ANDRISKEVICIUS, il fut encore question de la situation en Ex-Yougoslavie, comme des formes de structuration des forces armées nationales.



*Le Ministre Alex BODRY et le Général ANDRISKEVICIUS, ainsi que le Lt-Colonel Pierre FREICHEL et M. René OLLINGER*

## Rencontre DELVAUX-DAERDEN

Le 27 septembre dernier Madame Mady DELVAUX-STEHRES, Ministre des Transports, a rencontré à BRUXELLES son homologue belge Monsieur le Ministre Michel DAERDEN. Plusieurs dossiers ferroviaires présentant un intérêt commun pour la BELGIQUE et le LUXEMBOURG ont figuré à l'ordre du jour de cette rencontre.

Monsieur le Ministre DAERDEN a confirmé l'électrification prioritaire de la ligne GOUVY-RIVAGE, attenante à notre Ligne du Nord, conformément aux engagements pris par son Gouvernement en 1991 et 1992. Le projet sera réalisé entre 1997 et 1999.

La SNCB poursuivra la spécialisation de l'axe Athus-Meuse pour le trafic fret, en vue de délester la ligne BRUXELLES-LUXEMBOURG pour les trains voyageurs et d'y améliorer la durée de parcours, la ponctualité et le confort. Son programme d'investissement prévoit des travaux pour un prix de 7 Milliards de francs, à réaliser jusqu'en 2001, en vue de réduire de 20 minutes le temps de parcours actuel (2h 11'). Mettant à profit l'accord de principe luxembourgeois pour participer financièrement aux investissements sur la partie belge de la ligne ainsi que la perspective d'un soutien financier de la part de la Communauté Européenne, les deux Ministres ont convenu de faire examiner à brève échéance dans quelle mesure ce programme pourra être complété dans l'optique d'une réduction supplémentaire du temps de parcours.

Concernant l'augmentation projetée du capital social des CFL le Ministre belge a informé sa collègue luxembourgeoise des difficultés de la Belgique de s'associer à la consolidation financière de notre société nationale des chemins de fer en présence de la situation budgétaire difficile de son pays.

L'acquisition commune de locomotives bitension 3kV/25kV convenue en 1992 entre les CFL et la SNCB sera vraisemblablement finalisée vers la fin de l'année sur base d'une offre définitive à prix ferme que les trois constructeurs encore en lice remettront pour le 27 octobre prochain. La convention prévoit l'attribution de 20 locomotives aux CFL (avec une option sur une dizaine supplémentaire) et de 60 locomotives à la SNCB.

## M. Jacob SÖDERMAN, nouveau Médiateur de l'Union Européenne, assermenté

Lors d'une audience solennelle à la Cour de Justice Européenne à KIRCHBERG, le 27 septembre 1995, en présence de nombreux hôtes, dont le Président du Parlement Européen Klaus HÄNSCH, le Président de la Cour Rodriguez IGLESIAS, – entouré des hauts magistrats qui la composent – a assermenté le nouveau médiateur au service des citoyens de l'Union Européenne, M. Jacob SÖDERMAN, Finlandais, diplômé en droit de l'Université de HELSINKI.

L'article 138 E, instituant la Communauté européenne, définit essence et attributions de ce médiateur, en particulier: «Le Parlement européen nomme un médiateur, habilité à recevoir les plaintes émanant de tout citoyen de l'Union ou de toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un État-membre et relatives à des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions ou organes communautaires.»

Si, selon les termes et la volonté déclarés par la Commission à BRUXELLES et son Président, M. Jacques SANTER en particulier, l'Union se veut plus proche des citoyens et davantage encore aux services de ceux-ci, ce réel vouloir trouva confirmation dans la déclaration du Président R. IGLESIAS, qui souligna qu'il s'agit «d'une des plus importantes mesures adoptées par la Traité de l'Union européenne pour essayer de rapprocher la construction européenne des citoyens».



M. Jacob SÖDERMAN

### Historique

Le Président Klaus HÄNSCH, après avoir rappelé les «difficultés à surmonter pour parvenir à la création de cette importante fonction», souligna à son tour l'importance de cet aboutissement, constituant en fait «un nouveau pas franchi dans l'accomplissement de la citoyenneté européenne.»

Si le médiateur de l'Union doit être citoyen d'un pays-membre, avoir les qualifications pour les plus hautes fonctions judiciaires dans son pays d'origine, avoir quelque expérience dans ledit domaine, tout en fournissant – en fait et par serment prêté – toutes les garanties souhaitables quant à son impartialité, l'origine de la fonction du médiateur remonte en somme à 1909, où en SUÈDE, le médiateur fut institutionnalisé par décision et un premier vote des États de l'Empire, appelé qu'il fut au contrôle de tous les pouvoirs exécutifs, les forces armées y comprises.

La République fédérale d'ALLEMAGNE y prit exemple, en créant en 1957, la fonction de «l'Ombudsmann», essentiellement chargé de questions de défense, alors qu'au niveau de différents «Länder» allemands s'institutionnalisèrent plus tard les «Bürgerbeauftragte», médiateurs au service des citoyens.

### Fonctions multiples

Pendant son mandat, suite à une nomination par le Parlement européen, le médiateur ne peut assumer aucune autre fonction de quelque ordre que ce soit, son mandat expirant aux prochaines élections pour la constitution du Parlement européen précisément.

Les attributions du médiateur sont multiples, dont la détection d'abus dans les activités des organes et institutions, tout comme les propositions concrètes à présenter quant à la suppression desdits abus, exigences qui ne valent toutefois pas vis-à-vis de la Cour Supérieure, ni encore face au Tribunal de première Instance, par souci de l'indépendance à assurer de ce chef.

Le médiateur recevra, on l'a dit, les doléances des citoyens, tel que fixé à l'article 138 E; complémentaiement toutefois, des doléances de la part de citoyens restent introduisibles par le biais des Députés européens, bien sûr.

Les doléances sont recevables dans un délai de deux ans, à condition que des initiatives incriminatoires vis-à-vis des organes ou institutions aient été faites préalablement. Il s'entend que le médiateur ne saurait intervenir au cas où une procédure judiciaire est en cours, pas plus qu'il ne saurait contester quelque jugement ou arrêt intervenus, son rôle n'étant d'aucune façon celui d'une instance d'appel.

Sollicité par quelque citoyen pour une affaire précise, le médiateur fait démarrer une enquête, tous les organes et toutes les

institutions étant tenus de lui fournir les renseignements requis, disponibles, à moins qu'il ne s'agisse de documents secrets de par leur nature. La mise à disposition de documents, concernant un État-membre, suppose l'information de ce même État, même procédure et accord du pays-membre pour la consultation de documents secrets.

### Le nouveau Médiateur

Né à HELSINKI, le 19 mars 1938, M. Jacob SÖDERMAN est docteur en droit, Ministre de la Justice en Finlande en 1971, Ministre pour Affaires sociales, ayant par ailleurs occupé diverses fonctions au service d'organismes représentant des collectivités locales.

Ministre des Affaires sociales encore en 1982, Gouverneur de la Province d'UUSIMA de 1982 à 1989, M. SÖDERMAN fut Ombudsmann à partir de 1989, pour la FINLANDE. De la sorte, le nouveau médiateur jouit d'une expérience certaine dans le domaine de la défense des droits des citoyens face aux pouvoirs publics.

## CARGOLUX a fêté ses 25 ans



25 ans pour CARGOLUX

Le 4 mars 1970 la société luxembourgeoise de transports aériens CARGOLUX fut fondée conjointement par les sociétés LUXAIR, LOFTLEIDIR (aujourd'hui ICELANDAIR) et SALEN. Les débuts, plutôt modestes, consistaient principalement en vols charter effectués avec un Canadair CL-44. A l'époque les chances de survie de la nouvelle société étaient considérées comme très faibles, la

concurrence dans ce secteur de l'aviation se révélant particulièrement féroce.

Aujourd'hui, en 1995, 25 ans après avoir été parti à la conquête du ciel, CARGOLUX occupe le 5<sup>e</sup> rang parmi les transporteurs aériens d'Europe et le 16<sup>e</sup> rang parmi tous les transporteurs du monde. Fin 1995 CARGOLUX occupe 799 personnes, dont 612 au Luxembourg.

C'est avec une grande fierté que Monsieur Roger SIETZEN, Président du Conseil d'Administration de CARGOLUX, a retracé l'histoire de la société lors de la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de CARGOLUX, le 27 septembre 1995 au Cargocenter à l'Aéroport de Luxembourg. CARGOLUX, disait le Président, a pleinement su tirer avantage du fait, que ses services offerts dès le début, pouvaient satisfaire une demande que les autres transporteurs n'arrivaient pas à combler. Ces services tournaient surtout autour de deux axes principaux: le transport toutes catégories (Allcargo) et une flexibilité maximale. En dépit des difficultés conjoncturelles dans les années 80 et après la Guerre du Golfe en 1991, CARGOLUX a toujours su maintenir une politique d'innovation et de restructuration permettant de s'adapter rapidement et efficacement. Avec trois Boeing 747-400F et trois Boeing 747-200F,

CARGOLUX dispose des moyens nécessaires pour transporter tout le plus rapidement possible d'un bout du monde à l'autre. Notons aussi, que CARGOLUX était le premier transporteur aérien à opérer des «Splitcharter», c'est-à-dire des vols commerciaux avec des cargaisons diverses vers des destinations successives. Ainsi CARGOLUX pouvait transporter une cargaison de LUXEMBOURG à DUBAI, charger une deuxième cargaison à destination de HONG KONG, et retourner à LUXEMBOURG avec une troisième cargaison. Cette méthode à l'époque ne faisait pas l'unanimité, l'IATA, l'Agence Internationale pour les Transports Aériens, ayant émis des réserves juridiques. Aujourd'hui le «Splitcharter» est monnaie courante et CARGOLUX fait figure de pionnier de la libéralisation des transports aériens.

Parmi les invités d'honneur pour la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire on remarqua Monsieur Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, Madame Mady DELVAUX-STEHRES, Ministre des Transports, Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, ainsi que Madame Lydie WURTH-POLFER, Député - Maire de la Ville de Luxembourg, Monsieur François SCHAACK, Bourgmestre de la Ville d'Esch/Alzette et Monsieur Edouard JUNCKER, Député-Maire de la Ville d'Ettelbruck.

La présence de ces trois maires n'était pas le fruit du hasard, CARGOLUX ayant effectivement décidé de baptiser ses trois Boeing 747-400F «City of LUXEMBOURG», «City of ESCH/ALZETTE» et «City of ETTLEBRUCK» pour le tout nouveau. Ces avions ultra-modernes présentent de multiples avantages dont une réduction substantielle des émissions polluantes.

L'acquisition des trois Boeing 747-400F était particulièrement saluée par Madame Mady DELVAUX-STEHRES, Ministre des Transports, qui se disait rassurée pour les habitants vivant dans le voisinage immédiat de l'aéroport.



M. Roger SIETZEN, Président du Conseil d'administration de CARGOLUX

Le nouveau centre de fret près de l'Aéroport de Luxembourg, qui sera probablement opérationnel à partir de février 1996, offrira de nouvelles perspectives à CARGOLUX qui, dorénavant, pourra encore plus que dans le passé affirmer son slogan: «You name it, we fly it».

Les trois Maires des villes de LUXEMBOURG, d'ESCH-sur-Alzette et d'ETTELBRUCK, Mme Lydie WURTH-POLFER, M. François SCHAACK et M. Edouard JUNCKER et leurs BOEING miniatures



## Nouvelle Edition de l'Annuaire officiel



M. le Ministre Marc FISCHBACH, entouré de M. Daniel ANDRICH, Conseiller de Gouvernement, Chargé de la Direction et M. Emmanuel SERVAIS, Inspecteur principal

Lors d'une conférence de presse, tenue le 27 septembre 1995, Monsieur Marc FISCHBACH, en sa qualité de Ministre aux Relations avec le Parlement, a fait une présentation publique de la nouvelle édition de l'ANNUAIRE OFFICIEL D'ADMINISTRATION ET DE LEGISLATION (1995), publiée par le Service Central de Législation.

Depuis 1910, il est d'usage que le Gouvernement fasse paraître un annuaire regroupant, sous une forme synoptique, l'ensemble des renseignements utiles dont tout citoyen ou tout observateur étranger est en droit de disposer à l'égard des différentes administrations et des divers services de l'Etat luxembourgeois. A compter de sa création en 1959, le Service Central de Législation a repris la charge de cette publication, assurée jusque là par le Ministère des Finances.

La quarante-cinquième édition, qui tient compte du remaniement ministériel opéré au début de l'année 1995, s'inscrit dans la suite de cette tradition tout en se présentant résolument innovatrice.

En effet, le nouvel ANNUAIRE OFFICIEL - 1995 a été traité, pour la première

fois, entièrement sous informatique et se distingue facilement de ses prédécesseurs tant par son aspect extérieur que par l'agencement de ses matières.

L'intégralité des renseignements collectés se trouve répartie dans deux classeurs au format DIN A4, de coloris vert, accessibles à l'aide de multiples intercalaires. L'aspect pratique, la simplification de la consultation et la réduction des coûts des futures mises à jour justifient pleinement le recours à cette forme de présentation. Par ailleurs, une possibilité d'accès électronique est actuellement à l'étude.

Le VOLUME 1 concerne le «GOUVERNEMENT», c'est-à-dire les ministères et les attributions ministérielles actuels, précédé de la table analytique des matières. Le VOLUME 2 comporte les «INSTITUTIONS» et une partie intitulée «ADMINISTRATIONS». Le volet «INSTITUTIONS» comprend un aperçu géopolitique du pays, la Constitution, les emblèmes nationaux, la Cour Grand-Ducale, les organes législatifs et consultatifs, l'organisation judiciaire, les institutions internationales, les ambassades et les consulats et diverses données pratiques réunies

dans un aide-mémoire. Quant à la section «ADMINISTRATIONS», elle se compose des principales administrations, de différents établissements publics, des communes et de la Société Nationale des Chemins de Fer luxembourgeois.

Le lecteur trouvera dans l'ANNUAIRE les adresses et numéros de téléphone des services publics ainsi que leurs attributions, de même que des données sur leur personnel, un relevé de la législation applicable, voire un résumé de la législation pour certaines matières revêtant une importance particulière pour l'administré.

La version modernisée de l'ANNUAIRE contribue donc également à l'un des aspects de la réforme administrative engagée par le Gouvernement, à savoir l'amélioration des relations entre l'Administration et le citoyen, en ce qu'elle rapproche l'Administration des usagers et rend plus transparent son fonctionnement.

Le nouvel ouvrage de référence, fort de 1.396 pages, sera fourni aux administrations et services de l'Etat, consécutivement à la circulaire de commande que leur adressera le Service Central de Législation. Pour le public, il sera disponible en librairie dès les premiers jours d'octobre 1995, au prix de 3.000.- francs, toutes taxes comprises.

## Art, Nature et Environnement

Le 27 septembre 1995 a eu lieu au Centre de Jeunesse MARIENTHAL l'inauguration du neuvième stage BENELUX, du groupe de travail de l'éducation à la nature et à l'environnement.

Des représentants des différents pays ont présenté divers projets, qui illustrent comment «l'art», sous ses différentes formes d'application peut être considéré comme moyen ou instrument de l'éducation à la nature et à l'environnement.

# Débat général à la 50<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

(New York, le 28 septembre 1995)

## Intervention de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg

Le ministre des affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a participé du 24 au 28 septembre 1995 à la 50<sup>e</sup> session de l'assemblée générale des Nations Unies à New York. Au cours de cette session, des questions importantes quant à la mission et au fonctionnement de l'ONU furent discutées, telles que les conflits actuels et la sécurité du personnel de l'ONU, la réforme de l'ONU et de son Conseil de Sécurité, la situation financière de l'organisation, l'aide au développement, les droits de l'homme, la condition féminine et enfantine, le désarmement et les essais nucléaires dans le monde.

M. POOS a eu en marge de l'assemblée générale, une entrevue avec M. Boutros BOUTROS GHALI, secrétaire général des Nations Unies, ainsi que de nombreuses entrevues bilatérales avec des homologues de différents pays. Il a participé également aux rencontres des ministres des affaires étrangères de l'UE avec le Groupe de RIO, le Conseil de Coopération du GOLFE, M. Warren CHRISTOPHER, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et M. Andréï KOZYREV, ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. POOS a participé à un déjeuner-table-ronde organisé par la Chambre de commerce luxembourgeoise de NEW YORK et au cours duquel il a évoqué la situation de l'économie luxembourgeoise devant des personnalités du monde des affaires nord-américain.

Le discours du ministre des affaires étrangères du Luxembourg devant la 50<sup>e</sup> AGNU a figuré à l'ordre du jour de la séance du jeudi 28 septembre 1995.

Comme les orateurs précédents, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes très chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de notre Assemblée.

Représentant d'un pays qui nous est proche, le Portugal, vous saurez, j'en suis convaincu, assumer avec doigté et efficacité la difficile responsabilité de diriger nos délibérations.

Le Président du Conseil, M. Javier Solana, vient d'exposer la position de l'Union Européenne sur les travaux de l'ONU et sur les grands défis qu'elle est appelée à relever. Ces vues sont aussi celles de ma délégation.

Je me réjouis des perspectives prometteuses qui se dessinent dans les Balkans et au Moyen-Orient. Quant à la Tchécquie, je dois en revanche regretter que les parties tardent à ramener la paix dans une région durement éprouvée au cours de cette année.

En Ex-Yougoslavie, les développements dramatiques des derniers mois ont modifié de manière substantielle les données de ce conflit.

Après des années de guerre civile, d'atrocités et purification ethnique, voici qu'une lueur d'espoir commence à se manifester.

Je salue les récents accords entre les parties belligérantes à Genève tout comme celui sur le désenclavement de Sarajevo intervenus grâce aux efforts de médiation et de l'engagement de l'envoyé spécial américain Richard Holbrooke. Je n'ignore toutefois pas que la négociation d'un règlement global sera longue et que sa mise en oeuvre sera laborieuse.

Le Gouvernement luxembourgeois est prêt à participer à l'effort de reconstruction pour autant que plusieurs conditions soient remplies: application effective d'un règlement global, mise en oeuvre d'un plan de désarmement et respect des droits de l'homme et des minorités dont celui du droit au retour.

Au Moyen-Orient les négociations relatives à la conclusion d'un deuxième accord sur l'autonomie des territoires occupés viennent d'être conclues. MM. Rabin et Peres tout comme M. Arafat ont fait preuve d'une ténacité et d'une volonté politique exemplaire. Ils méritent nos plus chaleureuses félicitations.

Nous sommes tous invités à contribuer à la réussite de la vaste entreprise de paix engagée. Mon Gouvernement a lancé une importante coopération au développement dans les territoires occupés. Il enverra aussi des observateurs aux prochaines élections qui constitueront un test décisif sur le chemin de la création d'une société civile et démocratique.

Mon pays se félicite de la prorogation, en mai dernier, du Traité de Non-Prolifération Nucléaire pour une durée illimitée.

Il fait appel aux puissances nucléaires à renoncer à tout nouvel essai et à respecter le moratoire actuel. Une telle décision contribuerait à la création d'un climat favorable à la conclusion, dès 1996, d'un Traité global, dûment vérifiable, sur l'interdiction des essais nucléaires.

La 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes vient de se terminer à Pékin.

Mon Gouvernement se félicite des avancées obtenues à cette Conférence. Il salue le fait que pour la première fois, les droits des femmes sont reconnus comme partie intégrante et indivisible de tous les droits humains et des libertés fondamentales. Il s'agit en particulier de la reconnaissance du droit de toutes les femmes à la maîtrise de leur santé sexuelle et de leur accès, dans des conditions d'égalité, aux ressources économiques. Le «droit à la différence» revendiqué par les fondamentalistes religieux ne devra pas empêcher la mise en oeuvre de ces nouveaux principes.

Les événements qui se sont produits il y a plus d'un lustre nous avaient amenés à penser que l'ancien monde bipolaire avait fait son temps et qu'un nouvel ordre allait automatiquement lui succéder.

La réalité n'a pas confirmé cet espoir: le monde multipolaire où nous vivons, n'est guère devenu plus uni ni plus solidaire ni plus sûr. Des conflits ethniques ont éclaté dans de nombreuses régions du monde. Le nationalisme le plus étroit refait des adeptes, l'intolérance politico-religieuse se propage.

L'on pensait qu'avec une coopération internationale accrue, le rôle des organisations multinationales allait croître. Tel ne fut pas toujours le cas. Souvent le rôle de notre organisation, p.ex. fut en outre mal perçu ou mal présenté au public.

Dans bien des cas, l'image ainsi présentée de l'ONU paraît injuste. Elle méconnaît les nombreuses contraintes dans lesquelles fonctionnent les Nations Unies. Très souvent les critiques se trompent d'adresse oubliant que ce sont les Etats membres qui empêchent l'ONU tantôt de prendre des décisions, tantôt d'agir en lui refusant les moyens nécessaires.

La volonté politique des Etats membres n'est souvent pas à la hauteur des responsabilités toujours croissantes des Nations Unies.

Notre Organisation doit faire face aujourd'hui à une situation nouvelle, du fait

Très souvent les critiques se trompent d'adresse oubliant que ce sont les Etats membres qui empêchent l'ONU tantôt de prendre des décisions, tantôt d'agir en lui refusant les moyens nécessaires.

La volonté politique des Etats membres n'est souvent pas à la hauteur des responsabilités toujours croissantes des Nations Unies.

Notre Organisation doit faire face aujourd'hui à une situation nouvelle, du fait que la plupart des conflits actuels ont lieu à l'intérieur des frontières d'un Etat et n'opposent plus les Etats entre eux. Intervenir constitue une ingérence que seules les Nations Unies peuvent légitimer.

Ces conflits de caractère ethnique ou religieux dont l'origine remonte également à des causes de nature économique et sociale, sont le fait non seulement d'armées régulières, mais de milices et de groupes claniques. Les populations civiles en sont souvent les premières victimes, sinon la cible principale.

Aussi les missions demandées à l'ONU sont-elles de plus en plus complexes, difficiles et dangereuses. L'ONU est invitée à maintenir la paix, mais il s'agit d'une paix qui souvent n'existe pas.

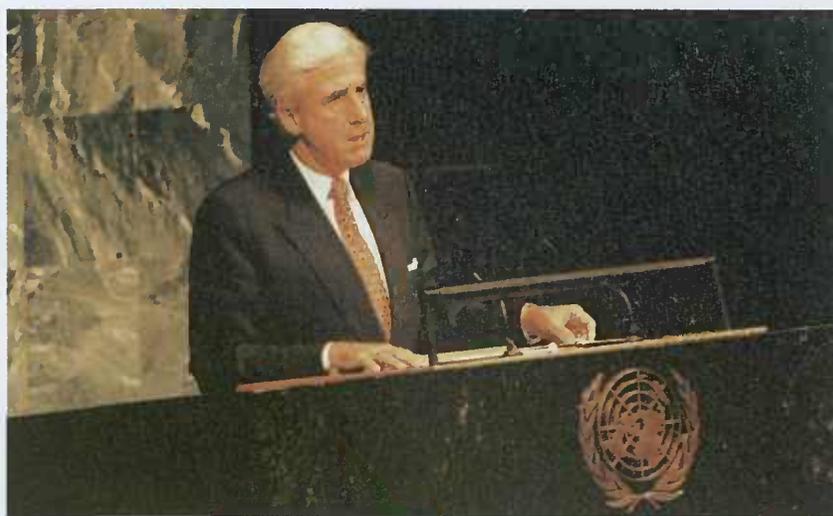
Nonobstant, l'ONU a connu un certain nombre de succès importants mais que les medias tendent à minimiser, que se soit en Namibie, au Cambodge, au Salvador, au Mozambique ou en Haïti. Les Nations Unies y ont aidé les peuples à surmonter des années de guerre civile et à canaliser les énergies vers la construction de nations démocratiques.

Ces actions positives et courageuses contrastent avec d'autres réactions plutôt timides devant des conflits menaçant la vie de milliers de civils et les exposant aux pires violations de leurs droits élémentaires. C'était le cas au Rwanda et longtemps aussi en Ex-Yougoslavie, même si la communauté internationale a apporté une aide humanitaire substantielle et contribué à soulager les souffrances des victimes.

Mais tant que l'ONU ne dispose pas d'une approche à la fois plus précise et plus résolue permettant d'empêcher de telles catastrophes, l'efficacité et la crédibilité de notre Organisation risquent d'être mises en doute.

Comme je viens de le souligner à propos des conflits en ex-Yougoslavie, il faut tirer les conséquences des échecs et des demi-succès. Mon pays encourage les efforts visant à doter l'ONU de sa propre capacité de réaction rapide. Mais l'ONU devrait vérifier aussi si la coopération renforcée avec des organisations régionales spécialisées (OTAN, UEO...) ne serait pas, dans certains cas, à la fois plus efficace et plus économique.

En tout état de cause, toute nouvelle opération de l'ONU ne doit être décidée que



M. Jacques F. POOS à la Tribune des NATIONS-UNIES

sur base également d'un avis militaire. L'ONU doit veiller, d'autre part, à ce que les commandants d'une opération disposent des moyens militaires suffisants et de directives politiques claires et soutenues.

Monsieur le Président,

Notre époque est le théâtre d'une évolution spectaculaire au niveau national. Le concept d'Etat est remis en question, aussi bien en tant que mécanisme propre à résoudre les problèmes nationaux qu'en tant qu'élément de base du système international.

De plus en plus souvent, des Etats sont menacés d'éclatement, leurs citoyens cherchant à échapper à l'oppression de structures rigides et revendiquant leur appartenance à des groupes ethniques de plus en plus restreints.

Dans un tel contexte, c'est la démocratie qui s'avère le mieux en mesure d'assurer la viabilité de l'Etat en tant que gestionnaire des affaires publiques et garant du progrès. A l'échelon national, la démocratie engendre la stabilité indispensable à la paix, en assurant le respect des droits de l'homme et en permettant à la population d'exprimer sa volonté.

A un échelon régional, comme en Europe, elle associe les Etats, grands et petits, à la prise de décisions communes et contribue au développement en encourageant la coopération et en favorisant la paix. Les Etats démocratiques ne se font pas la guerre!

C'est donc un devoir important de la communauté internationale de promouvoir la démocratie entre les Etats et au sein même des Etats

- en les aidant à édifier un système démocratique,
- en leur fournissant un appui logistique et technique à l'organisation d'élections libres,
- en favorisant la création d'un secteur public propre à garantir une gestion saine des affaires de l'Etat, et

- en dotant les différents secteurs de la société civile des moyens de consolider les bases de la démocratie.

Le Gouvernement luxembourgeois appuie de façon concrète les actions menées par notre Organisation dans ce domaine.

La promotion des droits de l'homme est un autre domaine prioritaire à nos yeux. Notamment l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant représente une grande avancée. Cette Convention constitue un instrument précieux, permettant de mettre les enfants à l'abri des violences physiques et morales. Il est donc essentiel que les gouvernements qui ont ratifié la Convention adoptent et appliquent les législations nationales nécessaires.

Cette Assemblée a engagé une action internationale en faveur de millions d'enfants de la rue. Mon Gouvernement propose qu'un effort similaire soit entrepris pour venir en aide aux millions d'enfants tenus voire forcés à travailler.

Monsieur le Président,

Il est inacceptable, intolérable, qu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, plus d'un milliard de personnes vivent dans un état de pauvreté absolue, et que près d'un milliard et demi d'hommes, de femmes et d'enfants soient privés d'une alimentation suffisante, d'eau potable et n'aient pas accès à l'éducation ni aux soins de santé les plus élémentaires.

Certes, certaines parties du Sud connaissent aujourd'hui un développement remarquable. Mais d'autres, en particulier sur le continent africain, semblent avoir été laissées à l'écart de progrès dont bénéficie l'économie mondiale dans son ensemble.

Il est aussi inquiétant

- que les inégalités tant à l'intérieur des pays qu'entre pays du Sud et du Nord se creusent au lieu de se rétrécir

– et que le cinquième le plus riche de l'humanité dispose de plus de 4/5 du produit social mondial alors que le cinquième le plus pauvre doit se contenter de 1,4% de ce produit.

Nous avons, à l'égard des pays en développement, un devoir de solidarité qui doit compléter et renforcer les nécessaires efforts que ces pays ont à mener au niveau national. Le Luxembourg a doublé le volume d'aide au développement en quelques années. Il s'est engagé à atteindre l'objectif des 0,7% de l'APD avant la fin du siècle. Il souhaite aussi que de nouveaux progrès soient accomplis dans la réduction de la dette qui paralyse toujours le développement de bon nombre de pays en développement.

Notre Organisation doit jouer un rôle central en tant que principale institution de la coopération internationale au niveau mondial. C'est d'ailleurs ce qu'envisageait déjà notre Charte. Le préambule souligne la nécessité de favoriser «le progrès économique et social de tous les peuples» et fait ainsi du développement l'un des objectifs majeurs de notre Organisation.

50 ans après la création de l'ONU, le temps nous semble venu pour revoir en profondeur les activités et les structures de l'ONU dans les domaines économique et social, tenant compte des profonds changements intervenus et de la globalisation croissante des problèmes.

Cette révision devra largement tenir compte du fait que tous les pays sont confrontés à des phénomènes nouveaux, souvent fort disparates mais qui ont en commun de dépasser les frontières nationales.

Je pense entre autres à des problèmes de santé tel le SIDA ou à des questions environnementales tel l'appauvrissement de la couche d'ozone et le réchauffement de l'atmosphère. Il s'agit aussi de phénomènes de société telle la croissance démographique, la pression migratoire, le problème des réfugiés et les violations des droits de l'homme. D'autres sujets transfrontaliers prêtant à une inquiétude croissante sont le trafic des drogues, de nouvelles formes de violence et de criminalité voire le terrorisme international.

Nous avons besoin d'un système efficace conçu à partir de ces réalités et capable de mieux tenir compte des intérêts de l'humanité toute entière et notamment de sa partie la plus démunie. Un tel système doit être en mesure de définir des politiques intégrées et de donner des orientations claires et cohérentes.

La coopération entre les institutions financières internationales et le système des Nations Unies est à organiser dans cet esprit.

Seule l'ONU dispose de la légitimité et de l'autorité nécessaires pour une telle réforme. L'oeuvre de rénovation et de clarification engagée à travers l'Agenda pour le Développement s'inscrit naturellement

dans cette perspective globale. Mon pays, ensemble avec ses partenaires de l'Union Européenne, entend contribuer activement aux débats que nous mènerons à ce sujet.

A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU, plusieurs groupes de réflexion ont examiné les défis qui se posent à l'humanité et la capacité du système des Nations Unies à y faire face.

Il s'agit notamment de la Commission Carlsson-Ramphal qui a soumis un rapport «On Global Governance» et d'un groupe de travail indépendant sur l'avenir de l'ONU que vous-même, Monsieur le Secrétaire général avez créé et qui a fourni le résultat de ses études en juin dernier.

Ces deux rapports présentent un certain nombre de réformes et font des propositions concrètes dont celle de créer un Conseil de sécurité économique.

J'estime que ces propositions constituent une source d'inspiration précieuse et constituent une contribution importante pour les travaux de réforme à poursuivre et à approfondir. J'attache donc une grande importance à l'examen de ces rapports que notre Assemblée a confié au groupe de travail à haut niveau créé récemment dans le cadre du renforcement du système des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, je voudrais aborder deux questions qui ont trait au processus de réforme dans lequel s'est engagée notre Organisation: l'élargissement du Conseil de Sécurité et l'assainissement des finances de l'ONU.

Le Conseil de Sécurité est aujourd'hui investi de responsabilités énormes. Ses décisions engagent tous les Etats membres et ont une influence déterminante sur le sort de millions d'êtres humains. Il est dès lors essentiel que le Conseil reflète le plus fidèlement possible la volonté de la communauté internationale toute entière. Un Conseil de Sécurité plus représentatif du monde contemporain renforcera la légitimité de ses actions et facilitera la mise en oeuvre de ses décisions.

Mon gouvernement est favorable à un élargissement équilibré qui verrait entrer au Conseil de nouveaux membres, permanents et non permanents, tant du Nord que du Sud. Il souhaite en particulier que le statut de membre permanent soit reconnu aux puissances économiques dont le rôle positif dans les affaires internationales est accepté depuis longtemps.

Une meilleure représentativité du Conseil de Sécurité ne s'obtiendra pas seulement par une refonte de sa composition. Elle implique également une plus grande transparence dans ses processus de décision.

Le dialogue avec les autres membres de l'Organisation, et notamment avec les pays qui contribuent des troupes aux opérations de maintien de la paix, est à renforcer.

Enfin, le moment est venu de supprimer dans la Charte les références à des puissances ennemies qui ne le sont plus depuis longtemps.

Chacun connaît la gravité de la crise financière à laquelle notre Organisation doit faire face. Celle-ci ne résulte pas seulement des montants déboursés, qui sont somme toute relativement modestes si on les compare aux sommes investies ailleurs. Elle résulte essentiellement de la carence des Etats membres qui ne s'acquittent pas, ou qui s'acquittent mal, de leurs contributions obligatoires au budget de l'Organisation. Chaque Etat membre est tenu, en vertu de la Charte, à verser ses contributions à temps et en entier.

Le Gouvernement luxembourgeois se prononce en faveur de mécanismes de contrôle qui assurent une saine gestion du système des Nations Unies.

En cette année du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU, les Etats membres devront s'efforcer de définir une approche susceptible de conférer à notre Organisation une légitimité et une crédibilité nouvelles pour le siècle qui s'annonce. Cette démarche ne peut réussir que dans la mesure où ils sauront associer à cet effort les représentants de la société civile et, en particulier, ceux des organisations non-gouvernementales.

Mais en définitive, le bon fonctionnement et l'efficacité de l'ONU dépendent avant tout de l'appui politique que les Etats membres et surtout les plus puissants accordent au multilatéralisme, ainsi que des moyens politiques, militaires et financiers qu'ils sont prêts à mettre à la disposition des organisations internationales.

## Entrevue JUNCKER – HATA

Le Premier Ministre Monsieur Jean-Claude JUNCKER a reçu le 28 septembre au Ministère d'Etat, Monsieur Tsutomu HATA, ancien Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères du JAPON.



MM. JUNCKER et HATA



## Assermentation de nouveaux professeurs

*Madame ERNA HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation nationale, entourée des nouveaux professeurs.*

<b>Nombre total des nouveaux enseignants:</b>	<b>74</b>
Enseignement secondaire	43
Enseignement secondaire technique	31
<b>Spécialités:</b>	
<u>Enseignement secondaire</u>	
Français	7
Allemand	7
Anglais	7
Italien	3
Philosophie	1
Doctrines chrétiennes	1
Histoire	3
Géographie	3
Mathématiques	7
Chimie	1
Sciences économiques et sociales	1
Éducation physique	2
<u>Enseignement secondaire technique</u>	
Professeurs-ingénieurs:	
Electrotechnique/Electronique	6
Mécanique	1
Informatique	1
Agronomie/Horticulture	2
Maîtresses de cours spéciaux:	
Secrétariat	3
Maîtres d'enseignement technique:	
Métal	1
Electrotechnique	1
Bâtiment	1
Métiers du livre	1
Cuisine	1
Instituteurs/trices d'enseignement préparatoire:	13

Le 28 septembre 1995, Madame le Ministre Erna HENNICOT-SCHOEPGES a procédé à l'assermentation de 74 nouveaux enseignants de la promotion 1995 de l'enseignement postprimaire, lors d'une cérémonie organisée dans les salles du Lycée technique de Bonnevoie.

### La CEDEL: un quart de siècle

Jeudi, le 28 septembre, le Groupe CEDEL a fêté son 25<sup>e</sup> Anniversaire, dans le cadre d'une Séance académique, lors de laquelle l'ancien Premier Ministre japonais, M. Tsutomu HATA a mis en évidence l'admirable cheminement bancaire du groupe sur un quart de siècle.

C'est avec 13 employés que CEDEL a commencé ses affaires le 28 septembre 1971, au No 6 de l'Avenue de la Liberté.

Aujourd'hui, l'institut bancaire compte 600 employés qui, à leur siège social, font un maximum pour satisfaire une clientèle, en croissance permanente.

CEDEL a des bureaux à LONDRES, HONG KONG, NEW YORK et TOKYO, le chiffre d'affaires de dénouement s'élevant à 9 billions de dollars, équivalant à quelque 270 milliards de LuF.

# La SAINT-MICHEL au Corps de la GENDARMERIE GRAND-DUCALE, le 29 septembre 1995

Les cérémonies pour St. MICHEL, le Patron de la Gendarmerie grand-ducale débutèrent vendredi, le 29 septembre au Monument de la Force publique, Plateau du St.-Esprit, où le Colonel Commandant le corps, Fernand DIEDERICH déposa une gerbe de fleurs en mémoire des membres du corps, victimes de la dernière

Guerre ou alors décédés en service commandé. Les solistes de la Musique militaire grand-ducale Monique BERNOTTE et Christiane SCHAUL exécutèrent la Sonnerie aux Morts, après quoi les Officiers, sous-officiers, agents et hôtes se réunirent à St.-Michel, Montée de CLAUSEN, pour le service religieux commémoratif.

Ce fut l'Aumônier de la Force publique, le Lt.-Colonel Gustave WEIS qui célébra la messe, à laquelle le Quatuor à cordes de l'Orchestre d'Harmonie militaire, composé des solistes Serge SCHOENTGEN, Georges CHRISTEN, Romain ASSELBORN et Marc THILL assuraient l'encadrement musical. L'Aumônier général était assisté de M. le Curé-Doyen à Notre-Dame Jos MORN et du Chanoine Georges VUILLERMOZ, alors que Marco COMES se trouvait aux orgues.



*Le Ministre de la Force publique, M. Alex BODRY et le Colonel Marcel REITER, Directeur de la Police accueillis par le Colonel Fernand Diederich, Directeur de la Gendarmerie*



*Félicitations du Maréchal de la Cour grand-ducale, M. Henri AHLBORN au Directeur de la Gendarmerie et à son Corps*

## St. MICHEL en exemple

Dans son homélie, l'Aumônier général G. WEIS souhaita la bienvenue aux membres de la Gendarmerie, dont un certain nombre d'hôtes responsables des divisions régionales des corps de Gendarmerie de France, de Belgique et de la République fédérale d'Allemagne. Insistant sur le bel exemple de leur Patron St. MICHEL, l'aumônier mit en évidence son sens aigu et son engagement particulier dans le respect des droits d'un chacun; l'Homme devrait continuellement se trouver au centre des planifications et des actions des gendarmes, lors de l'exercice de leur fonction, parfois difficile, voire ingrate, mais toujours noble et orientée vers le devoir envers le prochain, la communauté civique. Si pas mal de choses, dans la vie, étaient évidentes, beaucoup d'autres résulteraient des circonstances et surtout aussi de l'engagement d'un chacun, à son poste, vis-à-vis de ses responsabilités. C'est sur l'intonation de la "HEE-MECHT" que se termina le service religieux.

## Réception au Foyer du Théâtre

Grande réception par le Commandement de la Gendarmerie grand-ducale au Foyer du Théâtre de la Ville, où le Colonel-Commandant du corps souhaita la bienvenue à un grand nombre d'hôtes, dont: MM. Jacques POOS, Ministre des Affaires Etrangères; Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice; Alex BODRY, Ministre de la Force publique; M. Henri AHLBORN, Maréchal de la Cour grand-ducale; M. le Vicaire général Mathias SCHILTZ, des Ambassadeurs d'Italie, des États-Unis d'Amérique, de France et de l'Allemagne fédérale; des Officiers commandant les corps régionaux des trois pays voisins; le Colonel Marcel REITER, Directeur de la Police; le Colonel Georges



*Un grand nombre d'hôtes pour la SAINT-MICHEL de la Gendarmerie*

RAUCHS, coordinateur adjoint d'EUROPOL; le Lt.-Colonel Charles BOURG, Cdt. adjoint de la Gendarmerie grand-ducale; les Lt.-Colonels Jean-L. CLEMENT, Opérations, Pierre REULAND et Nico HIRSCH; les Majors-Commandants d'arrondissement Charles HAMEN, DIEKIRCH et Jos SCHMIT, ESCH-sur-Alzette; le Lt.-Colonel de Police Marc ZOVILE; le Commissaire divisionnaire du Service de Police Judiciaire Romain NETTGEN et son adjoint Roland GENSON; le Major Patrice SOLAGNA, Directeur du STTI.; les Bourgmestres Lydie WURTH-POLFER, Ville de LUXEMBOURG; Mars DI BARTOLOMEO, commune de DUDELANGE, et Aloyse KUHN, commune de MERTERT; l'Échevin de la Ville Anne BRASSEUR; les Directeurs Marc SCHLOESSER, Administration des Douanes et Accises; Paul LAUTERBOUR, Administration des Contributions directes et des Accises; Gast GENGLER, Service Information et Presse du Gouvernement; les Premiers Conseillers de Gouvernement au Ministère de la Justice Guy SCHLEDER et Marc MATHEKOWITSCH; les Adjudants-Chefs commandant les Brigades de la Gendarmerie des arrondissements.

## L'Année 1994-1995

Il appartient ensuite au Colonel Fernand DIEDERICH de souhaiter une très cor-

diale bienvenue à ses Collègues-Officiers de nos pays voisins, les remerciant encore et surtout pour l'échange et une coopération de tout instant dans l'exercice de leurs fonctions, notamment aussi dans le contexte "Accord de SCHENGEN", avant d'analyser ce que valut cette année 1994-95, sur le plan professionnel de la Gendarmerie. Nous reproduisons ci-après le texte intégral de l'allocution du Colonel Fernand DIEDERICH :

«Monsieur le Vice-Premier Ministre, Monsieur le Ministre de la Justice, Monsieur le Ministre de la Force publique, Monsieur le Maréchal de la Cour, Excellences Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur le Vicair Général, Mesdames, Messieurs les Députés, Messieurs les Procureurs d'État et Messieurs les Magistrats, Mesdames, Messieurs les Bourgmestres, Conseillers et Chefs d'Administration, Monsieur le Directeur de la Police, Chers Collègues et chers Invités,

L'ensemble du personnel de la Gendarmerie est fier et honoré de pouvoir fêter une nouvelle fois la Saint Michel en votre présence.

Nous ressentons votre présence comme un témoignage de considération et de soutien moral et je vous en remercie vivement.

Je remercie Monsieur le Vice-Premier Ministre Jacques POOS, le Ministre de la Justice Marc FISCHBACH et le Ministre de la Force Publique Alex BODRY d'avoir bien voulu nous honorer de leur présence.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à nos hôtes allemands, belges et français, qui nous font le plaisir d'assister à ce jour de fête depuis tant d'années déjà. Je salue particulièrement le Général GUILLAUME, Commandant de la Région de Gendarmerie Nord-Est et de la Circonscription de Gendarmerie de Metz; le Colonel HUGUENET, Commandant de Légion de Gendarmerie départementale de Lorraine et le Commissaire DEPERRE, Directeur Interrégional de la CILEC – le Contrôle de l'Immigration et de la Lutte contre l'Emploi des Clandestins; le Colonel VERHEYEN, Commandant en second du Groupe territorial de Gendarmerie de la Province de Luxembourg-Arlon, ainsi que tous les Commandants des Compagnies et des Brigades frontalières qui se sont joints à nous pour la première fois pour souligner l'esprit et la lettre des Accords de SCHENGEN.

Ein spezieller Gruss geht ebenfalls an die Kollegen der deutschen Polizei aus Rheinland-Pfalz und aus dem Saarland. Ich möchte mich besonders bedanken für die aussergewöhnlich gute, tägliche Zusammenarbeit bei Herrn Polizeidirektor



*Le Colonel Fernand DIEDERICH, Commandant de la Gendarmerie*

Ernst Herbert WAGNER der Bezirksregierung Trier, sowie Herrn Polizeidirektor Heinz MARX, Leiter der Polizeidirektion West (Saarlouis).

Ich heisse auch herzlich willkommen alle Leiter der Dienststellen entlang unserer Grenze, die wir heute zum erstenmal in unserer Mitte begrüßen dürfen, und dies im Sinne des Schengener Abkommens, dessen Verfügungen nur dann zum Tragen kommen, wenn die tagtäglichen polizeilichen Aufgaben hüben und drüben unserer Grenze im guten Einvernehmen ausgeführt und wahrgenommen werden.

Permettez-moi également de saluer avec plaisir la présence de camarades de longue date, le Général BUOR HOLL, Ministre d'État extraordinaire du CAMBODGE et les deux coordinateurs adjoints d'EUROPOL, le Dr. BRUGGMAN et le Colonel RAUCHS.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'année 1995 revêt une double importance pour le Corps de la Gendarmerie. En effet, il y a exactement 200 ans que le Général français WIRION, après la capitulation de la Ville de Luxembourg, a ordonné de constituer des brigades de Gendarmerie dans les chefs-lieux de départements, près des Corps administratifs et des tribunaux criminels ainsi que dans les villes principales des nouveaux pays annexés à la France.

Suite à une décision du Gouvernement de Paris, la Gendarmerie dans ces 9 cantons, aura des chefs nés français jusqu'au grade de capitaine exclusivement; depuis le capitaine jusqu'au gendarme, elle sera formée de deux tiers de militaires nés français et d'un tiers d'hommes du pays. C'est ainsi que le Gouvernement concilia

les considérations politiques avec les impératifs du service et la nécessité d'incorporer dans la nouvelle formation un nombre estimé suffisant d'hommes du pays, censés mettre les autres au fait des localités, des moeurs et de la langue.

La Loi du 13 février 1797 répartit la Gendarmerie pour la FRANCE, la BELGIQUE et les départements de la rive gauche du Rhin en vingt-cinq divisions. Chaque division compte deux escadrons, composés chacun de deux compagnies, chaque compagnie correspondant exactement à un département.

La Compagnie, ayant notre pays, c'est-à-dire le Département des Forêts dans ses attributions, appartient au 35<sup>e</sup> Escadron, qui fait partie de la 18<sup>e</sup> Division. Les lieutenances sont établies à LUXEMBOURG, ECHTERNACH, BITBOURG, ARLON, HABAYE-LA NEUVE, NEUFCHATEAU et VIANDEN.

Depuis l'année 1797, des ressortissants luxembourgeois sont effectivement incorporés dans la Gendarmerie sur base des dispositions de la Loi du 28 Germinal an VI - 17 avril 1798 - qui sont en grande partie encore en vigueur actuellement. Cette petite introduction historique vous explique pourquoi la Gendarmerie Grand-Ducale s'apprête à fêter le Bicentenaire de son existence, en 1997.

L'année 1995 revêt enfin une deuxième importance à nos yeux, parce qu'en cette année, nous avons vécu la mise en oeuvre des dispositions des Accords de SCHENGEN, ceci depuis le 26 mars. Cette date est d'une importance capitale pour les pays signataires de SCHENGEN, parce que, si l'ouverture des frontières est depuis longtemps une situation de fait, ce n'est que depuis avril que les forces de police peuvent s'appuyer sur un fichier informatisé très performant qui leur permet de signaler tout vol de véhicule dans l'heure de sa perpétration.

Il est à relever que depuis la mise en vigueur des Accords de SCHENGEN, les poursuites et les observations transfrontalières sont autorisées.

Le Réseau Commun Digitalisé des Forces de l'Ordre permet un accès direct et facile au fichier national de SCHENGEN; notre personnel en fait un bon usage. Ainsi, depuis avril, 17.000 consultations ont été faites qui ont abouti à 10 arrestations de personnes recherchées, au refoulement de 30 personnes signalées comme indésirables et à la récupération de 160 véhicules volés.

Les Forces de l'Ordre espèrent que malgré les restrictions budgétaires, le Gouvernement reste en mesure de leur accorder les crédits demandés pour finaliser le projet INGEPOL, car faute de cette réalisation, nos fonctionnaires seraient dans la situation paradoxale de disposer d'un fi-



*Le Ministre de la Force publique Alex BODRY*

chier très performant pour rechercher les personnes signalées dans les autres pays SCHENGEN, alors qu'ils doivent continuer à consulter des fichiers manuels pour détecter les personnes recherchées dans notre propre pays.

A toutes fins utiles, je relève que la première ébauche du projet INGEPOL avait été présentée aux autorités en 1979.

Le 26 juillet passé, la Convention sur EUROPOL a également été signée à BRUXELLES. Même si la ratification de cette Convention va probablement durer encore 1 à 2 années, cette signature est importante, parce que les principes retenus et les orientations définies permettent dès à présent aux responsables des services de police, notamment au coordinateur d'EUROPOL, de préparer la coopération internationale de l'An 2000.

Il faut en effet rappeler que seulement l'unité drogue d'EUROPOL fonctionne depuis janvier 1994, ceci à la suite d'un simple accord ministériel signé à COPENHAGUE, le 2 juin 1993. La nouvelle Convention élargit les compétences d'EUROPOL au trafic des matières nucléaires, à l'immigration clandestine, au vol de véhicules, au blanchiment d'argent et dans un deuxième temps, au terrorisme. Chargé de centraliser les renseignements transmis par les officiers de liaison et les bureaux nationaux, EUROPOL a pour mission de recouper et d'exploiter tout un ensemble de données nominatives ou non et d'effectuer des analyses à la demande des pays ou de sa propre initiative.

Je me permets de rappeler que nos dispositions légales actuelles doivent être rapidement adaptées à cette situation, pour nous permettre d'accorder un vrai statut aux fonctionnaires luxembourgeois ac-

tuellement détachés auprès d'EUROPOL à LA HAYE.

Les problèmes budgétaires résultant de l'installation et de l'exploitation des trois réseaux informatiques avec le Secrétariat Général d'INTERPOL à LYON, l'EUROPOL à LA HAYE et le SYSTEME CENTRAL de SCHENGEN à STRASBOURG, doivent être résolus par le biais d'un budget spécial pour éviter que les budgets normaux de la Gendarmerie et de la Police ne soient trop lourdement greffés par ces dépenses.

Enfin l'année 1995 risque d'entrer dans l'histoire des Forces de l'Ordre, compte tenu des importantes décisions que notre Gouvernement compte prendre sous peu dans le cadre de la réorganisation de la Gendarmerie et de la Police.

Au cours de l'année écoulée, le Corps de la Gendarmerie, qui compte actuellement un effectif de 14 officiers, de 594 sous-officiers et gendarmes, et de 43 fonctionnaires, artisans et employés civils, peut se prévaloir des activités suivantes au service de la Nation:

Au bénéfice des autorités judiciaires: 18.200 procès-verbaux, 45.650 rapports, 50 millions de francs perçus sous forme d'AT, 1.115 arrestations et 3.920 heures de service auprès des tribunaux;

Au bénéfice des autres Administrations: 31.300 enquêtes et rapports et 2.300 rapports statistiques;

Au niveau national 5.000 messages ont été diffusés, au niveau international 1.776, dont pour Interpol 1.200, Schengen 492 et JAI 84.

La Gendarmerie a presté plus de 98.000 heures de service à l'occasion de missions extraordinaires lors de visites et de réunions officielles, services de protection et de surveillance, services d'ordre et autres.

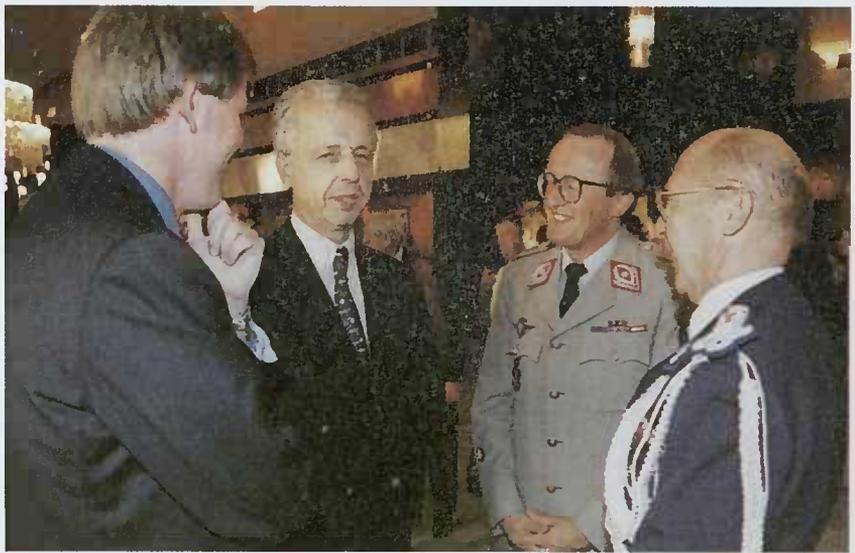
La Gendarmerie a participé à 35 groupes de travail au niveau national et à 37 groupes de travail dans le cadre des réunions d'INTERPOL, d'EUROPOL, de SCHENGEN et de l'UNION EUROPÉENNE.

Je tiens à témoigner ma satisfaction aux officiers, sous-officiers et gendarmes qui ont su se mobiliser pour augmenter notre efficacité sur le terrain qui s'est entr'autres traduit par une rapide capture des deux dangereux évadés de la prison de SCHRASSIG.

Je tiens également à remercier le Colonel REITER et l'ensemble du personnel policier pour l'excellente coopération.

Face à la demande constante de sécurité, Gendarmerie et Police sont obligées de se remettre constamment en cause pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

L'année passée, la criminalité a progressé de 2,83 % et elle accuse un volume de 29.166 affaires-crimes et délits importants.



*Atmosphère détendue entre les Ministres BODRY et FISCHBACH, le Directeur de la Police et le Commandant de la Gendarmerie*

Le sentiment d'insécurité ressenti par de nombreux concitoyens résulte surtout de la montée constante de la petite et moyenne délinquance, représentée par les vols qui constituent environ 55% du volume de notre criminalité.

Le nombre des affaires de stupéfiants reste préoccupant, - 751 affaires et 29 morts, même si ces chiffres ne constituent que 2,6% de la criminalité totale enregistrée. Il faut en effet garder à l'esprit que la grande majorité de notre délinquance contre les biens et les personnes est le fait de drogués.

Les accidents de la circulation constituent un autre fléau de notre société. Même si les chiffres sont en légère baisse par rapport aux années précédentes, les 74 morts et les 412 blessés graves sont un lourd tribut à payer.

Le recrutement et la formation de notre personnel restent une des principales préoccupations et nous gardons grand espoir quant à une rapide amélioration à la suite des réformes envisagées.

Je tiens à remercier tous les représentants des Ministères, des Administrations, des Villes et Communes pour le soutien efficace que la Gendarmerie a trouvé auprès d'eux au cours de l'année.

La fête de notre patron est pour nous l'occasion de nous souvenir, chaque année, des gendarmes qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission, et de rendre publiquement hommage à ceux qui ont encouru des blessures graves dans l'exercice de leur fonction. Nous profitons de cet instant pour leur exprimer notre sympathie et pour leur souhaiter beaucoup de courage. Nous avons également eu aujourd'hui une pensée émue pour tous les amis et collègues, officiers et sous-officiers, qui nous ont quitté cette année.

Je remercie également les volontaires qui représentent notre Corps à MOSTAR en

Yougoslavie pour leur courage et leur abnégation.

Un merci spécial aux représentants de l'Association Professionnelle des Officiers et du Syndicat Professionnel des Gendarmes pour leur précieuse collaboration.

Enfin, je tiens à remercier le personnel civil et militaire du Commandant et des Services Techniques de la Gendarmerie qui, par leur dévouement, contribuent au bon déroulement de la présente fête.

Je vous invite à lever votre verre et de boire avec moi à la prospérité de notre Grand-Duc Jean et de notre Famille Grand-Ducal.

Merci. »

Insistant sur la triste réalité que la criminalité ne fait point halte à nos confins nationaux, M. le Ministre Alex BODRY, Force publique, souligna l'évidente nécessité d'une coopération la plus efficace possible entre toutes les forces de l'ordre, pour exprimer ensuite clairement encore ce que, en tant que premier responsable pour la sécurité nationale, il resterait à réaliser; ci-après, le discours de M. le Ministre Alex BODRY :

«Excellences,

Monsieur le Maréchal de la Cour,

Chers Collègues du Gouvernement,

Mesdames, Messieurs les Députés et Bourgmestres,

Chers Membres des corps de la Gendarmerie et de la Police,

Chers Invités,

C'est pour moi un grand plaisir de pouvoir m'associer aujourd'hui à la fête de la Saint-Michel, patron de notre Gendarmerie et je vous remercie, Monsieur le Commandant, non seulement pour votre

aimable invitation, mais également pour l'occasion qui m'est offerte de vous adresser ces quelques paroles.

Je voudrais en tout premier lieu rendre hommage au travail quotidien souvent difficile des membres de nos forces de l'ordre, à leur engagement pour le bien public et à leur acharnement pour assurer la sécurité sur le territoire national. Un travail que l'opinion publique n'apprécie pas toujours à sa juste valeur. Un travail qui mérite notre reconnaissance, mais qui engendre également devoirs et responsabilités.

Vous me permettrez de partager avec vous quelques réflexions sur nos forces de l'ordre, l'adaptation nécessaire des structures et les problèmes auxquels la Gendarmerie et la Police sont confrontées à l'heure actuelle.

Il est devenu évident que notre pays n'est plus à l'abri de la criminalité. L'évolution des statistiques de la délinquance et le chiffre que le commandant de la Gendarmerie vient de citer, — progression de la criminalité de 1993 à 1994 de quelque 3 pour cent — en sont la preuve tangible.

Même si cette augmentation est légèrement moins prononcée que celle que nous avons connue les années précédentes, même si elle s'explique surtout par une progression continue de la petite et moyenne délinquance, même si elle n'est pas aussi forte que chez nos voisins, dont certains, de surcroît, doivent affronter la criminalité la plus abominable, le terrorisme aveugle, nous devons admettre que la criminalité est devenue pour nos pays un phénomène de société durable, auquel nous n'échapperons plus, mais que nous devons contenir dans les limites du supportable. Chacun de nous est donc appelé à assumer, dans le cadre de ses attributions, ses propres responsabilités et initier les mesures qui s'imposent.

Il est bien entendu que le membre du Gouvernement, qui est en charge de l'organisation et de l'administration de nos forces de l'ordre, de la formation des membres et de la discipline dans les corps, n'entend pas se soustraire aux obligations qui sont les siennes. Il entend les assumer vers l'extérieur et à l'intérieur de l'administration.

Comme Ministre de la Force Publique, je suis prêt à relever le défi et à mettre en oeuvre, en étroite collaboration avec les responsables des corps et les représentants du personnel, les meilleurs moyens pour garantir à chaque citoyen le droit fondamental à la sécurité de sa personne et de ses biens.

Face à cet objectif, les pouvoirs publics doivent élaborer et mettre en oeuvre une stratégie d'ensemble cohérente, englobant les différents secteurs d'intervention. L'éducation et la formation ne doivent pas être négligées, tout comme il faudra se pencher sur le fonctionnement de la justice et l'accueil des victimes, sans oublier le volet de l'exécution des peines.

La prévention reste l'élément pivot de notre politique de sécurité. Mais une lutte efficace contre la criminalité nécessite aussi la mise à disposition de moyens répressifs appropriés pour régler les situations où la prévention s'avère être inefficace.

Deux orientations me semblent indispensables pour l'avenir: *doter le pays d'un système de police performant et impliquer toutes les instances et institutions concernées* dans les efforts à déployer au niveau national et local pour améliorer la sécurité. Dans cet ordre d'idées, il est regrettable que les initiatives lancées en vue de créer au niveau local des commissions ad hoc sur les questions de sécurité n'ont trouvé qu'une réaction mitigée. L'idée d'ancrer l'action préventive le plus près possible auprès des citoyens, d'associer les élus locaux et les habitants garde cependant toute sa valeur.

En ce qui concerne les forces de l'ordre en général et la Gendarmerie en particulier, une telle orientation signifie notamment:

- doter le corps des effectifs suffisants pour garantir une présence sur le terrain et pour disposer du personnel approprié pour effectuer les enquêtes criminelles;
- mettre en place un équipement informatique performant et des moyens de communication modernes;
- recruter des fonctionnaires d'un niveau de formation de base correspondant à leurs tâches et assurer une formation professionnelle conforme aux exigences du métier.

Pour remédier au manque de personnel et pour équilibrer le rapport entre le nombre des membres des forces de police et la population, le programme gouvernemental prévoit une augmentation des effectifs de quelques 150 unités. Entretemps, le personnel civil a été augmenté de façon substantielle. En définitive, ce renforcement se fera en fonction des différentes formes de coopération entre nos deux corps de forces de police, modalités qui sont à l'étude.

J'ai fait rapport au Conseil de Gouvernement sur les travaux effectués depuis le mois de janvier au sein du groupe de suivi, de l'étude Team Consult. Des divergences de vue subsistent sur la voie à suivre concernant la réorganisation, dont la nécessité n'est plus contestée.

Un Comité interministériel, composé de délégués des ministères de la Force Publique, des Finances, de la Fonction Publique, de la Justice, de l'Education Nationale et de l'Intérieur a été chargé par le Gouvernement d'analyser de façon précise les avantages et les désavantages des deux scénarios envisageables: le maintien des structures existantes ou la réunion, à moyen terme, des deux Corps en un Corps unique.

Début novembre prochain, le Conseil de Gouvernement entendra les représentants des deux Corps, avant de se fixer définitivement. Je ne vous cacherai pas qu'à l'état actuel du dossier, ma préférence personnelle va nettement en direction de la fusion: Non pas pour des raisons de principe, mais pour des raisons pragmatiques, tirées des besoins constatés sur le terrain.

Je voudrais également répéter ici que quelle que soit la nouvelle forme de coopération que le Gouvernement retiendra in fine, je m'engage à respecter les intérêts légitimes des membres des deux corps. Des dispositions nécessaires seront prises pour assurer le traitement équitable des situations individuelles.

Quant au niveau de formation scolaire des membres des corps, la diversité des missions et la nature des enquêtes plaident en faveur d'un relèvement de ce niveau de formation. Nos pays voisins se sont engagés dans la même voie.

Cette mesure sera réalisée pour autant qu'il pourra être établi qu'elle n'aggrave pas les difficultés de recrutement qu'on connaît déjà à l'heure actuelle. L'attractivité du recrutement sera renforcée par un examen d'entrée situé avant le service militaire, à l'instar de ce qui se pratique pour les garde-forestiers.

En ce qui concerne les efforts budgétaires à concéder au cours des prochains exercices pour suffire aux besoins reconnus en matériel informatique, je partage le point de vue qu'il est difficilement compréhensible que l'exécution d'une mesure législative, dont le bien-fondé est généralement admis, se heurte maintenant, à des considérations de technique budgétaire.

Par un engagement exemplaire en personnel et en matériel, nous avons réussi à mettre en service dans les délais imposés, le «Système d'Information Schengen», cet outil moderne pour la lutte contre la criminalité transfrontalière.

Il y a maintenant lieu de s'attacher avec le même enthousiasme à mettre en pratique le Système «Ingepol» qui servira d'outil informatique pour combattre la criminalité sur notre territoire.

Je voudrais terminer mon intervention en évoquant un aspect de l'organisation des forces de l'ordre qui me paraît essentiel. La Gendarmerie et la Police font partie de l'Administration de l'État. De ce fait, les deux corps exécutent un service public, un service au public. L'effort engagé par le Gouvernement en vue de réformer l'Administration, de la rendre plus efficace, plus transparente, plus près aussi des atteintes et des besoins des usagers, ne saurait exclure les domaines des Forces de l'Ordre. Cette modernisation de l'Etat s'articule autour de deux pôles:

- celui de l'amélioration constante des prestations offertes aux usagers, afin de leur procurer un service de qualité à un prix raisonnable;

– celui du renouveau des méthodes de gestion des organismes publics.

Ce n'est donc pas seulement les structures qui sont en cause, mais bien au-delà le contenu même du service public.

Mesdames, Messieurs,

En ce jour de fête du patron de la Gendarmerie, il me tient à coeur d'adresser aux gendarmes, sous-officiers et officiers de la Gendarmerie ainsi qu'au personnel civil mes remerciements pour le travail accompli et l'engagement pour la sécurité de notre population.

Au cours de cette année, vous avez tous à nouveau fait preuve, à maintes occasions, de votre professionnalisme et de votre savoir-faire sur le terrain national. La qualité de travail fournie par les membres affectés à des organismes de police internationaux ou faisant partie de l'élément de police de l'UEO à Mostar est hautement estimée.

Je suis convaincu qu'ensemble avec les responsables politiques, vous êtes prêts à vous engager dans un processus de rénovation et d'adaptation indispensable pour faire face à un besoin de sécurité de nos populations. Cette volonté commune pré-suppose une concertation accrue, un échange d'idées et une information réciproque sans faille.

C'est à ce prix, que la sécurité publique pourra être améliorée durablement.

Merci»

## CIG '96

Le Groupe interparlementaire de réflexion sur la Conférence intergouvernementale de 1996 a tenu sa deuxième réunion au Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg le 28 septembre 1995, sous la présidence de Madame le Député Lydie ERR, en sa qualité de Présidente de la Délégation luxembourgeoise auprès de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires européennes des Parlements de l'Union européenne (COSAC).

La Chambre des Députés y fut en outre représentée par Madame le Député Marcelle LENTZ-CORNETTE et Monsieur le Député Carlo MEINTZ, Membres de la Délégation.

Les délibérations ont porté sur

- 1.- le contrôle des Parlements nationaux sur les actes communautaires et
- 2.- la collaboration entre les Parlements nationaux, d'une part, et entre ceux-ci et le Parlement européen, d'autre part.

Les rapports afférents furent présentés, le premier, par le député grec, Monsieur Ioannis ZAFARIPoulos, et, le deuxième, par Monsieur le Député Carlo MEINTZ.

La troisième réunion du Groupe interparlementaire de réflexion sur la CIG '96 aura lieu à Bruxelles.

## Délégation d'ARBED-BELVAL chez M. SPAUTZ

Le 29 septembre 1995, le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean SPAUTZ, a reçu la délégation ouvrière

d'ARBED-BELVAL à la Chambre des Députés.



M. Jean SPAUTZ et la délégation d'ARBED-BELVAL devant la Chambre des Députés

## «Women in Trade – Business Development Mission»

Le 30 septembre 1995, une délégation «Women in Trade – Business Development Mission», avec à sa tête the Honorable Alexis M. HERMAN, Assistant to the President, Director of the White House Office of Public Liaison, a effectué une visite à Luxembourg notamment:

à la SES / ASTRA à BETZDORF;

au Musée de la Bataille des Ardennes à DIEKIRCH; Accueil par Mme Danièle WAGNER, Bourgmestre et M. Jean-Luc GONNER, échevin de la ville de DIEKIRCH;

au château de VIANDEN, promenade à pied dans la ville et visite du Musée littéraire Victor HUGO; Accueil par Mme Gaby FRANTZEN et un représentant de la commune.



Les membres de la délégation "Women in Trade", accompagnées de M. Clay CONSTANTINOU, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à la SES/ASTRA à BETZDORF

# Institut Monétaire Luxembourgeois

Monnaie commémorative en argent  
«50 ans ONU»



Spécifications:	
Valeur faciale:	100 F
Avers:	Effigie de SAR le Grand-Duc Jean
Revers:	Siège de l'ONU avec la sculpture «Non-violence»
Métal:	Argent
Titre:	925
Diamètre:	28,4 mm
Tranche:	cannelée
Poids:	15,98 g
Poids fin:	14,78 g
Frappe:	Proof
Atelier de frappe:	British Royal Mint

A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, l'Institut Monétaire Luxembourgeois émet une monnaie commémorative en argent. Cette pièce s'insère dans le programme numismatique prévu à cet effet par l'ONU et géré par la British Royal Mint.

\* \* \* \*

La pièce a une valeur faciale de 100 Francs et est en argent au titre de 925/1.000. Son poids est de 15,98 g. La pièce a une tranche cannelée et son diamètre mesure 28,4 mm. La frappe en qualité «Proof» est assurée par la British Royal Mint.

L'avvers de la pièce montre l'effigie de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean telle qu'elle figure sur les monnaies courantes actuelles. Le revers porte une représentation du siège de l'ONU à New York avec la célèbre sculpture «Non-Violence» de l'artiste suédois Carl Frederick Reuterswärd, offerte par le Grand-Duché à l'ONU.

Le don de cette sculpture fut fait en 1988, Année Internationale de la Paix, et le Gouvernement luxembourgeois exprimait le souhait que cette sculpture ne soit pas seulement un signe extérieur de l'engagement du Grand-Duché pour la Paix, le Désarmement et la Non-Violence, mais rende également un hommage à toutes les victimes de la guerre, de la répression et du terrorisme. Cette sculpture en bronze est érigée en monument sur le parvis de l'entrée principale du siège de l'ONU à New York, ainsi que le montre le revers de la pièce commémorative.

Vente:

Caisse Générale de l'Etat  
Guichets des banques et Office du  
Timbre  
Commerce numismatique et philatélique



# Le LUXEMBOURG, aux quatre coins...

## Rentrée scolaire 1995-96

Le vendredi, 15 septembre 1995, – suivant statistiques du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle – 61.254 enfants et élèves sont retournés sur les bancs de classe, tous les ordres d'enseignement confondus: préscolaire, primaire, complémentaire technique, secondaire technique et le professionnel, le secondaire classique, le technique supérieur ayant fixé sa rentrée dans la quinzaine seulement.

En 1990, on enregistrait 8.188 enfants au préscolaire; à cette rentrée, ils ne furent pas moins de 10.124.

Même tendance à l'accroissement pour la population de l'enseignement primaire, où, pour les années 1994 et 1995, les nombres étaient de 36.016 élèves, respectivement de 37.035, ceux-ci répartis sur 1.672 classes; ce dernier nombre donne une majoration de 60 classes, pour 50 nominations nouvelles côté personnel enseignant. L'immigration est pour beaucoup dans ces augmentations, le nombre des élèves et enfants non-luxembourgeois se trouvant en constante croissance, d'où difficultés pédagogiques et d'organisation accrues.

À l'enseignement secondaire, on enregistre 24.219 élèves, dont 9009 aux seuls lycées classiques, + 500 (+ 6,6 %) par rapport à 1994-95. Aux lycées techniques, les nouveaux effectifs totalisent à 15.210 élèves ou apprentis, augmentation de 656 unités ou 4,3 %.

À l'Institut Supérieur d'Études et de Recherches Pédagogiques de WALFERDANGE, 59 étudiants de plus ont été admis à cette rentrée, portant le nombre des futurs pédagogues à 279.

L'Institut Supérieur de Technologie enregistre 15 étudiants de moins à cette rentrée; le nombre des jeunes filles s'y adonnant à des études techniques très spécifiques n'est que de 10, raison pour laquelle le Gouvernement compte faire des efforts supplémentaires pour remédier à cet état de fait.

700 étudiants, – majoration de 100 unités – sont inscrits au Centre Universitaire de LUXEMBOURG-Limpertsberg à cette rentrée.

À l'Institut d'Études Éducatives et Sociales de FENTANGE, – formation d'éducateurs et d'éducatrices – le nombre des inscrits est de 536 pour l'année 1995-96; 439 sont inscrits à "plein temps", alors que 97 suivront les cours concomitants. Notons qu'en 1993, l'IFAS avait enregistré 139 candidates et candidats de plus qu'à l'année scolaire précédente, alors que l'année dernière la majoration en effectifs avait été de 35 : évolution qu'on enregistre avec satisfaction.

Le Gouvernement constate une autre tendance avec grande satisfaction: dans la section "formation para-médicale", le nombre des inscrits monte de 90 à 180, augmentation qui est saluée, vu l'importance de ce secteur médico-social, où des vacances de postes restent garanties.

## "Horaires aménagés" aux Lycées

À la rentrée de septembre 1995, le Lycée Michel RODANGE (LMRL) et le Lycée de Garçons (LGL), deux établissements de l'enseignement secondaire de la capitale, ainsi que le Lycée Hubert CLEMENT à ESCH-sur-Alzette (LHCE) ont encore introduit des classes à "horaires aménagés", pour 68 classes au total.

Selon Madame Monique KLOPP, directrice du LMRL, les premiers essais de ce système pour quelques classes de "septième" notamment, – instauration datant de près de 10 ans – ont donné des résultats plus que satisfaisants, la "grille horaire alternative" trouvant de plus en plus d'adeptes dans les classes supérieures. La grille horaire offre, pour travaux de préparation à domicile, des après-midi libres supplémentaires, ainsi que le samedi sans cours scolaires.

C'est ainsi que les classes terminales – de deuxième et de première surtout –, vu le nombre de disciplines à préparer pour le bac, quantité-matières en progression, sans compter des cours d'initiation technique, manifesteraient un intérêt croissant, certain. Trois classes terminales ont opté pour "l'aménagé" en 1995-96.

De toute évidence, le nouvel "horaire aménagé" donne-t-il de réelles difficultés supplémentaires, au niveau de l'établissement des horaires et grilles par classe, de la fixation d'un nombre précis de leçons à "caser" par discipline, au niveau encore de l'occupation des salles de classe, de salles spécifiques ou encore des laboratoires, finalement aussi en ce qui concerne la répartition des tâches hebdomadaires et des disciplines scolaires au niveau du personnel enseignant disponible. Si l'introduction de l'horaire aménagé a grandement facilité aux élèves l'inscription dans des clubs sportifs, culturels ou encore aux conservatoires et autres écoles de musique, au LGL la nécessité en fut pratiquement dictée du fait d'importants travaux de rénovation et d'aménagement des bâtiments, d'où fixation générale de l'horaire de 8 à 14 heures.

De façon générale, les élèves, à 99 %, se seraient déclarés "favorables" au nouveau système, les parents, eux, à 77 %, le personnel enseignant y ayant marqué une certaine réticence et des réserves pédagogiques.

Les projets-pilote "horaires aménagés" devraient, après un certain nombre d'essais majeurs et concluants, après encore des conclusions véridiques et pédagogiques valables à en tirer, permettre éventuellement l'introduction générale du samedi libre.

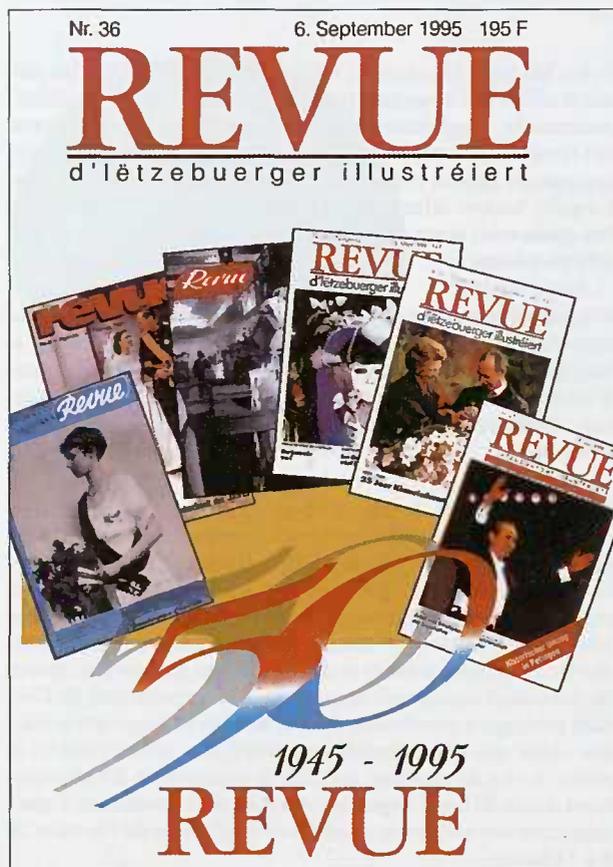
Telle fut la prise de position de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation nationale, consciente toutefois du fait qu'il restera à "caser les quatre unités scolaires du samedi matin", à "rattacher" sur cinq jours scolaires : alourdir, le cas échéant, la journée des élèves ou alors supprimer des activités?

## SANEM: "Foyer de Jour"

La commune de SANEM projette la création d'un "Foyer de Jour"; un premier projet, dû à l'architecte Alain LEER, plan conçu pour la réception journalière de 44 enfants, parut trop onéreux aux édiles de SANEM-BELVAUX, le projet s'étant chiffré à 113 millions de nos francs.

Aussi, selon les nouveaux plans dressés par l'architecte, en coopération avec les Services techniques communaux, dont M. Julien BLANC, et le Ministère de la Famille, le Foyer accueillirait 60 enfants, la dépense ayant pu être ramenée à 90 millions, suite à un aménagement intérieur moins luxueux et une réduction adéquate des volumes bâtis, réservés aux couloirs et halls en particulier.

## "Lëtzebuenger REVUE": 50 ans



Fidèles à ses aspirations et lignes rédactionnelles depuis sa création en 1945, la "Lëtzebuenger REVUE" a pu fêter son Cinquantenaire, en ce mois de septembre 1995.

Neutre quant à toute politique de partis, indépendante en ce qui concerne tout lien entravant pour un magazine qui se voulut "familial" dès sa genèse, la REVUE a cherché et trouvé le contact direct, immédiat avec ses lecteurs, au hasard ou dans un choix judicieux de l'actualité journalière ou hebdomadaire aux quatre coins du pays, d'où lecteurs fidèles, de plus en plus nombreux. Actuellement, l'édition REVUE titre à 29.100 exemplaires, "fruit" appréciable d'un demi-siècle d'engagement journalistique.

On notera qu'une publication-édition anniversaire, forte de 370 pages, - sous responsabilité du Directeur Guy LUDIG et du Rédacteur en chef Yolande KIEFFER-, offre une rétrospective

intéressante autant qu'instructive sur 50 ans d'existence, comme également un aperçu informatif sur les installations techniques d'imprimerie en tout point "up to date", la saisie des textes, la configuration technique de très haute précision, de grande qualité, le travail "sur le terrain" de par le pays, où, considérées sur l'année, toutes les régions du pays se retrouvent, équitablement! 25 personnes réalisent par semaine la REVUE, dont six journalistes et deux photographes de profession, toutes et tous rompus aux ficelles d'un métier parfois difficile, voire ingrat, mais très attachant dans l'ensemble.

## ESCH-sur-Alzette: 30 km/heure

À partir du 18 septembre 1995, la vitesse de circulation automobile dans 13 quartiers de la Ville d'ESCH-sur-Alzette se trouve obligatoirement réduite à 30 km à l'heure, ceci suite à la décision du 11 septembre, par le Conseil communal de la Métropole du Fer.

La majorité POSL et PCS du Conseil espère augmenter de la sorte la qualité de vie dans la cité, tout comme encore la sécurité pour les piétons et les cyclistes, finalement diminuer sensiblement encore le nombre des accidents, partant des victimes d'une circulation de plus en plus intense.

## Congrès international des Maîtres-Couvreurs à LUXEMBOURG

Du jeudi, le 11 au samedi, le 16 septembre 1995, cent cinquante Maîtres-Couvreurs de 15 pays européens se sont rencontrés à LUXEMBOURG pour le Congrès annuel de leur Fédération Internationale. Les thèmes majeurs en furent les problèmes d'embauche et de travail sur le marché européen, une sécurité accrue sur les chantiers, les normes techniques, finalement les questions de stockage ou de recyclage de produits "Eternit".

C'est dans le même cadre que devait s'inscrire «LUX-EXPO-TOITURE», une exposition ouverte jeudi, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, du Ministre des Classes moyennes et du Logement Fernand BODEN, de M. Henri FLENER, Président des Fédérations nationale et internationale des Couvreurs. L'exposition donna lieu à la promotion de nouveaux produits proposés par la profession en particulier, ainsi qu'à un concours international, auquel participaient des candidats de 9 pays européens.

Le Président H. FLENER, après une cordiale bienvenue à l'adresse de S.A.R. le Prince, des hôtes d'honneur et autres délégations nationales, exposa un certain nombre de problèmes spécifiques à la profession, avant de conclure sur l'adage «les couvreurs, joailliers parmi les artisans du bâtiment».

Le Ministre Fernand BODEN, insistant sur les connaissances professionnelles requises par les membres, avec accent sur les aspects purement techniques multiples et ceux, plus spécialement artistiques, caractérisa les maîtres-couvreurs "d'orfèvres" dans le bâtiment. La profession, difficile et dangereuse entre toutes, supposerait une excellente constitution physique, un savoir et un pouvoir professionnels de très haut standard; il conviendrait de se réjouir de ce que la profession ait connu une nette tendance ascensionnelle pendant les années écoulées, en dépit d'un recrutement parfois difficile, d'une concurrence internationale croissante, le Gouvernement luxembourgeois par l'opération "coup de poing", assurant des contrôles réguliers, sévères, en vue la répression de tout travail illicite.

La Fédération, reconnaissante, offrit un marteau-couvreur chromé à Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.

## “Téléphone Drogue-Détresse”: le 49 60 99

En 1994 à Luxembourg, pas moins de 29 personnes sont décédées victimes de drogues; alors jusqu’à la mi-septembre 95, 17 personnes connurent le même sort déplorable, on craint que, malheureusement, le nombre des victimes ne devrait pas être de loin inférieur à ce qu’il fut l’année passée.

Les chiffres, quoi qu’alarmant, ne parlent qu’insuffisamment pour les détails et multiples aspects de la détresse dans laquelle se trouvent les drogués, de même que sur les problèmes auxquels se trouvent confrontés parents, connaissances et amis.

Quiconque cherchera aide concrète ou information complète, pourra désormais appeler le No téléphonique 49 60 99, fonctionnant 24 heures par jour.

Appuyés dès mai 1994 par la Commission des Communautés européennes, la “Fondation européenne des Services d’Accueil téléphoniques” (FESAT) et le “Groupe européen d’Echanges RHIN-MEUSE-MOSELLE/drogues et dépendances” (GEERM), l’appel “Drogues-Détresse” instauré fonctionne également les dimanches et jours fériés, anonyme et sans engagement aucun.

Par un premier appel, anonyme ou non, par des personnes aux prises avec le problème de drogues ou encore des intéressés en quête d’informations, tout le monde trouve aide et appui, dans la mesure et l’ampleur souhaitées, à ce service, auprès d’interlocuteurs au téléphone, formés par des psychologues, des thérapeutes anti-drogues, par un médecin; ceux-ci se trouvent encore en contact-échange avec des collègues à l’étranger; c’est dire le grand sérieux de cette institution!

### Centre de Prévention: 1<sup>er</sup> octobre 1995

Le Service téléphonique “drogue-détresse” doit fonctionner à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1995 dans les locaux du «Centre de Prévention des Toxicomanies» à LUXEMBOURG, créé en novembre 1994, en tant que fondation d’utilité publique.

Le domaine de compétences et d’actions dudit Centre est très complexe: il s’occupe essentiellement aussi de la conception et de l’élaboration d’un programme préventif primaire, national et bien structuré, des séminaires d’écoles ou de formation quant à des intervenants-multiplicateurs, actifs dans les couches les plus diverses de la population; la conception et la réalisation de matériel didactique d’information, diversifié autant que très spécifique.

À côté des travaux et initiatives de sensibilisation et de formation au niveau des écoles, le Centre se charge d’une motivation générale sur le plan des instances communales du pays, sensibilisées dans l’approche de la prévention. Notons que le Centre cherche toujours des collaborateurs à former, en vue de leur intégration dans un système d’aide préventive et curative, où “l’humanitaire” reste la visée majeure.

### Automotrice-Tramway exposée

Exposée le week-end du 15 au 17 septembre 1995 à la Foire Écologique à KIRCHBERG, le nouveau type de l’automotrice-tramway, à mettre en service au futur réseau-trams de la Ville de SAARBRUCK, fit l’objet d’une exposition de sensibilisation complémentaire à LUXEMBOURG-Gare, depuis le mardi, 19



*Relevons encore que le 11 septembre l’asbl Mouvement Écologique a remis symboliquement le modèle “grandeur nature” d’un tramway moderne au Ministre des Transports, Mme DELVAUX-STEHRRES.*

au jeudi, le 21 septembre inclus, sur initiative de l’Association TRAM, du “Mouvement écologique” et de la Firme belge “BOMBARDIER Eurorail”.

L’automotrice, de dimensions-standard à 18 m de long et 2,65 m de large, est «extensible, tel un jeu de construction» jusqu’à 37 m, pouvant fonctionner à courant continu autant qu’alternatif, se trouvant de ces faits apte au service sur rail autant qu’en circulation urbaine.

### La Convention LEADER-II signée

Avec la Convention LEADER-II, signée mercredi, le 20 septembre à ESCHDORF, commune de HEIDERSCHEID, la coopération régionale dans l’intérêt de la promotion des régions rurales a encore fait un grand pas vers l’avant, portée qu’elle est par des communes des cantons de REDANGE, de WILTZ, de CLERVAUX et de VIANDEN.

Furent signataires de LEADER-II les communes de BECKERICH, BOULAIDE, BOURSCHEID, ESCHWEILER, GOESDORF, HEIDERSCHEID, KAUTENBACH, REDANGE, WILTZ et WINSELER, la commune du LAC de la HAUTE-SÛRE devant y adhérer après le vote attendu au Conseil communal.

C’est sur initiative de la Chambre professionnelle agricole, présidée par M. Marco GAASCH, que cette convention est née, signée en présence du Ministre de l’Agriculture Fernand BODEN, qui d’ailleurs exprima le souhait que les cinq communes non encore “membres-coopérateurs” puissent y adhérer sous peu.

Un appui multiple autant qu’efficace aux efforts consentis dans diverses visées très concrètes est assuré par les Chambres professionnelles du Commerce, de l’Artisanat et de l’Agriculture, de même que par “l’Association pour la Promotion du Tourisme rural”, la “Baureninitiativ Naturpark Uewer-Sauer”, le “Groupement Forestier RAMBROUCH”, le “Groupement Forestier WILTZ” et “Stad a Land”, institutions qui étaient toutes représentées à ESCHDORF, où l’on remarqua également les Députés Lucien WEILER et Camille GIRA.

Bilan encourageant pour la Convention LEADER-I, qui valut la réalisation de plusieurs projets régionaux ou communaux d’envergure. Il appartient au Premier Conseiller de Gouvernement Jean-Pierre DICHTER de présenter les grandes lignes et autres aspirations de LEADER-II, notamment mobilisation et dynamisme.

sation de toutes les potentialités régionales par appui assuré à des organisations plus purement locales, voire communales, la création d'un office "conseil et information" pour petites et moyennes entreprises de la région, ainsi que l'aide technique à assurer lors de la réalisation de projets.

Autre visée: la promotion du tourisme en régions rurales par la diversification et une adaptation adéquate de l'offre dans son ensemble, la création d'une agence touristique régionale, coopération au Tour-Operating et amélioration des possibilités de logement, côté tourisme rural. Le travail "à distance" serait à promouvoir, tout comme il s'agirait d'assurer la "survie aisée" des producteurs régionaux, finalement des efforts seraient envisagés dans l'approche de l'intégration professionnelle.

Une revitalisation du secteur primaire est un des principaux buts déclarés, tout comme la mise en valeur de la masse biologique, de même que la promotion de nouvelles cultures dans les domaines agricole et forestier.

On vise essentiellement encore l'amélioration de certains produits régionaux à promouvoir, tout comme l'établissement de "fermes-modèle"; en tout état de cause, les rapports entre producteurs et consommateurs resteraient à multiplier et à renforcer.

Côté environnement et conservation de la nature, tous les efforts devraient tendre davantage encore à garantir une aire à belle et bonne qualité de vie, dans laquelle l'offre culturelle resterait à majorer. Dans une optique plus particulièrement "européenne", les relations transfrontalières, partant aussi la coopération, devraient de même être renforcées et multipliées.

195 millions de francs sont prévus au budget public, à répartir parmi les groupes locaux d'action de REDANGE-WILTZ et de CLERVAUX-VIANDEN; interviendront dans ledit financement la Commission de l'Union Européenne pour 21%, l'Etat pour 37%, les communes avec quelque 17%, finalement le secteur privé, dont les promoteurs mêmes.

Félicitations de la part du Ministre Fernand BODEN à l'adresse des initiateurs de LEADER-II, avec la promesse que le département ministériel de l'Agriculture interviendra avec les moyens appropriés.

## Philatélie "LUXEMBOURG-REIMS- STUTTGART": 20 ans

C'est en 1975 que les philatélistes du Chemin de Fer des villes de LUXEMBOURG, de STUTTGART et de REIMS se rencontrèrent pour la création d'un partenariat culturel et humain dans la capitale du BADE-WURTEMBERG.

Depuis, annuellement des contacts furent entretenus, notamment lors de l'organisation d'expositions philatéliques à thèmes divers.

Samedi, le 23 et dimanche, le 24 septembre 1995, les cheministes philatélistes se sont retrouvés à LUXEMBOURG, à une grande Exposition rétrospective de timbres au Centre culturel de LUXEMBOURG-BONNEVOIE; on a surtout remarqué les admirables collections en rapport direct avec les chemins de fer, tout comme le précieux choix des timbres spéciaux et anniversaires, les cachets et flammes oblitérantes édités par l'Entreprise des Postes et Télécommunications en diverses occasions, tout comme le cachet spécial de la journée du 23 septembre, ainsi libellé: "Jumelage Philatélique Ferroviaire LUXEMBOURG-REIMS-STUTTGART-20 ans - 23 septembre 1995 - 1000 LUXEMBOURG".

## "MEGABUGS": le monde fascinant des insectes



Petits et grands fascinés par les "MEGABUGS"



Le Musée d'Histoire naturelle de Luxembourg montre, depuis le 21 septembre au 26 novembre 1995, une exposition peu commune, de toute première valeur didactique: à la Halle VICTOR HUGO à LIMPERSBERG, une collection de modèles surdimensionnés d'insectes montre en détail des invertébrés de l'embranchement des arthropodes, dont le corps, entouré d'une cuticule chitineuse, se compose des trois parties caractéristiques:

- la tête, avec deux antennes, généralement longues; deux yeux composés de facettes multiples et six pièces buccales;
- le thorax, avec trois paires de pattes et, souvent, deux paires d'ailes;
- l'abdomen, annelé et portant des orifices, ou stigmates, où arrivent les trachées respiratoires.

Des insectes, en surdimensions, - MEGABUGS -, modèles conçus le plus fidèlement possible suivant nature et produits par la Firme japonaise KOKORO, sur commande opérée par le Musée d'Histoire naturelle de LONDRES, constituent un matériel didactique invitant à l'exploration et à l'observation: parties mobiles, cris et bruits caractéristiques pour la classe ou l'espèce, quelques modèles offrant des agrandissements à 200 fois la taille naturelle.

Sauterelle commune ou verte, criquets et chenilles, libellules et mouches, cigales, abeilles et hannetons, guêpes et papillons apparaissent: comme megabugs ou en grandeur nature, sur planches didactiques multicolores et munies des informations utiles, par diapositives-trois dimensions, par le labyrinthe-laboratoire où les élèves n'avancent bien qu'après avoir fourni réponses à question et questions, aux workshops, aux cellules-laboratoires, où sous microscopes apparaissent les plus minuscules parmi les insectes ou parasites, - certains très utiles, d'autres voraces et nuisibles partout l'intuition est totale!

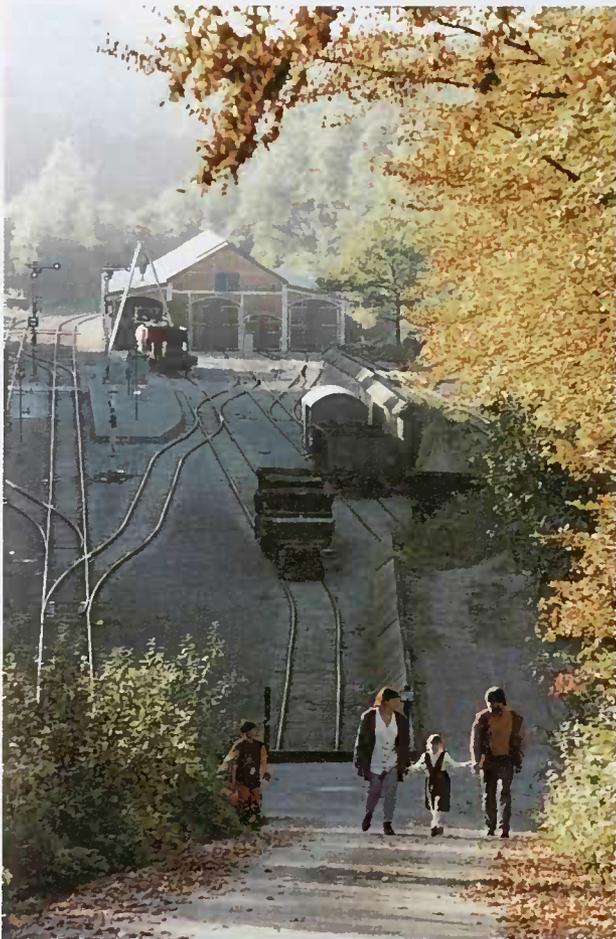
Plus de 400 classes avaient annoncé leurs visites dès l'ouverture de cette exposition extraordinairement précieuse; notons qu'elle s'est inscrite dans le cadre de "Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995".

## Le "TRAIN 1900" à RODANGE a 25 ans...

Soucieux de conserver le matériel roulant, des installations minières et ateliers, les lignes ferroviaires à voie étroite locales, en 1970, des fervents de la technique ancestrale se sont réunis autour du Rodangeois Jacques THILL.

Le projet fut de conserver les anciennes lignes minières, restaurées de fond en comble, et de constituer un parc roulant avec d'anciens modèles de locomotives; collectionneurs doués qu'ils furent, les promoteurs réussirent à acquérir, par dons ou versements en espèce, les locomotives ou machines à traction suivantes, toutes sous chauffe actuellement:

- Le No 8 de la série HANNOMAG, modèle allemand 020 T, datant de 1900;
- Le No 9, "Anna" HOHENZOLLERN, 030T construite en 1908;



*Les beautés naturelles, parages enchanteurs du BASSIN MINIER, - Fond de Gras, où pendant plus d'un siècle, on a créé et récréé sans cesse les premières richesses du pays...*

- Le No 12 HANNOMAG 030 T de l'année 1903;
- La splendide Marc SEGUIN, Paris, 02C/de 1829.

Les Chemins de Fer luxembourgeois cédèrent la grosse locomotive à vapeur 5519 FLORISDORF 150, datant de 1942, Série 42, finalement le No 1 KRAUSS-MAFFEI 020T, de 1897.

Sur l'ancienne ligne Prince HENRI, - RODANGE - Fond de Gras - PÉTANGE circulera désormais encore la dernière des acquisitions pour ce XVe Anniversaire en septembre 1995, à sa



*Nostalgie d'antan, - grande attraction de nos jours: le TRAIN 1900 à "Fond de GRAS"*

voir: LA MEUSE, locomotive pesant 52 tonnes à vide, type quatre essieux à vapeur saturée (040T), ayant circulé, de 1903 à 1956, pour les CFL, à la tête des trains de minerais, mais également aux services de rangement. Elle fut construite dans les ateliers particuliers de SCLESSIN (B).

### Anniversaire-Festival: les 9 et 10 septembre

Affluence des grands jours, - dont beaucoup de parents avec enfants, ces derniers découvrant l'authentique train à vapeur, sinon le passage sous-terre par la Galerie-minière de LASAUVAGE - les 9 et 10 septembre, avec en attractions-curiosités: le parc roulant minier et de grande voie ferroviaire, des excursions à bord de calèches tirées par des chevaux, l'exposition de véhicules militaires et de modélisme ferroviaire, concerts et visites guidées dans les ateliers, où de petites machines de traction, types "diesel" attendent encore leur heure pour la restauration et la mise en service.

Grande curiosité en dernier, le Wagon HALDENLEBER qui, en provenance d'une ligne de chemin de fer privée allemande, rejoignit le Grand-Duché après la guerre 1940-45; jusqu'en 1950, le wagon roulait sous le numéro 3281 pour les CFL, avant de servir, de 1950 à 1956, comme auxiliaire No RZ 1024 à un autorail. Sauvé de la ferraille et restauré de main de maître dans les ateliers du "TRAIN 1900", le wagon offre de nouveau 52 places confortables, en seconde classe...

## Championnats mondiaux de pêche

Sur plusieurs semaines, les Championnats du monde de pêche à la ligne en eaux douces se sont déroulés en FINLANDE, pays des 1000 lacs, et plus spécialement au Canal artificiel de SAIMAA, large de 50 km, au Nord-Est de la capitale HELSINKI; les berges rectilignes, sans végétation particulière ainsi que le plan-coupe constant ont fourni d'excellentes conditions aux concurrents venus de 29 pays, essentiellement européens. La limpidité - transparence de l'eau se situait à 1,5m, l'amorce d'aplomb étant de 3,5 m pour la distance de 7 m, dans le chenal des embarcations de 5 m.

Les poissons les plus communément pris étaient des gardons et des perches, les exemplaires à 200, voire 300 kg ayant été plutôt rares au bilan final.

## 6<sup>e</sup> sur 29 pays

L'équipe luxembourgeoise, conduite par son coach Jacques ARROYO, se composait de Marc BRANDENBURGER, 14<sup>e</sup> au classement individuel; Jos DEL DEGAN, 54<sup>e</sup> place; Jos JUNCK, 82<sup>e</sup>; Frank MEIS, 33<sup>e</sup> et Ben TELEN, classé 15<sup>e</sup> à l'individuel. Notons que M. Ed SCHUMACHER représenta la Fédération nationale luxembourgeoise à ces Championnats mondiaux.

La FRANCE se classa assez largement en tête, avec 23 points, contre 45 pts. aux sportifs belges, classés en second rang; suivent dans l'ordre: 3<sup>e</sup> ITALIE, 59 pts.; -4<sup>e</sup> ROYAUME-UNI, 72 pts.; -5<sup>e</sup> PAYS-BAS, 86 pts.; -6<sup>e</sup> LUXEMBOURG, 97 pts.; -7<sup>e</sup> PORTUGAL, 106 pts.; 8<sup>e</sup> SUISSE, 110 pts.; -9<sup>e</sup> SUÈDE avec 123,5 pts, la POLOGNE rangeant à la 10<sup>e</sup> place, avec 124 points.

À noter que, pour des raisons d'équité, les Championnats se déroulaient dans 29 secteurs distincts, avec un pêcheur par nation et par secteur, les classements se faisant à raison d'un point attribué au pêcheur ayant réussi le poids le plus important par équipe, 29 pts étant attribués au sportif le moins fortuné, l'égalité en poids pris étant mise en compte pour un demi-point: compliqué, mais apparemment juste.

## «La Tempérance» restera...

En ces premiers jours d'automne, il semblerait acquis qu'une des sculptures de NIKI de SAINT PHALLE, qui ont conféré une très agréable note de franche gaité, de valeur artistique, finalement de couleurs lumineuses, restera acquise à la scène culturelle luxembourgeoise. Si «CLARICE again» avait, "en son temps", fourni sujet et matière à pas mal de polémiques et autres états d'âmes – inutiles, à notre sens ! –, ce serait la sculpture intitulée «La Tempérance», installée depuis mai dernier jusqu'en ce mois d'octobre 1995 devant le Centre administratif HAMILIUS, qui aurait eu les faveurs du choix final, apprend-on de source généralement bien informée.



«La Tempérance»

## Le Crématoire à HAMM-Luxembourg est terminé



Le nouveau Crématoire à Luxembourg-HAMM

Le "Syndicat intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Crématoire" – (SICEC), constitué par Arrêté grand-ducal du 8 juin 1976, a pu présenter à la presse l'imposante construction, sise Rue Haute à HAMM, dans les plus lointains parages de "l'Irrgärtchen"/rond-point FINDEL-SANDWEILER – Autoroute/ HOWALD-HESPERANGE.

Ce fut le Président Paul BEGHIN qui accueillit l'assistance à cette visite-présentation, dont les Commissaires de district Charles LAMPERS et Jean-Pierre SINNER.

Si on comptait 36 communes-membres audit Syndicat en 1976, actuellement 69 communes, – sur les 118 du pays – y adhèrent, ce qui correspondrait à quelque 355.000 personnes résidant dans ces communes.

Quelques chiffres à l'appui de la thèse "nécessité": les dernières années, pour 4 000 à 4 200 décès en moyenne, il y aurait eu approximativement 800 incinérations.

Au départ du projet, on aurait retenu les plans dressés par l'architecte Perry WEBER, pour des dépenses – calculées à l'époque – de l'ordre de 182 millions Flux, montant que l'État devait, à l'époque toujours, porter pour la moitié.

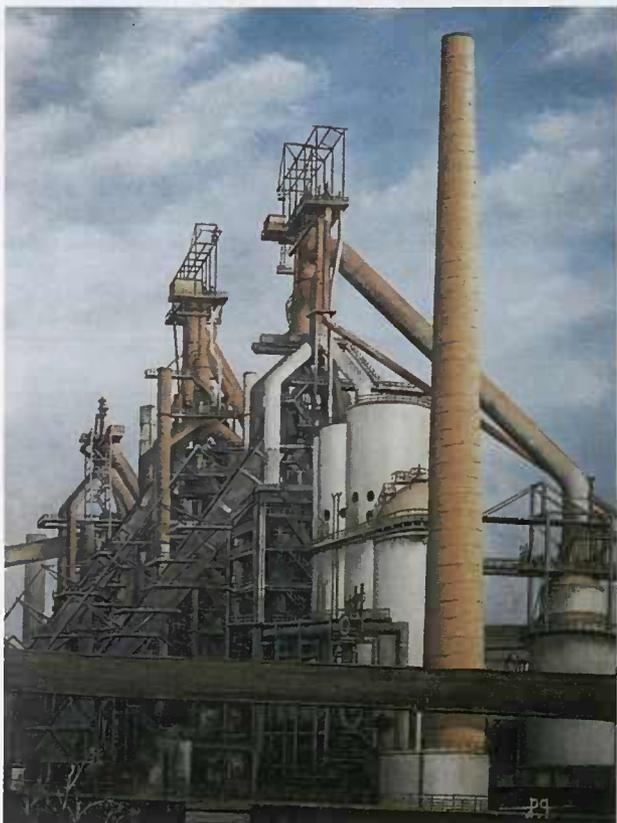
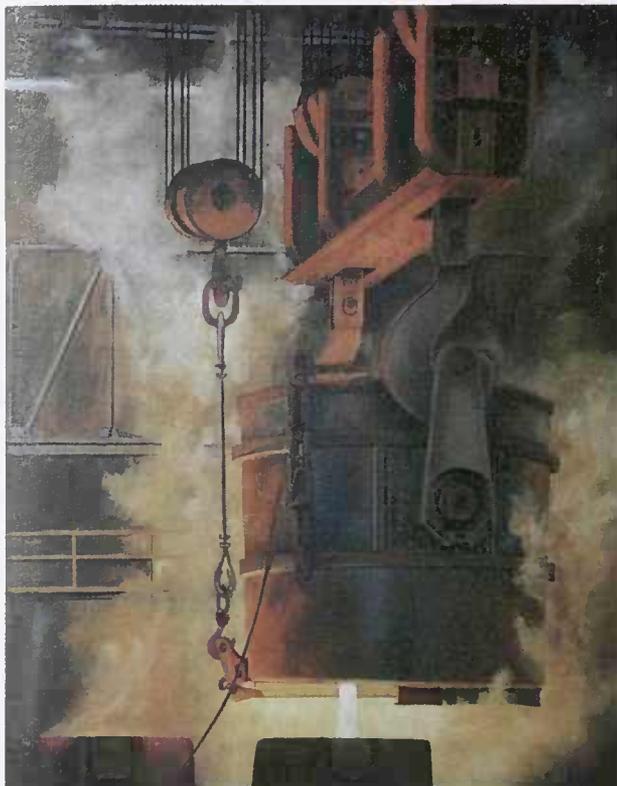
Divers facteurs, dont de nouvelles servitudes en matière "protection de l'environnement" auraient valu une dépense sensiblement supérieure, soit 342 millions, montant, dont l'État devrait, – telles sont les espoirs et attentes exprimés par le Président – toujours reprendre à ses charges pour le taux de 50 % ! Au cas contraire, les communes-membres devraient, par moyens propres, subvenir à ce surplus de dépenses.

On n'aurait pas, – d'après le Président toujours – créé une infrastructure luxueuse, mais simplement un cadre digne et fonctionnel; le SICEC générerait le crématoire, et de ce fait, resterait subordonné à l'autorité publique. Un seul fonctionnaire en assurerait les travaux administratifs, la Firme ELCO, commissionnée par le SICEC après soumission publique, devant en assurer le fonctionnement et les contrôles ou entretiens de routine.

Une incinération reviendrait à 13.000 francs pour des décès survenus dans des communes-membres, à 15 000 francs pour les non-membres; des aires particulières pour la dispersion des cendres sont prévues dans les parages. On pense qu'un des fours d'incinération puisse fonctionner à partir du 2 octobre 1995, la connexion pour un deuxième four étant prévue dans les planifications techniques. Une grande salle intérieure, généreusement inondée de lumière, et une autre aire contiguë, dite "de recueillement", peuvent recevoir les membres de la famille en deuil, des cérémonies d'enterrement, librement définies suivant les confessions, pouvant y avoir lieu.

## “En Dag am Minett 1995”

Am 8. September wurde im Beleser Gemeindehaus im Rahmen der Veranstaltung “En Dag am Minett 1995” die Ausstellung “De Minett stellt sech fir” eröffnet. Gezeigt wurden hier Gemälde von Pierre REIFF, Alex ALBONETTI und Fabio NARDELLI, Karikaturen von Albert SIMON und Dokumente über die Entwicklung des sozialen Wohnungsbaus.



Deux des nombreux tableaux sur le “Minett”

## Arboriculture et Horticulture: CENTENAIRE

Constituée en 1894-95 par un modeste nombre d’amateurs d’arboriculture fruitière et d’horticulture maraîchère, l’Association des Arboriculteurs et de la Culture maraîchère a pu fêter son centenaire dans le cadre d’une Séance académique au Lycée technique agricole d’ETTELBRUCK, dimanche, le 24 septembre 1995, en présence de nombreux hôtes, dont le Député-Vice-Président de la Chambre des Députés Ed. JUNCKER, le Ministre de l’Agriculture Fernand BODEN, les Députés Astrid LULLING, Parlement européen; Emile CALMES, Lucien CLEMENT, Claude HALSDORF et Jean SCHILTZ.

Cordiale bienvenue par le Président Jos SCHMIT, qui expliqua qu’après les très rudes hivers de 1879-80 et 1890-91, l’arboriculture fruitière était pratiquement détruite! D’où nécessité économique de reconstituer une culture jugée, à juste titre, indispensable, essentiellement aussi dans les régions ardennaises: accroissement de revenus et garanties en ce qui concernait la qualité et la quantité des fruits surtout, accessoirement aussi pour diverses cultures maraîchères. Nécessité reconnue dès le dimanche de Pâques 1894, réelle toujours de nos jours: le LUXEMBOURG a besoin de 100 hectares de cultures fruitières intensives pour pouvoir répondre à la demande du marché intérieur, complément économique aux importations, indispensables pour certaines espèces de cultures et de fruits.

À la séance académique, M. Emile THOMA, conservateur à la Bibliothèque Nationale à LUXEMBOURG, présenta un historique complet, intéressant, mettant en évidence le cheminement en développement des cultures concernées depuis la fin du siècle dernier à nos jours. L’orateur brossa un tableau fidèle concernant les développements techniques et les difficultés de chaque période, soulignant que de nos jours toujours, l’incidence paysagiste, la valeur économique pure, finalement l’effet “environnement” ou “tourisme” restent réels, à ne pas sous-estimer.

De ces faits, la formation de spécialistes en arboriculture comme en horticulture resterait de première nécessité, un rôle tout particulier et important revenant aux fédérations et associations ou autres syndicats, régionaux, nationaux et locaux.

Il appartient au Ministre Fernand BODEN d’exprimer son admiration et les remerciements gouvernementaux aux responsables, à divers niveaux et au fil des décennies, avec l’assurance que le département ministériel appuyerait, comme par le passé, les efforts des instances fédérales et associatives.

Notons que ce furent Michel BERNS, Stéphane THOLL, Viviane MOLITOR, Sandra et Tania DIFFERDING, du Quintette à vent du Conservatoire de musique d’ETTELBRUCK, qui assuraient un encadrement musical choisi.

## Les ponts unissent: LULTZHAUSEN et LIEFRANGE reliés

D’aucuns se souviennent: la création du Lac de la Haute-Sûre avec le barrage d’ESCH-s.-Sûre, au milieu des années 1950, avait engendré de fortes émotions au sein de la population, la rupture antérieure de barrages à l’étranger se faisant hantise...

Economiquement, le barrage d’ESCH-s.-Sûre devait garantir une imposante réserve d’eau, de puissantes conduites d’eau étant posées, alimentation en eau des grands centres du pays; complètement, la station hydro-électrique de la Sûre devait assurer une production de courant, appui et complément à la grande station au Mont-St.Nicolas à VIANDEN.



Le pont entre LULTZHAUSEN et LIEFRANGE

La vallée de la Haute-Sûre renflouée dès 1959, les localités de LULTZHAUSEN et LIEFRANGE, vivant en excellent voisinage depuis des siècles, riants, charmants villages reconstruits après les dures batailles de "l'Offensive", furent séparés par la surface d'eau du bassin, large en ces endroits de ... 186 mètres!

#### Le 22 septembre 1995

Depuis le 22 septembre 1995, LULTZHAUSEN et LIEFRANGE, – partant également les villages de KAUNDORF, MECHER et BAVIGNE, rive gauche, comme INSENBORN sur la rive droite – sont de nouveau reliés par un pont-passage pour piétons, inauguré en présence de MM. Robert GOEBBELS, Ministre des Travaux Publics; Fernand BODEN, Ministre du Tourisme; Pierre WERNER, Ministre d'État honoraire et Citoyen d'honneur de la Commune de LULTZHAUSEN, des bourgmestres des communes limitrophes, dont Jean LAURES, maire de la Commune de NEUNHAUSEN, qui prononça l'allocation de bienvenue, tout en mettant en évidence les réels avantages et la nécessité sociale de la nouvelle construction.

En 1991 déjà, quand le bassin de la Haute-Sûre fut vidé pour le très opportun "exercice" de nettoyage, la première Pierre pour le pont-passage avait été posée, pont faisant partie d'un grand circuit pédestre autour des plus beaux sites du lac, "ronde touristique avec amélioration sensible de la qualité de la vie", comme l'expliqua le Ministre F. BODEN lors de l'inauguration, le Député-Maire Nico LOES, Commune du Lac de la Haute-Sûre insistant sur les excellentes relations entre les communes de la grande région.

Il appartient à l'architecte Roland ESCH d'exposer les aspects techniques d'une réalisation nécessaire et utile, aux caractéristiques suivantes: sur les deux berges, des ponts-accès fixes de 25 m de long, larges de 1,5m, mènent vers le pont flottant, supporté par des pontons, au nombre de 4, caissons-acier intériorément remplis de mousse synthétique; les pontons allongés constituent embarcadères pour des canots ou autres légères embarcations estivales ou de plaisance.

Le tablier du pont-passage proprement dit, long de 136 m, est constitué de supports acier et d'acier spécial portant un revêtement en bois; l'amarrage du pont flottant, – tablier d'une largeur de 2,5m de large – est assuré par huit fils d'acier de 16 mm d'épaisseur, fixés à des fondations au fond du bassin, blocs-béton qui furent installés en 1990-91, lors de la "vidange" du lac.

On notera encore que le passage flottant a une amplitude d'adaptation au niveau de l'eau de 8 mètres, ce qui lui permet de rester toujours en contact avec la surface d'eau, les niveaux changeant au fil des mois, crues, décrues ou périodes de très grande sécheresse...

Au milieu du pont flottant, une partie surélevée a été aménagée, garantissant passage aux embarcations légères, – admises réglementairement sur le lac – avec des tirants d'eau et d'air strictement limités à 3 mètres, pour une largeur de passage de 5 m.

## "Deuxième Festival de l'Immigration"

Sous l'égide de sa Présidente, Mme Charlotte FLEISCHHAUER, la Commission pour Étrangers de la Commune de DIFFERDANGE a organisé le 2° Festival de l'Immigration, du vendredi, le 22 au dimanche, le 24 septembre 1995, organisation qui connut un franc succès, pour des contacts et échanges multipliés.

Le fait n'est pas étonnant: à l'instar de la majorité des communes du Bassin minier, DIFFERDANGE compte 36 % de non-Luxembourgeois à sa population, réunissant pas moins de 32 nationalités différentes. D'où nécessité, – très judicieusement reconnue par les autochtones – d'organiser ce Festival particulier, complémentaire à ce qui se fait en continuité en ce qui concerne échanges et intégration.

Ville multiculturelle, DIFFERDANGE compte des associations sportives, culturelles ou folkloriques, dans lesquelles se sont regroupés essentiellement les citoyennes et citoyens arrivés au pays au fil des années.

Par le phénomène d'une osmose judicieuse, l'intégration, – dont les effets directs de l'enseignement et de la formation professionnelle – a pu se faire de façon satisfaisante et à divers rythmes, les Festivals y ajoutant du leur...

Programme attrayant et très diversifié à DIFFERDANGE, où côté radios, Radio CHALLENGER et surtout Radio LATINA ont assuré encadrement sonore et animation musicale, preuve et étalage pour une extraordinaire richesse de cultures qui se touchent, s'interpénètrent, assurant aux spécificités luxembourgeoises des apports enrichissants, jugés précieusement.

L'exposition, informative autant que riche, sur les thèmes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance, connut un franc succès; en complément auxdits thèmes, l'exposition montra un bel aperçu sur des objets typiques pour certains pays ou des contrées, tout comme un choix de photographies documentant les échanges de jeunes Differdangeois avec leur ville-jumelle de TOMAR, au Portugal.

Concert au programme choisi, par la Société Harmonie municipale locale, avant l'organisation d'une table ronde ayant pour thème le racisme, échanges et conclusions transmis en direct par les ondes locales de "Challenger". Au programme du dimanche encore les prestations rythmées du groupe des Majorettes de RODANGE, tout comme une audition vocale, – "tour d'Europe en chansons" –, offerte par les "LIDDERFRËNN" de NIEDERKORN. Le groupe folklorique ESTRELLAS de DIFFERDANGE et la Société Harmonie municipale d'OBERKORN clôturaient ce 2° Festival de l'Immigration, dont le succès en appelle un troisième... et davantage, à coup sûr.

## La "Nouvelle Usine de WECKER" ferme

On se souvient de la "chute" économique des Usines de WECKER en 1990, quand 80 emplois devaient être perdus; grâce à l'intervention des instances gouvernementales et de la commune de BIWER, le pire avait pu être évité et l'établissement avait repris des activités industrielles, sous la dénomination "Nouvelle Usine de WECKER".

Vendredi, le 29 septembre toutefois, on apprenait que les 45 ouvriers et employés étaient menacés de perdre leur emploi, pour raison de fermeture, le registre des commandes de l'usine étant vide; d'aucuns avançaient la menace d'une faillite. Les délégations syndicales, ainsi que les édiles de WECKER ont eu des réunions pour analyse de la situation plus que précaire, aux fins d'éviter à la limite le dépôt du bilan.

## «Rocade de BONNEVOIE»:

1<sup>er</sup> octobre

Le projet de la «Rocade de BONNEVOIE» date des dernières années 60, constituant une partie du Plan VIGO; la «Rocade» déchargera essentiellement l'Avenue de la Gare d'une partie de son trafic.

Ratifié définitivement par le Conseil municipal le 30 mars 1992, les premiers travaux débutèrent en novembre de la même année. Au printemps 1993, d'importants travaux furent réalisés, dont la démolition d'anciennes maisons Rue du Fort NEIPERG, Rue BENDER et au Boulevard d'AVRANCHES, la pose de multiples conduites souterraines, la démolition d'un rocher – large de quelque 2 mètres – le long des voies de chemin de fer, un travail difficile entre tous et effectué la nuit, la couverture par dalles en béton des installations de la voirie CFL dès l'automne 1993; entre la Rue de BONNEVOIE et le Boulevard d'AVRANCHES devait naître ainsi un tunnel de 415 m de long; simultanément une grande aire de parking, pour quelque 560 véhicules, fut créée.

Au-dessus de ladite surface de parking, des bâtiments administratifs et de commerce, de 6 étages, devront être réalisés dans les années à venir, alors que le parking sera opérationnel dès le printemps 1996. Le long du Boulevard d'AVRANCHES, un important hôtel sera construit.

Dès la mi-octobre 1995, le tronçon de la «Rocade» situé entre le CASINO des CHEMINOTS et la Rue du Fort NEIPERG sera inauguré, de sorte que la Rue de BONNEVOIE pourra être réouverte en grande partie à la circulation, particulièrement dense dans ces quartiers.

---

## Fons THEIS à EUROSTAT

Après avoir assumé pendant cinq ans et demi la direction du Bureau de représentation de la Commission Européenne à LUXEMBDUBG, M. Fons THEIS quittera ce poste à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1995, pour occuper de nouvelles fonctions à EUROSTAT, où il serait chargé des relations de cette institution avec la presse internationale et nationale.

On se souvient que Fons THEIS fut le successeur de M. Henri GUILLAUME au bureau de la Commission à Luxembourg, poste que l'ancien Fonctionnaire UE à BRUXELLES, M. Paul CERF occuperait "ad interim", en attendant que le successeur de M. THEIS soit désigné.

---

## Plan social au «BANCO di NAPOLI»

La direction du «BANCO di NAPOLI» avait convié pour vendredi, le 29 septembre les secrétaires de syndicats LCGB et «FEP/FIT et Cadres» ainsi que les représentants de la délégation du personnel pour discuter de l'établissement d'un plan social.

Au «BANCO di NAPOLI», on serait en effet enclin à réduire les prestations bancaires dans leur ensemble, restructuration qui entraînerait la fermeture des filiales de DIFFERDANGE et DU-DELANGE, d'où réduction des effectifs employés par licenciement, la réduction des frais de personnel se trouvant dans les visées essentielles de l'entreprise financière.

## VENDANGES:

à partir du 25 septembre

788 entreprises viticoles de la Moselle luxembourgeoise ont démarré les vendanges lundi, le 25 septembre 1995, les nombres les plus importants des entreprises se répartissant ainsi:

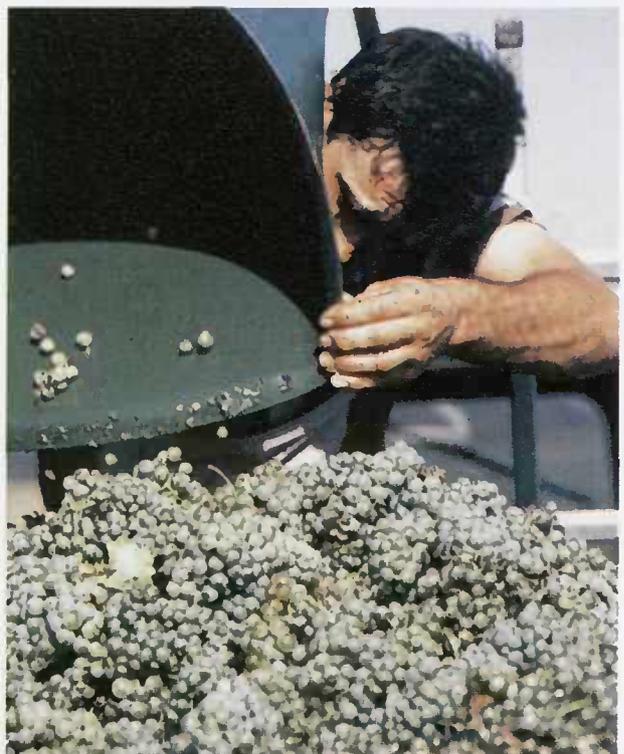
66 à WORMELDANGE,  
58 à REMICH,  
53 à REMERSCHEN,  
47 à BECH-KLEINMACHER,  
44 à GREVENMACHER,  
42 à GREIVELDANGE et à EHNEN,  
37 à SCHWEBSINGEN,  
35 à WORMELDANGE-Haut et  
à STADTBREDIMUS,  
40 à WELLENSTEIN,  
33 à SCHENGEN et  
32 à MACHTUM,  
27 à BOUS et WINTRINGEN,  
26 à NIEDERDONVEN et  
25 à AHN.

Les villages viticoles de ROLLING-ASSEL, BURMERANGE, ELVANGE, ELLANGE, MONDORF et ROSPORT comptent de 1 à 4 entreprises.

On notera que, malgré le remembrement opéré pour certaines communes de la MOSELLE, le parcellement des surfaces viticoles, avec 6.638 aires individuelles, reste important.

La surface totale, cultivée pour la vigne, est de 1.402 hectares. Pour les différents crus de la MOSELLE, on enregistre les surfaces ci-après: 211 ha pour l'Elbling, soit 15,12 % des cultures; 567 ha Rivaner, ou 40 %; 152 ha en Auxerrois, soit 11,3 %; 107 ha Pinot blanc et 111 ha en Pinot gris, correspondant à 8,7 %, resp. 9,05 % de la surface totale; le RIESLING totalise à 172 ha, soit 12,7 %, alors que le "Gewürztraminer" ne fait plus que 9,01 ha ou 0,73 %.

On estime la récolte 1995 à 180.000, voire 190.000 hectolitres, 1993 ayant valu 169.000 hl; 1994 avait totalisé 175.000 hl. Le vin nouveau, jeune et prometteur, sera disponible à partir du 4 octobre prochain, le très prisé «FIEDERWÄSSEN».





Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to transcribe accurately but appears to be organized into paragraphs.



### Statistical Methods

The first part of the administration... statistical methods... data analysis... results... conclusions... The study employed various statistical techniques to analyze the data collected over a period of six months. The results indicate a significant correlation between the variables studied, suggesting that the proposed model is effective in predicting the outcomes.

### FOR THEIR EQUITABILITY

The second part of the administration... equity... fairness... justice... The focus of this section is on the importance of equity and fairness in the distribution of resources. It discusses the challenges faced by different groups and the need for policies that ensure equal opportunities for all. The text emphasizes the role of government and institutions in promoting social justice and equitable growth.

### CONCLUSION

The study concludes that... findings... recommendations... The overall findings of the study support the hypothesis that the implemented policies have led to positive changes in the system. However, there are still several areas that require further attention and research. The authors recommend that future studies should explore the long-term effects of these policies and the role of external factors in the process of change.

# Rapport sur la réforme administrative,

présenté par  
à Monsieur le

## Notes documentaires

Premier Ministre



Le rapport sur la réforme administrative, présenté par le Comité de la réforme administrative, a été remis à Monsieur le Premier Ministre le 15 mars 1967. Ce rapport, qui constitue le premier document de la réforme administrative, est le fruit de plusieurs années de travail. Il a été élaboré par le Comité de la réforme administrative, présidé par Monsieur le Premier Ministre, et composé de membres de haut rang de l'Administration. Le rapport expose les principes de la réforme administrative, les objectifs à atteindre, les mesures à prendre, et les modalités de mise en œuvre. Il constitue une base essentielle pour l'élaboration de la loi de réforme administrative.

Le rapport sur la réforme administrative, présenté par le Comité de la réforme administrative, a été remis à Monsieur le Premier Ministre le 15 mars 1967. Ce rapport, qui constitue le premier document de la réforme administrative, est le fruit de plusieurs années de travail. Il a été élaboré par le Comité de la réforme administrative, présidé par Monsieur le Premier Ministre, et composé de membres de haut rang de l'Administration. Le rapport expose les principes de la réforme administrative, les objectifs à atteindre, les mesures à prendre, et les modalités de mise en œuvre. Il constitue une base essentielle pour l'élaboration de la loi de réforme administrative.

### Évaluation de l'impact de la réforme administrative, 1967-1970 par le Comité de la réforme administrative

Les suites de la réforme administrative, 1967-1970

# Notes documentaires

# Rapport sur la réforme administrative, remis par Claude FRIESEISEN, à Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

Le 28 janvier 1995, vous m'avez demandé d'établir un document de synthèse destiné à éclairer le Gouvernement sur les décisions à prendre dans le cadre de la Réforme Administrative.

Lors du renouvellement du Gouvernement, vous avez tenu à étendre la dénomination du Ministère de la Fonction Publique en y ajoutant «et de la Réforme Administrative». Vous vous êtes ainsi clairement prononcé en faveur d'un changement dans la Fonction Publique.

La déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 avait déjà annoncé la réforme administrative et stipulait qu'elle: «sera développée moyennant un plan d'action qui s'articulera autour de deux axes: l'amélioration des relations entre l'administration et le citoyen, la simplification des procédures et l'accélération des délais d'intervention d'une part, ainsi que la motivation et la responsabilisation du fonctionnaire d'autre part. Aussi les bureaux d'accueil et d'information seront-ils aménagés dans certaines grandes administrations. La qualité des prestations du service public doit aller en s'améliorant.»

Rejoignant en leurs idées les auteurs de la déclaration, j'ai orienté la réforme autour de 2 axes:

- I) Un service public de qualité à l'égard des usagers
- II) Des outils de gestion modernes pour les services publics.

Convaincu qu'une modernisation de l'administration ne saura se faire qu'avec l'appui de tous les partenaires, j'ai tenu à m'engager dans la voie d'une vaste consultation de tous les intéressés: responsables politiques, représentants des personnels, usagers et chefs d'administration.

Cette démarche m'a semblé la plus appropriée car si les grandes réformes doivent tenir compte des évolutions sociétales, et être inspirées par le souci de l'intérêt général, elles ne peuvent se faire sans avoir pris en compte les intérêts des personnels et des utilisateurs.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui a pour ambition de



*Le Premier Conseiller de Gouvernement Claude FRIESEISEN remet le rapport relatif à la réforme administrative au Premier Ministre, vendredi, le 7 juillet 1995.*

soumettre au Gouvernement une stratégie de renouveau du service public.

Rédigées en marge de mes préoccupations professionnelles normales, les recommandations n'apportent pas de réponses extensives à toutes les questions posées. Mais elles suggèrent des options sans en dérouler toutes les conséquences, options qui peuvent prendre de nombreuses formes juridiques et organisationnelles. Bien que l'exécution pratique de ce rapport soit élucidée dans le cadre de l'établissement du plan d'action du Gouvernement, j'espère néanmoins avoir esquissé les grandes lignes d'une stratégie pour un meilleur service public.

Cette stratégie est fondée sur une haute idée du service public, sur une volonté de changement de la part des forces politiques mais aussi sur la confiance dans les personnels actuellement au service de l'Etat. Une chose est claire, il nous faut prendre le chemin d'une politique offensive qui relève les défis intérieurs et internationaux de la fin du siècle. Une telle ambition ne peut cependant être réalisée que si tous les partenaires sont convaincus de la nécessité de l'adaptation du service public aux conditions socio-écono-

miques et s'ils sont réellement décidés à collaborer dans cette direction pour le bien de notre pays. Même si je ne me fais aucune illusion sur les difficultés qui nous attendent à mettre en oeuvre cette réforme, je sais que si nous n'avons ni le courage, ni la volonté de le faire dès aujourd'hui, l'Histoire ne nous attendra pas.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

## Première Partie

### L'innovation administrative, quel défi passionnant et inévitable

#### Chapitre I

#### Les enjeux de la réforme

Dans sa déclaration du 22 juillet 1994, le Gouvernement avait déjà clairement opté pour une réforme administrative dont les orientations devaient s'articuler autour des axes suivants:

- un service public de qualité à l'égard des usagers;
- une meilleure gestion des organismes publics.

Conscient du fait que le changement quant à lui ne pouvait résulter que d'une initiative politique, Monsieur le Premier Ministre a souligné l'importance qu'il tenait à accorder au renouveau du service public en changeant la dénomination de Ministre de la Fonction Publique en celle de Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et en chargeant un fonctionnaire de l'élaboration d'un rapport de synthèse destiné à éclairer le Gouvernement sur les décisions à prendre dans le cadre de la réforme administrative.

Comme cette matière a donné et donnera certes lieu à maintes discussions fort passionnées, certaines remarques quant à la nécessité et à la finalité de cette réforme s'imposent.

### 1. La réforme administrative, une nécessité

Les opérations de modernisation des appareils de l'Etat ont des origines communes: la lutte contre les déficits croissants des budgets publics; l'exigence de services publics plus accessibles, plus rapides, plus personnalisés de la part des usagers qui ne sont pas prêts pour autant à un accroissement du fardeau fiscal; les impératifs de compétitivité et de productivité imposés aux administrations publiques par le mouvement de l'europanisation, voire même de la mondialisation; la pénétration de technologies nouvelles etc..

A mesure que la complexité de la société s'accroît et que les préoccupations économiques et sociales des nations gagnent en importance, le service public a également tendance à devenir de plus en plus complexe et à poser des défis toujours plus nombreux.

C'est pourquoi les gouvernements sont constamment à la recherche de mesures qui permettraient aux systèmes d'administration publique de mieux s'adapter et de mieux répondre aux exigences nouvelles et changeantes de la situation.

Moderniser l'administration, c'est donc l'adapter aux évolutions socio-économiques modernes. Cependant autant les entreprises sont contraintes de se moderniser sous l'effet de la concurrence, autant l'Etat n'est soumis à aucun mécanisme de régulation interne. La seule régulation interne serait, et nous y reviendrons, une évaluation généralisée qui garantirait que l'administration progresse en même temps que la société civile.

Si notre pays veut par conséquent être le mieux préparé à l'avenir qui s'ouvre devant lui, il devra franchir cette fin de siècle avec le maximum d'atouts. Aller à

l'encontre du XXI<sup>ème</sup> siècle avec confiance, nécessite indubitablement un remaniement au sein de la fonction publique. Ce n'est qu'à travers une fonction publique à la hauteur de ses tâches que nous pouvons assurer à nos générations futures un pays prospère.

Point besoin de rappeler qu'un pays tel le nôtre, bien que prôné comme un des pays les plus riches du monde, qui ne détient ses atouts pour une bonne part que d'un secteur tertiaire tributaire d'une législation pour l'instant favorable, ne peut pas se permettre d'affronter la fin du siècle avec indifférence.

Il s'agit de s'adapter à un monde international nouveau, plus instable et moins figé; de se positionner en Europe et dans le monde. Ainsi l'Union européenne entraîne une exigence de qualité à l'égard des services publics nationaux car la décision d'implantation de telle ou telle entreprise dans tel ou tel Etat prendra de plus en plus en considération, non seulement le niveau des prélèvements obligatoires, mais la qualité même des services publics (formalités imposées aux entreprises, moyens de communications etc.).

N'était-ce pas Michel Delebarre, ancien Ministre d'Etat français, Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives qui proclamait:

«Ma conviction est qu'avec l'ouverture des frontières entre des pays aux structures économiques de plus en plus comparables, c'est la qualité du service public et des relations avec les usagers qui pourra faire demain la différence en termes d'atouts de développement entre les régions, entre les pays.»

### 2. Les objectifs de la réforme administrative

La modernisation de l'Etat détient depuis des années une place prépondérante dans les préoccupations de maints gouvernements. Ces efforts, loin de pouvoir être traités de phobies, constituent une réponse aux évolutions de l'environnement social et aux contraintes nouvelles subies par l'administration. Partant il s'agit de fixer clairement les objectifs de la réforme.

Les mesures de modernisation devront s'articuler autour de deux pôles:

- 1) celui de l'amélioration constante des prestations offertes aux usagers, afin de leur procurer un service de qualité, à un prix raisonnable.
- 2) celui du renouveau des méthodes de gestion des organismes publics.

1. Le service public est par essence un service au public, voilà pourquoi il n'est guère surprenant qu'il faut mettre l'accent sur un accueil de qualité.

Cette recherche d'un meilleur service public doit être conçue comme principe interne de direction, comme élan vital de l'Administration. Point besoin d'attendre une pression de la part des usagers. Sans aucun doute les besoins sociaux et les mentalités ont changé. Les usagers sont de façon générale devenus de plus en plus critiques et de plus en plus exigeants.

Pierre Zémor, Conseiller d'Etat français, décrit cette relation comme suit:

«Certes, le public, courtisé par la société de consommation, est fort naturellement devenu exigeant. Il souhaite être non seulement informé, voire séduit, mais aussi convaincu pour adhérer. De plus, quand il proteste d'une défaillance du service, c'est à la fois comme utilisateur et comme détenteur d'une part de responsabilité de la chose publique. Il est aussi tenté de rappeler qu'il paye des impôts lorsque l'attente se prolonge au guichet de la poste, alors que cela ne lui viendrait pas à l'esprit, dans une situation analogue, à la caisse d'un grand magasin.

... la relation avec l'interlocuteur est complexe, car celui-ci peut «régner» sur deux registres: il est, en quelque sorte, à la fois client et actionnaire.»

A cela s'ajoute l'apparition des groupes d'intérêts qui reposent sur une exigence d'efficacité immédiate.

Comme l'Administration est au service du public elle garde toujours comme finalité de procurer aux citoyens un service public de qualité. Il convient donc de retracer les points faibles du système, de prendre en compte les besoins des utilisateurs et d'engager les changements nécessaires afin d'aboutir à la finalité, et de maintenir par après ce niveau.

Le service public tend à la pérennité de ses modes de fonctionnement, tandis qu'il devrait toujours s'inquiéter de la manière dont il répond aux attentes et aux problèmes des utilisateurs.

2. Améliorer l'efficacité des administrations publiques, au sens large du terme, présuppose la recherche de structures administratives plus dynamiques, plus flexibles, et plus réceptives. L'instauration et l'entretien d'un partenariat efficace entre le secteur public et le secteur privé, d'une organisation réfléchie et efficace, du management public, d'une informatique performante de nouvelles relations de travail, présupposent des innovations dans les méthodes de gestion des services publics.

L'essentiel sera de donner un nouvel élan aux acteurs du service public. Motiver le personnel en l'insérant dans une organisation humaine, intéresser les

agents d'un service au développement de son efficacité, inciter l'expression des personnels au sujet de leurs activités professionnelles, voilà autant de moyens indispensables au renouveau du service public.

Dans le choix de la juste voie, il faudra éviter des remises en cause radicales. Au contraire y a-t-il lieu de rechercher une «troisième voie», entre une modernisation gérée en terme quantitatif, entraînant une augmentation du nombre des fonctionnaires et celle d'une modernisation misant totalement sur le libéralisme, la déréglementation et la diminution du nombre des fonctionnaires.

### 3. Le Luxembourg, en bonne compagnie dans la recherche du «monstre» de la réforme administrative

En franchissant les frontières de notre pays, on constate que bon nombre de pays européens semblent d'accord pour déclarer que, dans ce monde où tout change, il s'agit d'accommoder les services publics aux nouvelles données.

#### La France

Passant en revue la modernisation du service public pendant la dernière décennie il faut relever les efforts déployés en 1989 par Michel Rocard qui a alors défini la méthode et le programme d'un des chantiers essentiels de son Gouvernement, le renouveau du service public.

Les orientations que Michel Rocard proposait s'articulaient autour des axes suivants:

- une politique de relations du travail renouée, misant sur une gestion plus dynamique des personnels et sur le développement du dialogue social dans les administrations
- une politique de développement des responsabilités, où il s'agissait, pour l'Etat français, de tirer toutes les conséquences de la décentralisation, en passant par l'outil des projets de services, par la création de centres de responsabilités et par la réflexion d'ensemble sur les règles de la comptabilité publique
- un devoir d'évaluation des politiques publiques
- une politique d'accueil et de service à l'égard des usagers en développant l'information du public, en personnalisant l'accueil et en associant l'utilisateur à l'amélioration du service public.

Cette politique de Michel Rocard fut poursuivie en gros par ses successeurs, bien que ceux-ci mettaient l'accent sur l'une ou l'autre des mesures préconisées. Edouard Balladur quant à lui tenait à engager la France dans une action de redressement et de changement. C'est bien

lui qui écrit dans la préface de son livre «L'action pour la réforme» (textes et discours): «Il faut maintenant aller plus loin, afin d'être mieux préparé à l'avenir qui s'ouvre devant nous. La France doit entrer dans le prochain siècle avec le maximum d'atouts, prospère, juste, influente. Il faut ressusciter l'espérance.»

Voilà pourquoi il s'est à son tour engagé dans la voie de la modernisation de l'administration, à l'exemple de ses prédécesseurs.

L'ancien Premier Ministre français avait à son tour très bien compris qu'il nécessitait pour son programme ambitieux la Fonction Publique. En parlant de l'Etat, il écrivait:

«Mais sans cesse il faut l'adapter aux responsabilités nouvelles qui sont les siennes et conforter les valeurs républicaines qui en font un exemple.

C'est le devoir du Gouvernement.

C'est le devoir de tous ceux qui exercent des fonctions au service de l'Etat.»

Edouard Balladur a continué dans la direction de ces prédécesseurs en mettant l'accent sur les projets de services et l'amélioration des relations entre les services publics et leurs usagers.

#### La Belgique

En Belgique, un plan de modernisation de l'Administration a été élaboré en juillet 1992 avec pour principaux objectifs:

- une meilleure coopération entre le Gouvernement et les services administratifs.

Il s'agit d'une concertation interministérielle plus développée, d'une collaboration plus active entre le cabinet ministériel et les chefs de service et finalement de l'attribution au Collège des Secrétaires généraux de Ministère d'un rôle d'organe consultatif et de forum de discussion en ce qui concerne la politique du personnel et le fonctionnement de l'Administration.

- l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des services publics pour mieux répondre à l'attente des usagers.

Simplification des procédures, assouplissement de certaines réglementations et l'accentuation de la délégation de responsabilité et de décision sont ici les mots d'ordre.

- une politique du personnel plus dynamique.

Les autorités belges ont opté ainsi pour la mise en place d'une gestion moderne des ressources humaines, pour le développement de la mobilité des agents et last but not least pour un renforcement des actions de formation.

#### L'Allemagne

En Allemagne, le Gouvernement a retenu dans sa réunion du 19 juillet 1994 le «Bericht der Bundesregierung über die Fortentwicklung des öffentlichen Dienstrechts-Perspektivbericht». En ce qui concerne les principes fondamentaux qui guideront le «Bundeskabinett» le rapport dispose que:

«Die Bundesregierung beabsichtigt, im öffentlichen Dienst den Leistungsgesichtspunkt stärker zu betonen, die Mobilität der Beschäftigten zu erhöhen und die Bezahlungsregelungen flexibler zu gestalten.

... Die Bundesregierung zeigt andere wesentliche Einflußfaktoren auf, die neben dem Dienstrecht die Leistungsfähigkeit und die Effizienz der öffentlichen Verwaltung beeinflussen: Organisatorische Maßnahmen und die Frage der Privatisierung staatlicher Aufgaben».

A ne pas oublier les «Länder» où les projets en faveur d'un service public maigre prennent de plus en plus naissance. Lors des travaux du «1. Deutscher IIR-Verwaltungskongress 1995» qui s'est tenu à Wiesbaden les 19 et 20 juin 1995 le Prof. Dr Dietrich Budäus de la Hochschule für Wirtschaft und Politik Hamburg résumait la situation en Allemagne comme suit:

1. Leistungsfähige, flexible und wirtschaftliche Verwaltungen werden zunehmend zu einem prägenden Element im internationalen Wettbewerb um Unternehmensansiedlung, zur Steuerung von Waren-, Dienstleistungs- und Verkehrsströmen sowie zur Lösung materieller und sozialer Infrastrukturprobleme.
2. Die öffentlichen Verwaltungen der westlichen Industriestaaten und inzwischen mit ihnen die der Bundesrepublik Deutschland befinden sich – bei aller Unterschiedlichkeit in der Strategie und Programmatik – in einer grundlegenden Umorientierung. Die Gemeinsamkeiten sind durch folgende, wesentlichen Merkmale geprägt:
  - eine zunehmende Funktionsverschiebung des Staates von der Produzentenrolle zur Gewährleistungsrolle,
  - die Institutionalisierung von Wettbewerb auch für öffentliche Aufgabenwahrnehmungen und damit verbunden eine Tendenz zu pluralen Strukturen auf Seiten der Leistungsanbieter,
  - eine am arbeitsteiligen Prozeß orientierte Entkopplung und Ausdifferenzierung von Planung, Realisierung und Finanzierung öffentlicher Produktionsleistungen,
  - die Bevorzugung von Gebühren und Entgelten statt Steuern für die

Bereitstellung öffentlicher Güter und Dienstleistungen und

- die Abkehr von einer durch Recht vorgegebenen Verfahrensorientierung hin zu einer durch Aufgaben- und Ressourcenmanagement geprägten Ergebnisorientierung.

x

1. Es vollzieht sich generell ein Wandel von dem auf effiziente Ausübung legaler Herrschaft ausgerichteten Bürokratiemodell zum effizienten Management öffentlicher Aufgabenwahrnehmung und Ressourcensteuerung. Dieser Paradigmenwechsel schlägt sich konkret nieder in den Ansätzen eines "New Public Management".
2. New Public Management bezieht sich auf eine Änderung der exogenen und endogenen Bedingungen und Konzepte von Verwaltungshandeln. Änderung der exogenen Bedingungen und Konzepte zielen auf die Verringerung der Leistungstiefe durch Aufgabenabbau und Privatisierung sowie auf die Institutionalisierung von Wettbewerb oder wettbewerbsadäquaten Wirkungsmechanismen. Hinzu kommt eine auf die Bedürfnisse der Bürger ausgerichtete Handlungsorientierung.
3. Die Änderung der endogenen Bestimmungsgrößen von Verwaltungshandeln zielen ab auf die Praktizierung von Managementkonzeptionen innerhalb der Verwaltung in Anlehnung an den privatwirtschaftlichen Unternehmenssektor.
4. Die Praktizierung von Managementkonzepten bedeutet zunächst den Wandel von der durch Recht geprägten Verfahrensorientierung hin zu einer Ergebnisorientierung. Dies erfordert den Abbau von Hierarchie und gleichzeitig die Schaffung dezentraler Verantwortungszentren mit zurechenbaren Kosten und Leistungen. Entsprechend bedarf es unter anderem der Praktizierung von Kosten- und Leistungsrechnungen, eines umfassenden Kennzahlensystems zur Koordination und Integration der dezentralen Verantwortungszentren, der Zusammenfassung von Fach- und Ressourcenverantwortung mit einem entsprechenden Budgetierungssystem. Schließlich müssen neben der Einräumung von Handlungs- und Gestaltungsspielräumen entsprechende fachliche und soziale Kompetenzen sowie Verantwortungskompetenz durch die agierenden Personen gewährleistet sein.
5. Das Managementmodell erfordert ein neues methodisches Konzept zur Erfassung von Verwaltungsleistungen aber auch zur Rollenzuweisung bzw. Abgrenzung der Leistungen öffentli-

cher Verwaltungen und der von Politik. Hier erweist sich die Unterscheidung zwischen den Ebenen

- a) - Effektivität,
- b) - Effizienz und
- c) - Wirtschaftlichkeit im Sinne von Kostenminimierung als leistungsfähig.

6. Das Managementmodell erfordert von Politik ein neues Rollenverständnis derart, daß Politik sich auf die Formulierung von Rahmendaten und strategischen Zielen beschränkt. Die operative Umsetzung der Ziele ist Aufgabe der Verwaltung. Politik muß sich aus ihren unmittelbaren operativen Einwirkungen zurückziehen, muß also auf bestehende systemimmanente Profilierungsperspektiven verzichten. Bezogen auf den Bürger muß dann allerdings erwartet werden können, daß Politik nach ihrer strategischen Qualität (durch ein entsprechendes Wahlverhalten) beurteilt wird.
7. Der Reformprozeß öffentlicher Verwaltungen weist in der Bundesrepublik ein heterogenes und vielschichtiges Spektrum auf. Am weitesten fortgeschritten ist er ohne Zweifel auf der kommunalen Ebene. Allerdings scheint in einer Reihe von Kommunen die Gefahr zu bestehen, daß an die Stelle der anfänglichen Euphorie Stagnation und Frustration treten.
8. Der Reformprozeß hängt ganz entscheidend davon ab, inwieweit einzelne Persönlichkeiten (Machtpromotoren) verfügbar sind, die sich für eine möglichst schnelle Umsetzung engagieren. Mit wachsendem Hinhalten konkreter unumkehrbarer Reformmaßnahmen sinken die Erfolgswahrscheinlichkeiten überproportional.
9. Hinsichtlich der exogenen Komponenten eines New Public Management liegt in der Bundesrepublik zur Zeit unverkennbar ein Schwerpunkt auf dem Aufgabenabbau und der Privatisierung. Der Aufgabenabbau konzentriert sich auf kommunaler Ebene auf die Einschränkung freiwilliger Aufgaben sowie auf das Absenken von Leistungsstandards. Neben den traditionellen Privatisierungsfeldern, den sog. Annexaufgaben, richtet sich die Privatisierung zunehmend auf Kooperationsansätze zwischen Privaten und öffentlichen Verwaltungen, etwa im Entsorgungsbereich.
10. Wettbewerb und/oder die Institutionalisierung von Wettbewerbsäquivalenten – soweit sie über die klassischen Betriebsvergleiche hinausgehen – kommt erst in Ansätzen und hier auch nur sehr begrenzt zur Anwendung. Erste Konzepte eines

Benchmarking sind die in dem Projekt Kommunalen Verwaltungsreform der Bertelsmann-Stiftung entwickelten und initiierten Managementberichte.

11. Bürgerorientierung vollzieht sich zur Zeit primär im Sinne einer effizienten Abwicklung des Publikumsverkehrs (Bürgerbüro) und der Bürgerbetreuung. Hier sind in einer Reihe von Kommunen inzwischen recht konstruktive Ansätze realisiert worden. Teilweise finden inzwischen auch Bürgerbefragungen statt. Erhebliche Defizite liegen in jenen Feldern, in denen sich die Kommunalisierung globaler gesellschaftlicher Probleme niederschlägt. Auch ist weitgehend offen und ungeklärt, ob und in welchem Ausmaß und mit welcher Konsequenz eine Bürgerorientierung etwa bei der Planung und der Realisation z. B. von Großprojekten gewollt ist und praktiziert werden kann.
12. Die Schwerpunkte der Verwaltungsreform liegen zur Zeit im internen Verwaltungsmanagement, d. h. auf der Reform von Organisationsstrukturen, Verfahren und Instrumenten sowie auf der Personalqualifikation. Hierbei geht es im wesentlichen um
  - Entwicklung von Leitbildern,
  - Schaffung dezentraler Organisationsstrukturen mit der Einheit von Fach- und Ressourcenverantwortung,
  - Umstrukturierung des klassischen inputorientierten Haushalts in einen produkt- und damit outputorientierten Haushalt,
  - Einführung organisations- und produktbezogener Kosten- und Leistungsrechnungen,
  - Praktizierung von Controllingansätzen,
  - Einführung von Personalentwicklung und
  - Managementqualifikation des Personals.
13. Es fehlt der derzeitigen Reformpraxis an einem konzeptionellen Bezugsrahmen für die kosten- und leistungsmäßige Bewertung von Verwaltungshandeln. Die derzeitigen Maßnahmen konzentrieren sich – bezogen auf das 3-E-Konzept – auf die Effizienz und Wirtschaftlichkeitsebene. Somit stehen auch produktorientierte Haushalte und Kostenrechnungen im Vordergrund derzeitiger Reformmaßnahmen. Die Ziel- und Outcome-Ebene – und damit die Verknüpfung von Politik und Verwaltung – wird weitgehend ausgeblendet.

14. In Anbetracht der Finanzkrise neigt Politik zu einer kurzfristigen inputorientierten Steuerung. Integrative Konzepte eines Verwaltungsmanagements finden dabei nur insoweit Akzeptanz, wie sie sich zur kurzfristigen Handhabung und Bewältigung von Haushaltskrisen eignen.
15. Politik im Sinne der Vorgabe strategischer Ziele und Rahmenbedingungen für Verwaltungshandeln findet weitgehend nicht statt. Dies resultiert nicht zuletzt aus einer Entkopplung von politischer Machterhaltung und Problemlösungsstrategien. Die zu lösenden Problemfelder haben zunehmend langfristigen Charakter. Machterhaltungsstrategien sind demgegenüber kurzfristiger Natur (Wahlzyklen).
16. Die derzeitigen Reformbemühungen werden überlagert durch die (zentrale) Vorgabe von Einsparungspotentialen, insbesondere Stelleneinsparungen, und nicht durch die Vorgabe outputorientierter Ziele und abzubauender Aufgabenfelder. Die derzeitige Dezentralisierung läßt die Frage nach der Funktion und Existenznotwendigkeit bisheriger Zentralbereiche weitgehend unbeantwortet. Dies führt zunehmend dazu, daß die bisherigen Zentralbereiche ganz im Sinne tradierten Verwaltungshandelns sich neue Legitimationsgrundlagen für ihr Fortbestehen suchen.
17. Die Einführung von Kosten- und Leistungsrechnungen sowie produktorientierter Haushalte sollte nicht als Insellösung betrieben werden. Inselösungen beinhalten immer auch die Tendenz zur Tabuisierung von Kosten- und Leistungsdenken außerhalb der Insel.
18. Hinsichtlich der Ausbildung und Qualifizierung des Personals ist vor allem die Erkenntnis zu berücksichtigen, daß die verwaltungsinternen Fachhochschulen in ihrer derzeitigen Struktur nicht hinreichend den notwendigen Qualifikationsanforderungen Rechnung tragen können.
19. Dezentralisierung und Ausdifferenzierung öffentlicher Dienstleistungszentren werden in Zukunft zu Organisationseinheiten mit unterschiedlichem Attraktivitäts- und Anreizniveau führen. Die wachsende Verselbständigung dezentraler Einheiten führt zu bisher nicht gelösten Koordinations- und Integrationsproblemen.
20. Vernachlässigt wird bei den derzeitigen Reformstrategien das Kontrollproblem in öffentlichen Verwaltungen. Der Abbau von Bürokratie zugunsten von Managementkonzepten setzt auch bisherige Kontrollinstrumente

und -verfahren außer Kraft. Es besteht die Gefahr eines Kontrollvakums. Dieses ist durch umfassende Ansätze der Innenrevision sowie neuer Kompetenzen von Aufsichtsbehörden und Rechnungshöfen auszufüllen.

21. Die zunehmenden Kooperationsansätze von privaten Unternehmen und öffentlichen Gebietskörperschaften tendieren zu einem intransparenten und marktmächtigen Beziehungsgeflecht zu Lasten der Bürger/Nutzer.
22. Der durch Kosten- / Leistungsrechnungen angestrebten Transparenz steht eine wachsende Intransparenz gegenüber, die auf der personellen Verflechtung von Politik und Verwaltung sowie auf der direkten und indirekten Verflechtung des öffentlichen Dienstes mit der Legislative beruht. Letztere dürfte eine der wesentlichen Erklärungsgrößen dafür sein, daß die Rahmenbedingungen für Verwaltungsreform (öffentliches Dienstrecht; Haushaltsgrundsätze) so schwierig zu ändern sind.

#### Le Royaume-Uni

Au Royaume-Uni le Gouvernement Thatcher a engagé depuis 1979 un certain nombre de réformes reprises dans le tableau ci-après (extrait de la revue française d'administration publique, avril-juin 1994 no 70).

Le Royaume-Uni avait ainsi suivi la voie dessinée par le célèbre économiste libéral Milton Friedman lorsque celui-ci déclarait en 1976 qu'il fallait la suppression d'un emploi sur six dans la fonction publique et le transfert des entreprises publiques au secteur privé. Si on dresse le bilan après réformes, on constate qu'un fonctionnaire sur cinq a disparu des effectifs et la plupart des entreprises publiques de l'époque ont été privatisées.

On pourrait continuer la liste des pays réformateurs: les pays scandinaves, l'Italie, la Suisse, l'Espagne et le Portugal (v. annexe 2), tous se sont engagés dans la voie de la modernisation de l'administration. Sans vouloir émettre un jugement sur les différentes réformes, on constate néanmoins que tous ces pays ont relevé les défis que pose la société de la fin du siècle et se dirigent grosso modo dans la même direction.

Cela pour corroborer que le Luxembourg ne saura se soustraire à cette nécessité de réforme, s'il tient à confirmer sa position dans l'Europe de demain.

Ceux qui éprouvent par conséquent le besoin brûlant de rejeter toute réforme du service public luxembourgeois font preuve d'ignorance et devront assumer leurs responsabilités face aux générations futures.

#### 4. Quel devra être cet Etat que nous voulons moderniser?

Une des charges du Gouvernement sera de redéfinir clairement le domaine d'intervention de l'Etat. D'une part on distinguera entre l'initiative privée et l'intervention publique, d'autre part on redéfinira les compétences de l'Etat et les compétences des collectivités locales.

- Faut-il un Etat «omniprésent» ou un Etat «maigre»?

Si aucune contestation ne persiste en rapport avec les fonctions de souveraineté (justice, sécurité, défense, diplomatie) et l'édition et le contrôle d'application de normes, il faut dire qu'au delà de ces responsabilités propres, l'intervention de la puissance publique devait constituer l'exception. Selon le principe de la subsidiarité il ne faudra pas inciter l'Etat à intervenir dans des domaines que d'autres maîtrisent mieux que lui.

Rejoignant sur ce point les idées avancées par le rapport Picq en France, je suis d'avis que hors ses compétences propres, l'Etat ne devrait intervenir que dans des situations particulières:

- quand l'exercice des libertés menace certains droits fondamentaux (droit au logement, droit à l'éducation p.ex.);
- quand un intérêt national stratégique est en jeu;
- quand le marché est défaillant (projet à rentabilité lointaine p.ex.).

L'Etat devra jouer le rôle d'opérateur avec réserve. Il devra figurer plutôt comme incitateur, au tutelle dans les domaines, hors souveraineté, jugés vitaux pour le pays; donc progresser, comme les Allemands diraient, «von der Produzentenrolle zur Gewährleistungsrolle». Face à l'initiative privée l'Etat devra se laisser guider par le principe: ne pas faire ce que d'autres peuvent faire mieux et à moindre coût, sauf dans les cas particuliers mentionnés ci-dessus.

- Quelle distribution de compétences entre l'Etat et les collectivités locales?

Dernièrement on constate que les communes traitent de plus en plus de matières relevant traditionnellement de la compétence étatique voilà pourquoi il incombe de revoir la répartition des attributions actuellement en vigueur.

Dans cette même optique il convient de se prononcer clairement sur les formes de collaboration régionale. En effet si une plus grande collaboration au niveau régional est souhaitable et à inciter, je reste convaincu, qu'en présence de la volonté politique de collaborer, les structures juridiques actuellement prévues par notre législation suffisent largement pour ce faire. Nombreux sont les auteurs dans un pays comme la France à déplorer le nombre excessif de niveaux d'administration.

Tableau 1(a): Cinq réformes de la fonction publique (1979-1991)

1979	Efficiency scrutinies	Au début, ce programme s'est traduit par des enquêtes au sein des services; ensuite un glissement s'est opéré vers l'examen des problèmes communs à plusieurs services.	Réaction devant le constat d'échec des grandes réformes de la fonction publique imposées d'en haut dans les années 60 et 70.
1982	Financial Management Initiative (FMI)	Explicitation des objectifs des services; mise en place d'indicateurs de coûts et de performance dans les administrations; subdivision des départements ministériels en «unités de coûts» mise au point de systèmes de gestion de l'information.	Celui-ci a été mis au point à partir du programme MINIS du ministère de l'environnement (lui-même en partie dérivé des modes de gestion du secteur privé des années 70 et du programme Efficiency Scrutinies.
1985	Performance related pay	Mise en place d'un système de salaires liés à la performance: instauré pour les grades 3 à 7 de la fonction publique, celui-ci a été étendu au grade 2 en 1987, avec une individualisation des salaires discrétionnaires pour les grades les plus élevés.	Réaction probable à la grève de la fonction publique de 1981 sur les questions salariales; retour aux propositions «oubliées» du rapport Fulton sur la fonction publique, publié en 1968.
1989	Next Steps	Constitution de services ministériels en entités gérées séparément et dont les missions sont définies dans des documents - cadre établis en accord avec les ministères	Interprété, selon les cas, comme une réponse à l'échec ou au succès du FMI; réaction à la démarche traditionnelle des «commissions de réforme» de la fonction publique; retour aux propositions «oubliées» de la commission Fulton de 1968 sur la fonction publique.
1991	Market Testing	Ouverture des emplois du Civil Service à des contractants extérieurs, chaque ministère étant invité à déterminer quels sont les 30 % de sa charge de travail qui sont susceptibles d'être sous-traités.	Application à l'état de procédures d'adjudications ouvertes développées dans l'administration locale et le secteur de la santé dans les années 80.

Tableau 1(b): Trois autres réformes du secteur public

1979	Programme de privatisations et déréglementation	Transfert partiel ou total de propriété des entreprises publiques vers le secteur privé et création simultanée, à partir de 1984, d'organismes chargés de la réglementation des sociétés de service public avec la création de l'OFTEL (Office of Telecommunications).	Extension du programme (engagé sur une base modeste), au fur et à mesure de l'expérience; le modèle de réglementation a été copié sur l'Office of Fair Trading (1974) et reproduit à l'identique.
1980	Adjudications ouvertes obligatoires	Obligation mise à la charge des collectivités locales d'organiser une procédure d'adjudication pour la fourniture de certains services (Local Government Planning and Land Act de 1980, renforcé par les lois de 1988 et 1992).	Après avoir été mis en place dans des collectivités locales «pionnières» la procédure a été étendue dans d'autres secteurs: service national de santé (1983), emplois de bureau des collectivités locales (1992), fonction publique (1991).
1991	Citizens' Charter	Programme «consommateur» visant l'établissement de normes claires pour l'ensemble des services publics, accompagné de voies de recours et de mesures censées élever le niveau des services, dont l'individualisation des salaires.	Souvent interprétée comme la réponse à la détérioration de la qualité des prestations consécutive aux réductions des dépenses du secteur public imposées dans les années 80, la Charte du citoyen généralise un modèle appliqué par certaines collectivités locales travaillistes, comme York et Lewisham (18).

**5. Le renouveau public, une opération constante et de longue haleine**

Moderniser l'administration ne peut pas simplement être un sujet à la mode. Il doit s'agir d'un phénomène constant. La réforme administrative actuellement préconisée se situe dans un long processus d'ada-

ptation de l'administration aux conditions socio-économiques changeantes.

Une telle adaptabilité continue est d'autant plus importante du fait que le service public n'est pas soumis à une régulation externe, ce qui à son tour nous oblige à introduire un système d'évaluation publique qui devra forcer constamment l'adminis-

tration de s'adapter aux besoins sociaux et de favoriser un renouveau de l'éthique du service public.

Dans une organisation telle que l'Administration, le changement prend du temps. Il existe en effet une inadéquation totale entre le temps du ministre et l'horizon stratégique de l'Administration. Beau-

coup plus que dans les entreprises, il y a une très grande difficulté dans l'Administration à traiter le temps comme une dimension de l'action. En outre comme une telle réforme ne saura se faire sans dialogue avec les partenaires sociaux, dialogue non sans difficulté, on peut s'imaginer que la réalisation de toute réforme prendra son temps. Il s'agira donc en l'espèce d'un processus long et continu qu'on devra néanmoins entamer avec détermination.

#### 6. Réaliser la réforme administrative ensemble avec le personnel

Dans le cadre de la définition de la politique de réforme administrative il ne saurait être question de vouloir faire le procès à la principale richesse de l'Administration, à savoir les agents de l'Etat et des collectivités locales.

Ce n'est pas en dévalorisant les agents que nous aboutirons à une meilleure gestion des services publics. Ce n'est pas en leur opposant constamment l'image « idéal » d'un secteur privé performant et parfait, ou en discréditant avec une certaine régularité leurs actions, sans en analyser le pourquoi, qu'on assistera à une amélioration de leurs performances.

Procédons à une analyse objective, soulignons d'entrée que le plus grand nombre des agents étatiques fournissent un travail de qualité, sans oublier ceux qui font preuve d'engagement et de dynamisme hors des normes. Certes il existe des démotivés, où les causes de la démotivation restent à être détectées, des moins-dynamiques, prêts à entamer de nouvelles voies si on leur montre le chemin, si on leur donne l'exemple, si on réussit à les valoriser et à la enthousiasmer. Bien sûr, comme dans toute organisation, mais aussi comme dans toute entreprise privée, l'Etat connaît parmi son personnel également des brebis galeuses qu'il s'agit de remettre sur le juste chemin. Il est aussi évident qu'au cas où cela ne pourrait se faire, des procédures disciplinaires devront être entamées contre ces fonctionnaires, afin qu'ils ne salissent plus longtemps la renommée de leur état.

C'est en restaurant la dignité des servants de l'Etat et des communes, en les associant à la réalisation de la modernisation de l'administration, en développant le dialogue avec le personnel qu'un renouveau de l'Etat et des collectivités locales pourra être réalisé.

Le Gouvernement devra partant clairement se prononcer pour un partenariat du personnel dans cette recherche d'un meilleur service public et contrer ceux qui ne regardent l'administration que d'un oeil noir.

De son côté, le personnel serait bien conseillé de s'engager volontairement dans cette action de mobilisation, de remise en cause et d'amélioration de l'organisation publique, car il y va de l'avenir de notre pays.

#### 7. Remarques quant à la terminologie employée

Aux lecteurs du présent rapport, je conseillerais de ne point se retarder sur la terminologie employée. Bien sûr le choix de tout vocabulaire particulier indique le chemin engagé. Or je suis convaincu qu'il est beaucoup plus utile de procéder à l'analyse des propositions concrètes que de déployer déjà les premiers blocages au niveau de la terminologie.

Ainsi, dans l'emploi des mots, ai-je évité de trop utiliser les termes de fonctionnaires ou de fonction publique qui me rappellent trop le verbe «fonctionner». Ainsi ma pré-

férence allait plutôt vers les mots «agents publics» et «service public» où référence est faite à «servir le public», d'où les efforts prioritaires en faveur de l'accueil des usagers. J'ai préféré ce terme d'usager à celui d'administré, démodé, et à celui de client qui convient plutôt pour les usagers des entreprises publiques. Le terme citoyen ne m'a pas donné satisfaction du fait qu'il est trop neutre face à l'administration.

Ces quelques explications devront suffire pour clarifier les motifs qui m'ont guidé dans le choix du vocabulaire retenu.

Ne nous attardons pas trop sur ce sujet, on pourrait nous soupçonner de ne point vouloir entrer dans le vif du sujet.

## Chapitre II

### Les leçons des auditions

#### Liste des auditions

Du 06 mars au 12 mai 1995 ont été recueillies, au cours d'auditions, les dépositions des groupes parlementaires, des associations du monde économique, des chambres professionnelles, de l'Union

des consommateurs, des syndicats du personnel et de bon nombre de chefs d'administration qui pouvaient ainsi témoigner et faire connaître leurs réflexions sur l'organisation d'un meilleur service public.

#### I. Monde politique

##### groupes parlementaires

09 mai 1995	Parti Chrétien Social (CSV)
25 avril 1995	Parti Socialiste (LSAP)
07 avril 1995	Parti Libéral (DP)
26 avril 1995	Parti « Déi Greng »
18 avril 1995	« ADR »

##### anciens ministres de la fonction publique

06 mars 1995	M. Marc Fischbach
20 mars 1995	M. Fernand Boden

##### secteur communal

09 mai 1995	Syvicol
-------------	---------

#### II. Monde économique

##### associations opérant dans le domaine économique

24 mars 1995	Fédération des Industriels Luxembourgeois
28 mars 1995	Association des Banques et Banquiers Luxembourg
05 février 1995	Fédération des Artisans
26 avril 1995	Conseil Economique et Social

##### consommateurs

10 avril 1995	Union luxembourgeoise des consommateurs
---------------	---

### III. Chambres professionnelles

24 avril 1995	Chambre d'Agriculture
05 avril 1995	Chambre des Métiers
20 avril 1995	Chambre de Commerce
12 mai 1995	Chambre des Employés Privés
02 mai 1995	Chambre de Travail
03 mai 1995	Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics

### IV. Les syndicats

03 mai 1995	CGFP
04 mai 1995	OGBL
18 avril 1995	LCGB
12 mai 1995	FEP/FIT
18 avril 1995	FNCTTFEL
06 avril 1995	FGFC

### V. Les chefs d'administrations

22 février 1995	MM. Colas, Neyens et Conzemius du Ministère de la Fonction Publique (+APE)
14 mars 1995	MM. Fondeur et Kieffer de la Ville de Luxembourg
15 mars 1995	M. Georges Schroeder Directeur de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale
16 mars 1995	M. Albert Hansen Administrateur général (Ministère d'Etat)
16 mars 1995	M. Guy Schleder 1 <sup>er</sup> Conseiller de Gouvernement (Ministère de la Justice)
21 mars 1995	M. Paul Bleser Directeur de l'Administration de l'Enregistrement
22 mars 1995	M. Edmond Toussing Directeur général de l'Entreprise Publique des P&T
23, 24 mars 1995	MM. Jeannot Waringo, Patrick Gillen et Serge Hoffmann de l'Inspection générale des finances
27 mars 1995	MM. Fernand Faber et Nicolas Alf Présidents des Collèges des Directeurs (Enseignement)
28 mars 1995	MM. Marmann, Weber, Molitor, Hilger, Krauss Direction des Ponts et Chaussées
29 mai 1995	M. Lauterbour Directeur de l'Administration des Contributions
03 avril 1995	MM. Reuter et Kommes Chambre des Comptes
06 avril 1995	M. Schumacher Directeur du Centre Informatique de l'Etat

### VI. Experts étrangers

France

13 avril 1995	M. Coussirou, Ancien Directeur de l'ENA
12 avril 1995	M. Bouchaert, Direction de la Fonction Publique, Paris

Un grand merci revient à tous mes interlocuteurs, sans distinction, qui par leur approche positive ont permis des échanges d'idées très fructueux et constructifs.

Malheureusement le temps imparti ne me permettait pas de consulter encore d'autres personnes et organismes, bien que je sois conscient que bon nombre d'autres intervenants auraient encore pu enrichir le débat. Néanmoins ai-je essayé de couvrir les principaux domaines administratifs.

#### 1. Les attentes des usagers, un plaidoyer pour un service de qualité

Pour les besoins de la présente, certaines forces vives de la nation furent regroupées sous la catégorie des usagers, étant donné que leurs membres représentent une bonne partie des citoyens-utilisateurs des services publics.

Il s'agit en l'espèce des associations et fédérations opérant dans le monde économique, (FEDIL, ABBL, Fédération des Artisans) du Conseil Economique et Social, de l'Union luxembourgeoise des consommateurs ainsi que des chambres professionnelles.

Cerner les besoins et les attentes des usagers constitue un maillon important dans une nouvelle approche du service public. Pendant longtemps les services publics ont pu être ignorés les besoins du public en se retranchant derrière la notion d'intérêt général, en pratiquant une certaine indépendance vis-à-vis de leur environnement.

Cependant depuis des années, les services publics sont en prise beaucoup plus directe avec le public, soit parce que les contraintes du marché s'imposent avec plus de force (c'est le cas par exemple des P&T), soit parce que les administrés d'hier se sont groupés et organisés de plus en plus en association de défense, démontrant ainsi qu'ils veulent être écoutés.

C'est dans cette logique des choses qu'une consultation «des usagers» m'a semblé indispensable dans le cadre d'une modernisation des services publics sur la gestion desquels ils ont un droit de regard.

En résumé, les attentes se présentent comme suit:

- Selon les vues de certains la réforme administrative devrait provoquer un revirement de l'approche de l'agent public par rapport à sa tâche. Il est reproché à une partie des agents un manque d'initiative – ceux-ci ne se contentant que de «fonctionner» – alors qu'une attitude plus active serait de rigueur. Partant on demande à ce qu'on réveille une sensibilisation de l'agent public pour les besoins de l'administré, qui en tant que contribuable représente en fait le financier de l'Administration.

- De façon générale mes différents interlocuteurs ont clairement marqué leur accord avec notre détermination de vouloir procurer au pays un service public de qualité, devant répondre aux exigences de neutralité, d'égalité, d'adaptabilité, d'accessibilité, de transparence, de rapidité d'exécution, de confiance et de fiabilité.

D'après différents exemples précis qui nous ont été fournis certaines de ces conditions ne semblent pas encore avoir obtenu l'entrée dans toutes les organisations publiques. On reproche ainsi à certaines administrations de ne pas garantir la neutralité et la transparence des décisions.

- Au niveau de l'information du public il fut plaidé pour un élargissement des moyens d'informations étatiques. Un bon accueil fut une des exigences essentielles qui a trouvé l'assentissement de tous les intervenants. L'accent est mis sur la composition des centres d'accueil, et notamment sur la compétence et l'expérience des agents concernés. J'ai pu constater que mes différents interlocuteurs fournissent un travail d'information non négligeable face à leurs affiliés, palliant ainsi en partie l'insuffisance de la part de l'Etat.
- Du côté accessibilité, certains reprochent aux services étatiques de ne pas disposer de la flexibilité nécessaire en matière d'horaire d'ouverture. En effet, souvent les usagers seraient forcés de prendre congé afin d'avoir accès aux administrations. Par conséquent des horaires révisés sont exigés.
- Un phénomène qui a beaucoup été relevé est celui du manque de concertation, de collaboration entre les différents services étatiques, qui a parfois comme conséquence des décisions opposées.
- Un souci majeur se fait ressentir au niveau des lourdeurs procédurales. En effet il n'est pas rare de se voir confronté à des délais faramineux (6 mois à un an et demi), si réponse il y a; ce qui laisse entrevoir soit un manque d'engagement de la part de l'administration en cause, soit un manque de personnel, soit une mauvaise organisation de l'entité.

Aussi d'aucuns éprouvent beaucoup de procédures comme entachées d'une certaine lourdeur, ce qui exige bien-sûr une révision de celles-ci.

Sans parler de la quantité de formulaires qui restent toujours à remplir et qui se caractérisent souvent d'un langage de rédaction peu clair.

- Pour une bonne part de nos interlocuteurs le trauma est la loi relative aux établissements dangereux, insalubres

ou incommodes. Sans ayant pu me faire une opinion objective de cette problématique et sans qu'on ait reproché un manque d'engagement aux fonctionnaires, j'ai été abasourdi par les termes souvent employés, manque de transparence, de normes, chicanerie, insécurité du côté de l'usager, etc.

L'avis du Conseil Economique et Social de 1992, semble donc garder un caractère d'actualité:

«Alors que personne ne met plus en doute le principe même de la nécessité d'une autorisation d'exploitation pour des activités susceptibles de toucher les intérêts de l'environnement naturel et de la sécurité du travail, le malaise entre l'administration et les entreprises concernées et la situation désordonnée qui se présente dans le contexte de l'application de la loi du 9 mai 1990 concernant les établissements dangereux, insalubres et incommodes, appelle une réflexion quant à l'intérêt et à la direction d'une adaptation des dispositions principales de cette législation permettant à la fois d'assurer un standard élevé de protection de l'environnement tout en améliorant l'efficacité des procédures.»

Les problèmes évoqués semblent avoir provoqué des entreprises étrangères à renoncer à des projets prévoyant leur établissement au Grand-Duché et pousser souvent les entreprises existantes à renoncer à des investissements nouveaux.

- Questionnés sur la législation en vigueur, d'aucuns ont qualifié celle-ci d'abondante, d'insuffisamment réfléchie et aux délais de changements trop rapprochés. Tous ont rejoint notre idée d'une codification des textes, de la simplification des lois, sans parler des textes coordonnés qui devaient être incités.
- En rapport avec la politique européenne on ne se lasse pas de souligner l'insuffisance du flux d'information. Ainsi demande-t-on une information plus intense des milieux luxembourgeois sur ce qui se passe du côté européen.
- En ce qui concerne leurs propres contacts avec l'Administration la qualification des différentes associations et chambres va de bien à excellent; les bonnes relations reposant très souvent sur des contacts personnels qui se sont noués avec le temps.

## 2. L'audition des responsables politiques ou le souci d'une Administration efficiente.

Soucieux de ne pas vouloir me substituer à l'expression des partis politiques, je me bornerais à reproduire en annexe 1 des extraits des programmes politiques des dernières élections (1994), et à résumer ci-

après les interventions globalement, laissant aux partis mêmes le soin de prendre position une fois que le Gouvernement aura retenu sa stratégie en la matière.

Comme c'est finalement le monde politique qui décide s'il y a lieu d'entreprendre des efforts de modernisation et sous quelles formes, il était indispensable de connaître l'attitude des partis politiques face au développement d'une politique de modernisation. Bien sûr ce premier tour de table ne donne bien entendu qu'une image approchée de la réalité.

Aucun parti politique ne conteste la nécessité d'une modernisation de l'Administration. En ce qui concerne le rôle même de l'Etat les approches classiques des différents partis politiques ont tendance à converger en ce sens que d'une façon générale l'on consent à ce que les missions de l'Etat et des collectivités locales doivent être redéfinies. Il est évident que la pratique nous renseignera sur les positions définitives des différents partis, car il reste qu'une différence subsiste indubitablement entre ceux qui désirent un Etat-maigre, prêt à ne s'occuper que des missions de base, et ceux qui croient que l'Etat devra encore jouer un rôle important dans notre société. Généralement on peut constater qu'une réduction générale des compétences de l'Etat est vue avec un certain scepticisme alors que d'aucuns plaident plutôt en faveur d'une révision des missions où tout transfert de missions à des entreprises privées doit être préalablement analysé pour ce qu'il en est de son impact sur les coûts du service en question et de sa fonctionnalité.

Tous les partis politiques se sont prononcés pour un service public de qualité soucieux de répondre aux besoins de la société. Services d'accueil, formation spéciale pour les agents concernés, voilà quelques thèmes qui ont été abordés et sur lesquels tout le monde s'accordait.

Interpellé sur les procédures et la prolifération des textes, les partis sont d'accord à prétendre que dans un certain nombre de domaines les procédures administratives sont trop complexes et entraînent des délais exorbitants. Par conséquent il y a lieu de prévoir une simplification de celles-ci afin qu'une évacuation rapide des dossiers soit assurée.

Du point de vue prolifération des textes légaux, on me confirme que les citoyens se sentent de plus en plus impuissant face à la marée de textes qui inonde notre société et se sentent perdus dans les méandres administratifs.

Au niveau de la gestion du personnel, on avance globalement qu'il y a lieu d'inciter auprès des agents un esprit d'initiative. En rapport avec le problème de la démotivation, on est d'avis que les causes de celles-ci semblent dues entre autres à des facteurs, comme le manque d'organisa-

tion interne de certains services de l'Administration, comme le fait que beaucoup de fonctionnaires sont chargés de travaux qui ne correspondent pas à leurs talents.

Comme remède on nous rejoint dans un effort d'organisation, une plus grande mobilité des agents publics, une plus grande responsabilisation et autonomie d'action à tous les niveaux, un travail en équipe, des conditions de travail améliorées, une diversification des tâches d'un chacun etc.

Questionné sur le système de la rémunération sur performance, la plupart de mes interlocuteurs étaient convaincus que le système d'avancement actuel, basant exclusivement sur un examen de promotion et sur l'ancienneté des fonctionnaires serait matière à réviser. Pourtant, si on s'avance alors davantage dans le domaine de la rémunération sur performance, on constate que chacun éprouve les mêmes problèmes face à une évaluation objective des agents publics (veiller p.ex. à une appréciation contradictoire, de préférence par un groupe de responsables) et précise qu'il s'agit de refouler au maximum le risque d'arbitraire.

Quant au problème de la procédure disciplinaire il faut relever que mes interlocuteurs étaient plutôt d'avis que l'actuelle procédure disciplinaire permet de résoudre tous les cas posés, mais pensent que tant les chefs d'administration que les politiciens doivent prendre leur responsabilité afin d'éviter qu'il y ait mauvaise ou non-application des moyens légaux, bien que d'aucuns ne soient pas opposés à une simplification de la procédure pour autant que cela puisse se faire.

Finalement notons encore quelques propositions faites par certains partis en rapport avec cette réforme:

- limiter dans le temps la nomination de certains hauts fonctionnaires;
- revoir le système des cumuls;
- prévoir davantage l'engagement d'employés au lieu de fonctionnariser tout le monde;
- prévoir une décentralisation plus accrue de certains services;
- propager à moyen terme le télé-travail.

### **3. Les espoirs des chefs d'administration ou la volonté de participer au renouveau du service public**

Dans ce temps marqué par une volonté de modernisation administrative il convient d'écouter ce que les fonctionnaires de responsabilité avaient à dire sur leur métier, sur l'environnement qui est celui de l'Administration d'aujourd'hui, mais ainsi bien entendu, sur les efforts de réforme projetés.

Une bonne connaissance de cet univers socio-professionnel est indispensable pour évaluer l'impact de la politique de modernisation, les contraintes auxquelles

elle se heurte comme les ressources qu'elle peut solliciter.

En rapport avec la première question qui fut celle du rôle de l'Etat, certains proposent de procéder à une analyse historique de l'administration en se posant notamment la question quelle était la raison d'être de la création de l'administration et quels ont été les besoins de ceux qui l'ont créée.

Une telle méthode permettrait de rapprocher à nouveau l'administration de sa vocation originale tout en contrôlant si elle est suffisamment proche de l'administré et de ses besoins ou si, au fil des années, elle s'est développée dans une autre direction, assumant actuellement trop de missions sans relation directe avec sa vocation originale.

Ensuite nul n'a contesté la redéfinition avec précision du rôle de l'Etat dans notre société. Cependant comme bien d'autres interlocuteurs, les chefs d'administration plaident pour une analyse de cas en cas de l'utilité de tels transferts de compétences, rendant attentif aux faits qu'il s'est déjà avéré que, contrairement aux intentions de l'Administration, la reprise de certaines missions par le secteur privé a donné lieu à des coûts plus élevés, respectivement à une diminution de la qualité prestée.

Un service public de qualité est certes la finalité d'un chacun des chefs d'administration consultés. En effet nombreux ont été les exemples qu'on a bien voulu citer afin de démontrer qu'un courant de modernisation est déjà en train de se mettre en route. Cet éventail de mesures concrètes comprenait la transparence de l'administration face à ses usagers, l'information de ces derniers par le moyen de brochures et l'organisation de cours spéciaux pour les agents en contact avec le public, pour ne citer que ces exemples.

Par contre un changement des horaires dans le cadre de l'accessibilité des usagers n'est pas nécessaire d'après certains intervenants, étant donné qu'un besoin réel des usagers ne semble pas exister.

Afin d'assurer une qualité du service, le rôle essentiel d'une bonne formation fût souligné, formation qui nécessite cependant d'être revue et améliorée. Un accent devra ici être mis sur une formation axée sur la pratique administrative, à ce sujet certains tiennent à plaider pour une formation propre interne.

Du côté procédures, d'aucuns sont conscients que des problèmes subsistent en ce domaine. Manque de personnel, manque de pouvoir de décision, manque de coordination entre différents intervenants d'une procédure, formalisme exagéré par rapport à certains ministères de tutelle, voilà autant d'arguments qui furent avancés afin d'expliquer la lenteur ou la complexité de certaines procédures.

Les remèdes préconisés sont pour les uns une plus grande dotation de pouvoir de décision des chefs d'administration, d'autres

s'accordent pour dire qu'en effet une analyse approfondie de la structure de l'administration s'impose. Pour ces derniers il s'agit de détecter les situations corrigibles et prévoir les moyens pour intervenir.

Pour les uns une telle analyse devrait se faire de façon interne à l'Etat, pour d'autres un audit externe serait le seul moyen objectif accepté par les administrations en cause.

Quant à la gestion du personnel, beaucoup regrettent que le système du recrutement actuellement appliqué ne donne pas pleinement satisfaction. Ainsi les candidats affectés aux différentes administrations ne le sont généralement pas en vertu de leurs talents ou de leur intérêts mais simplement en fonction de leur classement à l'examen. Par conséquent il faudrait au moins assurer un choix parmi les agents à recruter qui ont réussi à l'examen d'entrée et qui sont intéressés à travailler dans l'administration concernée.

En matière d'amélioration de la gestion du personnel, certains appliquent des consultations périodiques entre la direction et les chefs de service, soignant ainsi les relations avec les cadres intermédiaires, relations qui revêtent un caractère essentiel.

Plus grande responsabilité et autonomie, environnement agréable, bureaux et matériel adéquats constituent effectivement pour la plupart des chefs d'administration des moyens de motivation.

Quant à la question de la rémunération sur performance la plus grande majorité a fait savoir qu'à priori ils n'auraient pas de préjugés contre un tel système, bien qu'ils indiquaient à juste titre les problèmes. Arbitraire, évaluation de convenance etc pourraient provoquer d'après certains une détérioration du travail et provoquer une évolution contraire de la qualité et du volume de travail au but visé. Cette mesure n'aurait que très peu d'influence sur la qualité et le volume de travail de ceux actuellement déjà font des prestations de travail valables et que d'un autre côté elle risquerait de démotiver davantage ceux qui ne fournissent pas un travail satisfaisant.

En matière disciplinaire on constate dans la majorité des cas une position assez réservée par rapport au système actuellement en vigueur. Les causes sont cependant souvent à chercher au sein de l'Administration même. Ainsi beaucoup de chefs de services omettent de dénoncer les agents défaillants par peur de détériorer le climat de travail à l'intérieur de leur service. Il fut noté que dans certains cas la protection des politiciens freine, respectivement rend impossible, toute mesure disciplinaire.

Partant une plus grande responsabilisation de tous les intervenants de la procédure semble donc être requise.

Au cours des auditions il a été relevé que souvent la pauvreté des dossiers présentés amène un échec dans le cadre de la

procédure. A ce sujet s'élevaient également des voix qui réclamaient un plus grand pouvoir des chefs d'administration en cette matière disciplinaire, leur donnant p.ex. la possibilité de pouvoir prononcer des peines plus importantes que celles actuellement à leur disposition.

#### 4. L'expression des personnels, un premier pas vers un dialogue serein

Un Etat plus efficace, plus moderne, plus souple, qui puisse mieux répondre à ce que l'on attend aujourd'hui des services publics se doit d'être à l'écoute de ses agents, car ce n'est que par eux que les choses bougeront.

Bien que la nécessité d'une modernisation constante de l'Administration ne fut pas mise en doute, il reste que les syndicats adoptent une position plutôt réservée quant à d'éventuels tendances de privatisation.

Pour les organisations syndicales il ne saurait y avoir de privatisation globale, car à leurs yeux un transfert de missions du secteur public vers le secteur privé ne serait pas de nature à augmenter la qualité du service public.

«S'il existe des problèmes de qualité quant au service public, ils devront être résolus par une réforme interne de l'Administration. En effet au cas où l'on confierait certaines missions au secteur privé, l'on risque de désaisir les services publics de tâches dont l'exécution est intéressante pour les agents publics et qui dès lors pourraient facilement se sentir dévalorisés et démotivés.»

«En outre on ne saurait oublier la fonction sociale que l'Etat doit remplir.»

Quant à la modernisation même, les syndicats pensent qu'il y a lieu de revoir l'organisation interne de l'Etat donc les structures mêmes de l'Administration.

Certains sont conscients qu'un changement de mentalité sera de rigueur mais font cependant remarquer qu'il y avait des temps où les politiciens ont préféré de simples collaborateurs-exécutants. Ceci les amène d'ailleurs à conclure que toute réforme administrative doit commencer au niveau politique pour toucher ensuite consécutivement tous les niveaux hiérarchiques. Un problème qui préoccupait les syndicats, comme d'ailleurs d'autres interlocuteurs, fut celui de la politisation du fonctionnariat. Voilà pourquoi on soulignait, que les fonctionnaires devraient être neutres et objectifs.

Au niveau du recrutement et du stage, on plaidait pour une intensification du concept de stage et pour un maintien du système des examens-concours bien que certains peuvent s'imaginer que ces examens soient accompagnés pour certaines carrières de tests psycho-techniques, le tout

dans le but de contrôler les qualités dont l'agent à engager doit faire preuve.

Plus grande responsabilisation et autonomie de travail, job description, fourniture de locaux et d'équipements adéquats, renforcement de la formation continue des agents publics, accroissement de la mobilité des agents, bonne communication interne, voilà les principales propositions de motivation en provenance des syndicats de personnels. Il fut d'ailleurs encore noté à ce sujet que spécialement l'environnement (flexibilité horaire, crèche, cantine, parking etc) était d'une grande importance.

A relever que le syndicat du secteur public s'est clairement prononcé contre un système de rémunération sur performan-

ce étant donné qu'un tel système aurait comme conséquence une détérioration du climat de travail et partant la démotivation de bon nombre d'agents, sans parler de l'arbitraire inhérent à un tel système.

Quant aux procédures étatiques, ce sont avant tout «les syndicats du secteur privé» qui demandaient à ce qu'un grand soin soit porté à la communication externe, à l'élaboration de textes explicatifs des dispositions légales et réglementaires, à l'intension des centres d'accueils et à la création d'un guide de l'administré. En outre les lois devraient être conçues de façon à ce qu'elles soient compréhensibles pour tout administré. De même exige-t-on une meilleure collaboration entre les différentes administrations.

## Deuxième partie: Stratégie pour un meilleur service public

### Chapitre III

#### Un service public de qualité à l'égard des usagers

Depuis toujours, l'adaptation, l'ouverture et la souplesse sont des valeurs reconnues dans la vie économique et sociale.

Une organisation qui s'adapte à des besoins en constante évolution peut à la fois survivre et prospérer. L'ouverture sur l'extérieur est devenue dans le domaine économique une condition d'efficacité. Les services publics n'échappent pas à cette réalité.

En effet les citoyens-usagers de l'Administration (particuliers, associations, sociétés commerciales etc.) expriment de nouvelles exigences vis-à-vis des services pu-

blics en matière d'accueil, d'efficacité et de rapidité d'exécution. Ces revendications de la part des usagers sont d'autant plus légitimes que les services publics, dans leur intégralité, sont payés par leur argent. Ils sont partant en droit de demander un service de qualité à un prix raisonnable.

A cela s'ajoute que l'usager moderne a de plus en plus conscience de lui-même et de son poids électoral; qu'il connaît de mieux en mieux les rouages de l'Administration et a de moins en moins peur de s'exprimer.

Aujourd'hui l'usager doit avoir droit aux principes fondamentaux de tout service public qui sont:

- l'égalité;
- la neutralité;
- la continuité;

auxquels devront s'ajouter les "nouveaux" principes inhérents à l'Administration

- l'ouverture de l'Administration envers son environnement;
- la transparence;
- l'accessibilité;
- la qualité;
- la confiance et la fiabilité;
- la rapidité d'exécution;
- la simplicité.

Toutes ces exigences ne sauraient donner lieu à discussion, étant donné qu'elles résultent du sens premier du service public: être au service des citoyens. Ainsi une priorité primordiale revient au développement des relations entre les services publics et leurs usagers.

## 1. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE TOUTE ADMINISTRATION

Les principes généraux qui s'appliquent à l'organisation et au fonctionnement des services publics dans leur ensemble sont l'égalité, la neutralité et la continuité.

### 1.1. Le principe d'égalité des usagers du service public n'est qu'une application du principe de l'égalité devant la loi énoncé dans l'article 11 de la Constitution.

Le principe de l'égalité devant la loi signifie que tous ceux qui se trouvent dans la même situation doivent être traités de la même manière mais n'exclut pas qu'une distinction soit faite selon certaines catégories de personnes, à condition que cette distinction ne soit pas arbitraire, c'est-à-dire qu'elle soit susceptible de justification.

La loi d'égalité des usagers du service public comporte deux aspects, l'égalité devant les avantages et les charges du service public.

Point besoin de relever qu'il est interdit de réserver l'usage d'un service public à des personnes déterminées individuellement ou en général ou d'exclure de l'usage des personnes déterminées de la même manière. Aussi ne pourra-t-on pas exclure certains usagers, sans justification, des charges du service public.

Dans une démocratie moderne telle que la nôtre il serait plus qu'indigne d'enfreindre ce principe essentiel. En effet la révolution française de 1789 a fait table rase des inégalités sociales et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen a souligné que «les hommes naissent libres et égaux en droits.»

Par conséquent il faut toujours prendre parti de cette règle, car le contraire amènerait un soulagement de la mauvaise conscience de ceux qui la méconnaissent et qui l'enfreignent. Il faut, nous dit Buttgenbach dans son manuel de droit administratif, que «tous ceux qui accèdent au service public soient imprégnés et nourris de cette idée que le respect du principe de l'égalité des usagers est pour eux un devoir.»

### 1.2. Le principe de la neutralité.

Le principe de la neutralité garantit le libre accès de tous aux services publics et cela sans discrimination. Ce principe sacré, corollaire du principe d'égalité, exige qu'il ne saurait y avoir de discrimination fondée sur une distinction de classes sociales, de race, de sexe, d'opinion politique, syndicale, philosophique et religieuse ou sur l'état de santé des usagers.

Peu importe les convictions personnelles de chaque agent public, tout usager doit disposer face à l'Administration des mê-

mes droits. L'impartialité devra par conséquent régner dans les bureaux.

### 1.3. La loi de continuité et de régularité du service public.

Les pouvoirs publics créent, nous le savons, le service public parce que celui-ci est indispensable à la satisfaction d'un besoin collectif du public auquel ne pourvoit pas, d'une manière suffisante, l'initiative privée. Dès lors, ils ont l'obligation de faire fonctionner ce service d'une manière régulière et continue.

Si cela ne veut pas dire que les services publics doivent fonctionner d'une façon permanente, ils doivent néanmoins fonctionner régulièrement, c'est-à-dire conformément à leur nature et aux prescriptions des statuts qui l'organisent.

Cette loi de la continuité, bien que non formulée par un texte général, a néanmoins été consacrée par la doctrine. Elle justifie même un certain nombre de principes généraux et non écrits du droit administratif, comme:

- le privilège du préalable et de l'action d'office;
- la négation de toute exécution forcée contre l'Etat;
- le procédé de la réquisition;
- la responsabilité des communes en cas d'émeutes.

Voilà autant d'exemples qui prouvent que la continuité et la régularité des services publics est une réalité. Même si le droit de grève accordé par la loi du 16 avril 1979 au personnel des services de l'Etat et des établissements publics placés sous le contrôle direct de l'Etat vient à limiter cette loi de la continuité, il n'est pas moins vrai que les ministres peuvent être autorisés à procéder ou faire procéder à la réquisition de l'ensemble ou d'une partie du personnel indispensable au fonctionnement des services essentiels pour assurer les besoins du pays.

## 2. LES NOUVEAUX PRINCIPES INHÉRENTS À L'ADMINISTRATION.

### 2.1. Une administration ouverte à son environnement.

Du fait de sa dimension sociale, l'Administration se doit de nouer des rapports avec le milieu qui l'environne, l'imprègne et la modèle. Le système d'interrelations tissé entre l'Administration et l'environnement social présente une particulière importance, car il conditionne la manière dont l'Administration remplit sa fonction dans la société. Plus encore que d'autres organisations, l'Administration est soumise à la double attraction de la fermeture et de l'ouverture, pôles antagonistes et alternatifs entre lesquels elle oscille.

Le système ouvert est sensible aux sollicitations, aux pressions externes et son évolution est synchrone et parallèle à celle de son milieu; le système fermé est au contraire coupé de l'environnement et son évolution dépend exclusivement des changements du rapport de forces internes. Alors que l'ouverture assure l'adaptation, le renouvellement et la survie de l'organisation, la fermeture conduit à l'inadaptation, à l'obsolescence et en fin de compte à la dégradation.

C'est ainsi que l'Administration est obligée, de par sa nature, d'entretenir des relations étroites avec la société, bien qu'elle possède toujours une épaisseur organique qui exclut une parfaite fluidité et une totale osmose avec la société.

#### • L'information du public.

Dans le cadre de sa politique d'ouverture, l'Administration devra veiller à mettre en place un circuit informatif qui constitue le moyen le plus élémentaire de communication entre l'Administration et les citoyens.

Le bon fonctionnement de l'Administration passe par le développement de l'information du public et l'amélioration des contacts avec les usagers. La politique d'information doit devenir une préoccupation constante de l'Administration à tous les niveaux: la publication des seuls textes officiels ne suffit plus. Il faut absolument expliquer au public leur signification ainsi que les intentions des pouvoirs publics.

Le Gouvernement devra donc inciter la publication de brochures explicatives, l'édition d'un guide de l'administré et la mise en place de services télématiques d'information du public.

Bien que les publications qui en découlent soient généralement bien faites, il reste que, trop marquées par leur origine officielle, elles ont une efficacité limitée. Voilà pourquoi il est indispensable de s'adjoindre les médias et la presse. Certaines administrations ont commencé à se lancer dans de véritables campagnes publicitaires afin de faire passer leur message.

Cette politique d'information qui se fait au sommet de l'Etat se poursuit souvent par une action de sensibilisation au niveau local. En effet les bulletins communaux se transforment lentement en instruments d'information sur la politique menée par la commune, mais aussi sur les activités et services à la disposition des citoyens.

La direction est donnée, poursuivons-la avec détermination et méthode.

#### • L'accueil du public.

Une attention particulière devra revenir à l'accueil dont l'amélioration doit constituer un axe stratégique et permanent de l'action des services publics.

Les dernières années se sont créés un certain nombre de bureaux d'accueil et d'orientation du public chargés d'accueillir et de renseigner les usagers. Citons à titre d'exemples, le Service d'Accueil et d'Informations Juridiques ou le Centre d'Accueil du Ministère du Logement. Ces centres sont très favorablement ressentis par les particuliers aussi bien que par les responsables administratifs, voilà pourquoi une circulaire du 20 septembre 1993 de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique d'antan M. Marc Fischbach avait encouragé les différentes administrations à réfléchir sur la possibilité de la création en son sein d'un service d'accueil et d'information administratif.

Ladite circulaire avait clairement fixé la mission de ces centres:

- renseigner le public sur les points de législation, de réglementation, de procédure et de pratique administrative dans les domaines traités par l'administration;
- renseigner l'utilisateur sur les droits auxquels il peut prétendre;
- renseigner l'utilisateur sur les démarches qu'il doit accomplir;
- renseigner l'utilisateur sur les obligations qu'il faut respecter.

Malheureusement ladite circulaire n'a pas amené les résultats espérés. Toujours est-il qu'il faudra persister dans cette direction.

Quant au personnel qui doit composer un tel service d'information, il doit bénéficier d'une certaine ancienneté, et de connaissances approfondies. Il faut y détacher des collaborateurs expérimentés, ayant naturellement le talent et le sens du contact avec les usagers.

Comme ces agents conditionnent pour beaucoup l'image de marque de l'administration, il est important de ne point relier ces charges à des stagiaires ou à des fonctionnaires non-expérimentés. Vu l'importance de cette fonction ces gens devront bénéficier d'une formation spéciale axée sur le contact avec l'utilisateur. Là où ces centres d'accueils peuvent être d'une quelconque utilité, il faut les propager et les soutenir.

Or si tous les services ne se prêtent pas pour l'organisation d'un service d'accueil il reste que de façon générale le contact avec les usagers doit toujours répondre aux principes de prévenance et de courtoisie. Tout agent public doit se faire un honneur et un devoir d'aider et de conseiller les usagers dans leurs démarches.

Place à l'agent actif et poli, fini l'agent passif et grincheux. Afin d'assurer un accueil de qualité, il y a lieu d'approcher ces principes des agents moyennant des cours spécifiques, qui devront avoir un caractère obligatoire pour ceux qui sont principalement en contact avec les usagers.

Cette politique des relations publiques a donc indubitablement pour finalité de personnaliser et d'humaniser les rapports avec les usagers en leur apportant l'aide et les conseils dont ils ont besoin. Elle vise aussi à familiariser les usagers avec les mécanismes administratifs. Il faut expliquer aux usagers la stratégie poursuivie, les raisons qui ont amené l'Administration à prendre telles et telles décisions et les problèmes auxquels l'Administration doit faire face. L'Administration ne peut obtenir le soutien, la compréhension du public que si elle lui explique bien les choses, si elle rend ses intentions et décisions compréhensibles pour les destinataires et si elle aide les usagers dans leurs démarches.

- Etre à l'écoute du public.

Comme annoncé ci-dessus l'ouverture du service public est une nécessité absolue. Cela a également comme conséquence que l'étude des besoins des usagers doit devenir une fonction indispensable afin que l'Etat puisse être mis en «prise directe» avec son environnement et afin qu'il soit permis aux responsables politiques d'effectuer des choix plus éclairés.

Bien sûr les services publics n'ont pas pour mission de satisfaire les intérêts particuliers des individus, mais l'intérêt général de la collectivité. On ne peut donc pas conclure que connaître les besoins individuels permet d'apprécier l'intérêt général. Cela rend le rôle des études de besoins dans les services publics plus ambigu que dans les entreprises.

Toujours est-il qu'une étude de la satisfaction et des besoins est très utile, aussi bien pour les services administratifs que pour les services publics à caractère industriel et commercial. Il s'agit donc d'adapter une approche plus «publique» du «marché», ne pas considérer le public uniquement comme un usager, un client, mais comme un partenaire avec lequel on doit partager certaines responsabilités.

Pour les services publics à caractère administratif, il convient de vérifier périodiquement si les services prestés trouvent toujours la satisfaction des usagers, de relever d'éventuelles défaillances du système qu'il s'agira de redresser par la suite.

Pour les entreprises publiques ou les services publics à caractère industriel et commercial, l'objectif ne doit pas être de vendre ce qu'on produit, mais produire ce que l'on peut vendre, s'adapter aux besoins du marché. L'entreprise publique, au lieu de rester fermée sur elle-même, doit s'ouvrir vers l'extérieur.

Cette orientation vers les «clients» s'articule autour de trois axes:

- l'étude du marché;
- l'adaptation des produits ou services offerts aux besoins du marché;

- la communication de ces produits auprès des clients.

Aussi les entreprises publiques devraient-elles recourir davantage au marketing que Philip Kotler définit comme étant «l'analyse, l'organisation, la planification et le contrôle des activités, des stratégies et des ressources d'une entreprise qui ont une influence sur le client, en vue de satisfaire les désirs et les besoins de groupes de clients sélectionnés, de façon rentable.»

Bien que la pratique du marketing fût longtemps associée aux entreprises privées, elle vient aussi de conquérir le domaine des services publics. Les usagers des P & T, des CFL etc., les contribuables, les administrés ont été promus à la «dignité» de clients.

Toujours est-il qu'en dépit de la distinction entre services publics à caractère administratif et services publics à caractère industriel et commercial, les usagers doivent avoir l'occasion de se prononcer sur la satisfaction et les besoins de chacune de ces catégories de services.

Plusieurs possibilités d'expression se présentent à l'Administration, qui a tout intérêt à combiner les différents procédés décrits ci-après:

- Les démarches spontanées des usagers.

Le hasard d'une conversation, la lecture d'un article dans la presse, la correspondance ou l'appel téléphonique d'un utilisateur mécontent, voilà autant d'exemples de démarches spontanées qui permettent aux responsables politiques ou administratifs de détecter les attentes et préoccupations des usagers. Si d'un côté un dispositif de recherche coûteux peut être négligé on en convient que ces informations sont partielles et imparfaites. Toujours est-il que le nombre des réclamations peut donner une idée de la qualité du service, car les réclamations et suggestions ainsi portées à la connaissance du pouvoir public sont souvent le seul moyen pour les usagers de s'exprimer. On devrait dans ce même ordre d'idées propager au sein des administrations des «boîtes aux lettres de réclamation» respectivement des «services de réclamation». Il faudra faciliter l'expression des mécontents et améliorer leur représentativité. Dans ce sens il y a lieu d'indiquer clairement les coordonnées du teneur de dossier et du service de réclamation s'il y en a un et demander périodiquement aux utilisateurs de remplir un questionnaire sur la qualité de service (comme cela se fait par exemple en descendant d'un avion).

- L'analyse de l'activité d'un service.

Ce moyen simple d'appréciation de la satisfaction du public ne donne guère de satisfaction à lui seul, car l'utilisateur n'a souvent pas le choix; il doit obligatoirement avoir recours à tel ou tel service, faute

d'échappatoire. Dans d'autres cas une augmentation de l'activité n'est pas toujours bon signe (voir administration de l'emploi).

Aussi utile que puissent être les informations obtenues par ce biais, ils ne représentent qu'une importance numérique modeste et se caractérisent par un manque de représentativité.

- L'information sollicitée.

Afin de disposer d'une base d'information plus vaste, il faut passer d'une collecte passive, où on se contente de l'information qui s'exprime spontanément, à une politique active dans le cadre de laquelle le public est invité à s'exprimer («l'information sollicitée»). Il y a absolument lieu de favoriser le rapprochement des services publics et des citoyens en procédant à la consultation du public, par enquête, par sondage etc. Les auteurs distinguent entre deux types d'approche dans l'utilisation des études de besoins et du marketing par les services publics:

- Une approche descendante dans laquelle le public ne peut s'exprimer valablement que sur la forme que doit prendre le service, les décisions de fond qui touchent l'intérêt général ne pouvant être prises que par la puissance publique. L'approche descendante met en rapport trois séquences: Recherche – Décision – Action.
- Une approche ascendante dans laquelle on prend en considération l'opinion du public sur le fond.

L'approche ascendante par contre met en rapport quatre séquences: Consultation – Concertation – Décision – Action. Par la concertation le public est associé, comme partenaire actif à l'étude des solutions et à l'élaboration des projets, avant la prise de décision administrative.

Le Gouvernement devra procéder d'avantage à la gestion de l'information sollicitée, le choix de l'approche dépendant souvent des problèmes à résoudre.

- Le partenariat avec les usagers.

Finalement y a-t-il lieu de soigner les relations avec les associations et les groupes de défense, car de plus en plus groupés et organisés en associations de défense ou d'usagers, les citoyens veulent être écoutés. Bien que d'aucuns puissent être tentés de témoigner d'une certaine appréhension à l'égard de ces groupements ou associations de citoyens, il n'est pas moins tentatif de considérer ces groupes de défense comme des partenaires plutôt que des ennemis. Pourquoi ne pas établir une structure de dialogue, accepter les critiques sans pour autant abandonner son pouvoir de décision, ce qui permet de bé-

néficier du rôle des associations au lieu d'en pâtir. Partant je ne peux que rejoindre l'auteur du plan d'action pour la modernisation et l'amélioration de l'image de marque de l'Administration publique luxembourgeoise qui avait déjà noté à juste titre qu'il fallait obtenir la participation des usagers: «les usagers sont souvent mécontents d'être traités comme des destinataires passifs des actions de l'administration. Le service public ne peut d'ailleurs s'acquitter de bon nombre de ses tâches qu'avec la coopération active de sa clientèle.»

En voulant viser une qualité optimale du service public il faut que chaque administration mesure régulièrement le fonctionnement et le coût de ses services, mais aussi les attentes et la satisfaction des usagers.

## 2.2. La transparence de l'Administration.

L'Administration ne devra pas seulement diffuser à ses citoyens le simple contenu de ses décisions, mais elle doit aussi veiller à éclairer les processus internes dont elles sont l'aboutissement.

La tradition du secret doit être battue en brèche, l'Administration doit lever le mur du silence qui l'entoure. Elle doit apporter aux usagers les explications et éclaircissements souhaités. Elle doit renoncer au sentiment d'étrangeté et d'impuissance qu'éprouvent parfois les usagers devant elle. Les usagers ne doivent en aucun cas avoir l'impression d'être livrés pieds et poings liés à l'arbitraire d'une administration omnipotente.

Transparence veut dire:

- 1° communication à l'usager des documents administratifs le concernant, le tout bien sûr dans les limites de la législation en vigueur;
- 2° motivation des décisions.

Il ne saurait être question de participation véritable des usagers à l'Administration sans une information loyale, sincère et complète.

Ces principes ont déjà trouvé entrée dans la législation luxembourgeoise par la loi du 1er décembre 1978, réglant la procédure non-contentieuse ainsi que le règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes. La proposition de texte relative à une charte des usagers du service public de la part du Ministère de la Fonction Publique avait bien fait de relever les principales dispositions de ces deux textes fondamentaux en matière de protection des droits de l'usager face aux décisions de l'Administration.

1. L'examen de la compétence. Chaque administration, saisie d'une demande de décision, examine d'office si elle

est compétente. Lorsqu'elle s'estime incompétente, elle transmet la demande de l'usager à l'administration compétente, en informant l'usager.

2. La publicité de la décision. Lorsqu'une décision administrative est susceptible d'affecter les droits et les intérêts de tierces personnes, l'administration doit lui donner une publicité adéquate mettant les tiers en mesure de faire valoir leurs moyens.
3. La motivation de la décision. La décision doit indiquer les motifs qui sont à sa base (énoncé de la cause juridique et des circonstances de fait).
4. Le retrait rétroactif de la décision. Il n'est possible de rapporter rétroactivement une décision qui a créé ou reconnu des droits que pendant le délai imparti pour exercer contre cette décision un recours contentieux.
5. L'information de l'usager. L'administration, qui se propose de modifier ou de révoquer pour l'avenir une décision ayant créé des droits, doit en informer préalablement l'usager qui dispose à son tour d'un délai d'au moins 8 jours pour présenter ses observations.
6. La communication du dossier à l'usager. Chaque fois que la situation administrative de l'usager est (ou risque d'être) atteinte, celui-ci a droit à la communication intégrale de son dossier. Cette communication ne peut être refusée que dans des hypothèses déterminées, prévues expressément par le règlement grand-ducal.
7. L'indication des voies de recours. La décision qui refuse de faire droit à une demande ou qui annule, révoque ou modifie une décision ayant créé des droits en faveur de l'usager, doit indiquer les voies de recours ouvertes contre elles, le délai de recours, l'autorité à laquelle le recours doit être introduit ainsi que la manière dans laquelle il doit être présenté.

## 2.3. L'accessibilité du service public.

L'accessibilité exige des heures d'ouverture flexibles de la part des administrations, c'est-à-dire les visiteurs doivent pouvoir y avoir accès sans devoir recourir chaque fois à un congé de récréation. Ainsi devra-t-on prévoir davantage l'ouverture durant les heures de midi et après 17.00, ceci moyennant l'introduction d'un système de permanence.

Bien sûr des contraintes organisationnelles peuvent parfois mener une administration à limiter ses heures d'ouverture au public. Si de telles contraintes peuvent encore éventuellement trouver notre acceptation, tel n'est plus le cas si des limitations se font sur base de convenances personnelles.

En ce qui concerne les appels téléphoniques on doit toujours constater que bon nombre d'agents ne sont que très difficilement à joindre. Les fonctionnaires absents devraient avoir pour règle de veiller à ce que les appels téléphoniques en direction de leur appareil soient réceptionnés par une secrétaire ou un de leurs collègues de travail. En outre, le nouveau central téléphonique du gouvernement leur donne la possibilité de se mettre sur répondeur, possibilité fort rarement utilisée par les agents. Or les absences prolongées, sans possibilité de laisser un message, réduisent les usagers au désespoir, car ils devront bien souvent faire les numéros de presque l'intégralité d'un service pour joindre quelqu'un.

Accessibilité signifie finalement de ne pas exclure ceux qui ont un handicap moteur. Trop nombreux sont en effet encore les bâtiments publics qui ne permettent pas l'accès des handicapés, alors que ceux-ci devront pouvoir aller aussi, sans l'aide d'une tierce personne, à la poste, à la gare, se présenter aux guichets des administrations publiques, se rendre à l'église, au théâtre etc. Il a été constaté que les barrières architecturales compromettent sérieusement les chances de réussite de la réadaptation professionnelle et de la réintégration sociale des personnes atteintes d'un handicap. Ces certitudes devraient motiver l'Etat et les communes à prendre des directives concernant les mesures à respecter dans les constructions modernes et à redresser les situations existantes.

Désormais les bâtiments administratifs, les centres sportifs, les bâtiments scolaires etc. devront être accessibles sans l'aide d'autrui à ceux qui sont en fauteuil roulant, aux personnes âgées et à tous ceux qui souffrent de troubles moteurs.

#### 2.4. La qualité du service.

La qualité doit être inhérente à n'importe quel travail presté. L'idée que l'Administration doit disposer d'un personnel compétent, ayant reçu une formation appropriée, n'a rien de révolutionnaire. Au contraire ce n'est qu'un personnel remplissant ces conditions qui peut assurer une Administration efficace et rationnelle.

La diversification des tâches administratives et surtout la technicité croissante des problèmes traités nous poussent à réviser profondément les critères de sélection et les méthodes de formation des agents, afin de les adapter aux exigences nouvelles de compétence et de qualification dictées par ces mutations.

En outre la qualité du travail fourni aura indubitablement des conséquences au niveau du positionnement des différents pays européens dans la société future.

Rappelons-nous les mots de Michel Delebarre: «La différence entre les pays

viendra de la qualité de leur service public». Il y va donc de l'avenir de notre pays qui devra se positionner dans le monde de demain dans un environnement en pleine dérégulation où la concurrence sera à l'ordre du jour.

Ainsi devons-nous être conscients que ce combat pour la qualité ne saura être gagné que si nos concitoyens ne se reposent point sur leurs lauriers. En effet l'Histoire ne ment pas; que de nations et de cultures avancées ont dû connaître le déclin à cause d'un manque d'efforts.

Vouloir obtenir des agents valables, susceptibles de procurer un travail de qualité, présuppose tout d'abord un système éducatif de valeur qui ne doit pas baser sur la facilité, mais au contraire qui devra réclamer un effort sérieux des étudiants. Pour être excellent et pour réussir il faut se battre, travailler très dur.

Il ne suffit pas, pour disposer d'agents compétents, d'élever leur niveau générale de qualification; il faut en outre que cette qualification corresponde aux tâches qu'ils auront à effectuer.

Par conséquent devra-t-on assurer une formation initiale valable par les écoles, par l'administration elle-même, par l'Institut de formation administrative.

Le perfectionnement en cours de carrière répond à plusieurs objectifs dont celui d'adaptation constante des agents à leur tâche par le biais du recyclage.

L'importance accrue qui devra être accordée au perfectionnement des fonctionnaires s'inscrit à l'intérieur d'une tendance plus générale à insister sur le rôle capital de la formation permanente dans des sociétés en mutation rapide.

A côté d'une formation adéquate une place prépondérante revient à la communication de valeurs sans lesquelles notre société est à long terme vouée à l'échec. L'application de valeurs telles que courtoisie, obligeance, respect mutuel, solidarité, sentiment du devoir et performance professionnelle devra guider cette mentalité positive que nous exigeons de la part des serviteurs publics.

A lire les rapports de nos pays-voisins on constate qu'ils sont loin de sommeiller. Tous les pays visent sur la qualité. Ainsi Pierre Cazalis, Directeur du Centre de développement des cadres supérieurs de l'Ecole nationale d'administration publique du Québec, écrit que «Le succès de la modernisation repose sur la qualité de la contribution de chaque membre de l'organisation, et d'abord de chacun de ses dirigeants, dont il est essentiel de s'assurer la mobilisation psychologique et intellectuelle. Si cette modernisation doit porter à la fois sur les structures, les processus de gestion, réglementation, son succès est lié à deux conditions préalables: la dé-

termination d'un profil de compétences judicieux et l'existence d'un système de formation continue pour tous les gestionnaires.»

Ce qui est vrai pour les cadres supérieurs doit l'être pour l'intégralité des agents. Il nous faut viser une qualité supérieure de notre service public.

#### 2.5. La confiance et la fiabilité.

L'usager doit pouvoir avoir confiance en l'Administration. Une fois que cette dernière éclaire son fonctionnement, lève son anonymat, accepte de livrer les dessous de sa vie intérieure, dialogue ouvertement avec les usagers, les informe, les aide, les conseille, redresse ses erreurs, respecte les droits des usagers et mise sur la prévenance, la qualité et la sincérité, alors la confiance de la part des usagers lui est assurée.

#### 2.6. La rapidité d'exécution.

D'entrée il y a malheureusement lieu de relever que plusieurs interlocuteurs mais aussi l'auteur même ont dû constater avec une certaine régularité qu'il existe des administrations et avant tout des ministères qui ne daignent même pas favoriser leurs correspondants d'une réponse. Attitude intolérable, enfreignant les règles élémentaires de la politesse et du service public.

Ceux qui obtiennent une réponse doivent souvent faire preuve de beaucoup de patience en matière de délai de réponse, alors que le citoyen a droit à réponse en-deans un délai raisonnable. Il n'est pas défendable que certaines administrations nécessitent un temps de réponse dépassant les douze mois. Dans ces cas il y a lieu d'analyser les causes soit par la voie interne, soit par la voie externe (audit) pour ensuite prendre les mesures qui s'imposent. Ces situations nécessitent en effet d'être redressées, car, à moins qu'il ne s'agisse d'une affaire d'une grande complexité, des délais supérieurs à 3 mois sont inadmissibles. Passé ce délai on peut conclure que l'administration ou le ministère en cause ne dispose pas d'organisation optimale respectivement exécute des procédures trop lourdes et trop longues.

Afin de prévenir de telles situations il revient aux cadres dirigeants de revoir systématiquement leur organisation ainsi que les circuits administratifs dans lesquels ils interviennent, car les services publics doivent en permanence rechercher les moyens d'un allègement des démarches et formalités que l'usager doit accomplir pour bénéficier d'un service ou d'une prestation.

Partant je suis d'avis que chaque ministre devra procéder dans les prochains mois dans ses départements à une analyse des

structures d'organisation interne et de l'affectation du personnel, ainsi qu'à l'établissement d'un relevé des circuits administratifs avec indication des délais de chaque procédure. De même devra-t-il accompagner cette analyse de propositions adéquates qui devront avoir comme finalité une meilleure organisation et une simplification des procédures administratives.

Afin d'assister les différents départements et administrations dans cette démarche et le cas échéant dans celle d'une réorganisation totale ou partielle, je proposerais à Monsieur le Premier Ministre la création d'un service «Organisation» ou «Secrétariat pour la modernisation administrative».

Une telle cellule, qu'elle soit attachée au Ministère d'Etat ou au Ministère de la Fonction Publique, ne saurait être qu'une structure modeste, qui conseillera et guidera les administrations et départements ministériels dans leurs efforts de modernisation. Elle pourra pour ces besoins créer des groupes de travail composés p.ex. d'un ou deux membres de cette cellule, d'un ou plusieurs membres de l'Administration ou du département ministériel concerné et le cas échéant d'un représentant du Centre Informatique de l'Etat et/ou d'un consultant. Cette cellule devra bénéficier de la confiance et du support du Premier Ministre, soumettre à ce dernier un plan annuel des programmes projetés et être composée de personnes hautement qualifiées dans des domaines comme le droit, l'économie, l'organisation, les sciences sociales etc.

## 2.7. La simplicité.

Plus proche, l'Etat le sera également s'il est mieux compris. L'effort de simplification doit porter sur les structures comme sur les procédures de l'administration. Cette évolution est insuffisamment engagée, elle doit prendre une dimension nouvelle.

Bien sûr l'Etat doit faire face à une complexité accrue. Cependant il est de son devoir de simplifier la législation et les procédures, s'il veut éviter que la société ne soit étouffée par une croissance des règles de droit confuses et incompréhensibles.

- Combattre la prolifération des règles

L'évolution de l'épaisseur du Mémorial démontre que notre pays bénéficie actuellement d'une progression régulière des textes légaux qui est due entre autres par la masse imposante de textes d'origine européenne. A cela s'ajoute un nombre impressionnant de circulaires émises chaque année par les ministères et administrations centrales.

On se dirige lentement vers un Etat de droit où le droit devient à un tel point foisonnant, complexe et dispersé qu'il n'est plus compréhensible pour le citoyen et même plus pour le spécialiste.

Bien que cette complexité soit pour partie dans l'ordre des choses, car liée à la construction européenne et à la complexité croissante de notre société, il n'est pas moins vrai que nous devons combattre l'excès de réglementation dans la mesure du possible. Le jeu de la concurrence, la négociation contractuelle et la responsabilité d'un chacun donnent parfois de meilleurs résultats qu'une réglementation exagérée. Il ne faut légiférer que si le problème posé ne peut être résolu par d'autres moyens.

Aussi le Gouvernement devra veiller à ce qu'il n'y ait pas juxtaposition de textes, mais à revoir et à remanier les règles existantes.

Tout projet de loi et tout règlement grand-ducal doit faire l'objet d'une «étude d'impact» préalable. Ainsi les projets devront être accompagnés d'une note explicative qui esquissera l'environnement juridique en évoquant les textes existants ou en projet au plan national et international et positionnera le nouveau projet face à cet environnement. De même cette note devra renseigner sur les conséquences budgétaires et administratives ainsi que sur les coûts induits pour la société et pour l'économie.

- Pour une législation compréhensible

En édictant des règles de droit on devra veiller à leur qualité rédactionnelle. Un texte juridique doit être clair tant au niveau de sa finalité que du langage qui doit être simple et compréhensible pour tous. Ceci n'est d'ailleurs possible que si on a défini au préalable une politique claire, qui détermine bien visiblement l'intérêt général. Cependant cet effort de simplification ne doit pas uniquement se limiter aux règles nationales mais devra trouver son application également au niveau européen, où on constate de plus en plus une profusion des détails et l'utilisation d'un «jargon» indigeste pour le commun des mortels.

Afin que les textes soient rédigés avec le plus grand soin il faudra inciter des cours du genre «Procédure et rédaction des textes légaux» dans le cadre de la formation initiale mais aussi de la formation continue de la carrière moyenne et supérieure de l'Etat.

Pour combattre la dispersion des textes il y a lieu de procéder à la codification, d'ici à la fin du siècle, de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables sur le territoire du Grand-Duché. En outre, il faut exiger, dans tous les cas où cela s'impose, l'élaboration de textes coordonnés.

Last but not least il y a lieu de veiller à ce que les textes qui intéressent le grand public et les textes fondamentaux pour certaines catégories de citoyens leurs soient expliqués et rapprochés dans un langage clair par le biais de communiqués de pres-

se, de brochures, de réunions d'information etc.

- Pour une simplification des procédures

Comme précédemment développé, une place importante revient à la simplification des procédures étant donné que cette mesure entraîne indubitablement une large amélioration de la relation des services publics avec leurs usagers.

C'est avec satisfaction qu'on constate que le Ministre des Classes Moyennes a fait revivre la Commission permanente chargée du contrôle et de l'examen de la simplification et de la réduction des obligations et formalités administratives imposées aux entreprises et aux particuliers telle que proposée d'antan par M. Armand Berchem, administrateur-délégué de la Fiduciaire des P.M.E dans son étude analytique des obligations et formalités administratives imposées aux chefs de petites et moyennes entreprises établie en 1985 pour Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Classes Moyennes.

## Conclusion:

Les principes fondamentaux que nous venons d'énoncer doivent être garantis aux citoyens-usagers. Il revient à chaque ministre, à chaque chef d'administration de veiller au respect scrupuleux de ces préceptes.

Ces droits doivent leur être rappelés moyennant l'édition d'une charte des usagers, par laquelle le Gouvernement pourra souligner que la modernisation et l'amélioration des services publics revêtent une importance primordiale pour lui.

De même faudra-t-il déclarer clairement au personnel de l'Etat ce qu'on attend d'eux et de relever le rôle essentiel qu'ils jouent dans cette opération de renouveau.

## Chapitre IV

### Des outils de gestion modernes pour les services publics

Afin de pouvoir accroître ses performances, l'Etat devra réformer ses méthodes de travail, il devra moderniser considérablement sa gestion. Le temps est venu pour l'Etat de changer ses habitudes et de travailler avec les méthodes d'aujourd'hui.

1. Des structures étatiques up-to-date.

- La structure gouvernementale

A l'exemple du Gouvernement actuel on devra rechercher des regroupements ministériels logiques, bien que des redressements restent à faire (p.ex. en mettant le service des médias et de l'audiovisuel et les communications sous un même chapeau).

Il faudra éviter à étendre le nombre des ministères. Plutôt devra-t-on rechercher des structures simples et éviter au maximum la création de ministères du type horizontal, car leur action – vu du côté organisationnel – fait en principe alourdir les procédures. Bien qu'un raisonnement enchevêtré soit à l'ordre du jour, il faudra revenir au maximum à des structures verticales et éviter dans la mesure du possible les compétences de plusieurs ministères dans une même procédure.

De même un ministre ne devrait pas unir sous sa responsabilité plus que deux ministères-clés, car le temps qui lui est imparti ne lui permet si non pas de s'occuper valablement de tous les départements.

De préférence, et toujours du point de vue organisation de l'Etat, les ministres seraient bien conseillés à ne pas cumuler la fonction de ministre avec la responsabilité parti politique. En effet les ministres doivent pouvoir se consacrer exclusivement à leurs fonctions, déjà très lourdes, de membre du Gouvernement et de «chef d'administration».

- Viser une meilleure collaboration interministérielle

Comme beaucoup de procédures exigent aujourd'hui l'intervention de plusieurs départements, un premier intérêt revient à une bonne collaboration interministérielle. Une telle coopération ne saura pas seulement se limiter à une gestion journalière commune des dossiers, mais également, et je dirais même surtout, à l'établissement d'une politique commune dans les domaines concernés. Nous devons éviter à tout prix des raisonnements purement sectoriels. Une approche globale et enchevêtrée est exigée afin de trouver un juste équilibre entre des domaines souvent opposés (v. économie et écologie). Or cette concertation n'est pas toujours recherchée, trop souvent laisse-t-on les choses aller leur train, au lieu de relever les difficultés qui existent, par exemple, dans le cadre d'une procédure et de trouver une solution en commun. Parfois ce n'est même pas par mauvaise volonté mais par le fait d'être absorbé par la gestion journalière que beaucoup de fonctionnaires évitent de mettre en cause les systèmes mêmes. Or comme je l'avais déjà noté, il est cependant nécessaire dans le cadre d'un renouveau constant de l'Administration de revoir périodiquement les procédures et d'entamer les simplifications qui s'imposent.

Afin d'institutionnaliser une coopération interministérielle, il serait approprié de charger, un groupe de travail, composé des «secrétaires généraux»

des ministères, de cette fonction d'approche générale provoquant, le cas échéant, des échanges de vues entre les administrations concernées pour autant que cela ne se fasse pas sur une base volontaire.

- Des structures administratives plus simples et plus autonomes

Ces structures devront être revues; révision qui devra être guidée par un souci de simplification. En effet les entités administratives sont actuellement trop nombreuses et sont ainsi producteurs de frais de fonctionnement trop importants et facteurs d'alourdissement des procédures administratives. Ainsi y a-t-il lieu d'étudier le regroupement et/ou la redéfinition des attributions de certaines entités.

L'Etat devra se doter d'une structure administrative simple et efficace, où il faut éviter la création de nouveaux organismes et l'attribution des mêmes compétences à plusieurs services. Il faudra par contre profiter au maximum de structures existantes et ne pas hésiter à réorganiser ou même à supprimer des institutions désuètes. Il est un fait que certains services sont débordés de travail alors que d'autres ont des problèmes réels d'échapper à l'ennui.

Une fois qu'on s'est muni d'une telle structure et qu'on a défini des missions claires pour les différentes composantes on devra leur procurer les moyens financiers, humains et en matériel adéquats. Ces moyens devront alors être gérés de sorte à faire bénéficier le service de la plus grande efficacité. Pour réunir au mieux il s'impose de rendre aux chefs d'administration et aux dirigeants des départements leur autorité et leur autonomie. Il faudra dans cette organisation séparer davantage le politique de l'administratif. Les ministères devront se recentrer sur leur devoir de déterminer la politique du département alors que les administrations devront se concentrer sur l'exécution de celle-ci. Ce qui ne veut pas dire absence de communication entre les deux composantes.

Ne pas se diriger dans cette direction accroît le risque de se voir opposé de nouvelles demandes de création d'établissements publics qui s'expliquent certes pour certains secteurs d'activités soumis à la concurrence, mais ne seraient être admis pour des opérateurs purement administratifs qui recherchent par ce biais une plus grande flexibilité. Il est temps de doter l'Administration de règles qui n'incitent pas le talent inventif pour contourner les procédures de fonctionnement en vigueur dans le secteur public.

- Revoir la politique informatique de l'Etat

Bien que la pénétration de l'informatique dans les administrations a déjà indubitablement entraîné une certaine mutation, il reste qu'aujourd'hui la problématique n'est plus la même que d'antan. «L'arrivée du micro-ordinateur vient de renverser les rapports de force créés par l'informatique centralisée car:

- il est physiquement localisé au sein du service utilisateur;
- son emploi n'est pas justiciable de spécialistes aux formations longues et coûteuses... .

Le recours à la solution du micro-ordinateur accroît l'autonomie des unités de base, stimule leurs facultés d'auto-organisation, simplifie les circuits de documents etc.».

Voilà que lentement une situation de concurrence s'est construite entre la micro-informatique et la télé-informatique.

Ceci a comme conséquence qu'un nombre croissant d'administrations exigent la mise à disposition de personnel informatique nécessaire ou au développement de solutions informatiques indépendantes du Centre informatique de l'Etat.

L'avenir informatique de l'Administration semble être à la pluralité et le rôle du Centre informatique de l'Etat doit être soumis à révision. En effet le C.I.E ne devra-t-il pas plutôt jouer le rôle de conseiller, de gestionnaire et coordinateur de l'architecture informatique, d'organe-centralisateur de données, de concepteur de sécurité passer de façon centralisée les contrats de l'Etat afin d'aviser une meilleure position dans les négociations et d'organiser la formation y relative?

A ce sujet je me rallie à l'avis de la commission d'économie et de rationalisation qui plaidait en 1994 pour un audit de l'informatique de l'Etat luxembourgeois par un consultant indépendant. En effet une telle procédure pourrait effectivement constituer une bonne base pour la définition de la future stratégie informatique du secteur étatique.

En attendant une étroite concertation devra subsister entre le Centre informatique de l'Etat et les différents services. Ces derniers devront non seulement pouvoir informer le C.I.E de leurs besoins en matériel mais il faudrait que cette demande soit faite sur base de l'élaboration d'un concept entre le responsable de chaque administration et le C.I.E qui devra aboutir à la rédaction d'un plan pluriannuel pour ladite administration.

Du côté de l'utilisation des micro-ordinateurs on constate encore trop souvent

que la plupart des agents n'utilisent que le traitement de texte. Ainsi y a-t-il lieu de développer des fonctions de tenue de fichiers, de tableaux de bord, d'amélioration des flux de documents bureautiques etc.

- Aussi et surtout l'Etat devra veiller à ne pas boîter derrière les logiciels employés par le secteur privé (voir: beaucoup d'administrations travaillent encore actuellement avec l'EPISTOL alors que sans aucun doute le programme «Windows» est beaucoup plus performant).
- La fonction documentaire au sein de l'administration

Le renouveau du service public ne devra pas ignorer l'amélioration de l'information des usagers mais encore devra-t-il mieux organiser et faciliter l'accès des fonctionnaires d'un département ministériel, d'une administration à l'information administrative des autres services publics.

Ainsi devra-t-on charger le Service Information et Presse de dresser en permanence un inventaire des publications – ouvrages et périodiques – édités par les différents services publics. De même devra-t-il faire le point sur la situation des bibliothèques des ministères et administrations. En effet ces dernières sont très peu connues et nullement insérées dans les réseaux bibliographiques nationaux. Ainsi convient-il d'avoir enfin accès à ce qu'on appelle communément «la littérature grise» des administrations, c'est-à-dire l'ensemble des études et rapports non édités que produisent les administrations ou qu'elles font réaliser pour leur compte. Cela améliorera la qualité de travail des agents publics qui verront par ce biais simplifié leur travail de recherche. La finalité est par conséquent d'instituer une réelle politique documentaire au niveau des ministères et administrations, de mettre cette documentation interne à la disposition des autres services de l'Etat et d'offrir éventuellement au public l'accès à ces rapports, selon des modalités et conditions à définir.

Avant de généraliser une telle opération il serait bien qu'elle fasse l'objet d'une expérimentation menée avec quelques services volontaires. Ceci a l'avantage de cerner les différents problèmes que peut poser la mise en place du dispositif envisagé, de mieux en définir les modalités, les charges et les coûts.

Une attention particulière devra en outre être portée au respect de la normalisation notamment en matière de catalogage, et à l'insertion des données dans un réseau télématique national d'information administrative.

La prolifération des connaissances, la nécessité de communiquer et d'échan-

ger rapidement les connaissances acquises entre un grand nombre de spécialistes, travaillant dans des institutions compartimentées, dispersées, imprimant une importance croissante aux données et à leur circulation. L'implication croissante des ordinateurs, la naissance de nouvelles techniques de télécommunications et la miniaturisation électronique ouvrent d'énormes perspectives au secteur de l'information qu'il convient d'utiliser également au maximum dans l'Administration.

Aussi important que puisse être l'information interactive au sein de l'Etat une attention particulière reviendra à l'avenir à l'amélioration de l'information administrative du public. Il serait temps à ce que le Luxembourg se dotât également, vis-à-vis des usagers, d'un système d'information administrative de pointe profitant de l'évolution de la technique (bases de données télématiques).

## La mobilisation du monde politique et des personnels pour le renouveau de l'Administration

### 2. LA VOLONTÉ POLITIQUE, CONDITION ESSENTIELLE DE TOUTE MODERNISATION.

Pour que le processus de la réforme aboutisse, un rôle essentiel revient au monde politique.

Ce sont les politiciens qui doivent déterminer l'image d'une Administration capable d'affronter le prochain siècle, ce sont eux qui tiennent les rênes de la réforme. Leur volonté d'agir prédéterminera la réussite de toute modernisation.

Au niveau législatif, la Chambre des Députés devra veiller à ce que les projets ou propositions de loi qui sont déposés n'alourdissent pas inutilement les procédures ou l'organisation de l'appareil étatique.

Du côté exécutif l'action du Gouvernement est sollicitée, car on ne doit jamais perdre de vue qu'on doit rattacher à l'exercice du pouvoir exécutif la direction suprême de l'administration publique, c'est-à-dire qu'il incombe au Grand-Duc, et par là aux ministres, d'organiser et de surveiller les services administratifs. Pour remplir son rôle proprement administratif, chaque ministre se trouve à la tête d'un ou de plusieurs départements ministériels, dont la direction effective lui incombe. Bien qu'étant assisté par des fonctionnaires du cadre supérieur, il reste que la gestion du département se fait sous sa responsabilité. Ce sont donc bien les membres du Gouvernement qui

sont les premiers gardiens d'un service public de qualité et de la modernisation constante de leurs départements. Responsables devant la société ceux-ci se doivent de réagir, avec tous les moyens qui sont à leur disposition, contre tout dysfonctionnement de l'appareil administratif sous leur direction. Il faut être conscient que si les responsables politiques manquent de courage cela peut provoquer un effet de boule de neige du haut de la hiérarchie jusqu'en bas. Pour qu'une modernisation, et une bonne gestion en général de l'Administration, puisse être couronnée de succès, il ne suffira point que Monsieur le Premier Ministre et Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative s'y emploient avec conviction, mais au contraire devront-ils avoir le concours de tous les ministres, car l'Administration forme un tout. Le Gouvernement devra être solidaire et décidé à mener à bien le renouveau du service public.

Au niveau de la gestion, les responsables politiques doivent recentrer une bonne partie de leur énergie à déterminer un système de finalisation par département qui fixe les objectifs à tous les niveaux et pour l'ensemble des fonctions le composant. Ces objectifs doivent former un ensemble pyramidal et cohérent.

Les agents doivent savoir cerner la finalité de leur travail. Les objectifs pour leur part doivent être réalistes et réalisables, mesurables, déterminables et producteur d'effets. La finalité doit donner une réponse aux questions quoi, combien, où et quand. Bien que la définition d'objectifs clairs n'est pas nécessairement compatible avec les ambiguïtés et les exigences du forum politique, il est évident que là où une telle approche échouerait, l'introduction d'une démarche managériale pourrait être compromise.

### 3. LA MOBILISATION DES CADRES SUPÉRIEURS POUR LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION.

Une fois que les finalités ont été définies de façon précise par les responsables politiques il y a lieu de déterminer les mesures, les procédés et les méthodes de travail pour atteindre les objectifs. Les questions comment et par quels moyens nécessitent alors une réponse. Il incombe partant aux chefs d'administration

- d'expliquer la finalité;
- de déterminer les différentes mesures;
- de faire un relevé des moyens existants et nécessaires;
- de reconnaître les priorités, les points critiques;
- de fixer un timing à la connaissance de tous les intervenants.

C'est donc à eux qu'appartient l'exécution des finalités à la satisfaction du Gouvernement et des usagers.

Dans notre optique des choses cela ne peut se faire valablement qu'en recourant aux outils modernes de gestion regroupés sous le terme de management public. Cela présuppose un nouveau profil des cadres supérieurs de la fonction publique.

Le succès de la modernisation ne repose pas seulement sur la qualité de la contribution de chaque membre de l'organisation mais d'abord sur celle de chacun de ses dirigeants, dont il est essentiel de s'assurer la mobilisation psychologique et intellectuelle. Si cette modernisation doit porter à la fois sur les structures, une meilleure gestion des ressources humaines, la réglementation etc., son succès est lié à deux conditions préalables: la détermination d'un profil de compétences des cadres supérieurs et l'existence d'un système de formation continue obligatoire pour tous les dirigeants.

Comme la modernisation de l'Administration doit être comprise comme le passage obligé vers la généralisation du management public et de ses outils, il est bien évident que la transformation des hauts fonctionnaires en «managers» devient une nécessité.

Le cadre supérieur ne devra pas seulement être un bon spécialiste en sa matière. En effet une étude du «Carnegie Institute of Technology» a montré que la réussite d'un chef dépend de 13 % de ses connaissances techniques, tandis qu'elle dépend pour le reste (87 %) de son habileté en matière de relations humaines.

Si un rôle important incombe aux cadres supérieurs pour diriger la modernisation, les cadres de la carrière moyenne devront également s'y adapter. Ils doivent sortir du moule hiérarchique traditionnel, pour mobiliser, diriger, animer et coordonner des équipes, ce qui exige des connaissances mais surtout des comportements nouveaux.

Ce changement en profondeur suppose également une motivation forte des cadres supérieurs qui ne peut venir que d'une vision positive de l'Etat et de leur rôle dans cette évolution, c'est là, pour l'essentiel, le rôle des politiques. Toutes les conséquences sont loin d'avoir été tirées de ce changement, en termes de recrutement, de formation, de carrières et de rémunération.

Parmi les exemples étrangers le profil des compétences prioritaires pour les gestionnaires de la fonction publique québécoise, dressé par Pierre Canalis, Directeur du Centre de développement des cadres supérieurs, Ecole nationale d'administration publique du Québec, sur base des travaux de la commission Boudreau, rejoint à merveille mes propres vues.

La «commission Boudreau» – du nom de son président Thomas J. Boudreau, professeur à l'Ecole nationale d'administration publique et ancien sous-ministre- qui avait comme charge d'étudier les besoins de relève des gestionnaires pour la fonction publique québécoise concluait à juste titre que «le gestionnaire public doit à l'avenir se caractériser par sa vision stratégique, son sens du service à la clientèle, son aptitude à gérer au meilleur coût et sa capacité de motivation et de mobilisation.»

La vision stratégique a des composantes multiples et complexes:

- une compréhension approfondie des objectifs essentiels;
- une lecture juste de toutes les composantes de l'environnement;
- une appréciation réaliste des ressources nécessaires;
- une mise en séquence correcte des actions;
- une mobilisation de toutes les ressources humaines susceptibles d'aider à atteindre les buts fixés.

Le sens du service à la clientèle repose sur plusieurs postulats:

- la fonction publique ne constitue pas sa propre finalité;
- le service de l'Etat perd son efficacité et son sens s'il néglige les marques de respect dû aux personnes;
- le souci du service aux usagers est une dimension fondamentale du sens de l'Etat.

L'aptitude à gérer au meilleur coût suppose que l'administration, dans son ensemble, et chaque gestionnaire, dans le secteur qui lui est propre, acceptent:

- d'introduire dans leur culture la notion et la pratique de la productivité;
- de mettre l'accent sur le mesurage des résultats plutôt que sur les contrôles de conformité;
- de se familiariser avec de nouveaux impératifs (restructuration, rationalisation, simplification, flexibilité, allègement des structures, révision des processus...);
- d'expérimenter des méthodes nouvelles: gestion de programmes par des organismes communautaires ou par le secteur privé, concentration vers des clientèles-cibles au lieu de services universels, partenariat, décentralisation vers d'autres instances...

Enfin la capacité de motivation et de mobilisation fait appel au renforcement d'aptitudes fort inégalement développées dans le milieu de l'administration publique:

- «leadership» fondé sur la compétence et non sur l'autorité;

- habileté de communication;
- pédagogie continue dans l'action;
- haut niveau d'intégrité personnelle;
- respect des valeurs démocratiques et souci constant de servir l'ensemble de la population.

Se doter de tels cadres présuppose pour l'avenir d'introduire une gestion des cadres profondément renouvelée. Ainsi faudrait-il revoir le recrutement, la formation, la carrière et la rémunération.

Prévoir à temps les besoins futurs constitue le premier élément d'une bonne gestion des cadres. Cela suppose aussi que l'Etat devra préparer à temps la relève des postes les plus élevés dans la hiérarchie. De même devra-t-on revoir le mode actuel de recrutement. En effet ne serait-il pas approprié de combiner le concours avec un teste psychotechnique, qui permettrait au ministre ou chef d'administration de disposer de renseignements supplémentaires sur la compatibilité du candidat avec le profil recherché?

Le système actuel est tel que le concours ne renseigne ni sur les qualités techniques ni sur celles de meneur d'homme.

En matière de stage il faudrait veiller à ce que la formation spéciale au sein de l'administration concernée prévoie un séjour du stagiaire dans les divers services de cette administration. Cette procédure a l'avantage de le familiariser avec cette administration, de le confronter aux problèmes et vues des différents services et de faciliter la connaissance des collaborateurs.

Au niveau de la formation générale il faudra revoir le système actuel qui ne donne que partiellement satisfaction. Il importe d'enseigner le plus tôt possible les valeurs et les comportements attendus des cadres (direction d'équipes, organisation du travail, sens de l'obligation de résultat, acceptation de l'évaluation, pratique de la négociation et des relations humaines).

La formation continue est quasiment inexistante pour la carrière supérieure; elle devra par conséquent bénéficier d'efforts incontestables. Il conviendra donc de définir préalablement les besoins des services et de mettre en oeuvre des formations adaptées aux différents types d'emplois. Un accent particulier devra être mis sur la formation du management public où il faudra apporter un soutien dans la mise à jour des concepts et pratiques de management utiles à l'exercice des fonctions et à la consolidation du leadership, des cadres supérieurs. Pour assurer une formation de valeur je conseillerai au Gouvernement de rechercher la collaboration avec des Ecoles et Universités étrangères (p.ex. ENA).

## Profil des compétences prioritaires pour les gestionnaires de la fonction publique québécoise.

			Savoir-faire		
Caractéristiques	Savoirs	Compétences interperson- nels	Compétences intellectuelles	Compétences managériales	Savoir être
<p>° Un gestionnaire: - capable de lire son environnement et de situer son action dans une vision stratégique; - sachant intervenir en période de changement et interagir efficacement avec le niveau politique.</p> <p>° Axé sur le service à la clientèle: - tourné vers l'extérieur; - capable d'instaurer des partenariats avec les agents sociaux; - capable de déceler les besoins et d'y adapter ses services; - centré sur les résultats et pas seulement sur les processus; - capable de s'adapter à la diversité.</p> <p>° Capable de gérer au meilleur coût: - assurer des processus de production les plus efficaces possible; - gérer l'information de gestion.</p> <p>° Habile à motiver, à mobiliser et à gérer les personnes: - pédagogue; - capable de gérer la diversité; - capable de coordonner les efforts; - proche des employés, capable de délégation;</p>	<p>° Connaissance de l'environnement national et international. ° Culture générale. ° Connaissance de l'Etat et de l'administration publique (rôle, évolution, structures, acteurs).</p> <p>° Connaissance du service où il intervient; - maîtrise du domaine; - connaissance des partenaires; - compréhension des principaux enjeux.</p> <p>° Connaissance des techniques de gestion.</p>	<p>° Ecoute et communication.</p> <p>° Capacité d'une approche concertée.</p> <p>° Maîtrise des outils d'influence: - médiateur; - négociateur.</p>	<p>° Imagination, créativité, innovation.</p> <p>° Jugement.</p> <p>° Analyse/synthèse.</p> <p>° Objectivité/rigueur.</p> <p>° Capacité de prévoir (pro-actif).</p>	<p>° Polyvalence.</p> <p>° Gestion de contenu, pas seulement de processus.</p> <p>° Capacité de décider.</p> <p>° Sens politique.</p> <p>° Capacité d'évaluer politiques et programmes.</p>	<p>° Ethique. ° Sens de l'Etat et du service public (respect des valeurs démocratiques). ° Flexibilité, souplesse, facilité d'adaptation.</p> <p>° Attitude de service.</p> <p>° Courage.</p> <p>° Connaissance de soi. ° Sens des responsabilités.</p> <p>° Ouverture à l'apprentissage.</p>

D'un autre côté devrait-on favoriser la mobilité des cadres, car par la diversité d'expériences qu'elle apporte, la mobilité est considérée comme un facteur d'enrichissement. Il devrait même être souhaité que la mobilité constitue une obligation pour accéder à certains postes.

Le problème du niveau de la rémunération des cadres supérieurs de la fonction publique n'est évoquée ici que pour mémoire. Non qu'il faille en minimiser l'importance, mais la présente étude n'est point la place appropriée pour ce débat. Toujours est-il qu'il serait préférable d'avoir une fois pour toutes le courage d'adapter les revenus aux responsabilités assumées par les hauts fonctionnaires et de se détacher du système des cumuls.

## Des agents motivés et performants au service du public et au service de l'Etat.

Nul ne saura contester l'importance du facteur humain dans le cadre du fonctionnement de l'Administration. Pouvoir dynamiser d'un appareil administratif dynamique signifie pouvoir disposer d'agents actifs et motivés. On gagne cependant la certitude que les vieux liens hiérarchiques ne suffisent plus à eux seuls pour mobiliser les énergies inhérentes à la masse des agents publics, ce qui devra conduire les responsables publics à rechercher dans les outils d'animation le moyen de débloquent le dialogue social et de mobiliser les hommes autour des objectifs du renouveau.

Gérer le personnel ne veut plus seulement dire administrer les agents. Il faut qu'il y ait une véritable rencontre entre le dynamisme de l'Administration et les attentes et le vécu des agents. Le personnel étant la première richesse de l'Administration, il faut lui vouer une attention particulière.

### 1. Motiver par une formation adéquate du personnel étatique et communal.

Comme le notait à juste titre le projet de loi modifiant la loi modifiée du 9 mars 1983 portant création d'un Institut de formation administrative: «La complexité toujours croissante de l'Etat moderne exige des fonctionnaires des connaissances et des aptitudes de plus en plus vastes et approfondies pour bien faire les travaux qui peuvent leur être confiés tant sur le plan national que sur le plan international. Ceci présuppose une solide formation polyvalente alignée sur les besoins d'une administration moderne et efficace.»

Ce besoin de formation trouve l'assentiment de tous les partenaires. Tout dépendra du système proposé.

Cette formation devra en matière de stage veiller à ce que la formation spéciale au sein de l'administration concernée prévoie un séjour du stagiaire dans les divers services de cette administration. Cette procédure a l'avantage de le familiariser avec cette administration, de le confronter aux problèmes et vues des différents services et facilite la connaissance des collaborateurs.

### 2. Par la mise à disposition d'immeubles et d'équipements adéquats.

Il est un fait que les agents sont indubitablement plus motivés s'il se déplacent chaque jour dans des lieux de travail accueillants, clairs, aérés et fonctionnels plutôt que dans des infrastructures moches, grises, aux équipements archaïques.

Voilà pourquoi le Gouvernement ferait bien de poursuivre son plan de modernisation de l'infrastructure et de l'équipement des services de l'Etat.

Au niveau informatique il faudra veiller à maintenir une étroite concertation entre le Centre informatique de l'Etat et les différents services. Ces derniers devront non seulement pouvoir informer le C.I.E. de leurs besoins en matériel pour l'année prochaine, mais il faudrait que cette demande soit faite sur base de l'élaboration d'un concept entre le responsable de chaque administration et le C.I.E. qui devra aboutir dans la rédaction d'un plan pluriannuel pour ladite administration.

Au niveau des logiciels, l'Etat devra veiller à tenir la cadence avec le secteur privé. Il ne s'agit non seulement de mettre le plus vite possible des logiciels performants à la disposition des administrations mais également de veiller à ce que des cours en nombre suffisant soient organisés dans les délais les plus rapprochés.

### 3. Par des relations de travail révisées.

Une attention particulière revient aux relations interpersonnelles qui interviennent pour beaucoup dans la motivation du personnel.

- Le premier principe de toute motivation consiste à éviter toute action susceptible de démotiver une personne.

Manque de communication interne, séparation stricte du travail opérationnel et du travail de conception, supérieur hiérarchique dépourvu de toutes qualités de meneurs d'hommes etc., voilà quelques éléments qui peuvent engendrer la démotivation des agents.

Savoir motiver des collaborateurs présuppose la connaissance et la compréhension de leurs attentes, leurs craintes et leurs réactions.

Le chef hiérarchique ne saura comprendre ses collaborateurs qu'en les écoutant et en les observant. Généralement ces derniers ne sont prêts pour franchir une nouvelle étape que si leurs besoins de base (épanouissement personnel, besoins) sont plus ou moins satisfaits. Chaque individu a son propre point de vue face au travail. Ces forces internes constituent leur motivation dans l'accomplissement de leurs tâches. Aux supérieurs hiérarchiques de détecter ces facteurs de motivation internes et de trouver la fonction la plus adéquate pour leur collaborateurs.

Je tiens ainsi à réitérer combien difficile se présente la tâche des cadres et chefs de service, chefs d'unités de l'Administration et combien indispensable s'impose une formation adéquate en matière de gestion des ressources humaines dans le cadre de la formation initiale (carrière supérieure) et de la formation continue (carrière supérieure et moyenne)

- Promouvoir le travail d'équipe et responsabiliser les agents constitue aujourd'hui certainement une alternative face à une centralisation souvent exagérée et une hiérarchie verticale poussée.

Avant tout progrès d'en la matière il serait bien de procéder à la rédaction de projets de service qui se présentent sous la forme d'une charte commune, diffusés à tous les échelons de la hiérarchie, rappelant les fondements minimums, plus petits dénominateurs communs des stratégies individuelles et des objectifs de l'organisation.

Ces «basic believes», retracés dans des documents écrits, permettent aux agents, quelque soit la formation qu'ils occupent, de se référer à des valeurs identiques.

Ces projets de service se présentent sous différentes formes:

- les projets de service dont la finalité est d'agir sur la mobilisation des ressources humaines. L'on recherche, avant tout, dans cette démarche, une adhésion des hommes à des références productives de telle sorte que chacun puisse pleinement s'investir dans les objectifs communs;
- les projets de service dont la finalité est de favoriser la réorganisation d'une direction ou d'un établissement en posant comme référence commune les nouveaux circuits de décisions et de production. L'on recherche alors dans le projet de service un effet de levier interne permettant de mieux faire comprendre aux agents publics la nécessité des nouvelles procédures;
- les projets de service dont la finalité est d'adapter les missions d'une organisation aux nouvelles données de l'envi-

ronnement. La recherche d'une meilleure communication avec l'extérieur, notamment avec les usagers-clients est au coeur du dispositif mis en place.

Cette classification est cependant théorique, dans la mesure où nombre de projets de service recourent les trois niveaux de préoccupations. Quelque soit la forme choisie on constate que les différents projets de service élaborés à l'étranger peuvent être caractérisés de démarche participative recherchant d'unir les agents et leur hiérarchie au sein d'une même finalité.

- Parallèlement à cette corporate identity, il s'agit de répandre le travail en équipe, où le chef de service devient une sorte de team-chef qui détient son autorité par ses connaissances répandues et son expérience et bénéficiera dans l'accomplissement de ces tâches d'une plus grande autonomie et une responsabilité personnelle plus importante. L'accent est une fois de plus mis sur les qualités de meneurs d'hommes. Dans cette approche il est tenu compte du fait que l'homme a besoin de créer, d'évoluer et d'avoir une influence sur son environnement. Ainsi tous les intervenants prennent leurs responsabilités à leurs niveaux respectifs. L'amélioration de la gestion incombe aux directeurs et chefs de service, l'amélioration des flux de travail à l'encadrement moyen, l'amélioration de la qualification sur le tas à l'encadrement des équipes opérationnelles et l'amélioration des opérations aux ouvriers et fonctionnaires du shop-floor.

Ce travail en équipe à tous les niveaux devra montrer à chacun des intervenants que le travail qu'il effectue a un sens en rapport aux valeurs de l'environnement immédiat et par rapport à la société en général.

La responsabilisation aux différents niveaux et la concession d'une plus grande autonomie devront activer l'automotivation du personnel.

Dans le même ordre d'idées de favoriser l'amélioration de la qualité de service il faudra veiller à diffuser dans chaque administration la création de «cercles de qualité» qui représentent la forme la plus notable des démarches participatives et qui peut se définir comme la formulation collective des propositions d'amélioration touchant à la qualité des services rendus.

Dans une telle démarche il y a réunion volontaire d'agents sous l'égide d'un responsable abandonnant pour cette occasion le strict terrain hiérarchique pour remplir une mission de révélateur des idées et des propositions du groupe. Le cercle de qualité permet ainsi de faire émerger de la base des solutions concrètes et souvent simples mais aussi aux

agents d'exécution de s'exprimer, de se mobiliser plus fortement que dans le cadre traditionnel de la communication hiérarchique descendante.

Une telle approche met ainsi indubitablement l'accent sur une communication interne plus accrue, évitant des projets et des objectifs démunis de tous sens de la réalité.

#### 4. Par un système de rémunération qui récompense davantage la performance prestée

Il faudra franchir un pas supplémentaire dans l'abandon de l'automatisme des promotions. En effet bien que rejeté par la plupart de nos interlocuteurs nous sommes d'avis que cette idée vaut d'être analysée plus en détail en y associant un consultant extérieur.

Les lignes directrices d'un tel système seraient:

- une révision de la liste des fonctions qui devront clairement être réparties en catégories
- l'introduction d'un système de rémunération comportant deux paliers de rémunération, le premier étant atteint automatiquement, car basé sur l'ancienneté et le deuxième n'étant atteint que grâce à la performance de l'agent.
- le redressement des inégalités par la reconstitution des carrières de ceux ayant reçu une place de responsabilité en sautant certains grades.
- l'introduction d'une notation annuelle de l'agent public.

Plusieurs possibilités nous sont offertes

- rechercher un nouveau
- essayer d'introduire lentement un tel système en distribuant par exemple un supplément de salaires tel que le treizième mois d'après ce système
- avoir au moins un entretien de type évaluation par an avec le chef de service, sans conséquence rémunératoire.
- x A supposer, que devant l'opposition d'une bonne part des acteurs dans le secteur, la dernière possibilité d'un entretien-évaluateur soit retenue il faudra clarifier l'utilité d'une notation annuelle de l'agent public. Noter le personnel ne saurait être une simple formalité; c'est un moyen de commandement qui doit être adapté à la nature des relations que l'on veut établir entre les chefs de service et leurs subordonnés, ainsi qu'à la psychologie de la Fonction publique.
- x Un tel système de notation doit répondre à des buts précis:
- apprécier la valeur professionnelle des agents pour les utiliser au mieux

- permettre aux membres du personnel de bien se connaître afin de se perfectionner
- établir entre les différents échelons de la hiérarchie, des rapports de confiance

Un système de notation doit partant tendre à révéler non pas l'homme en soi, mais le fonctionnaire en tant que tel car il arrive que des esprits fins et cultivés fassent de piètres fonctionnaires, faute de sens des réalités, de discipline intellectuelle, de méthode ou d'autorité etc.

Il importe seulement de ne jamais oublier le but de la notation et de ne pas substituer à un jugement orienté seulement vers une meilleure utilisation du personnel, un portrait psychologique plus ou moins bienveillant respectivement un portrait fort négatif sur base de rancunes personnelles, c'est-à-dire les modalités de la notation doivent donner au personnel des garanties d'objectivité. Bien conscient que noter un agent, c'est porter sur lui un jugement de valeur, pour la plupart sur base de la propre conception du service public, et pouvant contenir une part de subjectivité, je suis d'avis qu'il faut introduire cette démarche au Luxembourg en espérant de répandre un dialogue serein entre le chef de service et son collaborateur.

Un tel système devra être proposé en collaboration avec un consultant et être applicable jusqu'au plus haut niveau.

#### 5. Par l'utilisation des sanctions disciplinaires là où cela s'impose.

- a) Le Gouvernement devra souligner clairement que l'Etat luxembourgeois, afin de rester compétitif ne saura à l'avenir que se baser sur des agents ayant la volonté de contribuer à cette nouvelle conception du service public, basée sur la performance.
- b) Tous les acteurs, sans exception, devront appliquer en cas de besoin toutes les possibilités que leur offre la législation existante en matière de procédure disciplinaire pour punir tous ceux qui après mises en demeure ne sont toujours pas prêts à faire un effort quelconque.
- c) Cependant le système actuel connaît certaines failles. En effet sans vouloir remettre en cause le côté droit de l'incriminer, il faudra néanmoins donner plus de pouvoir au chef d'administration qui devra pouvoir refuser certaines fonctions et certains grades à des personnes incapables de prester les travaux qui en découlent. En plus la procédure disciplinaire et surtout celle devant le conseil de discipline devra-t-elle connaître un raccourcissement. En outre des peines appropriées devront être pro-

noncées pour les cas graves, car garder ces gens auprès de l'administration ne fait que décourager les chefs d'administration et démotives le reste du personnel.

## Le contrôle, une nécessité indispensable de tout système

### 1. La nécessité d'une évaluation des politiques publiques

d) Comme l'exécution d'une décision doit en principe permettre la réalisation d'objectifs déterminés, le succès de l'action sera donc évalué en fonction de la conformité des résultats à ces objectifs.

Une approche de management public efficace présuppose par conséquent une évaluation des politiques publiques. La Cour des comptes française avait défini l'évaluation comme étant « l'appréciation portée sur l'efficacité d'un programme, d'une politique ou d'une action publique à la suite de la recherche, scientifiquement exigeante, de leurs effets réels, au regard des objectifs et des moyens mis en oeuvre.

e) Bien que l'évaluation des politiques publiques suscite encore de nombreuses réflexions et débats à l'étranger, on constate néanmoins que dans bon nombre de pays (France, etc.) elle acquiert un certain droit de cité.

- L'évaluation des politiques publiques se propose de repérer et de mesurer les effets d'une politique publique et de porter une appréciation sur son efficacité et son impact.

- sert d'instruire un dialogue entre l'Etat et les entités bénéficiaires de son intervention.

- permet en outre de mieux connaître les mécanismes de l'action publique.

- x A lire les articles de fonds on constate que les textes officiels français relatifs à l'évaluation parlent toujours d'évaluation des politiques publiques. Les textes anglo-saxons en revanche, parlent le plus souvent, d'évaluation des programmes.

- x Le terme de programme est défini comme se référant davantage au caractère normatif de l'action publique (affirmer les droits, afficher des intentions et des valeurs face à un problème de société) tandis que le second s'envoie essentiellement à son moment instrumental (la définition précise des moyens et conditions de l'action). Bien qu'en fait, la distinction entre politique et programme n'est pas toujours claire et l'emploi de l'un ou l'autre terme reflète imparfaitement la réalité il reste que l'évaluation de programme reste le concept de base qui structure la réflexion sur les méthodes dans la plupart des pays.

- x A part ces réflexions sur la terminologie, je plaide clairement pour l'instauration au Luxembourg d'une évaluation du programme gouvernemental contenu dans la déclaration du Gouvernement et des projets qui en découlent.

- x Ainsi voudrais-je voir établir un contrôle constant primo sur la réalisation du programme établi par le Gouvernement et secundo sur l'efficacité et l'efficience des programmes.

- x Les conditions préalables de cette évaluation sont évidemment:

- un programme clairement articulé
- des objectifs et effets attendus clairement précisés
- un lien logique entre le programme et les objectifs attendus.

Quant à la question où il faut situer les commandes de cette évaluation il faut répondre: au plus haut niveau de décision d'un ministère en s'adjoignant les experts les plus compétents. Le tout devant être centralisé au Ministère d'Etat qui devra jouer le rôle de ministère-centralisateur des données, de force motrice en matière d'évaluation, bien qu'elle reste du ressort des départements ministériels eux-mêmes. Non seulement que l'évaluation devrait être utile, dans notre système administratif, à conduire à l'amélioration des décisions et de l'allocation des ressources mais aussi devrait-elle amener une amélioration de la gestion.

Cependant un tel système présuppose un programme de formation pour les hauts fonctionnaires destiné à leur fournir les explications nécessaires sur l'utilité et l'exécution d'un tel système. Finalement on ne saurait perdre de vue qu'au début des problèmes vont surgir, car il ne sera pas facile d'ancrer ce système dans la pratique administrative et il s'agira de convaincre les responsables politiques que l'évaluation soit effectuée en même temps que d'autres tâches plus pressantes.

En conclusion, je propose donc au Gouvernement de souscrire à la nécessité d'un système d'évaluation des politiques publiques, c'est-à-dire de soumettre à un examen critique la question de savoir, si une politique, du point de vue de l'ensemble du Gouvernement est toujours appropriée, prioritaire, si ses objectifs demeurent bien formulés eu égard aux changements intervenus depuis sa mise en place, s'ils sont atteints de façon efficace par comparaison avec d'autres moyens.

### 2. Pour un contrôle efficace de gestion

Bien que les organisations publiques ne manquent pas de moyens de contrôle, contrôle hiérarchique, contrôle de régularité et contrôle parlementaire, celles-ci devront en outre connaître ou introduire, là où cela ne serait pas encore le cas, un contrôle de nature managériale. Ce contrôle devra permettre d'assurer la régulation d'une organisation afin de lui permettre de réaliser ses objectifs et est le complément du système de planification et la contrepartie de toute décentralisation des centres de décision.

Le contrôle managérial que nous visons consiste à renforcer l'efficacité et l'efficience des organisations publiques et constitue pour les dirigeants une façon pour s'assurer que les moyens sont utilisés avec efficacité et efficacité pour réaliser les objectifs que s'est donnés l'organisation. Ce contrôle doit être fait sous la responsabilité directe de l'administrateur général, du premier conseiller ou du chef d'administration qui devront dans des intervalles réguliers en informer leur ministre.

# La conjoncture de l'économie luxembourgeoise en 1994 et les perspectives

- Croissance notable du PIB en 1994: 3,3% en version SEC et 4,1% en version nationale
- Maintien d'un taux de croissance supérieur à 3% pour 1995-96, en dépit d'un léger ralentissement conjoncturel dans les pays de la zone DM
- Progression du chômage en 1994 et en 1995; amélioration prévue en 1996

## Evolution économique au Luxembourg depuis le début des années '80

Entre 1983 et 1989, le PIB luxembourgeois s'est accru de 4,3% en moyenne annuelle en version SEC et de 4,4% en version nationale (qui prend différemment en compte la «production» des banques). L'année 1989 constituait le pic de l'évolution conjoncturelle; entre 1990 et 1994, le PIB en version SEC ne s'est plus accru que de 2,4% en moyenne annuelle mais de 3,3% en version nationale, en raison des bonnes performances du secteur bancaire dans les années '90, '93 et '94. Du côté de l'emploi, le sommet de la croissance s'est situé dans les années '90 et '91 avec des taux d'accroissement de 4,1%.

1993 constituait un creux dans l'évolution conjoncturelle, situation pourtant peu perceptible en version nationale, toujours à cause de la bonne performance du secteur bancaire. Si, entre 1983 et 1989, l'évolution de la production a été nettement supérieure à l'évolution de l'emploi intérieur, (1,9% en moyenne annuelle) cet état des choses ne s'est plus répété entre 1990 et 1994, où l'évolution de l'emploi, avec 3% en moyenne annuelle, a été supérieure à l'évolution de la production en version SEC, et seulement légèrement inférieure en version nationale, laissant conclure à une très faible évolution de la productivité nationale (production par travailleur).

Pour assurer un renforcement de la comparabilité et de la fiabilité des agrégats économiques au niveau européen, le Luxembourg a été amené à revoir et à perfectionner ses comptes nationaux. Une première série de comptes nationaux révisés ont été publiés par le STATEC dès la fin de l'année 1994. L'enseignement principal est une révision substantielle à la hausse du PIB dans les deux versions (SEC et nationale). Les agrégats de la valeur ajoutée par branche, disponibles depuis peu jusqu'en 1992, permettent de constater que la révision s'est répercutée principalement

sur les services marchands, dont le niveau de la valeur ajoutée a jusqu'ici été sous-estimé. A l'intérieur des services marchands, ce sont principalement les «autres services marchands» (transport, communication, et autres services aux entreprises) qui ont été affectés par cette révision.

En attendant le jeu complet des comptes nationaux révisés, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que les performances économiques de ces 7 à 8 dernières années ont été encore meilleures que ne l'indiquaient les anciennes séries statistiques.

Les besoins en main-d'oeuvre de l'économie nationale ont été satisfaits par l'entrée croissante de travailleurs résidents à l'étranger. Si le nombre de frontaliers s'est accru en moyenne annuelle de 10,6% entre 1983 et 1989, ce taux est passé à 16,1% entre 1990 et 1994. Le taux de chômage est resté le plus bas de l'Union européenne. Le nombre de chômeurs a néanmoins plus que doublé entre 1990 et 1994. La cause principale est une inadéquation de l'offre de travail des entreprises résidentes et de la demande (nationale ou résidente) de travail.

## Production en 1994 et perspectives

En 1994, le PIB s'est accru de 3,3% en version SEC et de 4,1% en version nationale. Les branches à l'origine de cette progression sont les industries (à l'exception de la sidérurgie), les banques et assurances (à l'origine de la différence entre l'évolution du PIB version SEC – version nationale) et les autres services marchands (transport, communication etc.). Ces branches ont profité d'un climat international favorable: une conjoncture européenne nettement améliorée auprès des trois partenaires commerciaux principaux, une croissance des exportations de l'Union européenne, et un retour «à la normale» de la courbe des taux d'intérêts, avec des taux longs allemands supérieurs aux taux courts depuis le mois de mars 1994.

La valeur ajoutée produite par l'agriculture a diminué en 1994 de 1,7%; les prix ont chuté de 3,3%. Cette évolution des quantités résulte d'une quasi-stagnation de la production végétale (+0,2%). Celle-ci est le fait d'un net recul de la production traditionnelle de céréales – blé, seigle, orge, avoine – et des pommes de terre et d'une augmentation de la production de moût de raisin et de vin.

D'après les enquêtes d'activité effectuées mensuellement par le STATEC, la production de la sidérurgie aurait chuté de 1,4% en 1994; les premiers résultats des comptes nationaux à prix constants, se basant sur ces indicateurs d'activité, font état d'une diminution de la valeur ajoutée de 1,6% en 1994. Le recul de la production est dû en partie à des incidents techniques au niveau de la production d'acier brut intervenus au dernier trimestre de 1994. Une explication alternative est fournie par le «vieillessement» des indices mesurant la production. Depuis l'année de base (1985) tant les structures de production («product mix») que les prix relatifs des produits ont fortement évolué. Cette baisse de la production ne se reflète pourtant pas (encore) dans le chiffre d'affaires et les exportations en valeur, qui ont tous les deux augmenté en 1994. L'on pourrait donc conclure à une augmentation implicite de la production physique ou en volume, augmentation qui restera soumise à confirmation par les nouveaux indicateurs d'activité industrielle, convertis en année de base 1990 et publiés sous peu.

La valeur ajoutée des industries hors sidérurgie a augmenté de 8,4% en 1994, la production industrielle a progressé de 9,2%. A l'origine, une demande émanant des pays voisins (Belgique, France, Allemagne) auxquels l'industrie luxembourgeoise fournit des biens intermédiaires, destinés, après transformation, à la grande exportation. Les types de produits concernés sont les produits abrasifs, le verre, les produits céramiques, les produits chimiques (fibres synthétiques), les ouvrages en métaux hors machines et matériels mécaniques. Au cours de l'exercice 1994, des gains de productivité et de rentabilité sensibles ont été réalisés dans l'industrie: le coût salarial unitaire a pour la première fois depuis 5 ans diminué, en l'occurrence de 6% environ.

D'après les enquêtes d'activité, la production dans la construction aurait baissé de 3,3% en 1994; résultat d'une augmentation de l'activité du bâtiment de 5,8% et d'une

diminution du génie civil de 11,6%. L'échantillon des enquêtes d'activité n'est pourtant pas exhaustif pour l'ensemble des activités de la construction (regroupé sous la Nace 5). Globalement, la valeur ajoutée aurait progressé d'un demi-pourcent en 1994, ce chiffre positif provenant d'une activité plus élevée dans les métiers d'installation, d'aménagement et de parachèvement. Après plus de 8% de croissance entre 1985 et 1990 et un ralentissement progressif dans les années suivantes, l'année 1994 aura probablement marqué la fin de la faible conjoncture, au moins d'après les derniers résultats des enquêtes de conjoncture.

Dans les services marchands, la valeur ajoutée a progressé de 4,7% en 1994, l'emploi de 4,4%.

Dans le commerce, la progression de l'activité de 1% en termes réels résulte d'un recul des nouvelles immatriculations de voitures particulières et commerciales, d'une stagnation du chiffre d'affaires des grandes surfaces et chaînes de magasins mais d'une progression de l'activité du commerce de gros.

Pour les banques, l'on note une progression de la valeur ajoutée de 5%. La somme de bilan agrégée a progressé de 10,3%, le résultat brut a régressé de 4,9%. La progres-

sion du résultat net résulte d'une diminution de la constitution nette de provisions (amélioration du climat conjoncturel européen et meilleure qualité des débiteurs).

Pour les «autres services marchands» l'augmentation de l'activité s'est traduite par un taux de croissance de 6,7% de la valeur ajoutée. Il s'agit surtout du transport aérien et des services de communication, (satellites, télé- et radiodiffusion) qui sont à l'origine de cette progression. L'on note ainsi une hausse de 8% du transport de passagers à l'aéroport de Luxembourg et de 38% du trafic de fret. Dans le domaine des communications, c'est surtout la société de satellites Astra qui est à l'origine des taux en croissance élevés dans cette branche.

L'évolution des services non-marchands a été modérée, légèrement supérieure à 2%.

Les nouvelles prévisions du STATEC se basent sur un scénario retenu par la Commission européenne à la mi-mai. Celui-ci prévoit une croissance moyenne de 3% en 1995/96 pour l'U.E. dans son ensemble, mais contient une décélération de la croissance pour les trois principaux partenaires du Luxembourg en 1996, d'un demi point de pour-cent environ. A l'origine, l'appréciation du DM qui devrait avoir une influence négative sur la croissance écono-

mique par le biais d'une diminution des exportations.

Selon les prévisions nationales, le PIB en version SEC augmenterait de 3,5% en 1995 et de 3,4% en 1996 (par le passé, le Luxembourg se tenait traditionnellement à un «bon» pour-cent au dessus de la moyenne communautaire). En version nationale, la croissance sera plus faible en 1995 - 3,3% - mais plus élevée en 1996, avec 3,5%. L'explication tient à l'évolution du secteur bancaire pour lequel l'on s'attend à une consolidation des activités pour l'année courante puis à une légère et nouvelle accélération pour l'année 1996.

La croissance de l'industrie ne devrait pas, au cours des deux années suivantes, atteindre le taux de 1994 (4,6%). Néanmoins, la croissance restera positive et soutenue, supérieure à 3%, surtout grâce à la sidérurgie, où la reprise devrait enfin se faire sentir. L'activité des autres industries restera forte, mais sera probablement affectée en 1996 par un freinage (temporaire) de l'activité économique dans les pays de la zone DM.

Dans la construction, l'on s'attend à une reprise graduelle, dont témoignent actuellement les indicateurs conjoncturels «précurseurs».

### Taux de croissance par branche d'activité

(Valeur ajoutée brute aux prix du marché, aux prix de 1985)

Source: STATEC

	1994 <sup>1)</sup>	1995 <sup>2)</sup>	1996 <sup>2)</sup>
<b>1. Agriculture, viticulture et sylviculture</b>	-1,7	2,4	2,0
<b>2. Energie et eau</b>	4,0	3,1	3,3
<b>3. Industries extractives et manufacturières</b>	4,6	3,4	3,2
dont: Minerais et métaux	-1,6	2,7	3,0
Autres industries	8,4	3,8	3,3
<b>4. Construction</b>	0,5	2,4	3,5
<b>5. Services marchands</b>	4,7	3,4	3,7
dont: Commerce, récupération et réparation	1,0	3,9	2,6
Institutions de crédit et d'assurance	5,0	2,8	3,8
Autres	6,7	4,6	4,2
<b>6. Services non-marchands</b>	2,2	2,8	2,9
<b>7. Moins: Production imputée de services bancaires:</b>			
- total (version SEC)	6,3	2,8	3,8
- consommés par les résidents (version nationale)	2,9	2,5	2,9
<b>8. Produit intérieur brut aux prix du marché</b>			
- version SEC <sup>3)</sup>	3,3	3,5	3,4
- version nationale	4,1	3,3	3,5

1) estimation

2) prévision

3) La différence entre la version nationale du PIB et la version SEC réside dans l'affectation de la production bancaire: dans la version nationale elle est affectée en partie à la consommation intermédiaire et en partie aux exportations; dans la version SEC elle est intégralement affectée à la consommation intermédiaire.

Dans les services, la croissance restera certainement supérieure à 3% au cours des deux années prochaines. Le commerce devrait pouvoir s'améliorer progressivement. L'activité économique accrue dans notre pays devrait aussi avoir une influence croissante sur le commerce de détail et de gros.

A noter que le commerce luxembourgeois (tout comme la consommation privée) se trouve affecté par le fait qu'un quart de la force de travail est constituée par des non-résidents, consommant peu ou pas sur le territoire et par l'attrait qu'exercent les régions frontalières sur les consommateurs résidents. Dans les banques, un certain ralentissement est probable en 1995, à l'origine duquel se trouve un recul général des taux d'intérêts et un rétrécissement du «spread» sur le US\$.

Dans les autres services marchands, les perspectives de croissance resteront fortes: le transport aérien, le secteur des communications et les autres services aux entreprises connaîtront une dynamique similaire à celle des années passées.

#### **Demande intérieure et extérieure: 1994 et perspectives pour 1995/96**

D'après les dernières données de comptabilité nationale disponibles et en termes réels, la consommation privée aurait reculé en 1992 et aussi en 1993. Au cours de ces années, la croissance réelle des salaires a été effectivement inférieure à 1%, ce qui peut expliquer en partie cette faiblesse. L'on constate par ailleurs un écart croissant entre l'évolution du PIB et celle de la consommation privée: un quart des salaires gagnés au Luxembourg sont versés à des travailleurs frontaliers, qui ne consomment que marginalement sur le territoire. La progression de 2,5% en 1994 constitue un rattrapage, après deux années de faible consommation. En 1993-94, la croissance réelle des salaires a été élevée, ce qui devrait se répercuter avec un certain délai sur la consommation privée domestique dans les années 1995 et 1996.

Les investissements des firmes ont un profil quelque peu erratique. Ainsi, les in-

vestissements s'étaient fortement accrues en 1993, tandis que leur croissance a été plus modérée en 1994 et probablement au cours des années prochaines. La continuation des investissements dans la sidérurgie (aciérie électrique) et dans les télécommunications (société de satellites Astra) évitera une chute de l'investissement, qui se situe à un niveau relatif élevé, par rapport au PIB, dans la comparaison européenne. L'investissement industriel, quant à lui, a progressé de 5% en termes réels en 1994; la dernière enquête du STATEC signale des intentions d'investissements des chefs d'entreprises industrielles en hausse de 12,4% en termes nominaux pour 1995.

L'évolution de la consommation des administrations publiques est marquée par un souci de contrôle des dépenses de l'Etat, dont une part importante constitue les rémunérations et évolue donc selon certains automatismes.

En tout, entre 1994 et 1996, une part de plus en plus importante de la croissance du PIB sera attribuable aux emplois finals nationaux (consommation privée et publique, investissement et variation de stocks): à savoir environ 2 points de pourcentage de la croissance du PIB pour la période mentionnée.

Les exportations de biens ont fortement progressé en 1994, grâce à une industrie exportatrice dynamique, dans le domaine des céramiques du verre et du textile notamment. Comme les importations de biens n'ont pas suivi ce rythme, on a constaté une amélioration notable de la balance commerciale. Rappelons que cette faible progression des importations est due en partie à l'augmentation exceptionnelle des importations en 1993 (acquisition d'aéronefs par la société d'aviation nationale LUXAIR).

Du côté des exportations de services, on constate l'influence de la bonne conjoncture dans les télécommunications et le transport aérien. S'y ajoutent dans l'optique nationale, les exportations de services bancaires (qui ne sont pas considérées

dans la version SEC du PIB). Les importations de services ont, en 1994, progressé plus vite que les exportations, faisant perdurer une période de croissance élevée, 12% en moyenne annuelle et en valeur entre 1985 et 1993. Cette forte croissance des importations de services est évidemment liée aux «autres services marchands» et restera dynamique à l'avenir.

Somme toute, l'on constatera tant en version nationale qu'en version SEC une légère amélioration du solde des exportations et des importations (biens et services confondus) entre 1994 et 1996, en raison d'une industrie restant dynamique, mais moins que par le passé et d'un secteur des services en pleine expansion.

#### **Prix à la consommation**

Le niveau de l'inflation s'est chiffré en 1994 à 2,2%, soit à un niveau nettement inférieur à celui de 1993 (3,6%). Au deuxième semestre de 1994, l'on observait une décre de prix pétroliers, qui a certainement contribué aux bonnes performances en matière d'inflation des prix au dernier trimestre de l'année (avec une inflation moyenne de 2,0%). Pour 1995, l'on prévoit un léger accroissement du taux d'inflation à 2,3% notamment parce qu'on s'attend à une hausse des prix des matières premières et des biens industriels au cours de la phase ascendante du cycle conjoncturel européen.

L'année 1996 devrait connaître une nouvelle accélération de l'inflation, pouvant se porter à 2,5%. En tenant compte des perspectives d'inflation pour nos trois partenaires commerciaux principaux et d'après les services de prévision de la Commission, l'inflation des prix à la consommation au Luxembourg resterait supérieure à la moyenne de ces trois pays: la Belgique et la France notamment connaîtront très probablement des taux d'inflation inférieurs.

(Source: Extrait du «Rapport Annuel» du STATEC.)

# Le Revenu des Ménages au Luxembourg

## Le revenu disponible des ménages et la situation économique du pays

Entre 1985 et 1988, toutes les augmentations du revenu des ménages ont été converties en gains nets de pouvoir d'achat, dans la mesure où l'inflation fut pratiquement nulle durant cette période (cf. tableau).

En 1989 et 1990, le pouvoir d'achat connaît une progression appréciable, mais celle-ci tombe à moins de 4% l'an suite à la reprise de l'inflation; et le bon résultat obtenu en 1991 tient surtout à l'accélération du revenu, consécutive à la réforme fiscale (votée fin 1990).

Enfin, la décélération du pouvoir d'achat se manifeste clairement en 1992 où le gain enregistré est, pour la première fois depuis 1985, inférieur à 3%.

Les revenus des ménages mesurés au cours de cette période 1985-1992 ne progressent évidemment pas par leur propre inertie. Leur évolution s'inscrit dans un contexte économique particulier et l'on pourrait même ajouter que celle-ci ne fait que refléter la tonicité de ce contexte.

Dès lors, on doit s'attendre à découvrir une certaine parenté entre le profil retraçant l'évolution du revenu des ménages et divers indicateurs macro-économiques.

Deux phases peuvent être distinguées au cours des années 1985-1992:

La première phase (1985-1989) correspond à une période de haute conjoncture durant laquelle le taux moyen de croissance annuelle du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) s'élève à 5.9 % (version nationale).

L'emploi intérieur est en plein développement (gain de 20400 unités) alors que l'inflation – quasi nulle au début – remonte à 3.2 % en 1989.

En quatre années, le revenu disponible des ménages a augmenté de 30 %. D'autres indicateurs macro-économiques confirment encore cette tendance; le secteur du Commerce connaît, par exemple, une croissance équivalente à celle du RD (référence: valeur ajoutée en volume) et le secteur du Bâtiment se développe à un rythme encore plus soutenu comme en témoigne le nombre de logements nouveaux construits en 1989: 1153 de plus qu'en 1985 (soit une augmentation de 63 %).

Au cours de la seconde phase (1990-1992), la croissance du P.I.B. est plus faible qu'en fin de première phase (+4.7 % en 1990 et +2 % en 1992). Cette décélération ne se répercute pas directement

sur tous les autres indicateurs:

- l'emploi intérieur gagne encore 19100 unités (par rapport à 1989); mais ce gain est principalement acquis en 1990/1991 (+4 % chaque année); car, en 1992, le volume de l'emploi intérieur ne s'accroît plus que de 1.8%;
- la même tendance peut être aussi observée pour le secteur de la Construction qui poursuit une croissance continue jusqu'en 1991 mais connaît un net ralentissement en 1992, année au cours de laquelle l'effectif de nouveaux logements construits diminue pour la première fois depuis 1986.

Le revenu disponible adopte un profil d'évolution identique entre 1990 et 1992. Une première réduction de son taux de croissance est déjà perceptible en 1990. Mais, grâce à la réforme fiscale appliquée en 1991, le revenu disponible atteint à nouveau un taux de croissance très élevé au cours de cette année. En 1992, enfin, la progression du revenu disponible ralentit et s'aligne donc sur celle des autres indicateurs.

## Variation du pouvoir d'achat par rapport à l'année précédente (%)

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Variation annuelle du RD des ménages (francs courants)	6.6	11.1	5.4	6.9	7.4	11.1	5.8
Variation de l'indice des prix	0.6	-0.3	1.4	3.2	3.6	3.4	3.1
Variation globale du pouvoir d'achat des ménages	+6.0	+11.4	+4.0	+3.7	+3.8	+7.7	+2.7
P.I.B., version nationale	5.0	4.0	6.3	7.5	3.9	2.7	2.0

Sources: PSELL-CEPS/Instead; Statec

## Evolution de la composition du revenu des ménages (1985-1992)

L'augmentation importante du revenu disponible entre 1985 et 1992 (+45.2 %) s'inscrit dans un contexte économique particulier, brièvement décrit au point précédent. On s'est ainsi rendu compte que la conjoncture économique favorable a défini, globalement, l'allure du revenu des ménages au cours de la plus grande partie de cette période. Ceci ne nous apprend cependant rien sur les modalités concrètes selon lesquelles s'est opérée cette progression au niveau des ménages eux-mêmes. On peut évidemment soupçonner que cette dernière résulte de l'effet combiné de nombreux facteurs, vu que le revenu disponible est lui-même composé de multiples ressources.

Mais, justement, les différentes ressources financières des ménages ont-elles toutes contribué, au même degré, à cette progression du revenu disponible?

Le tableau ci-joint fournit les principaux éléments nécessaires pour répondre à cette question.

- Dans leur ensemble, les revenus du travail ont augmenté de 36.3 % en huit ans (cette augmentation correspond, à un point près, à celle observée pour le P.I.B. entre 1985 et 1992: +37.6 %).
- En 1992, les revenus du capital perçus par les ménages s'élevaient à près de 5000 frs./mois, en moyenne; ce montant, qui a plus que doublé au cours de la période de référence, traduit une modification importante du comportement de nombreux ménages, induite - sans aucun doute - par la croissance soutenue à la fin des années 80.
- L'addition de ces deux sources de revenus forme les revenus primaires qui ont progressé de 40 %.
- Cette progression, déjà appréciable des revenus primaires, est toutefois nettement dépassée par celle des transferts sociaux qui ont augmenté de 61 % entre 1985 et 1992.

Cet envol des revenus de la Protection sociale reflète bien les ajustements et réformes mis en application, en ce domaine, durant la législature écoulée. Mais cette progression, surprenante a priori, correspond aussi à un phénomène naturel attendu: celui du vieillissement de notre population au sein de laquelle l'effectif des pensionnés augmente régulièrement.

La série d'indicateurs présentée dans le tableau ci-joint complète et confirme les diverses tendances déjà mentionnées en matière d'évolution du revenu et de la composition de celui-ci. On s'aperçoit ainsi que la part des transferts sociaux au sein de la somme totale des revenus perçus par les ménages gagne près de trois points.

Au niveau du budget des ménages, les proportions moyennes des différents composants du revenu ont donc évolué dans un sens précis entre 1985 et 1992:

- les pertes enregistrées par les revenus du travail (-5.2 points) ont été principalement compensées par les transferts sociaux (+4.1 points) et, secondairement, par les revenus du capital (+1.1 point).

## Evolution des principaux postes constituant le revenu disponible des ménages

par mois, en francs 1985

Types de revenus	Année		Ecart (%) 1985-1992
	1985	1992	
<b>1. Revenus primaires</b>	51671	72255	+39.8
1.1. revenus du travail	49441	67386	+36.3
1.2. revenus du capital			
<b>2. Revenus de la redistribution publique</b>	17415	28081	-61.2
<b>R.D. Ensemble des ménages</b>	<b>69086</b>	<b>100336</b>	<b>-45.2</b>

## Evolution de la composition du revenu disponible

	Année	
	1985	1992
% de l'ensemble des transferts sociaux dans la somme totale des revenus perçus par les ménages	25.2	28.0
Proportion moyenne de chaque poste de revenu dans le R.D. (moyenne du rapport calculé au sein de chaque ménage)		
a. Revenus du travail/R.D.	62.9	57.7
b. Revenus du Capital/R.D.	2.9	4.0
c. Transferts sociaux/R.D.	34.2	38.3

Une approche complémentaire menée auprès des seuls ménages bénéficiaires, soit de revenus du travail, soit de transferts sociaux, apporte quelques précisions supplémentaires à propos des tendances qui viennent d'être dégagées.

Dans un premier temps, une nouvelle comparaison entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg montre que la progression des revenus du travail a été pratiquement quatre fois plus importante pour les ménages concernés<sup>1</sup> dans notre pays.

La même tendance peut être ensuite observée pour les revenus de la Protection sociale: ceux-ci ont augmenté de 15 % en Belgique contre 50 % au Luxembourg.

En Belgique, cette évolution reflète en grande partie celle des indemnités de chômage dans le R.D. des ménages.

L'explication est évidemment différente au Luxembourg (voir supra), où l'on relèvera les points suivants:

1. La proportion des ménages bénéficiaires de revenus du travail est pratiquement équivalente au début et en fin de période (72.2 % contre 71.3 %); et, dans ces ménages, la part des revenus du travail dans le R.D. a perdu 6 points alors que celle des transferts sociaux en gagnait 5.
2. La proportion de ménages bénéficiaires de transferts sociaux a, en revanche, augmenté de cinq points (76.6 % contre 82.1 %); dans ces ménages, la contribution des transferts sociaux au R.D. s'est élevée de deux points entre 1985 et 1992 (tandis que celle des revenus du travail diminuait de 3.4 points).

<sup>1</sup> C'est-à-dire les ménages bénéficiaires de revenus du travail.

# Evolution des revenus du travail et de la protection sociale dans les ménages bénéficiaires.

## Comparaison: Belgique - Luxembourg

par mois, en francs 1992

1. Ménages bénéficiaires des revenus du travail						
Année dans R.D.	Belgique		Luxembourg			
	Montant moyen	%	Montant moyen	%	Part des revenus	
					du travail dans R.D.	de la prot. soc. dans R.D.
1985	62300	100.0	79487	100.0	87.0	11.3
1992	69000	110.7	109634	137.5	81.0	16.3

2. Ménages bénéficiaires des revenus de la protection sociale						
Année dans R.D.	Belgique		Luxembourg			
	Montant moyen	%	Montant moyen	%	Part des revenus	
					du travail dans R.D.	de la prot. soc. dans R.D.
1985	21900	100.0	26370	100.0	52.4	44.6
1992	25200	115.1	39702	150.5	49.0	46.7

### Evolution des proportions de ménages bénéficiaires de revenus de travail/de la protection social

Grand-Duché de Luxembourg • Source: PSELL-CEPS/Instead

	Année	
	1985	1992
% de ménages bénéficiaires de revenus		
a. du travail	72.2	71.3
b. des transferts sociaux	76.6	82.1

Sources: PSELL-CEPS/Instead; C.S.B., Antwerpen

Les glissements observés entre 1985 et 1992 à propos de l'âge des chefs de ménage illustrent bien l'acuité de ce phénomène lié au vieillissement démographique. De ce point de vue, le Luxembourg devançait déjà la Belgique en 1985 puisqu'on y relevait 23.3 % de ménages ayant à leur tête une personne âgée<sup>1</sup> (contre 22.4 %, en Belgique).

L'importance relative de ces ménages s'est ensuite accentuée au sein de la population totale; entre 1985 et 1992, la proportion de ménages âgés progressait de 3.3 points au Luxembourg (contre 2.5 points en Belgique).

<sup>1</sup> A des fins de comparaison avec les résultats belges présentés ici, une personne âgée est définie comme suit:

- homme: 65 ans et plus;
- femme: 60 ans et plus.

### Evolution du Revenu dans les Ménages d'actifs et de personnes âgées

La progression de la part des transferts sociaux dans le revenu des ménages constitue un fait indéniable.

Ce mouvement ne survient évidemment pas par hasard et n'est pas non plus spé-

cifique à notre pays. Dans la plupart des pays européens, il résulte principalement de l'effet combiné du chômage et du vieillissement des populations. Pour le Luxembourg, seul ce dernier élément doit être retenu.

### Proportion de ménages d'actifs et de ménages âgés

Types de ménages	Belgique		Luxembourg	
	1985 (%)	1992 (%)	1985 (%)	1992 (%)
1. Chef de ménage: âgé	22.4	24.9	23.3	26.6
2. Chef de ménage: âgé actif	77.6	75.1	76.7	73.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Sources: PSELL-CEPS/Instead; CSB, Antwerpen

Le redéploiement de la population des ménages en faveur des plus âgés d'entre eux constitue donc un autre fait indéniable tout comme la corrélation entre la progression des transferts sociaux au sein du

revenu et celle des effectifs de ménages âgés. Dans la plupart des pays, la combinaison de ces divers éléments induit une stagnation, sinon une régression du revenu des ménages. Au Luxembourg, où

nous avons observé une forte augmentation du revenu disponible, mais aussi des transferts sociaux, il semblerait que l'on assiste à un phénomène de nature différente.

## Evolution du revenu disponible moyen dans les ménages dont le C.M. est une personne d'âge actif ou une personne âgée francs de 1992

Types de ménages	Revenu disponible mensuel moyen - francs 1992					
	Belgique			Luxembourg		
	1985	1992	Ecart	1985	1992	Ecart
1. C.M. = pers. âgée	41100	46400	+13.2 %	52937	87170	+64.7 %
2. C.M. = pers. âge actif	69400	77900	-12.2 %	88409	126972	+43.6 %

Sources: PSELL-CEPS/Instead; CSB, Antwerpen

La confrontation entre les ménages actifs et âgés, en Belgique et au Luxembourg, permet de vérifier cette hypothèse.

De cette confrontation, il ressort clairement que les revenus de ces deux catégories de ménages n'ont pas évolué de la même façon, dans les deux pays.

– En Belgique, on enregistre une augmentation modérée et équivalente du R.D. dans ces deux catégories de ménages (+12 % pour les ménages d'actifs et +13 % pour les âgés).

– Le contraste est frappant lorsqu'on examine ensuite l'intensité de la progres-

sion des revenus au Luxembourg; mais on retiendra surtout que les ménages âgés ont connu, chez nous, une augmentation de 65 % de leur revenu moyen, soit un gain supérieur de 21 points à celui mesuré dans les ménages d'actifs, entre 1985 et 1992.

### Rapport entre le revenu disponible moyen des ménages âgés et celui de ménages d'actifs

Belgique (%)		Luxembourg (%)	
1985	1992	1985	1992
59.1	59.6	59.9	68.7

(Source: ECO-CEPS: Le revenu des ménages.  
Evolution de 1985 à 1992, par P. HAUSMAN)

Comme l'indique le tableau ce mouvement a fortement rapproché le revenu disponible moyen des ménages âgés de celui des ménages d'actifs, en 1992.

Mais ce ne fut pas le cas en Belgique où l'écart de revenu entre ces deux types de ménages est demeuré stable au cours de la période examinée.

# «Société Européenne des Satellites» – S.E.S. - : un succès grandissant – Bilan au 30 juin 1995

Fondée en 1985 dans l'optique d'une création d'un premier système privé de satellites en Europe, la SES souhaite répondre de plus en plus aux multiples attentes des téléspectateurs et des programmeurs européens de télévision et de la radio, notamment par le nouveau système ADR: Astra Digital Radio.

Autoroutes de l'information, ADR; DAB, en clair: Digital Audio Broadcasting, DMX signifiant Digital Music Express, LC-Display, TV et PC combinés, tels ont été les concepts majeurs, dont il a retourné à la «40. Internationale Funkausstellung», la plus importante foire internationale des médias audio-visuels du monde, – IFA- s'étant tenue à BERLIN, du 26 août au 3 septembre 1995.

758 exposants, venus de 30 pays, aire d'exposition de 100.000 m<sup>2</sup>, dont 900 m<sup>2</sup> pour les stands de la SES, présente bien sûr.

## Réception d'ASTRA au 30 juin 95

Alors qu'elle s'apprête à lancer quatre satellites de la deuxième génération, – les ASTRA IE, IF, IG et IH, la SES entre dans l'ère des transmissions «digitales», dites numériques. Il va sans dire que cette avancée technologique constituera le premier pas important et décisif de l'évolution vers le multimédia.

Les dernières études du marché confirment par ailleurs la progression continue du câble et du satellite en Europe. Par rapport au 30 juin 1994, quelque 6 millions de foyers se sont ajoutés aux foyers ASTRA, ce qui représente une progression de 11% sur l'ensemble des 160 millions de foyers TV, situés dans la zone de couverture directe des satellites ASTRA.

Au 30 juin 1995, près de 59 millions - très exactement 58,92 mio- de foyers à travers 22 pays européens reçoivent des programmes TV grâce au système ASTRA. Parmi ceux-ci, 21,43 millions de foyers possèdent une antenne parabolique individuelle (DTH) ou alors partagent un système de réception satellite collectif avec leurs voisins (SMATV). On notera que les années 1990, respectivement 1993 donnèrent les nombres de 1,16 millions, respect. de 13,87 millions en «réception directe-DTH».

38 autres millions de foyers reçoivent des programmes d'ASTRA via câble, contre



Au Parc du Château-Centre de Contrôle de la S.E.S. à BETZDORF (Luxbg.): de g. à dr.: MM. Yves ELSEN, Directeur du Marketing SES; Romain BAUSCH, Président du Comité de Direction SES; Jörgen SCHULT, Directeur financier, et Milton TORRES, Directeur technique de la SES.

14,52 mio pour 1990 et 31,33 mio en 1993. Ainsi ASTRA, dans l'ensemble, est reçu par près de 94% des foyers équipés «satellites» ou câblés.

Pour garantir un service optimal, la SES offre un éventail de programmes de télévision et de radio pour les différents marchés linguistiques. Ces marchés eux-mêmes sont régulièrement étudiés dans plus d'une quinzaine de pays, compte tenu toujours des standards utilisés dans l'industrie des médias, un accent particulier étant mis sur l'harmonisation des méthodologies et des questionnaires, dans le but précis d'obtenir renseignements et résultats comparables.

## Le profil du marché satellite

Grâce à une base de données, la SES est à même de calculer le profil du marché satellite au niveau européen.

En prenant en compte 20 millions de foyers DTH/SMATV, répartis dans 20 pays d'Europe et pour lesquels les données comparables sont disponibles, il apparaît que 70% des foyers reçoivent exclusivement ASTRA, 22% reçoivent ASTRA avec d'autres systèmes de satellites,

tandis que 7% captent leurs programmes TV uniquement via d'autres systèmes de satellites, alors qu'il n'a pas été possible de déterminer le satellite capté pour 1,5% des foyers, récipiendaires de programmes européens. Cette analyse regroupe les résultats des pays ci-après: Allemagne, Autriche, Espagne, France, Hongrie, République d'Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, République slovaque et Suisse.

## Qualité et capacités

Grâce à la compression numérique des satellites «nouvelle génération», la SES augmentera très sensiblement sa capacité de services, le nombre des chaînes disponibles se trouvant pratiquement décuplé, dont le moindre avantage ne sera pas la diminution significative du coût des transmissions satellitaires pour les opérateurs, tout comme le consommateur bénéficiera d'une offre inégalée jusque-là.

Complémentairement, la compression numérique garantira à chaque répéteur des satellites ASTRA IE à IG des capacités de transmissions-programmes à dix unités, tant pour la radiodiffusion que pour les images. Finalement, la qualité de récep-



Conçu et construit par HUGHES SPACE COMMUNICATIONS (HSC) aux Etats-Unis d'Amérique: l'état de finition du Satellite ASTRA 1E de la S.E.S., - mars 1995. -

tion sera sans commune mesure avec le système analogique actuellement utilisé. Notons encore que ces transmissions numériques, destinées à la réception directe individuelle ou collective, ainsi qu'à la redistribution par câble, seront entièrement compatibles avec les prescriptions technologiques définies par le groupe européen Digital Video Broadcasting.

La télévision de demain, résultant de cette avancée technologique, sera une sorte de «TV à la carte», le système numérique constituant en fait une première phase dans l'évolution révolutionnaire vers le multimédia, ce concept actuellement «à la mode»; dans une première phase encore, l'offre sera basée sur les programmes TV existants avec de nouveaux services, tel le «multiplexage», assurant, par décalages horaires des chaînes de programmes, des facilités d'accès aux consommateurs. Services de paiement à la carte ou encore «vidéo à la demande» seront des offres complémentaires.

Une seconde étape assurera l'introduction de l'interactivité directe, devant permettre ultérieurement d'obtenir une convergence de plus en plus grande entre le téléviseur classique et l'ordinateur de type PC. On soulignera que la transition de l'ère analogique à l'ère numérique ne se fera pas d'une manière tranchée, mais progressive, la compatibilité technique au niveau de l'équipement personnel du consommateur devant être assurée par étapes; toujours est-il que dès l'automne 1995, après le lancement de ASTRA 1E, les chaînes SES seront distribuées selon les deux techniques, la transition définitive ultérieure devant «se faire en douceur»!

En considération la puissance imaginative des programmeurs et l'évolution révolutionnaire des techniques applicables dans leur ensemble, l'époque est proche à laquelle le «client» regardera sa télévision «haute qualité», mais il utilisera sur cette même installation des jeux vidéo ou procédera à du «télé-achat» depuis son fauteuil.

## Croissance majeure: Allemagne

En chiffre absolu, la République fédérale d'Allemagne montre la croissance la plus forte en matière marché; comparé à 1994, il y a majoration pour 1,6 millions de foyers, par satellite et câblage, le marché total s'élevant à 23,5 millions de foyers, dont 9,2 mio captent leurs programmes par antenne individuelle ou commune/satellites.

En réunissant les marchés allemand, autrichien et suisse pour la mi-année 95, - nombre des ménages servis par satellites -, ce total dépasse, pour la première fois, les dix millions, atteignant 10,38 mio, desservis par le système ASTRA (98%). Les trois pays cités totalisent 28 millions de ménages TV par ASTRA, dont 17 mio par câblage.

En Autriche, pour la première fois, plus de 1 million de «foyers Satellites-TV» ont été enregistrés, dont 92% par ASTRA, le marché total autrichien, en considération ASTRA, s'élevant à 1,9 millions de foyers, ce qui constitue une augmentation de 228.000 unités pour 12 mois.

La Suisse, pour laquelle les relevés-données portent sur les régions germanophones - 76% de tous les ménages «satellites ou câbles» - et les parties francophones, 20%, finalement sur les 4% d'expression italienne, fait état de 2,5 millions de ménages desservis, soit directement par satellites, soit encore par câblage. L'augmentation, par rapport à juin 1994, est de l'ordre de 231.000 ménages.

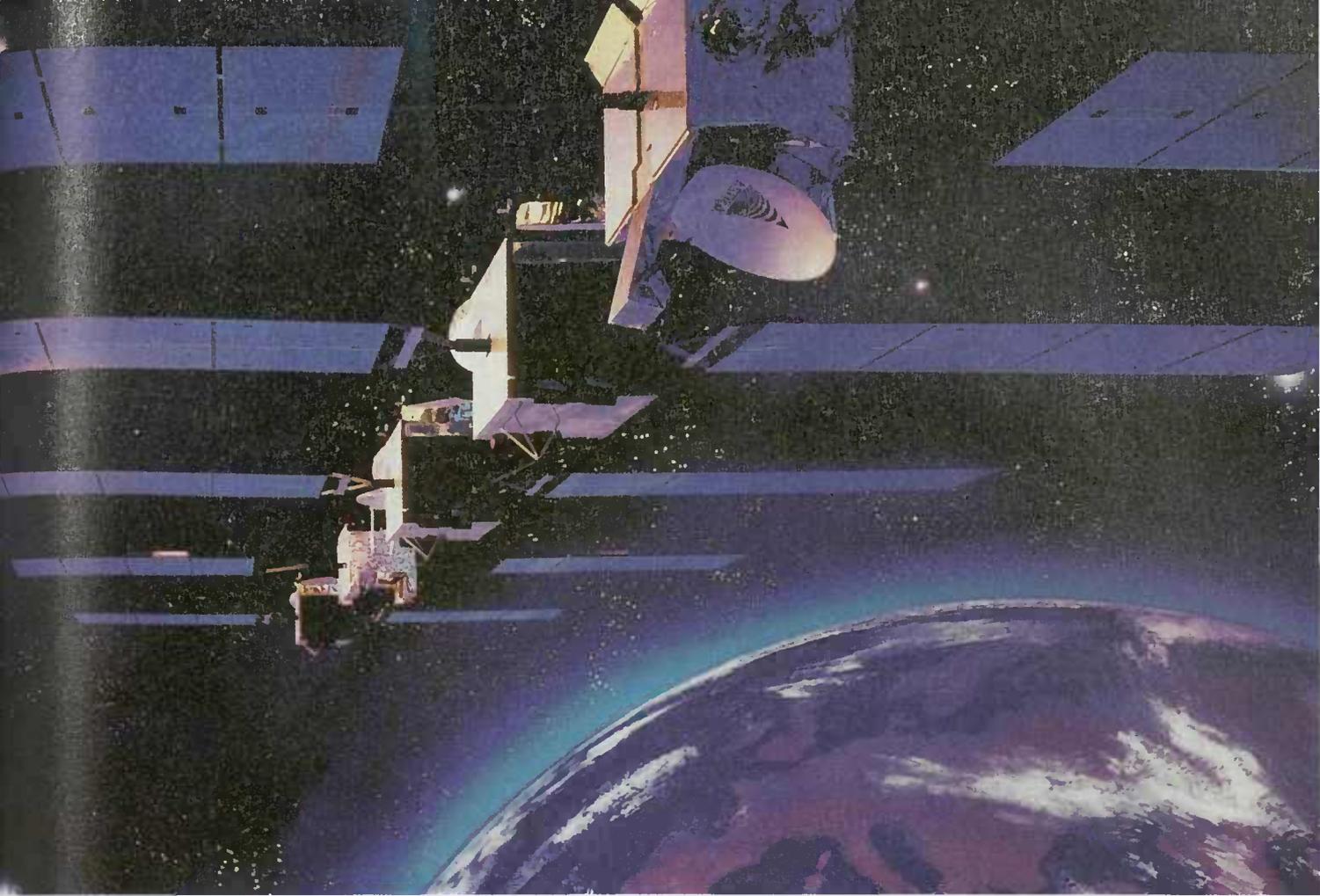
On notera finalement que 1,6 millions actuellement desservis par réseau terrestre, ont déclaré vouloir opter pour le raccord aux satellites, soit une augmentation potentielle de 16% encore, en vue pour les trois pays dont question.

Pour le Royaume-Uni et la République d'Irlande, 5 millions de foyers furent connectés sur ASTRA, TV et canaux-radio, ce qui constitue une augmentation de 490.000 ménages par rapport à juin 94. Actuellement 3,5 mio de foyers sont desservis par satellites, 1,5 millions par câble.

## Option sur ASTRA-1H

Le 6 juillet 1995 déjà, le Conseil d'Administration de SES avait décidé d'exercer une option existante sur un nouveau satellite avec la Société HUGHES SPACE and COMMUNICATIONS International Inc., ASTRA 1H, le huitième satellite du Système ASTRA, dont le lancement est prévu pour début 1998.

ASTRA 1 H sera doté de 28 répéteurs d'une puissance d'émission de 100 watts, le contrat avec HUGHES prévoyant une durée de vie de 15 ans pour le satellite. Celui-ci, identique au modèle HS 601 HP (high power), donc à ASTRA 1G, - commande annoncée en janvier 1995 -, sera équipé de panneaux solaires utilisant du



*Octobre 1995: Les Satellites ASTRA 1A, 1B, 1C, 1D et 1E de la Société Européenne des Satellites: une réalité puissante*

*Vision futuriste: On écrira la mi-1997, quand huit satellites du Système ASTRA seront en service.....*

*Photos: SES*



gallium arsenide, générant une puissance de 8 kW, ce qui permettra une nouvelle optimisation de la zone de couverture d'ASTRA.

Doté d'antennes de conception avancée qui intègrent la technologie de HUGHES de contour de sol, ASTRA 1H sera doté d'un nouveau système de propulsion à ions xénon (SPIX) qui, en utilisant de l'énergie électrique, fournira une performance accrue, tout en permettant une diminution du poids du satellite.

ASTRA 1H sera co-positionné à 19,2° Est et servira à optimiser la sécurisation intersatellitaire du système ASTRA; il couvrira notamment la bande G non sécurisée jusqu'ici, fournissant ainsi une sécurité opérationnelle accrue pour les programmeurs qui vont lancer, à partir de 19,2° Est, des «bouquets de programmes numériques», ciblant les différents marchés linguistiques. Le moment venu, ASTRA 1H permettra également de remplacer ASTRA 1A, le premier satellite de la «famille», lancé lui, le 11 décembre 1988, depuis KOUROU en GUYANNE française, par ARIANE 4. De même, ASTRA 1H, – en cas d'échec du lancement d'ASTRA 1E, – en octobre 1995 –, de ASTRA 1F en mars 1996 ou de 1G, à mettre sur orbite géostationnaire à la mi-1997 – assurera le déploiement commercial du Système ASTRA.

#### La Deuxième Génération

À la réunion du 6 juillet également, le Conseil d'Administration avait mandaté le Comité de direction de lancer un appel d'offres international pour des satellites ASTRA de la deuxième génération; ceux-ci permettront le remplacement de satellites existants à 19,2° Est et/ou de développer de nouvelles positions orbitales, indispensables à la longue.

La mise à disposition de capacités de transmission supplémentaires sur de nouvelles positions orbitales permettrait à SES de continuer à répondre à la très forte demande de la part des programmeurs.

#### La CLT: grands projets

La CLT MULTI MEDIA et la SOCIÉTÉ EUROPÉENNE des SATELLITES ont conclu accord suivant lequel la CLT prendra en location un total de sept répéteurs sur les satellites ASTRA 1E, – à lancer le 14 octobre 1995, ainsi que sur ASTRA 1F et 1G.

Destiné aux transmissions numériques, chaque répéteur des prochains satellites à lancer par la SES, sera capable de transmettre à la fois plusieurs programmes de radiodiffusion et des services associés, en utilisant la technologie de la «compression numérique». À noter que les transmissions numériques d'ASTRA seront entièrement compatibles avec les pres-

criptions technologiques définies par le Groupe Européen DVB, – Digital Video Broadcasting –, destinées à la réception directe individuelle et collective, ainsi qu'à la distribution par câble.

La CLT a conclu un contrat portant sur deux répéteurs sur ASTRA 1E, deux sur ASTRA 1F et trois répéteurs sur ASTRA 1G.

Ce même accord permet encore à la CLT de convertir en numérique jusqu'à trois des répéteurs analogiques ASTRA, actuellement déjà en exploitation, ce qui portera à dix le nombre des répéteurs disponibles pour les transmissions numériques.

La CLT utilisera les répéteurs pour lancer différents bouquets de programmes ciblant au début les marchés linguistiques français et allemands. L'offre numérique de la CLT sera construite autour des chaînes populaires RTL, de nouvelles chaînes thématiques, finalement des services de «vidéo à la carte».

#### Autres «clients» SES

Suivant accord à long terme pour lancer la télévision numérique en Europe, décision rendue publique le 1<sup>er</sup> novembre 1994, CANAL+ et la SES confirment que l'opérateur français de télévision à péage va utiliser jusqu'à dix répéteurs sur le Système de Satellites ASTRA, pour la transmission numérique, à savoir: 4 répéteurs sur ASTRA 1E, 4 autres répéteurs sur ASTRA 1F et deux répéteurs sur ASTRA 1G, le bouquet de programmes numériques de CANAL+ devant être commercialisé dès nov.95, avec une offre de 24 chaînes, l'objectif «final» restant 40 services à la fin de l'année 1996.

BETA TECHNIK sera également présent sur les satellites ASTRA 1E, 1F et 1G, avec trois répéteurs sur le premier, trois encore sur le second et deux autres sur ASTRA 1G.

Dédié aux transmissions numériques, chacun desdits répéteurs sera en mesure de distribuer plusieurs programmes et services simultanément, en se servant de la compression numérique.

#### PRO SIEBEN TV GmbH également

Trois répéteurs seront loués par PRO 7 –Televison GmbH, à savoir un sur chacun des satellites ASTRA 1E, 1F et 1G, répéteurs pareillement capables de diffuser simultanément plusieurs programmes et services, grâce à la technique de la compression numérique, les répéteurs étant essentiellement utilisés pour lancer un bouquet de programmes destiné au marché germanophone, l'introduction de nouveaux programmes «thématiques» étant prévue, tel le «télé-achat» et des services de vidéo «à la séance».

#### 4 satellites ASTRA: leurs «cartes d'identité»

ASTRA 1A: Satellite conçu par GE ASTRO SPACE, à 16 répéteurs de 45 watts en puissance d'émission, protection contre éclipses solaires, capacité de transmission de 11,2 à 11,45 GHz, seize canaux. – Lancé le 11 décembre 1988, à 1 h.33 (Heure de PARIS), par ARIANE 44 LP, 27<sup>e</sup> vol dans le programme ARIANESpace – premier vol commercial de la Fusée ARIANE 4 ! La masse du satellite au décollage à KOUROU, en GUYANNE française, fut de 1.768 kg. Les émissions par ASTRA 1A démarrent le 1<sup>er</sup> janvier 1989.

ASTRA 1B: Conçu également par ASTRO SPACE, pour une durée de vie estimée à 12 ans ou davantage; puissance totale consommée: 3.440 watts, nombre de répéteurs: 16. La capacité de transmission est de 11,45 à 11,70 GHz; la masse du satellite au décollage fut de 2.618 kg. Mis sur orbite géostationnaire le 2 mars 1991, par ARIANE 44 LP, dont ce fut le 42<sup>e</sup> vol, lancement depuis KOUROU.

ASTRA 1C: d'une masse de 2.790 kg au décollage de KOUROU, le 12 mai 1993, engin cubique d'environ 2,3 m de côté, pourvu de deux panneaux solaires d'une envergure totale de 21 m. Le satellite est équipé de 18 répéteurs, puissance totale consommée de 3.300 watts, pour une puissance, par répéteur, de 63 watts.

Après le décollage, le satellite construit par HUGHES, fut placé sur orbite géosynchrone par le propulseur d'apogée à carburant liquide, actionné à six reprises, alors que les antennes de communication du satellite furent déployées le 20 mai, suivies des deux panneaux solaires, le 21 mai. Finalement ASTRA 1C fut réorienté vers le soleil pour permettre la production d'énergie solaire et procéder au déploiement de l'antenne omnidirectionnelle, – une série de manoeuvres délicates entre toutes!

ASTRA 1D: Le 1<sup>er</sup> novembre 1994, à 1 h 37 (Heure de PARIS) fut lancé, de KOUROU toujours, par le 69<sup>e</sup> vol ARIANE 42 P, le satellite conçu par HUGHES, d'une masse de 2.934 kg, avec 18 répéteurs, – durée de vie estimée à 13 ans ou plus; les caractéristiques: 3.300 watts en puissance totale consommée, puissance d'émission par répéteur de 63 watts.

Propulsion à 35.785 km, sur orbite géostationnaire, les moteurs d'apogée à bord du satellite furent allumés lors de la troisième et de la sixième révolution autour de la Terre, les déploiements d'antennes et des panneaux eurent lieu les 11 et 12 novembre, respectivement.

Publication des résultats semestriels de la CLT

## Le bénéfice consolidé atteint 2,3 milliards de F

### La cession d'une participation américaine permet au groupe d'encaisser 930 millions de F

Dans un communiqué, la CLT indique que le conseil d'administration qui s'est réuni le 28 septembre 1995 a procédé à l'examen du rapport d'activités et des comptes consolidés non audités arrêtés au 30 juin 1995.

Le groupe CLT enregistre un bénéfice consolidé de 2.369 mio. de F, en progression de 4,8% par rapport aux 2.261 mio. réalisés au cours du premier semestre 1994. Le bénéfice consolidé au 30 juin 1995 inclut des éléments exceptionnels pour 854 mio. de F, dont principalement une plus-value de 930 mio. réalisée sur la cession de la participation de 25% dans le groupe de production américain Saban.

La CLT a continué en 1995 à mettre en oeuvre sa stratégie d'expansion qui s'est traduite par des investissements importants dans ses deux métiers de base que sont la télévision et la radio.

Au cours du premier semestre, la CLT en direct ou à travers ses filiales a augmenté sa participation dans M6 qui est passée de 35,72% au 31 décembre 1994 à 36,34% au 30 juin 1995 (39,44% après conversion de toutes les obligations).

En avril 1995, la CLT a lancé en Allemagne la chaîne de télévision «Super RTL» destinée à un public jeune et détenue à parité avec le groupe DISNEY.

En Belgique francophone, RTL TVI a démarré le 15 février un deuxième programme de télévision sous le nom «Club RTL».

Au ROYAUME-UNI, la CLT participe avec les groupes britanniques MAI, PEARSON ainsi que WARBURG PINCUS à un consortium qui s'est porté candidat à l'attribution de la licence pour l'exploitation d'une chaîne de télévision sur le cinquième réseau hertzien.

Aux PAYS-BAS, RTL4 a créé avec les groupes ENDEMOL et VERONICA la société «Holland Media Groep» (HMG) appelée à exploiter les chaînes RTL4, RTL5 et VERONICA. La Commission européenne n'a pas donné son feu vert à cette restructuration; certains aménagements sont actuellement proposés et discutés avec la Commission qui permettent d'envisager un accord d'ici quelques semaines, indique le communiqué.

#### Préparation au numérique

La CLT a conclu des accords importants en vue du lancement début 1996 en

ALLEMAGNE et en FRANCE de bouquets de chaînes de télévision à péage utilisant les nouvelles technologies de compression digitale.

La Compagnie a signé avec la «Société Européenne des Satellites» des contrats de mise à disposition de sept répéteurs sur le système de satellites ASTRA. L'accord permet également à la CLT de convertir jusqu'à trois des répéteurs analogiques ASTRA actuellement en exploitation, portant ainsi à dix le nombre des répéteurs disponibles sur Astra pour des transmissions numériques. Par ailleurs, la CLT a également pris en location deux répéteurs sur EUTELSAT.

Une convention a été conclue avec CANAL+ et BERTELSMANN pour l'utilisation de la licence européenne du système de contrôle d'accès et du module interactif pour les futures chaînes numériques.

En ALLEMAGNE, la CLT a joué un rôle déterminant dans la création de la société «Multi Media Betriebsgesellschaft» (MMBG) regroupant outre la CLT, BERTELSMANN, CANAL+, Deutsche TELEKOM, ARD, ZDF et RTL Television, et qui a pour objet la promotion et la mise à disposition de décodeurs numériques utilisant la même technologie que CANAL+/BERTELSMANN.

Le Groupe a continué à investir dans les droits audiovisuels en acquérant notamment auprès du distributeur ORION un catalogue important de longs-métrages pour les territoires francophones. En outre, grâce à l'appui de la CLT, sa filiale RTL Television a conclu un très important contrat de fourniture de droits exclusifs («output deal») avec WARNER BROS, qui comprend notamment des films et séries de première qualité.

#### Un nouveau centre de TV au LUXEMBOURG

Au Grand-Duché du LUXEMBOURG, la CLT a démarré la construction d'un nouveau centre de télévision qui lui permettra, d'une part de regrouper sur un site unique l'ensemble de ses activités au LUXEMBOURG, et d'autre part de se doter d'un outil technique à la pointe de la technologie digitale.

Dans le secteur radio, la CLT a augmenté sa participation dans SODERA-M40 de 42,9% à 46,6% et a procédé à des aména-

gements du programme qui est dorénavant diffusé sous le nom «RTL2».

Enfin, la CLT a réussi à s'implanter en SCANDINAVIE en prenant des participations dans deux radios en SUEDE. La Compagnie détient aujourd'hui 49% de «BANDIT RADIO» ainsi que 100% de la station «Q-RADIO» dont les émissions redémarreront avant fin 1995 avec un format et un nom nouveaux.

Le 26 avril, la CLT et le gouvernement luxembourgeois ont signé le contrat qui renouvelle la concession jusqu'en l'an 2010. En exécution des accords conclus à cette occasion et dans la perspective de l'offre publique d'échange annoncée par AUDIOFINA et FRATEL A sur tous les titres de la CLT non détenus par celles-ci, la Compagnie proposera prochainement une modification de ses statuts à ses actionnaires, en vue d'y supprimer la répartition des parts sociales en catégories A et B et les contraintes y rattachées au titre de l'ancien dispositif de concession.

#### AUDIOFINA: le bénéfice progresse de 7%

Le conseil d'administration de la maison mère de la CLT, AUDIOFINA s'est réuni le 27 septembre et a arrêté les comptes semestriels de la société. Le bénéfice consolidé hors éléments exceptionnels s'élève à 1.231 millions de F (366F par action), en hausse de 7% par rapport au résultat au 30 juin de l'exercice précédent. Le résultat par action est quant à lui en légère baisse étant donné le nombre accru d'actions suite au remboursement de 251.314 obligations remboursables en actions en décembre 1994.

Cette évolution reflète principalement la marche des affaires de la CLT dont le bénéfice consolidé a progressé. Le taux de détention dans la CLT du groupe AUDIOFINA s'élève à 53,3%, inchangé par rapport à la situation au 31/12/1994.

Le résultat total s'élève à 1.242 millions de F. (370 F par action) comparé à 3.036 millions de F (977 F par action) pour le premier semestre de 1994. Cette baisse s'explique par la diminution des résultats exceptionnels. Il est rappelé que le résultat exceptionnel de l'année passée provenait essentiellement de la plus-value réalisée sur la vente d'une participation de 6,66% de FRATEL.

# Forte progression des résultats du groupe ARBED

Tirant profit d'une conjoncture économique plus favorable marquée par la poursuite de la relance de l'activité des principaux marchés sidérurgiques du groupe, l'ARBED a fortement amélioré ses résultats au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 1995. Parallèlement, le groupe a bénéficié de l'intégration des résultats de STAHLwerke BREMEN dans le périmètre de consolidation, au taux de détention effectif au 30 juin, soit 51,01%. Il est à noter que cette participation a été portée à 67,68% en juillet 1995.

## Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires semestriel s'est élevé à LUF 135,6 milliards, en augmentation de LUF 30,4 milliards, soit 28,9% par rapport au chiffre d'affaires de LUF 105,2 milliards réalisé au 30 juin 1994. A périmètre constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 7,3%.

Le développement des ventes s'explique pour l'essentiel par la forte augmentation des activités en Produits plats et en Acier inoxydable.

Le secteur Produits plats a réalisé un chiffre d'affaires de LUF 55,6 milliards (41% du total des ventes du groupe), soit une augmentation de LUF 23,5 milliards par rapport au semestre correspondant de 1994. L'entrée de STAHLwerke BREMEN GmbH et de BREGAL GmbH dans le périmètre de consolidation est principalement à l'origine de ce développement exceptionnel.

Le secteur Produits longs a réalisé des ventes de LUF 26,7 milliards et représente 19,7% des ventes du groupe. La diminution de la production explique un recul de LUF 2 milliards par rapport à 1994.

Le secteur Commercial a vu ses ventes augmenter de LUF 0,8 milliards, ou 3,3%, lesquelles s'élèvent à LUF 26,3 milliards, essentiellement par le canal des sociétés établies aux USA.

La performance du secteur Acier inoxydable a été particulièrement dynamique: celui-ci a réalisé des ventes de LUF 18,2 milliards, en hausse de LUF 7,8 milliards, grâce notamment à des prix et des quantités en forte progression. A noter que ce secteur représente 13,4% de l'ensemble des ventes du groupe. Les ventes des Tréfileries et des Autres activités du groupe ont été stables.

## Résultats

L'acquisition de STAHLwerke BREMEN, la demande confirmée et les prix soutenus en produits sidérurgiques ainsi que l'exécution des plans d'économie et de rationalisation dans l'ensemble du groupe, ont permis de générer des résultats

en forte croissance par rapport à 1994.

Le résultat brut d'exploitation s'est élevé à LUF 16,2 milliards, en augmentation de LUF 10,1 milliards par rapport aux LUF 6,1 milliards réalisés en 1994.

La contribution du secteur Produits plats au résultat brut d'exploitation, soit LUF 8,4 milliards, en hausse de LUF 6,2 milliards, provient à raison de LUF 3,6 milliards, ou 43% de l'activité du pôle STAHLwerke BREMEN - BREGAL.

Après une charge d'amortissement de LUF 5,4 milliards, contre LUF 4,7 milliards, et une charge financière nette de LUF 4,6 milliards, contre LUF 3,0 milliards, ainsi que la constitution de provisions pour impôts et d'autres charges diverses, le bénéfice net du 1<sup>er</sup> semestre de 1995 s'est élevé à LUF 4,6 milliards, contre une perte de LUF 756 millions en 1994.

Le cash flow généré par le groupe s'est élevé à LUF 11,3 milliards contre LUF 3 milliards en 1994.

## Personnel

Le personnel employé dans le groupe s'élève à 46.771 personnes, contre 43.230 au 30 juin précédent, soit une hausse de 8,2%. Cependant, à périmètre constant, l'effectif a diminué de 1.883 personnes ou de 4,4%.

Au Luxembourg, le groupe emploie 9.457 ouvriers et employés, contre 10.321 au 30 juin 1994.

## Investissements

Les investissements corporels réalisés au cours du semestre sous référence s'élèvent à LUF 4,3 milliards, contre LUF 4,5 milliards au 30 juin 1994.

Les entreprises du secteur Produits longs ont investi LUF 2,2 milliards, essentiellement dans la finalisation de la phase liquide en THURINGE et au LUXEMBOURG. Les investissements du secteur Produits plats, qui se sont élevés à LUF 1,4 milliard, comprennent la première phase d'extension de SIKEL.

## Perspectives

L'évolution prévisible pour le second semestre sera moins soutenue en volume mais devrait confirmer la forte progression des résultats de l'année 1995 par rapport à 1994.

## Nouvelle organisation de la Direction générale du groupe ARBED

Le Conseil d'administration de l'ARBED, réuni le 22 septembre 1995, a décidé, sur proposition de son Président, M. Joseph KINSCH, de procéder à une réorganisation de la Direction générale groupe.

Cette nouvelle organisation, qui deviendra effective à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1996, tient compte, à la fois, de la volonté de la Direction générale de renforcer le développement contrôlé et harmonieux du groupe et de la demande de M. Pierre EVERARD de faire valoir ses droits à la retraite à la fin de cette année.

Les principales mesures sont les suivantes:

- M. Fernand WAGNER assumera la fonction de Vice-Président de la Direction générale groupe, tout en restant responsable du secteur produits plats au niveau du groupe;
- M. Paul MATTHYS sera le nouveau responsable du secteur commercial, en ce compris la coordination des achats, au niveau de la Direction générale groupe. Il sera assisté dans le secteur commercial par M. Nicolas UEBER-ECKEN, qui prendra la fonction de Directeur attaché à la Direction générale groupe. M. MATTHYS continuera à assumer la responsabilité des secteurs aciers spéciaux et Brésil;
- M. Michel WURTH se voit confier la responsabilité des finances du groupe, fonction qui sera élargie et renforcée. M. WURTH exercera cette responsabilité en étroite collaboration avec les responsables financiers des secteurs.
- M. Pierre THEIN sera libéré de ses fonctions au sein de la Direction générale groupe, afin de pouvoir se consacrer entièrement, en tant que Président exécutif, à la gestion opérationnelle du groupe Circuit FOIL. En ce qui concerne les autres secteurs dont M. THEIN assumait la responsabilité au niveau de la Direction générale groupe, il a été décidé que les dirigeants des sociétés concernées rapporteront directement au Président.
- Le secrétariat du Conseil d'administration sera assuré par M. Albert RINNEN.

Il résulte des modifications ci-dessus que la Direction générale groupe sera organisée de la manière suivante, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1996:

M. Joseph KINSCH, Président	stratégie, audit, cadres à haut potentiel
M. Fernand WAGNER, Vice-Président	produits plats
M. Paul MATTHYS, Directeur	commercial, inox, Brésil
M. Arthur SCHUMMER, Directeur	produits longs
M. Michel WURTH, Directeur	finances

# Le marché des changes au Luxembourg

Des considérations macro-économiques et de politique monétaire ont amené les banques centrales et les autorités monétaires de 26 pays à procéder au printemps 1995 à un recensement global du marché des changes et des produits dérivés. L'objet principal du recensement a consisté, à l'instar de recensements précédents, en une appréciation de la taille, de la structure et de l'évolution de ces marchés. Comme en 1992, le Luxembourg s'est associé à cette enquête internationale. Tous les établissements de crédit de la place financière du Luxembourg, au nombre de 223, ont été invités à communiquer à l'Institut Monétaire Luxembourgeois leur activité sur le marché des changes et des produits dérivés à la fin du mois de mars 1995 ainsi que durant le mois d'avril 1995.

D'un commun accord entre les autorités des pays qui ont participé au recensement, la présente publication des résultats couvre le volet «change» de l'enquête. Les chiffres qui sont présentés dans les tableaux ci-après représentent les moyennes journalières aux montants nominaux des opérations de change qui ont été nouvellement conclues au cours des mois d'avril 1992 et 1995. Afin d'éliminer un effet de double comptage, les opérations conclues entre deux établissements de crédit au Luxembourg ont été divisées par 2, ce qui permet de mesurer correctement la taille de ce marché sur le plan national. Cet effet de double comptage n'est pas éliminé pour les opérations conclues avec des contreparties «cross-border» de sorte que les chiffres publiés par les autorités nationales ne se prêtent pas à une agrégation internationale sans procéder au préalable à l'élimination de cet effet. La Banque des règlements internationaux à BÂLE a prévu de procéder à une publication complète sur la taille globale du marché des changes et des produits dérivés dans un avenir proche.

Ainsi qu'il ressort des chiffres qui sont repris au tableau 1 ci-après et qui représentent l'évolution des moyennes journalières par rapport à l'exercice 1992, le volume global des opérations de change a connu une augmentation de 44,3 % pour passer de 13 211,1 millions de dollars en moyenne journalière du mois d'avril 1992 à 19 061 millions au mois d'avril 1995. Alors que les opérations «spot» et «outright forwards» ont augmenté de 21,3 % et de 17,2 % respectivement, les «foreign exchange swaps» affichent un accroissement de 72,3 % au cours de la période sous revue et expliquent presque 75 % de

l'augmentation globale des opérations de change au cours de cette même période. Les opérations de change conclues avec des contreparties nationales représentent

13,5 % du volume global en avril 1995 contre 10,3 % au cours du même mois de l'année 1992.

**Tableau 1: Evolution des opérations de change (en millions de dollars) <sup>1)</sup>**

Instruments	avril 92	avril 95	variation
<b>SPOT</b>	6.222,9	7.546,0	+21,3%
- local	669,6	1.464,0	+118,7%
- cross-border	5.553,3	6.082,0	+9,5%
<b>OUTRIGHT FORWARDS</b>	954,4	1.119,0	17,2%
- local	218,9	414,0	+89,1%
- cross-border	735,5	705,0	-4,1%
<b>FOREIGN EXCHANGE SWAPS</b>	6.033,8	10.396,0	+72,3%
- local	470,9	690,0	+46,5%
- cross-border	5.562,9	9.706,0	+74,5%
<b>Total</b>	<b>13.211,1</b>	<b>19.061,0</b>	<b>+44,3%</b>

<sup>1)</sup> Moyenne journalière des montants relatifs aux opérations de change conclues en avril 1992 et 1995, après élimination de l'effet du double comptage au niveau national.

Le tableau 2 fournit des précisions sur les couples de devises les plus utilisés par les banques de la place financière luxem-

bourgeoise, dans le cadre des opérations de change conclues en avril 1995. Comme en témoignent les chiffres en question, 73,9% du volume global des opérations de change comprennent le USD 2), 11 % le DEM 3) et 9,8 % le LUF/BEF. Les autres couples de devises ne représentent que 5,3% du total.

**Tableau 2: Les opérations de change en avril 1995 – Détails sur les principales devises utilisées (en millions de dollars) <sup>1)</sup>**

Instruments	LUF/BEF	USD <sup>2)</sup>	DEM <sup>3)</sup>	Other	Total
	against other currencies			currency pairs	
Spot	1.047	4.409	1.301	790	7.546
- local	424	467	168	406	1.464
- cross-border	623	3.942	1.133	384	6.082
Outright forwards	67	580	378	93	1.119
- local	41	170	160	42	414
- cross-border	26	410	218	51	705
Forex swaps	763	9.092	418	122	10.396
- local	202	338	119	32	690
- cross-border	561	8.754	299	90	9.706
<b>Total</b>	<b>1.877</b>	<b>14.081</b>	<b>2.097</b>	<b>1.005</b>	<b>19.061</b>

<sup>1)</sup> Moyenne journalière des montants nominaux relatifs aux opérations de change conclues en avril 1995, après élimination de l'effet du double comptage au niveau national

<sup>2)</sup> USD contre devises autres que le LUF/BEF

<sup>3)</sup> DEM contre devises autres que le LUF/BEF et le USD

(Source: Communiqué de presse de l'Institut Monétaire Luxembourgeois)

# Les potentialités et les défis de la grande région transfrontalière

Avis du Conseil économique et social  
Luxembourg, le 8 septembre 1995

## I – INTRODUCTION

– Lors du 25<sup>e</sup> anniversaire du CES en décembre 1991, M. J. SANTER, Premier Ministre avait retenu comme un des thèmes majeurs de son allocution la réalisation progressive de l'Union européenne et, plus particulièrement, le volet de la coopération transfrontalière, ainsi que les répercussions multiples sur notre pays. A l'époque, le Premier Ministre s'était prononcé dans les termes suivants en ce qui concerne la concertation sur le plan de la Grande Région et de la coopération transfrontalière au coeur de l'Europe.

« L'intensification des échanges quasi quotidienne de biens et services, de capi taux et, surtout, de main-d'oeuvre fait que les problèmes régionaux revêtent une importance croissante. Je suis profondément convaincu que pour résoudre ces problèmes, la compréhension des intérêts réciproques et de l'interdépendance de l'espace socio-économique transfrontalier sera déterminante.

Elle passe par un approfondissement de l'échange d'idées et d'expériences ainsi que par des contacts réguliers entre les Conseils économiques et sociaux concernés».

– Par lettre du 17 mars 1992, le CES a été saisi pour avis sur les potentialités et les défis de la Grande Région transfrontalière.

Cette saisine se situe dans la continuité des travaux du CES relatifs aux défis posés par l'achèvement du Marché intérieur, découlant du Traité de Maastricht, et de l'élargissement et de l'approfondissement des politiques communautaires régionales, ces dernières étant concrétisées notamment par le Comité des régions.

– Lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays du 4 mai 1995, le Premier Ministre M. J.-Cl. JUNCKER a confirmé l'importance que le Gouvernement attache à la Grande Région transfrontalière, en proposant de tenir, une fois par an, un sommet «Grande Région».

– Dans le cadre du présent avis, le CES examine les liens d'interdépendance croissants aux plans économique, social et culturel, le rôle des intervenants dans l'espace trans frontalière, ainsi que la grande diversité et la complexité des projets de coopération.

Le corps de l'avis présente une vue synthétique de la situation du Grand-Duché de Luxembourg dans la Grande Région transfrontalière ainsi qu'une série de recommandations.

– Le CES apprécie dans ses conclusions si les composantes de la Grande Région trans frontalière tirent suffisamment partie des ressources humaines et technologiques communes et si elles atteignent un niveau satisfaisant de cohésion économique et politique nécessaire dans l'environnement concurrentiel global.

Un aspect décisif de cette problématique consiste sans doute dans la question capitale de savoir si le Grand-Duché de Luxembourg, de par sa position centrale et les avantages de la souveraineté nationale, plutôt que d'accompagner la coopération transfrontalière, ne devrait pas, au contraire, anticiper le développement et jouer un rôle moteur.

Dans cette optique, le Gouvernement devrait développer une vue stratégique sur la place à assumer par le Luxembourg dans la Grande Région transfrontalière et contribuer à ce que cette dernière trouve sa place dans l'Europe des Régions.

Le présent avis va dans ce sens. Il se borne à donner, en cette matière très complexe, des éclairages, des points de repères, pour aboutir à une série de recommandations.

\* \* \*

– L'élaboration de cet avis de synthèse et à portée essentiellement stratégique a été précédée par une série de «hearings» et a été inspirée par les contributions sectorielles des différentes catégories socio-professionnelles, qui n'ont cependant pas été intégralement reprises dans l'avis.

– Néanmoins, ces documents ne manqueront pas d'être une base de travail utile pour des développements ultérieurs plus spécifiques.

– Par ailleurs, ces éléments pourront alimenter aussi les débats dans le cadre de l'avis annuel du CES sur la situation économique, financière et sociale du pays.

## II – Le Grand-Duché dans la Grande Région transfrontalière

### 1. La réalité de la Grande Région Transfrontalière (G.R.T.)

– Les régions frontalières présentent 15% de la superficie totale et 10% de la population de l'UE (à 12 pays). Elles sont généralement moins favorisées que les autres régions d'un pays, parce qu'elles sont situées à la périphérie de l'Etat membre et éloignées des principaux centres d'activité économique, des infrastructures et des lieux de prises de décision. En conséquence, ces régions frontalières tendent généralement à avoir un revenu par habitant plus faible et un taux de chômage plus élevé que les autres régions du pays.

Dans la littérature, l'on distingue parfois entre région frontalière et transfrontalière.

– La *région frontalière* est une zone située en marge du territoire national, qui a vu son développement entravé par la création de barrières politiques et économiques réduisant son champ d'influence potentiel.

– La *région transfrontalière* est une zone capable de déployer des stratégies qui s'affranchissent des frontières et dont le système productif participe activement au processus d'intégration économique.

– En abordant d'emblée la problématique de la grande région sous son aspect trans frontalière, le CES met l'accent sur les interdépendances actuelles et potentielles qui dépassent les contingences nées du simple fait de la proximité géographique de ces régions.

– La Région SARRE-LOR-LUX, qui représente 1,2% du PIB total de l'UE

(chiffres de 1992), se situe géographiquement dans la «banane» qui s'étire de Londres par le Benelux, le bassin de la Ruhr, l'Allemagne du Sud, l'arc alpin vers la Lombardie. La partie nord de la «banane» – qui fait partie de ce qu'il est convenu d'appeler «les régions du Centre des capitales» – est un pôle de développement dont le cœur est formé par les industries traditionnelles de l'Europe, mais qui s'est diversifié, redéployé et ouvert aux services. Cette aire géographique continue d'attirer de nouvelles activités en raison de la proximité des fournisseurs, des services aux entreprises et de la proximité des centres de décision économiques, politiques et administratifs.

Cet espace est concurrencé par une autre aire en plein essor, située dans le sud de l'Europe et qui comprend le sud de la France, Barcelone et Valence.

Par ailleurs, à l'intérieur de cet espace, la grande région est également en compétition directe avec d'autres grandes régions d'Europe, dans la mesure où les facteurs de localisation traditionnels perdent de leur importance et dans la mesure où le centre de gravité de l'Europe se déplace vers l'est et le nord, suite à l'entrée des nouveaux États membres dans l'Union.

La grande région est une zone transfrontalière de l'intérieur. De ce fait, elle jouit d'une position plus favorable, dans la mesure où elle dispose d'infrastructures de qualité et qu'elle est capable de concevoir et d'exécuter des plans de coopération entre les régions.

Qui plus est, cette grande région est un cas particulier, dans la mesure où elle compte en son sein le Grand-Duché de Luxembourg, État souverain, membre de l'UE. Cela compense, du moins partiellement, l'éloignement de la Grande Région des centres de décision politiques nationaux.

- La notion de région peut couvrir une kyrielle de phénomènes spatiaux très différents. Il est donc utile de s'arrêter brièvement sur quelques éléments de définition d'une région. Les sciences de la région analysent les phénomènes régionaux sous le triple volet de l'homogénéité, de l'intégration et de l'interdépendance.
- Quant au premier volet, les régions sont caractérisées par la plus ou moins grande homogénéité des traits socio-économiques essentiels, ou encore par une dispersion minimale autour de valeurs centrales.
- Quant au deuxième volet, les régions sont conçues comme un ensemble de pôles qui résultent des échanges de biens et de services, par un réseau de relations réciproques impliquant un certain degré de spécialisation.

- Quant au troisième volet, les régions sont définies comme un espace de décision et de planification par un centre de décision et par un ensemble d'actions volontaires.

Ces trois niveaux d'analyse du phénomène régional se superposent, sans coïncider nécessairement.

Ces éléments aboutissent à la définition suivante de la région:

« la région correspond à une aire géographique constituant une entité qui permette, à la fois, la description des phénomènes naturels et humains, l'analyse des données socio-économiques et l'application d'une politique. Elle se fonde sur deux caractères principaux: homogénéité et intégration fonctionnelle et s'achève, à la fois, par le sentiment d'une solidarité vécue et par des relations d'interdépendance avec les autres ensembles régionaux et l'espace national et international» (LAGUGIE, 1985).

- Cette définition a le mérite de mettre en évidence les éléments indispensables pour mener à bien une étude régionale aussi complexe que celle que la grande région transfrontalière. En effet, elle ne peut pas toucher l'ensemble des problèmes régionaux qui apparaissent au sein des frontières politiques et administratives et qui englobent, à côté du Luxembourg, la Lorraine, la Sarre, des parties de la Rhénanie-Palatinat occidentale, Trèves et la Province du Luxembourg belge, soit 4,5 millions d'habitants sur 41 mille km<sup>2</sup>.

Les différentes enceintes de collaboration actives dans la grande région se rapportent à des découpages territoriaux différents, ce qui contribue à l'impression de complexité.

- Aux fins d'appréhender, de façon pertinente, chacune des problématiques soulevées par le présent avis, il est plus utile de découper des aires géographiques à géométrie variable. C'est la superposition des aires géographiques ainsi définies qui délimite le problème transfrontalier global auquel doivent faire face les agents économiques – ménages, entreprises ou pouvoirs publics – aux niveaux local, régional et national.

Ainsi, dans pareille optique, le CES se doit d'élargir l'aire géographique considérée pour y inclure la Province du Luxembourg belge, les cantons belges germanophones et, au-delà, certaines parties de la Wallonie, régions exclues d'une série d'actions transfrontalières et notamment de certaines études statistiques. En effet, ces régions ne sont pas couvertes par l'accord de coopération SARRE-LOR-LUX conclu en 1980. La Province du Luxembourg belge participe cependant au Pôle Européen de Développement.

Par ailleurs, en abordant certains problèmes spécifiques, il faut restreindre les aires géographiques considérées, comme, par exemple, dans le cas du travail transfrontalier, étant donné que ces problèmes concernent plus spécifiquement certaines communes limitrophes du Grand-Duché de Luxembourg et de la Sarre.

- Pour circonscrire les problèmes multiples de la Région SARRE-LOR-LUX élargie, il faut les situer au niveau adéquat de décision et d'action. Ces problèmes peuvent se situer au niveau de l'entreprise ou du consommateur, au niveau sectoriel et, enfin, au niveau de la Région, voire de la GRANDE RÉGION TRANSFRONTALIÈRE. Les différences de structures régionales, communales et nationales et la présence d'un État souverain ne facilitent pas la coopération.

Le CES estime cependant que les problèmes protocolaires ne devraient pas constituer un obstacle majeur à une coopération politique plus étroite. C'est dans cet ordre d'idées que le CES approuve la décision du Gouvernement du 22 juin 1995 pour conclure un accord entre la France, la RFA et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération transfrontalière des collectivités territoriales ou des organismes publics locaux.

Par ailleurs, le CES encourage le Gouvernement à étudier des cadres juridiques de coopération transfrontalière plus poussés.

- Pour apprécier la réalité régionale sous son aspect statistique, il s'avère relativement difficile de rassembler des données sur la structure socio-économique des régions composant la G.R.T. et de comparer des informations insuffisamment harmonisées. Ces données sont tributaires des divisions administratives et spatiales, qui constituent la base du rassemblement et de la présentation des statistiques. Par ailleurs, ces données ne sont disponibles qu'à des niveaux d'agrégation sectoriels et géographiques assez élevés.

Le CES note qu'au cours des dernières années des efforts importants ont été faits par les Offices de statistique de la G.R.T. pour rassembler et harmoniser les chiffres essentiels et qu'une série d'études empiriques ponctuelles, menées auprès des consommateurs et des entreprises, contribuent à composer la mosaïque transfrontalière.

Des lacunes subsistent cependant en la matière. Les déficiences statistiques sont encore plus aiguës lorsqu'il s'agit de quantifier la nature et le degré des interdépendances (relations achats-ventes, balance commerciale inter-régionale, flux migratoires et frontaliers, partenariats commerciaux, flux d'infor-

mations, relations sociales et culturelles), entre les cinq régions au niveau des entreprises et des ménages.

## 2. L'examen des disparités et des convergences

Le PIB/habitant (exprimé en parités du pouvoir d'achat, année 1992) est généralement considéré comme un indicateur reflétant le bien-être dans chacune des régions de l'UE. La G.R.T., avec un indice moyen de 107 points, se situe légèrement au-dessus de la moyenne communautaire (indice 100 en 1992).

En combinant plusieurs critères, comme par exemple le PIB/habitant, le taux de chômage, le pouvoir d'achat, la densité démographique, il est possible de classer les régions d'Europe en sept classes selon leur degré de (dis-) similarité statistique\*. Il appert que les régions SARRE-LOR-LUX ainsi que la Province du Luxembourg belge appartiennent chacune à une classe différente et accusent de fortes disparités mesurées à l'échelle de l'ensemble des régions appartenant à l'UE, chacune des composantes de la G.R.T. étant structurellement plus proche d'autres régions d'Europe.

En ce qui concerne le Grand-Duché de Luxembourg, il est à relever que sa position est particulière, puisqu'au sein de l'UE il se positionne en septième place derrière BRUXELLES, HAMBOURG, DARMSTADT, OBERBAYERN, BREME, ILE de FRANCE et se classe devant Vienne. Les autres composantes de la G.R.T., exceptée la Sarre, ont un PIB/habitant en-dessous de la moyenne communautaire.

Ces classements contrastent avec les comparaisons entre pays, où le Luxembourg est régulièrement, et de manière incontestée, en tête du classement. En effet, ces statistiques exagèrent la richesse du Grand-Duché, dans la mesure, où l'on compare le PIB par habitant, au lieu de le rapporter à la population active.

Si des disparités existent, il faut les remettre dans le contexte historique contemporain. Les contingences de l'histoire politique européenne ont tracé les frontières nationales et découpé la G.R.T. en plusieurs régions appartenant à plusieurs pays.

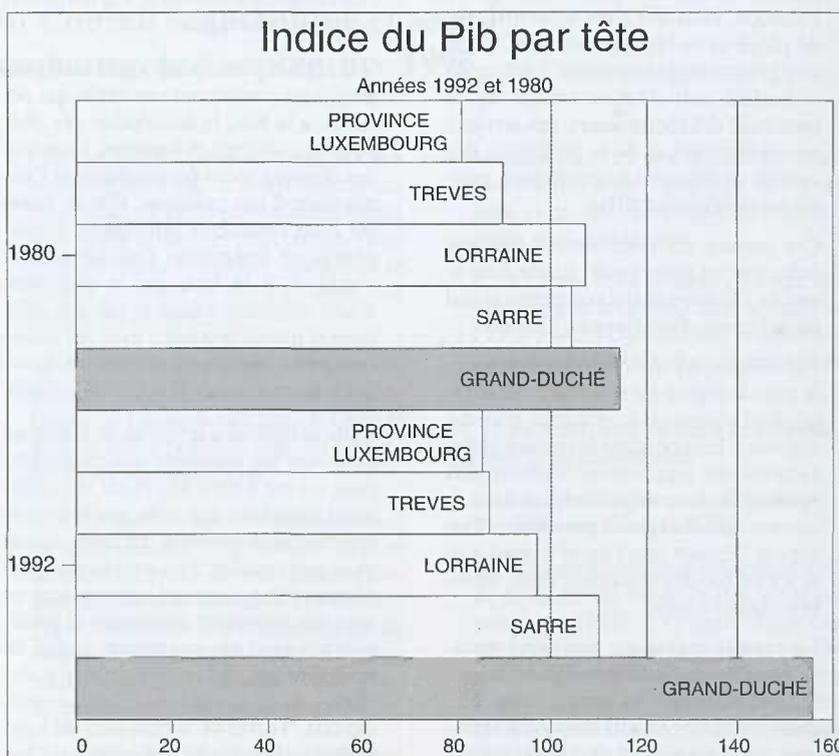
Economiquement elles sont issues du même creuset industriel – les industries de transformation des métaux et minerais – et puisent leurs racines dans un passé socio-culturel commun. Cependant, pour surmonter la crise structurel-

le, qui a débuté au cours des années soixante-dix, la reconversion de l'industrie lourde, à laquelle la G.R.T. doit son décollage économique, continue à s'imposer.

L'adaptation structurelle des appareils de production, d'une part, et la politique industrielle, d'autre part, ont

abouti à des trajectoires de développement différentes et à des rythmes d'évolution divergents.

– Certes, le niveau de vie moyen de la G.R.T. s'est accru en termes de PIB/habitant entre 1980 et 1992, mais la disparité des niveaux de vie (mesurée par le coefficient de variation du PIB/habitant)



Source: EUROSTAT

s'est creusée sensiblement, traduisant les écarts croissants du bien-être entre les régions (cf graphique ci-après).

Cette disparité est atténuée lorsque l'on tient compte du fait que dans le cas du Grand-Duché, le PIB/habitant ne tient pas compte de l'apport des travailleurs frontaliers, étant donné qu'ils résident dans les régions voisines. Le PIB/habitant (en parités du pouvoir d'achat, 1992), ainsi corrigé, diminue d'environ 10%.

– La réalisation de l'Union monétaire et l'introduction prévue de la monnaie unique supprimeront le taux de change en tant qu'instrument de politique économique. En d'autres termes, les chocs extérieurs asymétriques dus à l'augmentation des coûts des matières premières, au prix du loyer de l'argent, aux changements en ressources naturelles

ou humaines, aux variations de comportement des agents économiques, doivent être absorbés par une plus grande flexibilité.

Cette flexibilité concerne les prix des facteurs de production comme le salaire, mais également les marges bénéficiaires. Celle-ci peut également être obtenue par la mobilité des facteurs de production (en l'occurrence le travail) qui peut contribuer à amortir les chocs en migrant dans d'autres régions. La tendance à la convergence en sera encore renforcée.

Dans une telle perspective, la persistance des disparités régionales, que l'on constate au niveau de la G.R.T., serait due principalement aux décalages chronologiques inhérents au processus d'intégration, ainsi qu'à la mobilité imparfaite des facteurs.

\* En classant le PIB par emploi, le Grand-Duché de Luxembourg descend même en avant-dernière position dans la G.R.T..

\*\* Théoriquement, la mobilité interrégionale pourrait se substituer à l'ajustement des salaires réels pour amortir les chocs régionaux. Les chômeurs pourraient émigrer vers d'autres régions, dont ils accroîtraient la population active et augmenteraient le revenu et la demande, neutralisant ainsi les conséquences du choc.

(«Marché unique, Monnaie unique», Economie européenne, no 44, octobre 1990, p.164).

- Le CES souligne que les performances du Grand-Duché de Luxembourg, en termes de bien-être, tiennent, en grande partie, à la mise en place d'une politique de diversification économique volontariste et à une restructuration réussie du secteur sidérurgique.

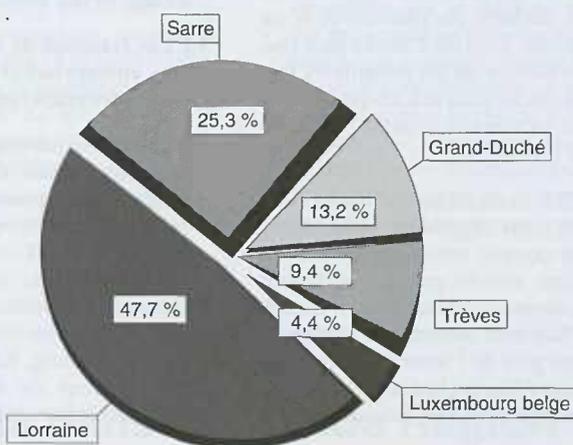
Cette diversification a été fortement favorisée par les services dans le domaine bancaire et financier et par le développement du secteur des médias.

L'ajustement positif des structures productives explique la bonne performance macro-économique du Luxembourg en termes de croissance, de création d'emplois et de niveau de vie. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que malgré son dynamisme, le Grand-Duché de Luxembourg ne représente que 13,2% du PIB total de la G.R.T., alors que la Lorraine en représente 47%, la Sarre 25,2%, TRÈVES 9,4% et la Province du Luxembourg belge 4,4%.

- Cependant, le CES est conscient que l'achèvement du Marché unique ne suffit pas à lui seul, mais qu'il doit être complété par des actions volontaristes, appuyées éventuellement par des programmes régionaux communautaires, nationaux ou régionaux transfrontaliers, portant sur les facteurs de localisation des investissements extérieurs et sur le développement endogène, dont les PME/PMI sont les vecteurs. Ces actions devront viser à moderniser et à renforcer les infrastructures transfrontalières.

## PART REGIONALE DU PIB

en parité de pouvoir d'achat, 1992



Source: Eurostat (1995)

- Ce constat pose la question de la convergence des niveaux de vie entre les Régions de l'UE et de la G.R.T. en particulier.

L'évolution des niveaux de vie ne converge pas nécessairement et automatiquement vers des niveaux de vie identiques dans toutes les régions. L'intégration dans le cadre d'une Union économique - et, à l'avenir, monétaire - peut engendrer deux effets:

- \* d'une part, une tendance à la convergence due à la libre circulation des biens, des services et des hommes et, par conséquent, à l'égalisation du rendement des facteurs de production;
- \* d'autre part, une tendance à la disparité, en raison des économies d'agglomération qui attirent des investissements dans les régions centrales, hautement industrialisées, aux dépens des régions moins développées.
- Si l'on veut favoriser la convergence dans une perspective dynamique, il est important d'achever le Marché unique et de garantir, en particulier, dans l'espace de la Région SARRE-LOR-LUX ELARGIE, la suppression des entraves (techniques ou administratives), qui

gênent encore la libre circulation des biens, des services et des facteurs de production, car toute barrière constitue un frein à la convergence.

Traditionnellement très ouvert sur l'extérieur, le Luxembourg joue la carte de l'intégration. Il accepte sur ses marchés une forte présence d'entreprises et de travailleurs transfrontaliers. Aussi l'intégration économique de la G.R.T. ne peut-elle progresser que si toutes les régions suivent cet exemple.

Dans ce contexte, le CES doute que la politique de la concurrence, poursuivie par la Commission de Bruxelles à propos des aides de l'Etat et tendant à réduire la portée du dispositif régional de la loi-cadre de développement et de diversification économiques, soit favorable à l'objectif de convergence dans la G.R.T.. En pénalisant le Grand-Duché de Luxembourg, la Commission ne favorise pas nécessairement l'investissement industriel dans la G.R.T. et restreint la diffusion des effets induits provenant des investissements attirés au Grand-Duché aux frais de ce dernier et dont les bénéfices se propagent dans l'ensemble de la G.R.T..

### 3. L'examen des interdépendances

- En ce qui concerne les interdépendances, le CES voudrait souligner cinq phénomènes majeurs:

- \* les flux frontaliers de travailleurs;
- \* les relations de coopération entre entreprises et les exportations transfrontalières;
- \* les achats transfrontaliers;
- \* la coopération scientifique et technologique;
- \* le PED.

#### 3.1. Les flux de travailleurs frontaliers

- Actuellement, le Luxembourg accueille près de soixante mille frontaliers. Rapportés à la population active de la G.R.T., les flux frontaliers totaux représentent 4% de la population active. Ce pourcentage est de plus de 25% au Luxembourg et sa part dans la population active ne cesse d'augmenter.

Il faut souligner que la contribution des frontaliers à la production de la valeur ajoutée, au Luxembourg, est essentielle. Sans eux, la plupart des entreprises ne pourraient fonctionner correctement ou seraient contraintes à réduire leur production et certaines entreprises ne seraient plus viables.

Les flux de frontaliers sont liés, d'une part, à un taux de chômage élevé et persistant dans ces régions, ce dernier étant la résultante de déséquilibres structurels et, d'autre part, aux salaires relativement plus élevés payés à Luxembourg.

Il y a des indications\* qui font entrevoir que, de plus en plus, les frontaliers remplacent les travailleurs résidents, les deux facteurs de production devenant, de plus en plus, substituables.

La venue des frontaliers, parmi d'autres éléments, modère le niveau et vraisemblablement la hausse des salaires. A titre d'exemple, la différence du salaire horaire entre un travailleur frontalier et un résident se situait, en mars 1994, à environ 17% (Salaires horaires moyens pour résidents: 589 LUF; pour frontaliers: 482 LUF). Cette différence s'explique par différents facteurs socio-démographiques, ainsi que par l'ancienneté du travailleur. D'après une analyse économétrique, tenant compte des effets structurels, il reste un diffé-

rentiel de salaire horaire de près de 9% entre résidents et frontaliers\*\*.

D'une manière générale, ce genre de différentiel peut tenir à des caractéristiques non mesurées par l'étude précitée, entre autres, à des différences de qualification à différents niveaux.

Les flux de travailleurs ne pourront se modifier, voire s'ajuster, que dans la mesure où les régions transfrontalières consentent un effort important d'investissement et créent suffisamment d'emplois bien rémunérés.

- La valeur ajoutée supplémentaire produite grâce à l'embauche des frontaliers - et notamment les salaires de ces derniers - génère des recettes fiscales et des cotisations de sécurité sociale. Ces recettes fiscales et sociales contribuent à financer, en partie du moins, les investissements en infrastructures, qui permettent d'attirer et d'implanter des investisseurs, les coûts collectifs de la croissance et les transferts sociaux, retraites des salariés frontaliers y comprises.

Il faut souligner que la masse salariale versée aux frontaliers peut être estimée, sur la base d'une extrapolation mensuelle, à quelque 48 milliards de LUF, par an, et repré sente 22,5% de la masse salariale totale (source STATEC/CUL, cahier no 84, p. 125).

Le Trésor public et la Sécurité sociale

bénéficient des retombées de cette masse salariale, sous forme d'impôts et de cotisations sociales. Le solde de la masse salariale est injecté dans le circuit économique de la région de résidence du frontalier. Une part de cette masse salariale est constituée en épargne, et donc réinvestie, l'autre part, et la plus substantielle est consommée dans la région de résidence.

Outre la masse salariale, il faut compter les transferts sociaux (prestations au titre de pensions, d'assurance-maladie, d'assurance-accidents et d'allocations familiales) versés aux frontaliers. Ces masses monétaires, une fois affectées dans la région de résidence, à la consommation ou à l'épargne (donc à l'investissement), induisent, de manière indirecte, des activités générant de la valeur ajoutée. Ceci est d'autant plus vrai, dans la mesure où les travailleurs font appel à des services et à des produits fabriqués localement, comme par exemple, le logement.

Les effets multiplicateurs directs et indirects, ainsi engendrés, doivent être pris en compte lorsqu'on calcule les bénéfices retirés par les différents agents économiques régionaux. De même, il faut tenir compte de l'augmentation des prix de l'immobilier dans les communes limitrophes au Luxembourg dont le patrimoine est ainsi évalué à la

hausse et génère, le cas échéant, des plus-values.

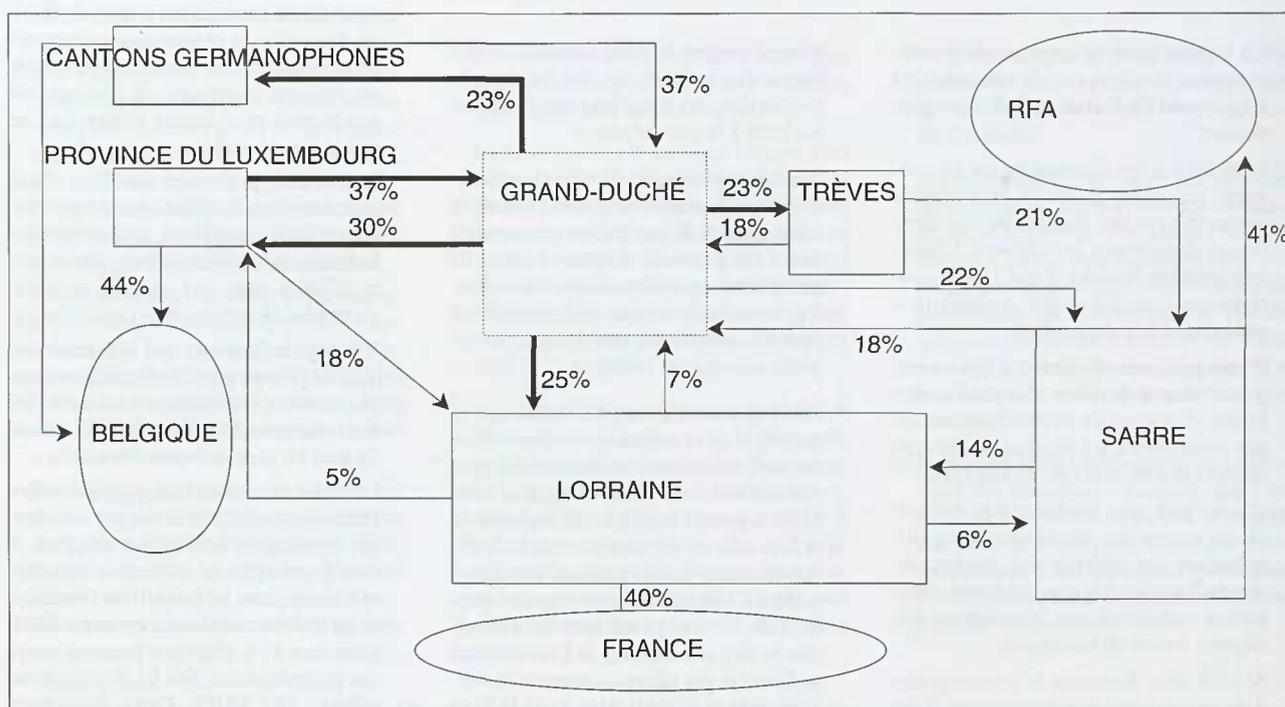
- Les conseillers patronaux et syndicaux des Euro-guichets sociaux (EURES) implantés sur le PED et les conseillers opérant à l'Administration de l'Emploi sont chargés de faciliter la mobilité de la main-d'oeuvre, aussi bien dans la G.R.T., qu'en Europe.

Le CES est conscient des avantages d'une plus grande fluidité transfrontalière des marchés du travail. Cependant, il insiste sur la nécessaire réciprocité des services de placement au bénéfice des travailleurs et des demandeurs d'emploi qui résident au Luxembourg. Il estime également qu'il s'agira de veiller à la protection des données nominatives des demandeurs d'emploi.

### 3.2. Les relations de coopération entre les entreprises et les exportations transfrontalières

- S'il n'existe pas encore, au niveau macro-économique, de matrice «input-output» renseignant sur le volume des relations d'achat-vente entre les branches de la G.R.T. et, au niveau micro-économique, de statistiques sur les montants (en volume et en valeur) impliqués dans les relations de coopération (marketing, R&D, production) et les relations de sous-traitance, des études récentes, réalisées auprès d'un

## Pourcentages des entreprises ayant des transactions dans une autre région



\* cf: étude PIERETTI et REINESCH (1995)

\*\*cf: étude FEHLEN et JACMART (1995)

\* «La force d'une région», FORCE/ILRES, décembre 1994.

Source: FORCE/ILRES (1994)

échantillon représentatif des entreprises de la G.R.T., font état de certaines données qualitatives. Il en ressort que les entreprises du Grand-Duché opèrent dans toutes les régions, mais également au-delà, en Europe.

Les entreprises de la G.R.T. ont pour cible principale les marchés de l'intérieur et les clients situés dans les régions de leur Etat d'appartenance. La G.R.T. compte davantage pour les entreprises de la Province du Luxembourg belge, des cantons germanophones et pour le Grand-Duché de Luxembourg. Ainsi, le caractère transfrontalier des relations inter-firmes n'est pas encore très affirmé.

En effet, l'enquête FORCE/ILRES précise qu'environ 80% à 90% des entreprises s'approvisionnent auprès de fournisseurs locaux en ce qui concerne les équipements de bureau et de matériel de transport. Le recours aux services professionnels (informatique, comptabilité, entretien, surveillance...) se fait quasi exclusivement auprès de prestataires de services localisés dans

leur propre région, excepté les conseils en informatique.

Deux autres études récentes\*, consacrées plus spécifiquement aux problèmes des entreprises de taille moyenne et aux entreprises artisanales, ont mis en lumière les multiples obstacles (formalités, accès à l'information, risques financiers...), auxquels les entreprises, qui souhaitent exporter, sont confrontées.

- Une attention particulière doit être portée au secteur de la construction. Ce secteur se caractérise, au Luxembourg, par un taux de pénétration\*\* élevé d'entreprises étrangères en provenance des régions limitrophes, axées sur les marchés privés et publics. Ces entreprises étrangères, qui se distinguent souvent par des avantages concurrentiels spécifiques, ont engendré, depuis 1985, une situation concurrentielle accrue. La situation conjoncturelle ne favorise cependant pas l'extension des activités des entreprises luxembourgeoises vers les autres régions avoisinantes, bien que ce soient sur tout ces zones consti-

tutives de la Région SARRE-LOR-LUX, qui devraient intéresser les PME et les entreprises du secteur de la construction, généralement présentes sur des marchés proches du lieu de production ou d'implantation. Souvent le manque d'orientations stratégiques à moyen terme empêche les petites entreprises d'engager des activités transfrontalières sur une base régulière.

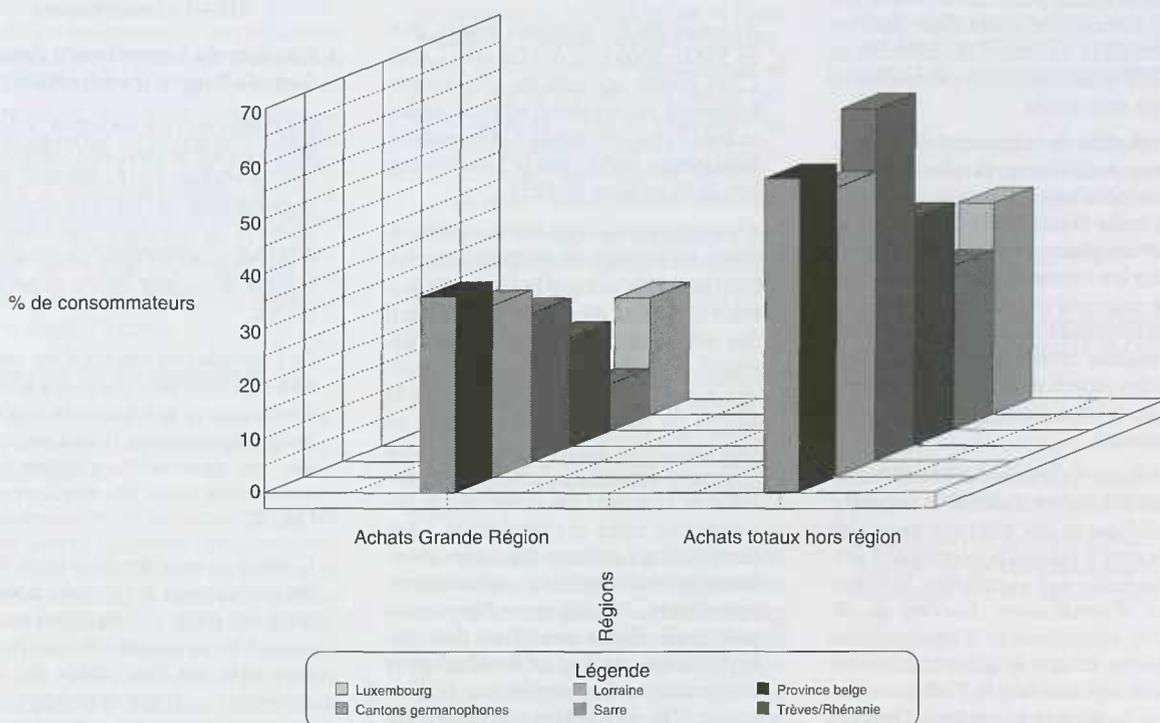
- ARTHUR ANDERSEN et CO: Etude sur l'intégration de l'entreprise de taille moyenne.

- CEPS, Ministère de l'Economie, Chambre des Métiers: «Les PME-PMI», ECO-CEPS no 1/2 1994.

\*\* Si l'on considère les entreprises étrangères inscrites au Rôle de la Chambre des Métiers et en admettant que ce sont ces entreprises qui travaillent régulièrement au Grand-Duché, l'on constate, qu'en 1985, sur 100 entreprises indigènes, on recensait 25 entreprises étrangères (25%). En 1993, le taux de pénétration des entreprises étrangères s'élève à 47% (Source: Commission du Bâtiment).

## Achats dans la Grande Région

selon résidence du consommateur



Source: EUROSTAT

### 3.3. Les achats transfrontaliers

- Le phénomène des achats transfrontaliers est très populaire. Achats de produits moins taxés aux frontières luxembourgeoises, mais achats croisés des consommateurs luxembourgeois dans les autres régions dont les magasins rivalisent par des offres pour des consommateurs de plus en plus exigeants sur la qualité, mais aussi, de plus en plus attentifs, aux prix. A l'exception des consommateurs lorrains, qui représentent 16% des transactions, 30 à 40% des consommateurs des autres régions déclarent passer commande auprès de distributeurs situés dans un pays ou une région transfrontalière.
- Tout en sauvegardant un cadre urbain attrayant et fonctionnel, le commerce luxembourgeois devra consolider ses avantages concurrentiels afin d'augmenter son attrait pour les consommateurs des régions transfrontalières, ceci en vue d'asseoir sa vocation de capitale commerciale transfrontalière.

### 3.4. La coopération scientifique et technologique

L'on considère généralement que la recherche et l'innovation font partie des facteurs critiques de la compétitivité à long terme des entreprises. C'est dans la mesure où les entreprises peuvent assimiler et transformer les nouvelles connaissances produites dans leur secteur ou générées par les universités et les instituts de recherche que le processus d'innovation peut être alimenté et entretenu. Une importance particulière revient dès lors à la recherche scientifique dans les universités et les centres de recherche de la G.R.T. et au transfert des technologies vers les entreprises.

La recherche et le transfert de technologies constituent un terrain de prédilection pour une action transfrontalière. A cette fin, il faut prioritairement mettre en place un réseau permettant d'aider les entreprises à surveiller leur environnement technologique, à recruter du personnel de recherche, à utiliser les résultats techniques et à s'engager dans des projets de recherche coopérative au niveau transfrontalier et communautaire.

Etant donné les ressources financières limitées et le coût croissant de la recherche scientifique et des infrastructures universitaires, il est plus économique d'éviter, du moins au Luxembourg, la redondance d'installations lourdes de recherche scientifique et d'enseignement supérieur, lorsque de telles installations existent déjà dans la G.R.T. et que celles-ci sont facilement accessibles. Dans ces conditions, il vaut mieux conclure des accords de recherche et de coopération permettant de faciliter l'accès aux résultats de la recherche et d'investir dans

l'utilisation et le développement de technologies mises au point dans des universités de la G.R.T..

Par ailleurs, le CES est d'avis que le Gouvernement devrait éviter de créer de nouvelles institutions universitaires, mais devrait centrer ses efforts financiers sur des domaines complémentaires qui ne sont pas encore pris en charge par les universités de la G.R.T. et qui présentent un intérêt pour les entreprises luxembourgeoises et transfrontalières.

Les Centres de Recherche Publics peuvent jouer un rôle important, en facilitant le transfert de technologie vers les entreprises luxembourgeoises, mais également en concentrant leurs activités sur des créneaux de pointe, qui ne font pas encore l'objet de recherches importantes dans la G.R.T..

### 3.5. Le Pôle Européen de Développement (PED)

- Le PED est un projet exemplaire de collaboration transfrontalière, un laboratoire pour l'Europe (Jacques DELORS), dans une région frappée, de plein fouet, par la crise sidérurgique et le déclin démographique.

Conscients du fait qu'une action concertée pouvait dégager des synergies dans l'intérêt du bassin sidérurgique interdépendant LONGWY-RODANGE-ATHUS, les Gouvernements des trois pays ont signé, le 19 juillet 1985, une déclaration qui a abouti à la création du Pôle Européen de Développement (PED).

Au cours des dix dernières années, plus de 5.000 emplois y ont été créés, dont 1.243 postes occupés du côté luxembourgeois. Le nombre d'emplois dépasse ainsi l'objectif fixé de 1.000 emplois, initialement arrêté pour le Luxembourg lors de la création du PED.

L'expérience européenne des pôles de croissance et des technopôles montre qu'il ne suffit pas que les pouvoirs publics nationaux ou régionaux installent des infrastructures modernes et organisent de bonnes conditions d'accès aux ressources stratégiques. Mais le succès du pôle de développement en tant que foyer catalytique d'un essor endogène dépend également de la qualité et de la densité des coopérations qui s'engagent entre des entreprises à potentiel créatif et entre les autres intervenants (universités, laboratoires, consultants...) installés sur l'espace du pôle de développement. Il est donc utile de mettre sur pied et de développer des structures de coopération et d'interface. De plus, il faut que le tissu industriel et social autour du pôle de développement ait la capacité d'intégrer ces nouvelles activités et d'en tirer profit grâce à la mise en place de réseaux.

- Le projet d'agglomération transfrontalière, qui intègre dix-huit communes en France, trois en Belgique et trois au Grand-Duché, prolonge l'action du PED à un niveau supérieur. Il entend dépasser la notion de pôle de développement traditionnel en y intégrant plus activement et en renforçant des politiques annexes: aménagement du territoire, formation professionnelle initiale et continue, infrastructures urbaines, touristiques, culturelles et transports.

L'intérêt pour le Luxembourg est double:

- concentrer une partie de ses moyens financiers dans une zone géographique bien ciblée, tout en profitant d'effets multiplicateurs induits;
- profiter d'un régime plus favorable d'aides aux entreprises, toléré jusqu'à présent par la Commission de l'UE en raison du caractère transfrontalier.

Le CES est convaincu que le projet d'agglomération, esquissé ci-dessus, se rapproche de l'objectif d'intégration transfrontalière et souhaite, dès lors, que les autorités luxembourgeoises soutiennent très activement cette initiative.

- Si le succès du PED, en termes d'emplois, mais également en termes de valeur ajoutée, devait se confirmer, le CES recommande d'envisager la création d'autres pôles transfrontaliers avec des partenaires lorrains, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat.

## III - Les conclusions

### 1. La place du Luxembourg dans la Grande Région transfrontalière

- Par tradition et par nécessité, le Luxembourg a joué la carte de l'intégration et de l'ouverture sur l'extérieur, par les importations et les exportations de biens et de services, par l'attraction d'investissements et de savoir-faire, par l'afflux de main-d'oeuvre et de compétences.

Le Luxembourg sait qu'il est condamné à tout faire pour garantir l'accès aux ressources et aux marchés extérieurs, mais parallèlement il doit veiller à ce que son dynamisme s'insère harmonieusement dans les structures de la G.R.T..

- L'échange avec les pays de la G.R.T. est globalement avantageux pour la totalité des partis si l'on prend en compte tous les avantages et tous les coûts supportés par l'ensemble des agents impliqués (consommateurs, travailleurs, communes, entreprises, institutions...) dans chacune des régions.

Le dynamisme de l'économie luxembourgeoise à travers les masses moné-

taires injectées directement ou indirectement dans les régions transfrontalières, par les interdépendances dynamiques au niveau des entreprises et des consommateurs, contribue à l'augmentation des revenus et à la convergence des niveaux de vie de l'ensemble de la G.R.T..

- Le Luxembourg, en jouant ainsi un rôle d'entraînement, doit veiller à ce que son action soit avantageuse pour l'ensemble des acteurs de la G.R.T..

Mais une telle ouverture ne peut se justifier que sur une base de réciprocité.

- La souveraineté nationale, en tant que marge de manoeuvre économique, sociale, fiscale et politique, est un atout au service de la G.R.T.. Cette G.R.T. se distingue incontestablement des autres par le fait d'avoir, en son sein, le Grand-Duché de Luxembourg, Etat souverain, membre à part entière de l'UE.
- Il s'y ajoute que la Région Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-TREVES/PALATINAT occidental, la Province de Luxembourg belge et certaines parties de la Wallonie est en compétition avec d'autres régions d'Europe, aussi bien dans les aires traditionnelles, hautement industrialisées que, de plus en plus, dans les aires géographiques du Sud et de l'Est de l'Europe.

## 2. Les recommandations

Dans la mesure, où l'espace régional peut se définir par son degré d'homogénéité socio-économique, d'interdépendance fonctionnelle, de conscience collective d'appartenance à un même espace et, finalement, par un processus de prise de décisions communes, le CES, au terme de la présente analyse, est d'avis que la G.R.T. n'a pas encore atteint le niveau de cohésion et d'intégration permettant de tirer pleinement profit des opportunités de développement et d'échange mutuellement avantageuses et de peser dans le concert des régions d'Europe.

### 2.1. Les axes de développement

- Les acteurs de la G.R.T. sont confrontés à la montée en puissance de la compétition globale.

La globalisation de la concurrence se fait sentir surtout au niveau des entreprises, qui voient se multiplier le nombre de leurs concurrents actuels et potentiels suite à l'abaissement des barrières tarifaires et non-tarifaires, à l'efficacité accrue des réseaux de transport et de communication et à la diffusion internationale des technologies et du capital.

Certes, le CES reconnaît que cette compétition accrue est porteuse d'effets bénéfiques, car elle est source de créati-

tivité et d'innovations, mais elle peut aussi conduire à l'insécurité, voire même à un affrontement stérile.

Sans dénier l'importance de la compétition à tous les niveaux, il importe de mettre en place des formes d'organisation et de coopération entre firmes et entre partenaires de la G.R.T..

- Afin de renforcer les effets d'échanges mutuellement avantageux, le CES invite le Gouvernement à oeuvrer pour renforcer la cohésion économique et sociale de la Grande Région et pour promouvoir des axes de développement associant, dans la mesure du possible, tous les partenaires de la G.R.T..

En effet, une coopération intra-régionale bilatérale, excluant l'un ou l'autre partie régionale, risque de créer des déséquilibres et d'affaiblir l'unité de la G.R.T..

Néanmoins, si une coopération transfrontalière peut s'appuyer sur des programmes communautaires, elle ne doit pas réduire nécessairement son action au cadre tracé par les seuls projets de la Commission de l'UE.

- Par ailleurs, le CES recommande d'achever le fonctionnement du Marché unique dans la G.R.T.. Cependant, pour que les agents économiques aient confiance et profitent des potentialités d'un Grand marché dans l'espace de la G.R.T., des mesures assurant la transparence et la sécurité juridique des transactions doivent être prises, sur la base de réciprocité.

En particulier, le CES invite le Gouvernement à mettre en place des procédures de concertation permanente au niveau des administrations concernées ayant pour mission de simplifier les formalités administratives qui continuent à freiner les échanges, les exportations et les investissements transfrontaliers. Aussi le CES demande-t-il au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin d'éliminer les entraves administratives et techniques existantes.

Par ailleurs, il rappelle les recommandations faites dans son avis annuel de 1995, quant à l'institution de contrôles des livres de sociétés détachant du personnel sur des chantiers luxembourgeois.

Une telle action devrait s'inscrire dans une campagne de lutte contre les actes de concurrence déloyale et de dumping social sur le marché du travail transfrontalier. Une action concertée pourrait viser en particulier l'immigration clandestine provenant de pays tiers, non membres de l'Union Européenne. Le CES saisit l'occasion pour réaffirmer son attachement aux principes ancrés dans les Accords de SCHENGEN.

Le CES suggère également que le Gouvernement devrait étudier dans quelle mesure le cadre réglementaire luxembourgeois applicable au secteur de la distribution est encore adapté aux échanges transfrontaliers et dans quelle mesure il y a matière à coopération transfrontalière. Cette analyse pourrait porter notamment sur la loi sur la concurrence déloyale et la loi sur les pratiques commerciales restrictives.

- Le CES invite le Gouvernement à prendre des mesures pour mieux exploiter les résultats de la science, les potentialités de l'éducation, de la formation initiale et continue, ainsi que de la recherche et du développement technologique, élaborés dans la G.R.T.. Plutôt que de dupliquer les investissements lourds des universités de la G.R.T., qui ont une très longue tradition académique et qui supportent un coût financier justifié par l'importance de la population estudiantine, le CES recommande au Gouvernement de se concentrer sur l'éventuelle création d'institutions complémentaires à celles existant dans la G.R.T..

### 2.2. La base conceptuelle

- Le CES a éprouvé des difficultés à se faire une opinion sur l'efficacité des opérations inter-régionales qui ont foisonné jusqu'à présent, c'est-à-dire des énergies, des forces et des ressources qui ont été valorisées par des actions volontaires concertées des opérateurs privés ou publics.

Le CES recommande de procéder à une évaluation systématique des coûts et des bénéfices collectifs des différents projets de coopération communautaires.

Dans le même ordre d'idées, le CES recommande de procéder à une étude quant à l'impact global de dix années d'activité du PED sur la valeur ajoutée et sur les emplois créés directement et indirectement.

- A l'exemple des Euro-guichets (PME, social, consommateurs), le Gouvernement est appelé:

- \* d'une part, à participer aux actions d'information des entreprises et des consommateurs de la G.R.T. sur les opportunités existant au Luxembourg;
- \* d'autre part, à mieux informer les entreprises et les consommateurs luxembourgeois sur les opportunités de la G.R.T..

Le CES est d'avis que les opportunités de la G.R.T. ne pourront être clairement perçues par les entreprises et les consommateurs que lorsque ces derniers pourront accéder à une panoplie d'informations fiables et régulièrement remises à jour à partir des médias tradi-

tionnels, mais aussi à partir des moyens de télécommunication modernes. Le CES constate que différentes études de marché réalisées dans la G.R.T. et financées en partie dans le cadre de projets communautaires n'ont pas été publiées ou ont été diffusées de manière très restreinte.

Dans le contexte de la société de l'information émergente et des autoroutes de l'information que la Commission de l'UE veut promouvoir, le CES invite le Gouvernement à développer l'information économique, commerciale, sociale et technologique qui fait encore défaut.

- Aux fins d'une meilleure information, le CES propose la création d'un Observatoire de la G.R.T. ayant pour mission le développement de bases de données harmonisées sur les ménages, les entreprises, mais aussi sur la géographie, l'histoire et les institutions.

Cet Observatoire devrait mettre en place un fichier central de documentation sur la G.R.T., ouvert à tous, et ayant pour objectif de faciliter les prises de décisions. Cet observatoire peut se concevoir comme un réseau de bases de données déjà existantes et localisées dans différents sites ou appartenant à différentes institutions (administrations, organisations professionnelles, universités et centres de recherches,) et de bases de données à développer en coopération.

### 2.3. La promotion de la Grande Région Transfrontalière

Le CES est d'avis que le Gouvernement devrait mieux faire connaître, entre autres, par des études, des colloques et des actions de promotion, les effets d'entraînement de l'économie luxembourgeoise sur l'économie transfrontalière, dont les bénéfices semblent encore mal perçus ou mal compris par l'opinion publique et les médias de la G.R.T..

- Le Luxembourg, dans des domaines stratégiques, doit promouvoir activement des projets d'intérêt commun dans le domaine pré-compétitif permettant le développement des infrastructures (formation, recherche, culture, infrastructures de transport, autoroutes de l'information, structures d'information et conseil aux agents écono-

miques...) et contribuer, comme par le passé, à en assumer sa part de financement.

- \* Dans ce contexte, le CES approuve les interventions du Gouvernement luxembourgeois pour faciliter la construction du TGV-EST en Lorraine. Il reste néanmoins à craindre que les autres réseaux réservés aux trains à grande vitesse ne contournent la Région SARRE-LOR-LUX. L'accès direct de la G.R.T. au TGV-Nord et au ICE allemand est d'une importance fondamentale pour son développement économique.

Le CES est d'avis que le Luxembourg doit, en tout état de cause, améliorer ses relations ferroviaires, d'un côté, avec BRUXELLES et LIEGE et, d'un autre côté, avec SAARBRUCKEN, MANNHEIM et FRANCFORT. Du point de vue trafic marchandises, BETTEMBOURG est bien équipé pour le transport combiné et est l'unique gare de la région qui soit desservie par les trains transmanche.

Le CES recommande au Gouvernement de valoriser davantage les potentialités de BETTEMBOURG et de faire de notre réseau ferré la plaque tournante du trafic marchandise et combiné de la G.R.T..

Des synergies potentielles existent dans ce domaine avec la Lorraine, qui veut se positionner comme centre logistique de l'Est de la France.

- \* En ce qui concerne l'insertion de la G.R.T. dans le réseau autoroutier européen, le CES estime que le même souci d'assurer le flux des personnes, des biens et des services vers les marchés doit guider le Gouvernement luxembourgeois au niveau des connexions routières luxembourgeoises aux réseaux voisins. Dans une approche plus globale, à l'instar de celle décrite pour l'infrastructure ferroviaire, les autorités luxembourgeoises devraient également prendre en considération les demandes de connexions présentées par les autres partenaires de la G.R.T., pour les soutenir au niveau national auprès de leurs homologues compétents.

- \* Au regard de l'importance des échanges de marchandises entre la Mer du Nord et la Méditerranée, de la nécessité d'assurer le développement économique des régions Sarre-Lor-Lux,

des difficultés croissantes pour satisfaire les besoins de transport par route et par chemin de fer et du rôle que pourraient jouer la Moselle et la Sarre canalisées à grand gabarit dans un réseau maillé de grandes voies navigables européennes, le CES recommande au Gouvernement de soutenir la déclaration des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'espace Sarre-Lorraine-Luxembourg-Trèves-Palatinat occidental demandant d'étudier la jonction fluviale entre le Rhin et le Rhine via la Moselle et en passant par la Saône.

- Dans le cadre de la concurrence entre les régions de l'Union, le CES invite le Gouvernement à soutenir des initiatives de promotion conjointes des partenaires de la G.R.T., afin de créer et d'entretenir une image de marque forte de la Région SARRE-LOR-LUX auprès d'éventuels investisseurs internationaux.

Par ailleurs, le CES invite le Gouvernement à prendre des initiatives ciblées visant à donner aux chefs d'entreprise les outils permettant de mettre en oeuvre des stratégies à long terme en vue d'étendre leurs activités vers les régions transfrontalières.

- Finalement, le CES salue l'initiative du Gouvernement de tenir périodiquement un Sommet des Ministres de la G.R.T. afin de mieux faire percevoir les structures de la G.R.T. auprès des dirigeants d'entreprise, des partenaires sociaux et des citoyens.

Un tel sommet devrait définir les grands axes de développement de la G.R.T. à moyen et long terme dans les domaines économique, social, technologique et culturel.

Dans ce contexte et sur la base des analyses ci-avant, le CES recommande au Gouvernement d'assumer un rôle d'initiateur et d'entraînement dans le développement de la G.R.T..

\* \* \*

#### Résultat du vote:

Le présent avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres présents.

Le Secrétaire Général      Jean Moulin  
Le Président                    Lucien Jung

Luxembourg le 8 septembre 1995

# BELGIQUE: Grand-Duché de LUXEMBOURG

## fournisseur numéro un

Avec une part de plus de 38%, la BELGIQUE demeure le principal fournisseur du Grand-Duché de LUXEMBOURG. Bien qu'en 1994 la conjoncture favorable n'ait pas fait baisser le chômage au Grand-Duché, les perspectives de croissance et les finances publiques ont continué à avoir le vent en poupe. Les exportateurs luxembourgeois se sont eux aussi bien défendus. D'après les premières estimations pour 1994, les exportations auraient progressé de 6,1 % en valeur par rapport à 1993.

### Données économiques

Tout comme dans la plupart des pays OCDE, la conjoncture favorable enregistrée en 1994 ne s'est pas traduite par une baisse importante du chômage bien que le nombre d'emplois ait progressé de 2,6%. Le 30 avril 1995, le chômage frappait 2,9% de la population active.

Alors que dans le secteur primaire l'emploi est demeuré stable, des pertes de postes de travail ont été enregistrées dans l'industrie manufacturière. C'est surtout dans l'industrie des transformations métalliques que des restructurations ont engendré des pertes d'emplois.

L'emploi a en revanche augmenté surtout dans le secteur tertiaire, passant de 104.600 en 1993 à 109.000 en 1994.

En 1994, la **croissance du PIB** à prix du marché a été estimée à 2,8%. Pour 1995, les pouvoirs publics tablent sur une croissance de 3% qui pourrait passer à 3,1% en 1996. Le PNB à prix de marché s'est établi en 1995, sur la base d'estimations, à FB 509,2 milliards.

Les **finances publiques** continuent à évoluer très favorablement grâce à des rentrées fiscales exceptionnellement élevées provenant du secteur bancaire. Pour 1994, le déficit des finances publiques a toutefois été estimé à FB 1,7 milliard et pour 1995 il devrait s'établir à FB 1,28 milliard. Pour cette année, le Parlement luxembourgeois a approuvé un budget qui, en regard de 1994, présente un accroissement des rentrées de 6,7% (total des rentrées budgétaires: FB 145,15 milliards) et une augmentation des dépenses de 6,3% (total des dépenses budgétaires: FB 146,4 milliards).

Les critères de convergence du Traité de l'Union en matière de dette publique sont entièrement remplis: le solde net à financer pour 1995 s'établirait à 0,25%; quant à la dette publique totale, elle est à l'heure actuelle estimée à 3,2% du PIB.

### Commerce extérieur

Les données les plus récentes en matière de commerce extérieur portent sur l'année 1993; pour 1994, on ne dispose que de quelques pronostics d'ordre général.

En règle générale, les volumes à l'exportation seraient restés en 1993 relativement constants par rapport aux années antérieures, bien qu'en regard d'un accroissement des livraisons de fabrications métalliques et de produits chimiques, on ait noté une contraction des ventes à l'étranger de matières plastiques, textile et matériel de transport.

Côté importations, on enregistre un recul global de 1% par rapport à 1992 et un accroissement des importations extracommunautaires qui s'explique exclusivement par l'achat d'aéronefs par Luxair et Cargolux.

### Principaux partenaires commerciaux

En 1993, les importations luxembourgeoises de produits originaires de Belgique et de France ont fléchi. Exprimées en chiffres, les parts de marché des principaux partenaires commerciaux se présentent comme suit: côté exportations, l'**Allemagne** s'est adjugé des livraisons de l'ordre de FB 56,2 milliards en 1993 (60,8 en 1992 et 63,4 en 1991); côté importations, elle s'est attribué un montant de FB 74,6 milliards (83,1 en 1992 et 83 en 1991). A destination de la **France**, les exportations luxembourgeoises se sont chiffrées en 1993 à FB 35,5 milliards; les importations luxembourgeoises en provenance de l'Hexagone ont régressé de FB 30,5 milliards (1992) à FB 29,6 milliards. La **Belgique** a importé en 1993 du Luxembourg des biens et services pour FB 31,9 milliards (FB 33,5 milliards en 1992) alors que les importations luxembourgeoises en provenance de Belgique ont totalisé FB 101,3 milliards (FB 102,6 milliards en 1992).

### Parts de marché en 1993

	En %
<b>Exportations</b>	
Allemagne	
(principal débouché)	28,1
Belgique	15,9
France	17,7
Autres pays UE	20,3
Afrique	0,9
Amérique	5,3
Asie	4,1
Autres pays	7,7
<b>Importations</b>	
Allemagne	28,5
Belgique (chef de file)	38,7
France	11,3
Autres pays UE	8,9
Afrique	7,0
Amérique	2,2
Asie	0,2
Autres pays	3,2

Le déficit commercial du LUXEMBOURG qui en 1993 s'établissait à FB 61,6 milliards (contre FB 56,3 milliards en 1992 et FB 60,5 milliards en 1991) s'explique surtout par les transactions à l'importation belges, allemandes et américaines.

Selon des estimations provisoires pour 1994, la reprise économique dans les autres pays UE aurait fait croître les exportations luxembourgeoises de 6,1% en valeur par rapport à 1993. En ce qui concerne les trois principaux partenaires commerciaux du Grand-Duché, seule la FRANCE aurait vu ses échanges s'accroître. Pour la BELGIQUE, premier fournisseur du LUXEMBOURG, les importations sont restées stationnaires à l'issue des 9 premiers mois de 1994, alors que le LUXEMBOURG aurait perdu des parts de marché en BELGIQUE. Du 1<sup>er</sup> janvier 1994 au 1<sup>er</sup> novembre 1994, la balance commerciale aurait accusé un déficit de FB 39,1 milliards.

(Source: OBCE, N° 14)

# Die Soziale Sicherheit in Luxemburg

## 1. Einleitung

Nach dem luxemburgischen System der sozialen Sicherheit werden folgende Leistungen gewährt:

- Leistungen bei Krankheit und Mutterschaft (Kapitel 2);
- Leistungen bei Arbeitsunfällen und Berufskrankheiten (Kapitel 3);
- Leistungen bei Invalidität, Alter und für Hinterbliebene (Kapitel 4, 5 und 6);
- Arbeitslosengeld (Kapitel 7);
- Familienleistungen (Kapitel 8).

Für die Gewährung dieser Leistungen sind verschiedene Stellen zuständig, je nachdem, ob Sie Arbeiter oder Angestellter sind. Bei Leistungen wegen Arbeitsunfalls oder Berufskrankheit sowie bei Arbeitslosengeld und Familienleistungen sind für alle abhängig Beschäftigten jeweils dieselben Stellen zuständig.

Angaben über diese Stellen finden Sie in den einzelnen Kapiteln über die jeweiligen Leistungsarten.

### \* Was ist für die Anmeldung zu tun?

Sobald Sie in Luxemburg beschäftigt sind, muß Ihr Arbeitgeber die nötigen Formalitäten für Ihre Anmeldung bei der Sozialversicherung erledigen. Sie selbst brauchen hierbei also persönlich nichts zu unternehmen.

### \* Beiträge

Sie müssen einen Beitrag zur Kranken- und Mutterschaftsversicherung sowie zur Invaliditäts-, Alters- und Hinterbliebenenversicherung zahlen, der einen bestimmten Anteil Ihres Arbeitsentgelts ausmacht. Die Hälfte dieser Beiträge geht zu Ihren Lasten, während die andere Hälfte von Ihrem Arbeitgeber zu übernehmen ist.

Die Abführung der Beiträge ist Aufgabe Ihres Arbeitgebers. Dieser behält hierfür die zu Ihren Lasten gehenden Beiträge von Ihrem Arbeitsentgelt bei jeder ordnungsgemäßen Auszahlung ein.

Zur Arbeitsunfallversicherung, für Familienleistungen und für Arbeitslosengeld brauchen Sie keinen Beitrag zu entrichten.

### \* Rechtsmittel

Sind Sie mit dem Bescheid eines Versicherungsträgers nicht einverstanden, können Sie innerhalb von 40 Tagen nach seiner Zustellung Einspruch beim «Conseil arbitral des assurances sociales»

(Schiedsgericht der Sozialversicherungen) in Luxemburg einlegen.

Widerspruch gegen eine Entscheidung des Schiedsgerichts kann beim «Conseil superieur des assurances sociales» (Oberchiedsgericht der Sozialversicherungen) in Luxemburg binnen der gleichen Frist nach Zustellung der Entscheidung des Schiedsgerichts eingelegt werden.

Handelt es sich um Arbeitslosengeld, müssen Sie Ihren Widerspruch binnen 40 Tagen nach Zustellung des Bescheids durch Einschreiben bei einer Sonderkommission des Ministeriums für Arbeit einlegen.

## 2. Krankheit und Mutterschaft

Versichert sind folgende Personen:

- gegen Entgelt beschäftigte Arbeiter und Angestellte;
- Lehrlinge;
- Bezieher von Arbeitslosengeld;
- Bezieher einer Alters-, Invaliditäts- oder Hinterbliebenenrente;
- Bezieher einer Rente wegen Arbeitsunfalls oder Berufskrankheit aufgrund einer Erwerbsminderung von mindestens 50 %;
- Bezieher einer Hinterbliebenenrente aus der Arbeitsunfall- und Berufskrankheitenversicherung und
- Familienangehörige von Versicherten, soweit sie in Luxemburg wohnen.

Die Versicherung umfaßt:

- Sachleistungen bei Krankheit (Abschnitt A);
- Krankengeld (Abschnitt B);
- Leistungen bei Mutterschaft (Abschnitt C).

### \* Anspruchsvoraussetzungen

Für den Bezug von Leistungen im Krankheitsfall braucht keine Versicherungszeit zurückgelegt worden zu sein.

Für den Bezug von Leistungen bei Mutterschaft werden jedoch mindestens sechs Monate Versicherung in dem Jahr vor dem Mutterschaftsurlaub vorausgesetzt. Versicherungszeiten, die Sie in einem anderen Mitgliedstaat zurückgelegt haben, werden erforderlichenfalls angerechnet (siehe auch Teil I dieses Leitfadens).

### \* Träger der Kranken- und Mutterschaftsversicherung

Die Kranken- und Mutterschaftsversicherung wird von folgenden Trägern verwaltet:

- der «Caisse de maladie des ouvriers» (Krankenkasse der Arbeiter) in Luxemburg, die Zweigstellen in den wichtigsten Orten des Landes hat;
- der «Caisse de maladie des employés privés» (Krankenkasse der Privatangestellten);
- den Betriebskrankenkassen.

Bei der Krankenkasse der Arbeiter sind alle in Luxemburg beschäftigten Arbeiter versichert, die keiner Betriebskrankenkasse angehören.

Bei der Krankenkasse der Privatangestellten sind alle in Luxemburg beschäftigten Angestellten des privaten Bereichs versichert, die keiner Betriebskrankenkasse angehören.

Arbeiter und Angestellte, die bei den Unternehmen der SA Arbed beschäftigt sind, sind bei den Betriebskrankenkassen dieses Unternehmens versichert.

Die Familienangehörigen erhalten Leistungen von der Kasse, welcher der Versicherte angehört.

### \* Leistungsgewährung in einem anderen Mitgliedstaat

Sind Sie in Luxemburg versichert, haben Sie und Ihre Familienangehörigen grundsätzlich in anderen Mitgliedstaaten der Europäischen Union, in denen Sie wohnen, Anspruch auf Sachleistungen. Geldleistungen können Ihnen auch in einem anderen Mitgliedstaat gewährt werden. Weitere Auskünfte siehe Teil I dieses Leitfadens.

## A – SACHLEISTUNGEN

Sie haben Anspruch auf folgende Sachleistungen:

- ärztliche und zahnärztliche Behandlung,
- Behandlungen durch ärztliches Hilfspersonal,
- Laboruntersuchungen,
- Zahnprothesen und Körperersatzstücke,
- Arzneimittel,
- zusätzliche und unterstützende Heilmittel,
- Krankenhausaufenthalt,
- Heil- und Erholungskuren,

- Erstattung von Fahrt- und Transportkosten.

Diese Leistungen werden Ihnen ab Krankheitsbeginn ohne zeitliche Begrenzung gewährt, solange Sie versichert sind. Scheiden Sie aus der Versicherung aus, werden die Leistungen noch bis zum Ende des dritten (bei bereits in Behandlung befindlichen Krankheiten bis zum Ende des sechsten) auf diesen Zeitpunkt folgenden Monats weitergewährt.

Grundsätzlich werden die Leistungen anhand einer zwischen Krankenkassen und Leistungserbringern festgelegten Gebührenordnung voll erstattet. Bei einzelnen Leistungen müssen Sie sich jedoch an den Kosten beteiligen. So müssen Sie 20 % der Kosten für den jeweils ersten Hausbesuch des praktischen Arztes im Laufe eines Zeitraums von 28 Tagen selbst übernehmen sowie 5 % der Gebühren für die weiteren Hausbesuche und ärztlichen Beratungen.

Arzneimittel werden zu 80 % erstattet, für Arzneimittel gegen langwierige Krankheiten sowie für die bei einer Krankenhausbehandlung erforderlichen Arzneimittel ist keine Selbstbeteiligung vorgesehen. Einige nicht unbedingt erforderliche Medikamente („medicaments de confort“ = Medikamente, die nicht zur Heilung bestimmt sind, sondern dazu, besser leben zu können) werden zu 40 % erstattet. Im Falle des Krankenhausaufenthaltes ist eine Beteiligung an den Pflegekosten von 208 LFR je Tag zu zahlen.

Kosten, die über den erforderlichen Umfang hinausgehen, werden nicht erstattet. Ohne Genehmigung der Kasse können beispielsweise nur zwei Beratungen oder Hausbesuche je Zeitraum von sieben Tagen erstattet werden. Bei Krankenhausbehandlung in der ersten Klasse und bei Beratung nach Vereinbarung müssen Sie die dadurch entstehenden Mehrkosten selbst tragen.

#### \* Formalitäten

Um Sachleistungen bei Krankheit zu erhalten, können Sie sich an einen Arzt, ein Krankenhaus oder einen sonstigen Leistungserbringer Ihrer Wahl wenden.

Bei ärztlichen Beratungen und Untersuchungen müssen Sie Ihren Ausweis vorzeigen, der Ihnen bei Ihrer Anmeldung ausgehändigt wurde.

Für einzelne Leistungen müssen Sie vorher die Genehmigung der Krankenkasse einholen; Auskünfte hierzu erteilt Ihnen Ihre Krankenkasse.

#### \* Zahlung der Leistungen

Grundsätzlich müssen Sie die Rechnungen für empfangene Sachleistungen begleichen und sich den Betrag abzüglich einer etwaigen Selbstbeteiligung von der Kasse erstatten lassen.

Kosten für Krankenhausaufenthalt, chirurgische Eingriffe, Medikamente sowie für Laboruntersuchungen werden jedoch den Leistungserbringern von den Krankenkassen unmittelbar gezahlt; Sie haben also nur den Betrag zu zahlen, der über den von der Krankenkasse übernommenen Teil hinausgeht.

### B – KRANKENGELD

Krankengeld wird vom ersten Tage der Arbeitsunfähigkeit an für höchstens 52 Wochen gewährt.

Das Krankengeld entspricht der Höhe des Arbeitsentgelts, das Sie verdient haben würden, wenn Sie weiterhin gearbeitet hätten. Diese Leistungen werden so lange nicht gewährt, wie Ihr Arbeitgeber Ihnen das Arbeitsentgelt weiterzahlt.

Grundsätzlich wird das Krankengeld monatlich ausgezahlt. Ist Ihr Arbeitgeber gesetzlich nicht zur Weiterzahlung Ihres Arbeitsentgelts verpflichtet, wird Ihnen das Krankengeld in der Regel in dem Monat, in dem die Krankheit auftritt, sowie in den darauffolgenden drei Monaten über Ihren Arbeitgeber gezahlt.

#### \* Formalitäten

Für den Bezug von Krankengeld müssen Sie binnen drei Tagen nach Beginn Ihrer Arbeitsunfähigkeit eine ärztliche Bescheinigung Ihres behandelnden Arztes einreichen. Erstreckt sich die Arbeitsunfähigkeit nur über einen Tag, müssen Sie diese am selben Tag anzeigen.

Ein Blatt der ärztlichen Bescheinigung ist an die Krankenkasse, das andere an Ihren Arbeitgeber zu senden. Reichen Sie die Bescheinigung später ein, so beginnt Ihr Anspruch auf Krankengeld erst an dem Tag, an dem die Arbeitsunfähigkeit gemeldet wurde.

Sie haben sich der ärztlichen Kontrolluntersuchung zu unterziehen, zu der Sie vom Vertrauensarzt der Kasse bestellt werden. Finden Sie sich nicht zur Untersuchung ein, wird Ihnen das Krankengeld nicht weitergezahlt.

### C – LEISTUNGEN BEI MUTTERSCHAFT

Um die durch die Geburt des Kindes entstehenden Kosten zu decken, wird für die Entbindung ein Pauschbetrag gewährt. Dieser deckt die Kosten für Verrichtungen des Arztes und der Hebamme, für den Aufenthalt in einem Entbindungsheim oder einer Klinik, für Arzneimittel sowie für Säuglingsnahrung. Kosten, die über den erforderlichen Umfang hinausgehen, werden nicht erstattet.

Um diesen Pauschbetrag zu erhalten, ist eine Geburtsurkunde des Neugeborenen vorzulegen.

Neben diesem Pauschbetrag wird für acht Wochen vor und acht Wochen nach der

Entbindung Mutterschaftsgeld gewährt. Es entspricht der Höhe des Arbeitsentgelts, das die Betreffende verdient haben würde, wenn sie weiterhin gearbeitet hätte. Diese Leistung wird solange nicht gewährt, wie der Arbeitgeber der Betreffenden das Arbeitsentgelt weiterzahlt.

#### \* Formalitäten

Um während der acht Wochen vor der Entbindung Mutterschaftsgeld zu beziehen, müssen Sie bei Ihrer Krankenkasse eine ärztliche Bescheinigung mit Angabe des voraussichtlichen Datums der Niederkunft einreichen.

### 3. Arbeitsunfälle und Berufskrankheiten

Versichert sind alle Arbeiter, Lehrlinge und Privatangestellten, die für fremde Rechnung gegen Entgelt im Großherzogtum tätig sind. Die Versicherung deckt eigentliche Arbeitsunfälle, Wegeunfälle und Berufskrankheiten.

Unter Arbeitsunfall ist ein Unfall zu verstehen, den ein Versicherter bei oder anlässlich seiner Arbeit erlitten hat. Als Wegeunfall gilt ein Unfall, den ein Versicherter auf dem normalen Weg zu oder von der Arbeit erlitten hat. Hat ein Versicherter, für den die luxemburgischen Rechtsvorschriften gelten, einen Wegeunfall auf dem Weg zu oder von der Arbeit außerhalb des Gebietes des Großherzogtums erlitten, so gilt der Unfall als im Großherzogtum eingetreten.

Die Berufskrankheiten sind auf einer Liste aufgeführt. Für Krankheiten, die nicht auf dieser Liste stehen, kann jedoch Entschädigung gewährt werden, wenn sie nachweislich durch den Beruf verursacht worden sind.

Die Versicherung umfaßt:

- Sachleistungen bei Arbeitsunfall oder Berufskrankheit,
- Geldleistungen bei Arbeits-/Erwerbsunfähigkeit (Übergangsgeld und Verletztenrente),
- Leistungen an Hinterbliebene bei Unfall oder Berufskrankheit mit tödlichem Ausgang (Sterbegeld und Rente).

#### \* Sachleistungen

Die Sachleistungen umfassen ärztliche Behandlung, Arzneimittel, Pflegekosten im Krankenhaus sowie die Bereitstellung aller Mittel, welche den Erfolg der Behandlung gewährleisten. Diese Leistungen werden unbefristet und ohne Kostenbeteiligung der betroffenen Person gewährt, vorausgesetzt, daß sie die Höhe der Sätze der zwischen Unfallversicherungsträger und Leistungserbringer festgesetzten Gebührenordnung nicht übersteigen.

Sie können sich an einen Arzt, ein Krankenhaus oder einen anderen Leistungserbringer Ihrer Wahl wenden.

#### \* Geldleistungen

Solange Ihre auf einen Unfall oder eine Berufskrankheit zurückzuführende Arbeitsunfähigkeit 13 aufeinanderfolgende Wochen nicht übersteigt, wird Ihnen ein Übergangsgeld gezahlt. Seine Höhe entspricht dem Entgelt, das Sie verdient haben würden, wenn Sie weitergearbeitet hätten.

Dauert Ihre Arbeitsunfähigkeit länger als 13 Wochen, wird Ihnen eine Rente gewährt. Diese Rente wird auf der Grundlage Ihres Jahresarbeitsverdienstes im letzten Jahr vor dem Unfall/der Krankheit in dem Unternehmen berechnet, in dem der Unfall sich ereignet hat bzw. die Krankheit aufgetreten ist.

Bei landwirtschaftlichen Arbeitnehmern wird die Rente auf der Grundlage eines gesetzlich festgesetzten Pauschalentgelts berechnet.

Bei Vollerwerbsunfähigkeit beträgt die Rente 85,6 % des Arbeitsentgelts (Vollrente). Bei Erwerbsminderung wird die Rente dem Grad der Minderung der Erwerbsfähigkeit entsprechend auf einen Teil der Vollrente festgesetzt.

Wenn Sie eine Rente für eine mindestens 50 % betragende Erwerbsminderung beziehen, so erhalten Sie für jedes unterhaltsberechtignte Kind bis zu seinem vollendeten 18. Lebensjahr einen Mehrbetrag von 10 %. Dieser Zuschlag wird bis zum vollendeten 27. Lebensjahr gewährt, wenn das Kind studiert; keine Altersgrenze besteht, wenn das Kind infolge eines körperlichen oder geistigen Gebrechens außerstande ist, selbst seinen Lebensunterhalt zu verdienen. Diesen Zuschlag können Sie auch für Ihre Kinder erhalten, die in einem anderen Mitgliedstaat wohnen. Rente und Zuschlag dürfen jedoch nicht höher sein als Ihr früherer Arbeitsverdienst.

#### \* Leistungen an Hinterbliebene

Diese Leistungen umfassen:

- Sterbegeld,
- Witwen-/Witwerrente,
- Waisenrente,
- Rente für sonstige Verwandte.

Das Sterbegeld beträgt 1/15 des Jahresarbeitsverdienstes der verstorbenen Person.

Die Witwen- oder Witwerrente beträgt 42,8 % dieses Verdienstes (sie beträgt 53,5 %, wenn die Witwe/ der Witwer eine Erwerbsminderung von mindestens 50 % aufweist).

Die Waisenrente beträgt 21,4 % dieses Verdienstes. Sie wird bis zum vollendeten 18. Lebensjahr gewährt (bei Studium bis zum vollendeten 27. Lebensjahr und ohne Altersgrenze, wenn die Waise gebrechlich ist). Unter besonderen Voraus-

setzungen wird anderen nahen Verwandten eine Rente gewährt. Diese Rente darf insgesamt 32,1 % des früheren Arbeitsentgelts der verstorbenen Person nicht übersteigen.

Die Hinterbliebenenrenten zusammen dürfen höchstens 85,6 % des früheren Arbeitsentgelts der verstorbenen Person betragen. Die Renten werden automatisch den Änderungen der Lebenshaltungskosten angepaßt.

#### \* Endgültige Abfindung

Drei Jahre nach dem Unfall bzw. der Berufskrankheit wird Ihre Rente von Amts wegen durch einen Kapitalbetrag, der sich nach Ihrem Alter richtet, abgelöst, wenn die Erwerbsminderung unter 10 % liegt. Unter besonderen Voraussetzungen können Sie die Abfindung für Ihre Rente auch beantragen, wenn Ihr Erwerbsminderungsgrad zwischen 10 und 40 % liegt. Bei einer Erwerbsminderung über 40 % können Sie ein durch Hypothek abgesichertes Darlehen erhalten.

Bei Wiederverheiratung der Witwe/des Witwers wird statt der fortlaufenden Zahlungen von Amts wegen eine Abfindung gewährt.

#### \* Formalitäten

Bei einem Arbeitsunfall müssen Sie unverzüglich Ihren Arbeitgeber benachrichtigen. Außerdem müssen Sie Ihre Arbeitsunfähigkeit binnen der gleichen Frist wie bei Arbeitsunfähigkeit infolge von Krankheit (Kapitel 2 Abschnitt B) der Krankenkasse melden.

#### \* Zahlung der Leistungen

Alle Arzt-, Arzneimittel-, Pflegekosten im Krankenhaus usw. werden den Leistungserbringern von der Unfallversicherung unmittelbar gezahlt.

Das Übergangsgeld wird mindestens zweimal monatlich gezahlt. Die Rente wird monatlich im voraus gezahlt.

Wenn Sie in Luxemburg einen Arbeitsunfall erlitten haben und sich in einem anderen Mitgliedstaat aufhalten, dorthin zurückkehren oder Ihren Wohnsitz dorthin verlegen, können Sie in diesem anderen Mitgliedstaat weiterhin Sachleistungen beziehen. Hierzu müssen Sie sich vor Ihrer Abreise von dem luxemburgischen Unfallversicherungsträger einen Vordruck E 123 ausstellen lassen. Das Übergangsgeld oder die Rente wird Ihnen unmittelbar in Ihren Aufenthaltsstaat überwiesen. Weitere Auskünfte sind in Teil I dieses Leitfadens enthalten.

#### \* Versicherungsträger

Mit Ausnahme der landwirtschaftlichen Arbeitnehmer ist für alle Arbeitnehmer die „Association d'assurance contre les accidents, Section industrielle“ (Unfallversicherungsanstalt, gewerbliche Abteilung) in Luxemburg zuständig.

Für die landwirtschaftlichen Arbeiter ist die „Section agricole et forestière“ (Land- und Forstwirtschaftliche Abteilung) dieser Anstalt zuständig.

#### 4. Invalidität

Versichert sind alle Arbeiter, Lehrlinge und Privatangestellten, die für fremde Rechnung gegen Entgelt im Großherzogtum tätig sind. Leistungen bei Invalidität werden in Form von Renten gewährt.

#### \* Anspruchsvoraussetzungen

Um Anspruch auf Gewährung einer Invaliditätsrente zu haben, müssen Sie

- in den drei Jahren vor Eintritt der Invalidität zwölf Versicherungsmonate zurückgelegt haben;
- invalide sein; dies ist der Fall, wenn Sie außerstande sind, den zuletzt ausgeübten Beruf oder einen Ihren Kräften oder Fähigkeiten entsprechenden anderen Beruf auszuüben.

In anderen Mitgliedstaaten der Europäischen Union zurückgelegte Versicherungszeiten werden berücksichtigt.

Sind Sie infolge eines Arbeitsunfalls oder einer während der Versicherung aufgetretenen Berufskrankheit erwerbsunfähig geworden, so haben Sie auch dann Anspruch auf Invaliditätsrente, wenn Sie nicht zwölf Monate lang versichert gewesen sind.

#### \* Rentenbetrag

Die Invaliditätsrente setzt sich aus pauschalen Steigerungsbeträgen zusammen, die zu einem Vierzigstel je Versicherungsjahr erworben werden, ohne daß sie 40 übersteigen können, sowie aus anteiligen Steigerungsbeträgen in Höhe von 1,78 % der während des ganzen Arbeitslebens in Luxemburg ausgewiesenen Arbeitsentgelte.

Außerdem werden pauschale Zurechnungsbeträge von so vielen Vierzigsteln gewährt, wie an Jahren vom Beginn des Rentenanspruchs bis zur Vollendung des 65. Lebensjahres fehlen sowie anteilige Zurechnungsbeträge für die Jahre vom Beginn des Rentenanspruchs bis zur Vollendung des 55. Lebensjahres. Diese Zurechnungsbeträge belaufen sich auf 1,78 % des Durchschnitts der vor Eintritt der Invalidität bezogenen Arbeitsentgelte.

Erreicht die Rente nicht den gesetzlichen Mindestbetrag und haben Sie 40 Versicherungsjahre zurückgelegt, so erhalten Sie eine Ergänzungszulage in Höhe des Unterschiedsbetrags. Haben Sie diese Anwartschaft nicht erfüllt, können aber 20 Versicherungsjahre nachweisen, wird die Mindestrente um ein Vierzigstel für jedes fehlende Jahr gekürzt.

### \* Formalitäten

Zur Erlangung einer Rente ist beim luxemburgischen Rentenversicherungsträger ein Antrag auf Antragsvordrucken dieses Trägers zu stellen. Die mit einzureichenden Belege sind auf den Antragsvordrucken aufgeführt.

Wenn Sie in einem anderen Mitgliedstaat wohnen, können Sie den Antrag bei dem Rentenversicherungsträger Ihres Wohnlandes einreichen.

Die Renten werden monatlich im voraus gezahlt. Wohnen Sie in einem anderen Mitgliedstaat, wird die Rente dort ausgezahlt.

### \* Rentenversicherungsträger

Arbeiter sind beim „Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité“ (Anstalt für Alters- und Invaliditätsversicherung) in Luxemburg versichert.

Angestellte sind bei der „Caisse de pension des employés privés“ (Rentenkasse der Privatangestellten) ebenfalls in Luxemburg versichert.

### 5. Alter

Versichert sind alle Arbeiter, Lehrlinge und Privatangestellten, die für fremde Rechnung gegen Entgelt im Großherzogtum tätig sind. Leistungen bei Alter werden in Form von Renten gewährt.

### \* Anspruchsvoraussetzungen

Um Anspruch auf Gewährung einer Altersrente zu haben, müssen Sie

- mindestens 120 Versicherungsmonate zurückgelegt haben;
- das 65. Lebensjahr vollendet haben.

Unter besonderen Voraussetzungen hinsichtlich der Versicherungsdauer kann Ihnen die Altersrente vorzeitig ab vollendetem 57. bzw. 60. Lebensjahr gewährt werden.

In anderen Mitgliedstaaten der Europäischen Union zurückgelegte Versicherungszeiten werden berücksichtigt.

### \* Rentenbetrag

Die Altersrente setzt sich aus pauschalen Steigerungsbeträgen zusammen, die zu einem Vierzigstel je Versicherungsjahr erworben werden, ohne daß sie 40 übersteigen können, sowie aus anteiligen Steigerungsbeträgen in Höhe von 1,78 % der während des ganzen Arbeitslebens in Luxemburg ausgewiesenen Arbeitsentgelte.

Erreicht die Rente nicht den gesetzlichen Mindestbetrag und haben Sie 40 Versicherungsjahre zurückgelegt, so erhalten Sie eine Ergänzungszulage in Höhe des Unterschiedsbetrags. Haben Sie diese Anwartschaft nicht erfüllt, können aber 20 Versicherungsjahre nachweisen, wird die

Mindestrente um 1/40 für jedes fehlende Jahr gekürzt.

### \* Formalitäten

Zur Erlangung einer Rente ist beim luxemburgischen Rentenversicherungsträger ein Antrag auf Antragsvordrucken dieses Trägers zu stellen. Die mit einzureichenden Belege sind auf den Antragsvordrucken aufgeführt.

Wenn Sie in einem anderen Mitgliedstaat wohnen, können Sie den Antrag bei dem Rentenversicherungsträger Ihres Wohnlandes einreichen.

Renten werden monatlich im voraus gezahlt. Wohnen Sie in einem anderen Mitgliedstaat, wird die Rente dort ausgezahlt.

### \* Rentenversicherungsträger

Arbeiter sind beim „Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité“ (Anstalt für Alters- und Invaliditätsversicherung) in Luxemburg versichert.

Angestellte sind bei der „Caisse de pension des employés privés“ (Rentenkasse der Privatangestellten) ebenfalls in Luxemburg versichert.

### 6. Hinterbliebene, Sterbegeld

Versichert sind alle Arbeiter, Lehrlinge und Privatangestellten, die für fremde Rechnung gegen Entgelt im Großherzogtum tätig sind. Leistungen für Hinterbliebene werden in Form von Renten gewährt; außerdem wird ein Sterbegeld gezahlt, um die Bestattungskosten zu decken.

### \* Sterbegeld

Im Falle des Todes des Arbeitnehmers oder eines seiner Familienangehörigen wird demjenigen, der die Bestattungskosten verauslagt hat, gegen Vorlage der quittierten Rechnungen und der Sterbeurkunde der betreffenden Person ein Sterbegeld in feststehender Höhe gewährt. Für Kinder unter sechs Jahren wird nur die Hälfte und für totgeborene Kinder ein Fünftel dieses Betrages bewilligt.

Das Sterbegeld wird von der Krankenkasse des verstorbenen Versicherten gezahlt und nicht von den nachstehend aufgeführten Rentenversicherungsträgern.

### \* Anspruchsvoraussetzungen für die Gewährung der Hinterbliebenenrente

Um eine Hinterbliebenenrente erhalten zu können, muß der verstorbene Versicherte in den drei Jahren vor seinem Tod mindestens zwölf Versicherungsmonate zurückgelegt haben. In anderen Mitgliedstaaten zurückgelegte Versicherungszeiten werden berücksichtigt.

Hinterbliebenenrente wird nicht gezahlt, wenn die Ehe mit einem Versicherten weniger als ein Jahr vor dessen Versetzung

in den Ruhestand bzw. vor seinem Tod oder mit einem Alters- oder Invaliditätsrentner geschlossen wurde. In diesen Fällen wird die Rente unter besonderen Voraussetzungen gewährt (z. B. wenn der Tod auf einen Unfall zurückzuführen oder ein Kind aus der Ehe hervorgegangen ist).

### \* Rentenbetrag

Hier ist ein Unterschied zwischen der Witwen-/Witwerrente und der Waisenrente zu machen.

Die Witwen-/Witwerrente besteht aus den pauschalen Steigerungs- und Zurechnungsbeträgen, auf die der Versicherte Anspruch hatte oder gehabt hätte, sowie aus 3/4 der anteiligen Steigerungs- und Zurechnungsbeträge, auf die der Versicherte Anspruch hatte oder gehabt hätte. Im Falle der Wiederverheiratung wird eine endgültige Abfindung gezahlt.

Die Waisenrente besteht aus einem Drittel der pauschalen Steigerungs- und Zurechnungsbeträge, auf die der Versicherte Anspruch hatte oder gehabt hätte, sowie einem Viertel der anteiligen Steigerungs- und Zurechnungsbeträge, auf die der Versicherte Anspruch hatte oder gehabt hätte. Bei Vollwaisen verdoppelt sich die Rente.

Waisenrente wird bis zum vollendeten 18. Lebensjahr gezahlt. Sie wird bis zum vollendeten 27. Lebensjahr weitergezahlt, wenn die Waise studiert, und ohne Altersbegrenzung, wenn die Waise infolge körperlicher oder geistiger Gebrechen ausserstande ist, für ihren Lebensunterhalt zu sorgen.

Alle Hinterbliebenenrenten zusammen dürfen nicht höher sein als die Rente, die der Verstorbene zum Zeitpunkt seines Ablebens bezog bzw. die er bezogen haben würde.

### \* Formalitäten

Zur Erlangung einer Rente ist beim luxemburgischen Rentenversicherungsträger ein Antrag auf Antragsvordrucken dieses Trägers zu stellen. Die mit einzureichenden Belege sind auf den Antragsvordrucken aufgeführt.

Wenn Sie in einem anderen Mitgliedstaat wohnen, können Sie den Antrag bei dem Rentenversicherungsträger Ihres Wohnlandes einreichen.

Die Renten werden monatlich im voraus gezahlt. Wohnen Sie in einem anderen Mitgliedstaat, wird die Rente dort ausgezahlt.

### \* Rentenversicherungsträger

Arbeiter sind beim „Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité“ (Anstalt für Alters- und Invaliditätsversicherung) in Luxemburg versichert.

Angestellte sind bei der „Caisse de pension des employés privés“ (Rentenkasse

der Privatangestellten) ebenfalls in Luxemburg versichert.

## 7. Arbeitslosigkeit

Alle Arbeitnehmer, die unfreiwillig arbeitslos sind, haben Anspruch auf Arbeitslosengeld.

Um Anspruch auf Arbeitslosengeld zu haben, müssen Sie:

- Ihre Beschäftigung durch Umstände verloren haben, die sich Ihrem Willen entziehen;
- arbeitsfähig und gewillt sein, jede Ihren Fähigkeiten angemessene Beschäftigung anzunehmen;
- älter als 16 und jünger als 64 Jahre sein;
- keine Alters- oder Invaliditätsrente beziehen;
- als Arbeitssuchender beim Arbeitsamt gemeldet sein;
- in den 12 Monaten vor Eintritt der Arbeitslosigkeit im Großherzogtum während mindestens 26 Wochen beschäftigt gewesen sein. Wenn dieser Zwölfmonatszeitraum Zeiten der Arbeitsunfähigkeit umfaßt, wird er entsprechend verlängert. Dies gilt ebenso, wenn er Zeiten des Militärdienstes oder des Bezugs von Leistungen bei Arbeitslosigkeit umfaßt.

Wenn Sie die Voraussetzung einer Beschäftigung von mindestens 26 Wochen nicht erfüllen und vorher in einem anderen Mitgliedstaat beschäftigt waren, können die Versicherungs- und Beschäftigungszeiten, die Sie dort zurückgelegt haben, berücksichtigt werden. Hierzu müssen Sie der Arbeitsverwaltung einen Vordruck E 301 vorlegen, der Ihnen vom Träger der Arbeitslosenversicherung des Landes ausgestellt wird, in dem Sie früher beschäftigt waren. Wenn Sie diesen Vordruck nicht vorlegen, wird sich das Arbeitsamt an den Träger des anderen Landes wenden, um ihn zu erhalten.

### \* Höhe des Arbeitslosengeldes

Das Arbeitslosengeld beträgt 80 % Ihres früheren Entgelts; haben Sie unterhaltsberechtigter Kinder, wird es auf 85 % erhöht. Es darf das Zweieinhalbfache des sozialen Mindestlohns nicht übersteigen. Wenn die Dauer der Arbeitslosigkeit 182 Kalendertage während eines Zeitraums von zwölf Monaten überschreitet, darf das Arbeitslosengeld das Zweifache des sozialen Mindestlohns nicht übersteigen.

Einkommen aus Gelegenheitsarbeit oder Nebentätigkeit während der Arbeitslosigkeit werden vom Arbeitslosengeld abgezogen.

Sie können Arbeitslosengeld für höchstens 365 Tage je Zeitraum von 24 Monaten beziehen.

## \* Formalitäten

Sie müssen sich bei der Arbeitsverwaltung oder einer ihrer Nebenstellen oder bei Ihrer Wohngemeinde am Tag des Eintritts der Arbeitslosigkeit als Arbeitssuchender melden und dort innerhalb von zwei Wochen nach Eintritt der Arbeitslosigkeit einen Antrag auf Arbeitslosengeld stellen.

Wenn diese Formalitäten erfüllt sind, wird Ihnen Arbeitslosengeld vom ersten Tag der Arbeitslosigkeit an gewährt.

Melden Sie sich nicht am Tag des Eintritts der Arbeitslosigkeit, beginnt Ihr Anspruch auf Arbeitslosengeld erst vom Tag der Einschreibung an. Stellen Sie Ihren Antrag nicht innerhalb von zwei Wochen, wird Ihnen das Arbeitslosengeld für höchstens 14 Kalendertage rückwirkend gewährt.

### \* Zahlung des Arbeitslosengeldes

Das Arbeitslosengeld wird Ihnen am Ende jeder Woche der Arbeitslosigkeit durch Postanweisung gezahlt.

Wenn Sie in Luxemburg Arbeitslosengeld beziehen, behalten Sie Anspruch darauf, wenn Sie sich zwecks Arbeitssuche in einen anderen Mitgliedstaat oder mehrere andere Mitgliedstaaten begeben, sofern Sie vor Ihrer Abreise mindestens vier Wochen lang als Beschäftigungssuchender in Luxemburg gemeldet waren. Vor Ihrer Abreise müssen Sie sich bei der Arbeitsverwaltung einen Vordruck E 303 ausstellen lassen. Weitere Auskünfte sind in Teil I dieses Leitfadens enthalten.

### \* Für die Zahlung des Arbeitslosengeldes zuständiger Träger

Zuständig für die Bearbeitung der Anträge und die Zahlung der Leistungen ist die Arbeitsverwaltung mit Sitz in Luxemburg und Nebenstellen in Esch/Alzette, Diekirch und Wiltz.

## 8. Familienleistungen

Alle Kinder, die in Luxemburg erzogen werden und dort ihren gesetzlichen Wohnsitz haben, haben Anspruch auf Familienbeihilfen. Üben Sie in Luxemburg eine Tätigkeit als Arbeitnehmer aus, haben Sie auch Anspruch auf Familienbeihilfen für Ihre Kinder, die in einem anderen Mitgliedstaat der Europäischen Union aufwachsen.

Familienbeihilfen werden in der Regel für unterhaltsberechtigter Kinder bis zum vollendeten 18. Lebensjahr gewährt. Bei Studium werden sie bis zum vollendeten 27. Lebensjahr und bei körperlichen oder geistigen Gebrechen ohne Altersgrenze gewährt. ;

Es gibt drei Arten von Beihilfen:

- normales Kindergeld,
- zusätzliche Beihilfe,

- Beihilfe zum Schuljahresbeginn.

Die Höhe des Kindergeldes hängt von der Zahl der zur Familie gehörender Kinder ab. Für Kinder im Alter von sechs bzw. zwölf Jahren werden jeweils Alterszuschläge gewährt.

Die zusätzliche Beihilfe wird zum normalen Kindergeld für jedes Kind unter 18 Jahren gezahlt, das ein körperliches oder geistiges Gebrechen von mindestens 50 % gegenüber einem normalen Kind gleichen Alters aufweist. Diese Beihilfe wird ohne Altersgrenze für ein Kind gewährt, das nicht in der Lage ist, für sich selbst zu sorgen.

Die Beihilfe zum Schuljahresbeginn wird jeweils im August für Kinder ab sechs Jahren gezahlt. Ihre Höhe richtet sich nach dem Alter und der Zahl der im Haushalt lebenden Kinder.

### \* Formalitäten

Sie müssen bei der Familienbeihilfekasse einen Antrag stellen. Antragsvordrucke sind bei dieser Kasse oder bei der Gemeindeverwaltung erhältlich. Die mit einzureichenden Belege sind auf den Antragsvordrucken aufgeführt.

Wenn Ihre Kinder nicht bei Ihnen in Luxemburg wohnen, müssen Sie Ihrem Antrag den Vordruck E 401, aus dem die Zusammensetzung Ihrer Familie hervorgeht, beifügen.

### \* Zahlung der Familienbeihilfen

Außer der Beihilfe zum Schuljahresbeginn werden die Familienbeihilfen monatlich den Eltern gezahlt, wenn das Kind im gemeinsamen Haushalt erzogen wird. Leben die Eltern getrennt, wird es demjenigen gezahlt, der für das Kind tatsächlich sorgt.

### \* Sonstige Leistungen

Außer den vorstehend aufgeführten Beihilfen kann Ihnen gegebenenfalls eine Geburtsbeihilfe und eine Erziehungsbeihilfe gewährt werden.

Bei der Geburt eines Kindes haben Sie Anspruch auf eine Geburtsbeihilfe, die teils als Schwangerschaftsbeihilfe, teils als eigentliche Geburtshilfe und teils als Beihilfe nach der Geburt gezahlt wird.

Schwangerschaftsbeihilfe wird gewährt, sofern die werdende Mutter ihren gesetzlichen Wohnsitz in Luxemburg hat und sich während der Schwangerschaft den gesetzlich vorgeschriebenen ärztlichen Untersuchungen unterzogen hat.

Geburtsbeihilfe wird unter folgenden Voraussetzungen gewährt: Das Kind muß in Luxemburg geboren sein. Sie oder Ihre Frau müssen Ihren gesetzlichen Wohnsitz in Luxemburg haben, und die Mutter muß sich innerhalb von acht Wochen nach der Entbindung einer postnatalen Untersuchung unterziehen.

Beihilfe nach der Geburt wird nur dann gezahlt, wenn das Kind vor Vollendung des zweiten Lebensjahres sechs gesetzlich vorgeschriebenen ärztlichen Untersuchungen unterzogen worden ist.

Erziehungsbeihilfe wird jeder Person gewährt, die

- ihren Wohnsitz in Luxemburg hat und tatsächlich dort wohnt;
- in ihrem Haushalt ein oder mehrere Kinder erzieht, für die Kindergeld gezahlt wird;
- sich hauptsächlich der Betreuung der Kinder im Elternhaus widmet und keine Erwerbstätigkeit ausübt oder die zwar berufstätig ist, aber zusammen mit

ihrem Ehegatten über ein Einkommen verfügt, das eine bestimmte Grenze nicht übersteigt.

Die Erziehungsbeihilfe wird ab dem ersten Monat nach Ablauf des Mutterschaftsurlaubs oder nach Erlöschen des Anspruchs auf Mutterschaftsgeld monatlich gezahlt. Sie wird bis zur Vollendung des zweiten Lebensjahres gewährt. Sie wird jedoch Personen fortgezahlt, die in ihrem Haushalt mindestens drei Kinder betreuen, solange eines jünger als vier Jahre ist.

**\* Für die Zahlung der Familienbeihilfen zuständiger Träger**

Alle Familienbeihilfen werden von der „Caisse nationale des prestations fami-

liales" (Landeskasse für Familienleistungen) in Luxemburg gezahlt.

**9. Weitere Auskünfte**

Sollten Sie Zweifel über Ihre Rechte und Pflichten auf dem Gebiet der sozialen Sicherheit haben, wenden Sie sich bitte an die zuständigen Sozialversicherungsträger in Luxemburg, deren genaue Bezeichnungen in den vorstehenden Kapiteln aufgeführt sind. Die entsprechenden Anschriften sind den Telefonverzeichnissen zu entnehmen.

*(Quelle: Ihre Soziale Sicherheit bei Aufenthalt in anderen Mitgliedstaaten der Europäischen Union, Europäische Kommission)*

**HANDWERK**

## Das luxemburgische Handwerk: Ein Sektor mit Zukunft

In Zeiten, wo sowohl von struktureller Arbeitslosigkeit als auch dem politischen Programm der Vollbeschäftigung die Rede geht, wendet man das Augenmerk zunehmend auf die arbeitsplatzschaffenden Klein- und Mittelbetriebe.

Laut dem dritten Beobachtungsbericht für Klein- und Mittelunternehmen (KMU), welcher von der Europäischen Kommission zur Erkundung der wirtschaftlichen und sozialen Situation der KMU in Europa in Auftrag gegeben wurde, sichern 16,4 Millionen mittelständische Unternehmen, das sind immerhin 99% aller Unternehmen, rund 71% aller Arbeitnehmer in der Europäischen Union (EU) die Grundlagen ihrer wirtschaftlichen und sozialen Existenz. Diese hohe Beschäftigungsquote, aber auch die durchschnittlich hohe Arbeitsplatzsicherheit in den KMU führen dazu, daß die Klein- und Mittelbetriebe im allgemeinen als Hoff-

nungsträger für die Arbeitsplatzschaffung gelten. Daher finden sie in zunehmenden Maßen bei der Gestaltung der Wirtschaftspolitik Berücksichtigung, sowohl auf europäischer als auch auf nationaler Ebene, denn es gilt, das ihnen innewohnende Arbeitsplatzschaffungspotential zu unterstützen.

In diesem Zusammenhang fragt sich der Leser mit Recht: "Und wie sieht die diesbezügliche Situation in Luxemburg aus?" Nach den jüngsten Angaben der Handwerkskammer repräsentiert das luxemburgische Handwerk derzeit rund 4.000 Klein- und Mittelbetriebe, welche über 43.000 Personen beschäftigen. Somit stellt das Handwerk 25% aller im Großherzogtum niedergelassenen Unternehmen dar, welche nahezu 21% der integralen Beschäftigung repräsentieren und rund 20% des Bruttoinlandsproduktes erwirtschaften. Diese Zahlen belegen die

Aussage, daß das Handwerk der größte Arbeitgeber des Großherzogtums ist und zu den tragenden Wirtschaftspfeilern des Landes gehört. Die nachstehende Tabelle gibt einen detaillierten Überblick über die Betriebs- und Beschäftigtenzahlen im Handwerk.

Die Klein- und Mittelbetriebe des Handwerks gehören auch zu den bedeutendsten Arbeitsplatzschaffern des Landes. So konnten in den vergangenen 10 Jahren rund 12.300 neue Stellen im Handwerk geschaffen werden. Dies stellt nahezu ein Viertel der 52.100 Stellen dar, welche in der Nationalökonomie in den letzten 10 Jahren geschaffen wurden. Bemerkenswert an dieser Tatsache ist vor allem, daß trotz der rezessiven Wirtschaftsphasen im Handwerk nie von Personalabbau in größerem Umfang die Rede war. Dieser Sachverhalt läßt den Schluß zu, daß das luxemburgische Handwerk eine stabili-

Handwerksguppen	Betriebe				Beschäftigte			
	1970	1980	1993	1994	1970	1980	1993	1994
Nahrungsmittelhandwerke	887	613	478	485	3.726	3.569	4.257	4.280
Mode, Gesundheits- und Körperpflege handwerke	1.300	898	792	810	3.526	3.149	3.369	3.403
Mechanikhandwerke	679	637	572	593	3.268	4.479	5.608	5.733
Bau- und Ausbauhandwerke	1.796	1.527	1.661	1.731	13.381	16.528	27.613	27.325
Sonstige Handwerke	342	343	365	365	1.403	1.934	2.177	2.261
Handwerk insgesamt	5.004	4.018	3.868	3.984	25.304	29.659	43.024	43.002

*(Quelle: Handwerkskammer)*

sierende Rolle auf dem Arbeitsmarkt einnimmt, ohne welche die Arbeitslosigkeit im Großherzogtum womöglich höher anzusetzen wäre.

Außerdem sollte in diesem Zusammenhang berücksichtigt werden, daß das Handwerk auch einen Beitrag zur Verringerung der Jugendarbeitslosigkeit mittels der Lehrlingsausbildung liefert. So war in den letzten beiden Jahren eine leichte Zunahme an Lehrstellenverträgen zu verzeichnen, wobei sich die Anzahl für das Jahr 1994 der bei der Handwerkskammer eingeschriebenen Lehrlinge auf immerhin rund 1.400 Auszubildende belief.

Der Beschäftigungsanstieg in den Lebensmittel-, den Mode-, Gesundheits- und Hygieneberufen, in den Dienstleistungshandwerken der Metallbranche und in den übrigen Handwerken verteilt sich relativ gleichmäßig. Einzig das Bau- und Ausbauhandwerk sticht als herausragend hervor, wobei erwähnt werden muß, daß 1994 erstmals 1,2% Stellen abgebaut wurden, trotz einer Niederlassungszunahme von 4%. Diese Entwicklung deutet darauf hin, daß das rasante Wachstum dieses Sektors vorerst gebremst ist und sich auf einem hohen Niveau eingependelt hat.

Sowohl auf europäischer Ebene, als auch auf nationalem Niveau nimmt also die Bedeutung der Klein- und Mittelbetriebe, als ökonomischer Stabilitätsfaktor und als Quelle für neue Impulse, zu. Dieses positive Bild darf aber nicht darüber hinwegtäuschen, daß sich die Klein- und Mittelunternehmen vielfältigen und facettenreichen Problemen gegenübergestellt sehen.

Die Klein- und Mittelbetriebe des Handwerks haben in der Vergangenheit bewiesen, daß sie es verstanden haben, sich konjunkturellen Schwierigkeiten flexibel anzupassen, da sie veränderten Wirtschaftsentwicklungen kurzfristig begegnen können. Allerdings führt die positiv zu bewertende Realisierung des europäischen Marktes zu einer steigenden Durchdringungsrate ausländischer Unternehmen und somit zu einer verschärften Konkurrenzsituation. Einerseits führt diese Entwicklung natürlich zu der Konsequenz, daß sich luxemburgische Handwerksunternehmen verstärkt vom nationalen Markt zur Großregion hin orientieren müssen. Andererseits werden die luxemburgischen Handwerksunternehmen bei ihren Bemühungen, die Märkte im angrenzenden Ausland zu erschließen, durch konkurrenzhemmende Maßnahmen behindert. In diesem Punkt sind alle Aktionen der Regierung zu unterstützen, diesen unfaireren Praktiken ein Ende zu bereiten und auch auf europäischer Ebene aktiv zu werden. Immerhin liegt in dem Zugang zu den ausländischen Märkten sowohl ein Arbeitsplatzerhaltungs-, als auch ein Arbeitsplatzschaffungspotential, das es zu erhalten, resp. zu fördern gilt.

In diesem Zusammenhang ist auch auf die sektorale Problematik des Sozialdumpings, besonders im beschäftigungsreichen Bau- und Ausbauhandwerk hinzuweisen. Hier werden die korrekten luxemburgischen Unternehmen und somit auch ihre Beschäftigten durch unlautere Billigangebote, welche die Lohn-, Steuer- und Sozialgesetzgebung umgehen, in Bedrängnis gebracht. Um diesen sozial- und wirtschaftsschädigenden Praktiken ein Ende zu bereiten, hat sich die "Fédération des Artisans" für die sogenannten "actions coup de poing" stark gemacht, welche Baustellenkontrollen von der Gewerbeinspektion, der Gendarmerie, dem Arbeitsamt und der Sozialen Sicherheit vorsehen und wo schon so manchem schwarzen Schaf das Handwerk gelegt werden konnte. Schließlich kann es nicht angehen, daß die Klein- und Mittelunternehmen des Handwerks, welche die obliegenden Lohn-, Sozial- und steuerlichen Anforderungen erfüllen, mit sozialfeindlichen Praktiken, wie die untertarifliche Bezahlung, Steuerbetrug und ungenügende Sicherheitsmaßnahmen, an die Wand gestellt werden und somit gesicherte Arbeitsplätze gefährdet werden. Das gleiche gilt für die wirtschafts- und beschäftigungsschädigende Schwarzarbeit.

Um die Wettbewerbsfähigkeit der Klein- und Mittelbetriebe zu erhalten, bedarf es, neben unternehmerischem Sachverstand, auch der wirtschaftsfreundlichen Anpassung der Rahmenbedingungen und Infrastruktur durch die Politik: Die Tripartite-Runde zur Förderung der Beschäftigung lieferte verschiedene Impulse und wird voraussichtlich zum Abbau der Arbeitslosigkeit beitragen. Bedauerlicherweise wurde während dieser Verhandlungen die wirtschaftsfördernde Gestaltung der Rahmenbedingungen als Möglichkeit zur Beschäftigungssteigerung für die Klein- und Mittelbetriebe unzureichend behandelt.

Die Probleme und Schwierigkeiten, denen sich die Klein- und Mittelbetriebe gegenübergestellt sehen, können und sollen nicht an dieser Stelle erschöpfend dargestellt werden. Zu diesem Thema sei nur erwähnt, daß Denkanstöße zur Bewältigung der vorhandenen Probleme und zur mittelstandsfreundlichen Gestaltung der Rahmenbedingungen von der "Fédération des Artisans" regelmäßig an die Regierung übermittelt werden, sei es in Form von Forderungskatalogen, sei es in Form von Resolutionen oder von Stellungnahmen.

Doch nun zurück zum Arbeitsplatzschaffungspotential des Handwerks. Bemerkenswerterweise hat das Handwerk ebenfalls an Attraktivität für Frauen gewonnen. Sie machen mittlerweile 22% aller Arbeitnehmer im Handwerk aus. Andererseits bezeugt der hohe Anteil an ausländischen Mitarbeitern in diesem Sektor, daß das Wachstum des Handwerks auch kraft ihrer Mithilfe möglich war.

Die Anzahl der luxemburgischen Arbeitnehmer blieb allerdings relativ konstant. Gerade deshalb ist es von Bedeutung zu unterstreichen, daß das Handwerk als Wachstumssektor vielfältige Möglichkeiten bietet zur Verwirklichung von Veranlagungen und Talenten. Immerhin stehen im Handwerk rund 150 verschiedene Berufe zur Wahl.

Insofern ist es notwendig in der Öffentlichkeit zu verdeutlichen, daß das Handwerk ein moderner, dynamischer Sektor ist, der mehr als handwerkliches Können verlangt. Der Handwerker bedarf in unserem Zeitalter der rasanten technischen Entwicklungen und des steigenden Informationsbedürfnisses genügend Manager-, Marketing- und technischer Kenntnisse, um den Betrieb erfolgreich führen zu können. Im übrigen entspricht das Handwerk den umweltfreundlichen Anforderungen unserer Zeit, da das Handwerk stets auf einen maßvollen Ausgleich zwischen ökologischen und ökonomischen Interessen Wert legt, wobei es dank seiner Kreativität immer wieder innovative Impulse liefert.

Wäre es dann nicht an der Zeit, den Jugendlichen verstärkt die Chancen, welche die Selbständigkeit bietet, näherzubringen und sie auf das Handwerk als Sektor mit Zukunft hinzuorientieren. Daher ist eine der dringlichsten Aufgaben der Handwerksorganisation, aber auch der Regierung, die Revalorisierung der Handwerksberufe zu fördern. Weiterhin ist darauf hinzuweisen, daß im Handwerk die Aus- und Fortbildung großgeschrieben wird. Immerhin wird in Zukunft der Betriebserfolg mehr denn je durch die Qualität der Mitarbeiter bestimmt. Die Aus- und Weiterbildung sind unabkömmliche Mittel, um die Konkurrenzfähigkeit und das Leistungsvermögen der Unternehmen zu steigern.

Die Klein- und Mittelunternehmen des Handwerks, – die Zahlen und die ihnen innewohnende Dynamik beweisen es –, sind ein Wachstumssektor, welcher den jungen Menschen vielfältige Selbstverwirklichungsmöglichkeiten bietet. Die verantwortungsvollen Anforderungen, seien sie sozialer, betriebswirtschaftlicher oder technischer Natur, stellen Herausforderungen an diejenigen dar, die gewillt sind, sie aufzunehmen. Die Entwicklungsmöglichkeiten des Handwerks stimmen optimistisch und die positiven Konjunkturaussichten unterstreichen es. Diese Botschaft gilt es, in Zeiten eines großen Angebotes an Lehrstellen, den Jugendlichen nahezubringen. Die Wirtschaft und die Beschäftigung können nur davon profitieren.

Marcel Sauber

Generalsekretär der "Fédération des Artisans"

(Quelle: Luxemburger Wort 1.9.1995)

## Handwerkliche Betriebe auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg

Auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg beschäftigen 1.029 Betriebe 14.106 Arbeitnehmer in nahezu 100 Berufen. Somit repräsentiert die Stadt Luxemburg fast ein Drittel aller Handwerksbetriebe des Landes, welche 37 % aller Arbeitnehmer im Handwerk Arbeit geben. Vergleicht man diese Zahlen mit jenen von 1993, so stellt man fest, daß die Zahl der Betriebe um 44 Stück und diejenige der Arbeitnehmer um über 100 gestiegen ist.

Diese Zahlen belegen deutlich den Trend zur Arbeitsplatzschaffung im Klein- und

Mittelbetriebsbereich. Angesichts dieser Zahlen besteht kein Grund zum Pessimismus. Nichtsdestotrotz sind auch weiterhin Anstrengungen erforderlich, um die Herausforderungen der kommenden Jahre bewältigen zu können. Mit Hilfe der Organisation des Handwerks mußte es gelingen, entscheidende Voraussetzungen zu schaffen, damit Handwerksbetriebe auch in Zukunft ihre Prosperität fortsetzen können.

Für den risiko- und leistungsfreudigen Handwerksbetrieb, der sich dynamisch

dem technischen Fortschritt anpaßt, der sich den spezifischen Wünschen des Kunden und den Erfordernissen des Marktes nicht verschließt, wird es viele interessante unternehmerische Aufgaben geben. Ein leistungsfähiges und leistungsbereites, wirtschaftlich gesundes Handwerk stellt mit Sicherheit ein wesentliches wirtschaftliches Element dar, auf das unsere Gesellschaft heute und morgen nicht wird verzichten, wollen und können.

Die nachstehende Liste gibt Auskunft über die Anzahl der auf dem Stadtgebiet angesiedelten Unternehmen und Berufssparten.

Berufe	Betriebe
affûteur d'outils	1
bijoutier-orfèvre	12
bobineur	1
bottier-cordonnier	14
boucher-charcutier	40
boulangier-pâtissier	40
brodeur	1
carreleur	5
charpentier	2
chevillard-abatteur de bestiaux-tripier	2
coiffeur pour dames	59
coiffeur pour messieurs	16
coiffeur mixte	37
confectionneur de rideaux	10
constructeur poseur de cheminées à feu ouvert et de poêles en faïence	2
constructeur réparateur de bateaux	1
constructeur réparateur de carrosseries	1
constructeur réparateur de réseaux de télédistribution	5
couturier	8
couvreur	5
débosselleur de véhicules automobiles	2
électricien	52
électronicien d'équipements bureautiques et téléinformatique	7
électronicien de véhicules automoteurs	4
émailleur	1
encadreur-doreur	4
entrepreneur de construction	79
entrepreneur de constructions métalliques	19
entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité	9
entrepreneur de terrassement, d'excavation de terrains et de canalisation	5
entrepreneur de traitement de surfaces métalliques	2
entrepreneur de voirie et de pavage	8
esthéticien	30
étalagiste-décorateur	9
expert en automobiles	5
exploitant d'un atelier graphique	3
exploitant d'un laboratoire de développement de films	3
exploitant d'une station de service	16
fabricant d'articles de fausse bijouterie	2

fabricant de jouets et d'objets de souvenir	2
fabricant poseur de volets, jalousies, marquises et de store	1
fabricant réparateur d'instruments de musique	4
ferblantier-zingueur	5
ferrailleur pour béton armé	1
forgeron et ferronnier d'art	1
fourreur	6
fumiste	1
garnisseur d'autos-sellier	2
glacier	1
graveur	1
horloger	16
imprimeur	29
installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation	19
installateur d'enseignes lumineuses	1
installateur frigoriste	3
installateur de monte-charges d'escaliers mécaniques et de matériel de manutention	2
installateur sanitaire	5
installateur de systèmes d'alarmes et de sécurité	1
instructeur de conducteurs de véhicules automobiles	7
loueurs de taxis et d'ambulances	52
manucure	2
marbrier	1
mécanicien d'autos et de moto	45
mécanicien de cycles et de motocycles	1
mecanicien dentaire	9
mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles	1
mécanicien de machines et de matériel industriels et de la construction	3
mécanicien en mécanique générale	1
mécanicien orthopédiste-bandagiste	3
menuisier	27
modiste-chapelier	4
nettoyeur de bâtiments	29
nettoyeur à sec-blanchisseur-repasseur	22
nettoyeur de toitures	3
opticien	16
orthopédiste-cordonnier	4
parqueteur	1
pâtissier-confiseur-glacier	12
pédicure	8
peintre décorateur	34
photographe	16
plafonneur-façadier	12
poseur de tapis et d'autres revêtements de sol en matières synthétiques	14
potier-céramiste	2
ramoneur	3
relieur	2
retoucheur de vêtements	15
sérigraphie	4
tailleur	1
tailleur-sculpteur de pierres	3
tapissier décorateur	6
tisserand	1
traiteur	9
vitrier-miroitier	1
<b>TOTAL</b>	<b>1.029</b>

# Le Premier Grand Prix Européen Tourisme et Environnement

Dans le cadre du Plan d'Actions Communautaires en faveur du tourisme institué par décision du Conseil du 13 juillet 1992, la Direction Générale XXIII de la Commission de l'Union Européenne a lancé, le 15 mars 1995, le Premier Grand Prix Européen Tourisme et Environnement auprès de 17 pays de l'Espace Economique Européen.

L'objectif de ce prix inédit consiste à responsabiliser les Etats participants et leurs habitants sur la nécessité, pour le secteur du tourisme, de mieux respecter l'environnement, naturel et culturel, dont il dépend. Il a donc pour ambition de promouvoir un tourisme durable qui favorise à long terme le développement économique et social d'une ville, d'une région et, à plus large échelle, d'un pays. Il récompensera les cas exemplaires de recherche d'un juste équilibre entre politique touristique et respect de l'environnement.

Les destinations concurrentes ont dû satisfaire aux critères suivants: avoir une vocation touristique, offrir un parc hôtelier d'au moins 500 lits (avec possibilité de dérogation, importante pour le Luxembourg), mener depuis deux ans une politique exemplaire conciliant tourisme et environnement.

Le nombre maximum de destinations nominées nationales a été fixé comme suit: 5 pour l'ALLEMAGNE, l'ESPAGNE, la FRANCE, la GRANDE-BRETAGNE et l'ITALIE, 3 pour les douze autres Etats participants. 56 projets ont été transmis à la DG XXXIII pour le 31 juillet dernier, après sélection sur les plans régional et national. Un jury d'experts a déjà procédé à l'évaluation de ces dossiers pour aboutir à un choix de 25 projets parmi lesquels un jury européen composé de personnalités des domaines du tourisme et de l'environnement aura à désigner la destination lauréate, vers la mi-octobre de cette année. Un seul Grand Prix sera décerné; toutefois le jury pourra attribuer un Prix Spécial (ou plusieurs prix spéciaux, le cas échéant) à une (ou des) initiative(s) remarquable(s) mais ne satisfaisant pas à l'ensemble des critères d'éligibilité. La destination lauréate se verra remettre sa récompense, sur le site même, au cours d'une cérémonie officielle placée sous le haut patronage de la Commission Européenne et en présence de la presse européenne ainsi que de l'industrie du tourisme.

Les sites candidats luxembourgeois au Grand Prix Européen Tourisme et Environnement sont les suivants:



*Les Ministres BODEN et LAHURE goûtent à la vie rurale à MUNSHAUSEN.*



*Cheval de trait ardennais*

- le Futur Parc Naturel de la Haute-Sûre, présenté par SYCOPAN (Syndicat intercommunal du Parc Naturel de la Haute-Sûre)

La mission du Parc est et sera triple: conservation et mise en valeur touristique du patrimoine culturel et historique, éducation de l'homme moderne à une meilleure compréhension de l'équilibre naturel, accueil et prise en charge du visiteur. A l'heure présente, le projet s'est concrétisé notamment par la création de la «Maison du Parc», avec centre d'accueil, exposi-

tion «parc naturel», point de vente de produits régionaux et musée du textile.

- Musée rural vivant «A ROBBESSCHEIER» à Munshausen, présenté par le Syndicat d'Initiative de la Commune de Munshausen.

En l'occurrence il s'agit d'un projet villageois de démonstration de développement rural touristique, comportant structures d'accueil touristique, écomusée, promotion de l'hébergement et de l'animation locale, rénovation de l'immobilier pour le développement intégré du tourisme.

- LUXEMBOURG - CAPITALE, présenté par le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg, en collaboration avec le Service des Sites et Monuments Nationaux et le Musée National d'Histoire Naturelle.

Riche en monuments historiques, en cu-

riosités culturelles et en sites pittoresques, avec sa vieille ville et une partie de ses fortifications inscrites à la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO, la capitale millénaire du Luxembourg voit dans le moyen terme à trouver entre environnement et tourisme un défi plutôt qu'une contrainte. Dans cet ordre d'idées,

l'itinéraire «WENZEL» fait figure d'initiative exemplaire: il s'agit, en effet, d'un circuit culturel et naturel au sein de l'ancienne ville-forteresse, dont le but est de familiariser les touristes étrangers et résidents aussi bien avec l'histoire de la ville qu'avec son environnement naturel.

## Au Musée rural "A ROBBESSCHEIER"



Au Musée du textile du SYCOPAN à ESCH-sur-SÛRE



# Le MUSÉE d'ART CONTEMPORAIN serait construit près du 'Fort THÜNGEN' à KIRCHBERG

Le Gouvernement et l'Architecte Ieoh Ming PEÏ ont présenté le projet

Le MUSÉE d'ART CONTEMPORAIN serait construit près du 'Fort THÜNGEN' à KIRCHBERG

Le Gouvernement et l'Architecte Ieoh Ming PEÏ ont présenté le projet.

Sensiblement réduit par rapport au projet initial, tel qu'il avait été présenté à la Conférence de Presse du 9 mars 1992 par le Premier Ministre Jacques SANTER, Ministre des Affaires culturelles, en présence de l'architecte I. M. PEÏ, le Musée d'Art contemporain serait réalisé dans les

parages du Fort THÜNGEN – Trois Glants/"Dräi Eechelen" à LUXEMBOURG-KIRCHBERG.

Gardant les fonctions identiques, – sur proposition du Gouvernement, l'enveloppe financière restant à approuver par la Chambre des Députés –, le nouveau musée n'englobera plus le Fort des Trois Glants : 90% du site ancestral ne seront pas touchés, les 10% restant concernant un problème de fondation sur les anciennes douves de l'ancestral réduit.

Une partie du libellé de l'invitation gouvernementale, lancée pour la séance de présentation du nouveau projet stipulait : «...l'objectif visé par le Gouvernement est double – en réduire le coût par rapport au projet initial et limiter au maximum les interférences avec les vestiges du Fort THÜNGEN».

Cette invitation précisément concernait une réunion conjointe à la Chambre des Députés, avec les Ministres des ressorts compétents, le Secrétaire d'État, l'architecte I.M. PEÏ, la Commission des Médias, de la Recherche et de la Culture, la Commission des Travaux publics finalement, séance du jeudi, le 21 septembre 1995.

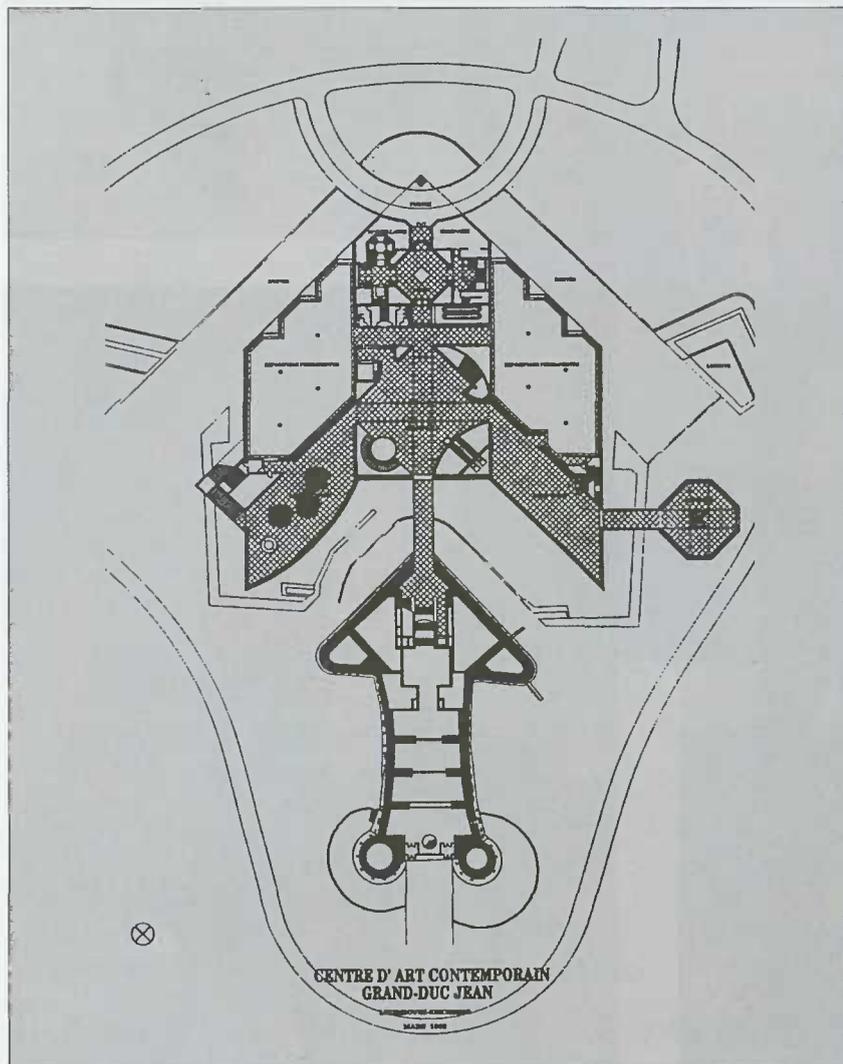
On notera que les instances gouvernementales, en présence de l'architecte PEÏ, ont tenu à présenter à la presse également les idées maîtresses et les lignes directrices du nouveau projet.

## 2,480 milliards au budget

Le Ministre des Travaux publics Robert GOEBBELS, – dans un bref historique – rappela le premier projet, initié en 1992, pour un montant dépassant à l'époque les 5 milliards de Flux, une version subséquente qui aurait valu une dépense au-delà des 4 milliards toujours; quant au complexe aujourd'hui retenu, il se chiffrerait à quelque 2,480 milliards de Flux, toutes les fonctions essentielles et autres infrastructures marquantes étant maintenues au présent projet.

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, abonda encore dans ce sens, expliquant qu'à partir du "vécu" de l'Année culturelle 1995 notamment, la surface directement muséale serait réduite à 2.824 m<sup>2</sup> en aires d'exposition, par rapport au 3.950 m<sup>2</sup> initialement prévus. Ces 2.824 m<sup>2</sup> – à titre de comparaison avec les 562 m<sup>2</sup> de l'ancien CASINO des BOURGEOIS, Rue Notre-Dame en ville, qui aurait reçu pas moins de 60.000 visiteurs à une grande exposition d'art – répondraient parfaitement aux besoins constatés, les deux musées restant complémentaires, dès la création du nouveau "Musée PEÏ".

Par ailleurs, toujours selon le Ministre de la Culture, le Fort THÜNGEN, ses vestiges et son site seraient "respectés", sous la surveillance du Service des Sites et Mo-



Le premier projet "PEI COBB FREED & Partners Architects CADENCE Architectes Associés-Georges REUTER Architectes-", tel qu'il avait été initié à la Conférence de Presse du 9 mars 1992. - Situation reproduite: Rez-de-chaussée. -

numents nationaux, dans une "heureuse harmonie entre l'ancien et le moderne"; complémentarément, on penserait à une restauration dans les meilleures formes pour les "Trois-Glands". Il sera procédé par étapes, le "nouveau" Casino conservant entretemps sa mission de sensibilisation à l'art contemporain".

Ce fut à l'avenant que l'architecte I. Ming PEÏ intervint, soulignant sa joie d'être réinvité à LUXEMBOURG pour un "défi-challenge", projet qui, en dépit d'une "substantielle réduction de son idéal originel" conserverait "vérité historique et environnement", représentant un très "bel objet architectural, fonctionnel", cadrant harmonieusement avec la récente promotion de la capitale luxembourgeoise sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

### Le projet 1995

Ramené à 9.000 m<sup>2</sup> en surface totale, par rapport à 14.093 m<sup>2</sup> à l'avant-projet de Loi de 1992, les réductions d'espaces résultent essentiellement de la suppression du deuxième niveau sous-sol, des galeries d'art reliant le Fort-THÜNGEN, finalement les infrastructures situées dans le fort lui-même, au premier projet.

Ce fut l'architecte local du projet, M. Georges REUTER qui, sur cinq panneaux didactiques, précis et très révélateurs, détailla comment et pourquoi l'entrée principale du futur Centre d'art se fera du côté du Bâtiment Jean MONNET, et non plus depuis le Fort des Trois-Glands. Plus concrètement encore, l'architecte souligna combien, en dépit des réductions financières et spatiales, les fonctions – tout comme d'ailleurs les structures de base – du futur "haut lieu de la culture" resteraient inchangées par rapport au projet initial: du foyer au jardin d'hiver en passant par la billetterie, les boutiques, les salles d'exposition, les services éducatifs et la bibliothèque, l'auditorium, l'administration ou encore les salons.

### Les superficies utiles

Le projet, on l'a dit, étant ramené de 14.093 m<sup>2</sup> à 9.000, la surface d'exposition de 3.950 m<sup>2</sup> à 2.824 m<sup>2</sup>, les surfaces dites "d'activités" pour l'animation, le service éducatif, la bibliothèque et l'auditorium de 120 places totaliseront au nouveau projet 906 m<sup>2</sup>, ce qui équivaut à une réduction de 79 m<sup>2</sup> exactement.

On "taillera" courageusement au bloc administratif, réduit à 370 m<sup>2</sup> pour 553 prévus en 1992. De même, la logistique, les aires de stockage, ateliers et autres aires de déchargement, trop généreusement établis sur les 1.579 m<sup>2</sup> initiaux, seront ramenés à une plus juste mesure, avec 709 m<sup>2</sup> utiles.

Le grand hall, avec le jardin d'hiver, foyers et salon gagneront 32 m<sup>2</sup>, pour totaliser à 1.173 m<sup>2</sup>. Les surfaces de circula-



Le Ministre des Travaux publics M. Robert GOEBBELS, maître de l'ouvrage, l'architecte I.M. PEÏ et Mme HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, lors de la conférence de presse du 21 septembre 1995

tion, comme les aires contiguës réservées à cet effet, finalement les garages, seront sensiblement réduits en surfaces: 808 m<sup>2</sup> pour 2.620 au projet 1992, les constructions devant couvrir 1.273 autres mètres carrés, pour 2.048 initialement projetés.

Côté "postes de frais" encore, des économies substantielles, n'affectant finalement en rien l'essence même du projet, furent réalisées, – selon l'exposé de M. Paul REILES, Directeur du Musée National d'Histoire et d'Art à LUXEMBOURG – du chef des: suppression du deuxième sous-sol au nouveau Musée, chauffage adapté à notre climat plutôt qu'hypercoûteuse installation de climatisation; dépôts et certains stockages des oeuvres prévus en d'autres nouvelles annexes, éventuellement dans des aires de stockage pour la Bibliothèque nationale à KIRCHBERG, implications diverses finalement, dues à la réduction d'un tiers pratiquement du grand volume bâti.

Bien que réduit, selon I. Ming PEÏ, le second projet resterait porteur d'énergie tout en étant un musée "réellement effectif" dans le contexte du classement d'une partie de la vieille ville dans le fonds mondial de l'UNESCO. M. PEÏ se déclara heureux que cette nouvelle conception reste à un écart prudent du Fort THÜNGEN, tout en s'harmonisant avec ces prestigieux vestiges d'antan.

### "Have a good Museum"

Dans une interview que l'architecte PEÏ eut avec la rédaction culturelle du "tageblatt", il précisa quelques-unes de ses idées et autres principes majeurs qui déterminèrent son choix personnel. À la question "t": «Do you think we need a museum of modern art in Luxembourg?», M. PEÏ statua: «You sure must have one

in Luxembourg. But don't just have one. Have a good museum. Because not far away, you go to Germany; not far away, you go to Belgium. You want it to be good, so that people from Germany and Belgium and Holland will come to see. So don't do one, unless you are prepared to do a good one.»

Autre question "t" à Ming PEÏ: «The second possible site was the Plateau du St.-Esprit. Why didn't you choose it?»

M. PEÏ, sans équivoque: «It's an ugly square. Don't you agree? I told Mme POLFER: If you want to build here, I like it because it is in the city. But you have to have enough money to rebuild the whole site!».

### Un Ministre réagit...

C'est précisément dans la substance de la deuxième question "t" ci-dessus, – idée qui préalablement déjà, avait soulevé une polémique essentiellement politique – que M. Robert GOEBBELS, Ministre des Travaux publics réagit de façon nette dans son "Communiqué à la Presse" du vendredi, le 6 octobre, où il est dit:

«Étant donné qu'une polémique s'est développée au sujet de la prétendue préférence de M. I.M. PEÏ, l'architecte chargé par le Gouvernement de la réalisation d'un Centre d'Art Contemporain au plateau du Kirchberg, pour le site du plateau du St. Esprit, le Ministre des Travaux publics tient à faire les précisions suivantes:

Durant le hearing organisé par les commissions compétentes de la Chambre des Députés, M. PEÏ a déclaré en date du 21 septembre 1995 textuellement ce qui suit:

«Also many of you will remember that we were given also two sites to consider to

*build this Museum. One site was in the City Centre, not far, in fact adjacent to, I think St Esprit. I think it is a square, a public square in the Centre of the City of Luxembourg and the other site is near and on Fort Thüngen. I looked at both sites very carefully. I looked at the first site with the Mayor, Mayor Polfer I believe who is still Mayor today and I must confess my own partiality towards the City site. My experience has been that between a City and a Museum there is a close symbiotic relationship, that would benefit one and the other. However, after I was shown the "Fort Thüngen" site, I came away with a slightly different feeling about it. I liked that site, too. It has a spectacular view, and also above all it is in Kirchberg. Kirchberg for someone like myself, coming from another part of the world, it is at the moment not a very exciting place to be. Mr. Pesch will probably question me on that. Well, I think that it is a very successful development, with many, many banks, but there is not that much life. I think the museum rather than contributing life to the Center of the City of Luxembourg, in this location could do something even more important and that is would bring life to Kirchberg, which needs it very much. Having said that, we have agreed to proceed to work on the site of Fort Thüngen and the proposal you have already seen.»*

Cette déclaration est sans équivoque. M. PEÏ, tout en reconnaissant qu'il a été d'abord séduit par le site "St. Esprit", a changé d'opinion après avoir vu le site "Fort Thüngen" («I came away with a slightly different feeling about it»).

Il a notamment souligné que le Musée, au lieu de contribuer à la vie du centre-ville, pourrait faire quelque chose de plus important encore («even more important»), à savoir insuffler de la vie au Kirchberg, qui en a grandement besoin («which needs it very much»).

En conclusion M. PEÏ a souligné qu'il a accepté de travailler sur le site du Fort Thüngen.

Pour le surplus, le Ministère des Travaux publics tient à rappeler qu'il a été chargé par le Conseil de Gouvernement d'élaborer un projet d'implantation d'une "Cité Judiciaire" au plateau du St. Esprit. Cette dernière réalisation ne laissera pas de place pour y installer, par exemple un Centre d'Art Contemporain. Le plateau du St. Esprit est, par ailleurs, le seul site situé au Centre historique de la Ville susceptible d'accueillir de nouveaux bâtiments en faveur des Cours et Tribunaux – troisième pouvoir de l'État. Ce dernier doit à l'évidence rester dans le même quartier que les autres institutions prévues par la Constitution.

#### Experts UNESCO

La décision de principe, relative à la réalisation du Musée d'Art contemporain intervint au Conseil de Gouvernement, dans sa séance du 21 septembre dernier. L'opportunité du site "Fort THÜNGEN", comme encore le projet de l'architecte I. Ming PEÏ firent l'objet d'un avis complémentaire que le Gouvernement recueillit auprès de deux experts de l'UNESCO, en l'occurrence le Professeur d'Université, architecte et urbaniste Jan TANGHE et Jean BARTHÉLÉMY, ingénieur civil-architecte, Professeur à la Faculté Polytechnique de MONS, membre de l'Académie Royale de Belgique.

Nous reproduisons ci-après cet important avis: "Il faut d'abord remarquer que le site a gardé son authenticité et sa globalité: c'est une chance qu'il ne faut pas gâcher. Dès lors, une conservation de l'ensemble s'impose. Il importe donc de bien coordonner le projet de construction d'un Centre d'Art contemporain avec celui de la restauration du réduit, des escarpes, des contrescarpes ainsi que des deux lunettes.

Les experts apprécient la volonté de l'auteur du projet de créer un ensemble architectural contemporain qui tend à reprendre la composition historique du réduit et ainsi à renforcer la cohérence et le caractère de l'ensemble.

La construction nouvelle devra se greffer sur les murs anciens et pourra exalter le site, en s'appuyant fermement sur cette base.

Manifestement, le site constitue la limite extrême de l'ensemble urbain historique et le sépare des constructions nouvelles du KIRCHBERG: c'est donc une opportunité de pouvoir marquer symboliquement cette extrémité. Cela incite à une fermeture aussi forte que possible vers l'extérieur (vers le Nord) et à une ouverture large vers le réduit et la ville, vers le sud.

Concrètement, des murs très fermés, expression de la défense vers l'extérieur, et de grands vitrages, expression de l'ouverture vers la ville. Les experts apprécient cette idée sous-jacente au projet et soutiennent donc cette position de base" – Signé : Jan TANGHE, Jean BARTHÉLÉMY.

#### Concours d'architectes

Séance tenante, le 21 septembre 1995, le Gouvernement a décidé de lancer un concours d'architectes pour la construction d'un Centre d'Art et de Musique, à KIRCHBERG également, construction qui abriterait une salle de concert de 1.500 places. Ce centre serait implanté Place de l'Europe, en face du Bâtiment TOUR du Centre Européen, parages dans lesquels un parking souterrain, d'une capacité de 1.000 voitures serait réalisé également. Le financement de ce dernier projet se ferait par capitaux privés.

## Rapport d'activité et bilan 1994 du Fonds de rénovation de la Vieille Ville



M. Robert GOEBBELS, Ministre des Travaux publics, entouré de M. Fernand PESCH, Secrétaire général du Ministère des Travaux publics, de M. Jeannot WARINGO, Directeur de l'Inspection des Finances et de M. Roland BALDAUFF, Directeur de l'Administration des Bâtiments publics, lors de la présentation à la presse du rapport d'activité et bilan 1994 du Fonds de rénovation de la Vieille Ville

Le Fonds de rénovation de la vieille ville, créé par la loi du 29 juillet 1993 est un organe spécial ayant le caractère d'un établissement public chargé de réaliser pour le compte de l'Etat les opérations visant, entre autres, la rénovation de quatre îlots d'immeubles se situant dans la vieille ville de Luxembourg.

Durant la première année entière de son fonctionnement le Fonds a concentré ses activités autour de fouilles archéologiques sur la place du Marché-aux-Poissons, un des plus anciens quartiers de la ville et donc particulièrement empreint d'histoire.

Avant les travaux d'excavation proprement dits, les spécialistes savaient que l'ancienne Maison du Conseil Provincial avait été érigée sur cette même place au 16<sup>e</sup> siècle et démolie en 1762. Cependant les archéologues ne trouvaient pas seulement les fondations de cet ancien bâti-

ment, mais pouvaient constater que le même bâtiment avait été construit sur des vestiges datant de bien avant le 16<sup>e</sup> siècle. L'envergure du chantier et l'espoir de le rendre accessible au public durant l'Année culturelle ont nécessité sa mise à l'abri contre les intempéries. À cet effet, le Fonds a fait l'acquisition de tentes modulables, spécialement conçues pour s'adapter à différentes configurations de sites et faciles à monter.

Ce premier chantier a été suivi de deux autres, de moindre envergure, devant l'entrée du musée et dans la cour de la maison Esser.

Les fouilles entreprises s'inscrivent dans les recherches historiques permettant une approche globale de l'évolution de la Vieille Ville. Dans ce but, les recherches spécifiques à entreprendre ont été définies. En un premier lieu, la mission spécifique du conseiller historique consistait

à élaborer, conjointement avec l'archéologue employé par le Fonds, un aperçu historique détaillé sur l'évolution topographique et sociale de la Vieille Ville. Sur base des travaux publiés et des recherches récentes, historiques et archéologiques, les différentes phases de l'évolution de la ville en général et du quartier entourant le Marché-aux-Poissons en particulier ont été cernées et définies dans leur spécificité.

Cet aperçu a permis d'établir un catalogue des problématiques à approfondir dans le cadre de l'étude historique ainsi que des recherches ponctuelles à privilégier en matière de fouilles archéologiques précédant la rénovation des maisons.

Afin de réunir les informations nécessaires sur le réseau des rues et ruelles, sur l'évolution du parcellaire, des structures de l'habitat et du tissu social, ainsi que sur l'historique de chaque bâtiment, les sources historiques ont été déterminées (comptes de la ville de la fin du moyen âge, dénombrements des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles). Devant l'ampleur des matériaux - en partie inédits - il est apparu que les recherches historiques devaient être scindées en deux, à savoir, d'une part, une recherche scientifique à long terme ayant pour but d'élaborer un fichier sur l'ensemble des maisons du quartier et de leurs propriétaires au cours des siècles; d'autre part, la recherche de solutions rapides quant aux futures orientations en matière de rénovation du quartier et le début des fouilles archéologiques.

Comme les fouilles archéologiques ont commencé sur l'emplacement de l'ancien Conseil Provincial, un historique de cette institution a été élaboré. Le bâtiment du Conseil Provincial a été pris comme premier exemple pour une étude détaillée des sources historiques éditées. Ces recherches doivent être complétées dans le but d'une exposition et d'une publication à ce sujet.

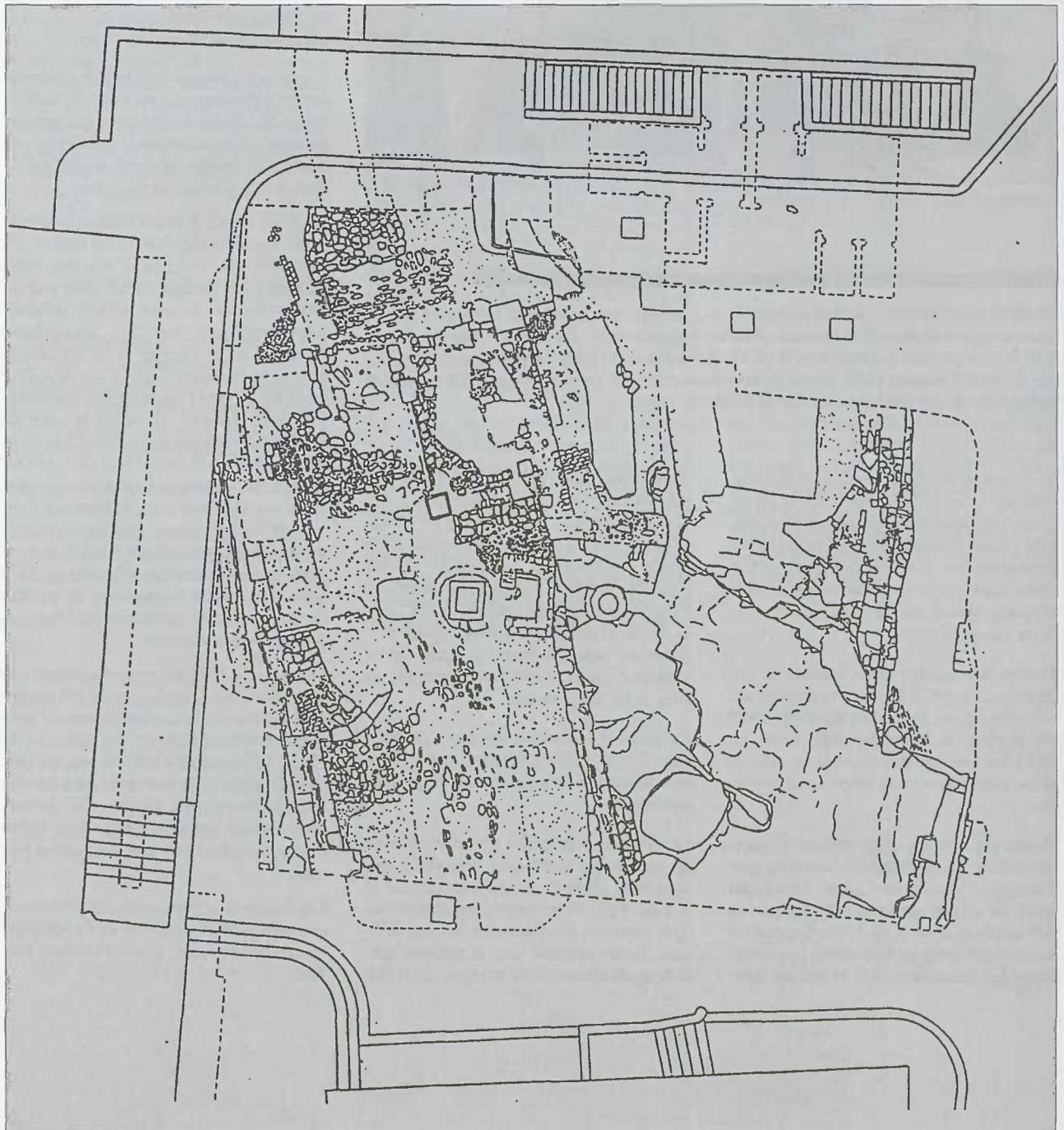
Les recherches ponctuelles actuellement en cours portent sur le site de l'ancien palais du gouverneur, actuel Palais de Justice.

## FOUILLES ARCHEOLOGIQUES AU MARCHE-AUX-POISSONS

Pendant les mois d'été 1994, les passants ont pu observer les fouilles archéologiques au Marché-aux-Poissons qui ont mis au jour les vestiges de l'ancien Conseil Provincial. Ces recherches font partie intégrante des travaux du «Fonds pour la rénovation de la vieille Ville», fonds char-

gé de revitaliser les vieux quartiers urbains de la ville haute. Dans le respect du patrimoine national, il a été décidé de compléter l'étude urbanistique d'études historiques, architecturales et archéologiques. Les résultats des recherches archéologiques constitueront un apport in-

déniable à nos connaissances sur l'histoire et le développement de la ville de LUXEMBOURG et permettront au «Fonds pour la rénovation de la vieille Ville» de réaliser ses aménagements dans le respect du passé de la ville.





*Les substractions relativement bien conservées de l'ancien Conseil Provincial ont fait leur apparition.*

Les recherches archéologiques, – direction: Christiane BIS-WORCH – ont débuté sur la place du Marché-aux-Poissons, parce que cette place a été épargnée de constructions depuis les années '70 du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'emplacement de l'actuelle place du Marché-aux-Poissons est particulièrement intéressant du fait qu'elle constitue, ensemble avec l'ancienne place du marché, l'église S. Michel et le château comtal du Bock, le noyau primitif de la ville de LUXEMBOURG.

Les documents historiques nous apprennent qu'à l'actuelle place du Marché-aux-Poissons se trouvait, depuis la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à sa démolition au XVIII<sup>e</sup> siècle, le siège du Conseil Provincial, la plus importante administra-

tion de l'ancien duché de LUXEMBOURG. Le Conseil Provincial a obtenu, en 1530, l'autorisation d'y construire un édifice approprié, pour la somme de 2000 florins d'or. Les mêmes documents ne disent pas si à cette occasion, des bâtiments plus anciens ont été détruits ou seulement transformés.

#### **Nouvelles données fournies par les fouilles archéologiques**

– Dès l'enlèvement du pavé de la place du Marché-aux-Poissons, les substractions relativement bien conservées de l'ancien Conseil Provincial faisaient leur apparition. Ce n'est cependant que le deuxième niveau de caves qui a pu être saisi, le niveau général du terrain ayant été abaissé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle



*Une partie des objets trouvés lors des fouilles au MARCHE-AUX-POISSONS*

par les Français, pour rendre carrossable l'ancienne voie à marches. Ainsi, les caves du niveau supérieur sont devenues des pièces de rez-de-chaussée.

– À plusieurs endroits, d'importantes transformations ont pu être observées. Parmi les plus évidentes, il s'agit de mentionner les restes d'une deuxième cave voûtée rougie par un feu de grande intensité, cave qui se trouve au-dessus de la cave gothique encore intacte (secteur nord de la fouille). Sur les parois rougies de la cave supérieure se trouve l'empreinte (surface épargnée par les flammes) d'un mur disparu entre-temps. Le plancher, à l'origine dallé autour de ce mur, a été détruit pour servir ensuite d'aire de travail destinée à la préparation de mortier. La découverte, à cet endroit, d'un petit dépôt monétaire dont la pièce la plus récente date autour de 1545, indique que les travaux coïncident avec la date présumée de la construction du Conseil Provincial.

Ainsi donc l'aménagement d'une aire de construction (datée par des découvertes numismatiques, dans des structures existantes plus anciennes ainsi que la destruction partielle de celles-ci, constituent des indices sûrs pour conclure que les deux caves superposées – dont celle qui est encore intacte – sont plus anciennes que le Conseil Provincial.

– L'analyse du contenu d'une citerne, profonde de 5 mètres, permet des conclusions similaires à celles des caves dans le secteur nord: ainsi, la céramique recueillie au fond de cette citerne remonte au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Après le comblement complet de cette citerne, toute la cave du secteur sud de la fouille a été couverte par une couche d'argile de manière à ce que, pendant la période de fonctionnement du Conseil Provincial, la citerne en question n'était plus visible.

– Plus à l'est de cette citerne, une petite ouverture en forme de virgule s'avérait être une latrine profonde de 6 mètres, qui, à partir du XIV<sup>e</sup> jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, a été comblée de manière systématique. La richesse du matériel recueilli permet d'avoir un aperçu sur l'évolution des coutumes culinaires et gastronomiques à travers les temps. La présence de porcelaine chinoise souligne l'aisance et le rang élevé des utilisateurs du bâtiment.

– L'étude encore d'un autre système de caves du côté de la rue Sigefroid, parallèle à celle-ci, n'a pas pu être achevée pour des raisons d'ordre technique. Il paraît cependant qu'il existait une liaison souterraine en direction de l'Îlot du ROOST. Des indices pour une telle liaison ont été observés lors de travaux



*Le MARCHÉ-AUX-POISSONS reprend son aspect habituel*

dans les environs de cet îlot, situé juste en face du Marché-aux-Poissons.

- L'étude comparative des structures archéologiques avec le plan existant du Conseil Provincial n'est pas aisée: en effet, les fouilles n'ont permis de saisir que le deuxième niveau des caves, alors que le plan montre le rez-de-chaussée de l'époque. Ce fait explique pourquoi l'affectation des différentes pièces n'a pu être déterminée que pour une pièce: ainsi, la cave du secteur nord-est a servi de cuisine, à en juger d'après les pavements réparés à plusieurs reprises d'un foyer rempli avec les débris de cuisine habituels.
- La fouille d'une importante cave parallèle à la cave gothique intacte n'a jusqu'à présent pas permis de trouver un accès ancien à celle-ci, malgré des ni-

veaux d'utilisation identiques. En l'absence d'un tel accès, l'exposition prévu sur les résultats de la fouille au Marché-aux-Poissons ne pourra pas avoir lieu dans la magnifique cave gothique pour des raisons évidentes de sécurité.

- L'espoir de découvrir des vestiges du début du moyen-âge, voire de l'époque romaine, s'est avéré vain: la raison en est que les fouilles ont porté uniquement sur l'intérieur des édifices, qui de surcroît, étaient tous pourvus de caves profondément entaillées dans le rocher naturel.

En guise de conclusion, on peut affirmer que, grâce aux transformations observées et à l'existence d'une pièce de monnaie du XV<sup>e</sup> siècle prise dans le mortier, les structures du Marché-aux-Poissons remontent à des époques antérieures au

Conseil Provincial. Ces observations se voient confirmées par des documents écrits qui indiquent que lors dans la phase de conception du Conseil Provincial, il existait déjà des maisons, mais dont l'emplacement exact n'était pas connu.

Les différents niveaux des caves – qui partagent la place en une partie avant et une partie arrière – ainsi que les différentes traces de transformations et d'incendie montrent de façon relativement claire qu'on a construit le Conseil Provincial sur des édifices existants plus anciens. Le remplissage de la cite avec des déchets de démolition indiquent que, vers 1530, au moins des parties des bâtiments existants ont été détruites.

# La "ZELTSTAD" - Luxembourg 95, du 5 mai au 31 juillet: franc succès et mission accomplie

Avis partagés au début pour d'aucuns, accords presque parfaits à la fin: ouverte officiellement le 5 mai dernier, - séance qui réunit le "Tout Luxembourg" sous chapiteau avec allocutions, prestation du (trop) fameux "Plakert", présentation de la monnaie "Culture 95" à l'initiative de l'Institut monétaire luxembourgeois, - la "Zeltstad" annonça "mission accomplie" et ferma ses portes le 31 juillet dernier, par le spectacle "Nuit des Gitans" édition 2<sup>e</sup>, une séance encore, une de plus qui afficha "complet"; le genre musical gitan a ses adeptes!

On le savait: la "Zeltstad" ne pouvait guère se prêter avec une "fortune égale" à tout genre de spectacle ou de musique, pour diverses raisons techniques ou quelque autre insuffisance infrastructurelle que les détracteurs du projet ont d'ailleurs richement mis en évidence et critiquées, sans toutefois avouer - et ils seront à la fin des dizaines de milliers à le prétendre: - cet heureux "amalgame de tentes" a bien servi, auditeurs, spectateurs, hôtes, touristes, jeunes et moins jeunes, partant "Luxembourg 95" et la culture en général.

Passons dès lors à l'ordre du jour pour constater, avec une satisfaction certaine, que quelque 55.000 visiteurs y vécurent de bien bons et beaux moments culturels, dont, le 6 mai, la prestation de l'Orchestre Symphonique luxembourgeois, bien conduit par le compositeur Marcel WENGLER, et Giora FEIDMANN en soliste: Concerto pour clarinette et orchestre symphonique, dû à Wilfried HILLER, en Première mondiale.

Les "20 Années de DULLEMAJIK" encore, offrant une séance d'animation familiale, pour enfants en particulier — chose plutôt rare au Luxembourg —, un concert unanimement prisé, finalement avec le petit bal du dimanche soir, le tout le 7 juillet.

Dans le cadre du "Printemps musical" de la Ville, Maynard FERGUSON et son Big Band furent en vedette, une belle "Night", en vérité - et ce ne seront pas les chaque fois 2000 spectateurs ayant vécu les spectacles des 21, 22, 24 et 25 juillet qui nous contrediront: programmes riches avec les chansons mettant en évidence l'Amour, avec Konstantin WECKER, poète autant que compositeur, suivi par Angelo BRAN-

SALVETE VISITATORES  
VISVRI VEL AVDITVRI  
VARLOS ASPECTVS ARTIS  
LVXEMBVRI  
IN EVROPAEA VRBE CVLTVRAE

Bonjour visiteurs, prêts à regarder ou à écouter les différents aspects artistiques à Luxembourg, Ville européenne de la Culture

*Le chronogramme 1995 que le professeur Albert DECKER a conçu pour l'Année culturelle*

DUARDI, son violon et son inexplicable tempérament musical, suivi encore du "Festival International de la Chanson" CharLElie COUTURE, pour en arriver avec la pétillante Viktor LAZLO à un Festival proprement international, feu d'artifice vocal et bien rythmé.

La LGNM convoqua à ses soirées du "contemporain", CAPEL et la Ville convièrent au Festival pour Enfants, généreusement élargi aux principales artères de la ville-même, la "Stadtharmonie RHEINLAND-PFALZ" y ajoutant, le 10 juin, avec Leif SEGERSTAMM au pupitre, dans le cadre du Festival epternacien: belle série d'auditions, où jeunes et moins jeunes vécurent leur genre musical préféré.

Intérimairement d'autres initiatives, portées souvent par des sociétés culturelles jubilaires du pays, choisirent la grande scène de la "Zeltstad".

"De RENERT" de Michel RODANGE, par une ouvelle conception due à Frank FEITLER y connut un très grand succès, un de plus à l'initiative du Théâtre des

Capucins, Frank Feitler illustrant encore son approche personnelle et la richesse d'idées à ses propres réalisations.

"Live at VAUBAN", Festival du ROCK du 8 au 14 juillet, constitua en fait LE grand succès populaire de la "Zeltstad", produisant des concerts affichant "complet" en série, dont Rock for Kids, S.HENDERSON, P.YORK, R.GRAY, J.LORD, les Rita MITSOUKO, M.C. SOLAAR: 31.534 auditeurs enthousiastes, - plus de trente et une fois la capacité populaire du grand théâtre de la capitale.

La Famille STRAUSS, avec l'Orchestre du Luxembourg, passa avec grand écho le 15 juillet, de même que le "LUXEMBOURG JAZZ MEETING-JAZZ-RALLYE", une excellente production du Jazz Club Luxembourg, une initiative à renouveler, dès que la salle appropriée sera disponible, au plus tard.

Les jeunes sportifs de huit petits pays d'Europe, à l'issue des VI<sup>e</sup> Jeux des Petits Etats d'Europe, à Luxembourg, du 29 mai au 3 juin, y vécurent une très amicale soirée de réception, de danse et d'adieu, en



A la "Zeltstad": la Philharmonie d'Etat de Rhénanie-Palatinat a offert, le 10 juin, les variations de BRAHMS sur un thème de J. HAYDN, ainsi que la III<sup>e</sup> Symphonie de BRUCKNER. Le prolifique ensemble se trouva placé sous la direction de Leif SEGERSTAM, Finlandais.

Photo: Willy de Jong

présence des responsables du COSL, Norbert HAUPERT, Président; Gérard RASQUIN, Président du Comité d'Organisation et de M. Alex BODRY, Ministre des Sports et de l'Education physique, ainsi que de la Jeunesse.

La PERCUSSION: un réel triomphe Parfois "enfant délaissé" parmi les genres musicaux, la percussion connut son triomphe à la mi-juillet, sous chapiteau: percussionnistes du Luxembourg, d'Allemagne, de Bulgarie et du Japon, où, le premier jour, la jeune relève, dont l'Ecole de musique de BERTRANGE dans "Petite musique de table" firent briller leurs talents, suivis par des prestations de jeunes lauréats de BASCHARAGE, d'ESCH-sur-ALZETTE, finalement du Conservatoire de musique de la capitale. Paul MOOTZ et Alain GINTER, organisateurs, confirmèrent tout le bien qu'on pense d'eux.

Performances rythmiques, palette extraordinaire en instruments, programme riche avec le Prof. Peter SADLO, un

"maître" dans les oeuvres de Iannis XENAKIS, Eliot CARTER et Siegfried FINK: du très beau spectacle.

"Luxembourg Percussion" brilla une fois encore dans des compositions de Menn MARINOV et Alain GINTER, accompagné par Peter SADLO au xylophone.

Deuxième jour de ce festival très réussi avec des ensembles bulgare et nippon; les Bulgares du "POLYRYTHMIA", de passage au Luxembourg pour la troisième fois, lauréats en 1989, présentaient des compositions de leur patrie, surprenant l'auditoire en fin de programme par une démonstration authentique sur...ballons à air et sachets en plastic: belle prouesse et entrain admirable.

Les solistes de "PERCUSSION ENSEMBLE OKADA" firent étalage des Sonorités particulières d'Extrême-Orient, terminant sur un jeu à quatre solistes sur un seul xylophone.- Dans l'ensemble: un réel triomphe pour la percussion, très applaudie, où il se confirma que la "grande" per-

cussion attire ses adeptes, en nombre croissant.

...et une sorte de BILAN. C'est ainsi que près de trois mois, la "Zeltstad" connut une très honnête affluence, justifiant pleinement sa vocation de lieu de rencontre culturelle, grande aire de convivialité; il ne fallait pas moins et les clameurs détractrices se sont tues.

Si "Musique du Monde", avec le Festival de la Chanson, le Festival du Rock "Live at VAUBAN" et d'autres, réunirent la part majeure de l'assistance, la musique classique attira 4.500 auditeurs; 2058 vécurent les spectacles offerts dans le cadre du 3<sup>e</sup> Festival de la "Convention Théâtrale Européenne", 2.058 autres encore du ballet-danse; Frank FEITLER et le "RENERT" ayant été applaudis par 3.900 spectateurs, soit près de 700 par spectacle, valurent une preuve par neuf: nos "classiques" littéraires, bien mis en scène, attirent la foule...

Rendons hommage à une idée que fit naître le Coordinateur général à "Luxembourg 95", Claude FRISONI, quelques jours avant la "fermeture" de la cité sous chapiteau: eu égard à la demande réelle et l'intérêt virtuel de la part d'un auditoire essentiellement jeune, il faudrait pouvoir créer un "Festival de la Forteresse"...

Clôture de la "Zeltstad" avec la "Nuit des Gitans", le 31 juillet, où, en première partie le Trio Christian ESCOUDE avait laissé d'aucuns quelque peu sur leur faim dans l'approche "musique gitane pure".

En seconde partie de programme, le "Raphaël FAYS GROUP", avec Fabien CHANDEVAU à la guitare, J.-Claude BENETAU à la contre-basse, Pierre BLANCHARD au violon-jazz, Daniel MANZANAS, guitare flamenco, Pablo GILABER, guitare basse et chant, finalement Miguel SANCHEZ firent l'unanimité; les oeuvres fondamentales de Django REINHARD y brillèrent de mille et un feux, alors que l'évolution dans le genre "musique gitane", influencée qu'elle fut par le jazz et surtout le flamenco, devint patente.

# 43<sup>e</sup> Festival Européen de Théâtre en plein air et de Musique à WILTZ "Luxembourg 95"

Pour cette 43<sup>e</sup> édition, le Festival Européen de Wiltz a offert un programme particulièrement riche, éclectique, l'événement s'inscrivant dans le cadre général de "Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995".

Prologue grandiose, le samedi 1<sup>er</sup> juillet, avec le gala en plein air, titrant sur "Geschichten aus dem Wienerwald", avec le Ténor René KOLLO et les Solistes Européens Luxembourg, sous la direction de Jack Martin HÄNDLER; au programme la "dynastie" des STRAUSS, avec les airs emphatiques de la scène musicale viennoise.

## "NABUCCO" de G. VERDI

Insistons toutefois sur la magistrale prestation artistique, avec décors grandioses encore, assurée par les solistes, les chœurs et l'orchestre de l'Opéra d'Etat de WROCLAW, le BRESLAU d'antan, sous la direction de Mieczyslaw DONDA-JEWSKI: "NABUCCO", oeuvre que Giuseppe VERDI composa dans ses jeunes années, - à 29 ans !, dans laquelle des expressions plus rigoureuses et bien plus justes des sentiments de l'âme humaine s'extériorisent, tranchant clairement sur le "bel canto", jusque-là le plus prisé en péninsule italienne.

Dans "NABUCCO" déjà, VERDI annonce son absolue maîtrise en matière art vocal, et ce ne seront pas les 1500 spectateurs de l'audition du 29 juin à WILTZ, qui nous contrediront: emphase vocale et instrumentale, raffinement de l'écriture musicale, nouveautés en ressources orchestrales et harmoniques, grands lyrismes, décors somptueux, prestations des solistes persuadantes en tout point: en pensée, l'assistance fut transportée à Jerusalem à l'acte premier, à Babylone aux trois suivants, où les parts les plus "en vue" furent les rôles de NABUCCO, voix masculine sublime, d'ISMAEL, de ZACHARIAS finalement, alors que les voix et rôles féminins de FENENA et d'AMIGAILLE conquièrent toute l'assistance. "Va pensiero", chœur mixte mondialement connu, vécut une magistrale interprétation, avec sa réelle splendeur et dans sa vraie raison d'être: poignante et tragique complainte du peuple hébreu, âmes meurtries par des décennies d'esclavage.

Cette audition, tout comme celle de la TRAVIATA, les 21 et 22 juillet 1995, démontrèrent à souhait que l'opéra et l'art lyrique sont vivants, bien vivants et très prisés à une époque, où des supershows



29.6.95: Au Festival de Wiltz, l'Opéra d'Etat de BRESLAU offre NABUCCO de Giuseppe VERDI



4.7.95 A Wiltz: Admirable prestation du Quatuor ARRIAGA et de Guy LUKOWSKI

de la scène "rock" pourraient sembler avoir supplanté la grande scène de VERDI et d'autres maîtres du genre.

## "Lëtzebuenger Konschtlidd"

Avant G. VERDI, Wiltz vécut une rencontre musicale enrichissante, toute faite qu'elle fut, au niveau d'une soirée "mu-

sique de chambre", de compositions autochtones, dues à Victor FENIGSTEIN, Jeannot HEINEN, Edmond CIGRANG, Pierre NIMAX sen. et Camille KERGER pour le part vocal, programme avantageusement complété par des oeuvres pour piano, dont les auteurs-compositeurs furent Jules KRUEGER et Claude LENNERS.

Les dix "PRELUDES" pour piano de J.KRUEGER notamment, au soubasse-



7.7.95: Festival de Wiltz: Mc Coy TYNER et son Big Band, – une révélation

Photos: Hendrik EWERT

ment improvisationniste, paraissent intérimairement caractérisées par une mélancolie ruminante, alliée à un brin d'amertume, aspects qui en font des compositions d'une grande originalité.

"Introverties" de façon analogue, les "Shakespeare's Sonnets" de Victor FENIGSTEIN, pages musicales "longeant fidèlement" les textes anglais qui se trouvent à leurs origines: "Unthrifty Loveliness", "Betwixt Mine Eye" pour piano et soprano, finalement "Devoting Time" pour soprano solo, musique poétique dans l'ensemble, avec des moments sonores, poignants par leur calme, leur vérité bien sentie.

Si Jeannot HEINEN, dans "Die Dämmerung naht" et "Gestreift" semble rechercher essentiellement l'atmosphère et l'ambiance pastorale par des mélismes bien agencés et la couleur instrumentiste, Edmond CIGRANG, dans le triptyque musical "Spätherbst", - textes d'Anise KOLTZ - compose dans la sérénité et la retenue expressives, grande transparence sonore et la vérité du détail musical qu'on lui connaît.

"Dérivantes", compositions en cinq mouvements de Claude LENNERS, pour piano, permit à Béatrice RAUCHS d'offrir une prestation sans faille, finement dosée, tant dans l'accompagnement de l'excellente soprano Thaïs TORDAI, que seule, dans des phrases musicales qui nous ravirent; LENNERS, par des démarches allant du plus fin pianissimo au "finale" le plus total, presque agressif par le volume, permit à Béatrice RAUCHS d'étaler toute sa technique et ses sensibilités, bien à elle.

Interludes vocaux avec les compositions de NIMAX sen. avant que l'audition, riche et variée, ne se conclût sur "11 japanische Lieder", oeuvres dues à Camille

KERGER. Riche soirée en vérité, qui permit de faire un beau brin d'inventaire en matière composition autochtone et qui vécut, en scène, deux solistes au métier consommé, excellentes.

## QUATUOR ARRIAGA et Guy LUKOWSKI

C'est sous le thème "La Guitare et la Musique de Chambre", que le Festival Européen de WILTZ offrit le mardi, 7 juillet dernier, un programme qui surprit par son hétérogénéité, choix des oeuvres prêtant à discussion, par moments.

Le Quatuor ARRIAGA et le guitariste Guy LUKOWSKI débutèrent sur un quatuor enchanter de W.A. MOZART, en ré mineur K 421, où les Michael GUTTMANN et Yvo LINTERMANS, violons, Ezequiel KARREA, alto et Luc TOOTEN, violoncelle, réussirent parfaitement à faire passer le message musical mozartien; arrangement pour quatuor à cordes de la berceuse dans "Un Américain à PARIS" de G. GERSHWIN, deux extraits de "l'Histoire du Tango" pour violon et guitare, ainsi que "MELODIA" d'Astor PIAZZOLLA, finalement "Tango du Quartier latin" ne purent que très difficilement rivaliser avec la splendeur musicale étalée dans le "Quatuor à HAYDN" de W.A. MOZART. En seconde partie de programme, les violonistes belges brillaient toutefois dans "5 Novelettes" d'Alexandre GLAZOUNOV, avant que Guy LUKOWSKI ne dédiait ses propres "Chants du Matin calme" à Fernand KOENIG, le très méritant directeur artistique du Festival de WILTZ sur des décennies...

Note et ambiance brésilienne dans la composition de Heitor VILLA-LOBOS, et quelques airs, "savamment agencés" a-t-

on pu dire, d'extraits de "Beatles Story", conclurent une soirée musicale riche, mais dont le choix musical pur s'avéra inégal, audition, pour le résumer en paroles de LOLL WEBER, "dont les réalisations en définitive s'avéraient plus correctes qu'enthousiasmantes."

## McCOY-TYNER-Big-Band: un feu d'artifice

"Jazz Prestige" réellement, en plein air à WILTZ, le 7 juillet, avec la vraiment éclectique McCoy-TYNER-Big-Band, offrant tous les aspects particuliers de ce genre datant des "early 60th" et remontant en somme aux innovations sensationnelles dues à un Gil-EVAN-ensemble, dont l'approche en matière sound, conception générale, stratégie et langage musical a fait ses preuves, sources toujours de ravissement pour tous les auditeurs, à chaque édition qui se veut "classique" du genre big-band.

Il n'en fut pas autrement en cette belle soirée wiltzoise, où, avec le pianiste McCOY-TYNER, - ne vieillissant décidément pas- les origines furent présentes, une fois de plus: le soliste, ayant déjà fait partie du "COLTRANES QUARTETT" dès la fin des années 60, reste un accompagnateur-inspireur pour tout saxophoniste en scène avec lui, soulignant encore et toujours, qu'il sait actualiser à tout moment la musique du genre, dans laquelle il reste LE maître.

A l'instar de toutes les scènes européennes, WILTZ lui a réservé une réelle ovation, et pour cause: le choix exquis des compositions, leur agencement sur un programme de près de deux heures et demie, le sound, la merveilleuse synthèse entre les "excursions" sonores, type improvisation discrète, et les excès rythmiques assurèrent un spectacle artistique très haut en couleurs; feu d'artifice sonore aux mille et une facettes dans une musique qui dure, qui durera.

Si les musiciens -solistes, à tous les niveaux, peuvent parfois avoir de réelles difficultés pour se hisser au niveau absolu de leur grand Chef, McCOY-TYNER lui-même brilla de mille feux, de toute sa virtuosité, et fit étalage de son indécible classe, dans les éléments durs du Be Bop, dans l'âme de son avant-gardisme, dans l'intensité du Cool, comme du reste dans toute la richesse que propose l'histoire du piano-jazz. A côté du Chef, la trombone à coulisse Steve TURRE, - par sound et interprétation des plus fines-, le percussionniste Jerry GONZALES, - aux solis spirituels et mélodieux-, le bassiste Avery SHARPE, dans ses improvisations et par une technique hors pair, complémentèrent le batteriste Aaron SCOTT offrirent ravissement, entrain et satisfaction optimale aux plus exigeants, un programme, - tous furent d'accord dans la conclusion, - d'une richesse et d'un équilibre rares.

# “Wege des Expressionismus”: admirable exposition du ‘BRÜCKE-MUSEUM BERLIN’ au CASINO, du 9 septembre au 22 octobre 1995

S’inscrivant dans “LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995”, l’exposition des 132 oeuvres du BRÜCKE-MUSEUM BERLIN, au CASINO à LUXEMBOURG, donne un aperçu authentique et précieux sur les tendances et autres réalisations de l’expressionnisme, en Allemagne; c’est plus particulièrement à DRESDE que, dès 1905, les Ernst Ludwig KIRCHNER, Fritz BLEYL, Erich HECKEL et Karl SCHMIDT-ROTTLUF s’unirent par leurs aspirations artistiques: le mot d’ordre semblait être le très franc et très direct mouvement vers le Nouveau, le Moderne, le Révolutionnaire et l’Authentique, implicitement se mettre à distance – sinon à l’abri – de tout ce qui était académique ou empreint de rigidité wilhelmienne, de l’art auto-glorificateur des bustes “classiques” de l’époque, finalement jeter par-dessus bords l’atmosphère entravante et suffocante dans l’art pictural du début de siècle.

## Vernissage: du monde

Rarement nous avons aperçu un nombre aussi important d’amateurs d’art à quelque vernissage; à ce vernissage-ci, pour une exposition-phare de “LUXEMBOURG ‘95”, Jo KOX, administrateur du CASINO en 1995, salua les Ambassadeurs, Rolf-Eberhard JUNG, Allemagne; Leopoldo FORMICHELLA, Italie; Alexei GLOUKHOV, Russie; Jean WELTER, Ambassadeur-Directeur du Protocole aux Affaires Étrangères; Mme Yanhua SHI, Ambassadeur de la République populaire de Chine; Lydie WURTH-POLFER, Député-Maire de la Ville, Présidente à “LUXEMBOURG 95” pour ce deuxième semestre d’année; Directeurs des Instituts culturels d’État et de la Ville, Chefs d’administrations, l’orateur exprimant le souhait que cette exposition, par sa richesse, sa densité et surtout par l’ouverture franche et louablement emphatique qu’elle apporte à la connaissance de l’art du XX<sup>e</sup>, puisse connaître le rayonnement qu’elle mériterait, loin au-delà de nos frontières.

## Arcanes artistiques

Il appartient au Professeur Dr. Magdalena M. MÖLLER, directrice du BRÜCKE MUSEUM de BERLIN – plus tard dans l’après-midi, à Enrico LUNGHI, Musée d’Histoire et d’Art, lors de la “ronde” initiatrice – d’introduire les hôtes du vernissage dans les arcanes d’une “tranche”



Karl SCHMIDT-ROTTLUFF, *Am Plessebach*, 1906

réellement historique, sinon décisive pour l’évolution des arts, et plus particulièrement la période de 1905 à 1911. Les tendances du mouvement “BRÜCKE”, même après son éclatement survenu assez rapidement, ont continué à influencer presque une génération d’artistes par après.

L’influence d’ensemble et les aspirations des peintres ayant appartenu à la BRÜCKE, ont été très bien présentées à l’exposé que fit le Prof. Magdalena MÖLLER, et que nous reproduisons ci-après, pour meilleure compréhension:

« Exzellenzen,

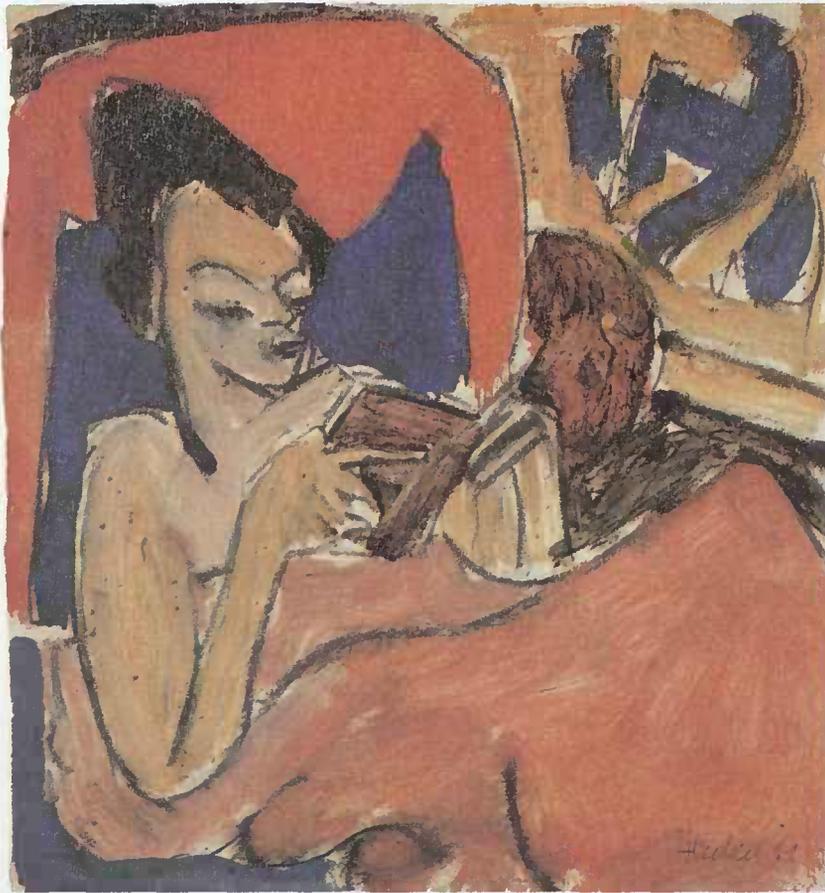
Meine sehr geehrten Damen und Herren !

Der Expressionismus gilt als die Leistung der Dresdener Künstlergruppe ‘BRÜCKE’. Gleichzeitig ist er der entscheidende deutsche Beitrag zur Weltkunst des 20. Jahrhunderts.

Gegründet wurde die ‘BRÜCKE’ am 7. Juni 1905 von vier Architekturstudenten der Technischen Hochschule Dresden, von Ernst Ludwig KIRCHNER, Karl SCHMIDT-ROTTLUFF, Ernst HECKEL und Fritz BLEYL. Alle vier waren als

Künstler Autodidakten. So ist denn auch ihr anfänglicher Stil stark geprägt von den damals aktuellen Kunstrichtungen. Anlehnungen an Impressionismus, Symbolismus und Jugendstil sind festzustellen. 1905 und 1906 erfolgte dann die wichtige Begegnung mit der Malerei von van Gogh, Gauguin und Edvard Munch, wodurch die ‘BRÜCKE’ unmittelbar zu ganz neuen Stilerfindungen vorstieß und die deutsche Kunst revolutionär erneuerte.

Der Expressionismus wollte in Farbe und Form den reinen Ausdruck geben. Die sichtbare Natur ist in den Bildern der ‘BRÜCKE’ zwar zu finden, doch wird sie zum Ausdrucksträger eines Zustands, einer inneren Empfindung; Kräfte der Seele und des Geistes kommen zum Vorschein. Was entsteht, ist nicht ein Abbild der Dinge, sondern Zeichen einer inneren Vorstellung. Die sichtbare Wirklichkeit wird umgeformt und auf das Wesentliche reduziert. Auch die Farbe durchläuft einen Abstrahierungsprozeß. Sie wird wild und grobflächig eingesetzt, löst sich von der naturgegebenen Färbung des Gegenstandes und wird selbständig.



Erich HECKEL, *Lesende*, 1911

Das Bild ist eine Welt für sich, aufgebaut auf Mitteln wie Form, Farbe und Linie. Anatomie, mathematische Raumperspektive und andere Grundsätzlichkeiten akademischer Kunst werden ganz bewußt ignoriert.

Der 'BRÜCKE'-Expressionismus beschränkte sich jedoch nicht nur auf die Malerei. Er kommt in der Zeichnung und der Druckgraphik ebenso gültig zum Ausdruck. Viele der abbreviativen Formen sind hier sogar vorgebildet. Zahlreiche Themen und Motive tauchen hier zum erstenmal auf.

Ganz besondere Beachtung schenkte man der Druckgraphik. Neben der Lithographie wurde vor allem der Holzschnitt von der 'BRÜCKE' wieder zu künstlerischer Selbständigkeit geführt.

Nachdem der Holzschnitt im 19. Jahrhundert zu reiner Illustrationstechnik herabgesunken war, fanden die 'BRÜCKE'-Mitglieder zur Urform des Holzschnittes zurück, knüpften an die Tradition des 15./16. Jahrhunderts an.

Wie die altdeutschen Meister, wie Dürer oder die Brüder Beham gestalteten sie ganz aus dem Material heraus, schnitten eigenhändig das Motiv aus der Platte und stellten auch selber die Abzüge her. Die Liebe zum Material ging so weit, daß die Eigenarten der Maserung oder der Säge-

strich bewußt als Bildmittel miteinbezogen wurden. Der neue Holzschnitt, mit seiner flächig-monumentalen Abstraktion, wurde auf diese Weise zum ertümlichsten Ausdrucksmittel der 'BRÜCKE'-Kunst, wie zahlreiche Beispiele in dieser Ausstellung belegen.

Mit der Erfindung des Expressionismus tat es die 'BRÜCKE' der anderen genialen Jugend in Europa gleich. Der Expressionismus markiert ebenso wie der Fauvismus, wie der Kubismus und der Futurismus den Aufbruch zur Moderne. Die 'BRÜCKE' fühlte sich als eine programmatische Künstlervereinigung, die neue Ziele erreichen wollte. Sie entwickelte einen Gruppenstil, in dem die Werke der einzelnen Mitglieder zum Verwechseln ähnlich wurden.

Doch wie alle programmatischen Vereinigungen war auch die 'BRÜCKE' nicht von Dauer. 1907 verließ Fritz BLEYL die Gruppe. Dafür wurde Emil Nolde vorübergehend Mitglied. 1906 bis 1912 gehörte Max PECHSTEIN zur 'BRÜCKE', 1910 kam Otto MUELLER hinzu. Mit der Übersiedlung von Dresden nach Berlin im Herbst 1911 war die Auflösung bereits vorbestimmt. Das Leben in der Metropole lockerte den Zusammenhalt, und die künstlerische Individualität des einzelnen wurde freigesetzt. Die offizielle Auflösung der 'BRÜCKE', im Mai 1913, war somit

nur eine äußere Bestätigung der inneren Verhältnisse.

Zur Geschichte der 'BRÜCKE' gehört auch das 'BRÜCKE'-Museum in Berlin, dessen Sammlung ausschließlich den Werken der 'BRÜCKE' gewidmet ist.

Das eigentliche Entstehungsdatum des 'BRÜCKE'-Museums ist der 1. Dezember 1964, der 80. Geburtstag von Karl SCHMIDT-ROTTLUFF. Der Künstler erklärte sich zu einer Schenkung von 74 Bildern an das Land Berlin bereit und stellte außerdem seinen gesamten künstlerischen Nachlaß in Aussicht. Er schlug den Bau eines Museums vor, das nicht nur seine Werke aufnehmen, sondern auch die der anderen 'BRÜCKE'-Künstler enthalten sollte.

"Dieser Vorschlag hätte auch die Historie für sich: alle Maler der 'BRÜCKE' haben einmal in Berlin gelebt und gearbeitet und haben von Berlin aus gewirkt", begründete Schmidt-Rottluff seine Überlegung.

Am 15. September 1967 wurde das 'BRÜCKE'-Museum eröffnet, das auf Wunsch SCHMIDT-ROTTLUFFS abseits der Großstadt, am Rand des Grunewaldes erbaut worden war. Neben SCHMIDT-ROTTLUFFS hatte sich auch Erich HECKEL mit umfangreichen Schenkungen beteiligt. Vorhandene Lücken im Bestand hat der erste Direktor des 'BRÜCKE'-Museums, Leopold REIDEMEISTER, durch gezielte Ankäufe schließen können.

Heute, 28 Jahre nach der Eröffnung, vermittelt das 'BRÜCKE'-Museum einen vollständigen Überblick über die Kunst der 'BRÜCKE'. Dies betrifft den Gemäldebestand ebenso wie die Sammlung der Zeichnungen und Aquarelle und der Druckgraphik.

Ich freue mich sehr, daß ein Hauptteil der Sammlung des 'BRÜCKE'-Museums innerhalb der Veranstaltungen Luxemburgs als Kulturstadt Europas gezeigt werden kann. Es ist das erste Mal, daß in Luxemburg der 'BRÜCKE'-Expressionismus in dieser Breite vorgestellt wird. Für die Initiative danke ich der Präsidentin von "Luxemburg, Kulturstadt Europas 1995" und Bürgermeisterin der Stadt Luxemburg, Frau Lydie WÜRTH-POLFER, sowie der Vize-Präsidentin von "Luxemburg, Kulturstadt Europas 1995" und Kulturministerin, Frau Erna HENNICOT-SCHOEPGES, ganz herzlich.

Besonderer Dank gilt auch dem Goethe-Institut Luxemburg, seinem vormaligen Direktor Dr. Helmut LIEDE und der aktuellen Direktorin Frau Helga CASTELANOS für ihren Einsatz beim Zustandekommen der Ausstellung.

Für die gute und einvernehmliche Zusammenarbeit bei der Vorbereitung der Ausstellung danke ich allen Mitarbeitern

des Casinos Luxemburg, insbesondere Herrn Jo KOX sehr herzlich, sowie Herrn Paul REILES und Herrn Enrico LUNGI vom kunsthistorischen Nationalmuseum.

Dank gebührt schließlich auch der BANKGESELLSCHAFT BERLIN als Hauptsponsor für die finanzielle Unterstützung des Projekts.

Ich wünsche der Ausstellung einen großen Erfolg und viele Besucher – und Ihnen, meine Damen und Herren, nun viel Vergnügen beim Betrachten der Kunstwerke».

Il appartient ensuite au Dr. Horst HARNISCHFEGGER, Secrétaire général, Administrateur du "GOETHE-Institut", – grand promoteur à l'Exposition, au même titre que la BANKGESELLSCHAFT BERLIN et l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne – d'exposer les aspirations spécifiques de l'Institut; celles-ci, en effet, ne se résumeraient point à la promotion d'expositions, mais comprendraient encore et surtout la présentation d'une "image allemande" dans son ensemble, par des conférences, tables-rondes, exposés, lectures d'auteurs, thé-

âtre, mimes et autres domaines appropriés des arts; pas de "clichés", mais surtout une réalité critique et critiquée, à l'instar de ce que voulaient également les membres de "BRÜCKE".

Le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER finalement, au nom de "LUXEMBOURG 95", remercia chaleureusement tous les intervenants à la belle réalisation, dont les autorités allemandes et les techniciens, au niveau du CASINO et des Musées nationaux.

## “Collections du Prince de LIECHTENSTEIN”: Exposition au Musée national d'Histoire et d'Art, du 8.7. au 3.9.1995

Les Princes de la Maison de LIECHTENSTEIN, longtemps au service des HABSBOURG, ont constitué, au rythme des générations, des collections de chefs-d'oeuvre de l'art occidental essentiellement, aperçus et rétrospectives picturaux qu'on qualifiera de fabuleux par les siècles d'histoire européenne qu'ils reflètent ou représentent.

Aujourd'hui encore, la dernière monarchie subsistante du Saint-Empire romain germanique continue, avec des heurs et rayonnement égaux, cette glorieuse tradition, bien que les précieuses collections de Son Altesse Sérénissime le Prince régnant de et à LIECHTENSTEIN ne soient montrées que très peu - trop peu, diront d'aucuns - à VADUZ même, capitale de la Principauté de l'Europe centrale.

A notre connaissance, une assez large collection des plus beaux trésors artistiques du LIECHTENSTEIN n'a été montrée qu'une seule fois au grand public à l'étranger européen, à savoir en 1948 à LUCERNE, de même qu'une seule exposition de la même origine fut programmée aux Etats-Unis d'Amérique, en 1985-86 à NEW YORK.

Des tableaux admirables des XVI, XVII et XVIII figurent parmi les créations les plus précieuses ou véridiques des grands maîtres qui ont noms: Bernardo BELLOTTO, Herri met de BLES, Adriaen BROUWER, Jan BRUEGHEL l'Ancien, Lucas CRANACH le Vieux, Jan de COCK, Antonis VAN DYCK, Marcantonio FRANCESCHINI, Govaert FINCK, Johann Georg von HAMILTON, Jan DAVIDZ, de HEEM, Angelika KAUFFMANN, Jan FYT, Aert van der NEER, Joos de MOMPER, Eglon Hendrik van der NEER, POT, HYACINTHE RI-



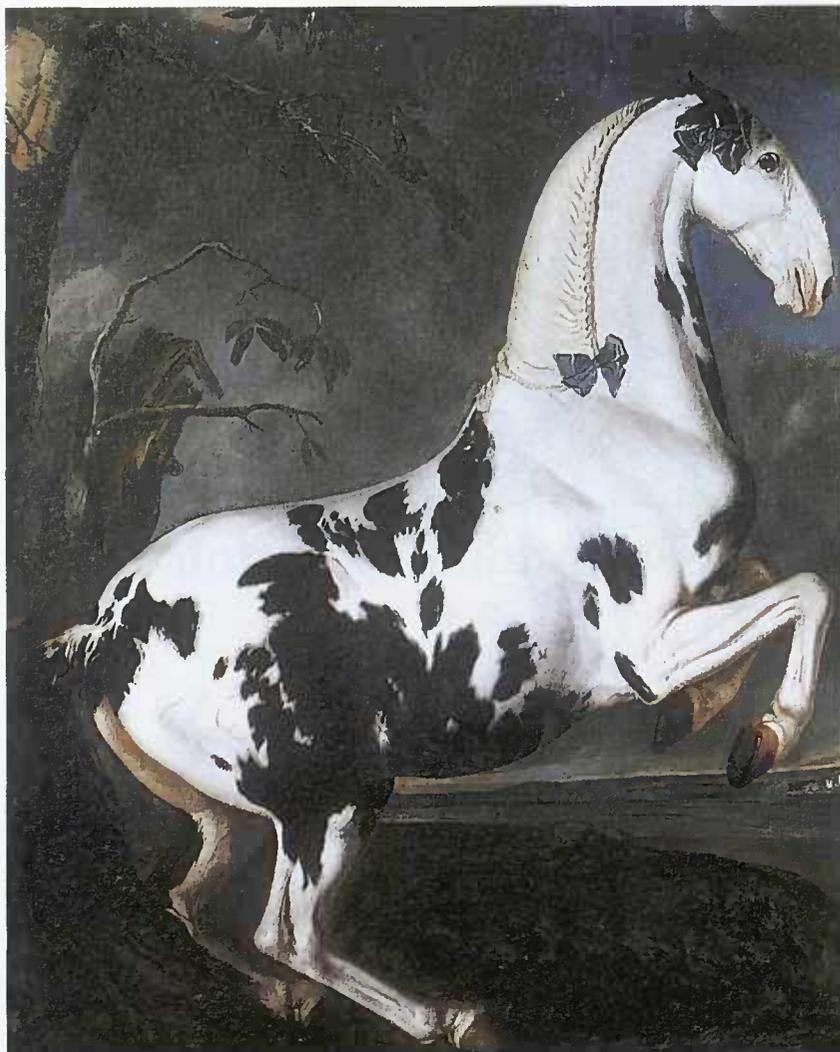
Lors de l'ouverture officielle de l'exposition "Les collections du Prince de LIECHTENSTEIN" au Musée national d'histoire et d'art: LLAA.SS. le Prince et la Princesse de LIECHTENSTEIN, LLAA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, et Madame Lydie WURTH-POLFER, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

GAUD, Hendrick GERRITZ, Pieter Paul RUBENS, Salomon van RUYSDAEL, Godfried SCHALCKEN, Johann Heinrich SCHOENFELD, Jan STEEN, Mathias STOMER, Dirk VALKENBURG, Willem van de VELDE le Jeune, David TENIERS le Jeune ou Philips WOUWERMAN.

Mais la collection protège encore des oeuvres admirables de l'époque BIEDERMEIER, - florissante en Autriche et en Allemagne, après le Congrès de VIENNE jusque vers l'an 1850, style national

de bourgeois, promouvant essentiellement le confort et une élégance simple, tant dans le mobilier que dans la peinture-, époque représentée notamment par Rudolf van ALT, Friedrich von AMERLING, Thomas ENDER, Friedrich GAUERMANN, Peter KRAFFT, Joseph REBELL, Leopold STOEBER et Ferdinand WALDMULLER.

Si les peintures représentent des oeuvres absolument superbes, les collections du Prince de LIECHTENSTEIN brillent encore par les mille et une facettes artis-



tiques des sculptures qui en font partie; citons celles de Adrien de FRIES, Giuseppe MAZZA, Giovanni Francesco SUSINNI ou Massimiliano SOLDANI.

On ne saurait passer sous silence les admirables travaux d'émaux de Pierre COURTEYS, pas plus que les travaux d'ivoires d'Ignaz ELHAFEN, une splendide collection d'armes anciennes, - réel arsenal historique-, finalement des porcelaines d'une extrême finesse, - le tout constituant une des plus belles et des plus prisées collections privées au niveau mondial, d'Europe de toute évidence.

Cette exposition, rangeant dans le cadre général de "Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995", fut placée sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, patronnée qu'elle fut encore par la "Bank in LIECHTENSTEIN A.G." à VADUZ et la "KREDIETBANK" à Luxembourg.

Tout comme de nombreux milliers d'adeptes des arts plastiques, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse y ont trouvé un réel plaisir, lors de la visite au Musée national d'Histoire et d'Art à Luxembourg.

Rubens



Hamilton



# “Planète TERRE”, – une contribution de la “Du PONT-LUXEMBOURG S.A” Expo du 18 juillet au 20 octobre 1995

Précieux projet, instructif que celui offert par la Du PONT-LUXEMBOURG S.A., dans le cadre de “LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995”, à l’Athénée LUXEMBOURG, à partir du 18 juillet dernier.

Lors d’une conférence de Presse, les promoteurs, dont Mathieu VRIJSEN, Administrateur délégué et Directeur général de Du PONT de NEMOURS S.A.; Henri WERNER, Public Relations Manager; Emile HAAG, Directeur de l’Athénée et Claude FRISONI, Coordinateur général à “Luxembourg 95” en ont présenté le concept et des détails; l’exposition est prévue jusqu’au 20 octobre.

Conçue et réalisée par le Groupe Du PONT-LUXEMBOURG sur une superficie de 450 m<sup>2</sup>, PLANÈTE TERRE retrace l’histoire de notre planète de ses lointaines origines à nos jours, douze séquences visuelles rythmant l’exposition et facilitant la compréhension des systèmes complexes qui régissent notre planète.

La visite de l’exposition a demandé 30 minutes environ, durant lesquelles le visiteur remonta le temps et l’espace dans une semi-obscurité, tout comme s’il se trouvait dans une navette spatiale. Atmosphère que tous les visiteurs ont vécue comme particulièrement directe, un baladeur ayant fait fonction de “deux compagnons de voyage”, une voix de synthèse donnant complémentaiement toutes les explications nécessaires à la compréhension des visuels géants, de dimensions 4,5 x 1,5 m.

## Notre adresse dans l’espace

«Nous voici, plusieurs milliards d’années en arrière dans le “noir”, illuminé et silencieux de l’espace. “Tout près”, puisqu’à seulement quelques milliards de kilomètres de la Terre. D’ailleurs, nous n’avons même pas quitté notre galaxie; c’est elle que vous observez en ce moment et qui s’appelle la VOIE LACTÉE. Elle est de taille très moyenne, comparée aux millions d’autres dans l’univers; elle n’a en effet que 100 milliards d’étoiles !!!»: telle s’écoula l’introduction à cet “univers” terrestre, à la première partie de l’exposition.

La Terre s’y situe dans notre univers; des étoiles naissent, le système solaire se précipite à partir d’une immense nébuleuse,



A la Conférence de Presse, MM. Claude FRISONI, coordinateur général; l’Administrateur-délégué Mathieu VRIJSEN; le Directeur d’Athénée Emile HAAG et le Public Relations Manager Henri WERNER, DuPONT de NEMOURS-Luxembourg S.A.



Regard impressionnant sur les grands “visuels” de l’Exposition “Planète TERRE”

Terre, planètes, – toutes les naissances se faisant dans l’incandescence. Les roches, de nos jours encore à 2.900 km sous nos pieds, soit la distance PARIS-ATHÈNES, restent incandescentes...

Affres de la croissance terrestre, longue et chaotique: magmas solidifiés dérivant sur

les océans de laves, tempêtes et explosions volcaniques, chaleur si intense que toute vie reste encore impossible.

Métamorphoses successives, sur des millions d’années: les premiers sols se sont formés, les volcans se raréfient, dans une “atmosphère” toxique, assombrie, remplie

de vapeurs d'eau qui se condensent: apparaissent les premiers océans.

En longues, longues chaînes les premières molécules, nécessaires à la vie, s'assemblent: les PROTÉINES. Certaines se doublent, c'est la reproduction. Une première vie, bien primitive toutefois, est née.

La vie apparaît essentiellement dans les océans, à l'abri des rayons ultra-violetts: un premier berceau pour des genèses multiples, très variées, mais lentes à se spécifier.

Bien plus tard s'y développeront des cellules capables de s'auto-alimenter par énergie solaire: la photosynthèse est apparue.

Des quantités inimaginables d'algues se développent, aux couches supérieures desquelles l'oxygène, bombardé par les radiations solaires, devient de l'OZONE, bouclier de gaz protecteur contre les rayons ultraviolets. Grâce à l'ozone, la Vie pourra bientôt sortir de l'eau!

Et l'atmosphère, peu à peu du toxique, s'est mutée en air respirable, favorisant et activant les développements les plus divers: espèces et variétés apparaissent, des classes, – dans le végétal et l'animal – se précisent.

## Fragilité de l'écorce

L'écorce terrestre est dure, mais fine et fragile, comme une coquille d'oeuf à l'échelle de la terre. Elle paraît stable, mais n'est point figée, composée qu'elle est d'immenses plaques continentales qui se séparent, s'entrechoquent, d'où séismes, éruptions volcaniques, mais également naissance des montagnes et grandes collines. Rassemblés en un seul ensemble, à leur origine, la PANGÉE, les continents se sont séparés, disloquant celle-ci.

Production importante d'oxygène par les premières plantes, sous-marines d'abord, ... sur un fond de mer regorgeant de vie: espèces animales et végétales y sont apparues, cherchant nouveaux espaces de vie, – pour sortir, certaines, de l'eau, les végétaux d'abord, bien vite suivis par les animaux...

Il y a 340 millions d'années que les premiers représentants du règne animal se sont installés sur la terre ferme, mi-poissons, mi-lézards et des reptiles; 100 millions d'années plus tard, ils se sont adaptés, diversifiés, multipliés, dont les DINOSAURES, "maîtres" absolus pendant près de 130 millions d'années.

Les dinosaures disparurent, par géantes éruptions volcaniques, par "pluies" d'énormes météorites?: on ne le sait pas!

Quelques mammifères survivront, – il y a 65 millions d'années..

Et l'Homme apparaît... LUCY, notre très vieil ancêtre, une AUSTRALOPITHE-

QUE, – encore bien différente de nous! – a vécu il y a 3 millions d'années seulement...

À notre échelle "montre-bracelet": en considérant l'évolution depuis la création de la Terre jusqu'à nos jours et en résumant la période en UNE année, la naissance de la Terre survenant le 1er janvier à 0 h, 1 minute, l'Homme n'apparaîtrait sur la Terre que le 31 décembre à 22h30...

Ce fruste bipède, – l'Homme – se développe, se transforme, s'adapte à son milieu; il fabrique des outils, découvre l'utilité du feu. Il marche, debout. Il invente des cultes, enterre ses morts, se civilise.

Chinois, Égyptiens, Sumériens, Aztèques – premières grandes "cultures", et l'Homme commence à s'adapter complètement à son milieu, – il le modifie ensuite, d'où écueils pour la Nature et dangers pour l'Homme lui-même.

La MACHINE Homme ne subit pas seulement, mais elle agit, confrontée qu'elle se trouve à des défis majeurs, climats, reliefs, cohabitant avec des espèces végétales et animales à mettre à profit, mais à conserver également, – un bien riche patrimoine que la "Nature" créa, et qu'il faut respecter pour sauvegarder la VIE.

## L'EAU, source de la Vie

Trois quarts de notre globe en sont couverts: l'eau se trouve être l'élément naturel le plus fascinant.

Eau, océans, pluie, dans un cycle immuable, éternel, des quantités immenses mues journellement par la force d'attraction lunaire: les marées, façonnant plaines et les littoraux. Eau – océans: source de nourriture, source de la vie tout court: précieux éléments qu'il faut se garder de gaspiller, de polluer.

Le grand océan d'air de "l'autre côté", l'ATMOSPHÈRE, au fond de laquelle nous vivons, l'atmosphère dans laquelle, par l'interminable cycle de l'eau, s'accomplissent les phénomènes de la condensation et de l'évaporation, – équilibre précieux, indispensable pour la vie sur Terre.

Complémentairement, l'atmosphère fait bouclier protecteur contre les froids cosmiques la nuit, contre les brûlures solaires le jour, interceptant – par l'ozone en solution – les rayons ultra-violetts nocifs et dangereux, tout comme d'autres radiations pernicieuses. Il en appert que des réglementations et autres législations doivent en garantir l'existence; "l'homme sapiens" de nos jours se doit de saisir rapports et interférences entre les lois éternelles de la nature; d'où respect indispensable!

Avec l'Homme, les vies végétale et animale doivent se retrouver dans un continu "consensus": équilibre, respect, protection, conservation.

Des espèces non "protégées" ou non respectées, risquent de disparaître à tout jamais. Et ce qui est vrai pour toute plante, pour chaque espèce animale, reste vrai encore pour l'Homme. On ne transgresse pas impunément les "éternelles" règles de la vie, les trésors, que gracieusement, elle offre.

## Inauguration

À l'inauguration de cette exposition précieuse, essentiellement conçue pour informer les jeunes, l'ensemble des cuivres de l'Athénée – sous la direction de Jean SCHUMACHER – a offert en prélude la "Suite de Danses", de Pierre ATTAIGNANT (1494-1551).

Il appartient au Directeur Emile HAAG de souhaiter une cordiale bienvenue à de nombreux hôtes, dont M. le Président de Gouvernement honoraire Pierre WERNER, le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES, M. l'Ambassadeur Rolf-Eberhard JUNG, Allemagne; Mgr. l'Archevêque hon. Jean HENGEN; M. le Grand Rabbin Joseph SAYAGH; le Professeur Jean-Marie PELT; Madame Lydie WURTH-POLFER, *Député-Maire de la Ville*; l'Échevin Anne BRASSEUR; les Directeurs de Lycées Monique KLOPP-ALBRECHT et Roby BOHNERT, Président et Administrateur-délégué de la S.A. Du PONT-LUXEMBOURG et une assistance nombreuse.

Ce fut M. l'Administrateur-délégué de Du PONT S.A., Mathieu VRIJSEN qui assurera, par un discours ci-après rendu, l'entrée dans le vif du sujet intéressant, complexe:

«Excellences,  
Madame le Ministre,  
Monsieur le Ministre d'État honoraire,  
Messieurs les Députés,  
Madame le Bourgmestre,  
Messieurs les Bourgmestres,  
Mesdames et Messieurs,

«Au nom de notre société, Du Pont de Nemours, j'ai l'honneur de vous souhaiter une cordiale bienvenue. L'exposition "Planète Terre" est la contribution de notre société à l'année culturelle "Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995". Je suis particulièrement heureux de pouvoir saluer Madame Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Culture, qui dès le début, a réservé sa bienveillante attention à cette exposition, et qui a accepté de présider cette cérémonie d'ouverture aujourd'hui.

Nous sommes fiers de souhaiter la bienvenue au Professeur Jean-Marie PELT, Président de l'Institut Européen d'Écologie et membre de l'Institut Grand-Ducal des Sciences, qui a tenu à être parmi nous aujourd'hui. Homme scientifique et écrivain de grande envergure, il est animé de ce souci permanent de réconcilier la

science, l'homme et la culture. Nous attendons avec impatience les réflexions qu'il nous livrera au cours de cette inauguration.

When Melina MERCOURI launched the idea of the European City of Culture, she meant a renewal of cultural life in all its forms. Luxembourg 1995 has the pretention to be a successful example of how today's culture with all its diversity can find harmony in one city. One aspect of this diversity of to-day's culture is modern science and technology, which have given us a new relationship to the world that surrounds us. The global DuPont Company, one of the world's oldest and largest industrial companies, has its foundations in a longstanding scientific culture. Our Company has made a large contribution to progress in our daily lives, which in turn has considerably modified our way of thinking.

We now see that technology alone is not enough. True progress can only exist if we respect the integrity of the human person and the natural environment that makes life possible. As a result, we are becoming more and more conscious of the responsibility we all have for the coming generations, not industry alone, but every citizen of this planet.

To-day, the DuPont Leadership reaffirms to the public its commitment that it will conduct its business with respect and care for the health of the people and the environment.

The "Planet Earth" exhibition is one tool, which we believe will make us more aware of this responsibility.

The exhibition was created in 1993 for the young generation, using a didactic package "Understanding our Environment" designed especially for them. In fact, the exhibition is not only meaningful to the young people. In this world of specialties and specialists, it presents a synthesis, a holistic image of the world that surrounds us. It helps every one of us to better understand and respect this planet which has given us life.

Planet Earth is also an example of modern audio-visual communication, an important aspect of to-day's culture. It does not appeal to the reason alone, but also to the heart. The unity of the comments, the high quality photographs and the musical background, especially composed for this exhibition, is by itself a work of art.

Den Här Emile HAAG, Direkter vum Kolléisch, wor esou gentil, dësen aussergewéinleche Kader vun der Aula fir d'Ausstellung zur Verfügung ze stellen. Den Directeur-Adjoint, den Här Paul SCHILTZ, a séng Leit hu fir dës Ausstellung vill geschafft. Ech si frou, hinnen bei dëser Geleënheet vun Härze Merci ze soën.



*Les Hôtes d'honneur et une très belle assistance au Vernissage-Conférence*

Mir stellen elo grad fest, dass hei am Kolléisch gutt musikaalesch Talenter eropwuessen. Mir soën dem Här Jean SCHUMACHER an dem «Ensemble de Cuivres de l'Athénée» villmols Merci, fir di schéi Musek, mat daer si zu dëser Feier bäidroën.

1993, wéi dës Ausstellung kreéiert gi war, wor si fir d'éischt am Palais de la Découverte zu Paräis ze gesin. No dem grouse Succès, de si do kannt huet, as se dun zu LONDON, FRANKFURT, BARCELONA a MAILAND gewise gin. Elo hu schon am Ganzen méi wéi 300.000 Leit dës Ausstellung besicht. Mir mengen, dass si am Lëtzebuurger Kulturjoër eng Bereicherung as, niewt all der grousser Diversitéit vu kulturelle Manifestatiounen, déi elo hei gebuede gin.

Mir vun DuPont sin jidderfalls stolz, dass mir an dësem Kulturjoër eise Beitrag kënnen gin, a mir si sécher, dass dës Ausstellung vill Uklank an der Öffentlechkeet fënnt.

Ech soën iech Merci.»

Interlude musical encore. avec "Quartett II for instruments at pleasure: CANARIO-MARCIA LIETA", de Henk BADINGS, né en 1907, avant que le Professeur émérite de l'Université de Metz, Jean-Marie PELT, Président de l'Institut Européen d'Écologie et Membre de l'Institut Grand-Ducal, Section des Sciences naturelles, ne fit un exposé très remarqué, intitulé: «L'avenir de la Terre face à une civilisation technique».

Expert en matière écologique, le brillant scientifique, après une courte introduction sur les interférences Terre-Homme, mit en évidence les dangers évidents et les dégâts extrêmement menaçants, la plupart du temps irréversibles à partir d'un certain moment, des fausses pratiques, des

protections inexistantes ou alors nettement insuffisantes de la technique et de ses nombreuses applications ou installations vis-à-vis de la Nature, de l'Environnement, de la Planète Terre tout court.

Aussi tous les responsables des fabriques, usines ou installations manufacturières devraient-ils contribuer par tout moyen approprié, dont certains seraient coûteux, mais indispensables – à la sauvegarde des éléments naturels, appelés à garantir une vie saine et la qualité de la vie, si souvent prônée, exigée: l'eau, l'atmosphère, le végétal et l'animal, continuellement menacés, à l'instar de l'Homme lui-même, du fait de mauvaises habitudes, d'inconscience ou du non-respect des rapports et lois que la Nature a établis, à ne pas transgresser ou à ignorer impunément.

Après le bel interlude de Michael PRAETORIUS (1572-1631), "Les Ballets du Roy", il appartient à Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES de tirer les conclusions, les premières, à cette admirable initiative de la DuPONT-LUXEMBOURG. Remerciant cordialement les initiateurs de la Société désireuse d'offrir cette substance scientifique admirable, – exposition extraordinaire – dans le cadre général de "LUXEMBOURG, Ville européenne de la Culture 1995".

Louable initiative en plus que celle d'avoir implanté "PLANETE TERRE" à l'Athénée de la ville, destinée qu'elle est à informer les élèves dans une première étape, tout en suscitant intérêt généralisé et une approche positive dans la direction: respect, conservation et soins à apporter au grand environnement de la gent humaine, d'autant plus qu'elle apprend et sait se sentir responsable, tout en se comportant de la sorte, en fin de compte.

# «Britain in Luxembourg» – “cru spécial 'Année culturelle '95”

du 15 au 17 septembre 1995

Tous les deux ans, le Service commercial de l'Ambassade britannique à Luxembourg organise la désormais traditionnelle exposition «BRITAIN IN LUXEMBOURG», qui se déroule aux Foires Internationales de Luxembourg pendant un weekend du mois de septembre. Conçue comme vitrine de la production spécialisée britannique ouverte sur le marché du Luxembourg et de sa grande région, la publicité de l'événement n'a plus guère besoin d'être faite, tellement nombreux ont encore été les visiteurs grand-ducaux et autres à se rendre à Kirchberg les 15, 16 et 17 septembre 1995.

Le nombre croissant des entreprises participant au festival – cette année, plus d'une cinquantaine ont été inscrites – démontre mieux que toute statistique d'assistance que les fabricants britanniques estiment hautement l'importance économique grandissante du marché luxembourgeois.

Aussi un très large éventail de produits alimentaires et de boissons, d'habits, de biens domestiques et de mobilier, mais également de l'équipement électrique et des automobiles a-t-il été présenté au public luxembourgeois. Ajoutons à cela l'offre touristique, rendue de plus en plus attractive depuis l'ouverture de l'Euro-Tunnel sous la Manche.



S.A.R. le Prince EDWARD

## Un Hôte royal: S.A.R. le Prince EDWARD

Après la Duchesse de KENT en 1991 et la Princesse de Galles, «Lady DIANA», en 1993, la Maison royale de Grande-Bretagne avait délégué cette année S.A.R. le Prince EDWARD, CVO, le fils cadet de Sa Majesté la Reine ELISABETH II et du Prince PHILIP aux cérémonies du festival «Britain in Luxembourg». Accompagné de S.A.R. le Grand-Duc Héréditaire HENRI de Luxembourg, le Prince a cou-

pé le ruban tricolore traditionnel de «Britain in Luxembourg» le vendredi, 15 septembre 1995, à 17 heures, après avoir salué les principaux responsables de l'organisation de la Foire, à son arrivée aux Foires Internationales. Nous avons remarqué notamment S.E. M. Nicholas ELAM, Ambassadeur de Sa très gracieuse Majesté, l'Attaché commercial M. TONY –, les Ministres Jacques F. POOS, Vice-Premier, Ministre des Affaires Etrangères, et Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie ainsi que Mathias TREINEN, Directeur général des Foires Internationales.

La présence du crieur du borough de Lambeth, en costume rouge traditionnel, et du groupe de musique écossais 'The Sutherland Pipe and Drum Band' ajoutaient une note authentique de gaieté, d'humour britannique sinon de protocole traditionnel à cette cérémonie d'ouverture réussie. De plus, les visiteurs luxembourgeois pouvaient admirer une réplique minutieuse des joyaux de la Couronne, dont les originaux sont jalousement gardés au Tower de Londres.

Sur un tout autre registre – crimes et mystères –, l'auteur de nouvelles policières "detective stories", la très britannique Madame P.D. JAMES, avait été invitée à Luxembourg, où sa communauté de plus de 200 fervents lecteurs profitaient pour obtenir une signature autographe. Madame JAMES animait d'ailleurs une séance de lecture de ses oeuvres à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg, le lundi 18 septembre, devant une salle archicomble.

## Biographie de S.A.R. le Prince EDWARD

Le Prince EDWARD est le troisième et le fils cadet de la Reine et du Duc d'EDIMBOURG. Né au Palais de Buckingham, le 10 mars 1964, Il porte les noms de baptême 'Edward Anthony Richard Louis'. Le Prince Edward commençait sa scolarité à la 'Heatherdown Preparatory School', en 1972 et continuait ses classes, dès 1977, à la 'Gordenstoun School' dans le nord-est de l'Écosse, qu'avaient déjà fréquentée Son père et Ses frères. Ses études universitaires, il les absolvait pendant trois ans au 'Jesus College' à Cambridge, où Il se vit décerner le degré de 'Bachelor of Arts' en histoire en 1986. À noter qu'en l'année 1982,



Le Prince EDWARD visite l'exposition de meubles John MAKEPEACE.

Photo: J.Cl. Ernst

avant d'entrer à l'Université, le Prince avait choisi de passer deux trimestres comme 'house tutor' et 'junior master' à la 'Wanganui Collegiate School' en Nouvelle Zélande. Le Prince aime voyager également, ayant visité l'Australie – pendant son séjour en Nouvelle Zélande voisine –, l'Antarctique et le Pôle Sud, ainsi que les Îles de Rarotonga, Nive, Tonga, Fiji et Samoa de l'Ouest dans l'Océan Pacifique.

À l'Université, S.A.R. le Prince Edward participait à une variété de disciplines sportives; il fit partie de l'équipe de rugby de Son collège, mais dut toutefois abandonner ce dur sport à cause d'une blessure. Ce fut ensuite le tour du tennis, des sports équestres, de la voile et du ski. Le Prince est également un pilote d'avion assidu, ayant acquis à l'école et à l'Université Ses 'ailes de parachutiste', Sa licence de pilote privé et Son 'Preliminary Flying Badge'.

Entré aux Royal Marines comme Second Lieutenant en septembre 1983, il perfectionnait Son curriculum militaire tout au long et en parallèle avec Ses études universitaires pour obtenir Sa décharge honorable en janvier 1987.

S.A.R. le Prince Edward est très intéressé par les arts. Au niveau régional, Il assume la présidence du 'Cambridge Youth Theatre' et du 'Cambridge Symphony Orchestra', tandis qu'au niveau national, Il patronne le 'National Youth Orchestra of Great Britain', sert comme Président du 'National Youth Music Theatre' et du 'National Youth Orchestra of Scotland'.

C'est en février 1988 qu'Il rejoignait la 'Really Useful Theatre Company' en tant qu'assistant à la production, travaillant à la mise en scène en Grande-Bretagne et sur le marché international des musicals «Cats, Starlight Express, The Phantom of the Opera et Aspects of Love».

Cet engagement dans les arts, combiné à Ses autres responsabilités, explique que le Prince Edward ait voyagé beaucoup au cours des dernières années. Par deux fois, Il a représenté Sa Mère pendant une visite officielle au Canada. Il a accompagné les déplacements à l'étrangers des troupes et orchestres qui sont placés sous Son patronage, notamment au Portugal, à Malte, à Varsovie, Los Angeles, New York, Paris, Tokyo, Toronto et Vienne. En août 1990, le Prince décide de quitter la 'Really Useful Theatre Company' et d'établir une nouvelle société de production, nommée 'The Theatre Division'. Sa première mise en scène fut la pièce «The Rehearsal» de Jean ANOUILH, qui eut sa première au Garrick Theatre à Londres en novembre 1990.

L'engagement du Prince Edward pour les oeuvres charitables remonte à 1986,



S.A.R. le Prince EDWARD et S.A.R. le Grand-Duc Héritier coupent le ruban tricolore traditionnel de "BRITAIN in Luxembourg".



Le Prince EDWARD au stand de la BRITISH AIRWAYS



Rencontre avec les participants du Mérite Jeunesse BENELUX: La photo de famille réunit autour de S.A.R. le Grand-Duc, des Princes EDWARD et GUILLAUME, l'Ambassadeur ELAM et M. Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse et des Sports.

quand il obtint le Trophée en or du 'Duke of Edinburgh's AWARD SCHEME'. En même temps, Il fut nommé Président du 'Tribute Project' pour commémorer le trentième anniversaire de l' 'Award'. Depuis, le Prince a voué beaucoup de Son temps à la promotion de cette oeuvre charitable, servant également de 'trustee' du 'Award Scheme'.

En Sa qualité de Président nouvellement élu – en remplacement de Son Père, le duc d'Édimbourg – de la Fédération des Jeux du Commonwealth, le Prince Edward a ouvert solennellement les Jeux d'Auckland en Nouvelle Zélande début 1990.

En mars 1989, Son auguste Mère a promu le Prince Edward au rang de Commandeur de l'Ordre Royal de la Reine Victoria – Commander of the Royal Victorian Order (CVO).

### **Inauguration de l'exposition de meubles John MAKEPEACE**

Avant de rejoindre le plateau du Kirchberg pour l'ouverture officielle de la Foire «Britain in Luxembourg», S.A.R. le Prince EDWARD, accompagné de S.A.R. le Grand-Duc Héritier avait procédé au vernissage d'une importante exposition de meubles du maître-artisan britannique, de renommée internationale, John MAKEPEACE, dans les nouveaux salons de la Banque de Luxembourg, Boulevard Royal.

Ouverte au public jusqu'au 13 octobre, et organisée dans le cadre de 'Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995' par la Banque de Luxembourg et l'Ambassade du Royaume Uni, l'exposition de meubles de John MAKEPEACE. Ces pièces uniques d'un artisan et artiste britannique haut de gamme se distinguent

par leur qualité sculpturale qui va bien au-delà de leur aspect simplement fonctionnel. Les propriétés des matériaux, dont sont fabriqués ces meubles, s'allient harmonieusement à leur qualité esthétique. Depuis 1977 l'artiste John MAKEPEACE dirige des cours à Parnham House dans le West-Dorset, où des étudiants-artisans peuvent se perfectionner pendant deux ans dans leur métier et en design. M. Makepeace a depuis enseigné ses talents de menuisier et de créateur exquis à tout un ensemble de la jeune génération des designers de meubles britanniques, dont un cousin du Prince Edward, le Viscount Linley, fils de la Princesse Margareth.

Le Prince Edward s'est longuement arrêté devant une chaise en bopis, entièrement décorée de feuilles de vignes peintes et sculptées, une réalisation véritablement onirique de Makepeace. Pour cet artisan/artiste, «le potentiel du bois comme matériau a trop longtemps été négligé. La présente collection démontre les divergences magnifiques des espèces indigènes. Quand la vie d'un arbre exceptionnel se termine, celui-ci peut continuer à être admiré comme meuble par les générations présentes et futures».

En parallèle avec les meubles de Makepeace, le visiteur a pu découvrir, au foyer de la Banque de Luxembourg, des oeuvres provenant de la collection du 'Crafts Council' de Londres, objets fonctionnels en verre, céramique, bois, textile...

Notons enfin que deux des créateurs d'objets artistiques inclus dans cette partie, Cynthia COUSENS, orfèvre, et Edmund de WAAL, céramiste, travaillaient pendant un mois à l'Ambassade britannique à Luxembourg, dans le cadre du pro-

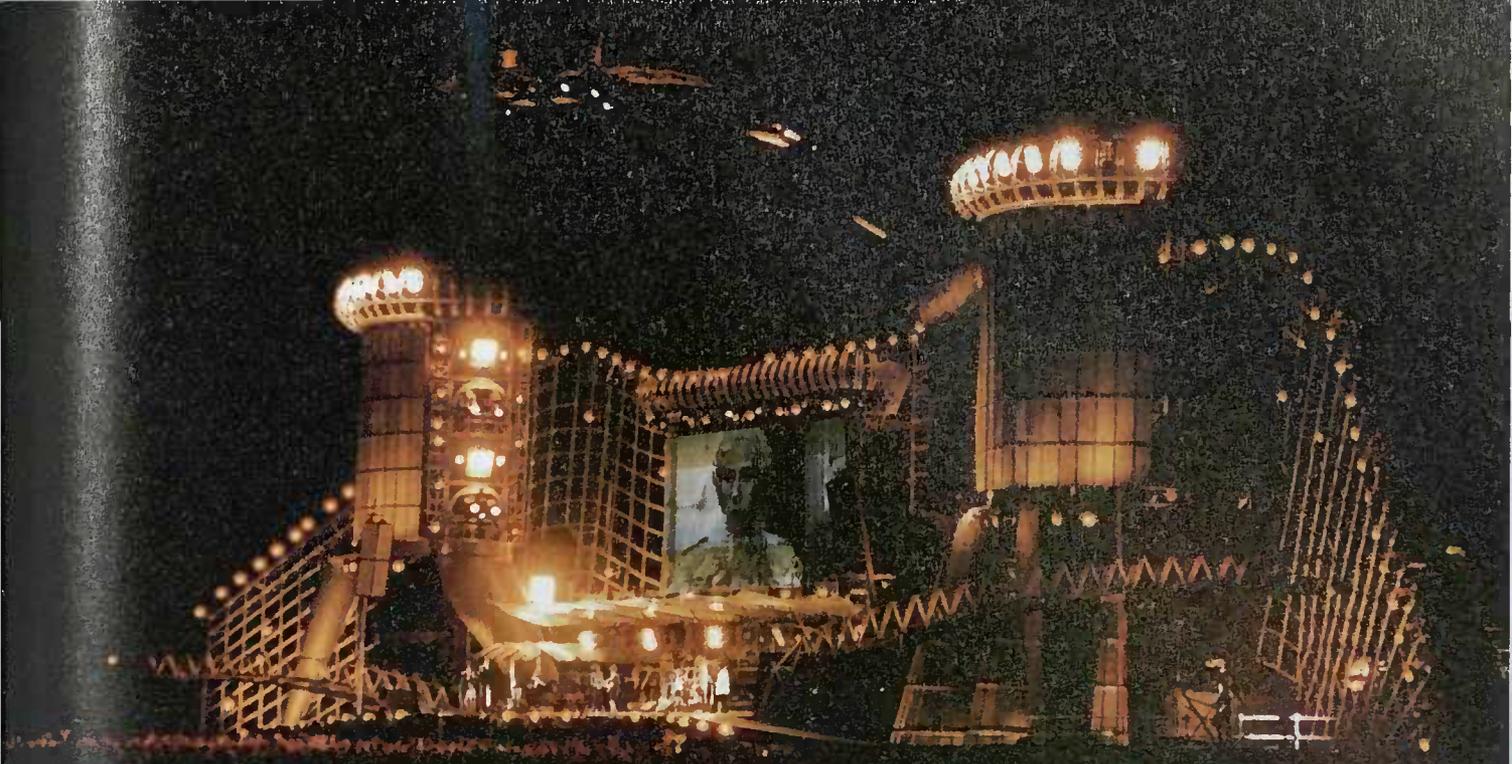
gramme 'Artists in Residence', initié par l'Ambassadeur Nick ELAM en 1994-1995.

### **Rencontre avec les participants du Mérite Jeunesse BENELUX**

À l'occasion de Sa visite à Luxembourg, S.A.R. le Prince Edward, dont on vient de lire l'engagement pour des oeuvres charitables, avait tenu à rencontrer, à l'initiative de S.A.R. le Grand-Duc, des jeunes et des tuteurs engagés dans le programme éducatif de la Fondation Mérite Jeunesse Benelux. Cette rencontre fort chaleureuse eut lieu au Palais grand-ducal de Luxembourg, le samedi 16 septembre 1995.

La Fondation 'Mérite Jeunesse BENELUX' est présidée par le Fils cadet du Couple grand-ducal, S.A.R. le Prince GUILLAUME et s'adresse aux jeunes de 14 à 25 ans. La philosophie fondamentale de cette Fondation est de développer la personnalité et les qualités humaines des jeunes d'aujourd'hui, à une époque qui vit la lente disparition des valeurs traditionnelles, l'ultima ratio étant une intégration positive de ces jeunes dans la communauté. Plus de 2,5 millions de jeunes dans 50 pays participent à ce programme.

L'intérêt du Prince Edward au Mérite Jeunesse n'étonnera point celui qui sait que ce concept prit son origine en Angleterre, en 1956, à l'initiative du Père du Prince. En fin d'audience, une photo de famille a réuni autour de S.A.R. le Grand-Duc, des Princes EDWARD et GUILLAUME, l'Ambassadeur ELAM et M. Alex BODRY, Ministre de la Jeunesse et des Sports, sur l'estrade du PALAIS de Luxembourg quelque quarante jeunes, accompagnés des administrateurs et donateurs de la Fondation.



## Près de 60.000 adeptes enthousiastes au "VOODOO LOUNGE-Tour"- CONCERT des "ROLLING STONES" à Luxembourg, le 27 août 1995

*Nuit et lumières: une scène imposante qui engendra la "fièvre" VODOO: 60.000 auditeurs...*

Des on-dit fin juin, des rumeurs plus précises début juillet, une confirmation engendrant un enthousiasme rarement vécu au Luxembourg : ils seraient là, les ROLLING STONES, dimanche, le 27 août 1995, - un des tout grands "high light" de "Luxembourg 95", - année européenne et ville-phare.

Et effectivement, après divers concerts en Suisse, à PRAGUE, en République fédérale d'Allemagne, les services techniques de la ville de Luxembourg, généreusement appuyés par quelque 600 agents et officiers de la Gendarmerie grand-ducale et de la Police nationale, la Protection civile, des corps médicaux, des transporteurs, dont les Chemins de fer et autres loueurs d'autobus, sans oublier quelques centaines de volontaires de diverses institutions civiles, - la presse, tout le monde ou presque, y mit du sien...

### Un brin d'histoire

"The ROLLING STONES" avec Mick JAGGER, Keith RICHARDS, Brian JONES et Bill WYMAN se constituent à LONDRES, en 1962; le percussionniste Charlie WATTS et le pianiste Ian STE-

WART se joignent au groupe en 1963, où, le 7 juin, paraît le premier enregistrement "Come on".

En 1964-65, Mick JAGGER et Keith RICHARDS écrivent leurs premiers "songs", avec "It's all over now", "Time is on my side", "Little red Rooster", qui devint un "hit" dès la semaine de parution. Suivent "The Last Time", "Get off of my Cloud" et "Out of our Heads".

Tournées aux Etats-Unis et en Europe ; les premières batailles rangées avec les services de l'ordre naissent, faute de tickets disponibles en nombre. A BERLIN, par exemple, à un grand concert, la scène est complètement démolie par des surexcités.

De 1966 à 1973, les "ROLLING STONES" produisent une dizaine de disques long play, pour plus d'une quinzaine de singles, avec notamment "Jumpin' Jack Flash", "hit" de l'été 68, "Beggar's Banquet", "Let it bleed" et "Honky Tonk Woman".

Brian JONES quitte le groupe en 1969 pour finir tragiquement quelques mois après: au HYDE PARK, les Rolling Sto-

nes lui dédie une audition spéciale. Et Mick JAGGER passe sur écran, dans "Performance" et "Ned Kelly".

Septième tournée aux Etats-Unis en 1972, avant que Mick TAYLOR ne quitte le groupe en été 1974.

Trois années un peu moins prolifiques, avant le grand boom "Love You Live" en 1977, "Some girls" et "Miss you" l'année suivante.

Problème avec les drogues, incarcérations intermittentes, dont celles du star Mick JAGGER. Tournée encore en 1982, une autre aux BAHAMAS l'année suivante, et production régulière de succès sur LP et singles....

1988 voit Mick JAGGER à la tête d'un groupe personnel, alors que Keith RICHARDS produit un "single" personnel.

Après leur passage au "Rock N' Roll Hall of Fame", le groupe se reconstitue comme aux beaux jours, ainsi pour la "Urban Jungle", tournée européenne.

"Flash Point", album-live pour 1991, "Freejack" au ciné avec JAGGER en 1992; la basse Bill WYMAN quitte en 1993,



*En admiration et dans l'attente: tôt dans l'après-midi déjà...*



*Le maître à réaliser des "STONES": Mike Jagger entraînant, infatigable en scène, le "mythe" du genre...*

alors que le 1<sup>er</sup> août 1994, à WASHINGTON D.C., les "ROLLING STONES" démarrent "VOODOO LOUNGE", la tournée mondiale, devant se terminer en septembre 95 aux Pays-Bas.

#### Gigantisme technique

Le designer FISHER, responsable pour l'immense scène, selon ses propres dires, a voulu créer "quelque chose qui vous renverse à la seule vue" ; et dire qu'il a pleinement réussi ! Qu'on en juge plutôt: les frais pour la scène se situent autour de 4 millions de dollars américains, large qu'elle est de quelque 100 mètres, pour 26 m de haut et 29 m de profondeur. 600 tonnes d'acier, dont 176 t pour la seule scène, assez d'acier pour fabriquer 180 voitures VW... et 200.000 enjoliveurs de roues, en aluminium... Un réservoir d'acier, se trouvant sous la scène aux fins de fixation et de stabilisation de celle-ci, contient la masse d'eau remplissant un bassin de natation à dimensions olympiques !

L'éclairage est de l'ordre de 1.5 millions de k-watts, répartis sur 310 prismes, alors que l'amplitude du son correspond à 10.000 installations normales de sonorisation, "donnant" à la position 11 ! L'écran-vidéo est de plus de 100 m<sup>2</sup>, un cobra métallique énorme, cracheur de feu, surmonte la scène.

Le "team" technique se compose de 150 experts et monteurs; de 25 chauffeurs, - les cinq étages supérieurs de l'Hôtel INTERCONTINENTAL avaient été réservés à leur intention -, 50 tracteurs à semi-remorque, chacun à plus de 20 tonnes, 9 bus techniques, dix mini-bus, deux grandes limousines américaines, finalement "l'édition spéciale" du Boeing 727, - coûtant la bagatelle de 1 million de marks allemands - constituaient le parc roulant ou volant.

#### De BORDEAUX et de NORVÈGE

Trois jours de montage, sans bien sûr compter l'aménagement du terrain de quelque 20 hectares, - huit heures de production musicale, 14 heures de démontage, - et les "ROLLING STONES" au centre, dans leur monde à eux, qui est aussi un peu le monde de leurs fans.

Et parmi les 30.000 férus du rock présents dès 18 heures, en soirée du 27 août à Kirchberg, il y eut des visiteurs bordelais, des Munichois - prétendant que l'audition au Luxembourg dépassait en ambiance de loin celles qu'ils avaient vécues "chez eux" -, des Belges, des Français, des Allemands encore, venus en train, en bus, en auto: le grand voisinage de la grande région.

Un Norvégien, Björmulf VIK, informaticien d'une quarantaine d'années, est STONES-fan depuis l'âge de 16 ans; il a "vécu" 51 concerts des Rollings!; difficile de faire mieux: "Luxembourg, on top of the stairs!", dit-il.

### A la tente V.I.P.

Heureuse initiative par les promoteurs, dont le concessionnaire VW, appuyé par la CLT, que celle qui consistait à "créer" la tente V.I.P. d'une contenance de 600 invités avec buffet et bar et dans laquelle était retransmis le grand spectacle culturel de la soirée.

On a remarqué Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, le Prince GUILLAUME, les jeunes Princes GUILLAUME et FÉLIX ; le Ministre de la Jeunesse Alex BODRY, le Député-Maire Lydie WURTH-POLFER et ses échevins, le Député du Parlement européen Charles GOERENS ; Claude FRISONI, coordinateur général à "Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995" ainsi que tous les grands "responsables" à l'organisation.

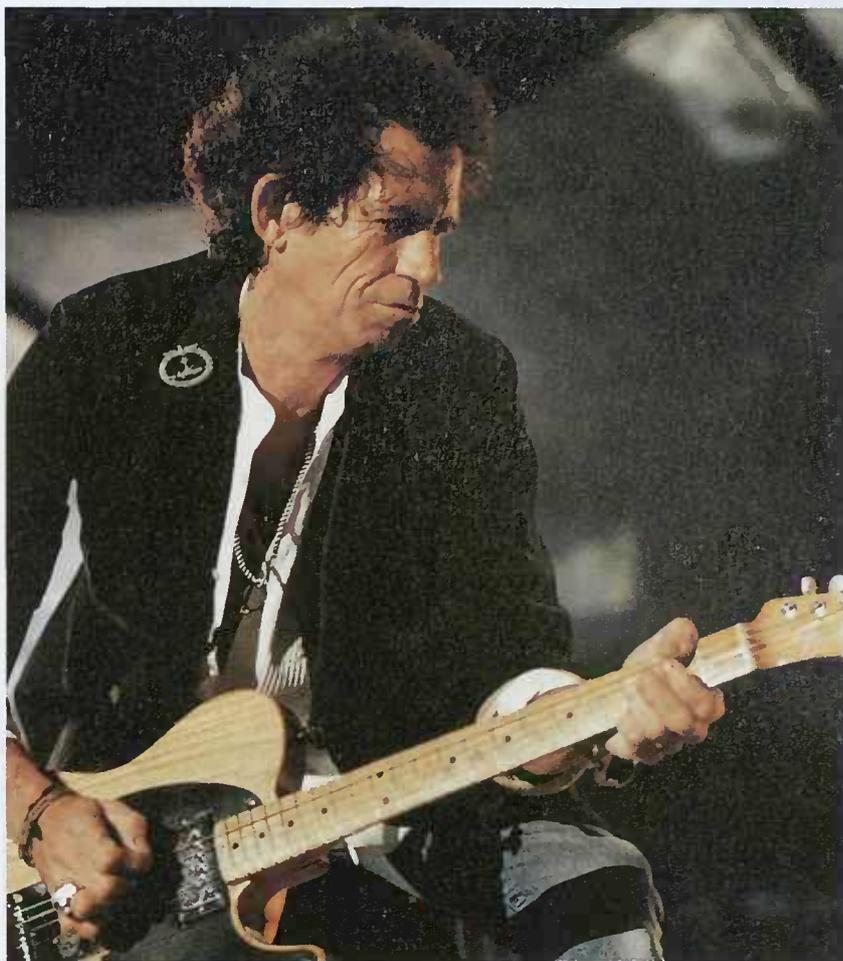
### Le Concert et le site

150 bus, - transports particuliers depuis les dix "P+R" installés rue de Bouillon et à Luxembourg-Sud, Belle Etoile/Bertrange, Concorde Helfenterbrück, "Campus scolaire de Geesseknäppchen", Kockelscheuer/Patinoire, Cimetière militaire de Hamm, Findel-Cité UNIBANK, ainsi que sur une partie de l'autoroute E44 Niederanven-Senningerberg; trains spéciaux Troisvierges-Luxembourg et Rodange-Esch-Luxembourg, - ces derniers ayant amené 7.500 auditeurs -, plus de 10.000 voitures particulières sur les parkings, tel fut le "parc roulant" quand, en soirée le band allemand "FRONK" et la formation écossaise "BIG COUNTRY" commençaient à chauffer la scène et à réchauffer les auditeurs, par une nuit tombante, n'offrant guère plus de 13°C en température. Côté précipitations atmosphériques, après les dernières averses de l'après-midi, le ciel fut des plus cléments ... Par chance !

21.40 heures : les Stars sont là, bien là : à la percussion, Charly WATTS, imperturbable technicien et grand interprète, démarra sur une version arrangée du classique "Bo Diddley" et "Not Fade away" ; le cobra cracha son imposante gerbe de feu, et déjà il apparut : Mick JAGGER, "allumant" l'atmosphère extraordinaire qui devait durer 140 minutes : "Tumbling Dice" et "You Got Me Rocking", - le ton était définitivement au rock, au grand mouvement rythmique et rythmé.

Il y eut, au concert, une rétrospective musicale sur pratiquement 33 années de création artistique des "STONES", dont "It's All Over Now", "Sparks Will Fly", "Angie", "Satisfaction", "Like a Rollin' Stone", "I Go Wild" ou encore "Honky Tonk Woman"...

Mick JAGGER, bien sûr, tint le haut de la scène, arpentant celle-là en long et en large, au point que d'aucuns prétendent qu'il a fait ses 15 km à pied. A 52 ans, et plus de 30 années après, il reste le maître in-



Guitare ou "sound": Keith RICHARDS, une dynamique toujours égale...



Entretien et fin connaisseur en la matière, le "benjamin" des "STONES", Ron WOOD à la guitare



La Grande-Duchesse Héritière photographe, en compagnie des Princes HENRI et GUILLAUME ainsi que du Député-Maire Lydie WURTH-POLFER



A la tente VIP: LL.AA.RR, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, en compagnie des jeunes Princes GUILLAUME et FELIX, de Madame Lydie POLFER et du Secrétaire général à la CLT Jacques NEUEN (à dr.)

Photos: REVUE et Serge WALDBILLIG

contesté du groupe, "travaillant", à ses heures de loisirs, bien davantage un programme régulier genre "fitness" que la cigarette et le whisky, qu'il chérissait bien longtemps.

Les poupées gonflables surdimensionnées, au nombre de 22, représentant notamment Elvis PRESLEY et MADONNA, rajoutèrent au spectacle tout fait de rythmes, d'entrain et de couleurs, de lumières et de contrastes, de projections sur écran, de gerbes de feu finalement.

Keith RICHARDS, guitariste par passion, Ron WOOD, une autre "légende" du groupe, ou encore Darryl JONES, - un ex-lieutenant de STING & CLAPTON - sur sa basse, - en solistes ou en groupe - brillaient de mille feux encore dans "Sympathie for the Devil", "Start me up", "Street Fighting Man", "It's only Rock n'Roll" ou encore "Brown Sugar" ...

Et ce fut l'apothéose, en rythme et en atmosphère auprès d'un auditoire fin con-

naisseur, reconnaissant, par intermittence envoûté: notons qu'une vingtaine d'auditeurs, essentiellement jeunes, durent être soignés, suite à des défaillances physiques ou des malaises émotionnels ...

Rien de grave, côté médical, bien que plus de 200 personnes furent soignées en service d'urgence: piqûres d'insectes, pieds foulés, coupures ... ou coup de froid: 200 couvertures, à un certain moment disponibles aux postes de secours de la Protection Civile, n'avaient plus suffi.

### Un bilan

60.000 auditeurs, ou presque, à Luxembourg, - du jamais vu; côté organisation, tout fut parfait, ou à de très courts détails près: beaucoup d'auditeurs étrangers, venus de loin et habitués des "STONES" l'ont souligné. Les organisateurs ont tout à fait raison pour se montrer comblés; les fans ne le furent pas moins.

Les "ROLLING STONES", après plus de 130 gigs offerts sur treize mois aux États-Unis, en Europe, au Japon, en Australie et en Afrique du Sud, le seront certainement aussi, applaudis et "vécus" qu'ils furent par approximativement sept millions d'auditeurs. Difficile de faire mieux !

### Quelques potins encore

Près de 60.000 tickets à 1.750 de nos francs, une recette qui devrait avoisiner ou dépasser les 100 millions, pour un revenu annuel des grands stars du spectacle de quelque 2 milliards de Flux ... par tête : un gain horaire qui en fait rêver plus d'un, si l'argent faisait le bonheur !

Quelques intéressés à "VOODOO LOUNGE" - Luxembourg se sont fait avoir par de méchants contrefacteurs qui avaient mis en circulation de faux tickets, en nombre restreint, il est vrai : déçus et écartés, les malchanceux... ou alors "entrée" à prix double!

200.000 petits pains contre les fringales, les limonades et un nombre impressionnant d'hectolitres de bières - tous les alcools "hors zone concert" -, car on ne rentrerait dans la grande enceinte, toute de bâches blanches isolée, qu'avec des jumelles au plus, - sans parapluie, ni encore de caméra ou d'appareil de photo.

La presse images a opéré pendant 8 minutes en début de concert, après quoi il fallait dégager la scène pour la laisser aux stars ...

# “De SCHEIFER van AASSELBURREN”,



## grande peinture théâtrale historique avec 180 acteurs et figurants, à WINCRANGE

*Devant l'imposante coulisse du Château de CLERVAUX: les plus de 180 acteurs et figurants de l'oeuvre dramatique populaire «De Schéifer van AASSELBURREN»*

Belle prestation artistique s'il en est, que celle réalisée par 180 acteurs, se recrutant dans quelque 30 localités et bourgs, essentiellement de la Commune de WINCRANGE, pour mettre en scène une pièce historique, datant des années 30 de ce siècle, oeuvre théâtrale due à Batty WEBER: "De Schéifer van Aasselburren", - le Berger d'Asselborn. En moins de 6 mois de travail pour la conception et la réalisation de la scène et des coulisses, celles-ci dues aux 5 menuisiers de la commune, de nombreuses heures passées pour la confection d'habits d'époque, de bien plus nombreuses heures de répétition encore sur le terrain des sports de WINCRANGE, un metteur en scène courageux et dynamique, M. Jos MOLITOR de HOFFELT, 180 acteurs et figurants ont réalisé, dans le cadre de "Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995", la gageure: "rapatrier" leur "Schéifer", figure historique remontant aux temps de la Révolution française, sur sol communal à WINCRANGE, sinon à ASSELBORN même.

Après que le drame de B.WEBER fût donné à CLERVAUX et à MAMER, le valeureux meneur d'hommes, berger de son état, Michel PINT est rentré dans son fief: représentations les 27, 28 et 29 juillet derniers à WINCRANGE, où les trois soirées, débutant chaque fois à 21.30 heures pour durer jusqu'à près d'une heure de la nuit, affichèrent "complet": on a compté près de 1.900 spectateurs enthousiastes en

tout, sans les 180 personnages en scène et plus de 100 actifs à la régie générale, dont le grand part musical.

### Historique

La pièce joue vers l'année 1798 et relate l'insurrection "armée" des cultivateurs ardennais contre les troupes de la Révolution française.

Rappelons-en brièvement les péripéties: Sans se soucier des droits de l'Empereur autrichien, régnant toujours sur le Duché de Luxembourg en 1795, la Convention nationale - Assemblée révolutionnaire qui gouverna la France jusqu'au 26 octobre 1795 précisément - réunit les territoires belges et luxembourgeois à la France; deux ans plus tard seulement, au Traité de CAMPO FORMIO, l'Empereur souscrivit à la paix avec Napoléon, cédant définitivement la Belgique et le Duché, ce qui nous valut la seconde période de domination française. 2/3 de l'ancien Duché furent englobés dans le "Département des Forêts", avec 5 arrondissements d'abord, puis 4, finalement 28 cantons, constitués d'un nombre variable de communes. Refonte et restructuration complète des administrations et institutions, tels justice, commerce, taxes et impôts, l'église et les confessions, les communes, les écoles, la vie associative.

Les redevances sollicitées par les Français devinrent de plus en plus lourdes à porter: 900.000 livres pour la seule capitale, un million et demi de livres pour le reste du

pays, à côté de redevances en bois, céréales, bétail et fourrages.

Alors qu'en France, les assignats avaient cours légal, au "Département des Forêts" on devait payer "cash" par valeur or et argent, pas moins de 1,2 millions de livres supplémentaires pour 1795...; les grognons et mécontents belges et luxembourgeois se firent de plus en plus nombreux.

Nouvelles taxes encore sur les principales denrées; le pain, la viande se firent rares et renchérirent continuellement, les assignats, introduits entretemps, perdirent leur valeur d'achat: 100 F valurent 5 sous...La position statale française vis-à-vis de l'église se durcit encore, églises fermées, croix enlevées sur les clochers, cloches descendues des mêmes clochers pour en fondre canons et obus.

Le mécontentement était à son paroxysme, il ne fallait plus que la fameuse goutte pour faire déborder le vase.

Ce fut chose accomplie, quand, le 5 septembre 1798, le Directoire français décréta le service militaire obligatoire dans les rangs français, pour Luxembourgeois et Belges. A ECHTERNACH et à LUXEMBOURG, des groupes contestationnaires se formèrent; à CLERVAUX les premiers jeunes exhibèrent de rares armes et des "ustensils guerriers": lances-piques en fer forgé, gourdins, fourches, faux, faucilles... de rares fusils, de guerre ou de chasse.



Le Commissaire français Marion FELTEN, l'abbé John HEINZ, «Misch», le berger, alias Frantz HANESCH et la mère du berger, Pauline HAAS

Le Commissaire français LEJEUNE et quelques-uns de ses agents et gendarmes, furent temporairement "arrêtés" par la foule en effervescence politique et civile; d'un autre côté, 60 jeunes Luxembourgeois sur 853 qui avaient refusé le serment républicain, furent incarcérés, dont un certain nombre aux Iles OLERON et RE dans l'Océan Atlantique, alors que les plus "récalcitrants" furent déportés en CAYENNE française.

Le point de ralliement des jeunes opposants luxembourgeois fut HOSINGEN; ils furent au nombre de 3.000 qui projetaient "la descente vers la capitale", où, selon des dires non contrôlables, des troupes autrichiennes devaient se joindre à eux...

Pendant deux jours, les "insurgés" passèrent par ESCHFELD, où ils vidèrent la ca-



Le Maire hon., en fonction pendant plus de 40 ans - Henri WENKIN, dans le rôle de «Charel»

ve aux vins d'un curé ayant prêté serment à la France-, à CONSTHUM, où le presbytère d'un curé "dissident" fut mis à sac, finalement à MERSCH, GRALINGEN et BRANDENBOURG.

Sur le haut-plateau au nord de DIEKIRCH, la bande armée rencontra Michel PINT, le très brave berger d'ASSELBORN, sur son chemin du retour de la capitale, d'où des troupes françaises devaient se mettre en route pour nos Ardennes, toujours d'après des on-dit.

Michel PINT fut désigné "chef" des insurgés, qui entretemps avaient vaincu des groupes mineurs militaires français à REULAND, MALMEDY et SAINT-VITH. A STAVELLOT, puis à AMEL, plus de 60 guerriers-cultivateurs furent tués, un nombre majeur faits prisonniers par les troupes françaises.

"Batailles" rangées ou brefs "échanges militaires" à DALEIDEN; le lendemain, une courte "victoire" des Ardennais, -passagère, il est vrai- encore à CLERVAUX. Un brigadier de la gendarmerie française, innocent, lui, tué "par mégarde" à ASSELBORN: les comptes furent vite faits, des contre-mesures françaises décidées.

La France avait perdu un militaire tué au combat et ledit gendarme, côté Ardennais, les trépassés et les blessés graves se comptaient par centaines.

Michel PINT, fait prisonnier, passa en cour martiale, où, le 10 mai 1799 - l'histoire le relate ainsi-, il niait avoir tiré par mégarde sur les Français, de même qu'il n'acceptait point la suggestion française comme quoi les fusils luxembourgeois n'auraient pas été chargés" - 34 "combattants" du "Klëppelkrich" furent condamnés à mort par l'autorité française, les

premiers étant fusillés, avant que, plus tard, la guillotine ne fût installée... notamment pour Michel PINT, qui expira le 20 mai 1799, dernière victime de la sentence du tribunal militaire.

### La mise en scène 1995

La pièce de Batty WEBER, adaptée et écourtée par le régisseur Jos. MOLITOR, débute sur un prologue qui déclare "sacrée la terre nordique qui a reçu le sang versé par les insurgés, .. aux sons d'une chanson de guerre qu'on intonerait tant qu'il y aurait des Luxembourgeois... en circonstance pareille..."

Au premier acte, vie villageoise paisible avec femmes qui tricotent, enfants qui jouent, et le forgeron qui, avec ses apprentis, confectionnent des lances-piques de fer contre les armées républicaines; un militaire français, d'origine luxembourgeoise, faisant ferrer son cheval, se fait vertement critiquer par les villageois, qui se plaignent de devoir servir la France, de devoir descendre les croix et les cloches des clochers. Michel PINT est désigné meneur oppositionnel.

Au second acte, deux colporteurs, se rencontrant entre HOSCHIED et LIPPERSCHEID, font le point sur la situation politique; les premiers insurgés ont fait prisonniers le Commissaire français et les membres de sa famille, alors qu'à son retour de la capitale, Michel PINT relate les dernières nouvelles: les Autrichiens ont fait la paix avec la France; celle-ci met en route ses troupes pour les Ardennes. Même une dernière intervention du curé ne calme pas les esprits.

Les "Klëppelmänner" se mettent en route pour CLERVAUX, où ils occupent le château...

Acte troisième: Derniers pourparlers avec des émissaires républicains, pillage des documents français au Château de CLERVAUX, multiples échanges et analyses: sachant bien qu'ils vont au-devant de grands dangers, voire de la mort, les "Klëppelkriger" sont plus décidés que jamais...

### Dénouement et catastrophe

Batailles brèves, morts, blessés, prisonniers; ces derniers apparaissent devant les tribunaux militaires. Michel PINT, en fin de compte, fait fi de toutes les propositions et suggestions françaises qui auraient pu lui valoir la vie sauve: "il ne saurait mentir..."; il mourra sous le couperet. Il restera le symbole populaire, voire "lumineux" d'une opposition fanatiquement courageuse, très inégale, inutile finalement.

### Un beau spectacle

En dehors de ce que la pièce offre en idées et avances plus purement patriotiques, les 28 acteurs principaux, - pour les 2/3 en scène de théâtre une première fois-, ont parfaitement rempli leur contrat.

Michel PINT, alias Frantz HANESCH de WILWERDANGE; le forgeron, le Commissaire, même les plus jeunes, sans oublier le bourgmestre honoraire de WINCRANGE, M.Henri WENKIN, dans le rôle de "CHAREL", Pauline HAAS finalement, dans le rôle de la mère de MISCH.

Les décors furent imposants - oeuvre de cinq menuisiers de la commune et des Clubs de Jeunes -, dont celui configurant le Château de CLERVAUX; une quinzaine de chevaux sur scène, canons et cent et un objets d'époque ou ustensiles authentiques, machines agricoles: l'atmosphère y fut à 100%. Les responsables du Comité d'organisation, dont le Député-Maire Agnes DURDU, le régisseur Jos. MOLITOR et Fränz HANESCH, Lucien MEYERS et Pierre KOOB, Raymond GLOD, Jean-Baptiste PETERS, Robert DICHTER, finalement le méritant Président de la Commission culturelle communale, le Rév. Père Edy AHNEN eurent toutes les raisons de se montrer comblés, à tous les points de vue.

L'assistance, elle, s'en est déclarée satisfaite à chaque prestation. Etait-ce finalement pour donner une satisfaction supplémentaire aux cavaliers impliqués dans le grand spectacle, qu'un ballet à cheval, avec multiples tricolores luxembourgeoises était inclus, en fin de programme? Les très fraîches et spontanées danses des écoliers, tout de rouge, blanc et bleu vêtus, à la fin, auraient suffi pour matérialiser un sentiment national naissant à l'époque.

Par contre, quelques "longueurs" dans les interludes musicaux mises à part, le compositeur J.Marie TREINEN ayant créé la musique particulière pour ce spectacle, a des mérites certains: interludes en 8 "segments", où se retrouvait continuellement le thème central, tantôt comme exécution électronique, tantôt comme interprétation "live", sous diverses formes, avec multiples variations, dont, en soubassement "Feierwon" et "Marseillaise", avec le très connu thème également de la "Aareler Knippchen": félicitations à la Société Harmonie de WINCRANGE, qui en assura une très belle exécution.

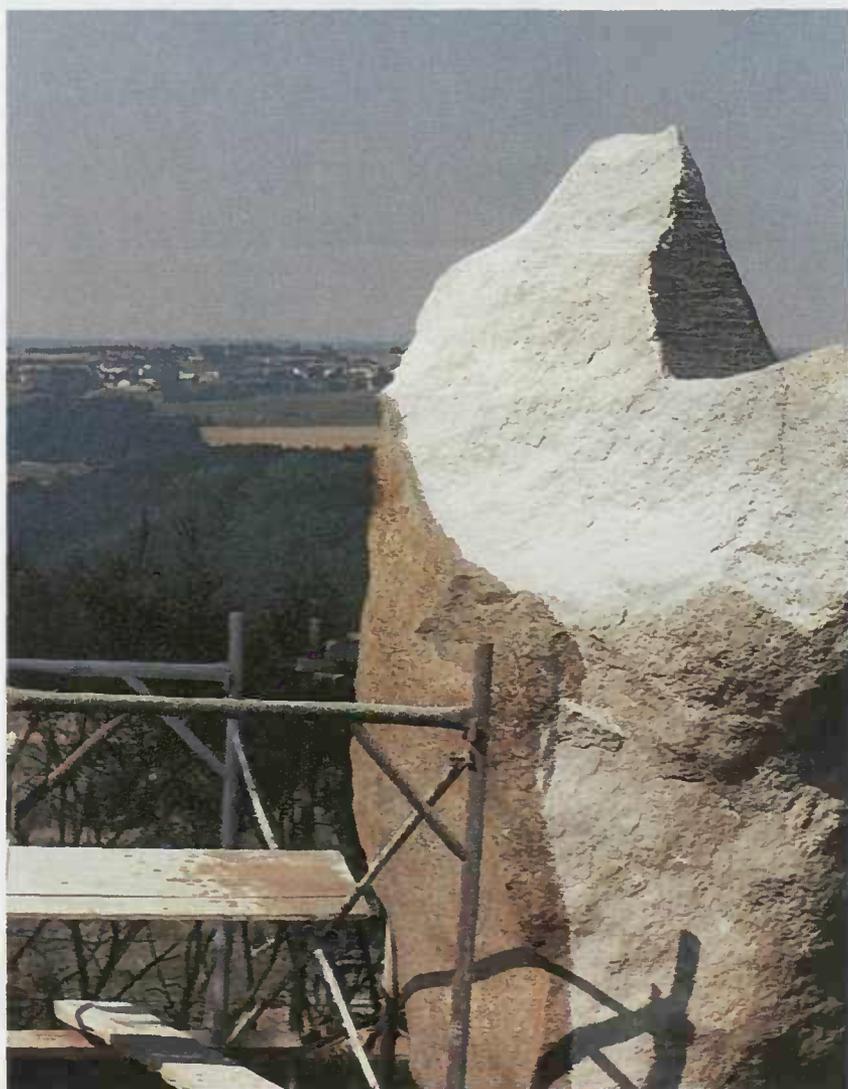
Dans l'ensemble: un très beau spectacle, ayant retracé une période de notre histoire nationale; cet épisode qu'on a parfois surestimé, mais qui en tout état de cause, fut présenté avec beaucoup de franchise, de souci du détail et d'entrain à WINCRANGE.

Largement, très largement assez pour en... refaire une tradition, qui resterait d'avantage qu'une attraction touristique, qu'un petit tour de manège.



Le Monument du «Kléppelkrich» à CLERVAUX

# Le symposium de sculpture 1995



Au bord d'un chemin rural entre BILSDORF et ARSDORF

## A. Le Symposium International de Sculpture

a été organisé à LUXEMBOURG du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 1995 dans le cadre de l'année culturelle 1995 avec le soutien du «Fonds Culturel National» et de «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995, a.s.b.l.».

### 21 sculpteurs internationaux

ont été invités à réaliser des sculptures en des sites publics ouverts au grand public. Toute l'action du symposium s'est passée en plein air dans des sites publics. Les sculpteurs ont réalisé leur oeuvre dans la nature, en concordance avec la nature et en incorporant partiellement des éléments naturels.

### 4 sites

différents donnent le cadre pour cette manifestation. Fidèle à l'idée d'associer tout le pays à l'événement culturel 1995, le symposium ne se limite pas à la capitale. Les parcs de LUXEMBOURG-MERL et d'ESCH-SUR-ALZETTE, les forêts des Ardennes (ARSDORF) et la vallée de la Chiers (RODANGE-ATHUS-LONGWY) prêtent leur cadre de verdure au symposium. Les sculptures sont aménagées le long de chemins de promenade et y resteront après la fin du symposium, en témoignage de cet événement. L'organisation du symposium a été confiée à des organisateurs locaux.

#### 1. Le Parc municipal Luxembourg-Merl

L'Hôtel Parc Belair, situé à proximité du parc, ensemble avec la ville de Luxembourg, y a invité trois sculpteurs, l'Anglais Richard COLE, le Roumain Titti CEARA et la jeune Luxembourgeoise Daniel BRAGONI qui travaillent la pierre et le bois.

#### 2. Le «Galgebierg» à Esch-sur-Alzette

«Kulturfabrik», l'organisateur du symposium, une association qui gère le centre culturel dans l'ancien abattoir de la ville, a choisi le parc municipal du «GALGEBIERG» et les forêts limitrophes pour organiser son symposium en collaboration avec la ville d'ESCH-SUR-ALZETTE. Le parc accueille 7 sculpteurs, notamment l'Allemand Victor KEGLI, le Slovène Marko A. KOVACIC, l'artiste Belge Patty SONVILLE et les Luxembourgeois Marie-Josée KERSCHEN, Robert MANCIANI, Michel SCHILTZ et Söl WOZNIK.

#### 3. Le Parc Naturel de la Haute-Sûre

Le Syndicat Intercommunal du Parc Naturel de la Haute Sûre (SYCOPAN), a organisé le symposium sur un chemin rural entre BILSDORF et ARSDORF dans

la commune de RAMBROUCH. Les artistes Florence FRÉDON, Anne-Marie KLENES, Bertrand NEY et Paul SCHNEIDER y travaillent le schiste ardennais, l'ardoise, pierre de la région.

#### 4. Le triangle transfrontalier de Rodange-Longwy-Athus

Le symposium a été organisé par l'association PEP (Péitenger Projet) en collaboration avec les communes de PÉTANGE, AUBANGE et LONGWY. PEP est une association qui réalise un travail socio-culturel dans un espace public situé autour de la Collectrice du Sud (Langwiss) à PÉTANGE, en promouvant un travail créatif avec des populations défavorisées. Les artistes sont l'Autrichienne Gabriele BERGER, le Luxembourgeois Willem J.A. BOUTER, l'Anglais Richard HARRIS, la Franco-Australienne Christine O'LOUGHLIN, l'Allemand Herman PRIGANN, l'Américain Alan SONFIST et le sculpteur belge Vicent STREBELL. Ces sculpteurs, en partie des représentants du «land art», participent à l'aménagement d'une promenade traversant trois pays. Ce chemin part de PÉTANGE, traverse RODANGE et ATHUS en Belgique, pour arriver à LONGWY en France. Il suit le cours de la Chiers et la «Collectrice du Sud», une nouvelle route construite sur l'axe d'une ancienne route celtique. Il traverse successivement des sites urbains, des sites naturels, des friches industrielles et une nouvelle zone industrielle (Pôle Européen de Développement) située à cheval sur les frontières.



Au Parc BELAIR à Luxembourg

### B. Sun Rite - Solstice d'Été - La Mémoire du Geste

Un événement culturel de l'artiste Maria DUNDAKOVA au triangle transfrontalier RODANGE-ATHUS-LONGWY comme prélude pour le symposium. Le long du chemin des sculptures, les écoliers ont érigé 365 soleils symbolisant les jours de l'année scolaire. Le 24 juin a été consacré à la fête du solstice d'été et de l'ouverture des frontières.

### C. Shadow Fixing

L'artiste luxembourgeois Bert THEIS a réalisé une oeuvre se situant entre le «land art» et le «concept art» au fort THÜNGEN (Trois Glands), devant les portes de l'ancienne ville forteresse de LUXEMBOURG.

Au courant de la première semaine d'août, l'artiste a produit une image tridimensionnelle qui intensifie le dialogue de l'ombre, phénomène naturel, avec l'architecture historique du fort THÜNGEN.

## Avec le Mime Marcel MARCEAU: la magie du Geste, l'émotion et la dimension du Silence

Durant toute une semaine, Marcel MARCEAU - assimilé comme pas un deuxième et indissociablement lié à cet art subtil entre tous, ou conviendrait-il de dire, sur lequel il règne?, - le mime, a su séduire une fois encore, une riche fois de plus, son public, ses admirateurs, finalement ses élèves des conservatoires de musique de LUXEMBOURG et d'ESCH-sur-ALZETTE.

Démarrage et apprentissage dans les arts, en 1942, à LIMOGES: M. MARCEAU étudie "l'art déco", parallèlement la dramaturgie. Arrêté, en 1943, par la Gestapo nazie, le jeune résistant est sauvé par l'intervention d'un cousin, qui le cache dans une maison pour enfants à PARIS. "J'ai grandi dans le muet", dira-t-il plus tard, quand les premiers grands succès au mime pointèrent.

Si, dans le cadre de l'année culturelle 95, les spectateurs ont pu applaudir à deux re-

Le Mime Marcel MARCEAU à l'oeuvre



prises ce grand maître du spectacle, artiste, dont les silences et gestes disent ce que même souvent les mots les mieux choisis ne sauraient exprimer ou traduire, les spectacles en salle de MARCEAU ont connu un prolongement précieux, dans le temps comme dans l'espace: vingt-quatre jeunes danseurs et comédiens desdits instituts musicaux ont eu la chance de suivre un stage pratique, dirigé par le mime.

Quelques rares mots d'explication et de mise en train au départ d'une leçon pratique, pour donner genèse aux gestes qui, répétés très consciemment et reproduits encore et encore, affinés et expressifs de plus en plus au hasard des minutes d'exercice, des heures de travail acharné qui s'égrènent: MARCEAU crée le monde éloquent et sans équivoque de ses images, concepts visuels plus clairs, plus puissants que bien des noms ou verbes.

A le voir à l'oeuvre avec sa classe, - engagé, attentif et paternel - on a tout le mal de croire aux 72 ans que renseigne sa carte d'identité ou encore aux plus de 45 ans d'une carrière artistique remplie d'engagements, de succès qui ne se comptent plus. Ses tournées professionnelles débutèrent en 1947.

Eloquente philosophie et métier consommé, quand Marcel MARCEAU explique: "...Un temps c'est un temps. Un mouvement, c'est un mouvement! Et le temps, c'est quelque chose qui bouge. Votre expression sera bonne, quand vous penserez ce que vous faites ... et vous le ferez bien!"

Sur scène naissent des sentiments aussi forts que la béate félicité, la pénétrante mélancolie, le grand dégoût, la réelle compassion ou la douce rêverie, le désespoir ou la jalousie, le souvenir, dépit et tristesse, concepts avec toute leur intensité et profondeur, la vérité sincère, des émotions telles qu'on pensait ne pouvoir les restituer ou les exprimer qu'à force de longues tirades verbales, de descriptions sans fin. Un simple mouvement décomposé et judicieusement reconstitué, dépeint toute une attitude humaine, un état d'âme, une situation souvent très complexe.

Une boutade de MARCEAU: "Je ne suis pas croyant, mais je mets de la foi dans ce que je fais; pas croyant, mais religieux, quand je suis inspiré..."

Au mimodrame, en scène, les attitudes corporelles sont éloquentes, mais une impor-

tance et des rôles tout à fait premiers reviennent aux mains, aux yeux, au nerf facial et à ceux du visage; c'est finalement l'harmonie permanente des mains entre elles, comme de tous les moyens-mime mis en oeuvre, dont dépendront la clarté, l'authenticité, finalement la force du message que le mime veut faire "passer"...." donner naissance à une harmonique. C'est comme en musique ...." dirait Marcel MARCEAU.

C'est ainsi que le silence hérite d'une réelle dimension, que le geste s'emplit d'émotions, qu'il devient magique, éloquent, révélateur. L'expression corporelle fait foi et prend fonction de discours ou de dialogue avec le public.

Régulièrement, des talents certains sortent des classes de Marcel MARCEAU, cours très peu populaires; de jeunes mimes aptes à offrir, à l'instar du Maître, une palette chatoyante de personnages différents, tous finement esquissés, avec une note de tendresse, un brin de nostalgie ou même le choc de l'indignation: un bourgeois qui s'embrouille désespérément dans les méandres d'une administration, une dame citadine promenant son chien opiniâtre; bureaucrates présomptueux, grincheux ou désintéressés, ou alors une très frêle silhouette qui, tout de blanc vêtue et dans un silence absolu, descend d'une échelle chancelante, - invisible! - pour poser avec un grand rire une précieuse porcelaine - invisible - qu'elle vient de choisir dans le haut d'une étagère, pour la présenter à quelque cliente - invisible elle encore - difficile, voire enjouante ...

"BIP" MARCEAU, "plongeant" dans plus d'une trentaine de personnages particuliers et fort différents au cours d'un même spectacle, reste le maître incontesté, avec lequel tout paraît simple: secrets et aptitudes d'un grand professionnel.

#### Mime et peintre

On se souviendra que Marcel MARCEAU, avec sa sensibilité, son charme magique et son indescriptible don de l'observation, fut peintre bien avant de s'appliquer à l'art du mime.

Vision inquiétante que la conviction personnelle exprimée par M. MARCEAU, au vernissage de ses oeuvres picturales à la LA GALLERIA, comme quoi tout être humain serait fondamentalement esseulé; serait-ce cette philosophie surréaliste de l'ar-

tiste qui l'inspirerait pour des oeuvres lithographiques et les aquarelles que d'autres ont qualifié de "légèrement cauchemardesques", parfois même "d'apocalyptiques", un monde bien à MARCEAU, où les clowns sont rêveurs et graves, avec des souvenirs remontant à une prime jeunesse, sinon aux périodes insouciantes de l'enfance ou alors enracinées dans la sérénité d'un rêve présent; c'est là que le peintre MARCEAU fait du poète son complice.

MARCEAU n'a jamais abandonné la peinture, travaux artistiques qu'il a réalisés pour la presque totalité la nuit, après ses spectacles en scène; ses peintures ont toutes rapidement connu preneurs, de sorte qu'à ses expositions, le mime ne peut en montrer que relativement peu, ensemble avec quelques-uns de ses propres poèmes.

Les sujets des peintures MARCEAU sont sensiblement identiques aux personnages de ses séances de mime, avec le bon et son opposé, thèse et antithèse.

Une thèse MARCEAU encore, choisie parmi un plus grand nombre: "Les grandes illusions de la Fraternité et de la Solidarité débouchèrent dans la Cruauté et l'Horreur. Toutefois, tant qu'il y a la Vie, il y a également Espoir. Et l'Avenir se trouve dans la Créativité."

Dans "Sept péchés capitaux", MARCEAU, informateur et observateur avisé bien davantage que moraliste ou moralisateur à dessein, dévoile, par un minimum de traits éloquentement énergiques, les rêves et aspirations de l'homme éphémère, souhaits davantage tournés vers la volonté de "se farder de la vertu" que "pour voiler le vice"; regards espiègles du peintre qui font foi de la même richesse d'idées, de la même faculté d'observation qu'au mime, cet art muet, étonnamment éloquent et que Marcel MARCEAU a enrichi si généreusement par son travail, ses idées, une technique et un talent hors pair.

Talents, travail et ténacité: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, ainsi que les jeunes Princes GUILLAUME, FÉLIX et LOUIS ont pu apprécier les multiples facettes de l'art subtil que Marcel MARCEAU maîtrise, occasion rêvée au Théâtre de la Ville de Luxembourg pour un aimable entretien-échange entre Leurs Altesses Royales et le Maître MARCEAU.

## Exposition «WORLD PRESS PHOTO 1995»

A l'occasion de «Luxembourg '95, Ville Européenne de toutes les cultures», la Société des Foires Internationales de Luxembourg a présenté du 1<sup>er</sup> juillet au 6 août 1995 en collaboration avec RTL4 au Parc des Expositions de Luxembourg-Kirchberg l'exposition des photos lauréats du concours de renommée mondiale

«WORLD PRESS PHOTO '95» ainsi qu'un grand nombre de documents photographiques retraçant l'actualité journalistique telle qu'elle a été perçue par les reporters-photographes lauréats de ce concours depuis sa création en 1955.

Le choix de rassembler ces documents - dont certains peuvent être considérés comme historiques - dans un hall des Foires Internationales, à un moment où ceux-ci sont quelque peu coupés de la cir-

culcation et des moyens de transports publics en raison des multiples chantiers qui les entourent, a paru pour le moins audacieux aux protagonistes de l'idée que la culture doit être présentée de préférence à la portée immédiate du public. Il est vrai que la dernière exposition «WORLD PRESS PHOTO» à un grand public a eu lieu en 1993 dans la Nieuwe Kerk au centre d'Amsterdam où elle a pu compter quelque 3.500 visiteurs.

## Récolte des Tomates du «JARDIN DE L'ESPACE»

«Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995» a.s.b.l., EU-JAPAN Fest, l'Athénée de Luxembourg et le Lycée Technique Agricole d'Ettelbruck ont invité le 30 septembre 1995 à la Cérémonie de récolte des Tomates du «Jardin de l'Es-pace» à l'Athénée de Luxembourg. La récolte fut précédée d'un exposé que le Professeur MURAI, responsable de ce projet de culture maraîchère hydroponique, a fait dans la salle audio-visuelle de l'Athénée de Luxembourg. Les tomates furent vendues au prix de 1.000 LUF/pièce. Le revenu de cette vente, destiné à un projet socio-pédagogique de la ville de Kobe, sinistrée par un tremblement de terre en janvier 1995, sera remis aux responsables japonais dans le cadre de la visite officielle que Son Altesse Royale, le PRINCE HENRI, fera au Japon en novembre.

*Coup d'oeil d'expert de M. FRISONI  
vers les tomates*



## Exposition 'Le Pain des Européens' au Tutesall

Inauguration le 29 août 1995

Du 26 août au 1<sup>er</sup> octobre 1995, le *Tutesall* de l'ancienne Abbaye de Münster, une ancienne grange d'ancienne, a accueilli l'exposition historique et ethnologique 'Le Pain des Européens – Das Brot der Europäer', coordonnée par Jean-Claude MULLER et Annik CHATELLIER-SCHON.

Organisée dans le cadre de "Luxembourg, Ville européenne de la Culture '95", l'exposition a illustré les divers thèmes autour du pain européen par des objets et tableaux provenant des collections nationales luxembourgeoises, de nombreuses collections privées, de même que de mu-

sées et institutions de la grande région Saar-Lor-Lux. La Fédération des boulangers-pâtisseries du Luxembourg s'était associée en organisant une aire de cuisson et de dégustation – une «Kaffisstuff» typiquement luxembourgeoise – dans l'enceinte de l'exposition où les quelque 3.500 visiteurs ont pu déguster des pains et gâteaux luxembourgeois spécifiques.

Le vernissage de l'exposition eut lieu le mardi, 29 août 1995 en présence de Mme Lydie WÜRTH-POLFER, Député-Maire de la Ville de Luxembourg et Présidente de l'a.s.b.l. 'Luxembourg '95', du coordinateur général Claude FRISONI, dont

le grand-père fut boulanger par ailleurs, du député François COLLING, du directeur de la Bibliothèque Nationale Jul CHRISTOPHORY, du grand Rabbin hon. Emmanuel BULZ et de nombreuses personnalités des mondes de la culture, des cultes, de la Fédération des Boulangers et des Meuniers.

À cette occasion, le coordinateur de l'exposition Jean-Claude MULLER, membre de l'Institut grand-ducal – Section historique et Section de linguistique, de folklore et de toponymie – et membre-fondateur de la Société des Européanistes à Bruxelles, esquissait la très large théma-



Les personnalités présentes au vernissage de l'Exposition «Le Pain des Européens»



Le coordinateur de l'exposition Jean-Claude MULLER esquisse la très large thématique.



tique de l'exposition avec les paroles suivantes:

«Le pain constitue la nourriture de base des populations de l'Europe depuis la plus haute antiquité. Chez Homère ou Hésiode déjà, la condition humaine est définie par celle de consommer du pain. Ce pain des Européens marque véritablement leur culture, fonde une identité et les distingue en même temps des autres: mangeurs de riz en Asie, mangeurs de maïs aux Amériques, mangeurs de manioc en Afrique... Le pain oppose aussi mangeurs de bouillies de céréales aux consommateurs de céréales panifiées. C'est dire que le pain est un élément fondamental et unificateur d'une culture européenne, issue d'une série d'expériences techniques et culturelles communes.

Les céréales, auxquelles l'Europe a réservé une place centrale, ont généré autour d'elles une constellation de techniques qui se déploient depuis leur mise en culture, – labourage, invention de l'araire ou de la charrue et du soc, système de jachère, de fumure, – et leur mode de récolte, jusqu' au processus de transformation du grain en farine qui culmine avec la panification.

Cette démarche si simple en soi devient un champ d'analyse infini dès qu'on le scrute de plus près: Au-delà des activités pratiques énumérées, un véritable complexe culturel du pain doit également être évoqué. Les multiples formes, préparations et dénominations des pains régionaux nous livrent une foule d'informations sur leurs usages et valeurs, de notre pain quotidien aux pains rituels des jours de fêtes.

La pâte, matière première toujours identique, travaillée par des mains de femmes et d'hommes, devient variété et symbole de leur identité culturelle: Pumpernickel

et baguette parisienne, fougasse, blini et pizza... sans parler de ces pains de campagne qui ne sont pas les mêmes, lorsqu'ils sortent d'un four toscan ou suédois. Leurs multiples formes, préparations et dénominations nous livrent une foule d'informations sur les usages et valeurs inhérents à ce simple mélange de farine, d'eau et de sel, mêlés parfois à d'autres ingrédients: Speculoos, Boxemännchen, Këndel, gâteau des rois, Bolo Rei, Verwurelt Gedanken, Tsourecki, Stollen... la liste est longue.

Dans notre pain quotidien et dans celui des rituels de nos jours de fête, nous transposons enfin ces nombreuses expressions métaphoriques que véhicule notre langage autour de cet aliment de base, dont les hommes et les femmes, depuis la plus haute antiquité européenne, ne veulent pas se voir privés. Entre le stade de la farine et celui du pain sortant du four, s'insère un acte fondateur de la culture, et de la culture européenne en particulier: celui du passage du blé cru au pain cuit.

Quoi d'étonnant dès lors que la mythologie européenne ait multiplié, sous forme de récits étiologiques voire cosmologiques, les figures qui évoquent ce processus complexe de l'élaboration du grain au pain?

Cette riche symbolique se retrouve dans les traditions judéo-chrétiennes et devient, dans le christianisme, qui a placé le pain au centre de son rituel fondateur, le partage eucharistique.

On voit que le thème du pain des Européens touche à de nombreux aspects fondamentaux de notre société moderne, tant du point de vue matériel que symbolique: à ce titre, l'exposition proposée est susceptible de retenir l'intérêt d'un large public sensibilisé tant aux questions de la qualité de l'alimentation que de l'avenir du monde rural en Europe, et des choix de société qui y sont liés.

Notons encore que l'exposition «Le Pain des Européens» de Luxembourg s'inscrit dans le prolongement d'une recherche sur «La culture du pain», menée de 1990 à 1993 à l'Université Libre de Bruxelles sous la direction du Professeur Marianne MESNIL. Plusieurs rencontres scientifiques internationales, organisées sous l'égide de la Société des Européanistes, ont articulé les phases de la recherche: «Du grain au pain» à Cerreto di Spoleto en Italie en 1990, «Du moulin au four» à Bucarest en Roumanie en 1991, où naquit l'idée de cette exposition, et «Se mettre à table» à Blagoevgrad en Bulgarie en 1992.

Plusieurs publications ont fait suite à ces rencontres, notamment dans la Collection «Ethnologies d'Europe» de la revue «Civilisations».

# CENTENAIRE du CINÉMATOGRAPHE: le C.N.A. redonne vie aux premiers films luxembourgeois



Photo Batty FISCHER, prise en 1958, Rue de l'Eau, où avait été construit et aménagé le «CINE de la COUR» pendant les années 1903 à 1905. Le cinéma de la Cour fut très fréquenté dès 1906; il ferma au milieu des années 1970.

Les cinéastes, –“gent née” il y a un siècle exactement – comporte les cracks, mondialement connus et appréciés, mais aussi la pléthore des cinéastes qui, sur un plan strictement national, voire régional seulement, ont contribué largement à l'attrait du 7<sup>e</sup> Art, tout “sans-grade” qu'ils sont souvent restés au-delà de leurs confins nationaux. On ne dira d'eux jamais assez de bien, promoteurs qu'ils furent, tout de même!

Heureuse initiative que celle du Centre national de l'Audio-visuel de Dudelange, – de présenter, dans le cadre du Centenaire du Cinématographe au Ciné UTOPIA à LUXEMBOURG, quelques-unes des plus intéressantes et des plus surprenantes productions cinématographiques réalisées au Luxembourg depuis 90 ans, séances du 22 septembre au 5 octobre 1995.

Ces films d'anthologie inédits, comportant également des publicités de l'époque, s'affirment de nos jours comme autant de très réels éléments du patrimoine culturel national.

La première présentation publique du cinématographe LUMIÈRE, à PARIS, remonte au 28 décembre 1895, le photographe Jacques-Marie BELLWALD organisant, le 18 octobre 1896 – moins d'un an après le “grand départ” –, la première projection à l'Hôtel du Cerf à ECHTERNACH. Quatre jours plus tard encore, la même projection fut répétée à la Villa LOUVIGNY à LUXEMBOURG, alors qu'Adolphe AMBERG organisa des projections cinématographiques au Café METROPOLE, Place d'Armes, en ville.

La nouvelle attraction envahit rapidement les bourgs et villages, des cinéastes am-

bulants faisant le grand tour des foires et autres marchés, pour y présenter les dernières “nouveautés”.

## L'année 1899

On suppose que les premières bandes filmées au Luxembourg datent de 1899, commandées par la Maison CHAMPAGNE MERCIER, dont la filiale se trouvait à LUXEMBOURG-Gare; ces pellicules filmées étaient essentiellement destinées à des fins de promotion, de publicité. Pas moins de trois de ces films, réalisés par un opérateur-cinéaste des Frères LUMIÈRE, se sont retrouvés dans les archives du cinéaste luxembourgeois Philippe SCHNEIDER; elles ont été revues et complètement restaurées par le CNA de DUDELANGE.

Les cinéastes ambulants, tels les Allemands WENDEL et Peter MARZEN, de TRÈVES, se mirent à tourner des sujets "locaux" à leurs passages de présentation; de cette sorte, des images de LUXEMBOURG, d'ECHTERNACH et de MERSCH furent produites, tout comme ces mêmes cinéastes allemands réalisèrent une nouvelle bande-ciné sur la Maison MERCIER, en 1904, film que généralement aujourd'hui, on considère comme le plus ancien des films luxembourgeois encore existant.

Entre 1905 et 1925, les court métrages tournés au LUXEMBOURG se firent de plus en plus nombreux, dont la majorité constitue des documentaires, souvent du type "reportage" filmé; toutefois, on y retrouve également certains films de fiction, dont ceux de la firme française PATHÉ, venue chercher thèmes et paysages pittoresques chez nous.

### «La Renifle»

Dès 1927, notre ancien champion cycliste Nicolas FRANTZ et la "Miss LUXEMBOURG" de la même année, Madame Pauline KEMP, devaient figurer dans un film long métrage, pour lequel ils avaient déjà donné leur accord de participation; toutefois, le projet «La Renifle» ne s'est jamais réalisé et le CNA dudelangeois n'en garde plus que quelques mètres de pellicule, tournés aux essais. Comme quoi la réalité ne dépasse guère toujours la fiction...

### Les pionniers luxembourgeois

Au petit bonheur la chance, les opérateurs-cinéastes des Frères LUMIÈRE sillonnèrent pays et continents, à la recherche de l'inédit au reportage, mais également pour filmer la vie et les événements, au jour le jour: le type de la "revue hebdomadaire" était né en somme, bien avant la date.

C'est ainsi que trois films LUMIÈRE, datant de 1899, - d'une durée de deux heures et demie - sont devenus des témoins particulièrement précieux de la "Belle Époque".

Un certain LAVESVRE, cinéaste français, est venu, le 28 juillet 1899 à Luxembourg, aux Établissements MERCIER pour y tourner un documentaire, probablement destiné à l'Exposition Universelle de PARIS. Trois de ces documents "hors prix" ont été retrouvés aux fonds Philippe SCHNEIDER, dont «Vendanges en Moselle», «Emboutillage aux Ets. MERCIER» et «Train de marchandises devant les Établissements MERCIER».

Dans «Regards sur le Passé», la rétrospective cinématographique englobe les années 1904 à 1963, l'année du millénaire de la capitale. Acquis par la Caisse d'Épargne de l'État en 1961, les anciens films sur la Maison MERCIER, - au début des réalisations WENDEL et Peter MARZEN - offrent d'excellentes images -, tournées à LUXEMBOURG et à KOPSTAL. En 1963, Philippe SCHNEIDER utilisa cet authentique document comme point de départ de son montage «Regard sur le Passé», film englobant également des séquences couleurs et pour lequel l'ancien membre du Conseil d'État Paul WEBER assurait le commentaire parlé.

### Evy FRIEDRICH, le journaliste

Le Luxembourgeois Evy FRIEDRICH, bien connu pour des reportages de grande valeur documentaire à la «Lëtzebuurger REVUE», - dès 1946, ainsi que pour les «KALENNER-BLIEDER», - cinq volumes, à l'instar de l'«ABREISSKALENDER», réalisé par le valeureux Batty WEBER a constamment oeuvré pour la mise sur pied d'une production cinématographique autochtone; dès 1927, il publia une première revue-ciné, «Le Film luxembourgeois», qui parut jusqu'en 1934, année d'édition également du magazine illustré luxembourgeois «A - Z», édité lui jusqu'en 1937.

«D'Louschläissen am Éisléck», documentaire de 12' 38", relate les phases essentielles des travaux et du commerce avec les produits des haies à écorces, matière première entrant dans le tannage du cuir, notamment à "IDEAL" de WILTZ. Les prises de vue du film furent réalisées essentiellement à CLERVAUX.

Evy FRIEDRICH encore, avec le court métrage de 1947, film sans commentaire acoustique, relate «Les Danseurs d'ECHTERNACH»; durée de 18' 38". On notera que le film passa au Festival de CANNES, en 1947, dans la section "documentaires".

Les 16 minutes du film «Promenade au LUXEMBOURG» sont du type touristique pur, caractérisé par des couleurs flamboyantes.

### René LECLERE: l'industrie

Neveu d'Emile MAYRISCH, le grand industriel luxembourgeois, René LECLERE réalisa, à côté de films-commandes par l'État grand-ducal, surtout des documentaires sur l'industrie sidérurgique ou manufacturière. Né en 1890, il tourna

principalement à BRUXELLES dans les dernières années 20, avant de "s'exiler" à PARIS, où il fut employé par la 20th CENTURY FOX, dans les années 30; il mourut en 1955.

### Pierre BERTOGNE: l'histoire

Photographe et commerçant dans cette même branche, Pierre BERTOGNE naquit au Luxembourg en 1897; notons que le photographe eut dans sa clientèle de septembre à décembre 1944, l'ancien GI et photographe de Guerre américain Tony VACCARO, qui réalisa plus de 500 documents photographiques sur le Luxembourg, pour les deux libérations, dont à l'offensive dans les ARDENNES.

Pierre BERTOGNE s'initia à la technique du film dès 1930, pour réaliser des documentaires en couleurs à partir de 1939; c'est ainsi que les séquences filmées dans pas moins de douze villes du pays aux grandes fêtes du CENTENAIRE de l'INDÉPENDANCE constituent d'authentiques documents, tout comme les métrages réalisés, - en tapinois! - à l'invasion des armées hitlériennes, les 10, 11 et 12 mai 1940, complémentaires le retrait sans gloire des mêmes, finalement la liesse indescriptible à deux grands événements: la première libération du Luxembourg, sept. 1944 et le Retour de la Regrettée Grande-Duchesse CHARLOTTE, le 14 avril 1945. Subsidièrement, BERTOGNE réalisa un plus grand nombre de reportages filmés, quand la Souveraine visita les villages et hameaux sinistrés à l'offensive, visite dans l'Oesling, la Basse-Sûre et la Moselle, en mai-juin de l'année.

### Philippe SCHNEIDER: 200 films

Né en 1908, Philippe SCHNEIDER débuta une carrière d'électricien, pour passer à BRUXELLES, où la passion précoce pour le film le prit; films-reportages de moindre importance dès 1928, il parcourut l'Europe avec des cinéastes américains et français, automne-hiver 1944-45. Débuts certes difficiles, quand il mit sur pied, en 1946, sa propre société de production cinématographique. Tournages incessants, il constitua très rapidement des archives riches autant que variées, sauvant de l'oubli et de la destruction encore bon nombre de films luxembourgeois datant d'avant-guerre.

SCHNEIDER fut commissionné pour un très grand nombre de films de promotion, de la part de l'État luxembourgeois, dont des documentaires sur le tourisme et l'industrie, alors qu'il réalisa, sur propre ini-

tiative, plus d'une cinquantaine de films purement publicitaires.

Aidé par ses filles NICOLE et MARIANNE, il produisit, dans ses propres ateliers à BONNEVOIE, grand nombre de court et moyen métrages, dès 1954. Sa production totale dépasserait les 200 films. Dans les archives Ph. SCHNEIDER, on retrouva notamment «L'Obsession de l'Or», production datant de 1906 et due à la Société PATHÉ, film dit du type "féerie", avec décors imposants et colorés, – selon SCHNEIDER toujours – par un certain chimiste natif de HOLLERICH, LIPPMANN, qui en aurait inventé le principe!

On doit probablement à Ph. SCHNEIDER également le tournage de 1938, «Circulez», film éducatif en somme, commandé par la Commission de Circulation de la Ville de LUXEMBOURG et dans lequel intervinrent nos "film-stars" les plus connus, sinon prisés à l'époque: Auguste DONNEN, Hary HAAGEN et l'inoublié Léon MAYER, qu'on devait encore retrouver en 1953, dans la belle farce filmée «De Schoulmeeschter».

«Circulez», court métrage parfaitement réalisé et monté, attire l'attention sur les dangers de la circulation, ayant en plus le mérite de nous faire découvrir, – de nos jours ! – des "coins" de la ville qui ont bien changé au fil des années...

Une des plus belles productions de SCHNEIDER sera certes la bande-film de 38 minutes, «LUXEMBOURG, Ville millénaire», daté en 1963, commande de la capitale, retraçant les principaux événements qui marquèrent la vie de notre capitale depuis 963.

Relevons encore, côté production sportive, un reportage, sur six étapes du «TOUR de LUXEMBOURG», documentaire de 1947, où sont faits des commentaires concis, mais révélateurs, type "potins"...

## Le Publicitaire: très prisé

Si un nombre assez important de films réalisés au Luxembourg, sur initiative privée ou alors suite à des commandes publiques, "touchent" franchement au genre "publicité-promotion", les publicitaires "purs" sont plus grand nombre encore, mettant en évidence déjà les particularités qui caractérisent cette catégorie précisément. Citons «Lavage à Sec» de 1962, «Vêtements HEINEN» (Esch-sur-Alzette,



*Le 25 février 1912, jour du décès de S.A.R. GUILLAUME IV, Grand-Duc de LUXEMBOURG, Duc de NASSAU: S.A.R. la Grande-Duchesse MARIE-ADELAIDE, en compagnie de S.A.R. ADELAIDE-MARIE, Grand-Mère de S.A.R. la Grande-Duchesse, Mère du Défunt Souverain GUILLAUME IV, qui s'éteignit au Château de COLMARBERG. – Photo d'un auteur inconnu, prise Rue de l'Eau à LUXEMBOURG.*

*Photos: Cinémathèque de la Ville de LUXEMBOURG*

1956); «A-Z: Home Service» de 1967; «VINS MOSELLE: Hokus Pokus» de 1963, finalement de PREFILUX, la production «La Poule», des années 70.

L'Entreprise GIORGETTI avait déjà fait réaliser un film de 9' 45", en 1925, film industriel, devant constituer le premier "publi-reportage" réalisé au Luxembourg.



## Il y a 50 ans, dans le «Bulletin d'Information»

### La Grande-Duchesse CHARLOTTE visite les régions sinistrées

Dès son retour au pays, la Grande-Duchesse tenait à apporter le réconfort de Sa visite aux populations sinistrées et à se rendre compte, sur place, des dégâts causés par l'offensive 'RUNDSTEDT', qui dura du 16 décembre 1944 au 23 février 1945. Les visites qu'Elle fit aux régions dévastées du pays, devaient avoir un caractère inofficiel et n'étaient annoncées aux maires et curés que quelques heures avant l'arrivée du convoi grand-ducal. Malgré cela, les habitants trouvèrent encore partout moyen d'alerter la musique ou la chorale, les scouts et pompiers. L'accueil offert à la Souveraine fut partout enthousiaste et émouvant. Pour quelques minutes, les gens oubliaient leur misère pour acclamer Celle qui, par Sa seule présence, leur donna la certitude d'une reconstruction et d'un relèvement rapides. La Souveraine, toujours accompagnée de quelques membres de Sa Famille, du Colonel FRASER, du Ministre de l'Intérieur et du Commissaire général à la Reconstruction, faisait à pied le tour des localités, s'entretenait librement avec les populations et écoutait récits et rapports des autorités civiles et ecclésiastiques. Nous donnons ci-dessous les dates et itinéraires de ces tournées:

Mardi, 24 avril 1945:	Luxembourg-Echternach-Luxembourg.
Jeudi, 26 avril:	Luxembourg-Larochette-Diekirch-Ettelbruck-Mersch-Luxembourg.
Lundi, 30 avril:	Luxembourg-Grevenmacher-Mertert-Wasserbillig-Luxembourg.
Mercredi, 2 mai:	Luxembourg-Ettelbruck-Feulen-Heiderscheid-Wiltz-Dahl-Nocher-Bockholtz-Goebelsmuhle-Bourscheid-Ettelbruck-Luxembourg.
Lundi, 7 mai:	Luxembourg-Diekirch-Tandel-Fouhren-Bettel-Vianden-Putscheid-Hosingen-Hoscheid-Diekirch-Luxembourg.
Vendredi, 4 mai:	Luxembourg-Wormeldange-Remich-Schengen-Mondorf-Luxembourg.
Vendredi, 11 mai:	Luxembourg-Diekirch-Hoscheid-Clervaux-Troisvierges-Heinerscheid-Luxembourg.
Lundi, 14 mai:	Luxembourg-Bigonville-Harlange-Doncols-Berlé-Eschdorf-Luxembourg.
Vendredi, 25 mai:	Luxembourg-Bourscheid-Kehmen-Reisdorf-Beaufort-Berdorf-Consdorf-Luxembourg.

*Le 14 mai 1945, la Grande-Duchesse CHARLOTTE était à BIGONVILLE qui était le centre des combats les 23 et 24 décembre 1944.*



# LES DOMMAGES DE GUERRE

## LÉGENDE

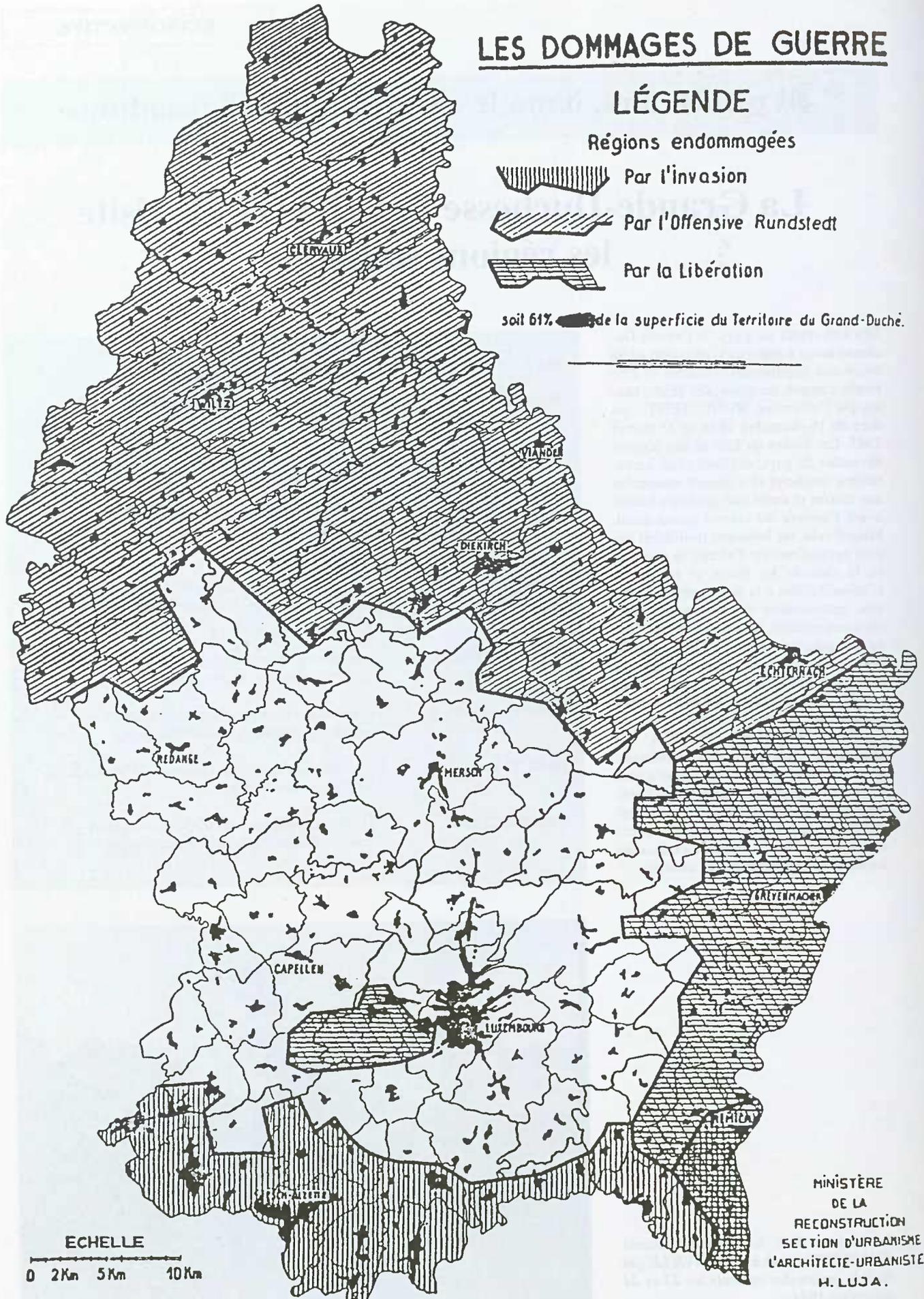
Régions endommagées

 Par l'invasion

 Par l'Offensive Rundstedt

 Par la Libération

soit 61%  de la superficie du Territoire du Grand-Duché.



ECHELLE

0 2Km 5Km 10Km

MINISTÈRE  
DE LA  
RECONSTRUCTION  
SECTION D'URBANISME  
L'ARCHITECTE-URBANISTE:  
H. LUJA.

*La Grande-Duchesse a visité HARLAN-  
GE le 14 mai 1945, un village où il ne  
restait presque aucune maison intacte.*



*La Grande-Duchesse sortant de l'église  
en ruines de KEHMEN lors de la visite  
du 25 mai 1945.*





A BERLE, village que la Grande-Duchesse visitait le 14 mai 1945, la démolition était complète.



A KEHMEN, des barraques étaient érigées par le Gouvernement pour donner un abri à la population sinistrée.



La Grande-Duchesse CHARLOTTE à BERDORF le 25 mai 1945, village détruit lors des combats du 16 décembre 1944



2 mai 1945, la Grande-Duchesse en visite à WILTZ, cité martyre

Photos: Tony KRIER

*A WASSERBILLIG, le pont de la Sûre détruit*

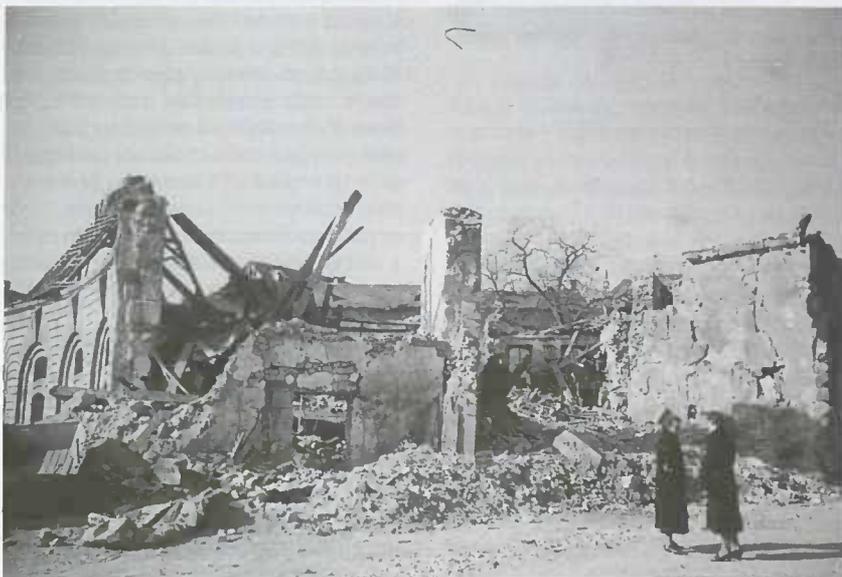


*A ECHTERNACH, les maisons détruites à côté du DENZELT*



*Les bâtiments en ruines à ECHTERNACH*

*Photos: SIP*



# La RECONSTRUCTION du pays après la guerre 1940-1945

## Considérations préliminaires

A ce jour, la population totale du Grand-Duché est de l'ordre de 408.000 habitants, répartis sur les 589 villes, localités ou hameaux, le nombre total des constructions et/ou habitations dépassant assez largement les 100.000 unités...

Au début de la guerre, la population résidente était de 297.866 personnes, pour un nombre total de 58.069 constructions, publiques ou privées; le nombre des ménages fut de 76.604, ce qui donnait 1,33 ménage par construction, une densité de personnes par ménage de 3,88, alors qu'en moyenne, toute construction privée abritait 5,11 personnes.

## «Rapport» 1944-45: RECONSTRUCTION

Sur les 589 localités du Grand-Duché, – tel est-il dit au rapport du Commissaire général à la Reconstruction Joseph SCHROEDER –, pas moins de 250 étaient plus ou moins sérieusement affectées par la guerre, les dommages causés étant géographiquement, et dans le temps également, très inégalement répartis.

Les premiers dommages dataient de mai 1940, à l'invasion nazie, où, suite aux cannonades depuis la ligne MAGINOT, certaines localités du Bassin Minier avaient souffert; bien que l'occupant eût créé un Office de Dommages de Guerre, la reconstruction des immeubles plus gravement touchés n'était guère permise pendant la guerre.

Pendant l'occupation il y eut une période de relative accalmie en ce qui concernait les endommagements par effets de guerre, si l'on fait momentanément abstraction de quelques... milliers de bombes «pleuvant du ciel».

Les attaques aériennes de mai et d'août 1944, - bombardements alliés - ainsi que la retraite des Allemands en septembre 1944, causèrent d'importants dégâts ou même des dévastations de très grande ampleur en Ville de Luxembourg, – quartiers de la Gare et de BONNEVOIE essentiellement –, ainsi que le long des frontières Est, ceux-ci étant causés par les canons «longue portée» allemands, tirant de la Ligne SIEGFRID.

La meurtrière et inutile «Offensive RUNDSTEDT», en décembre 1944 valut au pays son coup fatal, près de la moitié du territoire national étant réoccupé par l'ennemi, qui se livra au pillage, à la destruction et au ravage, souvent dans un esprit de revanche.

Sur les 58.069 constructions que comptait le pays en 1935-39, jusqu'à la libération finale, on enregistra 18.000 maisons endommagées, atteintes pour les taux ci-après:

10.650 habitations endommagées pour 1 à 25 %;

3.690 maisons endommagées de 25 à 50 %;

1.585 constructions pour 50 à 80 %, finalement

2.070 maisons détruites pour 80 à 100 %.

17.995, soit plus d'un tiers des maisons privées, étaient atteintes, pour un montant – qu'à l'époque, on estimait à 3,5, voire 4 milliards de nos francs; ne sont pas compris, dans ces montants, les dégâts de guerre causés aux édifices de l'Etat, aux chemins de fer, aux grands axes routiers et ponts, finalement aux réseaux routiers cantonal ou vicinal. L'estimation totale dépasserait dès lors les 5 milliards en dommages de guerre, équivalant à quelque 18.000 francs par tête d'habitant, francs de l'époque!

Confronté à cette situation désastreuse, le Gouvernement instaura, en février 1945, le Commissariat général à la Reconstruction, dont les missions essentielles furent la prise en main de la reconstruction même des habitations privées et la coordination générale de la réfection, sur l'ensemble du territoire.

## Problème majeur: les débris

Au fur et à mesure que les localités furent libérées, chacun se mit à la tâche avec une ténacité inébranlable; première urgence pour le déblayage des débris et immondiçes qui, en de nombreux endroits, rendaient toute circulation impossible; les trous d'obus dans les toits et les murs furent provisoirement bouchés ou réparés avec tout matériel disponible; brouettes, charrettes, camions et camionnettes, ... de ce qu'il en restait, les troupes allemandes, à leur retraite, ayant réquisitionné la presque totalité du charroi luxembourgeois.

## Mesures urgentes et préservatives

Les premières réparations, sommaires et de fortune, furent réalisées par les propriétaires eux-mêmes, afin que la vie pût tant soit peu reprendre, dans l'impossibilité qu'on était d'amener des forces opérationnelles qualifiées à pied d'oeuvre.

Beaucoup de routes étaient détruites, impraticables, alors qu'à sa retraite en très grande hâte, l'envahisseur avait fait sauter la presque totalité des ponts, dont ceux des chemins de fer, à l'exception d'une ligne à l'Ouest, fonctionnant normalement. Les trois quarts du pays étaient privés de communications téléphoniques.

Les régions et localités sinistrées manquaient presque totalement de matériaux requis pour la reconstruction; heureusement, le pays disposait-il de bonnes réserves de ciment, d'ardoises et de planches de fer blanc.

Le bois était très rare, et beaucoup de dégâts, suite à des écroulements postérieurs, ne purent être évités, notamment pour les toits qu'on n'arrivait pas à refaire en temps utile. Le carton bitumé, de très piètre qualité et insuffisamment fixé, s'envolait des toits sommairement refaits, d'où nouvelle besogne, frais majorés! De bien meilleurs résultats étaient atteints avec des planches de fer blanc, utilisées aplaties; meilleurs furent encore les résultats, après que des tests multipliés, avaient démontré les avantages de plaques à rainures, plus solidement fixées et galvanisées; enduites de laques spéciales, ces plaques promettaient une «longévité» de ... dix ans.

Dans toutes les régions sinistrées, les vitres étaient en éclats; le verre faisait cruellement défaut. Solutions de fortune que de boucher les fenêtres avec des plaques de contre-plaqué, – s'il y en avait – ou avec du carton, moins souvent avec des loques d'étoffes. Grands progrès quand, dès avril 1945, le premier verre fondu apparut sur le marché, produit de récupération!

## Réparations

Dès les débuts de la reconstruction, la tendance allait vers le «définitif» dans toutes les mesures du possible, le «temporaire en réfection» étant abandonné au fur et à mesure que les matériaux et de la main d'oeuvre qualifiée furent disponibles; le bois faisait encore défaut, de même que le verre, insuffisant en quantité, fin 1945 toujours.

Le manque en main d'oeuvre était apparent, les effets de la guerre, avec le retour forcé des étrangers dans leur pays, des étrangers se faisant cruellement sentir, essentiellement pour la carence des agents en construction, principalement les Italiens, maçons et carreleurs.

De cette façon, la catastrophe qui nous tomba dessus, nous surprit sans prépara-

tion, ni encore les potentialités d'agir vite et bien.

Heureusement —, si l'on peut dire —, les ouvriers et maints cadres des entreprises sidérurgiques et minières furent sans occupation directe, depuis l'arrivée des Alliés; de la sorte, et ce à l'initiative du Ministre du Travail, un certain nombre d'équipes spécialisées dans les métiers du bâtiment — chacune forte de vingt à vingt-cinq artisans — furent constituées et formées spécialement dans l'approche des projets et travaux à faire: maçons, charpentiers, couvreurs, électriciens, installateurs en sanitaire, et d'autres. C'est ainsi que, assez rapidement, on put maîtriser des situations graves, précaires.

Le logement évidemment, de ces 2.800 artisans supplémentaires, créa problème, parce qu'il fallait loger et nourrir les sinistrés en premier; de plus, les maisons pillées ou démunies de toute fourniture de ménage, — vaisselle et lingerie, ustensiles de cuisine et autres — faisaient défaut, par pillage ou destruction volontaire par les hordes ennemies.

Furent mis à profit, côté logement, d'anciens baraquements qui avaient servi pour la formation des Luxembourgeois enrôlés de force au «Arbeitsdienst», ainsi que 2.600 m<sup>2</sup> de chalets, gracieusement offerts par la Suisse, «l'Entraide Ouvrière» en particulier. Le fonctionnement et l'aménagement de ces surfaces d'habitation englobèrent la somme de 26.943.375 flux pour une surface «vivable» totale de 11.637 m<sup>2</sup>. Au fur et à mesure que ces baraquements étaient libérés par des ouvriers ou artisans partant vers d'autres chantiers, 177 familles purent y être relogées, en attendant la reconstruction de leurs propres demeures.

Pour certaines localités, où les réparations à faire étaient peu nombreuses, mais où par contre une destruction quasi générale avait été constatée, la reconstruction démarra beaucoup plus rapidement, ceci déjà à la mi-1945; la voie administrative se trouva souvent bien «écourtée» et l'entrepreneur commissionné, sous contrat, initia les travaux très rapidement, sous contrôle d'un architecte, surveillant plans et montants financiers publics à déboursier.

La grande stabilisation des prix, constatée depuis les mois de 1945, permit de mieux planifier, de bien prévoir; l'avantage en fut que les sinistrés pouvaient profiter de montants globaux, calculés sur base des prix 1940, adaptables, le cas échéant aux nouvelles données économiques. Des fluctuations de prix pouvaient néanmoins surgir par localité ou contrée, mouvements dépendant largement de la disponibilité ou non de matériaux sur place ou dans la région, comme encore de la distance aux chemins de fer, assurant les principaux transports.

Plus rarement, et ceci sans grande aide de la part du Commissaire à la Reconstruction, des sinistrés se sont constitués en syndicats momentanés, locaux ou communaux, toutefois avec l'accord de principe du Commissaire, sur le vu des plans et devis. Dans tous les cas, le Service des Dommages de Guerre portait surveillance, discrète, mais continue et efficace.

## Législation: 1945-46

Dès septembre 1945, 700 maisons nouvelles avaient été reconstruites, certains retards majeurs étant dus davantage à la carence de crédits qu'à un manque de spécialistes ou de la main d'oeuvre en nombre.

La majeure partie encore des travaux de réparation ou de reconstruction avait été exécutée sans législation appropriée ou particulière, si ce n'est cet embryon de réglementation, contrôlée par le Commissaire et l'Office des Dommages de Guerre.

Un organisme central et interministériel groupant les représentants des diverses Administrations appelées à coordonner leurs efforts pour la reconstructions du pays martyrisé dans un délai aussi proche que possible, fut créé, à l'initiative du Ministre de la Reconstruction, l'Arrêté constitutif datant du 19 décembre 1945.

Ce Conseil, se réunissant hebdomadairement, se composa de 15 membres, à savoir: Le Commissaire général à la Reconstruction et son Directeur; les Directeurs de l'Inspection du Travail et des Mines, de l'Office national du Travail, de l'Administration des Ponts et Chaussées, du Service de l'Architecte de l'Etat et de l'Administration des Services agricoles de l'Etat, un délégué de l'Administration des Chemins de Fer luxembourgeois, un délégué du Ministre de la Santé publique, un ingénieur de l'Electrification, l'attaché commercial et l'attaché social à la Reconstruction et un secrétaire. — Au sein du Conseil Supérieur, une sous-commission fut instituée qui aura à s'occuper du nombre-indice du bâtiment, car il faut éviter à tout prix que quelques-uns s'enrichissent indûment au détriment de la collectivité, qui devrait payer; une autre sous-commission a été chargée de l'élaboration d'un projet de Loi, tendant à simplifier les procédures en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'ordre de priorité des genres d'immeubles à reconstruire fut fixé comme suit:

1. Hôpitaux, cliniques, dispensaires, pharmacies;
2. Ecoles, églises, édifices publics en général;
3. Exploitations agricoles, commerce alimentaire;

4. Industrie, industrie hôtelière, artisanat, commerce en général;

5. Habitations des familles nombreuses, des prisonniers politiques et des déportés;

6. Habitations en général, à l'exception de celles, dont le propriétaire est poursuivi ou condamné pour incivisme.

Le 13 janvier 1946, une conférence extraordinaire eut lieu à l'Hôtel de Ville de la capitale, réunissant 79 bourgmestres des communes sinistrées. Le Conseil Supérieur y exposa ses vues et programmes, tout en entendant les avis afférents et les suggestions des responsables communaux. La reconstruction se basait en gros encore sur la Loi de 1937, en matière développement des sites, tout comme sur le Décret grand-ducal du 30 avril 1945.

Certains principes impératifs régissent la reconstruction: conserver ou refaire, dans la mesure du possible, les éléments architecturaux décoratifs des sites et tracés de rues; assainir, côté hygiène, les habitations insalubres d'antan, par une amélioration adéquate, conserver essentiellement le caractère historique et culturel des agglomérations, tout en sacrifiant les bâtisses peu représentatives ou enlaidissantes, datant de l'entre-deux-guerres.

## Situation: télécommunications

En septembre 1944, le réseau téléphonique se trouva dans un état lamentable. Par suite des faits de guerre et d'occupation, cet état allait en s'aggravant par la suite, du fait de la destruction de plusieurs ponts, le câble interurbain DIEKIRCH-LUXEMBOURG était sectionné en 9 endroits. Dans le nord du pays, suite à l'offensive, le réseau téléphonique fut pratiquement détruit.

La zone de combat, où le réseau téléphonique fut presque anéanti, comprit environ 1.052 km<sup>2</sup>, soit 41 % de la superficie totale du pays, la zone d'évacuation — il faut entendre la Moselle, la Basse-Sûre et le Bassin minier — 11%, soit au total 52% du territoire national. Les centrales automatiques de DIEKIRCH et d'ETTELBRUCK, et un grand nombre de bureaux satellites, furent gravement éprouvés et mis hors service pour un terme assez long.

Du mois de novembre 1944 jusqu'au mois de mai 1945, le personnel technique des P.T.T. travailla, souvent sous des conditions très périlleuses presque uniquement pour l'armée américaine; les stocks en matériel P. et T. furent employés pour et par l'armée alliée.

En mai 1945, la reconstruction du réseau téléphonique a pu être entamée sur vaste échelle, le câble LUXEMBOURG-DIE-KIRCH provisoirement réparé, la remise en état définitive ne pouvant être imaginée qu'après l'achèvement des ponts neufs en voie de reconstruction. Onze, sur les 18 centrales du réseau P.T. d'ETTELBRUCK, furent remises en état; environ 1.700 km de lignes aériennes, pour circuits interurbains et cabines publiques («privées») furent remplacés, 1.100 raccordements d'abonnés ont été rétablis dans les régions sinistrées. Pour les mois d'hiver 45-46, les travaux de reconstruction ont été suspendus momentanément, tant pour le bâtiment que pour les installations techniques postales. On compta toutefois rétablir l'état d'avant - 1940 pour Pâques 1946, ceci dans les cantons de REMICH, GREVENMACHER et ECHTERNACH, côté P.T.T.

## Reconstruction : Travaux Publics

L'envahisseur dans sa retraite et l'armée américaine dans ses opérations de libération, avaient causé des détériorations graves et multiples à la voirie et à ses ouvrages d'art, aux canalisations et aux distributions d'eau, éléments, dont la reconstruction incombait à l'Administration des Ponts et Chaussées.

Certains travaux, démarrés dès le 11 septembre 1944, furent bien avancés, dont au jour du 31.12.1945: 22.700 m<sup>3</sup> de pierre furent employés au cyclindrage routier, 115.000 m<sup>2</sup> de chaussée goudronnée; 1.103.000 m<sup>2</sup> d'accotements, les fossés pour 508 km de route, finalement 9.000 m<sup>2</sup> de pavage réalisés. 5 ponts furent reconstruits dans l'arrondissement de LUX-

EMBOURG, 6 autres dans celui de DIE-KIRCH, alors que 7 ponts furent réparés. Côté ponts provisoires, 16 ont été construits dans l'arrondissement de LUXEMBOURG, 33 dans celui du Nord.

Quelque 6 millions de francs - 1944-45! - furent dépensés pour canalisation et distribution d'eau, alors que la dépense totale pour la reconstruction se chiffra à 43.570.671 francs, au 31 décembre 1945; 5.000.000 de francs seront engagés mensuellement dans la reconstitution du réseau routier, - avec extension possible vers 7 millions - , la tranche annuelle pouvant s'élever à 80 millions de francs; on estime à 400 millions les dégâts d'ensemble à refaire par les Ponts et Chaussées.

## Le RETOUR de la BATTERIE LUXEMBOURGEOISE

Jeudi, le 28 juin 1945, a eu lieu à Luxembourg une remise de décorations, suivie d'un défilé des combattants volontaires luxembourgeois du *First Belgian Field-Regiment*, "Luxembourg Battery". Ces combattants qui avaient rejoint les armées alliées par la Belgique, la France, l'Espagne, l'Afrique du Nord, le Congo Belge ou l'Amérique, avaient reçu leur instruction militaire en Angleterre à Leamington-Spa, où ils constituaient une unité luxembourgeoise dans le cadre de l'Armée belge. Après l'invasion du continent européen par les armées alliées, la Batterie luxembourgeoise prit part aux batailles de Normandie, - Cabourg, Deauville, Trouville, Le Havre - de Belgique et de Hollande. Après la capitulation sans conditions de l'Allemagne, elle occupa la ville de Dortmund, d'où elle arriva à Luxembourg le 27 juin 1945, accompagnée de ses officiers belges. Des 127 Luxembourgeois de la Brigade Piron, 112 faisaient partie de la Batterie luxembourgeoise, munie de quatre canons anglais de 88 mm. Aucun de ses combattants ne tomba, mais la batterie compta des blessés.

À 15 heures, le champ du Glacis à Limpertsberg est bordé de milliers de Luxembourgeois venus pour acclamer "leurs" soldats et pour remercier les combattants de la Batterie de leur lutte héroïque contre l'agresseur allemand. Sur la tribune officielle ont pris place tous les membres du Gouvernement, Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Luxembourg, les Représentants diplomatiques de nos grands

Alliés, les membres de la Mission militaire alliée à Luxembourg, des délégations de l'Assemblée Consultative et du Conseil Municipal, le Général Piron, commandant le *First Belgian Field-Regiment*, et le Colonel De Ridder, commandant la Batterie luxembourgeoise. Sur le vaste champ du Glacis, la Musique militaire luxembourgeoise et la Compagnie "Garde Charlotte", les combattants de la Batterie luxembourgeoise avec leurs autos blindées et leurs canons, le corps de la Military Police stationné à Luxembourg et un groupe de maquisards forment un grand carré.

À trois heures précises, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse arrive, accompagnée de LL.AA.RR. le Prince Félix, le Prince Jean, les Princesses et le Prince Charles. La musique joue le "Wilhelmus" pendant que la Souveraine, le Prince Félix et le Prince Jean, accompagnés du Capitaine Aloyse Schiltz passent les troupes en revue. Après que LL.AA.RR. ont pris place sur la tribune d'honneur, le Colonel De Ridder s'adresse aux combattants de la Batterie:

«Chers Camarades Luxembourgeois,

Je suis ici d'abord officiellement pour vous remercier au nom de l'Armée belge, de l'aide soutenue que vous avez donnée dans la libération de notre territoire. Vous avez été tous des combattants, vous qui vous êtes amenés des plages de Normandie aux bords de la Meuse hollandaise. Tous, vous y êtes comportés brillam-

ment. Aussi c'est un grand honneur qui m'échoit, que de pouvoir vous transmettre les remerciements de la Nation Belge.

Je vous exprime aussi la gratitude de toutes les unités de la Brigade Belge et particulièrement de son Infanterie. Jamais elle n'a fait appel en vain aux feux de son artillerie, dont vous représentiez un tiers. Je sais que nos vaillants fantassins avaient confiance en vous. La preuve en a été donnée maintes fois et en particulier lors des combats de Stanfort, de Wessent et pendant la longue et fatigante garde sur le Canal de Wessern.

Ensuite, il y a tous vos camarades artilleurs belges qui me chargent de vous dire, combien ils sont tristes de vous voir séparés d'eux.

Vous avez partagé avec eux la longue attente dans les cantonnements de Grande-Bretagne. Avec eux, vous avez fait les manœuvres et les tirs dans les plaines d'Angleterre, du Pays de Galles et de l'Écosse.

Chaque fois, vous avez montré un tel esprit de camaraderie vis-à-vis de vos amis belges que votre départ les a douloureusement frappés.

Et maintenant, c'est en mon nom personnel que je vous parle. Lorsqu'il a été question d'unir les Volontaires luxembourgeois aux Forces Belges, on s'est demandé, où on allait les employer.

Au début, vous êtes venus juste assez nombreux pour faire l'effectif d'une trou-

pe d'artillerie. C'est ce qui m'a valu l'honneur, mais surtout la chance, de vous voir mis sous mes ordres.

Dès le début, j'ai été frappé en constatant votre désir de bien faire, d'apprendre rapidement votre métier d'artilleurs et de votre grand esprit de discipline et de devoir.

J'ai suivi vos progrès pas à pas, et en moins de quatre mois, grâce à votre travail et aussi, je me plais à le dire, à la valeur de vos officiers et sous-officiers, j'ai estimé que vous étiez prêts.

Lorsque j'ai été appelé à faire des tirs au-dessus de l'Infanterie de la 76<sup>e</sup> Div. Britannique, son Général m'a demandé, s'il était bien prudent d'employer des artilleurs qui jusqu'alors n'avaient pas tiré un seul coup de canon.

Vous savez combien ces tirs sont angoissants pour celui qui est responsable de la vie des fantassins marchant derrière un barrage, mais j'avais une telle confiance en vous, que j'ai insisté pour que vous y participiez. Tout a marché comme je l'espérais et dès ce moment, vous étiez consacrés artilleurs. Mois par mois, vous vous êtes perfectionnés jusqu'à ce qu'arrivait le grand jour.

Et enfin, vous qui étiez venus des quatre coins du monde, parce que vous n'aviez pas accepté la défaite de 1940, dans les tous premiers jours d'août 1944, vous mettiez le pied sur une plage de France. Vous vous battiez bien en Normandie, en Belgique et en Hollande, toujours prêts à intervenir, lorsque nos fantassins ou nos blindés vous appelaient à leur aide.

Vous partagiez avec nous les acclamations et la reconnaissance de nos populations libérées, vous aussi étiez leurs libérateurs.

Puis nos troupes fatiguées revinrent en Belgique. La Providence a voulu qu'aucun soldat luxembourgeois ne soit resté sur les champs de bataille, quoiqu'il y ait un certain nombre de blessés graves. On décida de doubler le nombre des pièces d'artillerie. Il fallait instruire des centaines de jeunes volontaires. Vous m'avez apporté votre expérience des champs de bataille pour m'aider dans cette tâche difficile. Maintenant, vous nous quittez après avoir bien mérité tant de la Belgique que du Luxembourg. C'est un peu comme si un de nos enfants quittait le toit familial. Je m'étais tellement attaché à vous et si, pour vous, le retour dans votre pays est une grande joie, il se traduit pour moi par une profonde tristesse. Nous nous étions si bien compris, vous serviez sous les ordres d'officiers belges, mais beaucoup d'entre vous commandaient à des sous-officiers et soldats de mon pays. Et tout cela s'est fait sans heurt et dans la confiance réciproque.

Le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique étaient unis avant 1940, par de grandes affinités d'idées et d'intérêts.

La longue période que vous, soldats luxembourgeois, avez passée dans les mêmes chambrées, sur les mêmes terrains de manoeuvres, mais surtout dans les mêmes dangers des batailles avec vos camarades belges, doit avoir resserré les liens d'amitié de nos Pays, l'un pour l'autre. Il faut qu'il en soit ainsi.

Je ne veux pas terminer avant d'exprimer toute ma gratitude envers S.A.R. le Prince Félix de Luxembourg qui a grandement facilité ma tâche par sa sollicitude infaillible envers vous tous et envers moi.

À tous, je vous souhaite bonne chance et prospérité dans l'avenir. Vous les méritez bien. Si jamais vous avez besoin de moi, souvenez-vous de votre vieux Colonel.

Je vous dis au revoir à tous, en souhaitant que Dieu garde le Grand-Duché de Luxembourg, sa Souveraine et sa nouvelle Armée.»

Puis S.A.R. le Prince Félix, en sa qualité de Général-Commandant de l'Armée luxembourgeoise, prend la parole:

«Dans le courant de l'été 1942, à la demande du Haut Commandement Belge, la décision fut prise de constituer une troupe d'artillerie luxembourgeoise. Depuis votre formation, j'ai suivi avec un vif intérêt le développement de votre unité. Dès le début, l'esprit était excellent et vous n'aviez que le seul idéal de combattre pour la libération de la patrie. Il y avait parmi vous des hommes rassemblés de partout: des vétérans d'Afrique qui étaient rompus au métier des armes dans les bleds nord-africains, des volontaires qui avaient rejoint la glorieuse Légion Étrangère en 1940 et 1941 pour échapper à la servitude de l'opresseur, ou bien qui avaient réussi à passer par l'Espagne et rejoindre l'Angleterre, d'autres encore qui arrivaient du Congo, des États-Unis et de l'Amérique du Sud. Mais, d'où qu'ils venaient, tous étaient animés des mêmes sentiments: écraser une fois pour toutes l'ennemi héréditaire et permettre à nos enfants de vivre en paix.

Grâce au dévouement et à l'abnégation de vos officiers et sous-officiers belges, et plus tard luxembourgeois, je pouvais, à chaque visite, constater les progrès rapides que vous faisiez. Je n'oublierai jamais le jour, où vous avez pu enfin vous présenter à moi avec votre propre matériel. Les pièces ornées du lion luxembourgeois et d'inscriptions patriotiques, les véhicules neufs, le tout dans un ordre impeccable, digne de la fameuse Division de la Garde Anglaise. Avec vous, j'étais fier et heureux, avec nous l'étaient votre Colonel et ses officiers. Depuis ce jour, je vous ai suivis en pensées, mes devoirs m'ayant appelé au loin, à l'autre extrémi-

té du front de France, à des centaines de kilomètres de vous. À plusieurs reprises cependant, j'eus la joie de venir vous voir: en Normandie, près de l'estuaire de la Seine, près du Canal Léopold et près de Bruxelles. Comme je m'y attendais, la renommée du vaillant soldat luxembourgeois, remontant à plus d'un siècle, n'avait pas changé. Partout où vous avez été engagés, vous vous êtes distingués. Vos chefs pouvaient compter sur vous et je sais, et je suis fier de le dire, vous avez toujours et pleinement mérité la confiance qu'ils mettaient en vous. "You never let them down", comme disent si bien les Anglais. Je vous félicite et je vous remercie d'avoir porté avec tant de cran et d'honneur le drapeau luxembourgeois, des champs de bataille de Normandie jusqu'au coeur de l'Allemagne. Toujours en première ligne, vous avez contribué à la victoire alliée.

Aujourd'hui, votre but est atteint. Vous arrivez en vainqueurs dans notre patrie libérée. Bien que mutilée et souffrant des derniers cours de griffes du fauve touché à mort, elle est plus belle, plus consciente aussi que jamais de ses prérogatives et de ses droits. Notre Liberté et notre Indépendance ont été reconquises par vos efforts et par ceux de nos innombrables compatriotes qui, par leurs souffrances et le sacrifice de leur vie, ont prouvé au monde qu'il existe un peuple luxembourgeois constituant une Nation et décidé à défendre son sol et ses institutions.

Je m'incline respectueusement devant ceux de nos camarades qui ne sont plus parmi nous aujourd'hui. Leur souvenir restera gravé dans nos coeurs et leurs noms seront inscrits au tableau d'honneur de la patrie.

En reprenant au nom de l'Armée Luxembourgeoise la troupe des mains du Colonel De Ridder, il me tient à coeur de remercier en ce jour glorieux, le Haut Commandement Belge en la personne du Colonel Piron, commandant la première brigade, pour la sollicitude et l'intérêt qu'il a porté à nos hommes pendant cette campagne. Ma reconnaissance va spécialement au Colonel De Ridder, chef idéal, courageux, juste et humain, ainsi qu'aux Lts. Raquet, Dankaert et Nicod, chefs directs de vous et de nos hommes. Ils ont toujours eu une attention particulière pour eux et n'ont jamais manqué de les aider et d'alléger leur sort.

Aujourd'hui, je puis vous dire que votre Colonel ainsi que vos lieutenants n'avaient en toutes occasions que des paroles élogieuses pour vous et toutes les faveurs étaient dues à leur intervention. Je sais que votre Colonel et ses officiers sont très fiers de vous et en votre nom, je les remercie de la bienveillance paternelle et du dévouement qu'ils vous ont toujours témoignés. Je tiens à remercier également tous les officiers belges de la Batterie ain-

si que le Capitaine Soussez de l'Infanterie et ses officiers qui, par leur belle attitude, ont donné un magnifique exemple aux hommes. Je me plais à étendre mes remerciements et mes félicitations aux officiers et sous-officiers luxembourgeois qui, par leur dévouement et leur courage, ont donné un si bel exemple de discipline et d'ardeur combattive.

Officiers, Sous-officiers et Soldats luxembourgeois de la Batterie, de l'Infanterie, de la R.A.F., des Commandos, Officiers et Marins servant dans les flottes alliées, nous sommes fiers de vous et nous vous remercions de tout coeur de votre admirable conduite. Vous avez tous bien mérité de la patrie.»

Après ce discours vivement applaudi par la foule, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse confère "pour bravoure et services rendus au peuple luxembourgeois" les décorations suivantes:

Le Général Piron: nommé Commandeur de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.

Le Colonel De Ridder: nommé Commandeur avec Couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.

Le Major Caenepeel: nommé Commandeur de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.

Le Capitaine Saussez: nommé Officier de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.

Le Lieutenant Nicod: nommé Chevalier de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.

Le Lieutenant Raquet: nommé Officier avec Couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.

Le Lieutenant Dankaert: nommé Chevalier avec couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.

Le Lieutenant Haes: nommé Chevalier de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.

Le Lieutenant-Médecin Gol: nommé Chevalier de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.

Le Sous-Lieutenant Lenaerts: nommé Chevalier de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.

Le Sous-Lieutenant Zucker: nommé Chevalier de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.

Le Premier Maréchal des Logis Fassbender: décoré de la Croix de Mérite en Or et de la Croix de Guerre.

Le Premier Maréchal des Logis Dubois: décoré de la Croix de Mérite en Or et de la Croix de Guerre.

Le Sous-Lieutenant Juttel: nommé chevalier avec Couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.

Le Sous Lieutenant Jacoby: nommé Chevalier avec Couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.

Le Sous-Lieutenant Winter: nommé Chevalier avec Couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.

Le Premier Maréchal des Logis Krier: décoré de la Croix de Mérite en Or et de la Croix de Guerre.

Le Premier Maréchal des Logis Puetz: décoré de la Croix de Mérite en Or et de la Croix de Guerre.

Le Premier Maréchal des Logis Doerfel: décoré de la Croix de Mérite en Or et de la Croix de Guerre.

Le Maréchal des Logis Jemming: décoré de la Croix de Mérite en Argent et de la Croix de Guerre.

Le Maréchal des Logis Kirpach: décoré de la Croix de Mérite en Argent et de la Croix de Guerre.

Le Sergent Everling: et décoré de la Croix de Guerre.

Le Sergent Georges: et décoré de la Croix de Guerre.

Le Sergent Schenten: décoré de la Croix de Guerre.

Le Caporal Thos: décoré de la Croix de Guerre.

Le Maréchal des Logis Claus: décoré de la Croix de Guerre.

Le Bombardier Bourg: décoré de la Croix de Guerre.

Le Soldat Flammang: décoré de la Croix de Guerre.

Le Soldat Groeff: décoré de la Croix de Guerre.

Le Soldat Ludwig: décoré de la Croix de Guerre.

Le Soldat Bermann: décoré de la Croix de Guerre.

Le Soldat Walty: décoré de la Croix de Guerre.

Le Soldat Nicolas: décoré de la Croix de Guerre.

Après la remise des décorations, M. Pierre Dupong, Ministre d'État, Président du Gouvernement s'adresse d'abord en français aux officiers de l'Armée belge:

«Altesses Royales, Excellences, Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

Laissez-moi, avant d'aborder nos hommes de retour du Front, saluer leurs Officiers de l'Armée belge. Ce sont eux qui ont formé et entraîné nos hommes. Ce sont eux qui les ont conduits à la victoire.

Messieurs les Officiers,

Vous vous êtes chargés de l'éducation militaire de nos hommes. Vous l'avez fait avec une compréhension touchante. Vous avez été pour eux des protecteurs et des amis. Soyez-en remerciés de tout coeur. Vous avez contribué, par ce que vous avez fait, à cimenter davantage encore l'amitié séculaire entre les Belges et les Luxembourgeois. Votre nom entrera dans les annales de notre jeune armée:

Honneur à vous, Messieurs les Officiers, honneurs à la Belgique alliée et amie.»

Ensuite, M. Dupong prononça le discours suivant à l'adresse des Volontaires luxembourgeois (texte traduit du luxembourgeois):

«Chers Soldats de la Batterie,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour accueillir nos jeunes soldats qui reviennent du front.

Nous les remercions de ce qu'ils ont fait pour notre pays.

Nous les honorons, parce qu'ils ont mérité d'être honorés.

Chers Soldats de la Batterie,

Le privilège redoutable vous était échu de participer de votre personne au combat le plus gigantesque de l'histoire. Dans cette bataille, non seulement l'humanité tout entière était engagée, mais la guerre fut encore totale, parce que l'enjeu en était tout ce qui donne à l'existence humaine sa valeur et sa dignité. Non seulement le droit des Nations, grandes et petites, de vivre leur propre vie nationale dans l'indépendance, non seulement le droit de distribuer les biens matériels de la terre de telle sorte que chaque peuple et chaque homme en reçoive la part qu'il mérite, se trouvait en danger. Était encore mis en cause le bien suprême, la liberté même de l'homme, le respect de la personne humaine. Dans cette guerre, il s'agissait de repousser l'attaque la plus infâme et la plus barbare contre tout ce qui est sacré aux hommes de bonne volonté.

Ce combat, chers Soldats de la Batterie, vous l'avez engagé, volontairement, parce que votre coeur de Luxembourgeois vous y poussait. Vous ne pouviez pas admettre que votre patrie fût foulée aux pieds par l'ennemi, et vous avez partagé l'indignation que tous les hommes décents éprouvaient en face de l'éruption de barbarie, qui partait de l'Allemagne nazie. Votre participation volontaire au combat est d'autant plus méritoire que dans la plupart des cas, vous aviez à surmonter des difficultés immenses pour rejoindre les armées alliées. De tous les coins du monde,

vous vous êtes efforcés de gagner Londres, le centre de ralliement. Vous avez franchi les frontières et les mers, vous avez passé par les prisons et les camps de concentration pour répondre à l'appel de votre cœur et de votre raison, et pour suivre l'exemple de votre Chef suprême, la Grande-Duchesse. Vous avez voulu participer à tout prix au bon combat pour votre patrie, pour les biens les plus sacrés de l'humanité.

Conformément aux circonstances, vous n'étiez qu'un petit nombre. Mais avec vous étaient en souhait et en esprit tous les jeunes Luxembourgeois, capables de porter les armes et fidèles à leur patrie et le peuple luxembourgeois tout entier. Grâce à vous, le secteur Luxembourg n'a pas été vide dans les Armées alliées. Le Luxembourg a résisté à l'ennemi de l'humanité à partir de ce 10 mai 1940, où la Grande-Duchesse a donné le signal. Notre statut international d'alors rendait plus difficile, à nous, qu'à d'autres pays, une seule forme de combat: le combat à main armée. Mais par votre énergie et par votre initiative, vous avez réussi, malgré ce handicap, à représenter le Luxembourg sur les champs de bataille.

Par votre attitude, vous avez comblé votre pays d'honneur. Le pays, de son côté, a le devoir de se montrer reconnaissant et de vous témoigner la gratitude que vous avez méritée.

Vous rentrez, entourés de la gloire des soldats victorieux.

Vous revenez dans votre patrie, sains et saufs. Nous nous en réjouissons et nous vous en félicitons.

Votre patrie est contente que vous soyez là. Car elle a besoin de vous.

Notre patrie saigne encore de mille blessures. Des dégâts immenses nous ont été causés par la guerre. C'est là le mérite d'Hitler. Mais de même que le monde allié a vaincu les armées d'Hitler, de même notre pays viendra à bout des dégâts matériels que la guerre d'Hitler nous a infligés.

Mais à côté des dégâts matériels que la guerre nous a laissés, nous sommes tarés d'un autre héritage d'Hitler. Cet héritage est de nature morale: c'est la discorde. C'est la haine entre les citoyens des villes et des villages. C'est l'esprit de violence et le mépris de la loi. Si nous ne parvenons pas à vaincre ces ennemis-là, Hitler remportera finalement, malgré tout, la victoire sur nous. Mais cela, nous ne pouvons pas le tolérer. Ce serait une tragédie sans pareille, si après tout le sang qui a été versé et après tous les sacrifices que nous avons consentis au cours de plus de quatre années pour sauver le pays des mains de l'ennemi visible, ce même ennemi réussissait à entraîner notre pays dans sa propre perte et cela par des bombes à retarde-

ment, de nature morale et spirituelle qu'il a posées; nous serons prémunis contre cela par la sévérité envers les traîtres, les dénonciateurs et les profiteurs de guerre. Mais aussi par la tolérance, la générosité et la bonne volonté envers tous ceux, qui dans leur for intérieur, étaient et sont restés de bons Luxembourgeois.

Nous ne devons pas nous attarder trop longtemps à regarder en arrière. C'est au-devant de nous que se trouve notre souci principal: la reconstruction du pays. Le Luxembourg avant toute chose.

Vivent nos Soldats du front et leurs Officiers.

Vivent nos Amis alliés.»

Après ces paroles du Ministre d'État, toutes les formations militaires participèrent à un défilé qui passa devant la tribune d'Honneur et fut applaudi par une foule enthousiaste.

Le soir, à 21 heures, la Musique militaire luxembourgeoise donna à la Place d'Armes un concert en l'honneur des Soldats de la Batterie luxembourgeoise. Ce concert revêtit un caractère exceptionnel du fait de la participation de M. Venant Pauké, baryton, revenu quelques jours auparavant de la déportation en Allemagne.

(Source: "Bulletin de Documentation", 30 juin 1945)

IL Y A 15 ANS...

## «Du Plan WERNER au Système monétaire européen (S.M.E.)»

par Pierre WERNER, Président du Gouvernement du Grand-Duché  
de Luxembourg, Ancien Ministre des Finances

C'est sur invitation du Dr juris et master sc. écon. Emmanuel COPPIETERS, professeur et directeur général de l'Institut Royal des Relations internationales à Bruxelles, que M. Pierre WERNER, Président du Gouvernement luxembourgeois, tint une conférence très remarquée audit Institut, un exposé et des prises de position qui firent date à l'époque; cette conférence datant d'avril 1980, il nous a paru intéressant de reproduire ci-après les vues et aspirations de l'auteur du «Plan WERNER» dans l'approche du «Système monétaire européen», afin de mieux pouvoir juger du cheminement et de l'avancement vers l'Union Monétaire Européenne, de nos jours....

Il y a dix ans – il faut comprendre l'année 1970 – j'exposais à la tribune de votre Institut la teneur du plan par étapes pour la réalisation de l'Union économique et monétaire à la suite de la publication du rapport rédigé par un groupe d'experts particulièrement qualifiés auquel ma présidence conférait la touche et l'apport politiques souhaités. Dans l'attente des dé-

cisions à prendre par les Gouvernements, mon exposé «Perspectives monétaires européennes»<sup>1</sup> indiquait à la fois une direction et un espoir.

Le plan par étapes fut effectivement lancé par les décisions des Gouvernements en février/mars 1971. Bientôt une décennie aura passé depuis les premiers pas sur le parquet de l'union monétaire. Au cours

de cette période la direction s'est souvent infléchie dangereusement vers le point zéro et l'espoir a vacillé pour s'éteindre même à certains moments.

A l'invitation de votre infatigable directeur-général, M. COPPIETERS, je reviens aujourd'hui vous parler de l'intégration monétaire de l'Europe sous un titre qui apparaît à première vue comme

tourné principalement vers la dimension du passé et qui, opposant deux approches d'un même problème, inviterait à des confrontations de vues scientifiques et techniques.

Bien que je sois amené à évoquer des faits historiques, à tenir quelques propos de science économique et financière, ou encore à comparer des formules techniques, je voudrais cependant vous demander d'accepter mon message comme essentiellement politique, c'est-à-dire animé à dégager des voies devant nous y conduire. Cet objectif, c'est la réalisation d'une communauté de stabilité, de croissance et de prospérité, garantissant la vie en commun dans la liberté et la justice des peuples de l'Europe.

Je m'expose évidemment au risque de récidiver quant aux espoirs suscités naguère comme par exemple celui de voir se réaliser en 1980 la monnaie européenne. Je l'accepte pour les mêmes raisons politiques. J'accepte aussi le risque de la confrontation de mes jugements à ceux de personnalités ici présentes, encore mieux au courant de la réalité économique et monétaire, comme par exemple le gouverneur de la Banque nationale de Belgique, M. De STRYCKER, qui m'a fait l'amitié de présider cette séance, ce dont je le remercie vivement.

L'utilité de ma démarche pourrait consister à mettre en lumière quelques données fondamentales et permanentes d'une intégration monétaire, à montrer la continuité des exigences d'un marché commun et à mettre le doigt sur certaines leçons que l'on peut tirer de l'expérience d'un passé, fût-il récent.

A ces fins je rappellerai brièvement dans une première partie la genèse du plan d'union économique et monétaire, le sort qui lui fut réservé, les dispositifs qu'il engendra. J'évoquerai la traversée du désert de l'inaction et le silence officiel autour de la question de l'intégration monétaire jusqu'au réveil et au sursaut des dernières années.

Dans une seconde partie, je me propose de situer et d'apprécier le système européen à l'intérieur du Marché commun. Je vous parlerai de ses perspectives et des développements auxquels il peut donner lieu dans une vue de progrès communautaire, sans oublier sa contribution possible à la réforme du système monétaire international.

I. Ce n'est pas à la légère que les Chefs d'Etat ou de Gouvernement des six pays de la Communauté économique européenne prirent la décision, à leur réunion de LA HAYE en décembre 1969, d'entamer un processus d'unification<sup>1</sup> au Sommet, à PARIS en octobre 1972 et – avec un peu moins de conviction – à COPENHAGUE en décembre 1973. Ce projet répondait à des

contraintes découlant à la fois de la situation économique sur le plan mondial et du développement acquis à l'intérieur de la Communauté.

En premier lieu, l'ébranlement du système monétaire international était devenu manifeste dès la première dévaluation de la livre sterling en 1967. En 1968 débutaient les frictions monétaires entre les pays membres.

Parce qu'il avait été négocié à une époque de paix monétaire dans le sillage des accords de Bretton Woods et de l'Union européenne des Paiements, le traité de Rome ne contenait à cet égard que des dispositions à caractère général ou peu adaptées au degré de libéralisation des échanges convoité. Il est vrai que l'article 107 du traité de Rome stipule que «chaque Etat membre traite sa politique en matière de change comme un problème d'intérêt commun». Aussi imprécise soit-elle, cette énonciation de principe fait ressortir qu'ils existe – a contrario – un intérêt commun monétaire et que l'autonomie d'action absolue ne pouvait plus être envisagée dans ce domaine.

En second lieu, les gouvernements étaient poussés en avant par la nécessité de consolider les progrès déjà réalisés. On avait éliminé les entraves douanières, pleinement libéré les échanges de produits industriels, mis sur pied une politique agricole commune comportant l'unicité du marché et des prix.

Ces fragments d'union économique ne pouvaient être tenus ensemble que si on appliquait le principe de l'intégration également au centre nerveux de l'économie que constitue le système<sup>2</sup> propositions furent déjà présentées dans ce sens, soit par des autorités gouvernementales, soit par la Commission du Marché commun (Plan BARRE).

Toutefois, en présence des tendances diverses révélées par ces propositions, le Conseil des Ministres décida de mettre sur pied un groupe d'experts qui devait approfondir l'examen de la question et opérer une confrontation des idées circulant en la matière. Le groupe fut placé sous ma présidence. Il en est résulté le rapport, dit rapport WERNER, qui est à la base des résolutions prises en mars 1971 et mars 1972 pour entamer le processus de réalisation par étapes de l'union économique et monétaire.

Lorsqu'il fallait décider, fin décembre 1973, d'entrer dans la seconde étape de l'union projetée, il n'était plus possible d'obtenir l'unanimité parce que tous les objectifs de la première étape de trois ans n'avaient pas été atteints.

Les causes de l'échec sont diverses, mais toutes plongent leurs racines dans un indiscutable affaiblissement de la volonté politique.

A peine le plan entra-t-il dans sa première phase que le système des paiements internationaux d'effondrait, avec l'inconvertibilité du dollar. L'inflation internationale commençait à sévir, amplifiée par le système de cours flottants et bientôt par la crise du pétrole.

Les esprits, malheureusement, n'étaient pas mûrs partout pour accepter un flottement commun vis-à-vis du dollar. Un de mes grands regrets est qu'on n'ait pu se mettre d'accord sur une telle formule proposée par le ministre de Finances de la République fédérale d'Allemagne le 10 mai 1971.

N'oublions pas non plus que certains gouvernements reculaient encore devant les exigences institutionnelles découlant du transfert au plan communautaire de certaines décisions à la gestion d'un ordre monétaire commun.

Il faut relever toutefois que sur le point particulier du resserrement des marges de fluctuation entre monnaies nationales, une expérience basée sur le plan de 1970 n'a pas cessé d'être pratiquée bien qu'avec des fortunes diverses et parmi un nombre limité de pays membres: c'est l'accord monétaire européen dit le serpent.

Je voudrais dès l'abord souligner les mérites de la poursuite de cette expérience. Le serpent, malgré ses vicissitudes, a permis d'expérimenter une nouvelle forme de collaboration monétaire internationale, d'éprouver et de mettre au point les techniques de resserrement des marges de fluctuation. En ce sens l'expérience du serpent, maintenue en vie par un noyau de pays, a ouvert la voie au système monétaire européen, dont il est question aujourd'hui.

II. Entre la déclaration de forfait du début de 1974 et le réveil de l'intérêt pour la question en 1977 s'écoulaient trois années d'impuissance sur le plan politique et de développement de plus en plus disparate des économies nationales. C'est ainsi que la hausse de prix intervenue de 1974 à 1977 a varié dans les différents Etats membres de 25 % à plus de 100 %. La croissance économique, pendant la même période, couvre un éventail qui va de moins de 1 % à plus de 10 %. Le chômage s'est aggravé partout.

Sur le plan politique on se refusait, en présence de cette évolution de s'engager dans un débat sur le développement de la collaboration monétaire.

La pensée prédominante était que l'Europe communautaire ne pouvait pas, à elle seule, résoudre de la stabilité monétaire. D'aucuns estimaient qu'une réforme du système mondial des paiements internationaux était le préalable d'un progrès européen dans ce domaine. Par ailleurs, les autorités monétaires étaient impres-

sionnées par le regain de poids et de prestige du dollar comme moyen de règlement international, précisément à la suite de la hausse des produits pétroliers.

Si sur le plan politique, c'est le silence, voire la gêne, la réflexion sur un ordre monétaire s'est poursuivie dans certains milieux, universitaires et autres, tout au long de cette période.

«Tout le monde reconnaît que la poursuite de l'union économique et monétaire est dans la logique du Marché commun et la condition de sa pleine réalisation. En présence de la réalité économique et sociale dans les pays membres, personne ne pouvait indiquer le moyen de s'attaquer avec chance de succès à la tâche», constate M. TINDEMANS dans son rapport sur l'Union européenne.

Il n'empêche qu'à travers vents et marées l'expérience monétaire s'est poursuivie, avec bien des avatars et à feu réduit. J'ai déjà évoqué l'accord monétaire européen de mars 1972 dit «le serpent», qui avait limité les fluctuations de change entre les Etats membres à un écart de 2.25% par dérogation aux marges plus fortes admises sur le plan du Fonds monétaire international avant le développement sur le plan mondial du système des cours flottants. Cette individualisation de l'Europe monétaire par une plus grande stabilité des changes entre les monnaies des partenaires, avait été une pièce maîtresse du plan par étapes. Elle avait été fortement discutée dans le groupe que je présidais, alors que la thèse des cours flottants comptait des adhérents même parmi les Six. D'aucuns voulaient la mettre au service des ajustements à accomplir pendant la période transitoire précédant la réalisation de l'union économique et monétaire. Néanmoins dans notre rapport final la thèse d'une fixité relative des cours l'avait emporté.

En 1978 l'accord monétaire européen ne fonctionnait plus qu'entre cinq pays membres parmi les Neuf, à savoir la République fédérale d'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Il va de soi que tronqué à cet point, l'accord monétaire européen n'avait plus la même signification communautaire.

Si l'expérience n'a pas été abandonnée complètement c'est que ces cinq pays trouvaient suffisamment de convergence dans leurs politiques économiques pour pouvoir recueillir les fruits d'une zone limitée de stabilité. En même temps ils avaient la conscience de maintenir en vie un dispositif autour duquel pourrait se faire un jour le ralliement de tous, lorsque les économies se seraient de nouveau rapprochées.

Enfin le serpent se voulait un filot de résistance dans la dégradation progressive de relations ordonnées de change sur le plan mondial.

Effectivement la persévérance montrée par «le petit reste» du serpent, s'est avérée utile et riche d'enseignements au moment où l'on abordait la définition du S.M.E.

III. Voyons maintenant comment on en est venu à reparler d'intégration monétaire dans la Communauté.

Je voudrais faire remarquer que tout au long des années 1971 à 1978 la discussion des aspects monétaires du Marché commun s'était poursuivi sur le plan de la théorie et des constructions intellectuelles. Différents rapports demandés par les instances communautaires ou par les Gouvernements en ont traité, rapports MARJOLIN, SPIERENBURG, TINDEMANS. Toute une nouvelle école se développa proposant de nouvelles approches du problème par la création d'une monnaie communautaire parallèle aux monnaies nationales.

Mais ce qui fut décisif, c'était le revirement de pensée entraîné par les paradoxes de l'évolution des économies nationales. Economistes et hommes politiques restaient perplexes devant des phénomènes ne concordant pas avec des vues classiques ou généralement admises.

Le processus d'ajustement monétaire et d'équilibrage des balances de paiement qui devait être facilité par le système des cours flottants ou de formules comme le crawling peg, ne répondait pas aux espoirs que l'on y avait placés, d'autant plus qu'il s'agissait la plupart du temps d'un flottement dirigé. Le biais inflationniste de ces pratiques devenait de plus en plus apparent. En même temps la coexistence de l'inflation avec le sous-emploi, de l'inflation avec la stagnation économique déconcertait tous ceux qui avaient pris certaines théories keynésiennes pour des dogmes.

Finalement on dut avouer que la suspension des progrès dans l'intégration envisagée pour faciliter les problèmes et les équilibres nationaux immédiats, non seulement ne les résorbait pas sur le plan intérieur, mais au contraire en exacerbait d'autres sur le plan des échanges intra-communautaires.

Enfin, les paramètres de l'évolution des économies nationales des partenaires devenaient de plus en plus discordants et de ce fait inclinaient les Etats vers des attitudes de plus en plus protectionnistes.

Au coeur d'une crise de stagnation et de mutation structurelle, les tentatives de relance des économies tournaient court dans une large mesure pour des raisons d'insécurité monétaire et de repliement de chacun sur ses propres soucis.

Le facteur de cohésion et d'ordre que pouvait représenter un zone de stabilité monétaire en Europe s'affirma de plus en

plus. Cette prise de conscience se concrétisa par des initiatives de la Commission, notamment avec la conférence retentissante du président Roy JENKINS tenue à FLORENCE en octobre 1977.

IV. Le conseil européen, c'est-à-dire le conseil des chefs d'Etat ou de Gouvernement, finit par se saisir du problème. Le 7 juillet 1978 ce Conseil, réuni à Brême, s'était mis d'accord sur les caractéristiques générales d'un nouveau système.

Très brièvement je vous rappelle ce que les nouveaux arrangements comportent:

1. Un système de change visant à stabiliser les monnaies européennes entre elles. Ce système devait être au moins aussi strict que le «serpent», remarque importante et qui marque malgré tout la continuité dans la pensée. Les interventions sur le marché des changes devaient se faire en monnaies européennes.
2. Une monnaie européenne, dite ECU, est mise au centre du système. L'ECU est une corbeille pondérée de monnaies européennes.
3. Le système est doté de moyens de crédit importants: Facilités de crédit à très court terme (45 jours) illimitées. Remise de 20 % des avoirs en or et de 20 % des réserves en dollars détenues par les banques centrales au Fonds européen de Coopération monétaire qui continue à subsister. Mécanismes de crédit existants à court et moyen terme portés à 25 milliards d'ECUS. Mesures destinées à renforcer les économies des Etats membres moins prospères, à savoir prêts de la B.E.I. pour un montant de 1 milliard d'ECUS avec bonification d'intérêt de 3%.
4. Les modifications de parités ou de taux-pivots restent possibles, mais requièrent l'accord de tous les participants, tout le système étant d'ailleurs réinséré dans le cadre communautaire.
5. Des facilités transitoires concernant les marges de fluctuation jusqu'à 6% sont accordées à certains Etats dont l'économie n'est pas suffisamment consolidée.
6. Création dans un délai de deux ans d'un Fonds monétaire européen.

Le système entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1979, a été accueilli assez favorablement, mais a provoqué aussi maint commentaires sceptiques.

D'aucuns se sont demandé pour quelle raison on réussirait là où l'on avait échoué dans le passé, alors que certains problèmes d'harmonisation des politiques de base sont devenus plutôt angoissants, qu'il y a encore des différences flagrantes dans les taux d'inflation et que l'entreprise est encore compliquée par la perspec-

tive d'adhésion de nouveaux pays membres.

D'autres n'ont pas manqué de dénoncer le caractère limité de l'objectif d'intégration, qui ne fait pas état d'une véritable union monétaire envisagée comme but final à atteindre et qui ne se met pas d'emblée au service de l'union politique.

Enfin certains craignent que l'on fasse du S.M.E. une machine de guerre contre le dollar, voire contre l'atlantisme. A cette opinion il faut joindre celle des experts qui estiment qu'il aurait fallu attendre un ordre monétaire mondial plus évolué et plus équilibré avant de s'engager plus loin sur le plan européen.

On nous dit encore: que signifie une stabilité monétaire si les changements de parité ou de taux-pivot restent tolérés dans certaines conditions?

Ceci m'amène à situer l'entreprise en cours par rapport aux tentatives antérieures et aussi par rapport à une véritable *union économique et monétaire*, telle qu'elle fut préconisée par le Sommet de La Haye en décembre 1969.

Donnant suite au mandat qui lui fut confié de définir une telle union, mon groupe avait commencé par décrire l'état final qui, selon le vœu des chefs d'Etat ou de Gouvernement devait être réalisé en une décennie par étapes successives.

Selon le rapport, l'état final de l'union devait comporter la convertibilité totale et irréversible des monnaies et l'élimination des marges de fluctuation des cours de change. Les parités sont fixes et irrévocables. Un tel état de choses ne se distingue plus, quant au fond, d'un régime de monnaie communautaire unique, bien que la circulation de signes monétaires nationaux puisse être tolérée dans certaines limites.

Le plan d'union économique et monétaire définissait dans le détail les initiatives et les mesures à prendre au cours d'une première étape de trois années. Les étapes suivantes étaient considérées comme des développements en profondeur du dispositif mis en place au cours de la première étape et devaient se signaler notamment par des renforcements institutionnels et des transferts à la Communauté de responsabilités exercées au plan national.

L'inventaire des mesures à prendre au cours de la première étape correspondait au compromis qui s'était réalisé entre les tendances monétaristes et économistes qui s'étaient manifestées dans le groupe. Cette querelle avait semblé vidée par la proposition de réaliser un parfait parallélisme entre les progrès dans l'harmonisation des politiques économiques et budgétaires d'une part, la mise sur pied de dispositifs monétaires et la convergence des politiques strictement monétaires de

l'autre. Le Président Hallstein a pu caractériser le plan en lui reconnaissant une égale prise en considération des deux tendances, mais avec un certain biais économiste, c'est-à-dire avec un accent particulier sur l'harmonisation des politiques de base.

Comme je l'ai dit, le rapport, et les résolutions prises sur sa base par le Conseil, prévoient une évolution des institutions communautaires à partir de la seconde étape.

Aux yeux du groupe, ces transferts de responsabilité représentaient un processus de signification politique fondamentale, qui impliquait le développement progressif de la coopération politique interne et externe. L'Union économique et monétaire apparaissait ainsi comme un ferment pour le développement de l'union politique. Au stade final de l'évolution il fallait aux yeux du rapport deux organes communautaires indispensables: un centre de décision pour la politique économique communautaire dans les limites strictes, bien sûr, des matières transférées au plan communautaire et un système communautaire de banques centrales.

Aux yeux de certains, la dose de supranationalisme ainsi évoquée paraissait exorbitante. Par contre, l'affirmation des nécessités de développement institutionnel, effectif mais circonscrit à l'essentiel, soulevait l'enthousiasme des militants pour l'Europe. Autour de ces aspects du rapport s'allumaient à nouveau les querelles de l'intégration politique de l'Europe.

Pour en revenir au S.M.E., il faut bien avouer que ses ambitions institutionnelles sont sensiblement plus modestes. Toutefois, nous découvrons une certaine redondance de problèmes institutionnels lorsque j'évoquerai tout à l'heure certaines perspectives futures.

En attendant, il s'impose de comparer la phase actuelle avec la première étape de l'Union économique et monétaire, marque 1970.

Sous l'influence des théories monétaires ayant cours, l'initiative actuelle procède d'une approche monétariste plus marquée, bien que la parallélisme de l'économie et du monétaire soit réaffirmé. La résolution de base, du Conseil européen se contente d'une déclaration assez générale au sujet de la convergence des politiques. Je cite: «Nous sommes fermement résolus d'assurer le succès durable du S.M.E. par des politiques menant à une plus grande stabilité à l'intérieur et à l'extérieur dans le chef des pays à déficit aussi bien que dans celui des pays à excédent.»

Ceci contraste avec le soin que l'on avait pris naguère de décrire les processus et les méthodes du rapprochement des politiques de base en matière économique,

budgétaire et fiscale. S'il y avait peut-être quelque chose d'excessif et de perfectionniste dans les exigences inventoriées dans le plan par étapes de 1970, on a le sentiment ici que le volet en question est trop peu développé. Il se tait notamment sur divers points essentiels par exemple le financement des déficits budgétaires et les incidences de la politique budgétaire sur le monétaire.

Par contre le dispositif monétaire est plus cohérent et efficace. Il m'a toujours semblé d'ailleurs que le dispositif monétaire devait jouer le rôle de déclencheur. Il faut un instrument monétaire cohérent et suffisamment doté dans ce que j'appellais «préunion monétaire» dans une nouvelle approche que j'avais publiée en 1977, pour décider les agents économiques et les forces sociales à s'engager avec confiance dans une politique d'harmonisation et d'ajustement des politiques économiques.

Si à maints égards le dispositif monétaire du système rappelle les conclusions du rapport Werner et la teneur des résolutions des Conseils des Ministres de mars 1971 et mars 1972, il s'en distingue sur plusieurs points par une plus grande souplesse et une plus grande efficacité grâce à une approche de solidarité plus généreuse. D'ores et déjà le rôle du dénominateur commun entre les monnaies est davantage mis en relief.

L'Unité monétaire européenne dite l'ECU est au centre du système. La valeur et la composition de l'ECU sont identiques à la valeur de l'Unité de Compte européenne.

L'U.C.E., corbeille de devises nationales des Neuf, dans laquelle sont libellés d'ores et déjà différents phénomènes financiers de la Communauté, est promue non pas encore à une monnaie de circulation, ni à une monnaie à cours légal, mais à une monnaie de règlement dont l'usage se limite aux opérations faites entre autorités monétaires.

Le Conseil européen n'a pas envisagé de surdoter l'ECU qui subit donc une perte de valeur relative si une ou plusieurs monnaies ont des accès de faiblesse. A cet égard l'ECU n'est pas encore le dénominateur commun idéal au point de vue stabilité. C'est la raison pour laquelle il n'a pas pu être retenu comme tel pour le fonctionnement du système de resserrement des marges monétaires et des mécanismes d'intervention, bien qu'on ait voulu le placer au centre du système. Aussi les fluctuations des monnaies les unes par rapport aux autres sont-elles mesurées bilatéralement par référence à une grille de taux-pivots définis initialement par rapport à l'ECU.

La prétention de mettre l'ECU au centre du système est donc atténuée par le maintien de la grille de taux-pivots, reprise du

système du serpent. De part et d'autre de ces taux-pivots seront fixées les marges de fluctuation de 2,25 %. On constate les fluctuations d'une monnaie par rapport à l'autre et non par rapport à l'ECU.

On sait que, dans le système «serpent», le dépassement de la marge de fluctuation tolérée impose aux autorités monétaires du pays concerné un devoir d'intervention sur le marché. La responsabilité exclusive qui incombe ainsi notamment au pays dont la monnaie se déprécie a paru excessive et on a tenté de l'atténuer dans le système par une procédure plus élaborée tenant compte du principe de la symétrie des responsabilités des pays excédentaires et déficitaires. Je rappelle que l'on avait longuement discuté de ce principe inscrit dans le projet de réforme du système monétaire international présenté à Assemblée annuelle du Fonds monétaire international à Nairobi en 1973, projet qui d'ailleurs ne fut jamais ratifié.

L'ECU, dont la valeur n'est pas stable, mais varie selon la moyenne pondérée de la valeur des monnaies nationales, est confronté avec la grille de parités, pour détecter l'écart des divergences entre monnaies communautaires. En cas de divergence d'une monnaie par rapport à la moyenne de l'ECU, se déclenche une procédure assez complexe et quelque peu tâtonnante qui fait appel à un «indicateur de divergence» basé sur l'écart observé entre la valeur quotidienne de l'ECU dans chaque monnaie et le cours-pivot de cette même monnaie. Lorsque cet écart franchit un seuil fixé à 75 % de l'écart maximum déclenchant les interventions, les autorités monétaires du pays concerné devraient entreprendre une action de nature à atténuer ou éliminer les risques de tension. Ces mesures peuvent être de nature diverse: intervention sur le marché, mesures de politique interne, modification de taux-pivots ou d'autres mesures économiques.

Les interventions se font en monnaies des pays participant au système. La réussite du système est largement dépendante de la souplesse et de l'ampleur du régime d'aides financières et de crédit dont il est doté. A ce propos on peut dire que l'on a fait un effort pour éviter l'esprit étriqué, qui a présidé à certaines positions antérieures.

Dans l'ensemble il y a progrès par rapport au serpent sur les points suivants:

- 1) Le système de rétrécissement des marges est réintroduit dans le cadre communautaire, alors que le serpent était l'affaire des seuls pays participants.
- 2) Par mesure transitoire une plus large marge de fluctuation est concédée aux pays économiquement plus faibles et dont les monnaies flottent actuellement.
- 3) Le système d'intervention en cas de divergence est susceptible d'alléger la

charge d'intervention ou de changement de politique pour les pays à monnaie plus faible. De ce point de vue également le système est plus souple que celui du serpent.

- 4) L'ampleur des moyens de crédits monétaires à court et long terme confère une plus grande sécurité générale au système.

D'autre part, le S.M.E. dont la mise en route fut hâtée en quelque sorte par les fluctuations aberrantes du dollar, ne peut être considéré sous l'angle d'un antagonisme euro-américain.

Bien sûr nous nous attendons à ce que la Communauté dans son ensemble soit mieux à même d'amortir et de digérer les chocs qui peuvent provenir de l'extérieur et de la spéculation, que les pays pris individuellement.

L'indépendance monétaire de l'Europe sera renforcée. Mais celle-ci doit servir le rétablissement d'un ordre monétaire mondial.

Il faut se rappeler d'autre part que les Américains n'ont pas été les derniers à préconiser le remplacement du dollar comme monnaie de réserve par une nouvelle unité monétaire créée dans le cadre du Fonds monétaire international, à savoir les droits de tirage spéciaux (D.T.S.). Pour que ce système fonctionne à la longue, il devra reposer sur de grandes zones de stabilité monétaire, dont la Communauté européenne en constituera une des plus importantes.

Comme pour toute autre formule, le maintien durable d'une zone monétaire européenne dépend de la convergence croissante des politiques économiques des Etats européens. Les Gouvernements des pays à monnaie faible peuvent toujours rencontrer des difficultés pour mettre en oeuvre les politiques d'assainissement et de discipline qui s'imposent. Certes, à défaut de prévoyance ou de détermination dans ce domaine ils risquent toujours de devoir finalement, même sans le S.M.E., consentir à des sacrifices peut-être encore plus considérables. Malheureusement le court terme est toujours représenté comme plus douloureux que le moyen terme.

Pour tous les pays de la Communauté, le flottement en commun vis-à-vis du dollar pose aussi des problèmes de compétitivité internationale. En Italie notamment on semble redouter également les conséquences négatives d'une appréciation éventuelle de la lire vis-à-vis du dollar.

Toutes ces craintes sont peut-être fondées. Mais l'alternative d'une Europe monétaire en dérive est certainement pire. Par contre l'Europe monétaire ayant trouvé une identité et, soudée par la solidarité financière et politique entre ses membres, usant de son poids économique, pourra

peser sur le concours des affaires mondiales et le rétablissement de relations ordonnées entre les monnaies sur le plan mondial.

Ainsi dotés on reconnaît généralement que les mécanismes du S.M.E. ont bien fonctionné en 1979 et jusqu'à ce jour, malgré les tensions très fortes dues à l'évolution du cours du dollar et à propos des relations entre les monnaies participant au système.

Il a surmonté également les perturbations pouvant résulter des divergences entre les taux d'inflation des partenaires. Effectivement les divergences entre ces taux tendent de nouveau à s'accroître. Des experts belges ont proposé récemment d'étudier la possibilité de créer au sein du S.M.E. un mécanisme d'alarme analogue à celui de l'indicateur de divergence sur le marché des changes. Ce nouvel indicateur de divergence serait déclenché par une divergence vers le haut du taux d'inflation d'un pays par rapport à la moyenne des autres pays. A la cote d'alarme le pays en question serait obligé à prendre des mesures de redressement. C'est un coup de chapeau au volet d'harmonisation des politiques économiques. L'idée vaut la peine d'être approfondie.

V. Il faut avouer que les Gouvernements se sont néanmoins rendu compte de la fragilité du système par rapport aux tempêtes qu'il devait affronter. Comme ceux du rapport sur l'U.E.M. ils ont reconnu que pour durer il avait besoin d'un cadre institutionnel et d'un fondement juridique plus solides. Comme les résolutions de 1971 et 1972, l'entreprise actuelle se fonde sur des décisions politiques réversibles. Or, un système monétaire doit être crédible. Sa crédibilité dépend essentiellement de l'irréversibilité du processus engagé. Un renforcement institutionnel a donc été prévu et il lui a même été assigné un délai-limite précis. C'est ce dernier qui ajoute à l'actualité du sujet que je traite devant vous.

Le 5 décembre 1979, les pays ayant adhéré au système ont déclaré être fermement déterminés à consolider, deux ans au plus tard après la mise en place du système, les dispositions et les procédures afin d'en faire un système définitif. Celui-ci conduira à la création du Fonds monétaire européen, se substituant au Fonds actuel de Coopération monétaire (F.E.C.O.M.). Il impliquera l'utilisation de l'ECU en tant qu'avoire de réserve et instrument de règlement. On ajoute qu'il aura pour fondement des actes législatifs appropriés pris tant au niveau communautaire qu'au niveau national, ce qui, soit dit en passant, justifie après coup les soi-disantes audaces institutionnelles de mon groupe d'études en 1970.

Ici, l'on est amené à poser deux questions

1. que signifie le qualificatif de „définitif“ donné au système et quel est son véritable contenu?
2. Les pays membres sont-ils disposés à en accepter les conséquences dans le délai voulu?

Pour ce qui est de la première question il faut constater que, tout comme au début des années 70, le Conseil européen a défini les caractéristiques de la phase transitoire avec plus de précisions que celles de la phase définitive. Et pourtant il s'y trouve des indications générales de grand poids à savoir l'expression de la volonté de faire de l'ECU un avoir de réserve et un instrument de règlement.

Les études actuellement en cours dans le Comité monétaire et le Comité des Gouverneurs de Banque centrale doivent analyser la portée de ces termes et les conséquences qui découlent de la mise en oeuvre des institutions projetées. Poussés à l'extrême, ces termes peuvent signifier la création d'une monnaie européenne. Plus modestement ils peuvent signifier des étapes intermédiaires selon un processus évolutif étendant les usages de l'ECU qui est proclamé devoir être le pilier du sys-

tème. Le Fonds monétaire européen à son tour peut assumer le rôle d'un système fédéral de réserve plus ou moins poussé.

De toute façon l'échéance de mars 1981 devrait représenter un saut qualitatif, sinon nous risquons de retomber dans les erreurs commises en 1973/1974. Or, cette fois-ci nous n'avons plus l'excuse de l'inexpérience. Comme naguère on pourrait invoquer l'évolution économique et monétaire récente pour trouver des arguments pour l'atermoisement ou l'inaction. Nous assistons à une nouvelle hausse du pétrole, à des tensions inflationnistes amplifiées, au gonflement des liquidités internationales à toutes les incertitudes d'économies en mutation. Egalement comme naguère, on pourrait a contrario trouver dans ces facteurs de division et d'incompatibilité des économies nationales des arguments pour une reprise en mains de la situation par la Communauté des Neuf qui peut s'appuyer sur un potentiel économique et financier qui lui assigne une place de premier ordre dans le monde.

Comme naguère, des problèmes de politique interne peuvent se poser pour certains pays, liés souvent à la proximité d'élections générales. N'a-t-on pas fait

état de la volonté de deux de nos grands partenaires pour reporter l'échéance au lendemain des dates électorales.

Je crois cependant que le Conseil européen se doit de se prononcer sur le fond au cours de cette année.

Les récentes défaillances sur le plan de la politique communautaire ne constituent pas non plus une excuse. Tout se tient dans la marche de l'intégration. On ne peut vouloir défendre l'existence d'un marché intégré agricole avec unicité de prix sans vouloir une intégration monétaire plus poussée et une convergence accrue des politiques de base.

Ainsi le problème est posé. Les réactions des Gouvernements aux propositions qui seront faites pour l'extension du rôle de l'ECU et les pouvoirs du Fonds monétaire européen seront l'exacte image de la volonté politique de progresser dans l'Union des pays de l'Europe.

A cet égard, et en considération des leçons que l'on devrait tirer des expériences faites il n'y a pas si longtemps, c'est un formidable test de crédibilité qui s'annonce.

Puissions-nous tous être à la hauteur du défi qui nous est adressé!

## Le 29 août 1935: La Reine ASTRID disparut tragiquement

Sur l'asphalte humide, près du village suisse de KUSSNACHT-am-RIGI, la Packard décapotable royale belge glisse, pour franchir le parapet, poursuivant une course folle et incontrôlable dans un verger en contrebras, pour s'immobiliser contre un arbre, le 29 août 1935.

Si Sa Majesté LEOPOLD III, Roi des Belges depuis février 1934, - Successeur

du Roi ALBERT I<sup>er</sup>, décédé le 17 février de l'année - en sortit avec des côtes et un poignet fracturés, Sa Majesté la Reine des Belges, née ASTRID SOPHIE THYRA LOUISE BERNADOTTE, Princesse de Suède, née le 17 novembre 1905, s'en est allée pour un meilleur au-delà, tragiquement arrachée à l'affection des Siens par un aveugle destin.

Tout un peuple abasourdi par cet indescriptible malheur, pleura une Reine qu'il avait à peine eu le temps d'admirer et de chérir; morte peu avant un trentième anniversaire, la Reine ASTRID laissa en ce monde trois Enfants princiers, JOSEPHI-

NE-CHARLOTTE, l'aînée, notre Bien-Aimée Grande-Duchesse; BAUDOIN, le Regretté Roi des Belges, dont l'avènement remontait à 1951, inopinément décédé le 7 août 1993, et l'actuel Roi des Belges, ALBERT II.

60 ans après, bien des gens se rappellent ce coup du sort cruel, mais surtout la Nation belge conserve dans son coeur et par des souvenirs inaltérables, la vive mémoire d'une très grande Dame, dont on a pu écrire qu'Elle "trône pour l'éternité au sommet du panthéon intime de ce pays - la Belgique - qui a besoin de sa monarchie comme un coeur est essentiel pour battre la vie".

# Il y a 50 ans: l'heure nucléaire Zéro

## 6.10.1945: HIROSHIMA

## 9.10.1945: NAGASAKI

L'affairement, l'ardeur "maladive" avec laquelle les scientifiques, en 1943-44, promouvaient la réalisation de la bombe atomique, paraissait, - pour d'aucuns - compréhensible, sinon à approuver: lasses de la guerre, - à la conférence de POTSDAM, le 17 juillet 1945 - le monde devait devoir déplorer plus de 55 millions de morts, militaires et civils, - les peuples et les responsables politiques souhaitaient la fin d'hostilités atroces, barbares, embrasement mondial, dont la fin, toutefois, avait été entrevue en mai 1945, en Europe pour le moins...

Le scientifique Enrico FERMI, l'un des coopérateurs de l'équipe LOS-ALAMOS au très célèbre "METLAB" de CHICAGO avait réalisé, dès 1943, une réaction nucléaire en chaîne, à moindre échelle, il est vrai...

Ernest O. LAWRENCE et Arthur H. COMPTON, et surtout le père de la bombe Robert OPPENHEIMER, sous la pression politique et militaire, travaillaient fébrilement à ce qui devait être le "big bang", définitif, irrévocable, forçant la reddition des militaires ou politiciens ennemis les plus acharnés...

Le 16 juillet 1945, sur les terrains d'essais désertiques d'ALAMOGORDO dans l'Etat américain de NEW MEXICO, une première bombe atomique était mise à l'essai, avec les conclusions que "tous les diagnostics n'étaient pas encore disponibles", mais que les "résultats paraissaient satisfaisants, dépassant déjà les attentes..."

On notera que dès 1939, Albert EINSTEIN avait formulé une mise en garde formelle vis-à-vis d'un emploi éventuel d'une bombe atomique. Le physicien d'ALAMOS Philippe MORRISON, persuadé qu'il fallait "avertir au préalable l'ennemi de ce qui l'attendait", se fit verbalement critiquer, alors que le Secrétaire US de la Marine, Ralph BARD, "inquiété", démissionna de son poste.

Le Président américain Hary TRUMAN était, selon une parole de W. CHURCHILL, "un autre homme", dès qu'il fut informé sur les résultats enregistrés à ALAMOGORDO.

Conseils, séances, réflexions, réticences, nouvelles décisions, - dont celle qui valut au monde la première utilisation de la Bombe A, à des fins directement et purement militaires, mais où les civils, - les Japonais de la ville de HIROSHIMA en

premier -, étaient finalement les seuls durement touchés.

Les estimations antérieures s'avéraient être insuffisantes, voire fausses; si l'Etat-major US américain avait escompté 60.000 fusiliers marins et parachutistes au nombre des morts à une invasion par terre et air des principales îles japonaises, si Robert OPPENHEIMER avait "calculé" 20.000 victimes directes pour l'explosion d'une bombe A sur une ville ennemie, ce-là avait paru "peu, en considération des victimes de mars 1945, lors du grand bombardement de la ville de TOKYO" (180.000 morts).

Ce fut le 6 août 1945, - les horloges du Japon renseignaient 2.52 heures - que le Capitaine de Marine - US William "Deke" PARSONS informa son pilote, le Colonel Paul W. TIBBETS "qu'on allait entamer les travaux"... Et ce fut précisément en ce moment-là que l'ère atomique avait sonné à bord d'une "Superforteresse B 29", que le Colonel-pilote TIBBETS avait baptisé "Enola GAY", - du nom de sa mère. L'appareil pouvait voler à 640 km/heures, à une altitude de croisière de 9.100 m, avec un rayon d'action de 8.000 km.

"Little Boy", - tel était le nom familier de cet engin atomique meurtrier, dont personne n'avait senti, entrevu, pressenti la force absolue en destruction, immédiate et à plus long terme..."Little Boy", initialement baptisé "Thin Man", avait une longueur hors tout de 3,2 m pour un diamètre de 74 cm; son poids totalisait 4.400 kilogrammes, sa force explosive étant de 12.500 tonnes TNT.

La "spécial Bombing Mission No 13", que dirigeait le spécialiste W. PARSONS, comportait une "check list" de 11 points, qu'il contrôlait, à la lueur d'une torche que tenait un assistant.

- 3.10 heures: PARSONS fait rapport à son pilote "que tout se déroulait bien", avant de remplir le petit "monstre Boy" de poudre, pour finalement connecter le détonateur. Il ne restait plus qu'un circuit électrique, - décisif, lui- à brancher. Question du mitrailleur-arrière Bob CARON au Colonel-Pilote: "Sir, est-ce qu'aujourd'hui nous procéderons à la fission d'atomes?" - Réponse du Colonel: "Tu y es!"

- Vers 4.55 heures, deux avions vinrent se joindre à la B 29: un imposant appareil laboratoire et un éclaireur-photos,

formation en V, avec "Enola GAY" en pointe.

Trois villes japonaises figuraient comme cibles possibles, suivant l'état de couverture du ciel et la visibilité qui en résulterait.

- 6.30 heures: En échangeant trois fils-connecteurs "verts" contre des "rouges", PARSONS assura la dernière connexion, moment, pendant lequel le Colonel TIBBETS informa son équipage qu'on "avait la première bombe A à bord".

- 7.25 heures: le Major Claude EATHERLYS, spécialiste en météo et vol d'éclaireur, informe, d'en-dessous le faible plafond de nuages, que la défense anti-aérienne des villes nippones réagissait faiblement et qu'il n'y avait pas d'avions de chasse en vue. En conséquence, il fallait "lâcher la bombe sur l'objectif premier". - "HIROSHIMA", conclut le Colonel TIBBETS.

- 8.09 heures: Une ville, des silhouettes de quartiers sont visibles: HIROSHIMA, à l'époque 7<sup>e</sup> ville nipponne, comptant 350.000 habitants, abritant encore un quartier régional d'Etat-major, de même que quelques industries d'armement.

Accords entre le pilote et le technicien-bombardement quant à l'objectif atteint, l'avion B 29 ayant fait un palier en ascension de 8.000 à 9.500 mètres!

Le Pont AIOI d'HIROSHIMA fut le principal point de repère: "Nous y voilà, je le vise en plein..."

- 8.15 heures et 17 secondes: les grandes valves de l'avion s'écartent, s'ouvrent: "Little Boy", engin de plus de 4 tonnes, dégringole, alors que l'avion, allégé, reprend de nouveau de l'altitude... - Il faudrait attendre 43 secondes..., pour que la bombe explose à quelque 500 mètres au-dessus du sol.

Effectivement, une masse énorme d'air, circulaire, en forme de champignon et se dilatant rapidement en largeur, libéra un cône de feu central, énorme lui aussi: "Comme si un anneau surdimensionné s'était détaché d'une planète lointaine", expliqua un des aviateurs.

L'avion enregistra deux fortes secousses, le sac et le ressac de la terrible onde de choc... HIROSHIMA s'embrasa, la destruction, - au foyer de l'explosion - fut to-

tale. "Effets visuels plus grands qu'à ALAMOGORDO... Succès total... Les foyers de feu ne se comptent pas"... et le Capitaine Co-pilote LEWIS de se demander: "Mon Dieu, qu'avons-nous fait ?".-

130.000 victimes directes furent dénombrées le jour du 6 août 1945 ou quelques semaines après. Les hôpitaux, en grande partie dévastés, reçurent 2.500 blessés et brûlés, le seul premier jour. Par milliers, des blessés traumatisés, erraient, ensanglantés ou mutilés, dans les rues dévastées, cherchant quelque point d'eau, - rivière, lac ou étang - pour y plonger, aux fins de soulager des brûlures. Mais les eaux, elles-mêmes, furent chaudes, certaines bouillantes...HIROSHIMA fut détruite ou endommagée à 96%.

Les victimes d'HIROSHIMA qui trépassèrent des semaines, des mois, des années plus tard encore, devraient avoisiner les 185.000 personnes, au total. La force active de "Little Boy" était de l'ordre de 13.500 tonnes en explosifs TNT, 20.000 tonnes n'étant pas exclues, selon des spécialistes.

Le Président TRUMAN, le Ministre des Affaires Etrangères BYRNES, dans l'incapacité de mesurer et de saisir toute l'ampleur de la catastrophe, se dirent satisfaits. Il fallait en finir!

Trois jours plus tard, la seconde bombe A fit un nombre plus important de victimes

directes, - victimes, à divers titres, qui se comptent encore par centaines, de nos jours, 50 ans après.

Le Japon, terrifié, signera la capitulation peu de jours après le déluge de feu à NAGASAKI: "Fat Man", bombe d'un poids de 4.536 kg et de 3,2 m de long, pour 1,52 m de diamètre, - d'un coût total de 25 millions de dollars US -, fut larguée le 9 août 1945 à 11.02 heures, détruisant la ville à 47%, - faisant 73.884 de victimes directes, pour plus de 50.000 qui trépassèrent après, dans de grandes souffrances. La bombe avait une puissance de 22.000 tonnes TNT.

Le 29 août 1949, l'Union soviétique procéda à ses premiers essais nucléaires, début d'une compétition idéologique et d'armements militaires, à laquelle se mêlèrent la Grande-Bretagne en 1952, la France en 1960, la Chine dès 1964.

Grandes menaces, dangers imminents de grand embrasement déjà au Blocus de BERLIN (1948- 49), à la Guerre de COREE (1950-53), à la Crise de SUEZ (1956), à CUBA en 1962, finalement.

Nombreux, bien trop nombreux furent les essais atomiques enregistrés jusqu'au jour, 2025 explosions au total, dont 1029 pour les Etats-Unis d'Amérique, 715 en Union Soviétique/Russie, 192 pour la France, 45 pour la Grande-Bretagne, 43 pour la Chine et une pour les Indes. Si

1956 avait vu 24 "essais" atomiques, en 1962, on devait en enregistrer pas moins de 171 par les USA, la France et la Grande-Bretagne. Plus de 100 de ces explosions se produisirent dans l'atmosphère terrestre.

A la signature de l'IRIS, WASHINGTON et MOSCOU ont réalisé que "par-delà leurs divergences stratégiques et idéologiques", elles avaient en commun "un intérêt et une responsabilité suprême: éviter la guerre nucléaire". Le Traité de Non-Prolifération (TNP), conclu à la fin des années 60, est indéfiniment prorogé. SALT 1 et 2, puis encore START 1 et 2, au début des années 90, ont valu une réduction sensible des grands armements...

Mardi, le 5 août 1995, sur le site MURUROA en Polynésie française, PARIS, à 23 h 30, heure de PARIS - 12h30 locales- a procédé à un premier tir nucléaire souterrain, dans une série de huit tirs possibles, prévus; la charge, légèrement inférieure à 20 kilotonnes, comme par le passé, se trouvait logée à 1000 m sous terre, dans une caverne cylindrique verticale, creusée sous un lagon d'atoll dans une roche basaltique, d'origine volcanique. On notera que ce fut le Général Charles DE GAULLE, Président de la République française, qui déclara l'Atoll MURUROA, situé dans l'Archipel TUAMOTU, long de 28 km pour 11 km de large, aire d'essai nucléaire française.

LE SOIR, 20.9.1995

## Sur l'avenir de l'Union européenne: Jean-Claude JUNCKER

■ Partagez-vous le pessimisme de certains sur la volonté des Quinze d'entamer une véritable réforme du traité européen?

□ *Au sein des Quinze, l'impression est largement répandue que, sans progrès, l'Union risque de reculer. En réalité, personne ne sait vers quel type de négociation et quel type de traité on s'oriente. Il ne faut donc pas s'alarmer trop vite. Les discussions au sein du groupe de réflexion sur la réforme de Maastricht ne reflètent pas les positions des Etats.*

■ Le Luxembourg pourra-t-il accepter l'élargissement de l'Union sans qu'il y ait eu au préalable une réforme institutionnelle en profondeur?

□ *L'élargissement n'aura de sens que si les nouveaux Etats adhèrent à une Union nette, solidaire et en devenir. Si c'est un club ayant fait le choix de l'immobilisme, ce sera un recul. Ce n'est pas une perspective valable pour les nouveaux membres. Il faut éviter qu'à la fin de ce siècle la pression des nouveaux soit forte au point que nous devions leur ouvrir la porte sans avoir aménagé les pièces de l'Union européenne. Au sommet de Majorque, il faudra en discuter.*

■ Certains évoquent déjà la tenue d'une nouvelle conférence, plus tard...

□ *Ce n'est pas mon scénario. Il faut profiter du mouvement pour accoucher d'une architecture permettant d'affronter l'avenir.*

■ Les trois pays du Benelux que vous présidez présenteront une position commune sur la réforme du traité. Pensez-vous pallier la panne du couple franco-allemand?

□ *Nous répondons à l'attente de ceux qui veulent voir le Benelux jouer le rôle qui fut toujours le sien. Il s'agit de faire oeuvre utile pour l'Europe. Nous pouvons jouer un rôle intermédiaire entre le nord et le sud, entre les grands et les petits, entre le couple franco-allemand et le reste de l'Union. Le Benelux peut même animer le couple franco-allemand dont je ne sais s'il est suffisamment fort pour être le*

*moteur d'une Union à Quinze. L'Europe est un bimoteur! On ne peut pas laisser aux seuls Français et Allemands le soin de la construire.*

■ Néanmoins, les trois «bénéluxiens» ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde.

□ *Depuis la négociation du traité de Maastricht, les points de vue se sont énormément rapprochés. Nous avons fortement influencé les débats du dernier Conseil européen de Cannes, notamment sur Europol. Aujourd'hui, les prises de positions nationales évitent les sujets qui pourraient nous diviser. Nous voulons maintenant approfondir nos accords et aplanir nos désaccords. Du reste, ce n'est pas une catastrophe de voir trois pays à ce point liés prendre des positions divergentes.*

■ Parlons de la fiscalité. La Belgique souhaite qu'à l'avenir les décisions se prennent à la majorité qualifiée. Le Luxembourg s'y oppose. Pourriez-vous accepter que la fiscalité environnementale et la fiscalité indirecte soient soumises à la majorité alors que la fiscalité directe resterait sous le coup de l'unanimité?

□ *Dans le débat fiscal, la première chose est de se mettre d'accord sur les contours. Le gouvernement belge plaide pour un socle de dispositions environnementales, sociales et fiscales. Je voudrais savoir à quel socle l'on pense. Contrairement à certains de mes prédécesseurs, je ne me suis pas opposé au débat fiscal au niveau européen. Mais ce débat doit être le plus intégral: discutons de l'impôt sur la fortune, de l'impôt sur les sociétés, de la fiscalité sur les centres de coordination, sur les sociétés holdings aux Pays-Bas... Au sein des Quinze, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suède et le Luxembourg plaident pour l'unanimité en matière fiscale. Objectivement, nous ne sommes pas isolés sur ce sujet.*

*A mes yeux, en outre, il y a une forte interrelation entre le degré d'harmonisation de la politique sociale et le degré d'harmonisation de la fiscalité. Si on veut débattre à la majorité de la fiscalité envi-*

*ronnementale ou de certains domaines de la fiscalité indirecte, il faut faire de même avec le droit de licenciement, avec le niveau des salaires minimaux, avec le congé parental, le travail à temps partiel, le travail dominical. Tout cela pèse fortement sur la compétitivité entre les Etats membres.*

■ Cette question a-t-elle une place dans la négociation qui s'annonce?

□ *Je ne pense pas.*

■ En Allemagne, on parle de renforcer les critères de convergence pour l'union monétaire. Cela vous inquiète-t-il?

□ *Il y a un consensus au sein du Benelux pour qu'après le démarrage de la troisième étape, les Etats continuent à appliquer les critères de Maastricht. Reste qu'il ne faut pas sous-estimer la méfiance de certains en Allemagne à l'égard de l'union monétaire. Le traité ne dit pas que l'Allemagne doit nécessairement faire partie de l'UEM. Mais si on veut qu'elle soit un succès, il faut que l'Allemagne y participe. Les autres ont donc tout intérêt à prouver qu'ils font les plus grands efforts de convergence.*

■ Qu'advient-il de l'union monétaire belgo-luxembourgeoise si la Belgique n'est pas prête en 1998?

□ *Depuis quelques années, le gouvernement belge fait des efforts considérables. La Belgique sera en état de démontrer que tous les efforts de convergence ont été faits. J'exclus l'hypothèse selon laquelle la Belgique ne serait pas prête pour adhérer à l'union monétaire.*

■ Et si jamais...

□ *Dans ce cas, le Luxembourg entrerait seul dans l'UEM. Telle est notre volonté et notre état de préparation. Mais la Belgique sera prête, j'en suis convaincu à 100%.*

■ Les pays du Benelux sont sensibles à la question de la place des petits pays dans la future Union. Le Luxembourg est en première ligne...

□ *Je n'accepte pas cette opposition, dictée par des raisons intérieures, entre grands et petits Etats. C'est inventé de toutes pièces. Je suis membre du Conseil des ministres depuis 1982 et je n'ai pas souvenir d'un débat qui aurait montré une opposition entre les quatre grands et tous les autres petits. C'est une invention.*

■ Néanmoins, il va falloir évoquer cette question lors des négociations!

□ *Si la politique communautaire évolue de plus en plus comme une politique na-*

*tionale, si l'approfondissement est suffisant, les petits Etats membres se résigneront à accepter un changement de statut. Mais je refuse d'en faire un préalable: pour moi, c'est l'approfondissement le préalable.*

■ L'arrivée d'Etats comme Chypre et Malte ne menace-t-elle pas le statut du Luxembourg?

□ *L'élargissement est une nécessité historique et ne doit pas être considéré à travers les lunettes réductrices du simple in-*

*térêt national. Cela étant, le Luxembourg est un membre fondateur: nous avons un droit d'aînesse sur tous les autres. On peut donc envisager des statuts différents. Mais l'essentiel est l'ambition commune. De là découleront les arrangements institutionnels.*

Propos recueillis  
par MICHEL DE MUELENAERE

VIS-À-VIS, 3/95

## Europa stärken und vollenden

### Die Weiterentwicklung der Zusammenarbeit im Saar-Lor-Lux-Raum ist für den neuen Premierminister JUNCKER eine Daueraufgabe

Die Referentenliste bei den offiziellen Veranstaltungen der "Vereinigten Volksbanken Saarbrücken-St. Ingbert" wird immer hochkarätiger: Gab unlängst im Festsaal des Saarbrücker Schlosses der renommierte TV-Journalist Dr. Bernhard Jünnemann den interessierten Anlegern den Tip, auf den Märkten, die sich häufig genug verrückt gebärden, gelassen zu bleiben, präsentierte man in der St. Ingberter Stadthalle bei der Ordentlichen Vertreterversammlung vor vollem Haus seinen Gästen den jüngsten Staats-Chef Europas als Redner: den Premierminister des Großherzogtums Luxemburg. Logisch, daß die immer aktueller werdende Thematik der Europäischen Währungsunion sich als ein Referatsschwerpunkt herauskristallisierte.

Die Euro-Währung, wenn sie in einigen Jahren zum allgemein gültigen Zahlungsmittel avanciert, wird und muß nach Ansicht von Jean-Claude Juncker mindestens so stark sein, wie die derzeit in Europa ("Man weiß schon, welche gemeint ist") führende Währung. Die künftige europäische Währung, dafür sprach er sich mit Nachdruck aus, dürfe "keine Tutti-Frutti-Währung" werden. Der Premierminister erinnerte in diesem Zusammenhang an die strikte Einhaltung der entsprechenden Kriterien im Maastrichter Vertragswerk: "Inflations-Spezialisten und Schuldenmacher haben hier keinen Platz", machte Juncker die Marschrichtung deutlich, der allerdings vor dem Jahr

1999 nicht an eine Euro-Währung in der Praxis glaubt.

Wirtschaftliche Verflechtungen im gesamten EU-Raum, Identifikationsprozesse der Menschen über die vorher bestehenden Grenzzäune hinweg, Grenzgänger-Pro und Kontra, Entwicklungspotentiale auf dem touristischen Sektor in der Euro-Großregion - aber auch Bereiche, in denen es noch im gesamt-europäischen Getriebe knirscht, zu deren Lösung es forciert gemeinsamer Anstrengungen bedarf, beleuchtete der luxemburgische Regierungschef in seiner kurzweiligen tour d'horizon durch die allgemeine Geschichte des Herzens von Europa. Den notorischen Nörglern in Sachen Einigungsprozeß warf er defätistisches Gedankengut vor: Vielmehr sollte man sich in allen beteiligten Staaten freuen über das bisher Erreichte, und zwar vor dem Hintergrund des alltäglichen Tötens in nicht allzu weiter Ferne...

Den europäischen Binnenmarkt "zu stärken und zu vollenden" bleibt nach Aussage Junckers "eine Daueraufgabe". Das Großherzogtum Luxemburg wird alles in seiner Macht Stehende tun, hierzu seine Beiträge zu leisten. So habe man, was die Weiterführung der Autobahn 8 angeht, alles Erforderliche in die Wege geleitet, diese Lücke im europäischen Fernstraßennetz zu schließen. Die Aktivitäten auf deutscher Seite im Dreiländereck begüßte der Premier nachdrücklich. Die kleinen und mittleren Handwerksbetriebe be-

zeichnete er als wesentliches und belebendes Element des Binnenmarktes. Gute Arbeit hätten auf diesem Gebiet die diversen Aktivitäten der Kammern und Verbände dies- und jenseits der Grenzen bereits seit Jahren geleistet.

Laut Premierminister Juncker ist der Tourismus-Sektor ein weiterer positiver Bereich, wo die Weiterentwicklung der Zusammenarbeit im Saar-Lor-Lux-Raum (beispielsweise das Projekt "Internationales Tal der Mosel") Früchte zeigt. Eng mit diesem Thema verbunden, ist auch die Kultur: Er rief bei dieser Gelegenheit in Erinnerung, daß das Ensemble der ehemaligen Völklinger Hütte und die Befestigungsanlagen der Stadt Luxemburg gleichzeitig in die Welterbeliste der "UNESCO" aufgenommen wurden.

"Die wirtschaftlichen Verflechtungen sind der Grundpfeiler für eine gemeinsame Zukunft in vielen Bereichen und damit verbunden auch die gemeinsame Präsentation des Wirtschaftsstandortes Saar-Lor-Lux". Auf Initiative des Luxemburger Premierministers sollen in diesem Zusammenhang künftig Jahr für Jahr maßgebliche Repräsentanten aus der Saar-Lor-Lux Großregion zusammentreffen und zu aktuellen Problemen nach Lösungen suchen. Das erste Gipfeltreffen dieser Art steht vor der Tür: man kommt am 20. September in Luxemburg zusammen.

Peter HANSER

## In Luxembourg for Business

LUXEMBOURG is one of those tiny countries that somehow escaped the form of cartography known as statesmanship in the peace settlements following wars. A mere 2,600 square kilometers (999 square miles) in areas, the Grand Duchy has maintained independence of a kind, apart from occasional military occupation, ever since it became a distinct entity in the 900s. The country and its ruling family are survivors – as the European Union has learned to its cost. One of the founding members of the EU, LUXEMBOURG ensured early on that it got its share of the institutions. The European Tower on KIRCHBERG Plateau, just outside LUXEMBOURG city, is one of the three seats of the EU, smaller than BRUSSELS, but larger than STRASBOURG.

No fewer than 3,000 people work in this complex, and that is not counting those at the European Investment Bank, the Court of Justice and the Court of Auditors. All are compelling evidence of the awesome power that a small country can wield when it is run by shrewd politicians, for there is no operational reason why EU institutions should not be concentrated in one place. Nobody has calculated the cost of shuttling politicians and Eurocrats around the BRUSSELS-STRASBOURG-LUXEMBOURG triangle, perhaps because nobody wants to know the cost.

What's certain is that the EU pumps vast sums into the LUXEMBOURG economy, which is one of the healthiest in Europe. Indeed, LUXEMBOURG prospers by offering itself as a host country to all kinds of international enterprises. No less than 60 years ago, Radio LUXEMBOURG was the forerunner of European commercial broadcasting. More recently, the Grand Duchy has become headquarters of the Société Européenne des Satellites with its ASTRA satellites: once again, LUXEMBOURG is in the vanguard of broadcasters trying to tap the lucrative pan-European television market.

Not surprisingly, LUXEMBOURG has long been a tax haven, its chosen corporate form being the holding company. Non-residents pay no income tax, capital gains or stamp duty, and strict confidentiality is guaranteed. As a result, banking and financial services have become the economy's dynamo, and today the 220 banks from 25 countries – 30 of the world's 50 top banks are represented – and 1,800 investment funds account for

no less than 15 percent of gross domestic product.

### Getting Around

Findel Airport is 8 kilometers (5 miles) from the city center and very close to EU buildings on the KIRCHBERG Plateau. The city is about 15 minutes away by taxi. There are also coach and bus connections. There are frequent, fast trains to and from neighboring BELGIUM, FRANCE, GERMANY, and the NETHERLANDS.

City bus service is efficient; check hotels for shuttles to and from EU institutions. There are more taxis than riders except at peak times – when, of course, we all want taxis. Car rental is available from most of the major companies.

### At a Glance

With a population of 80,000 or so, LUXEMBOURG city is a metropolis only in Grand Duchy terms. Some people find it charming, others dull. A deep ravine divides the city. On one side is the old town, dominated by the Grand Duke's castle. This section has become newly fashionable and is being restored. It houses some fine restaurants. On the other side is commercial LUXEMBOURG.

### In a Word

Luxembourg has three official languages: Lëtzebuergesch, French and German.

The first, a German dialect, is the prevailing everyday language, but French is the official language of Government. Newspapers are printed mainly in German. English is the lingua franca of banking and business.

### Wining & Dining

The cuisine here is an interesting mélange of French, Belgian and German. Curiously, for a landlocked country, there is a passion for fish.

When it is in season, the locals are also passionate about game – venison, pheasant, partridge, hare and wild boar. LUXEMBOURG borders the hilly, wooded Ardennes, where such creatures can still be shot or trapped.

A service charge is included in the bill, but it is usual to leave small change and, of course, a good deal more if you've been particularly pleased and want a wel-

come when you return.

A la Table des Guilloux, 17-19 Rue de la Resistance, SCHOUWEILER. Tel.: 370008. Out of town but a must. Breton Pierrick Guillou sold his two-star restaurant Saint-Michel in the city and opened a country bistro in a 300-year old farmhouse. Pig's foot gratin and pork with green lentils are among noteworthy dishes.

BOUZONVILLER, 138 Rue Albert-Uden. Tel.: 472259. Fine cuisine presented professionally in a beautiful restaurant, with a terrace for warm-weather dining. Strong emphasis on fish from the sea, lakes and streams, and on wild mushrooms. Extensive wine list.

Café STEICHEN, Inter-Continental Hotel. Tel.: 43781. Here on the hotel's terrace (glassed over for much of the year), good, simple, enjoyable food is served quickly but calmly. Salads a speciality.

CLAIREFONTAINE, 9 Place de CLAIREFONTAINE. Tel.: 462211. Luxurious and gastronomically inventive, with a cellar to savor: the place for a lingering meal.

CORDIAL, 1 Place de Prins, Tel.: 4885838. Small, elegant, intimate; farm-fresh food. Fish dishes particularly recommended.

LA CIGOGNE, 22-24 Rue du Curé. Tel.: 228250. A pleasant, restored house in the old town, with friendly service and a choice of dishes wide enough, but not so wide that one suspects they have been cooked in advance.

Lea LINSTER 17 Route de LUXEMBOURG, Frisange. Tel.: 68411. On the outskirts of town, but well worth the journey: it has a MICHELIN Star and is a past winner of the BOCUSE d'OR. Mme. LINSTER serves delicious saddle of lamb and veal kidneys.

LA LORRAINE, 7 Place d'Armes. Tel.: 471436. Classic fish and seafood restaurant with an expertly chosen wine list.

LES QUATRE CONTINENTS, Inter-Continental Hotel. Tel.: 43781. Ranks among the best tables in the whole country, with a brigade in the kitchen that seems always to be spurring itself on to greater effort. We can seldom resist the ecrevisses (crayfish) – or, indeed, most of the other dishes presented so temptingly.

LE RELAIS ROYAL, 12 bd Royal. Tel.: 41616. In the heart of the banking district, with a cuisine as fine and tasty as well-marinated thousand-dollar bills. The Chef de cuisine, Daniel PERRIN, learned his trade in luxury-liners, and it shows. Altogether excellent - and value for (not inconsiderable) money.

LES TROIS GLANDS, Sofitel Hotel, Tel.: 437761. Very much coming up in the world, with a menu that offers French, American (sliced, tender steak, for example) and local dishes.

LETZEBUERGER KASCHTHAUS, 4 Rue de BETTEMBOURG. Tel.: 516573. Local cuisine that has won awards. Atmosphere best described as cozy.

#### Calling Around

The telephone dialing code for both country and city is 352. Service is good. Numbers run from four to eight digits. Short ones are usually reserved for important subscribers, such as ministries: eight digits normally means a direct line.

- Police: 40940-1

- Police hot line: 113

- Ambulance: 112
- Airport: 47981
- City tourism: 222809
- Taxis downtown: 482233
- Taxi station: 49901
- Train information: 492424
- Bankers Association: 463660-1
- Monetary Institute: 402929-200

Excerpted from the «INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE GUIDE TO EUROPE» (third edition, NTC Publishing) by Alan TILLIER and Roger BEARDWOOD.

L'AGEFI, SEPT 95

## La place luxembourgeoise en pleine expansion

### Une vision optimiste pour l'an 2000

**Le visiteur étranger qui arrive pour la première fois à Luxembourg est frappé par le contraste entre le caractère provincial de la capitale du plus petit Etat membre de la Communauté européenne et l'envergure de la place financière internationale qu'elle abrite. (Jean KRIER\*)**

Cette particularité est considérée par d'autres comme une contradiction en soi. Mais, la réponse à la question «Comment les Luxembourgeois ont-ils réussi à se hisser au 7<sup>e</sup> rang mondial des centres financiers?» ne se cache-t-elle pas justement derrière ce contraste?

Reconnue aujourd'hui sur le plan mondial, la place financière de LUXEMBOURG est parmi celles qui occupent le devant de la scène. En décembre 1993, 218 établissements bancaires, originaires des quatre coins du globe, peuplent notre City et composent cette mosaïque cosmopolite.

Le secteur financier constitue 15,5% de notre PIB et occupe 18.531 employés, soit 9% de l'emploi total en décembre 1993. Par ailleurs, le total des bilans des banques de la place s'élève pour l'exercice 1993 à 16.032 milliards de francs.

Le LUXEMBOURG, à l'instar des autres places financières importantes, abrite des institutions bancaires aux caractéristiques différentes. Les banques universelles disposent d'une forte assise-clientèle; de manière générale, plus de 40% du total du passif est constitué de dépôts clients, collectés par un réseau d'agences réparties à travers le pays. Les banques universelles offrent tous les types de produits, même ceux de faible envergure financière tandis que les eurobanques traditionnelles n'effectuent qu'une petite partie des opérations bancaires courantes. Les eurobanques se refinancent essentiellement dans le marché interbancaire et non auprès de la clientèle privée. Le volume des crédits

accordés par les eurobanques est très important, la gestion des eurocrédits nécessitant moins de personnel que la gestion de fortune.

Cependant, depuis quelques années, la différence classique entre les banques universelles et eurobanques s'estompe, car certaines eurobanques ont élargi leurs activités en développant le secteur du *Private banking*.

#### Des avantages naturels

L'attrait du Luxembourg est fonction de nombreux avantages, tels sa localisation géographique au centre d'une région très dynamique, sa santé politique, économique et sociale et le multilinguisme de sa population. Les cyniques raisonneraient en arguant que la petite taille de notre pays présente également un avantage considérable parce que, tout le monde connaissant tout le monde, les problèmes se résolvent rapidement. Cette intimité facilite la communication entre banques et gouvernement, ce dernier ayant tout intérêt à favoriser le développement de la place financière qui est son meilleur contribuable. Ainsi, le Grand-Duché a souvent été le premier à mettre en oeuvre les directives européennes en matière de services financiers.

Le libéralisme économique du Luxembourg offre un environnement idéal pour le monde de la finance qui se développe sous un régime de libre-concurrence.

Depuis 1955, le LUXEMBOURG autori-

se la libre-circulation des capitaux, contrairement aux nombreuses réglementations imposées aux instituts bancaires dans les autres pays (par exemple en matière de contrôle des changes ou de réserves maximales). L'on cite souvent l'introduction par les autorités américaines, en 1965, de l'*interest equalization tax* sur les rentrées en provenance de l'étranger et rapatriés par les multinationales comme étant le départ de la croissance du centre financier luxembourgeois. Les eurodollars, générés par les restrictions américaines, constituent la base de l'euromarché, le coeur de notre centre bancaire.

Le fait que la plupart des activités attirées ainsi vers le LUXEMBOURG ont continué à prospérer, même après la mise en oeuvre de directives comparables dans d'autres pays ou après l'abolition par ces pays de leurs propres mesures restrictives, démontre que l'essor de la place du LUXEMBOURG était devenu inéluctable grâce à la qualité des services offerts.

Autre avantage de taille, le marché financier luxembourgeois est jeune, ce qui explique sa grande souplesse et sa force innovatrice, son potentiel n'étant pas entravé par des traditions obsolètes. Par ailleurs, la place se spécialise dans un nombre limité de services financiers pour lesquels elle fait preuve d'une grande compétence. Ainsi, par exemple, les opérateurs de la place sont le plus souvent experts en *Private banking*, en ingénierie financière ou en fonds d'investissements, alors que le rôle du marché boursier, de

l'assurance, de l'audit ou du conseil juridique reste faible. Les banques pratiquent donc une politique de niches.

En plus des avantages naturels, il ne faut pas oublier que le LUXEMBOURG possède également bon nombre d'attraits fiscaux et légaux bien connus, tels le traitement fiscal des sociétés holding, le secret bancaire, l'absence de retenue à la source sur intérêts, les contrats fiduciaires...

### Un avenir prometteur

Une étude sur l'avenir de notre place financière au sein du Grand marché européen, réalisée par Arthur ANDERSEN de concert avec l'Association des banques et banquiers du LUXEMBOURG, vient de faire taire les voix de Cassandra qui, depuis quelques années, annoncent le déclin de notre centre bancaire.

Ce rapport, extrêmement positif, analyse les anciens et nouveaux produits et secteurs, l'impact de la récession économique et d'une éventuelle harmonisation européenne sur le futur de notre City ainsi que les défis qui guettent la place.

Le dossier, reflétant les vues d'une centaine de dirigeants de banques de la place, prévoit un accroissement de 80% sur 8 ans du total des bilans des banques ainsi qu'une augmentation des bénéfices réalisés encore plus remarquable. Selon l'exposé, cette croissance sera favorisée par l'expansion des activités de *Private banking*, d'ingénierie financière, de fiducie et de fonds d'investissement. Le rendement élevé des produits dérivés amplifiera les opérations d'arbitrage tandis que les activités traditionnelles, centrées sur les euro-devises et les eurocrédits et dépendant de la politique monétaire européenne, sont condamnées à régresser.

Contrairement à la croissance de la plupart des activités, le nombre d'employés du secteur bancaire n'augmentera que peu, les banques misant sur une affectation et une formation optimale des employés ainsi que sur l'automatisation de la technologie. L'exposé prévoit 20.000 employés répartis sur 250 banques en l'an 2000, comparés à environ 18.000 pour 220 banques aujourd'hui.

L'étude Arthur ANDERSEN prédit un avenir prometteur pour notre place financière, aussi longtemps que notre législation fiscale et bancaire restera intacte. Et pourtant, les sceptiques préconisent des répercussions néfastes de la politique monétaire de l'Union européenne sur notre place financière.

### L'Europe sera monétaire ou ne sera pas!

L'introduction de la monnaie unique, l'ECU, à l'aube du vingt-et-unième siècle, fera diminuer les opérations de change entre monnaies de la Communauté.

Mais, cette diminution des revenus du sys-

tème bancaire ne constitue qu'un moindre mal pour le LUXEMBOURG, car sa part de marché dans les opérations de change au sein de la Communauté européenne est bien inférieure à celle des autres produits financiers offerts sur la place. Par ailleurs, les opérations dominantes de notre place financière se traitent entre le Mark et le dollar, opérations qui pourront être remplacées par des transactions entre l'ECU et le dollar. Ne perdons pas de vue que la monnaie unique permettra au LUXEMBOURG, pour la première fois, de participer dans la gestion d'une monnaie stable qui sera utilisée largement au-delà des frontières de la Communauté.

L'harmonisation sur les marchés des capitaux entraînera une disparition progressive des euromarchés, moins grave pour le LUXEMBOURG que pour les autres centres financiers, dépendant davantage d'un marché de capitaux national. Il faut s'attendre à ce que les règles concernant les marchés des capitaux seront harmonisées pas à pas et que, de ce fait, certains atouts de la place faibliront et il est certain aussi que la généralisation des réserves obligatoires à déposer auprès de la future Banque centrale européenne par les banques commerciales entravera sérieusement les segments non négligeables que constituent les marchés des euro-devises et des eurocrédits. Dans la mesure où le LUXEMBOURG est le seul des pays de la Communauté à ne pas grever les charges des banques par des réserves obligatoires, cet attrait indéniable risque de disparaître à terme.

Depuis un certain temps, la menace d'un nivellement européen, creusant l'étanchéité du secret bancaire, plane sur notre centre financier. Une loi du 5 avril 1993, portant entre autre transposition en droit national de la directive de l'Union européenne, relative à l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de l'argent de la drogue, renforce la collaboration entre les établissements financiers et les autorités judiciaires. Dans ce cadre, les banques sont tenues, notamment à une dénonciation spontanée au procureur d'Etat dans l'hypothèse où l'origine des fonds de leur client leur apparaît comme douteuse. La possibilité de lever à titre exceptionnel le secret bancaire dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue relativise et renforce en même temps le secret bancaire, notre place financière désirant refléter une image d'honorabilité. Le principe du secret bancaire se voit maintenu, une levée ne pouvant intervenir que par décision judiciaire dans des circonstances bien déterminées.

Le dossier de l'harmonisation des précomptes mobiliers sera également remis sur la table lors de la présidence allemande des Communautés, en juillet prochain. Le Luxembourg s'oppose évidemment à une harmonisation fiscale qui aurait pour conséquence un renchérissement du crédit

dans les pays de l'Union européenne et une fuite des capitaux vers les nombreux paradis fiscaux aux portes de l'Union européenne. Même à l'intérieur de l'Union européenne, beaucoup de pays ont créé des territoires à avantages fiscaux, tels les «CHANNEL ISLANDS», MONACO, GIBRALTAR, MADERE et DUBLIN.

Dans les négociations au sujet du secret bancaire et du précompte mobilier, le LUXEMBOURG pourrait également s'inspirer de la position prise par les Anglais à MAASTRICHT qui préfigure une Europe à deux vitesses, la plus rapide pour les ardents défenseurs du supranationalisme et la plus lente pour les partisans d'une intégration progressive.

Dès lors, il ne semble pas que l'abandon du secret bancaire et des autres avantages fiscaux constituent une menace imminente.

De toute façon, comme les opérateurs de la place sont conscients de l'ampleur des changements que l'intégration du grand Espace économique entraînera pour le secteur bancaire, ils n'ont pas attendu l'annonce de l'Union économique et monétaire pour se lancer dans une large opération de réadaptation.

### Les activités d'avenir: private banking, ingénierie financière et OPC

La plupart des banques privilégient, depuis un certain temps déjà, des activités qui sont plus à l'écart des répercussions de la politique monétaire, comme par exemple la gestion de fortune ou les fonds d'investissement.

En matière de gestion de fortune, les banquiers ont acquis des connaissances et un savoir-faire incomparable au long des vingt-cinq années de leur activité dans ce domaine. Elle est loin d'avoir atteint ses limites au Luxembourg, puisque la progression du niveau de vie fait accroître la partie du revenu disponible que les ménages destinent à l'épargne et que par ailleurs, l'épargne est stimulée par des formules d'investissement de plus en plus sophistiquées et alléchantes.

La déréglementation des métiers de l'argent, notamment au niveau européen, le cadre législatif et réglementaire adapté en permanence à l'évolution internationale ainsi que la grande expérience des opérateurs de la place ont permis de développer les activités d'ingénierie financière, une des spécialités du LUXEMBOURG.

Parallèlement à l'essor du *Private banking*, on assiste également à l'expansion des opérations de placement collectif, qui font preuve d'une croissance exponentielle depuis 1988, date à laquelle le Luxembourg a transposé, longtemps avant tous les autres pays européens, les directives communautaires sur les fonds d'investissement en lois nationales, drainant ainsi les fonds de tous les coins d'Europe, car les

OPC, bénéficiant du label Union européenne, peuvent être librement commercialisés dans les autres pays de l'Union.

La loi relative au domaine des OPC a été complétée en 1991 afin de permettre la création d'OPC dont les titres sont réservés à un ou plusieurs investisseurs institutionnels.

Fin 1993, leur nombre est de 1175 tandis que l'actif global avoisine 9967 milliards de francs. En termes d'actifs nets, le LUXEMBOURG est ainsi devenu le quatrième centre mondial de fonds d'investissement, précédé par les ETATS-UNIS, la FRANCE et le JAPON. Ceci a des conséquences positives pour l'économie du Grand-Duché, puisque les fonds d'investissement qui y sont basés, occupent 2346 personnes, ce qui représente 13% du total des emplois de la place financière.

Doit-on craindre qu'avec les projets d'harmonisation au sein de l'Union européenne la législation libérale concernant les OPC ne s'estompera?

Les spécialistes en la matière n'y croient pas pour un avenir prévisible, car ce serait attenter du même coup aux intérêts de certains grands Etats, comme la GRANDE-BRETAGNE avec ses îles anglo-normandes et autres territoires à statut spécial.

En d'autres mots, l'avenir de la place sera assuré à condition que des secteurs comme le *Private banking* ou les OPC gagnent en importance par rapport aux activités traditionnelles centrées sur les eurocrédits, qui elles, sont condamnées à régresser.

### La main-d'oeuvre et sa formation

Le LUXEMBOURG a connu des problèmes pour engager la main-d'oeuvre nécessaire au développement de la place financière. Les qualifications de base requises par la place financière sont tout à fait différentes de celles requises par une économie dominée par la sidérurgie et l'industrie en général. Les programmes scolaires ont tardé à s'adapter à la nouvelle demande. Ce furent les responsables du secteur bancaire eux-mêmes qui ont jeté les bases pour l'avenir de la place en concentrant leurs efforts sur la formation du personnel bancaire.

En plus, comme les créneaux d'activités bancaires deviennent de plus en plus spécialisés (produits dérivés de la salle des marchés, opérations de crédit sophistiquées, montages de sociétés...), la City luxembourgeoise a un besoin de cadres qualifiés beaucoup plus important que les activités industrielles. Le LUXEMBOURG se heurte ici aux limites de sa taille et il n'est donc pas étonnant que le pourcentage d'étrangers dans les emplois de la place est très élevé. En arrondissant, l'emploi intérieur pour tous les secteurs confondus représente 200.000 personnes dont 100.000 Luxembourgeois, 50.000 non-Luxembourgeois, mais vivant dans le pays et 50.000 frontaliers, Belges, Français et Allemands.

### L'informatique

L'informatique est un secteur-clé pour le développement des banques de la place, puisque les coûts informatiques représentent en moyenne 12% des coûts d'exploitation des banques. Ce domaine gagnera en importance à l'avenir vu les tendances en matière de technologie utilisée pour les paiements électroniques, de télébanking, de bourses électroniques, de contrôle des risques, de télécommunications entre agences, filiales et succursales d'un groupe.

Le progrès informatique des banques illustre la conjonction de deux phénomènes: une plus forte orientation stratégique des banques vers le commercial et une informatisation qui, rationalisant les tâches administratives, dégage du temps pour les agents, temps qu'ils pourront consacrer aux relations avec les clients.

Bon nombre de banques investissent des sommes importantes dans leur informatique afin d'améliorer le service au consommateur et, bien plus que par le passé, tout semble se présenter comme si le destin d'une banque était étroitement lié à celui de son informatique.

### Les autres secteurs d'activités au Grand-Duché

Le secteur bancaire représentant à l'heure actuelle près de 16% du PIB et 9% de l'emploi total de notre pays, la question se pose si le LUXEMBOURG ne risque pas de glisser à nouveau sans une structure économique monolithique.

«La dépendance des finances publiques vis-à-vis de certains grands contribuables du secteur bancaire est en tout cas dangereuse dans la mesure où les atouts de la place risquent de rester des points d'attaque pour certains pays partenaires.»<sup>2)</sup>

Afin de garantir une offre d'emplois diversifiés et d'assurer le futur du pays, le LUXEMBOURG a tout intérêt à maintenir et à développer d'autres secteurs d'activités capables d'expansion et de diversification.

Un secteur industriel diversifié est d'une importance capitale pour un petit pays comme le nôtre. Il ne faut pas oublier que le LUXEMBOURG n'a été invité à participer aux premiers pas de la Communauté européenne que parce qu'il disposait d'une industrie sidérurgique très valable.

Tout comme le secteur bancaire qui s'est entouré d'activités de support, avocats spécialistes en finances, fiduciaires, la sidérurgie a réussi à faire vivre autour d'elle un certain nombre d'entreprises et d'industries qui étaient tantôt ses fournisseurs, ses sous-traitants ou même ses clients.

Les petites et moyennes entreprises (PME) et les petites et moyennes industries (PMI), souvent délaissées au profit du secteur bancaire représentent quelque 11.000 entreprises assurant environ 80.000 emplois. La population active (à 40%) trouve les bases économiques de

son existence dans ces entreprises qui constituent 58% du PIB de notre pays.

Les PMI se sont bien redressées après la crise sidérurgique et représentent aujourd'hui près de 20% du PIB alors que l'évolution semble moins prometteuse pour les PME qui plafonnent à 40% du PIB. Un des défis majeurs à relever dans les années à venir se situe dans le recrutement de personnel qualifié. L'acharnement des jeunes sur certaines branches du secteur des services hypothèque l'avenir des PME. Le nombre d'étrangers est donc particulièrement élevé dans ce secteur.

Autre secteur d'avenir, le secteur des médias électroniques prend de plus en plus d'importance. Les Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion et Société Européenne des Satellites brassent des chiffres d'affaires et bénéfices croissant d'année en année.

Et l'avenir s'annonce brillant pour le secteur des télécommunications, des synergies pouvant être mises en oeuvre entre opérateurs luxembourgeois et partenaires étrangers.

Contrairement aux pronostics des voix de Cassandra, le LUXEMBOURG n'est pas en train de s'enliser à nouveau dans une structure monolithique. A côté du secteur bancaire, certaines autres activités économiques sont loin d'être négligeables.

Pour ce qui est du secteur bancaire, l'avenir s'annonce aussi prometteur. Le LUXEMBOURG s'est hissé, grâce à des produits d'avant-garde, au septième rang mondial des centres financiers au cours des dernières décennies. Si la place reposait, suivant un préjugé tenace, exclusivement sur des avantages factices offerts par une fiscalité attrayante, les acteurs du centre bancaire auraient en fait tout lieu de craindre le pire. Or, comme tel n'est pas le cas, l'essor pris par le secteur bancaire ne semble pas menacé.

Notre City s'appuie sur des bases solides et bien ancrées que certains atouts faibliront dans le cadre de l'harmonisation européenne.

Tant les Luxembourgeois que leurs voisins ont tout intérêt à sauvegarder cette place bancaire qui pourra contempler l'avenir avec optimisme comme le préconisent MORSELLI et TAMANIAU: «Ce serait intelligent de la part des Communautés européennes de préserver le LUXEMBOURG comme microcosme fiscal.»<sup>3)</sup>

\* Jean KRIER est président du Comité de direction de la Banque Internationale à Luxembourg, LUXEMBOURG.

<sup>1)</sup> Citation de Jean MONNET.

<sup>2)</sup> LUXEMBOURG, situation et défis, vision pour demain, 1993, p. 95.

<sup>3)</sup> MORSELLI B. et TAMANIAU J., Techniques and repression of tax fraud throughout the world, BRUXELLES, 1989.

## Das Unternehmernesspräch

# “Wir haben keine Probleme mit dem Kartellrecht”

Mit Romain BAUSCH, dem Generaldirektor des Satelliten-Betreibers SES, sprach Lukas WEBER

Der neue und mit 42 Jahren noch junge Mann an der Spitze des mit Abstand erfolgreichsten Satellitenbetreibers in Europa fühlt sich seiner Aufgabe gewachsen: “Ich glaube nicht, daß relative Jugend ein Handicap ist”, sagt Romain BAUSCH und fügt hinzu, daß er als Vizepräsident im Vorstand der Société Européenne des Satellites S.A. (SES) - dort saß er als Vertreter einer der zwei beteiligten Luxemburger Banken - durchaus schon seine Erfahrungen mit den Astra-Rundfunksatelliten und ihren Märkten gesammelt hat. Dennoch eine Überraschung war seine Berufung schon, nicht für die Fachwelt, sondern auch für ihn selbst. Nachdem sein Vorgänger Pierre MEYERAT trotz des ASTRA-Markterfolges unvermittelt seinen Sessel hatte räumen müssen, wurde wohl eine Weile vergeblich gesucht, bis man direkt im Unternehmen in der Person BAUSCH fündig wurde.

In den kommenden turbulenten Zeiten, in denen die SES sich für den Einstieg ins digitale Fernsehen rüstet, will BAUSCH mit einem neuen Management-Stil dem Schicksal seines Vorgängers entgehen. “Ich setze auf Teamarbeit”, sagt er. Seine Entscheidungsbefugnisse, im Vergleich zum Vorgänger, seien nicht beschnitten worden. Aber für eine geänderte Aufgabenverteilung im Hause SES spricht die Neuausrichtung und geplante Ausweitung der Geschäftsführung, in der neben BAUSCH als Vorsitzendem derzeit Marketingsdirektor Yves ELSÉN, Finanzdirektor Jürgen SCHULTE und der neue technische Direktor Milton TORRES sitzen. “Ein kollegiales Gremium”, nennt es BAUSCH; zudem bestehe ein Vertrauensverhältnis zwischen Management und Gesellschaftern.

Die Entscheidungswege im luxemburgischen und dennoch internationalen Unternehmen sind nach Meinung des neuen Generaldirektors weniger undurchsichtig als nach Ansicht mancher außenstehender Beobachter. “Was da gelegentlich zu lesen war, stimmt nicht. Noch nie hat es eine Spaltung unter den Aktionären gegeben”, sagt er. BAUSCH dementiert damit Berichte, bei der Abberufung seines Vorgängers seien die Gesellschafter (unter anderen aus Deutschland, zwei große Banken und die Telekom) in Streit geraten. Was also hat die Ausgabe von A-Aktien und B-Aktion (zwei Drittel der

Stimmrechte bei 20 Prozent der Anteile) dann für einen Zweck? Eine Sperrminorität sicherten sich die zwei öffentlichen Luxemburger Banken mit ihren B-Aktion natürlich schon, gibt BAUSCH zu. “Die SES muß den Konzessionsvertrag mit dem Staat LUXEMBURG beachten”, erklärt er. Für den belegt sie mit ihren ASTRA-Satelliten die Orbitalposition.

So ergibt sich für das eigentlich privatwirtschaftliche Unternehmen eine Reihe von Selbstbeschränkungen: Kein Gesellschafter soll individuell, direkt oder indirekt mehr als zehn Prozent der Anteile halten (die deutsche TELEKOM hat mit Sondergenehmigung knapp 16,7 Prozent und ist damit größter privater Einzelgesellschafter); mehr als 30 Prozent und damit die Sperrminorität bekommt keine homogene Gruppe von Unternehmen aus benachbarten Märkten, wie Hersteller von Satelliten oder Programmanbieter zusammen. Eine Ausnahme bilden die öffentlich-rechtlichen LUXEMBURG-Banken. Insgesamt aber, sagt BAUSCH, will die SES offen für weitere Gesellschafter bleiben.

EUTELSAT, ein Zusammenschluß der europäischen Postorganisationen zum Zwecke des Satellitenbetriebs und damit wichtigster Konkurrent der SES, hat kürzlich damit begonnen, ein Konkurrenzsystem für direkten Rundfunkempfang im Orbit aufzubauen. Der künftig zu erwartende Wettbewerb, besonders hinsichtlich der digitalen Fernsehübertragung über Europa, wirkt sich schon jetzt auf die Strategie des SES aus. Dennoch sei die gleichzeitige Beteiligung der TELEKOM an beiden Satellitenbetreibern kein Problem, sagt BAUSCH. Ein wesentlicher Vorteil der Einbindung ist für ihn, “daß es in Zukunft keine Diskriminierung durch die TELEKOM geben wird”, was Rückschlüsse auf die Vergangenheit zuläßt. Digitale Fernsehübertragungen zu den deutschen Kabelnetzen können künftig über ASTRA-Satelliten erfolgen.

ASTRA ist ein ungewöhnlich erfolgreiches Unternehmen: Bei einem Umsatz von 430 Millionen DM im vergangenen Jahr gab es einen Gewinn von 190 Millionen. In den Jahren zuvor waren es 145 Millionen und 122 Millionen DM Gewinn. Daß sich in solch satten Umsatzrenditen ein Monopol auf europaweiten Direktempfang niederschlägt, davon will

BAUSCH dennoch nichts wissen: “Die wichtigere Größe ist doch der ROI (Return On Investment). Wir haben bisher zwei Milliarden DM investiert, und für die vier neuen Satelliten müssen wir weitere zwei Milliarden investieren.”

ASTRA hat schon frühzeitig die richtige Geschäftsidee umgesetzt, das System ist konzipiert für Direktempfang von Fernseh- und Hörfunkprogrammen mit preiswerten Antennenanlagen. Folgerichtig sind fast alle Schüsseln für den Individualempfang auf die ASTRA-Position ausgerichtet. Mehr als 56 Millionen Haushalte in Europa können Programme von ASTRA beziehen, das sind etwa 35 Prozent aller Fernsehhaushalte. Im deutschsprachigen Raum, dem wichtigsten Verbreitungsgebiet, holen sich rund 10 Millionen die ASTRA-Programmflut direkt vom Himmel. Einschließlich der Kabeleinspeisung werden 27 Millionen Haushalte in DEUTSCHLAND, ÖSTERREICH und der SCHWEIZ versorgt. Vier Satelliten sind in Betrieb, alle sind ausgebucht. Die vier neuen (für die digitale Übertragung) sind bis Ende 1997 geplant, alle stehen am Himmel an der gleichen Stelle. Aus den derzeit knapp 60 Fernsehprogrammen können dann mehrere hundert werden. Aber das unternehmerische Risiko sei hoch, sagt BAUSCH, außerdem gebe es ja Konkurrenz, die auf ihre (ebenfalls ansehnlichen) Gewinne keine Steuern zahlen müsse. Probleme mit den europäischen Wettbewerbspolitikern sieht BAUSCH jedenfalls nicht.

Daß die Möglichkeit, Programmen den Zugang vorzuenthalten, die europäischen Medienpolitiker auf den Plan rufen könnte, hat man anscheinend auch in LUXEMBURG erkannt. “Die Kriterien für die Vergabe der Kanäle zur digitalen Übertragung wurden in BRÜSSEL in informellen Gesprächen offengelegt”, sagt BAUSCH. Wer was davon bekommt, wird vom Unternehmen als Geheimnis gehütet, bis alle Kapazitäten vergeben sind. Weil man in Zukunft jedem Interessenten eine Übertragungsmöglichkeit geben wollte, seien weitere Kapazitäten notwendig, sagt BAUSCH. Aber mit acht Satelliten (der jetzt bestellte achte soll als Reserve dienen) an einem Orbitalstandort sind die Möglichkeiten für diese Position ausgeschöpft. “Wir haben deshalb in Genf angefragt für acht weitere Orbitalpositionen und hoffen, daß wir so nahe wie

möglich am derzeitigen Standort (19,2 Grad Ost) eine völlig neue Generation von Satelliten plazieren können," sagt BAUSCH zu den Zukunftsplänen. Mit den üblichen Antennenschüsseln von 60 Zentimeter Durchmesser könnten dann alle von beiden Orbitalpositionen ausgestrahlten Programme empfangen werden.

ASTRA bliebe dennoch im Grundsatz ein Ein-Produkt-Unternehmen, das Übertra-

gungskapazitäten für Fernsehen und Radion auf Satelliten anbietet. Das soll sich nach dem Willen des neuen Chefs ändern, denn den Satelliten ist es gleich, welcher Art die digital übertragenen Informationen sind: "Wir denken über neue Geschäftszweige nach," hat BAUSCH kürzlich im Gespräch mit einer Fachzeitschrift verkündet, ohne die Richtung dieser Gedanken näher zu erläutern. Jetzt sagt er, dies biete sich dort an, wo die SES

nicht in Konkurrenz mit ihren Kunden stehe, und nennt Dienste, wie Datenübertragung und Geschäftskommunikation. ASTRA würde so zum multimedialen Baustein des Information-Highway. Die neuen Geschäftsfelder befänden sich also dort, wo derzeit über Europa noch die Domäne des Erzkonkurrenten EUTEL-SAT ist.

NEW YORK TIMES, JUNE 11, 1995

## Small City's Big Year

LUXEMBOURG, named 1995 European Capital of Culture, raises its profile,  
by Eric SJOGREN

The Grand Duchy of LUXEMBOURG has known its moments of glory. In the Middle Ages, four Holy Roman Emperors sprang from its ducal family, and its fortress was so mighty that after 900 years, in the late 1800's, it had to be dismantled stone by stone, having become a menace to peace in the region.

In today's reduced circumstances, the duchy has a population of over 400,000 and covers 999 square miles - an area smaller than RODE ISLAND. This year, though, LUXEMBOURG and its capital have assumed a larger profile. The duchy's long-time Prime Minister, Jacques SANTER, has been elected president of the European Commission, the executive body of the 15-nation European Union; the city of LUXEMBOURG has been named European Capital of Culture for 1995 (a different city is given this designation every year by the European Union). And UNESCO has put the city and its fortress - partly rebuilt with the original stones after its dismantling - on the list of World Heritage Monuments in order to protect them.

Most people are not quite sure where LUXEMBOURG is or what it looks like. This gives the small, hilly country and its capital an inestimable advantage: surprise. That's rare nowadays, when travelers generally know what many places look like without ever having been there.

### Events

The city of LUXEMBOURG is a cosmopolitan mini-capital with a population of under 80,000, half of them foreigners. You'd think they had all been involved in stitching together the 520 events that ma-

ke up the cultural year, which runs through Dec. 31. Local pride is especially strong: giant reproductions photographs by native-born Edward STEICHEN line the avenue leading from the station to the center, and «LUXEMBOURG 95» pennants flutter from every flagpole.

An Expo-Pass, which covers all exhibitions, included free bus and train transportation all over the duchy. A one-day pass is \$14,30; three-day, \$21,50, five-day, \$35,70, based on 28 Luxembourg francs to the dollar. All museums are open daily except Monday from 10 A.M. to 6 P.M. (Thursday until 8 P.M.)

On June 22, the eve of the National Day, Luxembourgers converge on the Place GUILLAUME to salute the popular 74-year-old Grand Duke JEAN and his large family. Then the populace eats and drinks the night away while the Old City and its fortifications are illuminated by fireworks.

The European Union Youth Orchestra, whose 140 members selected from over 4,000 candidates, are regularly recruited by the Berlin Philharmonic and other top orchestras, will play two concerts. Bernard HAITINK is the conductor on July 30, with Charlotte MARGIONO singing Richard STRAUSS's «Four Last Songs.» The orchestra will also perform STRAVINSKY's «Rite of Spring.» On Aug. 10, Martha ARGERICH is soloist for LISZT's First Piano Concerto. Both concerts are held in the new Conservatoire, at 33 Rue Charles MARTEL. Tickets are \$21.50 to \$43 (dress rehearsal tickets for the night before are \$10,75 to \$32).

At the Château Féodal in WILTZ, 34 miles north of the city, McCOY TYNER's Big Band performs on July 7; tickets are \$28,50 to \$35. Hermann PREY sings

SCHUBERTS's «Schöne Müllerin» cycle on July 18. And on Aug. 26, Juliette GRÉCO performs the songs that made her an icon of post-war Parisian existentialism. Tickets for both concerts are \$28,50 to \$43. The round-trip train fare to WILTZ from the city is \$5.

Another splendid castle six miles north of WILTZ, the Château de CLERVAUX, has become the permanent home for Edward STEICHEN's «Family of Man.» The much-traveled exhibition was commissioned by the Museum of Modern Art in New York in the 1950's. Admission is \$5.35. There is train service to CLERVAUX: \$7 round trip. (Another STEICHEN exhibit, with portraits, cityscapes and still lifes, can be seen at the CASINO LUXEMBOURG in the city, 41 Rue Notre-Dame, July 15 to Aug. 27.)

Other major exhibitions include rarely seen masterpieces from the collection of the Prince of LIECHTENSTEIN, at the Musée National d'Histoire et d'Art, Marché-aux-Poissons, July 8 to Sept. 3, and works of German Expressionism from the Brücke Museum in Berlin at the CASINO LUXEMBOURG, Sept. 9 to Oct. 22. Tickets to both exhibits: \$10,75.

Because LUXEMBOURG has no venue large enough for rock-concert crowds, a Zeltstad (tent city) has been built on the Plateau du Saint-Esprit. On July 8 to 14, it will be the site of a music festival ranging from blues to rap to jazz. A Night of Clowns comes to the tent city on July 16, followed by Percussion Festival July 18 to 20, tickets to Zeltstad events are \$20 to \$35; a pass to all events is \$125.

For information about the cultural year and reservations, call Luxembourg 95 at 22.19.95, fax 22.20.00 (The country/city

code is 352). The Tourist Office on the Place d'Armes, 22.28.09, has a schedule of events as well.

## Sightseeing

The dramatic sweep of the BOCK, the promontory where Count SIGEFROI built his castle in 963, is best appreciated from the ALZETTE River valley, particularly from the GRUND, a former workers' district turned chic residential area.

Next to the Church of St. JEAN, which contains remarkable Way of the Cross made of LIMOGES enamel, a path along the willow-lined ALZETTE leads to the Tutesall, or Bag Hall, once a workshop where convicts sewed industrial bags and now a stylish exhibition center. The view of the sheer cliff face and the recently rebuilt battlements is breathtaking. The Tourist Office has information on a self-guide tour over the ramparts and through part of the 15-mile network of casemates that honey-combs the rock.

The clifftop Old City is tiny (it has to fit inside the fortress walls). A walk through its narrow streets, lined with mostly 18th-century buildings, yields pleasant surprises. Along the Grand-Rue, just a few blocks long, are big-name boutiques, opulent tearooms and buskers who pay BACH. The CASINO LUXEMBOURG, now one of the city's major exhibition venues, sports a plaque announcing that LISZT played his final public concert here. In the homey, relaxed tavern of the Hotel CRAVAT, at 29 Boulevard F.D. ROOSEVELT, Cabinet members gather after their regular meetings on Friday afternoons.

The Boulevard Royal contains the source of Luxembourg's considerable wealth, 230 foreign banks doing business in the Grand Duchy. Some of them, needing more space, have put up huge buildings on the Plateau de KIRCHBERG, reached by the Grand Duchess CHARLOTTE Bridge across the PFAFFENTHAL. Gottfried BOEHM's glass-and-aluminum Deutsche Bank encloses a giant atrium, frequently used for art exhibitions, and Richard MEIER's sober Hypobank is the perfect foil for a dynamic, spiral-shaped sculpture by Frank STELLA.

The banks are cheek by jowl with the modernistic buildings of such organizations as the European Court of Justice, the Court of Auditors, the European Center and others; their presence is a visible re-

minder of the important role played by this tiny country in the politics of the European Union. For an easy loop tour of the banks and ministries, take bus No. 18 from the Boulevard Royal in the direction of Domaine du KIEM (city buses cost \$1.25 for an hour of travel).

## Where to Stay

The Hostellerie du GRUNEWALD, 10-14 Route d'ECHTERNACH, 43.18.82, fax 42.06.46, has 26 smallish rooms filled with knickknacks, Oriental rugs and LOUIS XV-style furniture. Doubles with shower are priced at \$140 to \$175. The roadside hotel is two and a half miles north of the city, about a \$7 cab ride from the Old City.

SIWEBUREN, 36 Rue des SEPTFONTAINES, 44.23.56, fax 44.23.53, is more of a rustic inn than a city hotel, a 10-minute bus ride from the city center. The 13 large rooms are spotless, furnished with natural-wood beds and armoires. A large, popular tavern occupies the original building, with the hotel a recent addition. All doubles are \$125.

LA CASCADE, 2 Rue de PULVERMUEHL, 42.87.36, fax 42.87.88.88, is a turn-of-the-century villa recently converted into a nine-room hotel of considerable charm and elegance. A lovely terrace overlooks the ALZETTE River; a bus to the city center, one and a quarter miles away, stops at the door. Double rooms: \$125.

BUDGET: Carlton, 9 Rue de STRASBOURG, 48.48.02, fax 48.64.80, offers an authentic 1918 experience, with antique beds, floral-print comforters and sinks in the 45 rooms; toilets are down the creaky half hall. Doubles: \$57. No credit cards.

AUBERGE LE CHATELET, 2 Boulevard de la PÉTRUSSE, 40.21.01, fax 40.36.66, a pleasant, 32-room hotel in a residential area, has stone and terra cotta floors, polished oak and Persian rugs. There's a French restaurant and a comfortable bar. Doubles are \$100 to \$125, the less expensive ones in an annex.

LUXURY: LE ROYAL, 12 Boulevard Royal, 4.16.16, fax 22.59.48, is the prestige place to stay, with its glass-and-marble lobby surmounted by an enormous modern chandelier. The 180 rooms are standard modern. Doubles: \$370 to \$425.

## Where to Eat

LA BERGERIE, 7.94.64, at GEYERSHAFF near ECHTERNACH, 19 miles from the city, serves a grilled lobster with a profusion of herbs from its own garden, braised goose liver with raspberry vinegar and other delights. A visit here can be combined with a trip through the romantic PETITE SUISSE region, with its hills covered by woods and crossed by small rivers. An à la carte meal for two with wine costs at least \$250. A prix-fixe lunch is \$65 a person.

AM PAYS, 20 Rue du Curé, 22.26.18, is a cozy two-level bistro that serves excellent seafood. There's a splendid display of shellfish on the ground floor, and up the winding staircase are tiny tables reflected in wall mirrors. The baked monkfish with saffron is strongly recommended, as is the grilled sea bass with basil. Unlike many fine local restaurants, it is open in August. About \$115 for two, with wine.

TIMES, 8 Rue LOUVIGNY, 22.27.22, is a smart but informal new restaurant on a street lined with art galleries and boutiques. It draws a young, somewhat arty crowd with its different kinds of carpaccio (beef, tuna and salmon), salad of sea scallops and potatoes or filet mignon of suckling pig cooked with tea. A three-course à la carte dinner comes to about \$70 for two, not including wine.

L'ANCRE D'OR, 23 Rue du Fossé, 47.29.73, is a tidy brasserie just off the Place GUILLAUME. The menu features stick-to-the-ribs bourgeois fare, like veal in a cream and mushroom sauce, and strictly local dishes such as bold sausages with red cabbage and applesauce or smoked pork with broad beans. Figure on \$20 to \$25 a person with beer.

For a light and inexpensive meal, join the tearoom crowd at OBERWEIS, 19-20 Grand Rue, 47.07.03, or NAMUR, 27 Rue des Capucins, 22.34.08. You select your meal at the counter - quiche lorraine, spinach pie and the like, or a plat du jour - and it is served at your table. About \$12.50 a person for lunch.

## Das Beispiel LUXEMBURG

Verfolgt man unsere Europa-Diskussion, so wundert man sich, warum die Befürworter einer Öffnung der SCHWEIZ gegenüber Europa nicht häufiger mit dem Beispiel LUXEMBURG argumentieren.

Trotz seiner Kleinheit (mit 2587 km<sup>2</sup> ist LUXEMBURG zwar größer als der Kanton St. GALLEN, aber kleiner als der Kanton TESSIN) und trotz seiner geringen Bevölkerungszahl (mit 390 000 Einwohnern zählt LUXEMBURG nur etwas mehr Leute als die Stadt ZÜRICH), spricht dieser Kleinstaat in den verschiedensten internationalen Organisationen ein gewichtiges Wort.

### Klein, aber fein

Überraschen muß dieser kleinste Mitgliedstaat der EU, stellt zum zweiten Mal den Präsidenten der EU-Kommission und besetzt damit das einflussreichste Amt im Vereinigten Europa. Erstmals gelang dies mit Gaston THORN (1981) und seit dem 1.1.95 ist der langjährige Premierminister LUXEMBURGS, Jacques SANTER, Kommissionspräsident.

Vor allem aber: 1945, nach dem 2. Weltkrieg war das Großherzogtum LUXEMBURG (eine konstitutionelle Monarchie) ein von den Deutschen arg geschundenes Land mit einem bescheidenen Lebensstandard. Heute steht es nach den neusten Statistiken, die das Pro-Kopf-Einkommen der Bevölkerung in Beziehung zu den lokalen Lebenskosten setzen, an der Spitze aller Staaten der Welt.

Wie konnte es dazu kommen? Nach 1945 verzichtete LUXEMBURG auf die ihm

(wie der SCHWEIZ) vom WIENER KONGRESS 1815 gewährte Neutralität und lehnte sich eng an die beiden andern Kleinstaaten BELGIEN und HOLLAND an. Auch war man Mitbegründer der Montanunion und trat ohne Zögern der NATO (1949) und der Europäischen Gemeinschaft (1958) bei. Sinngemäß entstand in KIRCHBERG, im Osten der Hauptstadt, eine ganze neue Stadt, welche die Vertreter der verschiedensten internationalen Organisationen (z.B. des Europäischen Gerichtshofs) beherbergt.

### Weltoffen und selbstbewusst

Die Weltoffenheit der Luxemburger zeigt sich schon in der Schule: von der 1. Klasse an lernt man Deutsch, von der 2. Klasse an Französisch. Diese Internationalisierung versuchte man durch die Aufwertung des einheimischen Dialektes zu ergänzen. 1984 wurde das Lëtzeburgisch zur Nationalsprache erhoben. Offensichtlich ist es den Luxemburgern bisher gelungen, xenophobische Strömungen weitgehend aufzufangen. Nur so läßt sich erklären, daß LUXEMBURG die mit Abstand höchste Ausländerzahl aller europäischen Staaten aufweist (national über 30%, in der Hauptstadt sogar über 45%), ohne daß bisher größere Überfremdungsprobleme auftraten.

Es wäre nun aber ein Irrtum zu glauben, solche Öffnung allein habe LUXEMBURG soviel Aufschwung gebracht. Vielmehr verstand es dieser Kleinstaat, den Anschluss an Europa auf geschickte Weise zu nützen. Eine grundsätzlich libe-

rale Haltung (Gaston THORN war auch Präsident der liberalen Weltunion) wirkte sich positiv auf die Finanzpolitik aus. LUXEMBURG ist heute ein internationales Finanzzentrum mit 200 Banken. Den Luxemburgern ist es nämlich gelungen, trotz EU-Mitgliedschaft das Bankgeheimnis, ähnlich wie in der Schweiz, zu bewahren und damit als Finanzplatz attraktiv zu bleiben.

### Großmacht im Medienbereich

Noch spektakulärer sind die Leistungen auf dem Gebiet der elektronischen Medien. 1929 kam es zur Gründung von Radio LUXEMBURG. Dieser Sender war von Anfang an – im Gegensatz zur mit Zwangsgebühren gestützten SRG – gezwungen, sich privat zu finanzieren. Da der nationale Markt viel zu klein war, um überleben zu können, griff man vor allem nach 1945 in die Nachbarstaaten hinaus. Das führte dazu, daß die CLT (Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion) über erstaunliches Gewicht im europäischen Medienmarkt verfügt. Zurzeit streitet sich CLT (Präsident Gaston THORN!) in Deutschland mit dem drittgrößten Medienkoloss der Welt (BERTELSMANN) beinahe auf gleicher Ebene.

Damit zurück zur SCHWEIZ. LUXEMBURG lehrt uns; die entscheidene Frage bleibt, ob die Schweiz genügend unternehmerische Kraft und das nötige gesunde Selbstbewußtsein hat, um sich in einem größeren offenen Markt zu bewähren.

## From Health Cur to Hot Tub, LUXEMBOURG SPA Tries Out a New Image

*MONDORF-les-Bains, LUXEMBOURG*  
— Time was when Europe's spas were the domain of crowned heads, the leisure classes or the infirm. But now tiny LUXEMBOURG is joining the drive to popularize vacations where the visitor takes the waters to relax and be coddled by a team of health experts.

In the Grand Duchy's rolling southern countryside, where the MOSELLE grapevines cluster along the valleys, lies the Domaine Thermal of MONDORF, nestled in a 46-hectare (115-acre) landscaped park, but these days, despite its comfortable combination of German cleanliness and a French instinct for good cuisine, MONDORF is trying hard to redefine its function and its image, energetically marketing itself to the health-conscious of northern Europe.

The future of MONDORF's thermal center is epitomized by the story of its porter, Serge HENTZ. When you reach the town, it's not easy to find the gate that leads to the hotel, and when you finally do and drive up, park and walk into the reception hall, you have no idea what you're meant to do next. And then HENTZ appears, an ungainly charmer wearing a checked jacket and bow tie. He does a lot more than handle the luggage. He is the man who makes everything work.

With an unquenchable unerring sense of hospitality, he takes you on a tour of the vast installations. You follow him down the long corridors, and he explains how to

get through the electronically operated doors and where to find the magnificent pools, high-tech fitness center, the beauty parlor, the massage rooms, the saunas and Turkish baths. Whatever your problem, HENTZ will try to solve it. At the same time, he knows when people want to be left alone. He has an instinctive sense of public relations, and he obviously loves his job.

MONDORF's only serious problem is with the Government, and its health insurance fund. With the shaky economy, the fund has become much stingier about medical-prescriptions for health cures. Three cures in a lifetime is considered the limit, and only doctors from MONDORF can prescribe them. Over the last year, the number of patients, mainly older men and women with arthritic or circulatory problems, has dropped sharply.

Faced with a dwindling medical clientele, the manager, Marcel REIMEN, is fighting back, negotiating with the health fund and the Government, stressing preventive medicine rather than cures and making it clear that MONDORF is among the country's biggest tourist assets. The trouble is that the place has yet to create an easily identifiable image. Many people see it as a SPA where the ill and elderly take the waters; the neighbors are scandalized by rumors of nude sunbathing.

MONDORF is a lot more than a health resort. Yes, there are the stiff, pot-bellied men and rusty, busty women wandering

about in bathrobes who've been sent for medical reasons and may stay for several weeks. But, there is a younger crowd made up of the country's officials working for the European Parliament and the European Investment Bank, as well as Luxemburgers, Belgians, Dutch and Germans, who spend weekends undergoing anti-stress massage, slimming programs and beauty treatments.

The fitness center alone is impressive. Installed in the cellars, spread out through several large well-lighted rooms, it sparkles with equipment bought in LAS VEGAS, interactive machines that do it all for you. A small screen on the leg-curl machine, for instance, tells you how to sit, how much weight you can handle, whether you're cheating on the stretching or doing it too fast. The long pools of hot water that stretch from inside the building into the garden, emitting plumes of steam when the weather turns cooler, are a voluptuous pleasure.

So it would be a shame to see MONDORF itself slimmed down, even closed. And what about HENTZ? He should be promoted and photographed beside the front door on all the new brochures.

Le Domaine Thermal, B.P. 52, L-5601 Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, Tel: (352) 66-12-12-1; fax: (352) 66-10-93.

Brigid GRAUMAN is the editor of the Bulletin, an English-language News-weekly in BRUSSELS.



# Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

## Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir du Luxembourg

# Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

## Auteurs

M. J. J. J.	17
M. J. J. J.	18
M. J. J. J.	19
M. J. J. J.	20
M. J. J. J.	21
M. J. J. J.	22
M. J. J. J.	23
M. J. J. J.	24
M. J. J. J.	25
M. J. J. J.	26
M. J. J. J.	27
M. J. J. J.	28
M. J. J. J.	29
M. J. J. J.	30
M. J. J. J.	31
M. J. J. J.	32
M. J. J. J.	33
M. J. J. J.	34
M. J. J. J.	35
M. J. J. J.	36
M. J. J. J.	37
M. J. J. J.	38
M. J. J. J.	39
M. J. J. J.	40

## 1.-3.95. (samedi, dimanche, lundi)

**LB:** Schengen; Paris compose (La France admet le droit de poursuite. Rétorsions luxembourgeoises)

**TV:** Luxemburg will es Franzosen zeigen (Regierungschef Juncker zu Pariser Kontrollen: Was die einen können, können wir auch)

**TV:** Aus der Geldschleuse aufs Trocken-dock ("Filzaktionen" bei Banken decken Kapitaltransfers zum Zweck des Steuerbetrugs auf)

**TV:** Luxemburg will alte EU-Zöpfe kap-pen (Grossherzogtum legt als erste Regierung Vorstellungen zu europäischen Institutionen fest)

**LB:** Quand le Premier joue à l'ambassa-deur (Jean-Luc Dehaene défend la mon-naie unique en...Suisse. Et cite la Bel-gique en exemple)

**HB:** Spanien hat den EU-Vorsitz über-nommen: Seidener Faden

**HB:** EU/Ziel ist eine grössere Transparenz - London völlig isoliert: Ausschuss für Vereinfachung des Maastricht-Vertrages

**FAZ:** Mehrheitsprinzip für europäische Aussen- und Sicherheitspolitik gefordert (Der CDU-Bundesvorstand wird am Dienstag über einen Entwurf zur Europa-Politik beraten / Als Leitantrag für Partei-tag geplant)

## 4.7.95. (mardi)

**HB:** Währungsunion / Fiskalpolitischer Handlungsbedarf: Das Steuergefälle bleibt in Europa steil

**HB:** Europa / Issing fordert Finanzverfas-sung: Politische Union muss geklärt wer-den

**F:** Union européenne: Les priorités de la présidence espagnole (Jacques Santer s'est montré optimiste hier à Madrid sur la présidence espagnole de l'Union euro-péenne.)

**L:** L'Union européenne fidèle par défaut au sortant (Accusé de freiner la construc-tion communautaire, John Major apparaît pourtant comme un moindre mal.)

**LB:** Vers l'Europe des Trente

**LB:** Schengen; du tac au tac (Les Français contrôlent leurs frontières? Luxembourg aussi)

**FT:** Conditions fulfilled for lowering to a normal level: French bank opens way for rates fall

**FT:** Greece slowest to apply EU law

## 5.7.95. (mercredi)

**HB:** Amerikanische Notenbank entschei-det über Zinsen: Hü oder hott?

**HB:** EU / Wie soll die Europäische Union nach 1996 verfasst sein?: Die deutsche Wirtschaft zwischen Politik und Ordoli-beralismus

**HB:** Kriminalität / Europol-Konvention auch ohne Rechtsschutz: Kanther plant schärfere Gesetze

**FT:** Wish list for Europe (The EU Reflec-tion Group's task is to shape the IGC agenda)

**W:** Polnisches Missverständnis

**F:** Union européenne: Monnaie unique: la question du nom n'est pas prioritaire (La présidence espagnole de l'Union euro-péenne ne tient pas ce problème pour prioritaire et pourrait ne pas chercher une solution dans les six mois.)

**F:** Union européenne: Allemagne: un budget propice à la baisse des taux (Le budget pour 1996 prévoit une baisse de 5,4% des dépenses et un déficit en des-sous du seuil de 3% du PIB. La Bundes-bank y a vu dès hier un signe favorable à la baisse des taux.)

**M:** Double victoire (Major)

**M:** Le geste de M. Trichet (taux d'intérêt)

## 6.7.95. (jeudi)

**FT:** Eurosceptic, but only for tactical rea-sons

**HB:** EU / Europäischer Gerichtshof er-klärt Euro-Vignette für nichtig: Die Lkw-Gebühr muss neu geregelt werden

**F:** Franc fort et taux bas: Les clés de la réussite

**F:** Politique monétaire: La détente des taux d'intérêt se dessine (Banque de France, Fed, Bundesbank et Banque du Japon pourraient, face au ralentissement de leurs économies, réduire leurs taux.)

**F:** Union européenne: La Cour de Lux-embourg annule la vignette camion (Le Parlement européen aurait dû être consul-té. Mais cette réglementation peut être maintenue en attendant une nouvelle di-rective européenne.)

**FAZ:** Waigels Kraftakt (Etatentwurf 1996)

## 7.7.95. (vendredi)

**M:** Euroréalisme britannique

**F:** Politique monétaire: Taux: la Banque de France verrouille la baisse (La Banque

de France a réduit hier de 0,25% son taux des prises en pension, qui a valeur de prix plafond sur le marché monétaire.)

**HT:** EU and NATO Compete for Control

**HT:** In Luxembourg For Business

**HB:** Steuer-Kompromiss vorläufig ge-scheitert: Denkpause

**FAZ:** Beladen mit alten Irrtümern

## 8.-10.7.95. (samedi, dimanche, lundi)

**FT:** Poles await the starting gun to begin race for EU entry

**FT:** Border politics

**FT:** EU heads for the final frontier (A re-turn to the document-free days of the past in Europe may not be straightforward)

**W:** Vision Europa wird Realität (Gemein-same Aussen- und Sicherheitspolitik nö-tig - Entscheidungsprozesse in Union überprüfen)

**HB:** Grossbritannien / Neue Akzente nach der Kabinettsumbildung: In London wittern die Fürsprecher der EU-Integra-tion Morgenluft

**F:** Avant le sommet franco-allemand de Strasbourg: Michel Barnier: «Refaire la preuve de l'Europe» (Le ministre français des Affaires européennes lance des si-gnaux à Bonn en matière de justice et de police.)

**SZ:** Aussen- und Sicherheitspolitik der EU sollen schlagkräftiger werden: Waigel fordert "Europäischen Strategierat" (CSU-Vorsitzender: Die Finanz- und die Wirtschaftsminister in Entscheidungen einbeziehen)

**FT:** France to seek deal with EU finance ministers

## 11.7.95. (mardi)

**L:** «Commissariats communs» à la fron-tière franco-espagnole

**L:** Les gendarmes luxembourgeois re-voient l'ascenseur de Schengen

**SZ:** Tempo für Währungsunion gefordert (Finanzminister können sich nicht über Kundenschutz einigen)

**FT:** Finance ministers press Greece, Portugal and Spain to curb deficits: EU is-sues warning on aid funds

**HT:** Kohl Will Bring Up French Atom Tests At Chirac Summit

*F:* France-Allemagne: Bonn attend de Paris un «oui franc et massif» à l'Europe (Le 65<sup>e</sup> sommet franco-allemand devrait être l'occasion aujourd'hui à Strasbourg de faire avancer le dossier sur les institutions européennes.)

*F:* Sommet Chirac-Kohl: Perplexités allemandes

*FAZ:* Der Sündenfall (Die Entsenderichtlinie)

*HB:* Europa / Empfehlungen zum Defizitabbau an zwölf Mitgliedsländer. Künftig "härterer Ton" bei Mahnbriefen: EU geht schärfer gegen Etatsünder vor

*HB:* Der Reформаusschuss der Union legt wenig neue Ideen vor: Die EU sucht eine wirksame Aussenpolitik

*SZ:* Bombenfreund Frankreich

*HT:* A Volley of Boos Greets Chirac at Europarlament

*L:* Divergences franco-allemandes sur l'Europe du futur

*SZ:* Wie die EU-Kommission gegen die Arbeitslosigkeit kämpft

*F:* Sommet de Strasbourg: Les trois écueils

### 13.7.95. (jeudi)

*FAZ:* Maastricht II - mit Schwung, aber ohne Hast (Die Währungsunion braucht ein politisches Fundament / Der Nutzen einer öffentlichen Debatte)

*HB:* Die Polizeistatistik weist einen bedrohlichen Anstieg der Wirtschaftskriminalität aus: Geldwäschegesetz ist fast wirkungslos

*FT:* The FT Interview: Malcolm Rifkind

*SZ:* Mit der Zuchtrute in die Währungsunion (Brüssel wird den Defizitpolitikern am Mittelmeer notfalls den Geldhahn abdrehen)

*SZ:* Srebrenica und der Preis der Würde

*F:* Union européenne: Marché unique: offensive de la Commission (Malgré le veto prévu de l'Angleterre, Bruxelles propose de parachever la libre circulation des personnes par l'abolition des contrôles aux frontières.)

*F:* Chirac, Strasbourg et l'«Europe nouvelle»

### 14.7.95. (vendredi)

*HB:* IOSCO-Jahreskonferenz / Positive Bilanz: Monti: Europa will Erfolg der Liberalisierungsgespräche

*HB:* Licht und Schatten des ökologischen Vorreiters: Augenmass nötig

*SZ:* Rexrodt: Energiesteuer 1997 notfalls im Alleingang (Zahlen sollen vorerst nur

private Verbraucher / Pläne in der FDP heftig umstritten)

*F:* Polémique sur les essais français: Nucléaire: l'Europe hausse le ton (Rome, Bonn et Madrid craignent que la décision de Chirac ne compromette la construction européenne.)

*W:* Das Ozon und die Schufte

*SZ:* Bundesbank zögert vor Sommerpause mit einer Senkung ihrer Leitzinsen (Tietmeyer lässt geldpolitische Entscheidungen offen / Mindestreserve neu geregelt)

*HB:* Konsequenzen aus dem Fall Srebrenicas: Das Scheitern

### 15.-17.7.95. (samedi, dimanche, lundi)

*HB:* Währungsunion / Der Euromarkt erzwingt Zugeständnisse: Bundesbank: Mindestreserve ist nun fit für Europa

*HB:* Niederlande / Den Haag deutet Verzicht auf Kommissar an: Die EU-Spitze soll abspecken

*HB:* In den Niederlanden rücken ökonomische Interessen in den Vordergrund der Aussenpolitik: Den Haag leitet eine Kurswende ein

*M:* Wolfgang Schäuble, président du groupe parlementaire chrétien-démocrate au Bundestag: «Les essais nucléaires compliquent le débat sur une politique étrangère commune»

*LB:* Chronique: Paradis luxembourgeois (Un taux de chômage et une dette publique à faire pâlir d'envie)

*SZ:* Frankreichs doppelte Enttäuschung

*LB:* Une armée européenne

*W:* Unklare Befehlslage (Bosnien)

### 18.7.95. (mardi)

*HB:* EUGH / Gespräch mit dem deutschen Richter Günter Hirsch: Das europäische Recht darf nicht zersplittert werden

*HB:* Währungsunion / Akzeptanz hängt auch vom Namen ab: Für die Menschen liegt das Eurogeld in weiter Ferne

*FAZ:* Mindestlohn für Ausländer in 20 Baugeberben (Blüm legt Entwurf für Entsendegesetz vor / Bussgelder bis zu 50.000 DM / Kostensteigerung erwartet)

*M:* La libre circulation des personnes au sein de l'Union européenne dépend plus que jamais du succès de l'espace Schengen

*SZ:* Europa auf Bosniens Walstatt

*FT:* Move may strain Hungarian and Czech ties with Brussels: EU probes alleged east European steel dumping

*FT:* EU pact heralds new Russian links

*F:* Union européenne: Accord «euro-méditerranéen» avec la Tunisie (Ce texte préfigure la signature d'accords analogues avec d'autres pays au «sud» de l'UE dans le cadre d'une nouvelle politique de rapprochement qui s'annonce difficile.)

*F:* La déportation des juifs: Les deux vérités

### 19.7.95. (mercredi)

*FT:* Hungary knocks harder on EU door

*FAZ:* Zuständig für Zukunftsträume (Was der oberste Europa-Beamte Madrids mit der "Reflexionsgruppe" erreichen will)

*W:* Zu viele Pflichten, zu wenig Kür in der EU

*F:* Europe: initiative germano-italienne (Un texte commun des deux ministres des Affaires étrangères prône davantage d'intégration.)

*LB:* Les perfidies bosniaques

*M:* L'Europe absout la Russie

### 20.7.95. (jeudi)

*F:* Union européenne: La Pologne présente le calendrier de son adhésion (Varsovie tente de faire pression sur les Quinze pour accélérer son entrée dans l'Union. Une démarche refusée par Bruxelles.)

*LB:* L'Europe à la vitesse supérieure (L'Union européenne veut accélérer la libéralisation des télécoms en Europe)

*FAZ:* Bundesbank: Fließender Uebergang zur Eurowährung ("Niemanden zur vorzeitigen Verwendung zwingen" / Für einen Vertrag über finanzpolitische Disziplin)

*SZ:* Aussen- und Verteidigungsminister beraten am Freitag in London: Die Positionen der Kontaktgruppen-Länder zu Bosnien (Die Vereinigten Staaten, Russland, Frankreich, Grossbritannien und Deutschland haben bisher keine gemeinsame Linie)

*HT:* Chirac Disturbs and Makes Clear

### 21.7.95. (vendredi)

*W:* Wie ein verschlepptes Leiden: Arbeitslosigkeit in Europa (Die Ursachen des Uebels sind bekannt, doch Regierungen und Gewerkschaften handeln nicht)

*HB:* Europa/Reform der gemeinsamen Aussenpolitik: EU-Kommissare finden Konsens

FAZ: Wege zur Währungsunion

L: L' Euroforce, une utopie nécessaire

F: Taux d'intérêt: Nouveau signal de confiance de la Banque de France (Pour la troisième fois en un mois, l'institut d'émission a décidé d'abaisser, de 0,25%, l'un de ses taux directeurs, celui des prises en pensions.)

SZ: Kirchen fürchten um ihre Rechte in der Europäischen Union (Anerkennung von Religionsfreiheit und Selbstbestimmung gefordert / "Subsidiaritätsprinzip bewahren")

HB: EWWU/Das Wechselkurskriterium ist interpretationsbedürftig: Kern der harten Währungen ist klein

## 22.-24.7.95. (samedi, dimanche, lundi)

L: Chirac sur la même longueur d'onde que les militaires français

F: Londres marche avec Paris (En décidant de déployer 1200 soldats britanniques près de Sarajevo, Londres reste solidaire. Mais avertit: pas question de devenir combattant.)

F: Etats-Unis: l'aviation seulement (Clinton s'en tient aux frappes aériennes.)

F: Jean-Paul II: «Le principe de la guerre juste» (Le Pape a rappelé que le droit individuel de légitime défense peut aller jusqu'à une «guerre défensive».)

F: Un peu pour chacun (Bosnie)

M: Coup de bluff à Londres?

SaZ: Weltfriede in Gefahr

F: Sur la pointe des pieds...

FT: German worry at corruption

SaZ: Luxemburg ist keine "Steueroase" (Anlage von deutschem Geld im Ausland kein Vergehen - Einkünfte versteuern)

HB: Deutsche Banken in Luxemburg / Marktstellung ausgebaut: Geringes Ertragswachstum nach Ausnahmejahr

FAZ: Das Unternehmergegespräch: "Wir haben keine Probleme mit dem Kartellrecht (Mit Romain Bausch, dem Generaldirektor des Satelliten-Betreibers SES, sprach Lukas Weber)

## 25.7.95. (mardi)

LB: Des menaces et un traité (Bosnie)

HT: Bosnian Serbs Are Talking Tougher Than the West

L: Ligne de faille

FAZ: Bonn sind die Ausgaben für Brüssel zu hoch (Der grösste Nettozahler bremst / Auch Europäisches Parlament hat Bedenken)

TV: Zusammenarbeit fortsetzen (Wallonie Vollmitglied in der Regionalkommission?)

## 26.7.95. (mercredi)

HT: NATO Nears Policy Consensus on Bosnia Air Strikes

LB: Les Nations unies dénigrées

SZ: Nichts als dunkle Schatten über Bosnien (Erst Srebrenica, dann Zepa und der Weltgemeinschaft fehlt weiter ein Konzept)

SaZ: Chirac meint es ernst

LB: Karadzic et Mladic sont inculpés (La Haye, tribunal des Nations Unies)

HB: EU/Vorbereitungen für Maastricht II: Viele Punkte bleiben heftig umstritten

## 27.7.95. (jeudi)

HB: Spekulationen über die westliche Bosnien-Politik: Cui bono?

LB: L'Otan présente ses propositions (Elles portent sur le changement du système de «double clef»)

F: Frappes aériennes: déception à Washington (Les Etats-Unis n'ont pas obtenu de leurs alliés de l'Otan de court-circuiter l'échelon onusien de décision.)

LB: Bosnie: Un vote redoutable au Sénat américain (M. Clinton a annoncé son veto à la levée unilatérale de l'embargo sur les armes pour la Bosnie)

F: Premier pas vers la libéralisation de la Poste (La Commission propose une déréglementation partielle en 2001 et après un ultime examen de viabilité 1998.)

## 28.7.95. (vendredi)

F: Les clés (Bosnie)

LB: Bosnie: Levée de boucliers en Europe contre le Sénat américain (La condamnation de son vote est générale, si ce n'est à Ankara qui songe aussi à lever l'embargo)

HB: Der amerikanische Senat verwirft die Bosnien-Politik von Präsident Clinton: Die Aufhebung des Embargos birgt Risiken

LB: «Une mauvaise paix, préférable à une mauvaise guerre...»

HT: Currency Turmoil Tests Europe's Single Market (Defending Free Market, EU Officials Condemn Compensation Demands)

F: Rétablissement des contrôles d'identité dans les aéroports: Schengen mis à mal (Paris utilise pour la deuxième fois la clause de sauvegarde de la convention sur la libre circulation. Les frontières nationales retrouvent tout leur sens depuis l'attentat.)

F: La convention de la police européenne signée: «Europol», moins une (Sa mise en route n'est toutefois pas immédiate, car plusieurs Etats refusent de ratifier le texte controversé.)

SZ: Spiel mit dem Feuer (ausländische Arbeitskräfte in Deutschland)

## 29.-31.7.95. (samedi, dimanche, lundi)

HB: EU/Kommissionspräsident Santer plädiert für strikte Einhaltung der Maastricht-Kriterien: Währungsturbulenzen sind eine Gefahr für den Binnenmarkt

HB: EU/Der Kommissionspräsident appelliert an das Solidaritätsgefühl in der Union: Die Osterweiterung ist finanzierbar

LB: Le credo européen de Dehaene II

F: Zagreb à l'heure de la reconquête (L'objectif premier est la réunification de la République privée d'un tiers de son territoire. Accessoirement, d'aider les troupes de Sarajevo prises au piège à Bihac.)

L: La Croatie revient dans la mêlée

# AOÛT 1995

## 1.8.95. (mardi)

*FT:* EU summer task

*FT:* Pointers appear on the EU road map (Some trends are emerging from work of the so-called Reflection Group preparing next year's IGC)

*HB:* Bis zur Maastricht-II-Folgekonferenz ist es noch ein weiter Weg: Die Reformfähigkeit der EU scheint minimal

*W:* Eurogeld als Krönung

*SZ:* Das Endspiel bestreiten Belgrad und Zagreb (Kroatien bringt mit seiner Offensive den serbischen Präsidenten Milosevic in Bedrängnis)

*M:* Le coup de main des Croates

*LB:* Russie: La Tchétchénie entre guerre et paix (La Cour constitutionnelle juge légitime l'intervention militaire)

*F:* Budget: Le dispositif Juppé au complet (Le budget rectificatif a été définitivement voté par le Parlement. Il s'ajoute à la hausse de la TVA et au vote du CIE. Petit rappel des mesures du collectif.)

## 2.8.95. (mercredi)

*LB:* Essais français: et les autres?

*F:* Le corps étranger

*M:* Esquive fiscale (TVA)

*SZ:* Schreckgespenst mit vier Buchstaben (Russland verfolgt auf dem Balkan seine eigenen geopolitischen Interessen)

*LB:* La CLT se place pour le futur (Elle réserve un certain nombre de canaux sur les satellites Astra)

## 3.8.95. (jeudi)

*LB:* Union européenne: La réforme de 1996 sera modeste (La CIG ne s'occupe que du traité de Maastricht)

*L:* Les «tendances» en vue de la réforme de Maastricht (Premier déblayage des «sages» pour la conférence de 1996.)

*LB:* Nouvelle tuile pour Dehaene (Les chiffres du chômage pour juillet sont exécrables: 24.000 unités de plus)

*LB:* Forte progression du chômage (Les chiffres de juillet sont très mauvais pour le gouvernement)

*F:* Les nus et les morts (Bosnie)

## 4.8.95. (vendredi)

*FT:* Concern mounts over Krajina build-up: Croats and Serbs step up war effort despite UN talks

*L:* Effervescence sur le front diplomatique (A Genève, Serbes de Krajina et Croates ne se sont pas accordés.)

*F:* Le cercle vertueux (chômage, taux d'intérêt)

*LB:* Chômage: pas d'attentisme

*HB:* EU/Justizministerium im Verdacht der Einflussnahme. Santer weist Bonn zu recht: Wurden deutsche Kommissare beeinflusst?

*M:* Les chaînes numériques de Canal Plus et de la CLT seront transmises par les satellites Astra (Les principaux diffuseurs européens choisissent un opérateur privé)

## 5.-7.9.95. (samedi, dimanche, lundi)

*FT:* Croats declare victory in Krajina

*F:* Au pied du mur (ex-Yougoslavie)

*HB:* Auch der Krieg um die Krajina endet Leerformeln: Serbiens Preis

*LB:* D'Hiroshima à HiroChirac

*FAZ:* Gewinner und Verlierer der Brüsseler Umverteilung (Deutschland zahlt zu hohe Beiträge und erhält zu wenige Hilfen zurück)

*FAZ:* Sparen im öffentlichen Dienst

## 8.8.95. (mardi)

*LB:* Des cartes truquées? (ex-Yougoslavie)

*SZ:* Allianz der Heuchler

*HB:* EU/Aehnliche Positionen der drei Benelux-Länder zur geplanten Regierungskonferenz: Drei Plädoyers für ein stärkeres Europa

*W:* Europa muss Frankreich anders behandeln als Asien (Das französische Atomprogramm hat Paris im Pazifik isoliert und stellt die EU vor ein Solidaritätsproblem)

*M:* La France isolée (essais nucléaires)

*FAZ:* Paris strebt für 1996 einen Sparhaushalt an (Ausgaben sollen nur um 2,5 Prozent steigen / Annäherung an das Maastricht-Kriterium / Hohe Staatsquote)

*LB:* Banques: Sixième jour ouvrable à Luxembourg (Après la Banque UCL, c'est au tour de la KB Luxembourgeoise à ouvrir le samedi. En attendant d'élargir

l'expérience. En attendant la concurrence aussi...)

## 9.8.95. (mercredi)

*F:* La fin du noir et blanc (ex-Yougoslavie)

*HT:* After Croatia's Victory

*F:* RFA: L'excédent commercial allemand connaît une embellie (Malgré le maintien d'un mark fort face au dollar, l'excédent commercial poursuit sa tendance à la hausse.)

*HB:* Paris benötigt im Atom-Dilemma Bonner Hilfe: Mit im Boot

*F:* Audiovisuel: L'irrésistible invasion de Bertelsmann (Avec son offensive sur RTL le groupe éditeur allemand, numéro deux mondial, révèle ses ambitions en télévision.)

*F:* Allemagne: Le repos du dimanche remis en cause (Les contraintes de la concurrence internationale obligeront à terme les Allemands à opter pour la flexibilité du temps de travail.)

*F:* Une odeur de dépeçage (ex-Yougoslavie)

*TV:* EU-Kommission hält sich bei Atomtests bedeckt (Brüssel reagiert noch nicht auf Frankreichs Pläne)

*HB:* Der Verzicht auf Atomtests und die Heuchelei: Der Saulus

*LB:* Nucléaire: Clinton est, lui aussi, pour l'abandon complet des essais (Washington serait prêt à accorder à Paris une aide technologique si Chirac faisait marche arrière)

## 10.8.95. (jeudi)

*LB:* L'Europe continue

*HB:* Die Positionen vieler EU-Mitgliedstaaten zu Maastricht II sind noch unklar: Das Warten auf den französischen Partner

*W:* Europa im Nebel

*FAZ:* Brüssel sieht noch keine Wende am europäischen Arbeitsmarkt (Mehr Erwerbstätige durch Umweltschutz und bei den sozialen Berufen? / Beschäftigungsbericht der EU-Kommission)

*LB:* La Slavonie en point de mire (Le président croate Franjo Tudjman fait capoter le sommet de Moscou)

*W:* Kroatische Optionen

*F:* Armement: La France premier fournisseur d'armes au tiers monde (Le mi-

nistère de la Défense conteste les conclusions de l'étude réalisée pour le Congrès américain.)

*F:* Taux d'intérêt: La Buba baisse légèrement sa garde (La Banque centrale allemande a réduit hier de 0.05 point le taux des prises en pension.)

*HB:* Rexrods sommerliche Konjunkturprognose: Optimistisch

### 11.8.95. (vendredi)

*F:* Une mauvaise querelle (essais nucléaires)

*L:* Un prix élevé (essais nucléaires)

*LB:* Retrait partiel des forces de l'ONU en Croatie (Zagreb et M. Akashi l'ont décidé. Eltsine reçoit le serbe Milosevic. Clinton n'a pas d'idée arrêtée)

*FT:* Time to make peace

*HB:* EU/Kinkel konkretisiert die Position der Bundesregierung für Maastricht II: Bonn wirbt für Mehrheitsvoten

*HB:* Finanzmärkte/Verband der privaten Banken fordert Politiker zum Handeln auf: Gefahren auf dem Weg zur Währungsunion

### 12.-15.8.95. (samedi, dimanche, lundi, mardi)

*F:* Allemagne: Le repos du dimanche remis en cause (Les contraintes de la concurrence internationale obligeront à terme les Allemands à opter pour la flexibilité du temps de travail.)

*F:* Une odeur de dépeçage (ex-Yougoslavie)

*TV:* EU-Kommission hält sich bei Atomtests bedeckt (Brüssel reagiert noch nicht auf Frankreichs Pläne)

*HB:* Der Verzicht auf Atomtests und die Heuchelei: Der Saulus

*LB:* Nucléaire: Clinton est, lui aussi, pour l'abandon complet des essais (Washington serait prêt à accorder à Paris une aide technologique si Chirac faisait marche arrière)

### 16.8.95. (mercredi)

*FT:* Flambée du dollar (Les interventions des principales banques centrales ont propulsé le dollar, qui a gagné hier quelque 12 centimes, à 5,0650 francs.)

*FT:* US currency makes biggest gain for three years - World markets caught off guard: Dollar leaps on central bank support

*FT:* Making sense of currencies

*HB:* Währungsunion / Diskussionsgrundlage für die CDU/CSU-Bundestagsfrak-

tion: Einhaltung der Konvergenzkriterien ist wichtiger als ein Zeitplan

*W:* Lücken im Binnenmarkt (EU kann jetzt leichter prüfen, wenn Staaten bei Richtlinien ausscheren)

*HB:* Die neue Flexi-Debatte fruchtbar machen: Alte Barrikaden

*SZ:* Zurück in die Zukunft

### 17.8.95. (jeudi)

*LB:* Le billet vert change la donne (La reprise du dollar devrait gommer certains déséquilibres commerciaux)

*M:* La hausse du dollar, enfin

*F:* La secousse et la surprise (marché monétaire)

*HB:* Bundesbank beweist Feingefühl für den Dollar: Geschickter Zug

*LB:* Une situation à clarifier (monde bancaire belge)

*HB:* Fiskalische Prioritäten bei den Mineralölsteuern - Oekologische Ziele nur nachgeschoben: Autofahrer werden noch weiter belastet

*TV:* Mit vollem Tank im Grenzbereich (Innerhalb weniger Monate wurde die Kontrollstelle Mesenich zur Autobahnraststätte)

### 18.8.95. (vendredi)

*LB:* Les Quinze sur la touche (Croatie)

*FT:* EU's peace mission falters as Bildt is snubbed by Bosnia

*W:* Chinesischer Atomtest weltweit verurteilt (Nur Frankreich äussert sich zurückhaltend - Zweiter Versuch in diesem Jahr auf dem Gelände von Lop Nor)

*SZ:* China, Frankreich und die Bombe

*F:* Institutions internationales: Banque mondiale: la rigueur version Wolfensohn (Le nouveau président de la Banque mondiale vient d'annuler un projet de centrale électrique au Népal. Et d'affirmer ainsi sa conception de la lutte pour le développement.)

*LB:* Une stratégie pour Pékin

*LB:* La condition féminine bouleverse les hiérarchies

*LB:* Chômage ou égalité des chances, la Belgique pourrait mieux faire

### 19.-21.8.95. (samedi, dimanche, lundi)

*FT:* European law in the dock

*HB:* EU/Gespräch mit Haushaltskommissar Erkki Liikanen: Ein lautes Plädoyer gegen die Erbsenzählerei

*L:* Le cas chinois

*HB:* Belgien/Wachstumsprognose revi-

diert: Zentralbank lobt die Regierung Dehaene

*FAZ:* Was wird aus Bosnien?

### 22.8.95. (mardi)

*F:* Emploi: Jeunes: des débuts de plus en plus difficiles (Les jeunes entrent de plus en plus tardivement dans la vie active en prolongeant leurs études, confirme une enquête de l'Insee. L'augmentation du chômage accentue ce comportement.)

*FT:* Faced by more job losses, EU states look to US flexibility (Robert Taylor on the threat to the European employment model)

*SZ:* Das EWS steht derzeit gut da

*FT:* Atlantic alliance set to steer clear of timetable for enlargement: Nato drafts its rules for entry

*M:* Retombées nucléaires

### 23.8.95. (mercredi)

*HB:* Die Euroäische Kommission und die geplanten französischen Atomversuche: Warten auf klare Worte aus Brüssel

*LB:* Le marché mène le bal

*F:* Un premier bilan (France, nouveau gouvernement)

*F:* Politique économique: Budget: pas de cadeaux fiscaux en 1996 (L'impôt sur le revenu ne sera notamment pas allégé. Alain Juppé n'entend pas moins engager sans tarder la réforme des prélèvements obligatoires.)

### 24.8.95. (jeudi)

*FT:* Bundesbank looks to loosen

*HB:* Zentralbankrat vor einer schwierigen Entscheidung: Phantasie wahren

*HB:* Europa/Wirtschaftsforscher bemängeln unscharfe Formulierung der Kriterien und unklare statistische Vorgaben: DIW rechnet mit Auseinandersetzung um Maastricht

*W:* Golddeckung für die Euro-Währung (Pläne bei der Bundesbank Psychologisches Plus für Ecu - Einnahmen für Waigel)

*LB:* Paris: cent jours après

*FAZ:* Amerika könnte es (Jugoslawien)

### 25.8.95. (vendredi)

*F:* Changes: Nouvelle baisse des taux directeurs allemands (La Bundesbank a réduit ses deux taux directeurs de 0,5% hier. La Banque de France devrait lui emboîter le pas la semaine prochaine.)

*HB:* Bundesbank senkt nach langem Zögern Leitzinsen: Grosser Schritt

*FT:* Bundesbank cuts rates

*M:* La France et sa Banque

*L:* Temps d'automne (taux d'intérêt)

*F:* Les impatiences et la sérénité

*LB:* La fonction de la menace

*SZ:* Politik als Marketing

## **26.-28.8.95. (samedi, dimanche, lundi)**

*L:* Balladurisme

*M:* Crise idéologique (Madelin)

*F:* Le râteau et l'épée (Madelin)

*HB:* Mit dem Wechsel im Wirtschaftsressort liefert Alain Juppé einen Machtbeweis: Pariser Reformwille auf dem Prüfstand

*FT:* New finance minister vows to cut public deficit: Paris moves to reassure markets after resignation

*LB:* La petite musique d'Alain Madelin

*HB:* Lernprozess bei Oekosteuern: Behutsame Wende

*W:* Der Nato-Prozess

*SZ:* Washington und Brüssel arbeiten am "Transatlantischen Wirtschaftsraum" (Ame-

rikaner und Europäer wollen ihrer Allianz ein wirtschaftspolitisches Fundament geben)

*LB:* Femmes à Pékin

## **29.8.95. (mardi)**

*F:* Etats-Unis: Chase Manhattan et Chemical Bank vont fusionner (Ce rapprochement hissera le nouvel ensemble dans le peloton des dix premières banques mondiales, moyennant une transaction de plus de 50 milliards de francs.)

*HB:* Rockefeller-Bank geht in Chemical auf; Drang zur Grösse

*L:* De marchandage en compromis (Sara-jevo)

*SZ:* "Mission impossible" auf dem Balkan (Weshalb Amerikas jüngster Friedensplan für Bosnien nicht funktionieren kann)

## **30.8.95. (mercredi)**

*HT:* Allis Ready A Military Response to Serb Attack (Reaction to Shelling Of Sarajevo Is Swift As UN Assigns Blame)

*FT:* Bosnian threat to quit talks unless Nato punishes Serbs

*LB:* La fracture de Pale

*F:* Budget 1996: Transmission d'entreprises: allègement dès l'an prochain (Un

abattement de 50% sur la valeur imposable serait inscrit dans la loi de finances 1996. Ce serait l'une des seules bonnes surprises fiscales d'un budget de rigueur.)

*M:* Le FMI réviserait à la baisse ses prévisions de croissance dans les pays industrialisés (La stagnation de l'économie japonaise explique ces nouvelles données pour 1995 et 1996)

*HB:* Prognosen sehen Fortsetzung des Aufschwungs: Weniger Dynamik

## **31.8.95. (jeudi)**

*FAZ:* Schwerer als vor vier Jahren (Militärschlag)

*HB:* Nato-Angriff auf serbische Stellungen: Zwischenschritt

*FT:* Belated action in Bosnia

*F:* Moscou: protestation de principe (Mollement et avec un certain retard, la Russie a dénoncé hier les raids de l'Otan.)

*LB:* Le gendarme du monde

*LB:* Le «mauvais exemple» français

*HB:* EU/Aussenpolitik auf dem Prüfstand: Dehaene für Stärkung der Kommission

## 1.9.95. (vendredi)

*FT:* France calls for action to end siege of Sarajevo: Nato may broaden aims of strikes against Serbs

*L:* Les responsabilités de Belgrade

*LB:* Pour la première fois, l'Otan a changé de cap

*LB:* Acharnement punitif?

*F:* Milosevic en première ligne (Washington a obtenu que la Serbie simplifie à fond dans la résolution du conflit bosniaque.)

*SZ:* Bomben auf Pale – und Belgrad lobt Washington (Warum Milosevic kaum Tränen über die Attacke auf seine Landsleute vergiesst)

*FAZ:* EU-Kommission wertet weiter französische Dokumente aus (Europa-Parlament über Zögern der Behörde verärgert / Die Atonversuche und der Euratom-Vertrag)

*FAZ:* Dehaene für Aufwertung der Kommission in der Aussen- und Sicherheitspolitik ("Vorschlagsrecht zugestehen, nationales Vetorecht einschränken")

*FT:* German banks call for quick action on Eurocurrency name

*W:* Aengste vor dem Eurogeld

## 2.-5.9.95. (samedi, dimanche, lundi, mardi)

*LB:* Un amer départ (Gouvernement)

*LB:* Reprise des manoeuvres sur le front monétaire (Coup d'envoi ce mardi des discussions sur le scénario de passage à la monnaie unique)

*HB:* Der Bundestag debattiert den Haushalt 1996: Ein Kraftakt

*F:* Rentrée sociale: Fonctionnaires: le gel salarial éclipse le débat social (Alain Juppé, qui recevait, hier, les partenaires sociaux, a été critiqué tant sur l'Unedic que sur la pause salariale des agents de l'Etat.)

*FT:* The Lira should wait

*HB:* Kohl spricht mit Jelzin über Bosnien: Verstimmungen

*LB:* Femmes en vase clos (Pékin)

*LB:* Arrogances bosniaques

*F:* Une pause à prendre ou à laisser (En attendant la réunion de vendredi à Genève, la suspension des frappes aériennes vise à tester les Serbes.)

*TV:* Kannte Luxemburger Behörde die Gefahr? (Weiter Wirbel um Schlankheitspillen – Darf Coesens weiter praktizieren? – Bezirksregierung: Hersteller anzeigen)

*HB:* Luxemburg/Commerzbank kritisiert Weitergabe der Kundendaten an Finanzbehörde: Staatsanwälte schalten Steuerfahnder ein

*SZ:* Steuerfahnder prüfen Commerzbank-Kunden (Staatsanwalt hat die beim Erpresser beschlagnahmte Luxemburger Liste weitergereicht)

## 6.9.95. (mercredi)

*F:* Gouverner c'est parler (France, terrorisme)

*FT:* Schengen group backs France

*HB:* Frankreich/Schärfere Massnahmen gegen den Terrorismus Chirac verteidigt Atomtests: Paris setzt Schengener Abkommen aus

*L:* Père Fouettard (Chirac)

*W:* Chirac hält stand

*SZ:* Chiracs Atomgehilfen sitzen in Brüssel (Frankreich zündet die Bombe, und die Europäische Kommission hält still)

*HB:* Die Nato nimmt ihre Luftangriffe gegen serbische Stellungen wieder auf: Die Schlüsselfigur heisst Milosevic

*FAZ:* Simple Logik (UN-Ultimatum)

*FT:* Swedes call for joint EU push on jobs

*W:* Massen-Arbeitslosigkeit ist kein unabwendbares Schicksal (Ergebnisse einer europäischen Studie über Methoden erfolgreicher Beschäftigungspolitik)

*FAZ:* "Vollbeschäftigung in Maastrichter Vertrag" (Stabilitätsund Beschäftigungspolitiker streiten in der Reflexionsgruppe)

*LB:* Les discours et les actes (Pékin)

*FAZ:* Hillary Clinton kritisiert China

## 7.9.95. (jeudi)

*F:* Essai moral

*LB:* La France seule

*W:* Frankreichs Test

*SZ:* Kein Austritt aus der Weltgeschichte

*LB:* L'Europe entame son autocritique

*FT:* European Commission president joins international reaction: Prove tests are safe, Santer urges France

*F:* La reprise des essais français vue de Bruxelles: Face aux eurodéputés, la Com-

mission temporise (La reprise des essais donne du nerf aux parlementaires européens qui cherchent à sanctionner la Commission pour marquer leur rejet des expérimentations.)

*HB:* Atomversuche/Debatte im Europaparlament: Santer erntet viel Kritik

*LB:* «Schengen» va aider Paris (Coopération policière renforcée pour contrer la menace terroriste)

*LB:* Schengen est-il condamné?

*HT:* Balkan aims

*HB:* Die deutsche Konjunkturentwicklung im ersten Halbjahr 1995: Dynamikverlust lenkt Blick auf die Risiken

*HB:* Generaldebatte über Haushalt 1996: Verpasste Chance

*HB:* Abgabenordnung/Weitergabe von Kundendaten: Es ist immer noch Zeit zur Selbstanzeige

*LB:* Fin du répit pour Claes et Coëme (Le rapport de la Cour de cassation les concernant est dans le coffre du président de la Chambre)

## 8.9.95. (vendredi)

*HB:* Die Europäisierung der Force de frappe: Chiracs Schachzug

*Z:* Europas Bombe? (Der erste Test auf dem Atoll: Chirac prüft seine Partner)

*FT:* Mr Chirac's ambiguity

*LB:* Mururoa: la boîte de Pandore

*LB:* Coup de poker en Bosnie

*LB:* Les divergences avant Genève

*LB:* Le président Eltsine se fâche

*FAZ:* Materialsammlung für eine EU-Reform an Haupt und Gliedern (Die Europa-Weisen legen einen ersten Zwischenbericht vor)

*SZ:* Hier ruht der Schengener Vertrag (Das Verhalten Frankreichs macht aus der versprochenen Freizügigkeit Makulatur)

*F:* Emploi: Préretraite: un accord unanime (Le patronat et les cinq centrales syndicales ont signé l'accord sur les départs en préretraite en échange d'embauches. Du jamais vu depuis de nombreuses années.)

*W:* Alle sind in der Pflicht

## 9.-11.9.95. (samedi, dimanche, lundi)

*FT:* EU backs Marshall Plan for Bosnia

*F:* Penser à reconstruire (L'Union européenne envisage un «plan Marshall».)

*HB:* EU/Treffen der Aussenminister in Santander – Bonn und Paris für Integration der WEU: Sicherheitsstruktur bleibt umstritten

*FT:* EU members criticise French decision to resume N-tests

*FAZ:* De Charette besteht auf Takt und Zurückhaltung (Frankreichs Atomversuche erschüttern die Europäische Union)

*L:* Coucou, je suis là!

*F:* La solitude du chef

*W:* Das grosse Schweigen (Einheitswahrung)

*FAZ:* Ein Meilenstein? (Genfer Bosnien-Gespräche)

*LB:* La Bosnie, Etat virtuel

## 12.-13.9.95. (mardi, mercredi)

*HB:* Europäische Union/EU-Kommissar Brittan fordert auf EVP-Kongress neue Agrarpolitik und institutionelle Reform: Termin für die Osterweiterung der EU bleibt offen

*FT:* Germany urges measures to guarantee Emu discipline

*M:* Les Quinze divisés sur la défense européenne (Réunis à Santander, les ministres des affaires étrangères de l'Union ont amorcé un laborieux débat sur la sécurité et sur la proposition française de «dissuasion concertée»)

*M:* Assumer l'escalade (Bosnie)

*HB:* Die Genfer Grundsatzvereinbarung zu Bosnien basiert auf vielen Illusionen: Auf dem Balkan heisst Frieden teilen

*SZ:* Mehr als nur Theaterdonner (Jelzin)

*W:* Durchbruch in Peking

*HB:* Niederlande/Wirtschaftspolitische Interessen sollen stärker im Vordergrund stehen: Den Haag setzt in der Aussenpolitik neue Akzente

*F:* Les options de l'Alliance (Craignant d'essuyer un refus politique, les militaires s'en tiennent aux cibles actuelles.)

*LB:* La Russie lance une bataille légale

*M:* Monnaie unique: serons-nous prêts?

*FT:* Germans seek 4-year agenda on EU reform

*HB:* EU/Reformausschuss will prominente Vertretung nach aussen: Noch keine Einigung über die europäische Aussenpolitik

*FAZ:* Ein Angebot aus Paris (Nuklearmacht)

*LB:* Eviter à Claes le choc des médias (Une nouvelle levée d'immunité sans enquête parlementaire?)

*LB:* «Ils se sont agenouillés» (Affaire Agusta)

*F:* L'emploi d'abord (France, budget)

## 14.9.95. (jeudi)

*FT:* Germany sets out European defence plan

*LB:* Zagreb doit retirer ses unités

*HB:* Russland manövriert sich immer tiefer in die aussenpolitische Isolation: Dialog mit Moskau darf nicht abreißen

*F:* Les travaux de la Conférence sur les femmes: La «Déclaration de Pékin» dans l'impasse (Tension entre les délégations sur la reconnaissance des droits sexuels des femmes en tant que droits humains.)

*M:* Un franc de petite vertu (rentrée monétaire)

*F:* Dette des pays pauvres: Le geste de la Banque mondiale (Le nouveau président de la Banque mondiale, James Wolfensohn, proposerait des abandons de créances sur les pays les plus pauvres.)

*LB:* Les 3 risques de Dehaene II

## 15.9.95. (vendredi)

*HB:* Benelux/Drei kleinere Länder wollen in der EU wieder mit einer Stimme sprechen: Renaissance eines Staatenbundes

*HB:* Die schwierige Definition einer gemeinsamen Aussen- und Sicherheitspolitik für Europa: Nationale Souveränität geniesst Vorrang

*M:* Compromis balkanique

*LB:* Macédoine: succès-camouflet

*F:* L'Alliance atlantique cherche une issue (Malgré la suspension des raids, l'opération «Deliberate Force» se poursuit. Mais l'Otan cherche une «solution raisonnable».)

*F:* Fin des travaux de la Conférence de Pékin: L'«élan irréversible» dans la longue marche des femmes (Un consensus «pour l'émancipation des femmes» sera certes atteint aujourd'hui, mais le texte comportera de nombreuses «réserves».)

## 16.-18.9.95. (samedi, dimanche, lundi)

*FT:* Brussels rejects devaluation aid (Report dismisses French-led campaign to win compensation for currency swings)

*LB:* Nouveau délai pour les Serbes (L'attitude des Serbes a été jugée «encourageante» pour les Occidentaux)

*F:* Les résultats des efforts diplomatiques en ex-Yougoslavie: Le retour forcé à la paix (Les Serbes de Bosnie ont compris qu'ils doivent céder s'ils ne veulent pas perdre plus de territoires.)

*SZ:* Die NATO hat ihr Ziel verfehlt (Sie kann weder die Sicherheit Sarajewos noch das Ende der Kämpfe erzwingen)

*LB:* Juppé affronte la tempête (Finances)

*HB:* In den USA flammt die Kritik an IWF und Weltbank wieder auf: Alternative Lösungen sind nicht in Sicht

*HT:* Progress for Women

*M:* Les timides avancées de la Conférence mondiale des femmes

*M:* Les Etats religieux émettent des réserves sur les textes adoptés à la Conférence des femmes de Pékin (Le Vatican et des pays arabes revendiquent un droit à la différence culturelle)

## 19.9.95. (mardi)

*LB:* Europe: la gifle suédoise en plus

*M:* Les opposants à l'Union européenne renforcent leur position en Suède (Seuls 41% des électeurs se sont exprimés dimanche pour élire leurs députés au Parlement de Strasbourg)

*FT:* Sweden needs a steady hand

*SZ:* Was hat die EU den Schweden nur angetan? (Zumindest in Nordeuropa kann die Gemeinschaft die Sympathie der Bürger nicht gewinnen)

*LB:* Les Quinze sous pression

*HB:* EU/Finanzregeln für Transeuropäische Netze: Brüssel fördert Verkehrsachsen

*FAZ:* Banküberweisung in EU soll schneller werden (Gutschrift spätestens nach sechs Werktagen / Keine Doppelbelastungen)

*F:* Les trois parties (France, Finances)

*F:* Europe: Les dévaluations compétitives absoutes (La Commission de Bruxelles estime qu'il n'est pas prouvé que les dévaluations de la lire ou de la peseta aient provoqué des distorsions de concurrence.)

*F:* Union monétaire: UEM: les Européens divisés sur les critères (Les ministres des Finances, réunis hier à Bruxelles, ont essentiellement parlé de la proposition allemande de durcir le traité de Maastricht sur la monnaie unique.)

*F:* La CSG financera l'allocation dépendance (Alain Juppé a tranché: la CSG pourrait augmenter d'environ 0,3 point pour aider les départements à financer la nouvelle prestation autonomie.)

*LB:* Le meilleur de lui-même (Décès Jean Gol, Belgique)

## 20.9.95. (mercredi)

*M:* Un Schengen monétaire?

*M:* Bonn maintient la pression pour obtenir des garanties sur la monnaie unique (Paris estime qu'il n'y a pas lieu de modifier le traité de Maastricht)

*F:* Europe: querelles de famille sur l'UEM (Les divergences d'interprétation affichées sur la marche vers l'Union économique et monétaire (UEM) s'expriment au mépris des textes de référence, pour tant connus de tous.)

*HT:* The Road to an EU Currency Gets Rockier

*HB:* Währungsunion/Vorwurf: Deutsche Institute propagieren Schweizer-Franken-Konten: Kritik am "Doppelspiel" der Banken

*SZ:* Immer Aerger mit Europas Währung

*LB:* Budget: prudence et (très) petits pas (Le calendrier devient serré pour Dehaene. Et la «cacophonie» n'épargne plus les socialistes...)

*LB:* Pays-Bas: Objectif: cent mille nouveaux emplois (Tel est le programme que se fixe le gouvernement pour sa deuxième année au pouvoir)

*LB:* France et Pays-Bas font ceinture (Les budgets français et néerlandais donnent la priorité à l'assainissement des finances publiques)

*F:* Finances publiques: Budget: la référence allemande

*HB:* EU/Parlament debattiert französische Atomtests im Süd-Pazifik: Die Europa-Abgeordneten ringen um eine gemeinsame Linie

*F:* Désarmement conventionnel: Russie: les concessions de l'Otan (Par souci de ménager Boris Eltsine, l'Alliance atlantique est sur le point d'agrandir la marge de manoeuvre des Russes dans le traité CFE.)

*F:* Bosnie: Jeu de miroirs

*F:* Allemagne: RTL: lutte serrée entre la CLT et Bertelsmann (Avec l'aide du groupe de presse WAZ, Bertelsmann s'appête à prendre la majorité de la première chaîne privée.)

## 21.9.95. (jeudi)

*SaZ:* Spitzenpolitiker der Grossregion setzen auf Kooperation (Erster Gipfel in Bad Mondorf)

*SaZ:* Signal für Saar-Lor-Lux

*SaZ:* Grenzprobleme auf dem Weg zum Gipfel (Beim ersten Nachbarschaftstreffen der Grossregion Saar-Lor-Lux gaben sich Repräsentanten selbst Hausaufgaben auf)

*TV:* Nicht der letzte Gipfel

*TV:* Seltsame Gegensätze am Tag der Grossregion (Freie Fahrt für Bad Mondorfer Gipfel-Teilnehmer, Soldaten an Frankreichs Grenzen - Beck bringt sich stark ein)

*LB:* Schengen: Chirac se met l'Europe à dos (La Belgique goûte fort peu les critiques françaises et remet Paris à sa place)

*LB:* Le loup sort du bois (Chirac)

*LB:* Schengen: Chirac dit ce qu'il pense («Sa» vision de l'Europe privilégie le réalisme, au risque de blesser certaines susceptibilités)

*L:* Chirac s'attire les foudres de l'Europe sur Schengen (Bruxelles et La Haye dénoncent l'hypocrisie française.)

*M:* Bruxelles dénonce «l'hypocrisie» de la France

*M:* Repli hexagonal

*FAZ:* Fragen an Frankreich

*FAZ:* Auf steinigem Weg nach Maastricht (Frankreichs Haushalt 1996)

*L:* Point d'équilibre (France, budget)

*LB:* Monétaire: l'Allemagne menace la Belgique (Notre pays exclu de la troisième phase UEM comme l'Italie et les Pays-Bas? Waigel suspecte, Maystadt nuance)

*LB:* Belges, champions...de la fiscalité (Seuls les Danois, les Néerlandais et les Luxembourgeois font «mieux»)

*LB:* Otan: «sauver» Boris Eltsine

*SZ:* Die NATO – kein Fühlwohl-Verein

## 22.9.95. (vendredi)

*Z:* Ein gefährlicher Dreh (Einige Länder wollen mit schärferen Kriterien und Sanktionen den Zugang zur Europäischen Währungsunion erschweren)

*LB:* Union européenne: Huis-clos européen à quinze sur l'île de Majorque (Sous haute surveillance médiatique, les Quinze renouent avec la tradition des débuts)

*LB:* Gonzalez: un hôte en difficulté

*F:* Union européenne: L'Espagne toujours tournée vers le sud (Madrid craint un déplacement des aides communautaires vers l'est. Le sommet de Majorque devrait fournir à Felipe Gonzalez l'occasion de défendre cette position.)

*FT:* Who needs an IGC?

*FT:* Background to a two-day brainstorming session: Emu turmoil hits EU's Majorca summit

*FT:* Italians upset at Waigel remarks

*FT:* Swiss try to stem D-Mark inflow

*FT:* Swedish party divided over EU

*LB:* Les Allemands sèment le doute sur la monnaie unique européenne (Leurs déclarations musclées suscitent de vives réactions chez leurs partenaires)

*HT:* German Pressure On Currency Shakes Europe's Markets

*F:* Italie: Union monétaire: doutes allemands et colère italienne (L'Italie pourrait-elle participer à l'Union monétaire? (La réponse négative du ministre allemand des Finances Theo Waigel a piqué au vif l'opinion italienne.)

*HB:* Währungsunion / Heftige Kritik an Waigel: Streit um die Konvergenz

*LB:* Le forcing allemand

*SZ:* Lira in des Kaisers Kleidern

*F:* Changes: Lourde rechute du dollar (Après s'être nettement réapprécié depuis deux mois, la monnaie américaine a chuté ces deux derniers jours, revenant à moins de 5 francs. Et les turbulences réapparues en Europe profitent au franc suisse.)

*L:* Un hussard sur l'Europe (Chirac)

*F:* Nuages sur l'Europe

*F:* Finances publiques: Un budget préparatoire à la réforme fiscale (En dépit d'une réduction de 10% du déficit budgétaire, le premier budget Juppé a été accueilli dans le scepticisme général.)

*F:* Allemagne: Le géant de Gütersloh veut encore grandir (Fort de sa réussite dans les secteurs «classiques», Bertelsmann veut étendre son emprise sur RTL et ouvre un service «on line».)

*LB:* De l'orage dans l'air entre CLT et Bertelsmann (Les Allemands tentent de prendre le contrôle de RTL-Television, chaîne-phare en Allemagne)

## 23.9.95. (samedi)

*TV:* Juncker rüffelt Bonn und Paris vor Euro-Treffen (Schulterschluss der Benelux-Länder)

*HT:* Luxembourg Firms Check for Leaks

*TV:* Europäische Misstöne

*TV:* Der Kanzler begrenzte den Schaden Europäische Misstöne

*F:* «Il agace» (Le franc-parler de Chirac exaspère certains de ses interlocuteurs.)

*F:* Les particularismes français (Simplification des procédures de décision et renforcement de la politique étrangère et de sécurité sont parmi les priorités de Paris.)

*F:* Un visage communautaire (France)

*FAZ:* Was am wichtigsten ist

*LB:* Russie: Eltsine veut-il refaire l'URSS? (Ce serait sa réponse à l'élargissement de l'Otan)

SZ: Waigels Fauxpas (Die Wahrheit zu hören, ist das Schlimmste, was loyalen EU-Mitgliedern wie Italien und Spanien passieren kann)

W: Waigel und das Porzellan

F: Marchés financiers: Paris dans la tempête monétaire (Déstabilisé par la chute du dollar, le franc a fortement reculé hier contre le mark tandis que les taux se tendaient. La Bourse a chuté de 3,41%.)

FT: Majorca summit: UK premier warns Brussels against fiddling while Europe burns: Sceptical Major waves stick at EU

LB: Union européenne: A Formentor, les Quinze tentent de mettre de l'ordre dans la boutique

HT: Germans Fear Money Union Will Undercut The Economy

M: Le débat sur la monnaie unique agite les Quinze réunis aux Baléares

F: A Majorque, les Quinze plangent sur l'avenir de l'Union européenne: Un sommet informel à l'abri des regards (Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont entamé leur week-end studieux dans l'isolement total, sans ordre du jour ni obligation de résultat.)

HT: Kohl Makes Gesture To Italy as Divisions Within EU Harden

FT: Air still heavy as leaders meet in splendid isolation

L: Quinze Européens dans la bourrasque

### 24.25.9.95. (dimanche, lundi)

F: Le bilan du «sommet informel» de Majorque: Un «esprit de famille» incantatoire (Les dirigeants des Quinze ont évacué des problèmes ponctuels et pris la mesure des défis qui les attendent, mais sans vraiment progresser sur leur vision de l'avenir.)

HB: EU-Sondergipfel von Mallorca: Wenig Substanz

HB: EU/Kohl: Belastungen auf mehr Schultern verteilen: Waigel hält Konvergenzkriterien für wichtiger als WWU-Zeitplan

HB: EU/Sondergipfel räumt Zweifel am Kurs nicht aus - Kohl mahnt Politische Union an: Dini will Währungsunion später

FAZ: Zweifel an Italien (Fragen zur Währungsunion)

SZ: Ein Wanderzirkus voller Luxuspolitiker (Mit ihren Gipfeltreffen tun die EU-Staats- und Regierungschefs sich und Europa einen Tord an)

FAZ: Aus dem Ausflug der Fünfzehn nach Mallorca wäre fast ein Krisengipfel geworden (Ein Satz Waigels stört den Familienfrieden der Europäer)

W: Formloses Familientreffen

F: UEM: les vertiges allemands (Et si, redoutée des partenaires, la RFA avait aussi peur d'elle-même?)

F: Monnaie: Kohl maître du jeu (Le chancelier allemand a dû mettre tout son poids dans la balance pour contrer les attaques sur la lire.)

FT: Hard work ahead to solve EU puzzle

FT: Italian PM fuels debate over future of Emu

LB: Union européenne: Ajourner la monnaie unique? (Lamberto Dini résiste, au sommet de Formentor, tandis qu'Helmut Kohl rassure la Belgique)

LB: Monnaie unique ajournée?

LB: Schengen? On en reparlera (Mais en a-t-on parlé? Non dit Chirac, si répond Dehaene)

M: Les Quinze tentent, à Majorque, de calmer la tempête monétaire (Helmut Kohl rassure ses partenaires sur la monnaie unique)

HB: Der Besuch des Präsidenten der EU-Kommission Jacques Santer in Warschau: Neue Europa-Strategie im Visier

SZ: OECD fordert Paris zum Sparen auf (Zweifel an der Erreichung der Maas-tricht-Kriterien)

HB: Belgien/Hohe Geldwertstabilität: Neuverschuldung wird reduziert

LB: L'emploi évidemment!

HT: Peres and Arafat Agree on Transfer of West Bank to Arabs (Pact Will Divide Hebron Into 3 Zones, With Protection for 450 Israeli Settlers)

### 26.9.95. (mardi)

F: Après le sommet de Majorque: L'Europe «en danger» (Un responsable de la Commission de Bruxelles tire la sonnette d'alarme: l'«esprit européen» est en panne. Le couple franco-allemand bat de l'aile.)

HT: Toward European Economic and Monetary Union, for Some

HB: Die Europäische Währungsunion in einem Klima von Verdächtigungen und Misstrauen: Die EWWU muss aus dem Zwielicht heraus

W: Zweifel am Zeitplan für EWU (Bundesregierung hält Verschiebung der Währungsunion für möglich)

SZ: "Politische Kompromisse bergen hohes Risiko" (Bundesbank-Präsident Tietmeyer besteht auf der Einhaltung der Maastricht-Kriterien)

W: Europa braucht die Rückkehr zu solider Integrationspolitik (Sonst könnten die unschätzbare wertvollen Erfolge von mehr

als 30 Jahren aufs Spiel gesetzt werden)

F: Schengen: les frontières passeroies (Jacques Chirac a raison de maintenir les contrôles aux frontières - Face au terrorisme, au trafic des stupéfiants et aux pressions migratoires, le système Schengen est sans rapport avec la réalité.)

FT: Step lively Mr Chirac

F: Juppé et le budget: La nécessité d'expliquer

F: La polémique sur l'«ingérence» d'Alain Juppé: Une accumulation d'illégalités

L: Rendez-vous raté (Juppé)

FT: A safe haven for surplus D-Marks is being rediscovered: German savers going Swiss

LB: L'Amérique à défaut de l'Europe

HB: Die Uno zwischen Finanzkrise und Reformen: Unersetzlich

### 27.9.95. (mercredi)

FT: Kohl seeks to defer debate on Emu timing

HB: Portugal/Opposition rechnet für Sonntag mit einem Wahlsieg: Sozialisten wollen Zeitplan für die EU-Wählung nicht umschreiben

HB: EU/Vorbereitung von Maastricht II: Innere Sicherheit bleibt umstritten

HB: EU/Agrarminister beraten Osterweiterung der Gemeinschaft: Brüssel zu Zugeständnissen bereit

FT: EU to retain its current farm policies

F: Union monétaire: Retour de la lire dans le SME: avis divergents en Italie (Le gouverneur de la banque d'Italie est plus réservé que le gouvernement sur la capacité de la lire à réintégrer le SME. Et le prochain budget italien sera observé avec attention par les marchés.)

LB: La bonne mine de Jacques Chirac

M: Un éventuel report de l'Union monétaire après 1999 divise les capitales européennes (La Bundesbank envisage de publier sa liste des pays répondant aux critères de Maastricht)

M: Le blues des Européens

LB: Bosnie-Herzégovine: Un accord tripartite a été conclu à New York (Bosnie-Herzégovine, République fédérale de Yougoslavie, Croatie progressent sur la voie de la paix)

HB: Umbesetzung in der Arbed-Spitze

LB: Arbed dopé par Klöckner (Reprise de Stahlwerke Bremen amortie et bénéfice de 4,6 milliards)

FAZ: Super RTL kämpft um mehr Reichweite (Hyperband-Umsetzer gefördert / Kooperation mit Elektronik-Hersteller)

## 28.9.95. (jeudi)

*FT:* Santer warns states of Emu obligations

*SZ:* Seelenmassage Santers in Warschau (Der Präsident der Europäischen Kommission ermutigt die Polen)

*W:* Brüssel hält an Zeitplan fest (EU-Finanzkommissar: «Kein Binnenmarkt ohne Währungsunion»)

*FT:* Much ado about Emu

*F:* Monnaie unique: incertitudes (Elle ne verra pas le jour en 1997 mais le 1<sup>er</sup> janvier 1999 - Est-elle une fin en soi ou l'instrument d'une politique visant à assurer le plein emploi et la protection sociale?)

*M:* Quelle paix en Bosnie?

*F:* «Pax mediatica»

*W:* Plan mit Sprengstoff

*LB:* L'enthousiasme est prématuré...

*LB:* Un atlantisme d'un autre temps?

*SZ:* UNO geht die Weltbank um Kredit an (Schwerwiegende Finanzkrise fordert drastische Massnahmen)

## 29.30.9.95. (vendredi, samedi)

*HT:* Single Currency by 1999? Leaders Say It's 50-50

*Z:* Deutsches Störfeuer gegen Europa (Fünf Jahre Einheit: Der DM-Nationalismus von Finanzminister und Bundesbank gefährdet die Währungsunion)

*Z:* Zagen und Zaudern (Unter mittelständischen Unternehmen in Deutschland grassiert die Angst vor der Europäischen Währungsunion. Für viele Grossbetriebe hat die Zukunft dagegen schon begonnen)

*FAZ:* Die EU-Kommission bekräftigt ihre Rolle als "Hüterin der Verträge" (Andauernder Streit über die französischen Atomversuche)

*HB:* EWWU/Beratungen über Europas Einheitswährung in Valencia: Die Finanzminister müssen jüngste Zweifel ausräumen

*HB:* EU/Kommission warnt vor Aufstockung der nationalen Beihilfen: Van Miert gegen Bonner Pläne

*HB:* Europarat/Bundeskanzler wirbt für deutsch als Amtssprache: Kohl: Russland voll integrieren

*HB:* Agrarpolitik/Ruf nach Reformen: Warnung vor teurer EU-Erweiterung

*HB:* Europa wird einem Experiment mit ungewissem Ausgang ausgesetzt: Währungsunion wider besseres Wissen

*HB:* Italien geht mit einem weichen Haus-

haltsentwurf in die Parlamentsdebatte: Roms Budgetentwurf gibt Waigel recht

*HB:* Harte Euro-Stabilitätsprüfung: Kein Störfeuer

*M:* Sans l'Europe

*M:* La faute de M. Juppé

*FT:* German companies sceptical

*FT:* Senior Bundesbank official attacks speed of planned monetary union: Europe in new currency split

*F:* Pour rassurer Moscou: Otan: l'élargissement reste dans le flou (L'Alliance expose les conditions d'entrée pour les pays d'Europe de l'Est. Mais sans les désigner ni donner d'échéancier.)

*F:* Sous la pression des Etats-Unis: Bosnie: l'Otan définit la future force de paix (La Russie serait associée au déploiement. La France souhaite un commandement multinational.)

*LB:* Et la paix des coeurs

*F:* Finances publiques: Alain Juppé estime le budget en péril

*LB:* La nouvelle CLT... (...Se dessine à l'horizon. Une offre publique d'échange annonce la fin de la restructuration de son capital)

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice to ensure transparency and accountability.

2. The second part outlines the procedures for handling discrepancies. It states that any variance between the recorded amounts and the actual physical counts should be investigated immediately. The responsible personnel should identify the cause of the error and report it to the management.

3. The third part details the process for auditing the records. It involves a regular review of the accounts to detect any irregularities. The auditor should compare the ledger entries with the supporting documents and reconcile any differences.

4. The fourth part discusses the role of the management in ensuring the integrity of the financial records. It highlights the need for a strong internal control system and the importance of separating duties to prevent fraud.

5. The fifth part concludes by stating that the accuracy of the financial records is essential for the success of the organization. It encourages all employees to adhere to the highest standards of honesty and integrity in their financial reporting.

**24.25.18. Financial Report**

The financial report for the year 2018-19 shows a steady increase in revenue, primarily due to the expansion of our product line and the successful launch of our new services. The operating expenses have also increased, reflecting the growth in our operations. However, the overall profit margin remains healthy, indicating that our cost management strategies are effective.

The report also highlights the significant contribution of our loyal customers and the support from our partners. We are pleased to see that our investments in research and development have paid off, as evidenced by the strong performance of our new products in the market.

Looking ahead, we are optimistic about the future prospects of our organization. We plan to continue our efforts in expanding our market reach and improving our operational efficiency. We will also focus on enhancing our customer service and maintaining our commitment to ethical business practices.

**24.25.18. Operational Review**

The operational review for the year 2018-19 provides a comprehensive overview of our performance across various departments. The production department has achieved a 15% increase in output, while maintaining high quality standards. The logistics department has improved its delivery times, resulting in higher customer satisfaction.

The human resources department has successfully recruited and trained a large number of new employees, ensuring that we have a skilled workforce to support our growth. The finance department has maintained accurate records and provided timely financial reports, enabling us to make informed decisions.

Overall, the organization has demonstrated strong operational performance and a commitment to continuous improvement. We will continue to monitor our operations closely and implement measures to optimize our processes and reduce costs.

The marketing department has implemented a series of targeted campaigns, which have resulted in a 20% increase in sales. The sales department has also performed well, exceeding its targets and building strong relationships with our clients.

The information technology department has upgraded our IT infrastructure, ensuring that our systems are secure and reliable. This has enabled us to streamline our operations and improve our data management capabilities.

The legal department has provided excellent support in handling all legal matters, ensuring that we are in full compliance with all applicable laws and regulations. The HR department has also played a key role in fostering a positive work environment and promoting employee well-being.

In conclusion, the year 2018-19 has been a period of significant achievement for our organization. We are grateful to all our stakeholders for their support and contribution. We will continue to strive for excellence and drive our organization towards a bright future.

## Sommaire

Son ALTESSE ROYALE le GRAND-DUC HÉRITIER a fêté Ses 40 ans.....	3	Les pays baltes aimeraient accélérer le processus d'adhésion (POOS).....	64
Le Rôle des Parlements dans l'Union européenne de demain (rapport GOERENS).....	13	4 <sup>e</sup> Conférence Mondiale sur les Femmes à PEKIN du 4 au 15 septembre 1995.....	65
Monsieur le Président Jacques SANTER l'hôte de la Municipalité de Strasbourg.....	18	Entrevue JUNCKER-DEHAENE à BRUXELLES.....	90
Un Luxembourgeois professeur de droit agrégé nommé à NANCY.....	19	Le Colonel-Attaché de la défense française Jacques de LAFORCADE décoré.....	91
† Christian CALMES.....	19	Essais nucléaires français (Déclaration de Jacques SANTER).....	91
Premières élections pour le Conseil National pour Etrangers.....	20	Premiers Jeux Mondiaux Militaires à ROME.....	93
La coopération au développement entre le LUXEMBOURG et la République de MAURICE.....	20	Rencontre JUNCKER-LONGUET.....	94
Maladies tropicales.....	21	Les Ministres des Affaires étrangères de l'UE à SANTANDER.....	94
«Garnissounsstadt Diddeleng».....	21	Les ENROLES de FORCE VICTIMES du NAZISME se sont souvenus.....	94
M. WOHLFART à la session de l'AGNU à GENEVE.....	21	Séminaire régional PHARE.....	97
Maladies diarrhéiques et infections respiratoires aiguës.....	22	Guide de la coopération transfrontalière.....	97
Réglementation des Télécommunications.....	22	Sommet BENELUX le 12 septembre 1995 à LUXEMBOURG.....	97
Rencontre GOEBBELS-BONNICI.....	22	Exercice «Coopérative Détermination 95».....	98
Visite officielle de Monsieur Federico MAYOR, Directeur général de l'UNESCO, à l'occasion de l'inscription des vieux quartiers et fortifications de la Ville sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.....	23	CARGOLUX: 3 <sup>e</sup> BOEING 747-400F.....	98
Zukunft Luxemburgs in der Informationsgesellschaft.....	31	Le LUXEMBOURG salue l'accord intervenu entre la GRECE et l'ex-République yougoslave de MACEDOINE (FYROM).....	98
Pose d'une table d'orientation au Rocher du Bock.....	32	Haute distinction pour le Bâtiment administratif de Profil-ARBED «Schlassgoart».....	99
Convergence néerlandaise-luxembourgeoise renforcée.....	32	Visite des Ambassadeurs des pays de l'ASEAN.....	101
125 <sup>e</sup> Anniversaire de la Société Paul WURTH.....	32	Mme HENNICOT à CHYPRE.....	101
Smog estival.....	32	Visite à LUXEMBOURG du Comité Militaire de l'OTAN.....	102
«L'Europe contre le Sida».....	32	Des représentants de l'Assemblée parlementaire balte en visite dans le BENELUX.....	103
Treffen JUNCKER-LAMERS.....	32	«Journées européennes du Patrimoine».....	103
Bilan du Conseil européen de CANNES: Discours de M. Jacques SANTER devant le Parlement européen (11.7.95).....	33	Réunion constituante du Conseil National pour Etrangers.....	108
ENERGIE: Entrevue GOEBBELS-PRIDDLE.....	35	Dépôt du Projet de Budget de l'Etat pour 1996 à la Chambre des Députés.....	111
Abenteuerpädagogik.....	37	La «SOCIETE EUROPEENNE des SATELLITES» a démarré dans l'ère digitale.....	121
Remplacement du régime des semestres.....	37	Inauguration du nouveau Centre de contrôle et d'antenne.....	121
Visite de M. Bazoum MOHAMED à Luxembourg.....	38	Quand la Ville de LUXEMBOURG se met à l'heure du BUS-HYBRIDE.....	126
Visite à Luxembourg de M. Bruce JENKS.....	39	Etudes aux Etats-Unis d'Amérique.....	127
«D'Ackerbauverwaltung am Dengscht vun der Landwirtschaft».....	39	Sommet de la Grande Région à MONDORF-les-Bains.....	128
Entrevue JUNCKER-BÖHR.....	39	Nouvelles de la Cour.....	134
Les priorités de la Présidence espagnole.....	39	Message de condoléances pour les casques bleus danois tués en CROATIE.....	134
Entrevue BODEN-ATIENZA SERNA.....	39	Déclaration de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER concernant RTL-Television, le 20 septembre 1995.....	134
Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat, à l'occasion de la séance inaugurale de la session 1995 de l'Institut Universitaire International.....	40	La République de SLOVENIE vise l'adhésion à l'Union Européenne (Visite Zoran THALER).....	134
Energie/CEGEDEL.....	43	Déclaration du Président SANTER sur l'UEM, le 21 septembre 1995.....	136
Des Parlementaires de l'UE à MADRID.....	43	Deuxième Réseau GSM pour le LUXEMBOURG.....	136
Décoration à M. HOLLAND-LETZ.....	43	Budgets familiaux.....	136
«Journée de la Musique».....	43	Sommet informel de l'UE à MAJORQUE.....	137
Message de condoléances.....	43	Les Sapeurs-Pompiers à l'honneur.....	137
CARGOLUX: Seconde fréquence vers la THAILANDE.....	43	Le LUXEMBOURG salue le nouvel accord entre ISRAEL et l'OLP (24.9.1995).....	137
M. BODEN visite l'Agrocenter.....	43	Conférence mondiale de l'Energie (Discours GOEBBELS).....	138
Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a reçu le Conseil de Presse.....	44	M. BODEN au Conseil «Agriculture» de l'UE à BRUXELLES.....	139
Les «quotas laitiers».....	45	Entrevue JUNCKER-MÜLLER.....	139
Mme SCHOTT-SCHARTZ à l'honneur.....	45	Assermentation de M. WENNER.....	139
«Summerakademie».....	45	Mme HENNICOT-SCHOEPGES à la réunion ministérielle de l'O.C.D.E.....	139
Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER officiellement reçu par le Président des Etats-Unis M. Bill CLINTON.....	46	Le Grand-Duc Héritier et le Ministre F. BODEN à la Chambre des Métiers.....	140
Le Ministre Alex BODRY en visite dans la ville divisée de MOSTAR.....	58	«Partenariat pour la Paix»: projet luxembourgeois.....	140
Coopération transfrontalière.....	59	Rencontre DELVAUX-DAERDEN.....	141
M. Hans JÖTTEN à l'honneur.....	60	M. Jacob SÖDERMAN, nouveau Médiateur de l'Union Européenne, assermenté.....	141
Conseil de l'Union Interparlementaire.....	60		
53 ans après: Le LUXEMBOURG commémore les Victimes de la GREVE GENERALE de 1942, le 30 août 1995.....	61		
XVII <sup>e</sup> Championnats d'Europe de Dressage à MONDORF-les-Bains.....	62		
Die Wende im früheren Jugoslawien (POOS).....	64		

CARGOLUX a fêté ses 25 ans.....	142	HANDWERK (ein Sektor mit Zukunft).....	219
Nouvelle Edition de l'Annuaire officiel .....	143	TOURISME (Premier Grand Prix Européen Tourisme et Environnement) .....	223
Art, Nature et Environnement.....	143	MUSEE D'ART (Nouveau projet de l'architecte PEI) .....	226
Débat général à la 50 <sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (Intervention de M. Jacques F. POOS).....	144	RÉNOVATION (Rapport d'activité et bilan 1994 du Fonds de rénovation de la Vieille Ville) .....	229
Entrevue JUNCKER-HATA .....	146	ARCHÉOLOGIE (Fouilles archéologiques au MARCHÉ-AUX-POISSONS) .....	230
La CEDEL: un quart de siècle .....	147		
Assermentation de nouveaux professeurs .....	147		
La SAINT-MICHEL au Corps de la GENDARMERIE GRAND-DUCALE, le 29 septembre 1995.....	148	CULTURE	
CIG '96 .....	153	La «Zeltstad» – Luxembourg 95, du 5 mai au 31 juillet: franc succès et mission accomplie .....	233
Délégation d'ARBED-BELVAL chez M. SPAUTZ.....	153	43 <sup>e</sup> Festival Européen de Théâtre en plein air et de Musique à WILTZ, «Luxembourg 95».....	235
«Women in Trade-Business Development Mission» .....	153	«Wege des Expressionismus»: admirable exposition du 'BRÜCKE-MUSEUM BERLIN' au CASINO .....	237
Institut Monétaire Luxembourgeois: Monnaie commémorative en argent «50 ans ONU».....	154	«Collection du Prince de LIECHTENSTEIN».....	239
		«Planète TERRE», – une contribution de la «Du PONT-LUXEMBOURG S.A.».....	241
LE LUXEMBOURG, – AUX QUATRE COINS		«BRITAIN in LUXEMBOURG» – «cru spécial 'Année culturelle '95».....	244
Rentrée scolaire 1995-96.....	155	Près de 60.000 adeptes enthousiastes au «VOODOO LOUNGE-Tour» – CONCERT des «ROLLING STONES» .....	247
«Horaires aménagés» aux Lycées .....	155	«DE SCHEIFER van AASSELBURREN», grande peinture théâtrale historique avec 180 acteurs et figurants, à WINCRANGE .....	251
SANEM: «Foyer de Jour» .....	156	Le Symposium de sculpture 1995 .....	254
«Lëtzebuerger REVUE»: 50 ans.....	156	Avec le Mime Marcel MARCEAU: la magie du Geste, l'émotion et la dimension du Silence.....	255
ESCH-sur-Alzette: 30 km/heure.....	156	Exposition «WORLD PRESS PHOTO 1995».....	256
Congrès international des Maîtres-Couvreurs à LUXEMBOURG .....	156	Récolte des Tomates du «Jardin de l'Espace» .....	257
«Téléphone Drogue-Détresse»: le 49 60 99.....	157	Exposition 'Le Pain des Européens' au Tutesall.....	257
Centre de Prévention: 1 <sup>er</sup> octobre 1995.....	157	CENTENAIRE du CINÉMATOGAPHE: le C.N.A. redonne vie aux premiers films luxembourgeois.....	259
Automotrice-Tramway exposée.....	157		
La Convention LEADER-II signée.....	157	RETROSPECTIVE	
Philatélie «LUXEMBOURG-REIMS-STUTTGART»: 20 ans .....	158	La Grande-Duchesse CHARLOTTE visite les régions sinistrées.....	263
«MEGABUGS»: le monde fascinant des insectes.....	158	La RECONSTRUCTION du pays après la guerre .....	268
Le «TRAIN 1900» à RODANGE a 25 ans.....	159	Le RETOUR de la BATTERIE LUXEMBOURGEOISE.....	270
Championnats mondiaux de pêche .....	159	«Du Plan WERNER au Système monétaire européen (S.M.E.)» .....	273
«La Tempérance» restera .....	160	Le 29 août 1935: La Reine ASTRID disparut tragiquement.....	278
La Crématoire à HAMM-Luxembourg est terminé .....	160	Il y a 50 ans: l'heure nucléaire Zéro (HIROSHIMA, NAGASAKI).....	279
Arboriculture et Horticulture: CENTENAIRE.....	161		
«En Dag am Minett 1995».....	161	ECHOS DE PRESSE	
Les ponts unissent: LULTZHAUSEN et LIEFRANGE reliés.....	161	LE SOIR: Sur l'avenir de l'Union européenne: Jean-Claude JUNCKER.....	281
«Deuxième Festival de l'Immigration».....	162	VIS-à-VIS: Europa stärken und vollenden .....	282
La «Nouvelle Usine de WECKER» ferme .....	162	INT. HERALD TRIBUNE: In Luxembourg for Business .....	283
«Rocade de BONNEVOIE»: 1 <sup>er</sup> octobre.....	163	L'AGEFI: La place luxembourgeoise en pleine expansion .....	284
VENDANGES: à partir du 25 septembre.....	163	FAZ: «Wir haben keine Probleme mit dem Kartellrecht».....	287
Plan social au «BANCO di NAPOLI».....	163	NEW YORK TIMES: Small City's Big Year.....	288
Fons THEIS à EUROSTAT.....	163	ZÜRI WOCHEN: Das Beispiel Luxemburg .....	290
		INT. HEALTH TRIBUNE: From Health Cur to Hot Tub, Luxembourg Spa Tries Out a New Image.....	291
NOTES DOCUMENTAIRES		REVUE DE PRESSE INTERNATIONALE	
REFORME ADMINISTRATIVE (Rapport sur la réforme administrative de M. Claude FRIESEISEN) .....	167	(Juillet, août, septembre 1995).....	293
ECONOMIE (La conjoncture de l'économie luxembourgeoise en 1994 et les perspectives) .....	190		
ECONOMIE (Le Revenu des Ménages au Luxembourg).....	193		
ASTRA-S.E.S. (Bilan au 30 juin 1995).....	197		
CLT (résultats semestriels de la CLT) .....	201		
ARBED (résultats).....	202		
IML (marché des changes) .....	203		
GRANDE REGION (potentialités et défis) .....	204		
COMMERCE (Belgique fournisseur numéro un).....	213		
SECURITE SOCIALE (Die Soziale Sicherheit in Luxemburg) .....	214		

*Photo première page couverture: Le grand Portrait de Famille au premier accueil par LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, de g. à dr.: les Hôtes José Miguel Fernandez SASTRON – SAR l'Infante CHRISTINA d'ESPAGNE – SAR le Prince PHILIPPE de BELGIQUE – SAR la Princesse ALEXIA de GRECE – SAR le Prince des ASTURIAS FELIPE d'ESPAGNE – LL.AA.RR. les Princesses RAHMA et BADIYA de JORDANIE – SAR le Duc DUARTE de BRAGANZA – SAR la Princesse MARIA de BORBON dos SICILIAS – Mme SIMONETA SASTRON – SAR le Prince CONSTANTIJN des Pays-Bas*

*Photo dernière page couverture: Visite de travail officielle du Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER aux Etats-Unis d'Amérique: 45 minutes d'entretiens et d'échange entre le Président Bill CLINTON et son Hôte luxembourgeois, à la Maison Blanche*

*Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.*

